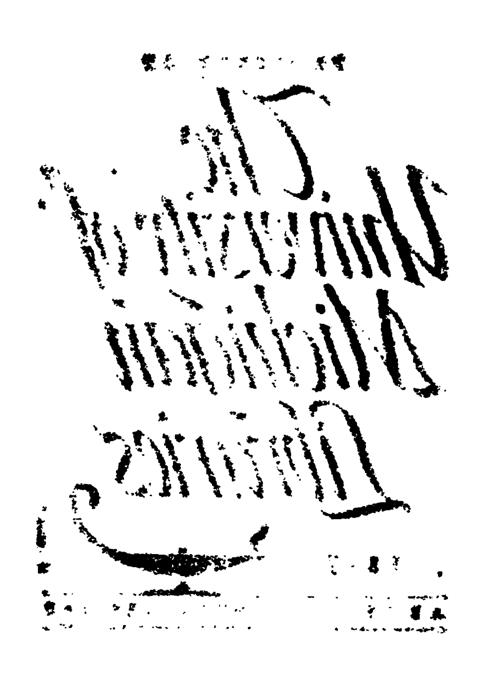


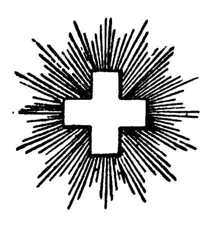

A DIEU MON
COEUR
MONTE



REVUE

MILITAIRE SUISSE

REVUE
MILITAIRE
SUISSE



TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE — 1887



LAUSANNE
IMPRIMERIE ADRIEN BORGEAUD, CITÉ-DERRIÈRE, 26

1887

REVUE MILITAIRE SUISSE

TABLE DES MATIÈRES

TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE — 1887

N° 1. — 13 JANVIER

Avis, p. 1. — Alertes de guerre, p. 2. — Société des officiers de la Confédération suisse, p. 10. — Tir fédéral de 1887 à Genève, p. 26. - Bibliographie, p. 29. — Circulaires et pièces officielles, p. 37. — Nouvelles et chronique, p. 42.

N° 2. — 12 FÉVRIER

Avis, p. 49. — De l'artillerie suisse et de ses perfectionnements en ce qui concerne la guerre de montagne, p. 50. — Les débats militaires au Reichstag allemand, p. 63. — Circulaires et pièces officielles, p. 84. — Bibliographie, p. 91. — Nouvelles et chronique, p. 95. — *Supplément.* Tableau des écoles militaires fédérales en 1887.

N° 3. — 12 MARS

De l'artillerie suisse et de ses perfectionnements en ce qui concerne la guerre de montagne *(suite)*, p. 97. — Combats de Sliwnitza et de Pirot, novembre 1885, p. 105. — La catastrophe de Saati, p. 126. — Bibliographie, p. 132. — Circulaires et pièces officielles, p. 138. Nouvelles et chronique, p. 139.

N° 4 - 15 AVRIL

De l'artillerie suisse et de ses perfectionnements en ce qui concerne la guerre de montagne (*suite*), p. 145. — Société des officiers de la Confédération suisse, p. 162. — Société fédérale de sous-officiers, p. 173. — Les pertes infligées ou subies par les différentes armes, p. 176. — Bibliographie, p. 179. — Circulaires et pièces officielles, p. 184. Nouvelles et chronique, p. 188.

N° 5 - 16 MAI

Le général Mac Clellan, par le Comte de Paris, p. 193. — De l'artillerie suisse et de ses perfectionnements en ce qui concerne la guerre de montagne (*suite et fin*), p. 226. — Société des officiers de la Confédération suisse, p. 234. — Bibliographie, p. 235. — Nouvelles et chronique, p. 238.

N° 6. — 15 JUIN

Le Protocole de Bruxelles sur les lois de guerre des Etats civilisés, p. 241. — Questions d'assurances au point de vue de la guerre, p. 272. — Société des officiers de la Confédération suisse, p. 274. — Bibliographie, p. 286. — Nouvelles et chronique, p. 288. — *Annexe:* Etat numérique des hommes astreints à servir dans le landsturm suisse.

N° 7. — 15 JUILLET

La nouvelle loi militaire française, p. 285. — Recrutement pour 1888, p. 302. — Société des officiers de la Confédération suisse, p. 311. — Bibliographie, p. 318. — Nouvelles et chronique, p. 322.

N° 8. — 15 AOUT

Enseignement à tirer des campagnes faites par les troupes britanniques depuis 1865, p. 326. — Rassemblement de troupes de 1887, p. 357. — Bibliographie, p. 362. — Nouvelles et chronique, p. 363.

N° 9. — 15 SEPTEMBRE

Enseignement à tirer des campagnes faites par les troupes britanniques depuis 1865 (*suite et fin*), p. 373. — Rassemblement de troupes de 1887 (avec carte) (*suite*), p. 402. — Nouvelles et chronique, p. 415.

N° 10. — 15 OCTOBRE

La tâche de notre cavalerie suisse, p. 421. — Le surmenage des chevaux de cavalerie en Suisse, p. 441. — Une nouvelle poudre, p. 448. — Une innovation dans les tirs fédéraux, p. 450. — Bibliographie, p. 453. — Nouvelles et chronique, p. 459.

N° 11. — 15 NOVEMBRE

La nouvelle loi militaire française, p. 469. — Choses et autres, p. 484. — Le surmenage des chevaux de cavalerie en Suisse, p. 498. — Visite sanitaire des recrues en 1886, p. 503. — Société des officiers de la Confédération suisse, p. 509. — Bibliographie, p. 511. — Nouvelles et chronique, p. 512.

N° 12. — 15 DÉCEMBRE

Rassemblement des VIe et VIIe divisions d'armée, p. 517. — Visite sanitaire des recrues en 1886 (*suite et fin*), p. 551. — Société des officiers de la Confédération suisse, p. 559. — Hausse à niveau, p. 563. — Bibliographie, p. 565. — Nouvelles et chronique, p. 566.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXII

XXXIIe Année. N° 1. 15 Janvier 1887

AVIS

La **Revue Militaire Suisse** continuera à paraître en 1887 comme les années précédentes.

Organe des intérêts de l'armée suisse, et de ses diverses sociétés d'officiers, publication étrangère à tout esprit de parti ou de coterie ainsi qu'à toute idée de spéculation et de profits matériels, la **Revue Militaire Suisse** est une tribune ouverte à chacun.

Notamment tout officier qui a un vœu ou une remarque à émettre, des idées ou des propositions à développer pour le bien, soit de l'armée, soit d'une de ses armes ou branches de service, peut s'adresser à nous avec confiance. Ses articles seront toujours insérés moyennant qu'ils soient en termes convenables.

Comme du passé, la **Revue militaire** s'efforcera de fournir à ses lecteurs d'utiles renseignements et des documents instructifs, de préférence à d'oiseuses polémiques ou à de transcendantes appréciations critiques.

La tâche d'un recueil comme le nôtre devient chaque jour plus difficile par suite des progrès incessants de l'art et des sciences militaires. Pour rester à la hauteur de cette tâche et pour se soutenir, notre **Revue** a urgemment besoin du concours de tous, concours de collaboration et de bons avis aussi bien que d'abonnements et d'appui financier. Plus elle aura de

ressources à sa disposition, mieux elle pourra contenter ses lecteurs. Ce sont eux qui en bénéficieront les premiers par les cartes, les planches et autres suppléments que nous leur fournirions et qui, trop souvent aujourd'hui, nous font défaut en marquant, nous ne le sentons que trop, de graves lacunes dans notre rédaction.

En conséquence la **Revue Militaire Suisse** prend la liberté de se recommander à la bienveillance de ses anciens abonnés et aussi à celle des jeunes militaires qui n'ont pas encore pris d'abonnement, ainsi qu'aux diverses sociétés et autorités militaires avec lesquelles elle est en rapport depuis de longues années.

Les personnes qui ne refuseront pas l'un des deux premiers numéros de l'année 1887 seront censées abonnées.

La Rédaction.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse	par an	7 fr. 50
Pour les pays de l'Union postale .	»	10 fr.
Pour les autres pays	»	15 fr.

Alertes de guerre.

L'émotion qui avait saisi toute l'Europe, notamment l'Europe financière, sur les bruits de l'approche d'une grande guerre, commence à se calmer, mais ce n'est pas sans peine.

En fait, il n'y avait rien d'important et de nouveau, rien d'exceptionnel dans les hautes régions où règnent les arbitres de la paix et de la guerre.

Si, un moment, on put craindre que la mission pleine de hardiesse du général Kaulbars en Bulgarie ne dégénérât en violences

et en représailles militaires, ce moment fut de courte durée et il est passé depuis bientôt trois mois.

Quant aux autres incidents suspectés d'être des outres d'Eole, ils constituaient peut-être une aggravation à la situation épineuse dans laquelle se traîne l'Europe depuis quelques années, mais en aucune façon le moindre *casus belli* immédiat.

Rappelons brièvement cette situation et ces incidents.

* * *

Deux gros problèmes pèsent depuis longtemps sur les relations des grandes puissances européennes : la revanche de la France contre la Prusse et la question d'Orient.

La revanche susmentionnée, qui date de l'abîme creusé en 1870-71 entre la France et la Prusse, est maintenue sur le tapis et se justifie, au point de vue du droit public moderne, par l'annexion violente de l'Alsace et de la Lorraine à l'Allemagne, contre le gré évident de populations civilisées et habituées par le suffrage universel à la pratique de leur souveraineté.

Quand la France le voudra, elle pourra courir à la délivrance de l'Alsace, qui s'insurgera sur un signe de Paris, et en cela la France serait applaudie de tous ceux qui croient au droit des peuples d'être autre chose qu'un vil butin de belligérants.

Malheur ensuite à la France si, retournant son glaive contre le droit qui l'affilait, elle tentait l'aventure des représailles et des annexions en terre allemande !

Dans ce domaine, nous le répétons, il ne s'est rien produit de nouveau qui soit digne de remarque. Les Français veulent la revanche, à leur heure, et le disent bien haut. Les Prussiens le savent, s'y préparent et ne s'en cachent guère ; ils ont déclaré maintes fois, par des voix aussi puissantes qu'autorisées, qu'ils ne rendraient jamais leur conquête, jadis allemande, de la rive gauche du Rhin, et ils se sont campés à Strasbourg et à Metz de manière à faire face, à toute heure, aussi bien aux insurgés du dedans qu'aux libérateurs du dehors.

Comme un chasseur au poste, Berlin veille de pied ferme et patiemment à l'apparition de son partner de Paris, s'occupant, en attendant le signal du lancé, de vérifier de temps à autre son guidon et sa hausse, de renouveler sa munition, d'améliorer son affûtage, tout en redoublant de soins et de vigilance à chaque coup de voix perdu ou au moindre bruit de broussaille.

De son côté, la France n'a cessé de mettre son état militaire à la hauteur de son plan de revanche. Elle s'est accordé, comme l'Allemagne, le service obligatoire avec 19 corps d'armée et une répartition territoriale accélérant les mobilisations; elle s'est couverte, du côté de l'est, d'un immense réseau de nouvelles fortifications reliées aux anciennes aiusi qu'à une nouvelle et colossale ceinture de forts détachés autour de Paris, travail gigantesque qui a pris de longues années et coûté près d'un milliard de francs.

Cette moderne œuvre de Titans fait certes grand honneur au sentiment profondément national des autorités françaises, ainsi qu'au zèle ardent des savants et infatigables officiers du génie qui la menèrent si rapidement à si bonne fin. Mais c'est tout ce qu'on peut en dire. Son utilité pratique, pour autant qu'on ose en juger par simple raisonnement, était loin de répondre à son patriotique programme. Toute la France, civile et militaire, à mesure qu'elle se relevait de ses terribles désastres et reprenait ses sens, ne tarda pas à le reçonnaître de plus en plus.

Les nombreux généraux qui se succédèrent au ministère de la guerre et dans ses alentours immédiats s'efforcèrent de parer aux inconvénients et aux dangers, peu à peu constatés, de ce dispositif de défense, si tant est qu'on pût appeler *dispositif* un tel dédale de barricades. Les uns s'empressèrent de boucher de ci et de là, par de nouveaux ouvrages, quelques trous récemment découverts et déclarés dangereux ; d'autres, de renforcer la garnison de telle ville frontière ou l'effectif du camp de Châlons ; d'autres, d'introduire des corps mobiles dans le grand corps territorial, sans parler de maintes autres mesures analogues.

Ces palliatifs, bien que fort louables, restaient impuissants en face d'un vice originel et fondamental.

Non seulement les nouveaux ouvrages, après avoir poussé comme des champignons, par le fait des *compléments indispensables,* immobiliseraient, au moment de l'action, environ 200 mille hommes de garnisons, qui pourraient faire grand besoin ailleurs, mais ils enchaînaient l'armée à une mobilisation unique, sur des points indiqués d'avance, connus de tout le monde, et qui pouvaient ne pas répondre à toutes les exigences. En outre, cette mobilisation autour d'ouvrages à garder condamnait l'armée à des opérations défensives au début, ce qui ne répond ni au tempérament ni aux règlements des troupes françaises. On sait assez que tous les programmes des dernières manœuvres d'automne en

France préconisent constamment l'initiative et l'offensive, même comme moyens de défense; en quoi ces programmes ont parfaitement raison. Mais comment se livrer à cette initiative avec un pareil impedimentum d'inertes et précieuses murailles ?...

* * *

Dans les entrefaites, le ministère de la guerre de la République française enrichit ses annales d'un nouveau titulaire, le seizième, si nous comptons bien. Le jeune général qui a l'honneur de ce beau numéro n'en était pas à faire ses preuves de rude franchise. Pas plus qu'à Tunis et à Yorktown, il ne cacherait ses impressions.

On sut bientôt en effet que ses prédécesseurs lui avaient laissé sur les bras une lourde besogne. S'ils avaient certainement réalisé d'excellentes améliorations, ils en avaient trop négligé d'autres, deux surtout : le progrès des projectiles et des explosifs, et les besoins d'offensive de toute tactique digne de ce nom ; que, pour réparer cette imprévoyance, il avait besoin de 400 millions de francs, ni plus ni moins, qui seraient employés à des obus-torpilles de mélinite, à des blindages ferrés, à des fusils à répétition et de petit calibre, à des états-majors de forteresses, à un renfort de cavalerie; tout cela pour le mois d'avril 1887.

Tout cela, disons-le vite, les chiffres réservés, n'avait rien d'effrayant en soi, rien d'anormal ni d'exceptionnel, rien que de fort utile. Mais le chiffre était gros, et, par sa seule taille, rempli de mystères aisément inflammables. D'autant plus que le ministre de la marine réclamait simultanément 200 millions de francs pour ses torpilleurs.

* * *

A Berlin, où l'on suit *coram publico* le programme général de rester au niveau militaire des voisins et notamment des plans de revanche de la France, on résolut de riposter aux projets français par une augmentation d'effectif de l'armée. On la renforcerait d'une quarantaine de mille hommes, avec un matériel plus que correspondant.

Au fond, ce n'est qu'une affaire de comptabilité et de préparation. Peut-être n'est-ce même qu'une affaire de démonstration, un « garde à vous » lancé à qui de droit, car, par simple me-

sure administrative, le gouvernement pourrait tirer du seul *Ersatz* des ressources au moins quadruples.

Et plus pressée encore qu'à Paris, l'autorité impériale voulait le nouvel effectif pour ses fêtes de Noël 1886.

Sur la Sprée comme sur la Seine, Messieurs les gouvernants durent en rabattre; ils ne s'en trouvent pas plus mal. Les fêtes de Noël et du Nouvel-An sont passées sans que l'armée allemande ait été renforcée, et l'Allemagne n'a subi aucune invasion. Que disons-nous? Elle a subi l'invasion des neiges en telles masses que ses trains empêtrés eussent fait échouer toute espèce de mobilisation pendant une huitaine de jours. Néanmoins les Français, libres de tels obstacles, n'ont rien mobilisé du tout et n'ont pas jeté sur l'Alsace leurs 400 mille hommes disponibles, lesquels auraient pu arriver jusqu'au Rhin sans grande résistance.

* * *

Et à Paris les ministres de la guerre et de la marine ont moins obtenu encore de l'autorité supérieure. Ils seront contents d'avoir chacun une trentaine de millions à dépenser en tours cuirassées, en torpilles et en fusils à répétition, dont la France eût dû être munie depuis vingt ans, si elle s'était tenue à la hauteur voulue.

Il faudrait donc avoir l'imagination tournée fortement au tragique pour découvrir là quoi que ce soit qui trouble l'ordre journalier des douze dernières années et qui sorte du cours ordinaire des progrès incessants des sciences militaires, notamment de la lutte deux fois séculaire de la plaque contre le projectile et vice-versa.

En résumé, l'époque de la création du trop grandiose réseau des forts français de l'Est et de Paris, contre l'avis des gens les plus experts en la matière, avait marqué un temps de recul en fait d'art militaire. Aujourd'hui, il faut racheter cette faute, et cela ne peut se faire qu'au prix d'autres lourds sacrifices, y compris celui de courir le risque d'agiter l'opinion publique alors même qu'il ne s'agit que de mesures de service courant.

* * *

Le second problème orageux dépend de la grande question d'Orient, qui, toujours pleine de complications, en fournit, pour

l'heure, deux très aiguës, mais localisées, dont nous dirons quelques mots.

Sans vouloir retracer ici les vicissitudes de la question d'Orient depuis les perspectives que lui avait ouvertes le singulier traité de Berlin de 1878 succédant aux préliminaires de San Stefano, il est opportun de rappeler que la curée ottomane, sonnée par cet acte international, loin de réussir à satisfaire les appétits surexcités, ne fit qu'en réveiller d'autres qu'on croyait satisfaits.

Les evénements de Bulgarie en 1885 et 1886, où jusqu'à présent la Russie a été durement jouée, en dépit de ses lourds sacrifices, auraient pu mettre aux prises des troupes russes intervenant à Sofia avec des troupes serbes ou turques, ou même autrichiennes, et peut-être avec une escadre britannique dans la mer Noire. Mais cette menaçante éventualité, qui n'aurait pas nécessairement amené de guerre générale, du moins au début, a été conjurée par la modération exemplaire du tzar, jointe à l'influence personnelle de l'empereur Guillaume, qui estime sagement que les promesses de la paix sont plus sûres que les espérances toujours aléatoires de la guerre. Quelle sera la durée de cet assoupissement?.....

* * *

A cette première complication s'en soude une seconde à l'autre extrémité de l'empire ottoman, en Egypte.

Les grands Etats européens, en arrangeant à Berlin en 1878 les parts respectives des peuples libérés des Balkans, avaient eu soin, paraît-il, de ne point oublier les libérateurs. D'ailleurs bon courtage ne déprécie pas la marchandise.

Après la largition connue aux Roumains, aux Grecs, aux Serbes, aux Bulgares, aux Monténégrins, il avait été entendu, ou sous-entendu — nous n'avons pas eu, confessons-le, les pièces en mains, — que l'Autriche prendrait l'Herzegovine et la Bosnie, que l'Angleterre s'installerait à l'île de Chypre, qu'il y aurait quelque chose en Afrique pour l'Angleterre encore, ainsi que pour la France et l'Italie. La Prusse, soit l'Allemagne, ne gardait que la gloire, espérant que ses agrandissements de 1870-71 lui seraient ainsi dûment reconnus et pardonnés, même par la France, invitée à se tailler en Egypte ou en Tripolitaine des compensations à la perte de l'Alsace.

D'un cadeau diplomatique à la prise de possession militaire,

il y a souvent plus loin que de la coupe aux lèvres. Ce fut ici le cas pour quelques-uns.

L'Angleterre, aux aguets de tout ce qui assurera sa route des Indes, fut prompte à profiter des affreux massacres d'Alexandrie et du Caire ordonnés par Arabi et par ses colonels, pour devancer en Egypte la France toujours boudeuse, et celle-ci se dédommagea en soufflant à son tour la Tunisie à l'Italie, au moyen des célèbres Kroumirs. Ce sont jeux de gros loups. L'Italie n'eut pour sa part, et après coup encore, que l'ingrate fournaise de Massova. Aussi l'on comprend que la jeune et juvénile grande puissance aux splendides cuirassés en ressente un dépit qui ne cherche qu'une occasion de se manifester aussi efficacement que possible.

D'ailleurs ce n'est pas l'Italie seule qui se croit lésée par ce partage peu à l'amiable. Le sultan trouve que de son bien l'autrui fait par trop large courroie et il en garde bonne rancune au dit autrui, sans trop savoir exactement à qui s'en prendre. La France se plaint aussi et ses plaintes sont plus précises. Elle réclame l'évacuation de l'Egypte par les troupes anglaises, en accentuant chaque jour plus vivement ses réclamations, auxquelles le Foreign-Office fait la sourde oreille.

Assurément l'Egypte n'offrirait pas un théâtre de guerre bien dangereux à l'Europe. Mais à son occasion se produit une nouveauté d'un poids incontestable : la rentrée en scène du cabinet de Paris, qui avait cru devoir, jusqu'alors, pratiquer l'abstention sinon la bouderie, en représailles de son isolement de 1870. Tandis que ses demandes officielles d'évacuation de l'Egypte sont, dit-on, conçues en termes très arrangeants, sa presse se déchaîne sans mesure contre « la perfide Albion. » Celle-ci riposte de bonne encre par ses journaux, et les relations des deux pays paraissent s'aigrir et s'envenimer de plus en plus[1].

De sorte qu'outre la guerre nationale de revanche, et toutes

[1] Voici, par exemple, dans quels termes un journal parisien de beaucoup d'esprit, qui passe pour être l'organe d'un ou deux ministres, parle de ses voisins d'outre-Manche dans un article de première page intitulé : *Un gouvernement assassin :*

« La Porte a répondu au memorandum anglais concernant l'Egypte.....
» L'Angleterre finira par se mettre au ban des nations. Ce peuple de pira-
» tes, qui préconise l'assassinat politique et qui l'a mis en pratique aussi bien
» en Russie qu'en Turquie, soulèvera la conscience de tous les honnêtes
» gens et il ne réussira qu'à rendre inébranlable l'accord des deux pays qui,
» avec la France, finiront bien par rendre l'Egypte à la civilisation en la dé-
» livrant de la barbarie anglaise. » *(La France* du 30 décembre 1886.)

ses aventures ou mésaventures coloniales, la France, à en juger par sa presse, serait en train de *chauffer* une seconde guerre contre son ancienne alliée de Sébastopol, et pour cela de rechercher, sinon par là de gagner, l'alliance de la Russie, l'antagoniste naturelle de l'Angleterre dans l'Orient. Pour le moins on va, en attendant que les eaux de la Seine puissent rallier celles de la Neva, s'obliger réciproquement et gentiment, par voie diplomatique s'entend, sur le Nil d'une part, dans les Balkans d'autre part.

* * *

Sur ce terrain, riche en séduisants mirages, les faiseurs de combinaisons et d'alliances ont beau jeu. Les uns voient déjà la République française et l'Empire moscovite marchant, la main dans la main, à l'écrasement de tous leurs gênants intermédiaires. D'autres montrent la Grande-Bretagne, l'Autriche, l'Italie réussissant, après avoir entraîné l'Allemagne, à s'entendre pour dominer terres et mers et s'octroyer d'opimes dépouilles continentales et coloniales ; d'autres dressent le tableau des satellites groupés autour de chacune des deux formidables coalitions, se demandant surtout de quel côté va pencher la Turquie. Puis on suppute les défaillances, les transformations, les défections, les diversions qui se produiront dès la première ou seconde campagne.

Bref! nous entrons en plein roman historique de grande guerre européenne et universelle, avec toutes ses péripéties, sans trop sortir d'ailleurs du domaine des éventualités plausibles, car elles le sont à peu près toutes dans notre temps de grands et petits Etats armés jusqu'aux dents et de peuples demandant voix au chapitre.

* * *

Il va de soi que le jeu de coquetterie ouvert entre Paris et St-Pétersbourg fut promptement utilisé, comme engin parlementaire, par le gouvernement de Berlin pour faire passer plus facilement son projet d'augmentation d'effectifs; d'autre part le reste de l'Europe se croyant tenu de suivre les modes de Berlin dans l'espèce, partout on s'est mis à l'unisson. Tous les gouvernements avaient des projets militaires en cartons qui n'attendaient qu'une bonne occasion de triompher des objections de la finance. Ils furent mis au jour et généralement avec succès en Danemark, en Suède, en

Belgique et aussi en Suisse, au risque de susciter dans le gros public de nouvelles alertes, qui ne sont en réalité que les échos attardés de celles d'antan.

* * *

En Suisse, nos Chambres fédérales, dans leur dernière session ont profité de ce favorable quart d'heure pour voter le complément immédiat de notre matériel et l'organisation du landsturm. C'est au moins d'une bonne intention. Mais on doit regretter qu'elles n'aient pas du même coup voté le fusil à petit calibre, le vrai progrès du jour, l'arme d'infanterie par excellence.

Espérons que la Suisse n'aura pas la mauvaise chance d'avoir créé ce nouveau fusil seulement pour ses voisins et d'en être munie la dernière !



Société des Officiers de la Confédération suisse.

Procès-verbal de l'assemblée des délégués réunie le 3 juillet 1886 dans la salle du Grand Conseil de Lucerne.

La séance est ouverte à 6 $^1/_4$ heures de l'après-midi.

Après avoir souhaité la bienvenue aux délégués, M. le colonel-divisionnaire A. Pfyffer, président du comité central, résume en quelques mots l'activité déployée par ce dernier depuis la dernière assemblée générale, puis il est procédé à l'appel des délégations; sont présents MM. les officiers ci-après :

Zurich : colonel-divisionnaire Vœgeli; colonel Meister; lieutenants-colonels Wirz, Brandenberger, Blumer et Rieter; majors von Orelli, Jæniker, Geilinger et Ernst; capitaine Weinmann ; 1ers lieutenants Pfau et Hürtiman.

Berne : colonel-divisionnaire Feiss ; colonels Girard et Sigrist ; lieut.-colonel Bigler ; major Schneider ; capitaines Widmer, R. Müller, J. Giger et Lustorf ; 1ers lieutenants Hans Hofer, Streiff et J. Müller.

Lucerne : majors Zemp et Hetter.

Uri : major J. Arnold.

Schwytz : major Donner ; capitaine G. Fassbind.

Unterwalden (Nidwald) : major Fusch.

Unterwalden (Obwalden) : major von Moos.

Glaris : lieutenant-colonel Gallati.

Zug : major Uttinger.

Soleure : major R. von Arx ; capitaines Max Alter et W. Frühholz.

Bâle-Ville : capitaines Strohl et Brüderlin.

Bâle-Campagne : lieutenant-colonel Oberer ; capitaine Tanner.

Schaffhouse : lieut.-colonel Chessex ; capitaine Frei.

VII[e] DIVISION. *Thurgovie* (section) : lieut.-colonel Merk ; major Bær ; capitaine Tanner.

St-Gall (section) : lieut.-colonel Schlatter ; major Beerli ; capitaines Leuch et Bodmer.

Rheinthal (section) : lieut.-colonel Mühling.

Toggenburg (section) : capitaine Klinggler.

Herisau (section) : capitaine Kübler.

Grisons : capinaines Brügger et Th. Gross.

Argovie : colonel Marti ; lieut.-colonels Ringier et Suter.

Tessin : capitaine Attilio Balli ; lieutenant G. Stoffel.

Vaud : colonel-divisionnaire Ceresole ; colonel David ; lieut.-colonels Favey et Thélin ; capitaines Melley, de Meuron, Mermod et Ruffieux ; lieutenant Guillemin.

Neuchâtel : colonel Perrochet ; lieut.-colonel Challandes ; capitaine de Pury.

Genève : lieut.-colonel Rigaud ; major Gautier ; capitaines Doret, Jeanneret et Bastard.

Société des Officiers d'administration : colonel Weber-Disteli ; capitaine Liechti.

Jury : général Hans Herzog ; colonel Rudolf ; colonel-divisionnaire Ceresole.

Comité central : colonel divisionnaire Pfyffer, président ; lieutenant-colonel H. v. Segesser, vice-président ; colonel Bindschedler, rapporteur ; lieut.-colonel A. von Moos, trésorier ; 1[er] lieutenant E. von Schumacher, secrétaire.

L'assemblée compte donc 21 sections représentées par 79 délégués ; jury, 2 ; comité central, 5. Total, 86 assistants.

Sont nommés pour la séance : traducteur, capitaine de Pury ; scrutateurs, major Heller et capitaine Weinmann ; 2[e] secrétaire, lieutenant Egli.

L'ordre du jour est le suivant :

a) Reddition des comptes. Communication du Comité central sur la situation financière de la société. Rapport des commissaires-vérificateurs.

b) Lecture du rapport de la commission chargée de l'examen des travaux de concours ; propositions quant aux prix à décerner.

c) Rapport et propositions du Comité central sur la question de l'introduction de cours préparatoires de cadres dans les cours de répétition de l'infanterie.

d) Rapport et propositions du Comité central sur la question des modifications à apporter à l'organisation des exercices de tir.

e) Propositions éventuelles de sections ou de membres.

f) Choix du prochain Vorort.

MM. les commissaires-vérificateurs, les lieut.-colonels Wirz, de Zurich, et Schmid, de Lucerne, rapportent comme suit :

« Les soussignés, chargés par le Comité central de l'examen des comptes de votre société pour l'exercice de 1884 à 1886, ont l'honneur de vous informer qu'ils ont vérifié les comptes dans toutes leurs parties et, après comparaison avec les quittances et autres pièces annexes, les ont trouvés entièrement conformes.

Recettes.

1. Contributions annuelles des membres			Fr.	5577 —
2. Intérêts des capitaux			»	3620 50
			Fr.	9197 50

Dépenses.

1. Subsides aux journaux . . .	Fr.	6000 —		
2. Subside accordé à la société de cavalerie de la Suisse orientale	»	150 —		
3. Contributions à certains ouvrages militaires	»	1444 95		
4. Débours de délégués	»	757 40		
5. Divers	»	467 20	»	8819 55
Reste donc un *excédent de recettes* de			Fr.	377 95

Mais dans le second semestre déjà de l'année courante ce boni disparaîtra pour faire place à un déficit considérable, le budget prévoyant une recette de fr. 5600 en regard d'une dépense de fr. 9700. L'équilibre financier n'est donc pas encore rétabli et ne pourra l'être que si d'une part l'on diminue les dépenses, par exemple en réduisant les subsides aux gazettes militaires [1], et si d'autre part personne ne tente d'amoindrir nos recettes, résultat qu'amènerait par exemple l'abaissement du taux des cotisations de membres.

[1] Il nous semble qu'il serait facile de faire quelques notables économies sur les frais de publicité et de publication d'ouvrages *au moyen des journaux existants*, plutôt que d'ordonner des impressions à part on ne sait pour quel motif. *(Réd.)*

En conséquence, nous prenons la liberté de formuler la proposition suivante :

« Les comptes présentés et reconnus exacts sont approuvés et il en est donné décharge au trésorier avec remerciements pour sa bonne gestion. »

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Comme suite au rapport ci-dessus, M. le lieut.-colonel Wirz fait observer que relativement au remboursement des frais de voyage par la caisse centrale, il existe une inégalité en ce sens qu'une section se fait rembourser par ladite caisse les frais de voyage de ses délégués, même quand l'assemblée des délégués coïncide avec l'assemblée générale ordinaire, tandis qu'en pareil cas les autres sections renoncent à toute bonification, conformément à une résolution du comité central du 7 août 1883. M. Wirz demande que cette résolution soit observée vis-à-vis de toutes les sections.

Le président du comité central ayant répliqué que le dernier alinéa de l'art. 7 des statuts prévoit l'indemnisation, sans aucune exception, des délégués et qu'une simple résolution du Comité central ne saurait faire déroger à cette disposition, ***il est décidé*** de renvoyer la question au comité central avec mission de la discuter préalablement et de présenter son rapport dans une assemblée ultérieure des délégués. Pour l'assemblée de ce jour, la caisse centrale fournira aux frais de voyage.

M. le colonel Rudolf rapporte au nom du Jury.

La première question de concours : « Etant donnés les nouveaux principes de la tactique du tir de l'infanterie, y a-t-il lieu d'introduire des changements dans les règlements de l'infanterie suisse et en cas affirmatif quels sont ces changements ? » a fait l'objet de trois travaux.

Le premier, portant la devise : « In magnis voluisse sat est », se prononce dans un court avant-propos pour la nécessité d'une révision des règlements et formule ensuite les motifs à l'appui des modifications proposées pour les trois règlements (école de soldat, de compagnie et de bataillon). Ce travail est le résultat de l'expérience et des vues que nos officiers acquièrent en service et pendant l'instruction. Bien qu'on ne puisse lui dénier certaines qualités, on ne saurait toutefois le regarder comme une solution entièrement satisfaisante de la question posée.

Le deuxième travail a pour devise cette phrase de Clausewitz : « Il est tout à fait important que le militaire, du simple soldat jusqu'au plus haut grade, ne voie pas pour la première fois pendant la guerre les scènes de cette dernière qui au début le troublent et le mettent dans l'embarras. » Cet ouvrage prouve que son auteur est un homme

lettré qui a étudié à fond la littérature nationale et étrangère sur la matière et possède celle-ci tant en théorie qu'en pratique. L'auteur soutient cette thèse qu'il est moins nécessaire de modifier que de compléter les règlements actuellement en vigueur pour l'infanterie, mais il omet d'exposer, au moins dans leurs traits principaux, les additions à faire à ces règlements et à ce point de vue l'ouvrage ne résout pas complètement la question de concours.

Le troisième ouvrage porte la devise : « Veux-tu des chaussures neuves qui ne te blessent pas, que la forme en soit rationnelle et seulement alors tu t'en trouveras bien. » L'auteur de ce travail estime que nos règlements d'exercice répondent d'une manière générale aux exigences de la nouvelle tactique, attendu qu'ils reposent essentiellement sur la constatation des changements et de l'augmentation des effets du tir. Il propose donc de ne modifier que les points où, selon lui, les principes de la nouvelle tactique ne sont pas énoncés d'une manière suffisamment accentuée. Bien que ce travail renferme mainte idée heureuse, il ne peut être considéré non plus comme répondant au but proposé d'une façon satisfaisante.

La question historique de concours : « La Suisse comme champ de bataille d'armées étrangères en 1799 : de fin 1798 au 7 juin 1799 » se trouve traitée dans deux travaux.

Le premier a pour devise « Per aspera ad astra » ; c'est un abrégé des événements qui se sont passés durant le laps de temps prévu par le programme de concours ; cet ouvrage ne peut prétendre à une valeur proprement dite sous le rapport historique et militaire; néanmoins il témoigne de beaucoup de zèle et de patriotisme et est de nature à instruire sans effort sur cette partie de notre histoire les gens auxquels ces événements sont peu ou point connus ; à ce point de vue l'ouvrage n'est pas sans mérite.

La seconde solution porte la suscription : « Et pius est patriæ facta referre labor », Ovid., Trist. C'est une œuvre d'une importance considérable qui dépasse cependant les limites fixées par le comité central ; elle a le défaut aussi de manquer parfois de clarté et celui d'une exécution peu soigneuse. Après quelques remaniements un peu notables, cet ouvrage mériterait entièrement les honneurs de la publicité.

Deux travaux ont été présentés sur la question : « L'armement et l'équipement de l'artillerie suisse sont-ils suffisants pour une guerre de montagne, éventuellement quelles sont les innovations qu'il serait désirable d'introduire ? » L'auteur du premier, sans devise, réclame de l'artillerie de montagne que, sans dépense extraordinaire de temps et d'efforts, elle puisse se mouvoir sur des chemins d'un mètre de largeur, et que les effets du tir de la pièce de montagne ne soient

pas inférieurs à ceux de la pièce de campagne. Si l'auteur croit pouvoir utiliser dans ce but une partie de l'artillerie de campagne avec canon d'acier de 8,4 cm., il se berce évidemment d'illusions sur les facultés motrices de l'artillerie de campagne. On ne saurait reconnaître à ce travail une valeur réelle au point de vue militaire.

Le second ouvrage, portant la devise « bref et concis » (kurz und bündig), traite la question à fond et démontre de la part de l'auteur une étude très sérieuse de l'artillerie tant sous le rapport de l'organisation que sous celui de la balistique ; ce travail est d'un seul jet et présentera le plus grand intérêt soit pour les autorités soit pour les officiers de toutes armes.

A la suite du rapport présenté par le jury, il est décidé de décerner les prix suivants :

a) Un premier prix de 700 fr. à l'auteur de l'ouvrage portant la devise : « bref et concis » (kurz und bündig) ;

b) Un deuxième prix de 500 fr. à l'auteur du mémoire portant la devise : « Et pius est patriæ facta referre labor » ;

c) Un troisième prix de 150 fr. à l'auteur du travail portant la devise : « Per aspera ad astra » ;

d) A titre de reconnaissance, un prix de 50 fr. à l'auteur du mémoire avec la devise : « Il est tout à fait important que le militaire, du simple soldat jusqu'au plus haut grade, ne voie pas pour la première fois pendant la guerre les scènes de cette dernière qui au début le troublent et le mettent dans l'embarras ».

En outre il est décidé de publier le mémoire ayant obtenu le premier prix et d'autoriser le comité central à publier, également aux frais de la Société des officiers de la Confédération suisse et après l'avoir remanié dans le sens indiqué par le rapport du jury, le mémoire portant la devise : « Et pius est patriæ facta referre labor ».

Dans l'assemblée des délégués du 18 janvier 1885, le comité central avait déjà fait un rapport détaillé sur la question de l'introduction de cours préparatoires de cadres dans les cours de répétition de l'infanterie et l'assemblée avait décidé de renvoyer cette question à l'examen des sections. Dès lors la plupart de ces dernières ont discuté la question dont il s'agit et exprimé au comité central leur opinion à cet égard. Certaines d'entr'elles estiment qu'il est de la plus haute importance pour le développement de notre armée que ce point soit réglé dans le sens de la proposition, tandis que d'autres sections rejettent les cours préparatoires de cadres comme étant devenus superflus par suite de l'organisation récente des écoles de sous-officiers et parce qu'elles redoutent de voir l'existence de celles-ci compromise par l'introduction des cours préparatoires de cadres.

Vu les divergences d'opinions qui se sont manifestées, le comité central s'en remet à l'assemblée des délégués du soin de décider ou bien un nouveau renvoi aux sections, ou bien la votation immédiate sur la question de savoir si l'affaire doit être abandonnée ou si l'on adressera au département militaire fédéral une pétition en faveur de la proposition de la section de Lucerne.

A une grande majorité, l'assemblée décide d'abord de passer immédiatament à la votation et ensuite de ne pas entrer en matière sur la proposition.

Sur sa demande, le comité central est autorisé à placer parmi les trophées de la bataille de Sempach conservés dans l'ancien hôtel de ville de Lucerne, le vieux drapeau qui vient d'être remplacé par la nouvelle bannière dont les dames de Zurich et de Winterthour ont fait présent à la Société suisse des officiers.

Question des modifications à apporter à l'organisation des exercices de tir de l'infanterie. Le rapporteur du comité central se réfère tout d'abord au rapport déjà présenté à l'assemblée des délégués du 18 janvier 1885 et communique ensuite les avis énoncés à ce sujet par les sections. Quant à la solution de cette question, Schwyz est seul à se ranger à la proposition du XXIIe régiment d'infanterie, la plupart des sections la repoussent, quelques-unes attendent davantage d'une meilleure organisation des sociétés de tir volontaires, d'autres enfin veulent des cours de tir d'un ou tout au plus de deux jours.

Vu la grande diversité des vues et les divergences assez fortes dans les propositions, le comité central croit que le mieux serait de soumettre aujourd'hui la question à une nouvelle discussion et de voter ensuite si l'on veut s'en occuper encore plus longtemps ou bien la rayer de l'ordre du jour de la Société suisse des officiers. Pour le premier cas le comité central propose l'institution d'une commission chargée de l'examen approfondi des diverses motions et de l'élaboration d'un projet définitif à présenter à la prochaine assemblée des délégués. M. Bodmer, capitaine de carabiniers, formule comme suit les postulats qui, de l'avis de la section de St-Gall, devraient figurer dans ce projet : Augmentation du nombre des coups dans les exercices de tir, tenue meilleure des livrets de tir, fixation d'un minimum pour les résultats à obtenir, surveillance plus grande des sociétés de tir volontaires, utilisation des jeunes officiers dans les exercices de tir, etc.

Comme amendement à la proposition du comité central, M. le major von Arx propose de renvoyer la question à une commission nommée par le comité central et qui pour l'élaboration d'un projet à présenter dans une prochaine assemblée des délégués, ne serait pas

obligée de s'en tenir aux vues énoncées par les sections. Cette proposition obtient la majorité contre une autre de M. le capitaine Tanner qui voudrait continuer la discussion et liquider la question dans cette séance.

La section Argovie propose d'intervenir auprès de l'autorité compétente pour que les cours actuels de répétition des bataillons d'infanterie soient remplacés par des cours de répétition de régiments.

Le comité central propose d'abord le renvoi aux sections et de charger le comité central de soumettre à une prochaine assemblée des délégués des propositions basées sur les rapports qu'auront présentés les sections. Cette proposition est adoptée sans discussion.

Berne est désigné comme prochain Vorort. Les autres postulants étaient Bellinzone et Genève. M. le colonel Rigaud a plaidé chaudement en faveur du choix de cette seconde ville.

La séance est levée à 8 ½ heures.

Procès-verbal de l'assemblée générale réunie le 4 juillet 1886, dans la salle du Grand Conseil, à Lucerne.

La séance est ouverte à 9 heures, par le président, M. le colonel-divisionnaire Pfyffer.

Sont nommés pour cette séance :

Traducteur : M. de Pury, capitaine d'état-major.

Scrutateurs : MM. le major Heller et le capitaine Weinmann.

MM. le 1er lieutenant E. von Schumacher et le lieutenant C. Egli fonctionnent comme secrétaires.

Ordre du jour.

I. Mémoire de M. Weber, major à l'état-major, sur « l'état actuel de la question des fortifications ».

II. Mémoire de M. Strohl, capitaine d'état-major, sur « l'aérostation militaire ».

III. Rapport sur la question de la « réorganisation de nos bataillons de carabiniers ».

IV. Ouverture des enveloppes renfermant les noms des auteurs des ouvrages de concours couronnés.

V. Communication des résolutions de l'assemblée des délégués par M. le rapporteur.

VI. Propositions et motions éventuelles.

I

Le mémoire de M. Weber, major à l'état-major, sur l'***état actuel de la question des fortifications***, devant, suivant une communication de M. le rapporteur, paraître in-extenso dans la Revue suisse pour l'artillerie et le génie, l'assemblée renonce à en entendre des extraits dans cette séance.

II

Mémoire de M. Strohl, capitaine d'état-major, sur l'*aérostation militaire*.

L'histoire de la navigation aérienne remonte jusqu'à Cavendish, Blah, Cavallo et Mongolfier et, s'il faut en croire Strabon, il y avait même dans l'antiquité une peuplade de l'Asie-mineure, les Kapnobates (χαπνοβάτης) qui, comme leur nom l'indique, marchaient sur la fumée, ce qui veut dire probablement que par le moyen d'air raréfié, ils parvenaient à s'élever dans l'atmosphère. Les Chinois prétendent également avoir connu longtemps avant Montgolfier les principes du ballon. Quoi qu'il en soit, il est certain que les essais pratiqués le 5 juin 1783 par les frères Montgolfier passent pour le point de départ de l'aérostation moderne.

Cela nous entraînerait trop loin d'énumérer tous les imitateurs des frères Montgolfier et toutes les expériences tentées par eux ; il suffira de nommer ceux qui se sont occupés plus spécialement de l'art de diriger les ballons. En 1783 déjà, on voit surgir quelques propositions à ce sujet, mais il faudra encore tout un siècle d'études et d'essais avant d'arriver à un résultat satisfaisant. Toutes les propositions présentées relativement au moyen de diriger les ballons peuvent être ramenées aux quatre idées fondamentales indiquées ci-après :

1. Ballons de forme sphérique dirigeables au moyen d'ailes, gouvernails, voiles et autres appareils analogues.

2. Ballons dirigeables par le moyen de plans inclinés les uns sur les autres et l'augmentation ou la diminution de la force ascensionnelle.

3. A l'aide des courants favorables de l'atmosphère, grâce auxquels le ballon acquiert une force ascensionnelle telle qu'il peut atteindre la région de ces courants, sans laisser s'échapper de gaz ou sans jeter du ballast.

4. En donnant enfin au ballon une forme allongée et en le munissant d'une source de force qui le doue d'une vitesse excédant celle des courants à vaincre.

C'est ce dernier système seul qui a donné des résultats satisfaisants et c'est de celui-là seul aussi que nous nous occuperons ici.

Le premier essai tenté en se basant sur ce principe, est celui de Giffard à Paris, le 24 septembre 1852 ; son ballon avait un diamètre de 12 m., une longueur de 44 m. et cubait 2500 m^3 ; pour tout gouvernail, il se servait d'une voile triangulaire tournant autour d'un axe ; l'hélice était actionnée par une machine à vapeur de la force de trois chevaux et du poids de 150 kg. Lorsque Giffard commença son ascension, il faisait un vent violent, mais malgré cela il parvint à se maintenir presque immobile à une altitude de 1500 m., à faire tourner l'aérostat sur son axe vertical, à lui faire exécuter des mouvements latéraux, etc., etc. Plus tard Giffard recommença la même expérience avec des ballons de construction analogue ; toutefois on put constater que l'emploi de la machine à vapeur comme moteur n'était pas recommandable, parce que la machine doit être alimentée, que la consommation du combustible diminue successivement le poids total de l'aérostat et qu'on est obligé par conséquent, pour maintenir l'équilibre, de laisser échapper peu à peu le gaz.

Pendant le siège de Paris en 1870, Dupuy de Lôme, membre du comité de la Défense nationale, présenta à l'Académie des sciences le plan d'un ballon dirigeable pour la construction duquel on lui ouvrit un crédit de 40,000 fr. L'appareil était sur le point d'être achevé que Paris se préparait à capituler, circonstance qui provoqua l'ajournement des essais jusqu'au 2 février 1872.

Extérieurement l'aérostat de Dupuy de Lôme ne diffère que fort peu de celui de Giffard ; dans le premier seulement l'hélice est manœuvrée à bras (8 hommes) au lieu d'être mue par la vapeur.

Ces expériences et d'autres qui suivirent ayant démontré la possibilité de diriger les ballons de forme oblongue et de les faire avancer au gré de l'aéronaute, il ne restait plus qu'à trouver un moteur exempt des défauts inhérents à l'emploi de la machine à vapeur, savoir le poids mort considérable du moteur et la diminution successive du poids total du ballon.

Les machines dynamo-électriques que Gaston Tissandier appliqua d'abord à l'aérostation en 1883 et 1884 répondaient à ces exigences. La ballon de Tissandier avait un diamètre de 9,2 m. et un volume de 1060 m^3 ; il mesurait 28 m. d'une extrémité à l'autre. En fait de moteur, s'y trouvait une machine dynamo-électrique de Siemens pesant 45 kg., d'une puissance de 100 kilogrammètres et alimentée par une batterie de 24 grands éléments. Le moteur de Siemens développait une force effective d'un cheval et demi, l'hélice faisait de 190 à 200 tours par minute, donnant ainsi à l'aérostat une vitesse d'environ 4 m. par seconde.

Une vitesse beaucoup plus considérable fut obtenue en 1885 par les capitaines Renard et Krebs, les directeurs de l'école bien connue d'aérostation de Chalais-Meudon fondée en 1794. MM. Renard et Krebs ont construit un ballon qui a la forme d'un poisson, l'ont muni

à l'avant d'une hélice mue par une machine de Gramme très puissante; cette dernière est alimentée par des éléments au bichromate de potasse dont la composition est le secret des inventeurs. Ce ballon mesure 50 m. de longueur; son plus grand diamètre est de 8,4 m.; à l'intérieur se trouve un second ballon plus petit contenant du gaz de réserve pour le ballon extérieur; la pointe d'avant est moins effilée que celle d'arrière; pour se faire une idée juste de la forme de ce ballon, il suffit de le comparer à un cigare. La nacelle est longue de 33 m. avec 2 m. de hauteur au milieu. A l'avant se trouve l'hélice dont les deux branches ont un diamètre d'à peu près 7 mètres. Le gouvernail, placé à l'extrémité arrière de la nacelle, représente approximativement en surface un parallélogramme dont les deux côtés sont un peu en saillie et forment des pyramides quadrangulaires de très faible hauteur. La force ascensionnelle de cet aérostat est de 2000 kilog. dont 1650 pour le ballon, le filet, la nacelle, la machine, la batterie, etc., et 350 pour les aéronautes et le ballast.

La première ascension de ce ballon eut lieu le 9 août 1884; en 23 minutes il parcourut une distance de 7600 m., ce qui équivaut à une vitesse de 5,5 m. par seconde; lors d'une autre expérience le 8 novembre de la même année, Renard et Krebs atteignirent une vitesse moyenne de 6,5 m. par seconde ou 23 $^1/_2$ kilomètres par heure; la machine dynamo-électrique développait une force de 5 chevaux et l'hélice faisait 50 tours par minute. Le vent avait une vitesse de 8 kilomètres à l'heure; quand l'aérostat marchait avec le vent, sa vitesse était de $23\,^1/_2 + 8 = 31\,^1/_2$ kilomètres et contre de $23\,^1/_2 - 8 = 15\,^1/_2$ kilomètres. Ces essais furent renouvelés : le 22 septembre 1885 et avec le vent contraire Renard et Krebs franchirent la distance de Chalais-Meudon au bastion 65 de l'enceinte de Paris en 47 minutes (6 m; par seconde); au retour ils ne mirent que 11 minutes (25 m. par seconde).

Il est probable qu'on ne s'en tiendra pas d'une manière définitive à la forme adoptée par MM. Renard et Krebs pour leur aérostat et qu'en vue de perfectionnements futurs il faudra résoudre les problèmes suivants :

1. Construire un moteur qui, avec un poids mort égal à celui des machines employées jusqu'ici, possède une puissance plus considérable et augmente la force vive, autrement dit la vitesse du ballon;

2. Prolonger la durée d'action des batteries électriques. L'avantage obtenu par l'agrandissement de l'aérostat résulte du fait que la résistance de l'air ne s'accroît qu'en raison directe de l'augmentation de superficie, tandis que la force ascensionnelle croît comme le cube de l'augmentation des dimensions du ballon.

Dans ces derniers temps, les Allemands ont également accordé une attention toute spéciale à la navigation aérienne. Parmi leurs aéronautes, il faut citer en particulier Herrmann Panswindt qui pré-

tend pouvoir atteindre une vitesse de 15 m. par seconde avec un aérostat de son invention pourvu d'une machine à vapeur de 100 chevaux faisant marcher deux hélices verticales et une horizontale. Si le fait est vrai, on aurait résolu par là le problème de tenir tête à tout courant atmosphérique, puisqu'il résulte d'observations météorologiques parfaitement dignes de foi que l'ouragan le plus violent n'a jamais en Europe une vitesse supérieure à 12 m. par seconde.

Les développements qui vont suivre se rapportent à l'application de l'aérostation à la stratégie.

C'est au siège de Condé en 1793 qu'on voit pour la première fois des ballons employés à ce but. Un peu plus tard, Guyteau de Morveau propose au Comité de salut public de la République française d'utiliser les ballons pour le service d'observations. Cette proposition fut acceptée et le château de Meudon mis à la disposition du physicien Coutelle, chargé de procéder à des expériences d'aérostation ; ces essais furent couronnés de succès et Coutelle reçut l'ordre de se joindre à l'armée française avec son ballon et un détachement de 30 hommes. Au moyen de son aérostat, retenu par un câble de 270 toises, Coutelle exécuta une série de reconnaissances ; il prit part, notamment à la défense de Maubeuge, au siège de Charleroi et il contribua grandement à la victoire de Jourdan à Fleurus, le 26 juin 1794, en parvenant à observer tous les mouvements de l'ennemi. Par décret du 31 octobre 1794, le Comité de salut public créa l'école d'aérostation de Meudon ; aussitôt après on construisit 6 autres ballons qui furent répartis dans les armées en campagne. Le détachement d'aérostation, composé de deux compagnies de chacune quatre officiers et 50 sous-officiers et soldats, a rendu aux généraux français des services éminents à Mayence, Andernach, Dusseldorf, Coblence, Worms, Mannheim, ainsi qu'à la bataille de Wurzbourg. Dans la campagne d'Egypte, l'armée française possédait des ballons, mais ceux qu'on fit monter dans les airs n'avaient d'autre but que de donner aux indigènes une haute idée de la supériorité intellectuelle des Français. Du reste, Bonaparte, qui commandait en Egypte, n'était pas partisan de l'emploi des ballons ; en 1798, il fit même fermer l'école de Meudon et l'année d'après il licencia le détachement d'aéronautes.

A partir de cette époque jusqu'à la guerre américaine de sécession, on ne trouve plus que quelques traces de l'aérostation appliquée à la stratégie militaire. Les Russes, par exemple, essaient, le 13 août 1812, de bombarder l'armée française avec des projectiles explosifs lancés d'un ballon ; en 1848-49, les Autrichiens procèdent d'une manière analogue devant Venise ; de même les Français à Vincennes en 1854 ; toutefois ces deux dernières tentatives ne réussirent qu'imparfaitement.

En revanche, les ballons jouèrent un rôle prépondérant dans la

guerre de sécession ; c'est ainsi que l'aéronaute La Mountain se rendit fort utile au général Mac Clellan sur le Potomac et plus tard en Virginie, à Yorktown et devant Richmond. Un autre détachement d'aéronautes se distingua lors du bombardement des forts de Cairqam Mississipi en dirigeant le feu de l'artillerie au moyen de signaux donnés du haut des airs.

L'un des chapitres les plus intéressants des annales de l'aérostation militaire, c'est sans contredit l'usage qu'on fit des ballons pendant le dernier siège de Paris. Du 17 septembre (combat de Bicêtre) jusqu'en novembre, c'est-à-dire jusqu'au moment où des brouillards persistants empêchèrent de se livrer à ce genre de reconnaissance, il y eut à Paris un service régulier d'observations au moyen de ballons dits captifs. L'aérostation rendit des services bien plus importants encore en servant de communication entre la capitale assiégée et les parties de la France que l'ennemi n'occupait pas encore. Le gouvernement passa des contrats pour la fourniture de ballons avec des aéronautes éminents, tels que Godard, Yon, d'Artois; il payait 4000 francs pour chaque ballon d'un volume de 2000 mètres cubes, qui, dix heures après le gonflement (par le gaz d'éclairage), possédait encore une force ascensionnelle de 500 kilog.

Dans l'intervalle du 23 septembre 1870 au 28 janvier 1871, 64 de ces ballons quittèrent Paris avec 155 voyageurs et 3 millions de lettres ; 6 ballons, portant 15 voyageurs, tombèrent entre les mains des Allemands, 2 se perdirent et les autres atteignirent les provinces qui n'étaient pas encore au pouvoir de l'ennemi. Ici aussi on avait établi un service d'aérostation : des détachements d'aéronautes se trouvaient dans les armées de la Loire et du Nord, à Lyon, ainsi que dans les armées de Bourbaki et de Faidherbe. Si ces détachements n'ont pas donné tous les résultats qu'on en attendait, il ne faut pas oublier non plus que tout le service avait été organisé pendant la guerre et devait, par conséquent, avoir toutes les défectuosités inhérentes à une organisation hâtive et précipitée.

Du côté des Allemands, il n'y avait personne, lorsque la guerre éclata, qui eût pu entreprendre l'organisation du service d'aérostation ; il fallut donc faire venir à grands frais un Anglais, nommé Coxwell, qui exécuta des reconnaissances par ballon d'abord devant Strasbourg et plus tard devant Paris. Il paraîtrait cependant que les prestations du détachement placé sous les ordres de Coxwell n'ont pas satisfait complètement, car il fut licencié déjà au mois d'octobre 1870.

Depuis la guerre franco-allemande, qui a démontré l'immense importance que doit avoir en cas de guerre le service des ballons préparé en temps de paix, la plupart des armées étudient soigneusement et mettent à profit les inventions qui se succèdent dans le domaine de l'aérostation.

C'est en 1880 que la France a commencé à distribuer aux armées des ballons captifs ; d'après les récentes décisions du ministère de la guerre, chaque corps d'armée doit posséder une unité de ballon chargée comme suit sur cinq voitures :

Sur la première voiture : le ballon proprement dit, le filet, la nacelle, etc.

Sur la deuxième voiture : les matières chimiques nécessaires.

Sur deux autres voitures : les appareils pour la préparation du gaz.

Sur la cinquième voiture enfin : l'ancre, une machine à vapeur, ainsi qu'un câble avec treuil (dévidoir).

Ces ballons ont fonctionné pour la première fois dans la campagne du Tonkin et les services qu'ils y ont rendus doivent avoir été excellents ; lors des manœuvres du 2e corps, en automne 1885, on avait organisé également un service de reconnaissance par ballon.

Un récent décret du ministère de la guerre ordonne l'agrandissement de l'école de Chalais-Meudon.

En Allemagne, ce n'est qu'en juin 1884 qu'a été organisé un détachement d'aéronautes ; ce dernier se compose actuellement d'un premier lieutenant, de deux seconds lieutenants et de quatre sous-officiers avec 29 soldats, et se trouve sous les ordres du major Buchholtz, bien connu pour ses ouvrages sur le service des signaux optiques. On ne sait que peu de chose sur les exercices de cette troupe et les résultats obtenus ; on raconte cependant qu'au printemps de 1885 on a pratiqué, près de Schœnberg, des expériences à la lumière électrique avec un ballon planant à 800 mètres de hauteur ; la contrée était si intensivement éclairée sur un rayon de 2000 mètres que les personnes qui montaient le ballon ont pu exécuter des levers de terrain fort exacts.

En Autriche, le ministère de la guerre ne s'est pas encore occupé officiellement de la question de l'aérostation ; on s'est borné plutôt à encourager l'industrie privée à se livrer à des expériences dans ce domaine.

L'Italie possède déjà un détachement d'aéronautes dont l'équipement se compose de deux ballons, d'une voiture pour le transport du matériel pesant au total 2200 kilog. et d'un appareil du poids de 2800 kilog. pour la préparation du gaz. Les ballons ont une capacité de 600 mètres cubes.

Sur l'initiative du général Tottleben, la Russie a commencé déjà en 1870-71 à étudier la question de l'emploi des ballons au service militaire. Parmi les nombreux essais qu'on a tentés, celui de l'année 1879 est particulièrement intéressant ; on utilisa avec succès pour le service des signaux optiques de petits ballons captifs pourvus de la lumière électrique ; depuis lors, la marine russe a adopté définitivement ce genre de signaux qui a fait ses preuves lors des

dernières manœuvres de la flotte devant Cronstadt. En revanche, les récentes expériences faites avec un ballon soi-disant dirigeable inventé par le capitaine Koztowitz n'ont donné que des résultats médiocres.

L'Angleterre a organisé en 1879 un détachement d'aéronautes composé de 5 officiers avec 16 soldats et muni de 4 ballons d'une capacité variant de 450 à 900 mètres cubes. Les expéditions du général sir Charles Waren dans le pays des Betjouanos et celle de Wolseley dans le Soudan possédaient des ballons qui ont été avantageusement employés pour le service de reconnaissances. Dans ces derniers temps on a proposé en Angleterre d'affecter les ballons d'une manière générale au service des avant-postes, un ballon devant suffire pour observer une section de terrain de deux à trois milles anglais.

Tandis qu'ailleurs on cherchait à résoudre le problème de la possibilité de diriger les ballons en leur donnant par le moyen d'une hélice et d'une machine dynamo-électrique une vitesse supérieure à celle des courants atmosphériques, les Anglais, se basant sur le fait qu'aux altitudes différentes correspondent des courants différents, tendaient au même but avec des ballons sphériques sans gouvernail ni moteur. Suivant la direction qu'on veut prendre, il faudra d'abord que le ballon s'élève plus ou moins dans les airs. Il est évident que cette méthode de diriger les aérostats ne pourra être appliquée que dans les contrées où, comme c'est en effet le cas pour l'Angleterre, plusieurs courants superposés et constants se meuvent dans des directions opposées.

Il est probable que l'Amérique nous livrera sous peu un nouveau ballon dirigeable. Le ministère de la guerre a chargé le général Russel Taylor de construire un de ces ballons et lui a ouvert pour cela un crédit de 10,000 dollars. Ce ballon doit atteindre une vitesse de 48 kilomètres à l'heure, soit de 13,5 m. par seconde et permettra de bombarder de haut en bas avec des projectiles explosifs, des places fortes, des vaisseaux, des corps de troupes ennemis, etc.

De ce que nous venons d'exposer, il ressort que depuis la guerre franco-allemande, l'aérostation est entrée dans une nouvelle phase et que le rôle qui incombera aux ballons dans une guerre future sera de beaucoup plus considérable que celui qu'ils ont joué jusqu'ici.

Ailleurs on s'est rendu à cette évidence : ce qui le prouve ce sont les nombreuses expériences, etc., décrites ci-dessus ; la Suisse seule, bien que du reste elle marche de pair avec les Etats étrangers pour tout ce qui se rattache au développement de l'industrie, des arts et de la science, la Suisse seule, disons-nous, n'a encore rien fait sous ce rapport, quoiqu'il y ait lieu d'appliquer ici aussi l'ancien proverbe : *Si vis pacem, para bellum.*

III

Question de la réorganisation des bataillons de carabiniers.

Lors de l'assemblée des délégués du 11 août 1883, M. le major Curtio Curti avait fait une proposition à ce sujet, sur quoi il avait été décidé de renvoyer la question pour complément d'études au nouveau comité central (actuellement en charge). En exécution de sa mission, ce dernier a élaboré, par la plume de son rapporteur, un mémoire détaillé basé sur les discussions qui ont eu lieu au sein du comité central. Vu l'heure avancée, il est décidé toutefois, sur la proposition de M. le colonel Meister, d'ajourner la lecture de ce rapport à une assemblée générale ultérieure et d'inviter le nouveau comité central à accorder une attention toute spéciale à la question de la réorgonisation des bataillons de carabiniers.

IV

Ouverture des enveloppes renfermant les noms des auteurs des ouvrages de concours couronnés.

Cette opération donne le résultat suivant :

a) L'ouvrage qui a eu le premier prix et qui traite de l'artillerie de montagne avec la devise : « bref et concis » (kurz und bündig) a pour auteur M. le colonel A. Schumacher, à Thoune ;

b) Le travail historique qui a obtenu le deuxième prix de 500 fr. et porte la devise : « Et pius est, patriæ facta referre labor » a pour auteur M. Boillot, 1er lieutenant à Colombier ;

c) L'ouvrage auquel a été reconnu le troisième prix de 150 fr. et portant la devise : « Per aspera ad astra » est dû à la plume de M. A. Gunther, à Zurich ;

d) Le travail sur la question de tactique et portant la devise : « Il est de la plus haute importance que le militaire, du plus haut grade jusqu'au simple soldat, ne voie pas pour la première fois pendant la guerre les scènes de celle-ci qui au début le troublent et le mettent dans l'embarras » a pour auteur M. le capitaine Becker, de Glaris.

Ce travail a obtenu un prix de reconnaissance au montant de 50 francs.

V

Le rapporteur du comité central communique brièvement à l'as-

semblée générale les résolutions prises par l'assemblée des délégués, puis la séance est levée à midi et demi.

Pour le comité central de la Société des officiers
de la Confédération suisse :

Le président, A. PFYFFER, col.-divisionnaire.

Le rapporteur, R. BINDSCHEDLER, colonel.

Les secrétaires,
E. von SCHUMACHER, 1er lieutenant. C. EGLI, lieutenant.

Tir fédéral de 1887 à Genève.

Les listes de souscription pour les prix d'honneur se monteraient déjà au beau chiffre d'une soixantaine de mille francs, y compris les souscriptions annoncées de l'Etat de Genève, 20,000 fr., et de la ville de Genève, 10,000 fr.

Le Comité central de la Société fédérale de tir à toutes les sociétés de tir de la Suisse.

Chers camarades ! — Pendant le tir fédéral de 1887 à Genève aura lieu un tir de sections, auquel nous vous recommandons vivement de prendre part.

A cette occasion, nous prenons la liberté de vous engager chaudement à entrer dans la société fédérale de tir et de vous exposer brièvement les avantages que vos membres en retireraient.

Avant tout, qu'il nous soit permis d'attirer votre attention sur le fait que tout tireur qui veut acheter une passe aux bonnes cibles dans un tir fédéral doit fournir la preuve qu'il est membre de la société fédérale de tir. S'il ne peut le faire, il devra, outre le prix de la passe, payer une taxe extraordinaire de *cinq* francs. Or, comme la cotisation annuelle de la société fédérale de tir n'est que de 25 centimes par membre, soit 50 centimes seulement pour deux ans, l'avantage de faire partie de la société est manifeste.

Si une société est composée de 20 membres, cela lui fait pour les cotisations de deux ans 20 fois 50 centimes ou 10 francs ; mais si, dans cette société, il n'y a que trois membres qui prennent une passe aux bonnes cibles, cela leur fait déjà *15 francs*, soit 3 × 5 fr., s'ils ne sont pas membres de la société fédérale. Vous voyez aisément, par ce petit exemple de calcul, combien il est de l'intérêt de toute société de tir d'entrer dans la société fédérale de tir.

Enfin, nous vous ferons encore observer qu'il est fort probable qu'à l'avenir on n'admettra plus au concours de sections des tirs fédéraux que les sociétés qui sont membres de la société fédérale de tir. C'est encore là un motif de plus pour ne pas retarder plus longtemps votre entrée dans cette société.

Nous avons cru ne pas devoir négliger d'attirer votre attention sur ce point important, et nous mettons en tout temps les statuts de la société fédérale à votre disposition. Les demandes d'admission peuvent être adressées simplement au président soussigné à Aarau.

Nous vous renouvelons, chers camarades, nos salutations les plus cordiales, et nous vous serrons fraternellement la main.

Au nom du Comité central : *Le président*, J. STIGELER.
Le secrétaire, TRITTEN.

Le *Règlement pour le concours de sections*, adopté définitivement par le Comité central suisse le 16 décembre 1886, contient les modifications ci-après au texte que nous avons publié dans notre dernier numéro :

Le paragraphe en préambule devient l'art. 1er.

La première phrase de l'art. 8 devient l'art. 9 et le reste de cet article devient l'art. 10, commençant par ces mots : « La passe est de 5 coups » et finissant par ceux-ci : « pour obtenir cette récompense. »

Les articles subséquents prennent les numéros correspondants jusqu'à 18.

Les prescriptions concernant les facteurs de participation ont été modifiées pour avantager un peu plus les petites sociétés. En conséquence, les art 15 et 16, avec tableaux 1 et 2 de nos pages 612 et 613, ont été rédigés comme suit sous nos 17 et 18 :

« *Art. 17*. Le facteur *participation* sera établi comme suit :

Chaque société venant dans les conditions requises aura un chiffre de *participation normale* de 20 points. *Pour avoir droit à ces 20 points de participation normale,* les sociétés devront envoyer un chiffre de participants proportionné à celui de leurs membres actifs dans la mesure du tableau suivant :

Actifs	Partic.	Actifs	Partic.	Actifs	Partic.	Actifs	Partic.
15	15	37	31	59	43	81	56
16	16	38	31	60	44	82	56
17	17	39	32	61	45	83	57
18	18	40	32	62	45	84	57
19	19	41	33	63	46	85	58
20	19	42	34	64	46	86	58
21	20	43	34	65	47	87	59

22	21	44	35	66	47	88	59
23	22	45	36	67	48	89	60
24	23	46	36	68	48	90	60
25	23	47	37	69	49	91	61
26	24	48	37	70	50	92	61
27	24	49	38	71	50	93	62
28	25	50	39	72	51	94	62
29	26	51	39	73	52	95	63
30	26	52	40	74	52	96	63
31	27	53	40	75	53	97	64
32	27	54	41	76	53	98	64
33	28	55	41	77	54	99	65
34	29	56	42	78	54	100	65
35	30	57	42	79	55		
36	30	58	43	80	55		

Au delà de 100 actifs, avec le 65 % du chiffre des actifs.

Les sociétés qui enverront un chiffre de participants *supérieur* à celui indiqué au tableau ci-dessus auront leur chiffre de *participation normale* augmenté à raison d'un point par chaque tireur en sus, mais sans pouvoir dépasser le chiffre des actifs et sans que la *participation totale* puisse être supérieure à 40 points.

Les sociétés qui enverront un chiffre de participants *inférieur* à celui indiqué au tableau ci-dessus auront leur chiffre de *participation normale* diminué dans la proportion suivante :

TABLEAU II

Pour	1	participant en moins	on déduira	3	points.
»	2	»	»	5	»
»	3	»	»	7	»
»	4	»	»	8	»
»	5	»	»	9	»
»	6	»	»	10	»
»	7	»	»	10 1/2	»
»	8	»	»	11	»
»	9	»	»	11 1/2	»
»	10	»	»	12	»

et ainsi de suite à raison d'un 1/2 point par tireur jusqu'à ce que le chiffre *participation normale* soit réduit à zéro, soit pour 26 tireurs en moins.

Exemple de calcul :

Une société de 47 actifs envoie 43 participants. Conformément au tableau I elle n'est tenue de n'en envoyer que 37 ; il lui est donc bonifié 6 points pour 6 tireurs en sus ; elle aura donc sa *participation normale* de 20 points augmentée de 6 points, soit 20 + 6 = 26 de *participation totale.*

Si la même société de 47 actifs envoyait seulement 30 participants, soit 7 de moins que celui porté au tableau I, elle aurait sa *participation normale* diminuée de 10 ½ points en vertu du tableau II; sa *participation totale* serait donc de 20 — 10 ½ = 9 ½.

» *Art. 18.* La commission du tir de sections et, au besoin, celle de tir, statueront *définitivement* sur tous les cas non prévus par le présent règlement et particulièrement sur toutes les contestations ou réclamations qui pourraient surgir. »

BIBLIOGRAPHIE

La péninsule des Balkans en 1885, par N. MATHIAS, capitaine commandant d'artillerie belge. — Bruxelles. Librairie militaire Muquardt, 1886. Une brochure de 65 pages, avec deux planches.

Parmi les livres et brochures engendrées par l'éternelle question d'Orient, la brochure sus mentionnée est une de celles qui ont été le plus opportunes. Elle a aidé considérablement à orienter les gens qui voulaient se renseigner des affaires des Balkans. Reproduisant d'ailleurs bon nombre des indications et observations publiées déjà par la *Revue Militaire Suisse* de février 1886, elle donne un résumé suffisant des événements politiques et militaires de la crise serbo-bulgare.

Comme la *Revue Militaire Suisse*, l'auteur attribue l'insuccès du plan d'attaque des Serbes essentiellement à leurs hautes prétentions de convergence à la Moltke, « au manque de liaison entre les différentes colonnes qui étaient séparées par des obstacles difficiles à franchir, et qui devaient opérer sur une zone d'action trop étendue. Il en est résulté, dit le capitaine Mathias, que l'attaque de Slivnitza a été prononcée avant que les forces ne fussent concentrées, c'est-à-dire trop tôt. En effet, pendant les deux premières journées (le 17 et e 18 novembre) les divisions de la Schoumadia et de la Morava se trouvaient encore engagées dans les défilés des montagnes, et ne purent opérer leur jonction à temps : la première ne concourut à l'attaque générale que le 19 et la deuxiéme n'y prit aucune part. — La responsabilité de cette attaque précipitée a été rejetée sur le général Jovanovitch, commandant la division du Danube, qui paraît avoir pris l'offensive alors qu'il aurait reçu l'ordre de rester sur la défensive ; il a été rappelé par le roi, qui lui a retiré le commandement de sa division.

» Une autre cause de la défaite des troupes serbes consiste dans l'organisation défectueuse des services fonctionnant en arrière de l'armée. Aucune mesure sérieuse n'avait été prise pour approvisionner l'armée et aucune réserve n'était prête pour remplacer, après

une bataille, les combattants de la veille par des troupes fraîches. Après la prise de Pirot, l'armée manquait même de cartouches. Le corps médical, au grand complet, accompagnait l'armée ; on n'avait pas laissé de médecins dans le pays, et l'on n'avait pas préparé d'hôpitaux pour y recevoir les blessés.

» Enfin une troisième cause, qui doit avoir eu une influence capitale sur les résultats de la campagne, c'est l'infériorité de l'armée serbe par rapport à l'armée bulgare au point de vue de l'instruction des troupes.

» Pour s'expliquer cette infériorité, il faut tenir compte de l'époque à laquelle l'organisation actuelle de chacune de ces armées a été mise en vigueur. L'organisation de l'armée bulgare a été adoptée en 1878, lors de la création de la principauté ; ce qui fait que presque tous les hommes composant la réserve de l'armée de campagne ont passé par l'armée permanente, et peuvent être considérés comme ayant une instruction militaire sérieuse. Au contraire, l'organisation actuelle de l'armée serbe ne date que de 1883, et elle n'a pas encore reçu son entier développement. Or, l'armée permanente ne comprenait, pour les années antérieures, que 9,000 hommes environ ; il s'en suit qu'un grand nombre de soldats faisant partie de la réserve n'ont pas servi dans l'armée permanente, et n'ont parconséquent qu'une instruction insuffisante.

» Le défaut d'éducation militaire chez les Serbes, moins sensible tant que la fortune leur souriait, s'est surtout fait sentir dans la défaite. Ainsi, il paraît qu'après la prise de Pirot, si le prince Alexandre n'avait pas accepté la suspension d'armes, c'en était fait de l'armée serbe, qui était totalement découragée. La démoralisation avait également gagné les non-combattants ; cela était dû principalement à ce que, depuis la retraite de Slivnitza, le gouvernement serbe avait cessé la publication de ses bulletins et avait laissé la population dans l'ignorance la plus complète de ce qui se passait. Il en était résulté, parmi le peuple, une véritable panique lorsqu'il avait vu arriver les convois de malades et de blessés, et les voitures chargées de vivres.

» Par contre, les Bulgares, dans la retraite comme dans la victoire, se sont montrés courageux et disciplinés et bien décidés à défendre le droit de leur cause. »

La prochaine guerre Franco-Allemande, par le lieut.-colonel KOETTSCHAU, ouvrage traduit avec l'autorisation de l'auteur par Ernest Jaeglé, professeur à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr. — Un beau volume in-18. Prix : 3 fr. 50.

On jugera de cette publication par son sommaire :

1. Les écrits et l'armée de la Revanche. — 2. La nécessité d'une nouvelle guerre Franco-allemande. — 3. Quel effet la guerre imminente entre la France et l'Allemagne produira-t-elle sur la vie in-

time et l'existence du peuple allemand? — 4. Quelle position la France et l'Allemagne occupent-elles sous le rapport de la politique vis-à-vis des autres Etats, et n'est-il pas probable que la lutte, cette fois-ci encore, se trouvera localisée? — 5. Le théâtre de la prochaine guerre Franco-Allemande.

Ce volume comprend la traduction de l'ouvrage allemand tout récemment édité à Strasbourg et qui a fait grand bruit dès son apparition. L'auteur y analyse et attaque les deux publications militaires françaises : « *Avant la Bataille* » et « *Pas encore* »; puis il démontre qu'une nouvelle guerre entre la France et l'Allemagne est inévitable et il étudie le théâtre de cette guerre.

Il y mêle aussi une critique sérieuse de l'organisation militaire en France.

Le livre est d'un haut intérêt, la plupart de ses passages appelle l'attention de tous les officiers de l'Europe.

Le général Skobeleff, par Mme Adam (Juliette Lamber). — Paris. *Nouvelle Revue* 1886, in-8, 55 pages. Prix : 2 francs.

L'auteur n'a pas entendu écrire une biographie détaillée de Skobeleff, mais simplement, en coordonnant quelques notes personnelles, faire ressortir les principaux traits du caractère de l'illustre général russe, salué du nom de Français du Nord par la presse parisienne.

On peut dire sans exagération que le but de Mme Adam a été parfaitement atteint. A chaque page de son petit livre on sent l'admiration et l'affection que Skobeleff inspirait à tous ceux qui l'approchaient.

Le vainqueur de Plewna et de Geok-Tépé était non-seulement un vaillant général, mais aussi un homme supérieur sous tous les rapports, et avant tout un dévoué patriote, un adversaire ardent des ennemis de son pays.

Disons avec l'auteur que cet ennemi c'était la tyrannie allemande. Contre son influence à St-Pétersbourg, Skobeleff a lutté jusqu'à son dernier moment. Il rêvait l'union de tous les Slaves et de tous leurs alliés contre cet ennemi commun, l'Allemand.

S'il n'a pu accomplir tous ses projets, si une mort encore mystérieuse l'a enlevé à la fleur de l'âge, au moins a-t-il contribué à donner une impulsion qui dure encore et à rapprocher la Russie de son alliée naturelle, la France.

Voilà en résumé ce qui ressort de ce livre si attachant. Ces quelques pages chaleureuses en disent plus sur Skobeleff que toutes les biographies. C'est que Mme Adam pouvait mieux que tout autre comprendre ce caractère ardemment chevaleresque ; c'est son cœur de « grande Française » qui parle; l'auteur et le sujet, animés des mêmes nobles passions patriotiques, étaient dignes l'un de l'autre.

Un excellent portrait du général, dû à M. Georges Roux, est joint à l'ouvrage.

Manuale di logistica, par Gennaro Moreno, lieut.-colonel d'état-major. Turin. 1886. In-8. 420 pages.

La logistique est une des branches de l'art de la guerre sur laquelle on écrit le moins de nos jours ; cela ne veut pas dire qu'on écrive moins bien ; nous n'en voulons pour preuve que le livre que nous avons sous les yeux.

Il se divise très naturellement en deux parties, l'une traitant des moyens logistiques, c'est-à-dire des différents services (intendance, hopitaux, établissements, commissariat, postes, télégraphes, transports, vétérinaire, etc.) et de leur fonctionnement ; l'autre des opérations logistiques, marches et cantonnements.

Tous les cas qui peuvent se présenter y sont étudiés d'une manière très complète et très soignée.

Une foule de tables, de schemas, et de graphiques ajoutent à la clarté du style et au mérite incontestable de l'ouvrage.

Die Gefechtsmethode der drei Waffengattungen und deren Anwendung, par E. Rothpletz, ancien colonel-divisionnaire. *II Infanterie.* Aarau. Sauerländer. 1887. Petit in-8. 215 pages.

Dans la première partie de cette publication, parue il y a un an environ, M. le colonel Rothpletz étudiait le développement historique de la méthode de combat en général. Aujourd'hui, il traite cette question en ce qui concerne l'infanterie à l'époque actuelle.

Après avoir expliqué quelques expressions techniques, l'auteur passe à l'étude de l'organisation de l'infanterie suisse, que des tableaux permettent de comparer avec celle des infanteries française et allemande; il expose ensuite rapidement ses formations, ses évolutions, ses feux, etc.

Le second chapitre, intitulé : Le combat de l'infanterie, traite d'abord du développement (Ausdehnung). M. Rothpletz estime que dans notre armée, le front d'une troupe d'infanterie en formation de combat est trop étendu et la ligne par conséquent trop mince. Pour remédier à cet inconvénient il est d'avis, sans cependant faire de proposition, qu'il serait bon de réduire de 300 mètres à 300 pas le front du bataillon en position de combat et d'en élever l'effectif de façon à avoir 800 fusils au lieu de 672. C'est là une idée qui certes mérite d'être sérieusement étudiée.

Un autre paragraphe est consacré aux points forts et faibles de la ligne de combat et à leur influence sur la méthode. Les différentes méthodes d'attaque y sont décrites d'une manière très détaillée et très claire, ainsi que les moyens de résister à chacune d'elles.

L'auteur étudie ensuite avec beaucoup de compétence l'emploi de

la méthode de combat suivant les circonstances de la lutte et le terrain, ainsi que dans divers cas particuliers, tels que combats d'avant-postes et de flanqueurs, attaque ou défense de convois, etc.

Il termine par un chapitre sur la manière de combattre des partisans et du landsturm, fort à propos en ce moment-ci. Nous partageons pleinement son avis que cette levée en masse serait surtout d'effet moral. En dehors des *individus* que le landsturm fournira aux *corps* organisés de l'élite et de la réserve, son entrée en ligne risquerait fort d'être plus nuisible qu'utile à l'armée active.

Taschenkalender für schweizerische Wehrmänner 1887. Onzième année. Frauenfeld. Huber. Un volume de poche. Prix 1 fr. 85.

Le petit volume de 1887, élégamment relié en porte-feuille (avec crayon), contient, comme ceux des années précédentes, une foule d'indications usuelles et fort précieuses, dont nous énumérerons les principales.

En tête, nous trouvons un excellent portrait du regretté colonel-divisionnaire Meyer avec notice biographique, puis des extraits de la Constitution fédérale, de l'organisation de l'armée, de diverses lois et ordonnances sur la justice militaire, les sociétés de tir, l'enseignement de la gymnastique ; des notions sur la mesure du terrain, sur les cartes militaires, les fonctions et formules trigonométriques, les poids et mesures, des aperçus sur l'histoire et la géographie de la Suisse, sur le service des pionniers, le service en campagne, etc., etc.

N'oublions pas quatre planches coloriées représentant les cocardes et écussons cantonaux, les pattes d'épaule, les brides et insignes distinctifs. Un carnet avec ardoise et deux cartes de la Suisse terminent le volume.

Il serait superflu de recommander à nos lecteurs cette charmante et utile publication que bon nombre d'entr'eux connaissent et apprécient depuis longtemps.

PÉRIODIQUES ÉTRANGERS

Le Spectateur militaire, 15 décembre et 1er janvier 1887.

Le cinquantenaire des chemins de fer. — Précis des campagnes de 1812 à 1814. Extraits des souvenirs inédits du général Jomini. — Mémoire de la guerre sur les frontières du Dauphiné et de Savoie de 1742 à 1747, par Brunet, seigneur de l'Argentière. — Le projet de loi organique militaire du général Boulanger. — L'expansion coloniale. Le ministère des colonies et l'armée coloniale. — Bilan de l'année 1886. — Mémoire de la guerre du Dauphiné et de Savoie de 1742 à 1747. — Les luttes de la Serbie.

Journal des Sciences militaires, décembre.

L'armée coloniale et les 4mes bataillons. — L'officier et les cadres supérieurs *(suite)*. — Armement des côtes en France *(suite)*. — Etude sur la tactique de l'infanterie. — Panoramie militaire. — Les Ecoles militaires *(suite)*. — Les livres militaires.

Revue militaire de l'étranger, 15 et 30 décembre.

Les possessions italiennes sur les côtes de la Mer Rouge. — Remaniement des cadres supérieurs de l'infanterie austro-hongroise. — La Serbie en 1886. — A propos de la dernière invasion de la Russie. — L'école d'état-major de Sandhurst. — La question du fusil à répétition en Autriche-Hongrie. — Nouveau recrutement en Turquie. — Marches forcées de la cavalerie russe.

Revue d'artillerie, décembre 1886.

Des canons à fils d'acier. — Du déculassement des bouches à feu fermées par une vis à segments. — Résumé des principales expériences exécutées par l'artillerie suisse en 1885. — Le cours pratique de tir à l'école des officiers de l'artillerie russe en 1884 et 1885.

Revue de cavalerie, décembre.

Curély (avec un portrait). — La cavalerie allemande. — Devoirs et soins d'un capitaine commandant relativement aux divers enseignements à donner dans son escadron. — A propos de la charge de Somo-Sierra.

Revue du Cercle militaire. Paris, nos 1 et 2, 1887.

Rapport du général Berthier sur le service d'état-major à l'armée des Alpes en 1796. — De l'organisation des colonnes d'attaque. — Variétés militaires. Un soldat de l'an VIII, épisode de la bataille de Zurich. — Chronique française et étrangère. — Mélanges. — Avis et renseignements. — Bibliographie.

La Nouvelle Revue. Paris, 1er janvier 1887.

Le Vagabond, par M. Guy de Maupassant. — La société de Rome (suite), par le comte Paul Vasili. — De l'état actuel de la politique en Europe, par un ancien ministre. — Griseries du soir, par M. Jean Richepin. — La Besogne de Peymarlier (troisième partie), par M. Noël Blache. — Revue des périodiques anglais, par M. Eugène Forgues. — Le mouvement intellectuel, par MM. Raoul Frary et Paul Bourget. — Le Droit naturel et la Science sociale, par M. Henry Joly. — Revue du Théâtre : Musique, par M. Louis Gallet. — Revue du théâtre : Drame et comédie, par M. Léopold Lacour. — Madame *Juliette Adam*. Lettres sur la politique extérieure et chronique politique. — Actualités militaires. — Revue financière. — Chronique de l'élégance. — Bulletin bibliographique. — La princesse Tata (supplément littéraire).

Jahrbücher für die deutsche Armee und Marine. Berlin, décembre.

Conséquence de la victoire. — Construction de ponts par la cavalerie. — Conséquence de la loi sur le landsturm au point de vue de la puissance militaire de l'Autriche-Hongrie. — Instruction du 27 mai 1866 sur la gymnastique. — *Janvier 1887 :* La campagne de 1805 en Bavière et Tyrol. — La guerre de 1877 et 1878 pour la libération des Slaves. — Câbles de télégraphe de campagne. — Fortifications de la Russie d'Europe. — Ecrits sur le service de campagne. — Presse militaire étrangère. — Revue de littérature militaire. — Index bibliographique en Allemagne et à l'étranger.

Mittheilungen über Gegenstände der Artillerie-u. Genie-Wesens. Vienne, 11e cahier. 1886.

Innovations concernant la fortification permanente et la guerre des forteresses. — Notices.

Streffleur's œsterreichische militairische Zeitschrift. Vienne. Novembre et décembre.

Des blessures du champ de bataille au moyen âge et leur traitement. — Etude sur l'organisation de l'armée italienne. — Appréciation anglaise sur les armées allemande et autrichienne. — L'armée grecque et sa mobilisation. — L'armée française de la première République et du premier Empire.

La Belgique militaire, 12 décembre.

Le budget de la guerre pour 1887 à la Chambre. — Le règlement d'exercices de la cavalerie prussienne du 10 avril 1886. — Les fusils à répétition.

Estudios militares. Tolède, 20 novembre et décembre.

L'exploration et les raids de la cavalerie. — De la rapidité du feu avec les armes à répétition. — La nation en armes. — Opérations en défilés et en cours d'eau. — Nécrologie. — Revue intérieure et étrangère. — Bibliographie.

Memorial de Artilleria. Madrid, décembre.

Tir de position. — Le corps d'artillerie et le centenaire du marquis de Santa-Cruz. — Chronique intérieure. — Chronique extérieure. — Bibliographie. — Variétés. — Nécrologie.

Rivista militare italiana. Italie, novembre.

Notes sur le corps de santé militaire. — Nouvel emploi des bersagliers dans les guerres futures. — Etude des transformations successives des armées. — Essai d'historique de régiment. — L'amiral Tegetthoff.

Norsk militœrt Tidskrift. Norvège, novembre.

A la baïonnette. — Coup d'œil militaire sur l'année 1885 (Suisse, artillerie, cuirassements, torpilleurs). — Revue des périodiques et journaux militaires pour l'année 1885.

O Exercito Portuguez. Portugal, décembre.

Thème des manœuvres de brigade qui ont eu lieu le 25 novembre 1886. — Les sapeurs de cavalerie. — Le refus d'obéissance. — Les tarifs de solde des officiers et leurs modifications.

Revista de medicina militar. Porto, décembre.

L'hôpital militaire de Lisbonne. — Insuffisance d'air. — Contrôle de l'épilepsie. — Chronique.

Revista das Sciencias militares. Lisbonne, août et septembre.

Notes politiques et militaires sur les différents Etats de l'Europe. — Tactique de combat et service de la cavalerie en campagne. — Expériences sur les coupoles de Bucharest. — Organisation du régiment des chemins de fer. — Les dernières expériences sur les coupoles Gruson en Italie. — Le droit international et les chemins de fer en temps de guerre. — Exercices du printemps 1885 à l'école pratique du génie. — Jornada de El-Rey D. Sebastia. — Bulletin bibliographique. — Notices militaires.

Finsk Militär Tidskrift. Helsingfors, décembre.

Des ballons et de leur emploi à la guerre. — De l'infanterie française. — Caractéristiques sur Skobeleff. — Littérature militaire. — Chroniques personnelles.

Organ der militär-wissenschaftlichen Vereine. Vienne 1886.
Annexe au 2e et 3e cahier.

Manœuvres des Ier et IIe corps d'armée à Sambor en 1886. — Répartition des troupes de pionniers et des trains de ponts à l'armée. — La lutte contre le choléra d'après les dernières découvertes et ses applications aux circonstances militaires. — Passages de rivières dans l'antiquité. — Livres et Bulletin bibliographique.

United service Gazette. Londres 1er janvier 1887.

Revue rétrospective militaire et navale. — Défense de Londres. — Les quartiers-maîtres. — Le problème de l'Asie centrale. — Le génie militaire et les forteresses modernes. — Milices et volontaires. — Nécrologie. — Petite chronique étrangère et intérieure. — Divers. — *Supplément.* Tableau de répartition de l'armée et de la flotte britanniques.

Circulaires et pièces officielles.

Voici le texte officiel de la loi fédérale concernant le *landsturm* de la Confédération suisse, du 4 décembre 1886 :

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse, — en vertu de l'art. 19, 3me alinéa, de la Constitution fédérale ; — vu le message du Conseil fédéral du 21 mai 1886, — *décrète :*

Art. 1er. Outre l'élite et la landwehr (art. 6 de la loi sur l'organisation militaire), le landsturm forme une partie des forces militaires légalement organisées de la Confédération suisse.

Art. 2. Tout citoyen suisse, âgé de 17 à 50 ans révolus, qui n'est pas incorporé dans l'élite ou la landwehr, ou exempté du service, à teneur de l'art. 2 de l'organisation militaire, est tenu de faire partie du landsturm.

Les volontaires qui n'ont pas atteint l'âge de 17 ans et ceux qui ont dépassé l'âge de 50 ans peuvent être admis dans le landsturm.

Les officiers sortis de l'élite ou de la landwehr peuvent être tenus de servir dans le landsturm jusqu'à l'âge de 55 ans révolus.

Art. 3. Le landsturm n'est mis sur pied que dans les temps de guerre ou de danger de guerre.

Dans la règle, le landsturm ne pourra être utilisé au delà des frontières du pays.

La mise sur pied est prononcée par le Conseil fédéral et est exécutée par les autorités militaires des cantons. Le Conseil fédéral peut autoriser ces dernières à mettre sur pied quelques parties du landsturm, et il peut de même conférer ce droit à des commandants supérieurs de troupes, sous réserve des prescriptions de l'art. 245 de la loi sur l'organisation militaire.

En temps de paix, les hommes faisant partie du landsturm sont exemptés de tout service d'exercice.

Art. 4. En cas de besoin, les hommes du landsturm pourront, ensuite d'ordonnance du Conseil fédéral, être appelés à compléter l'élite et la landwehr.

De même, les officiers de l'élite et de la landwehr peuvent être commandés pour servir momentanément dans le landsturm.

Art. 5. Le landsturm appelé sous les armes est soumis aux dispositions du code pénal militaire fédéral ; il prête le serment, a les mêmes droits et les mêmes obligations que les troupes de l'armée fédérale et est placé entièrement sous le commandement de la subdivision de l'armée dans le rayon de laquelle il se trouve.

Les hommes du landsturm astreints à la taxe militaire en sont dispensés pendant l'année où ils font du service effectif.

Art. 6. Le Conseil fédéral édicte les prescriptions nécessaires sur l'organisation, les signes distinctifs, l'équipement et l'armement du landsturm, ainsi que sur l'exemption du service dans ce corps.

Dans chaque arrondissement de division, un ou plusieurs officiers seront chargés par le Conseil fédéral de préparer l'organisation tactique du landsturm.

Art. 7. Les cantons tiendront les registres et les contrôles de l'effectif du landsturm, suivant des formulaires uniformes déterminés par le Conseil fédéral.

La Confédération surveille la stricte exécution de cette prescription. Elle indemnisera les cantons pour ces prestations.

Art. 8. Les ressources nécessaires à l'exécution de la présente loi (art. 6 et 7) doivent être allouées chaque année par l'Assemblée fédérale.

Art. 9. Le Conseil fédéral est chargé, conformément aux dispositions de la loi fédérale du 17 juin 1874 concernant la votation populaire sur les lois et arrêtés fédéraux, de publier la présente loi et de fixer l'époque où elle entrera en vigueur.

Ainsi décrété par le Conseil national. — Berne, le 1er décembre 1886. — Le vice-président : ZEMP. - Le secrétaire, RINGIER

Ainsi décrété par le Conseil des Etats. — Berne, le 4 décembre 1886. — Le vice-président, SCHERB. - Le secrétaire, SCHATZMANN.

Du département militaire suisse. — Berne, le 14 décembre 1886. Les préparatifs de guerre incessants que font nos Etats voisins se sont accentués d'une manière surprenante ces derniers temps, et on peut dès lors en conclure qu'une guerre pourrait éclater dans un avenir plus ou moins rapproché. Dans des prévisions de cette nature, il est de notre devoir de combler autant que possible les lacunes qui existent encore dans notre matériel de guerre.

Nous admettons que jusqu'à la fin de janvier 1887, les approvisionnements d'effets d'habillements neufs, pour le recrutement de 1887, ainsi que pour une seconde classe d'âge, prescrits par l'ordonnance du 6 février 1883 sur la création d'une réserve d'effets d'équipement, seront au complet à ce moment là, et que nous recevrons exactement dans le délai prescrit l'état justificatif de ces approvisionnements ; nous comptons également que, conformément à l'art. 5 de l'ordonnance du 2 février 1883 sur l'entretien de l'habillement de l'armée entre les mains de la troupe, l'équipement de cette dernière est parfaitement en ordre, en sorte que dans le cas d'une mise sur pied de troupes, il ne resterait plus rien d'important à compléter.

Si la mise sur pied de troupes devait avoir une certaine durée, il est toutefois à peu près certain que ces approvisionnements ne suffiraient pas, c'est pourquoi nous vous prions :

1° De faire activer la confection des équipements nécessaires pour les recrues de 1888, afin que l'on puisse en disposer, en cas de besoin, au plus tard jusqu'à la fin du mois de mai prochain.

2° De faire compléter vos approvisionnements de drap, de manière à ce que l'on puisse augmenter en peu de temps le nombre des nouveaux équipements, s'il y a lieu.

3° De nous faire savoir si, outre l'équipement des recrues de 1888, mentionné sous chiffre 1, il vous serait possible de livrer, dans le même délai, d'autres approvisionnements de capotes et de pantalons neufs et, cas échéant, quel en serait le nombre approximatif.

Afin d'indemniser les cantons pour cette prestation supplémentaire, le Conseil fédéral nous a autorisé à leur payer une indemnité aversale de 4 % du prix du tarif pour l'équipement demandé sous chiffre 1, et une semblable pour les capotes et les pantalons à livrer conformément au chiffre 3, jusqu'au moment où l'on s'en servira. Il est entendu que ces indemnités ne seront payées qu'à la condition de nous avoir présenté, jusqu'à la fin de mai 1887, un état justificatif, en bonne et due forme, de ces approvisionnements d'effets.

Nous espérons que vous ferez tout ce qui dépendra de vous pour faire droit aux demandes ci-dessus, formulées dans l'intérêt de l'armée, et nous vous prions de nous répondre à cet égard dans le délai d'un mois.

---

27 décembre. — La section technique du matériel de guerre nous a soumis un état comparatif des approvisionnements de la réserve d'effets d'habillement et d'équipement, basé sur les états justificatifs fournis par les cantons au commencement de cette année. Il résulte de cet état que dans les différents cantons les approvisionnements d'effets dont il s'agit, comparés avec le nombre d'hommes dans l'élite, présentent des différences qui varient du 4 au 40 % et plus, ce qui provient évidemment, d'une part, de ce qu'on a souvent échangé des effets à des hommes qui n'y avaient pas droit et, d'autre part, de ce qu'au lieu de les remettre en bon état, les effets restitués ont été vendus comme ne pouvant plus servir.

Ainsi, d'après l'état comparatif dont il s'agit, les cantons disposent des effets de réserve ci-après :

					Capotes.	Tuniques.	Pantalons.
Zurich	pr environ	9000	fusiliers, de		3300	3200	3700
Berne	»	14000	»		6400	4300	4700
Lucerne	»	3000	»		1100	4200	1050
Uri	»	500	»		278	170	158

					Capotes.	Tuniques.	Pantalons.
Schwytz	pr environ	1400	fusiliers,	de	650	640	340
Obwalden	»	500	»		146	107	100
Nidwalden	»	220	»		13	12	10
Glaris	»	900	»		150	73	69
Zoug	»	620	»		283	100	29
Fribourg	»	2300	»		688	1095	369
Soleure	»	2300	»		458	740	440
Bâle-Ville	»	800	»		344	195	388
Bâle-C.	»	2000	»		573	955	60
Schaffhouse	»	1200	»		446	345	169
Appenz. R.E.	»	1500	»		688	90	44
» R. I.	»	500	»		46	70	125
St-Gall	»	6200	»		335	260	685
Grisons	»	2600	»		1100	123	526
Argovie	»	5100	»		1310	926	517
Thurgovie	»	2700	»		331	701	817
Tessin	»	2100	»		617	360	130
Vaud	»	7500	»		270	120	226
Valais	»	3200	»		135	180	56
Neuchâtel	»	3000	»		232	120	127
Genève	»	1900	»		1214	1047	580

Ces grandes différences ne proviennent pas des fluctuations plus ou moins considérables qui se produisent parmi les hommes astreints au service, ni des mutations pour cause d'exemption du service, mais bien de l'inégalité dans le mode de procéder à l'égard de ces réserves d'effets d'équipement.

Les cantons sont chargés de l'entretien régulier des équipements entre les mains de la troupe et en dépôt, et c'est en quelque sorte la seule ressource sur laquelle nous puissions compter en cas de remplacement des effets, c'est pourquoi nous attirons votre attention sur cette branche d'administration et vous prions de donner les ordres nécessaires pour que les effets de réserve soient améliorés, réparés et surtout agrandis et pour qu'ils soient complétés par l'acquisition de nouveaux effets, afin que nos délégués trouvent tout en ordre lors de l'inspection de ces dépôts qui est projetée pour le mois de février prochain.

Berne, le 31 décembre 1886. — Dans leur dernière conférence annuelle, les chefs d'armes et de service se sont aussi occupés de la question des inspections d'un jour de la landwehr et ils ont fait ressortir que pour les armes spéciales en particulier, ces inspections, soit l'appel de tous ceux qui doivent y assister, rencontraient des difficultés, surtout depuis que des cours de répétition ont déjà été

introduits pour une partie des troupes de la landwehr. On a constaté, en outre, dans les inspections qui ont eu lieu jusqu'ici, que l'habillement et l'équipement étaient en fort mauvais état et qu'il était dès lors urgent de procéder en même temps à une inspection minutieuse du reste de l'équipement personnel, afin qu'il soit mieux surveillé et entretenu à l'avenir.

Comme des observations de même nature nous ont également été faites par les autorités militaires des cantons, nous avons décidé qu'une inspection générale de l'habillement et de l'équipement aurait lieu, à titre d'essai, en même temps que les inspections d'armes de l'année 1887. Nous vous invitons en conséquence à prendre les mesures nécessaires pour que les hommes de toutes armes, portant fusil ou non, assistent à ces inspections, s'ils ne sont pas appelés aux cours de répétition de la landwehr. Cette inspection de l'équipement doit être faite par les commandants d'arrondissement, auxquels on pourrait adjoindre quelques officiers de l'arrondissement, à titre d'aides.

Pour contrôler ensuite si les hommes incorporés dans les armes spéciales, qui doivent assister à l'inspection, sont réellement présents, il est nécessaire de les inscrire dans des états qui doivent être dressés sur les places de rassemblement ; afin qu'au moyen des contrôles avec lesquels ces états seront comparés, on puisse découvrir ceux qui auront fait défaut, et, éventuellement, les faire punir. Ces états serviront enfin à faire un rapport sommaire aux chefs d'armes sur la marche et les résultats de ces inspections.

Les corps ci-après seront appelés en 1887 aux cours de répétition de la landwehr :

Bataillons de carabiniers n°s 2 et 4.
» de fusiliers n°s 7 à 12, 13 à 18, 43 à 48 et 85 à 90.
Batteries n°s 1 et 2.
Compagnies de position n°s 3, 4, 5 et 6.
Bataillons du génie n°s 3 et 4.

Le Conseil fédéral a approuvé l'acte constitutif qui lui a été soumis par le comité central de la fondation fédérale de Winkelried, et il s'est déclaré prêt à se charger de l'administration du fonds.

Sont nommés lieutenants du génie : Moser, Charles, Baden, sapeurs ; Mermoud, John, l'Isle, pontonniers ; Pictet, Camille, Genéve, pionniers ; Comte, Ferdinand, Chenit, pontonniers ; Schniter, Charles, Zurich, pionniers ; Zollikofer, Arnold, St-Gall, sapeurs ; Bridler, Otto, Altnau, pontonniers ; Riesterer, Fritz, Bâle, sapeurs ; Dunoyer, Henri, Lancy, sapeurs ; Martin, William, Nyon, pionniers ; Meili, Charles, Zurich, pontonniers ; Rivaz, Louis, Roveredo, sapeurs.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Le nombre des garde-frontières, actuellement de 375, sera augmenté l'année prochaine jusqu'à environ 480, vu l'extension que semble devoir prendre la contrebande ensuite de la majoration des tarifs des péages. Ce nombre restera encore faible si l'on considère que la frontière suisse présente un développement de 1800 kilomètres.

Vaud. — Sous date du 9 décembre, le département militaire a désigné, en qualité de chef de section à Baulmes, M. Pillevuit, Ch., soldat d'infanterie au dit lieu.

Le 24 décembre, il a désigné comme chef de section à Vevey, M. H.-Alfred Wanger, fourrier d'artillerie à Vevey.

— Dans sa séance du 30 décembre 1886, le Conseil d'Etat, sur propositions du département militaire, a désigné :

1° M. Decollogny, Ernest, en qualité de capitaine-adjudant du bataillon n° 3 d'infanterie d'élite, en remplacement de M. Alexis Croisier, passé en landwehr.

M. le capitaine Decollogny a été relevé de ses fonctions de 1er adjudant de la IIe division.

2° M. Aubert, César, à Ste-Croix, comme capitaine-adjudant du bataillon n° 6 d'infanterie d'élite, en remplacement de M. A. de Meuron, passé major.

— Le Conseil d'Etat a nommé comme lieutenants de cavalerie : MM. Joliquin, Ulysse, à Villarzel ; Vourloud, Félix, à Roche ; Dubois, Maurice, à Yverdon ; Briod, Henri, à Granges-Verney.

Et comme lieutenants d'artillerie, MM. Yersin, Jean, à Prangins ; Bonnard, Paul, à Lausanne.

M. le capitaine d'infanterie Amédée de la Harpe a été désigné comme adjudant du 8e bataillon de fusiliers L.

— Dans sa séance du 31 décembre, le Conseil d'Etat a nommé M. le premier lieutenant de gendarmerie Dumusc, à Nyon, en qualité de commandant du corps de la gendarmerie vaudoise avec grade de capitaine.

Genève. — Voici les mutations survenues dernièrement dans le corps d'officiers du bataillon n° 13 d'élite :

a) Ont demandé et obtenu leur transfert dans la landwehr au 31 décembre 1886 :

MM. Fazy, Georges, capitaine, commandant la compagnie n° 3 ;
Bret, Théodore, 1er lieutenant à la compagnie n° 1 ;
Decrue, Francis, Id. Id. 4.

b) Ont été réformés définitivement :

MM. Berchten, Marc, 1er lieutenant à la compagnie nº 4 ;
Cellerier, Lucien, lieutenant, Id. 2.

c) M. le lieutenant Mathis, Arthur, officier nouvellement nommé, a été classé à la compagnie nº 2.

— Le Conseil d'Etat, dans sa séance du 21 décembre écoulé, a nommé au grade de lieutenant dans l'artillerie de campagne, batteries attelées, MM. Gandillon, Ami, et Gauthier, Maurice.

Neuchâtel. — Le Conseil d'Etat a nommé :

Au grade de capitaine d'infanterie, le 1er lieutenant Boillot, Abel, à Berne. — Au grade de 1er lieutenant d'infanterie (fusiliers), les lieutenants Elskes, Edouard, à Neuchâtel ; Geneux, François, à St-Imier ; Bourquin, William, à la Chaux-de-Fonds ; Hegger, Arnold, à la Chaux-de-Fonds ; Richard, Adrien, à Neuchâtel ; Jacottet, Paul, à Neuchâtel ; Berthoud, Paul, à la Chaux-de-Fonds ; Gœring, Ernest, à la Chaux-de-Fonds ; Bauer, Léon-Frédéric, à la Coudre. — Au grade de 1er lieutenant de carabiniers, le lieutenant Savoie, Eugène, à Neuchâtel. — Au grade de capitaine d'artillerie, le 1er lieutenant d'artillerie Dubied, Edouard, à Couvet. — Au grade de 1er lieutenant d'artillerie, les lieutenants Tissot, Charles, au Locle ; de Perregaux, Jean, à Neuchâtel, et Lardy, Paul, à Auvernier. — Au grade de lieutenant d'artillerie de campagne, le soldat du train Gicot, Maurice, au Landeron.

Berne. — Après la société fédérale des officiers, dont le comité central siège maintenant ici, et la société fédérale des sous-officiers, une nouvelle société militaire vient de se fonder à Berne sous le nom de *Troupierverein,* ce qui veut dire *société de soldats.* Elle compte déjà 80 membres et s'est affiliée avec une autre section qui s'est également formée à Bâle. Il paraît que ces *troupiers* seraient d'anciens soldats aux services étrangers, notamment de Naples.

France. — Aux termes d'un décret récent, les places fortes de la frontière sont réparties en groupes correspondant aux régions de corps d'armée. Certaines régions contiennent plusieurs de ces groupes.

Chacun des groupes de première ligne est placé sous le commandement supérieur d'un général de division ou d'un général de brigade faisant fonctions et qui prend le titre de commandant supérieur du groupe et a sous son autorité tous les services des forteresses ainsi que le commandement de la subdivision de région dont la place principale du groupe est le chef-lieu.

Les groupes de deuxième ligne sont commandés par des généraux de brigade.

Chacun des généraux de division commandants supérieurs de

troupes ont pour adjoint un général de brigade qui commande la place principale.

Tous ces commandants de groupes sont placés sous la haute autorité du général commandant le corps d'armée.

A Paris, il est créé près du gouverneur de la place un poste de commandant supérieur de la défense. Le général de division titulaire de ce poste est spécialement chargé, sous l'autorité du gouverneur, de tout ce qui, comme personnel et matériel, regarde la défense du camp retranché. Il est en même temps en temps de paix commandant de la place de Paris.

Le général de division désigné pour commander la place de Paris et prendre le commandement supérieur de la défense est le général Thibaudin.

Sont ensuite nommés commandants :

Du groupe de Lyon, le général de division Bezlat ;

De Lille, le général de brigade Levy ;

De Dunkerque, le général de brigade Masselin ;

De Maubeuge, le général de brigade Pleuvier ;

De Laon, le général de brigade Bobet ;

De Reims, le général de brigade Sainte-Beuve ;

De Verdun, le général de division Salanson ;

D'Epinal, le général de division Galimard ;

De Toul, le général de division Lanty ;

De Besançon, le général de brigade Faure ;

De Belfort, le général de division Ségretin ;

De Langres, le général de brigade Pellé ;

De Dijon, le général de brigade Repecaud ;

De Grenoble, le général de brigade Faugeron ;

De Briançon, le général de brigade Henry ;

De Nice, le général de division Lebescont de Coetpont ;

De Corse, le général de brigade Pothier ;

De Perpignan, le général de brigade Pinel de Grandchamp ;

De Bayonne, le général de brigade Lesdos ;

D'Alger, le général de division Poizat.

Chaque groupe ayant été doté en outre d'un état-major, les journaux de Paris annoncent les nominations ci-après de chefs d'état-major :

Verdun. — M. Masson, lieut.-colonel de compagnie hors cadre, employé à l'état-major du 6e corps.

Toul. — M. Gillet, lieut.-colonel au 26e régiment d'infanterie.

Lyon. — M. Odon, chef de bataillon au 52e régiment d'infanterie.

Epinal. — M. Altmayer, chef de bataillon au 52e régiment d'infanterie.

Belfort. — M. Peudezec, chef de bataillon au 109e régiment d'infanterie.

Briançon. — M. Payerne, chef de bataillon au 75e régiment d'infanterie.

Nice. — M. Derrien, chef de bataillon au 141e régiment d'infanterie.

Besançon. — M. de Vaulx-d'Achy, chef de bataillon au 60e régiment d'infanterie.

Grenoble. — M. Rispand, chef de bataillon au 143e régiment d'infanterie.

Corse. — M. Peyronet, chef de bataillon au 117e régiment d'infanterie.

Maubeuge. — M. Bodin, chef de bataillon au 110e régiment d'infanterie.

Lille. — M. Lebègue de Germiny, lieut.-colonel au 27e régiment d'artillerie.

Langres. — M. Gauchotte, major au 136e régiment d'infanterie.

Dunkerque. — M. Strohl, chef de bataillon au 114e régiment d'infanterie.

Reims. — M. Bonneau du Martray, chef de bataillon au 132e régiment d'infanterie.

Laon. — M. Caris, lieut.-colonel au 124e régiment d'infanterie.

Dijon. — M. de Masin, chef de bataillon, au 142e régiment d'infanterie.

Perpignan. — M. Rigollet, chef de bataillon au 76e régiment d'infanterie.

Bayonne. — M. de Peretti, chef de bataillon au 49e régiment d'infanterie.

Tous ces officiers ont le brevet d'état-major.

— Sont nommés grand-croix de la Légion d'honneur les deux généraux de division, Dumont, commandant le 3e corps d'armée, et Davout, duc d'Auerstaedt, gouverneur militaire de Lyon, commandant le 14e corps d'armée.

— Le ministre de la guerre assistera, disent les journaux de Paris, les 13 et 14 janvier prochains, au polygone de Bourges, à d'importantes expériences sur le tir des projectiles chargés de mélinite. Une commission spéciale vient d'être instituée à cet effet pour poursuivre les études commencées par la commission d'expériences qui s'était occupée de la mélinite comme elle s'occupe de toutes les améliorations apportées à l'armement de l'artillerie.

On ajoute que la mélinite a été essayée avec les canons de campagne et de siège et que les résultats ont paru satisfaisants. A part cela, tous les renseignements qui ont été publiés jusqu'à ce jour sont inexacts.

— Le shako, qui a été successivement supprimé depuis le 24 avril 1884 dans les 1er, 2e, 6e, 7e, 10e, 11e, 13e, 15e et 16e corps d'armée,

va l'être également dans les corps de troupe de l'infanterie, des chasseurs à pied et des cavaliers de remonte des 9e et 17e corps d'armée.

Il ne restera donc plus que six régions de corps d'armée où le shako sera porté.

— Les insignes des officiers du service d'état-major viennent d'être modifiés.

Ces officiers continueront à porter les aiguillettes dans la tenue du matin, du jour et la grande tenue. En campagne, pendant les routes, marches militaires et les manœuvres, ils feront seulement usage d'un brassard fixé sur la manche gauche du dolman, de la tunique, de la vareuse ou du manteau indistinctement.

Pour les revues et réceptions officielles, le brassard sera porté concurremment avec les aiguillettes. En outre, ces mêmes officiers porteront en tout temps, sur le devant de la pèlerine, un insigne distinctif spécial.

La couleur des brassards est différente suivant les degrés hiérarchiques des états-majors.

— L'adjudication du *Bulletin officiel du ministère de la guerre* a eu lieu le 29 novembre, au tribunal de commerce de la Seine, en faveur de M. Charles Lavauzelle, éditeur de la *France militaire* et de nombreuses brochures militaires, au prix de 98 francs la feuille d'impression.

— Le ministre de la guerre a adressé dernièrement aux gouverneurs militaires de Paris et de Lyon, aux généraux commandant les corps d'armée, aux préfets des départements et aux sous-préfets, une circulaire renfermant les dispositions suivantes relatives aux engagements volontaires :

« Messieurs, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint un bulletin indiquant les corps sur lesquels devront être dirigés, conformément aux instructions en vigueur, les jeunes gens qui se présenteront pour contracter des engagements volontaires pendant l'année 1887.

Malgré les recommandations faites chaque année, un trop grand nombre d'engagés volontaires ont encore été dirigés sur les corps permanents d'Afrique, bien que n'ayant pas la vigueur nécessaire pour supporter les fatigues du service en Algérie. J'invite de nouveau les commandants des bureaux de recrutement à refuser rigoureusement le certificat d'aptitude pour ces corps à tout homme dont l'état physique pourrait présenter quelque doute et motiver une rééclamation.

Dans tous les cas douteux, il convient d'ailleurs, quel que soit le corps pour lequel se présentent les engagés, d'ajourner l'acceptation.

Les conditions de taille à exiger pour les engagements volontaires dans la cavalerie seront désormais les suivantes :

		Minimum.	Maximum.
Pour les régiments	de cuirassiers	1m,70	1m,85
—	de dragons	1m,64	1m,74
—	de chasseurs et de hussards . . .	1m,59	1m,58
—	de chasseurs d'Afrique et de spahis	1m,59	1m,72

Par exception, les hommes exerçant les professions de maréchal, tailleur, bottier, sellier et armurier seront admis à partir de 1m,68 dans les cuirassiers, 1m,62 dans les dragons, 1m,56 dans la cavalerie légère, les chasseurs d'Afrique et les spahis.

Conformément aux ordres récemment donnés en ce qui concerne les jeunes soldats de la classe de 1885, les engagés volontaires pour les troupes d'administration et pour le train des équipages militaires seront exclusivement pris dans les tailles de 1m,58 et au-dessous.

Je rappelle qu'aux termes de la décision ministérielle du 27 mai dernier, aucun étudiant en médecine ou en pharmacie ne doit être admis à s'engager pour une section d'infirmiers.

Les engagés pour les comgagnies du train des équipages détachées en Algérie et en Tunisie seront dirigés directement sur ces corps. Ils devront être aptes à remplir ultérieurement des emplois de comptables.

Enfin, conformément aux prescriptions de la note ministérielle du 5 mars 1886, il ne sera délivré désormais de certificats d'acceptation pour les régiments de tirailleurs algériens qu'aux engagés volontaires ayant une instruction suffisante pour acquérir des grades ou susceptibles d'être employés comme ouvriers en raison de leur aptitude professionnelle.

Les certificats ne seront établis que sur le vu du consentement du chef de corps.

Ces dispositions seront également appliquées aux engagements volontaires pour les régiments de spahis. »

Allemagne. — Le bruit court à Berlin que le maréchal de Moltke serait prochainement remplacé, à la tête du grand état-major, par le comte Waldersee, quartier-maître général et son adjoint depuis plusieurs années, et que le ministre de la guerre, général Bronsart de Schellendorff, aurait en même temps pour successeur le général de Stiehle, ancien chef d'état-major du prince Frédéric-Charles, aujourd'hui chef du corps du génie.

— Voici le tableau des nouveaux emplois qu'entraînera la loi militaire actuellement soumise au Reichstag, laquelle augmente l'armée d'environ 41 mille hommes, avec 25 batteries, le tout destiné en majeure partie à renforcer les deux corps d'armée des frontières occidentale et orientale :

En vertu de cette loi, devront être créés : 6 généraux, dont 2 de division, 65 officiers d'état-major, 172 capitaines et 468 lieutenants. Ces charges se répartiront comme suit, selon les diverses armes :

Pour l'infanterie : 5 colonels, 35 commandants, 120 capitaines, 350 lieutenants.

Pour les régiments de chasseurs : 1 commandant, 4 capitaines, 12 lieutenants.

Pour l'artillerie : 21 commandants, 24 capitaines, 48 lieutenants.

Pour les compagnies de chemins de fer : 3 commandants, 9 capitaines, 18 lieutenants.

Pour le génie : 1 capitaine, 2 lieutenants.

Pour le train : 14 capitaines, 28 lieutenants.

— En réponse à l'adresse de l'armée à l'occasion de sa 80e année de service le vénérable empereur a adressé la lettre suivante au prince impérial :

« L'armée sait combien elle m'a toujours été chère, et elle comprendra les sentiments qui ont dû agiter mon esprit aujourd'hui que je lui appartiens depuis quatre-vingts ans et que je considère les nombreux changements qu'elle et moi nous avons vus pendant cette période.

» A mon entrée dans les rangs, l'armée se trouvait acculée aux extrêmes limites de l'empire, après avoir subi la plus grande défaite qui ait jamais atteint la Prusse. Mais l'esprit militaire que mes ancêtres avaient semé dans l'armée n'en souffrit pas, et bientôt cet esprit nous conduisit à la guerre de l'indépendance, le plus beau souvenir que j'aie conservé de ma jeunesse.

» Par son ardeur au travail pendant une longue période de paix et ensuite par ses exploits glorieux à une époque plus récente l'armée a prouvé clairement que cet esprit militaire s'est maintenu dans toute sa force.

» J'ai assisté, avec l'armée, à beaucoup de changements dans la forme extérieure et dans l'effectif des troupes. J'ai vu s'accomplir l'union avec les contingents allemands et la formation de la marine. Sous mes yeux, des générations ont passé par l'armée; mais il n'y a jamais eu de changements dans les sentiments intimes de l'armée.

» Conserver par dessus tout le sentiment du devoir et de l'honneur et être prêt en tous temps à donner sa vie pour cela, tel est le lien qui unit étroitement toutes les races allemandes, qui nous rattache aux ancêtres et qui nous a conduits, sous mon règne, à des victoires que je considère comme les faits les plus brillants de ma carrière militaire.

» C'est un vrai plaisir pour moi de pouvoir parler ainsi aujourd'hui à l'armée et de pouvoir dire que, pendant ces quatre-vingts ans, nous avons certainement appartenu l'un à l'autre d'une manière étroite et complète. Je remercie de tout cœur l'armée pour sa grande fidélité et son attachement et pour avoir accompli son devoir. Mon sentiment le plus vif, jusqu'à mon dernier soupir, sera ma reconnaissance envers elle. »

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXIIe Année. N° 2. 15 Février 1887

AVIS

La **Revue Militaire Suisse** continuera à paraître en 1887 comme les années précédentes.

Organe des intérêts de l'armée suisse, et de ses diverses sociétés d'officiers, publication étrangère à tout esprit de parti ou de coterie ainsi qu'à toute idée de spéculation et de profits matériels, la **Revue Militaire Suisse** est une tribune ouverte à chacun.

Notamment tout officier qui a un vœu ou une remarque à émettre, des idées ou des propositions à développer pour le bien, soit de l'armée, soit d'une de ses armes ou branches de service, peut s'adresser à nous avec confiance. Ses articles seront toujours insérés moyennant qu'ils soient en termes convenables.

Comme du passé, la **Revue militaire** s'efforcera de fournir à ses lecteurs d'utiles renseignements et des documents instructifs, de préférence à d'oiseuses polémiques ou à de transcendantes appréciations critiques.

La tâche d'un recueil comme le nôtre devient chaque jour plus difficile par suite des progrès incessants de l'art et des sciences militaires. Pour rester à la hauteur de cette tâche et pour se soutenir, notre **Revue** a urgemment besoin du concours de tous, concours de collaboration et de bons avis aussi bien que d'abonnements et d'appui financier. Plus elle aura de

ressources à sa disposition, mieux elle pourra contenter ses lecteurs. Ce sont eux qui en bénéficieront les premiers par les cartes, les planches et autres suppléments que nous leur fournirions et qui, trop souvent aujourd'hui, nous font défaut en marquant, nous ne le sentons que trop, de graves lacunes dans notre rédaction.

En conséquence la **Revue Militaire Suisse** prend la liberté de se recommander à la bienveillance de ses anciens abonnés et aussi à celle des jeunes militaires qui n'ont pas encore pris d'abonnement, ainsi qu'aux diverses sociétés et autorités militaires avec lesquelles elle est en rapport depuis de longues années.

Les personnes qui ne refuseront pas l'un des deux premiers numéros de l'année 1887 seront censées abonnées.

La Rédaction.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse	par an	7 fr. 50
Pour les pays de l'Union postale .	»	10 fr.
Pour les autres pays	»	15 fr.

De l'artillerie suisse et de ses perfectionnements en ce qui concerne la guerre de montagne.

Réponse à la question posée par le Comité central de la Société suisse des Officiers : « L'armement et l'équipement de l'artillerie suisse sont-ils suffisants pour une guerre de montagne, éventuellement quelles sont les innovations qu'il serait désirable d'introduire? » par Arnold Schumacher, colonel [1].

INTRODUCTION

La question posée se divise par sa nature en deux questions particulières, dont la deuxième n'est à résoudre que s'il est ré-

[1] Mémoire qui a obtenu le premier prix.

pondu négativement à la première. On pourrait répondre cependant affirmativement à la première et résoudre la deuxième à titre d'essai.

Pour arriver à la solution de la première question on peut choisir entre deux procédés. Le premier consisterait à établir un rapport par analogie avec l'organisation de divers Etats et de leurs armées ; cette sorte de comparaison se justifierait en partie, mais elle suppose les mêmes besoins ou les mêmes intentions. L'autre serait de rechercher quels sont nos besoins, indépendamment des circonstances extérieures, de ne rien tirer de positif que de notre propre situation et d'en déduire la réponse.

Le premier moyen sera le meilleur pour les questions générales, le second pour les questions spéciales.

Si de l'examen il résulte que l'artillerie suisse n'est pas convenablement équipée pour la guerre de montagne, il n'y aura pas, en fait d'innovations, qu'à chercher seulement le matériel, mais il faudra aussi prendre garde à ce que de semblables innovations amènent le moins de changements possibles dans l'organisation et à ce qu'elles restent, avec les moyens financiers de l'Etat, dans un rapport qui n'exclue pas *a priori* la possibilité des réformes désirées.

PREMIÈRE PARTIE

Question : l'armement et l'équipement de l'artillerie suisse sont-ils suffisants pour une guerre de montagne ?

Avant d'étudier la question spéciale de savoir si l'artillerie suisse est suffisante pour la guerre de montagne, il faut prouver qu'elle l'est d'une manière générale. C'est alors à un examen plus approfondi de montrer si l'organisation générale de l'artillerie est tout à fait, en partie ou pas du tout appropriée à la guerre de montagne.

La proportion utile entre les bouches à feu et les autres armes se calcule ordinairement d'après le nombre de canons pour mille fusils ou hommes d'infanterie.

Les anciens tacticiens, jusqu'à la guerre civile d'Amérique en 1861-1865, calculaient comme rapport utile le chiffre de 2 à 2,5 canons au plus pour 1000 hommes d'infanterie mobile. Un plus grand nombre était considéré comme une charge, qui devait gêner les mouvements des troupes. Dans la guerre susmentionnée nous trouvons pour la première fois une élévation du rapport à 3 pour mille. Les tacticiens donnaient comme raison de cela que,

pour des troupes jeunes et inexpérimentées il vaut mieux perdre en mobilité, et être en revanche munis pour la défensive d'une artillerie plus que suffisante; mais pour conserver autant que possible la mobilité des batteries et pour pouvoir répartir plus facilement les troupes d'artillerie, on fit généralement les batteries à 4 pièces.

L'expérience réprouve ce chiffre, parce qu'en guerre un feu constant ne peut être entretenu un certain temps avec 4 pièces sans une grande fatigue pour le personnel. Chaque batterie devrait en outre avoir son parc particulier qui, appelé ordinairement réserve de batterie, lui fournit le matériel indispensable pour les répartitions et les besoins journaliers du service. L'économie exige à cause de cela des batteries plus grandes, à 8 canons, telles que les ont la Russie, l'Autriche et l'Italie. Mais avec de si fortes batteries on a de trop longues colonnes; en outre le terrain ne se prête jamais si bien à la mise en batterie de 8 ou 16 pièces, qu'à celle de 6 ou de 12; il est vrai qu'ont peut recourir à une division en demi-batterie à 4 pièces; mais l'unité tactique n'est alors plus complète.

Les considérations tactiques et économiques se contrebalançant, on créa les batteries à 6 pièces; il ne faut pas oublier à ce propos que l'organisation des batteries séparées date d'un temps où l'emploi isolé des batteries était la règle, l'emploi en masse l'exception. Maintenant l'emploi de plus fortes masses, de deux batteries au moins, est devenu la règle pour l'artillerie de campagne et c'est conséquemment une question de savoir si, pour les besoins administratifs, le supplément de voitures des réserves de batterie ne pourrait pas être ramené d'emblée au cas de deux batteries restant constamment ensemble, d'où résulterait la possibilité d'une économie de matériel, d'un raccourcissement des colonnes et d'une réduction du nombre des chevaux.

Pour l'artillerie de campagne un calcul en bloc suffira; le nombre de pièces d'une batterie ne vient en compte que pour des corps détachés et comme facteur pour établir la proportion des bouches à feu.

Une comparaison des grands corps de troupes donne comme proportion les chiffres suivants :

Allemagne. 1 corps d'armée : 2 divisions d'infanterie, 4 brigades d'infanterie, 8 régiments d'infanterie, 24 bataillons d'infanterie, 1 bataillon de carabiniers (chasseurs). Total, 25,000 hommes d'infanterie. — 2 groupes (abtheilung) d'artillerie divisionnaire, 8

batteries à 6 pièces et 8 batteries à 6 pièces appartenant à l'artillerie de corps. Total, 16 batteries attelées avec 96 pièces. Proportion 3,8 pièces pour 1000 hommes d'infanterie.

France. 1 corps d'armée : 2 divisions d'infanterie, 4 brigades d'infanterie, 8 régiments d'infanterie, 24 bataillons d'infanterie, 1 bataillon de chasseurs. Total, 25,000 hommes d'infanterie. — 2 groupes d'artillerie divisionnaire, 8 batteries à 6 pièces et 8 batteries à 6 pièces de l'artillerie de corps. Total, 16 batteries attelées avec 96 pièces. Proportion 3,8 pièces pour 1000 hommes d'infanterie.[1]

Autriche. 1 corps d'armée : 3 divisions d'infanterie, 6 brigades d'infanterie, 36 bataillons d'infanterie. Total, 36,000 hommes d'infanterie. — 3 groupes d'artillerie divisionnaire, 9 batteries à 8 pièces et 5 batteries à 8 pièces de l'artillerie de corps. Total, 14 batteries avec 112 pièces. Proportion 3,1 pièces pour 1000 hommes d'infanterie.

Italie. 1 corps d'armée : 2 divisions d'infanterie, 4 brigades d'infanterie, 8 régiments d'infanterie, 24 bataillons d'infanterie, 3 bataillons de bersagliers. Total, 22,000 hommes d'infanterie.— 2 groupes d'artillerie divisionnaire, 6 batteries à 8 pièces et 4 batteries à 8 pièces de l'artillerie de corps. Total, 10 batteries avec 80 pièces. Proportion 3,6 pièces pour 1000 hommes d'infanterie.

Dans ces calculs les batteries à cheval ont été à dessin laissées de côté parce qu'elles appartiennent spécialement à la cavalerie, qu'on n'a pas fait entrer ici en compte.

Le rapport actuel est de 3,1 au minimum et de 3,8 au maximum, soit beaucoup plus que les tacticiens ne le permettaient auparavant.

L'explication de ce fait est donnée par les agglomérations plus grandes de troupes et par la portée supérieure des bouches à feu.

Les lignes de combat sont rarement ou jamais droites, mais plu-

[1] Notons à ce propos qu'une brochure parue dernièrement à la librairie Muquardt, à Bruxelles, et intitulée : l'*Artillerie de campagne en France*, par M. van Wetter, lieutenant d'artillerie, donne des renseignements complétant un peu ceux de M. le colonel Schumacher.

D'après cette brochure l'artillerie d'un corps d'armée français se compose :

1° De 3 batteries à cheval de 80 mm. dont une est attachée en permanence à une division de cavalerie indépendante

2° De 20 batteries montées de 90 mm. dont 4 sont des batteries de dépôt et 2 sont affectées à la défense des places.

Chaque corps d'armée aurait ainsi 84 pièces de 90 mm. et 12 de 80 mm. sans compter 10 pièces de rechange attachées au parc ou aux colonnes de munitions.

tôt sinueuses; l'assaillant forme en général la ligne extérieure plus longue, le défenseur l'intérieure plus courte. L'assaillant a donc plus d'occasions pour la mise en batterie des pièces, et celui qui a le plus de pièces a de meilleures raisons pour jouer le rôle d'assaillant. Mais l'action d'un plus grand nombre de pièces n'est efficace que pour une grande étendue des lignes et lorsque les pièces sont en état d'agir non seulement dans la direction perpendiculaire à l'adversaire, la plus courte, mais aussi dans une direction plus oblique, par conséquent à plus forte distance.

Comme tout cercle peut être considéré comme consistant en un polygone d'un nombre infini de côtés, de même la ligne de combat sinueuse forme aussi une foule de secteurs dont la participation au combat n'est que frontale, et qui sont limités sur les côtés par le contact d'autres secteurs.

Plus ces secteurs sont petits, moins il y a de raisons de leur répartir des pièces à longue portée. Le but du combat de l'artillerie de ces secteurs est moins le but général que le but spécial du combat dans chacun d'eux.

Ainsi se justifie l'habitude de répartir dans de grands corps de troupe l'artillerie répartie en deux divisions; l'une qui est employée pour l'utilité des membres isolés, l'autre dans un but général ou pour renforcer la première là où l'espace le permet; nous trouvons ainsi dans tous les grands corps l'artillerie de division et celle de corps.

Dans le combat de corps plus petits, depuis les divisions, la proportion est autre que celle donnée pour les corps d'armée. Si nous ne comptons qu'avec les divisions nous aurons les chiffres suivants:

Allemagne. 1 division d'infanterie, 2 brigades d'infanterie, 4 régiments d'infanterie, 12 bataillons d'infanterie. Total, 12,000 hommes. — 1 groupe d'artillerie divisionnaire, 4 batteries à 6 pièces, soit 24 pièces. Proportion: 2 pièces pour 1000 hommes.

France, 1 division d'infanterie, 2 brigades d'infanterie, 4 régiments d'infanterie, 12 bataillons d'infanterie, Total, 12,000 hommes. — 1 groupe d'artillerie divisionnaire, 4 batteries à 6 pièces soit 24 pièces. Proportion : 2 pièces pour 1000 hommes.

Autriche. 1 division d'infanterie, 2 brigades d'infanterie, 12 bataillons d'infanterierie. Total, 12,000 hommes. — 1 groupe d'artillerie divisionnaire 3 batteries à 8 pièces soit 24 pièces. Proportion : 2 pièces pour 1000 hommes.

Italie. 1 division d'infanterie, 2 brigades d'infanterie, 4 régi-

ments d'infanterie, 12 bataillons d'infanterie. Total, 9600 hommes. — 1 groupe d'artillerie divisionnaire, 3 batteries à 8 pièces soit 24 pièces. Proportion : 2,5 pièces pour 1000 hommes.

Suisse. 1 division d'infanterie, 13 bataillons d'infanterie, soit 10,000 hommes. — 1 brigade à 6 batteries, 3 régiments avec 36 pièces. Proportion : 3,6 pièces pour 1000 hommes.

La proportion des pièces dans l'armée suisse est ainsi trop forte pour la répartition en divisions ; pour rester dans les rapports généraux, donnés par les expériences tactiques, il faudrait à une division d'environ 1000 fantassins :

Au minimum	16 pièces.	Proportion	1,6.
A l'optimum	18 »	»	1,8.
Au maximum	24 »	»	2,4.

Dans l'établissement de la proportion il faut particulièrement tenir compte de la praticabilité des chemins. Or personne ne considérera la Suisse, malgré ses bonnes routes, comme particulièrement praticable. Donc si l'on prend 2 comme proportion moyenne de corps de 10-12,000 hommes, en Suisse cette proportion devra plutôt, pour ne pas gêner la marche, rester un peu en dessous de 2. On pourrait répondre à cela que l'armée suisse, formée de milices, a besoin d'une plus forte proportion d'artillerie, qui serait en outre mieux appropriée à son rôle plutôt défensif qu'offensif. Le nombre de 24 pièces appartenant en propre à la division et donnant la proportion 2,4 serait en tout cas pleinement suffisant.

Ce qui dépasse ce chiffre n'appartient pas proprement à la division tant que celle-ci est une partie du tout ; mais quand elle opère comme corps indépendant, la proportion de 3,6 p. ‰ est justifiée en tant que par ce fait la qualité du matériel ne devient pas un obstacle à la mobilité.

Mais ce cas se présente malheureusement ; car de nos huit divisions, six, les Ire, IIIe, IVe, Ve, VIe et VIIe ont encore chacune deux batteries lourdes de 10 cm. qui, à cause de leur ancienne construction, ne servent que pour les faibles distances et ne peuvent, vu leur peu de mobilité, être employées en dehors de la division. Mais ces pièces ne s'y prêtent pas très bien, leur grand poids étant un obstacle à la mobilité.

Les batailles de la guerre de 1870-1871 nous donnent l'exemple de l'artillerie entrant en ligne en fortes masses, et la nouvelle tactique veut en tirer la loi générale que cette accumulation aurait été faite dans un but déterminé. L'observateur impartial peut

se permettre des doutes à cet égard. Rien ne prouve que cette méthode ait été réellement préméditée et justifiée par le succès. On peut dire tout aussi vraisemblablement qu'elle est née de nécessités accidentelles plutôt que de la préméditation. Cela s'explique facilement pour les grandes masses qui, en marche sur plusieurs routes, rencontrent un ennemi avec une de leurs colonnes. La cavalerie n'étant en général pas sous la main, on fait de nécessité vertu, et l'artillerie des autres colonnes qui peut marcher rapidement est envoyée à la rescousse (Worth, Borny, Vionville).

Ce système, si l'on peut l'appeler ainsi, a réussi à cause de l'insuffisance de l'artillerie française et est devenu la règle.

Actuellement l'artillerie est massée sans égard aux besoins des divisions et travaille presque uniquement pour le but général. Tant que l'affaire est neuve et que l'adversaire ne fait pas la même chose on gagne des batailles, mais au prix de quels sacrifices ? Prenons les exemples de la brigade Wedell le 16 août 1870 et du corps de Manstein, de la garde et des Saxons le 18 août 1870, nous voyons que cette manière de procéder a des défauts graves. Le manque d'artillerie divisionnaire travaillant spécialement et uniquement dans l'intérêt de ces corps est seul cause de leurs pertes énormes.

Cette circonstance, bien que n'ayant pas été officiellement relevée en Allemagne, occasionna cependant les écrits de Hoffbauer, de Corvisart et d'un anonyme (De la conduite de l'artillerie dans la manœuvre et le combat), d'où il ressort que le groupement complet en masses ne fait plus partie des articles de foi de l'artilleur.

Si l'on ajoute aux pertes susmentionnées des cas tel que celui qui s'est présenté sous Sedan, entre Fleigneux et Illy, où de l'artillerie entrant en ligne en arrière canonna par derrière celle qui combattait déjà en avant, il semble tout indiqué d'attacher la plus grande partie de l'artillerie aux divisions.

On comprendra aussi qu'en Allemagne des voix se soient élevées, non pas chez les représentants du peuple, mais bien dans des cercles militaires, pour s'opposer à toute augmentation de l'artillerie de campagne et aient même osé parler de réduction, en proposant d'attribuer aux forteresses une partie des batteries attelées pour en décharger l'armée mobile.

Nous concluons donc de ces considérations qu'en thèse générale la dotation en artillerie des divisions suisses est plus que

suffisante et qu'il n'y a qu'à désirer que les 12 batteries de 10 cm. soient armées de pièces plus légères, douées d'une portée supérieure ou au moins égale; il serait plus nécessaire d'alléger le matériel que d'augmenter la portée.

En ce qui concerne la cavalerie nous trouvons à l'étranger des batteries à cheval, excepté en Italie. L'artillerie d'un corps compte dans la règle deux batteries à cheval, qui n'ont pas été comprises dans le calcul de la proportion des pièces pour l'infanterie. L'Autriche ne compte pas ses batteries à cheval avec le corps, l'Italie devrait détacher du corps dans ce but une batterie légère; la France et l'Allemagne ont chacune deux batteries à cheval par corps, dont une peut être considérée comme attachée en permanence aux divisions de cavalerie indépendantes.

D'une comparaison des chiffres il ressort qu'outre les pièces qui doivent être comptées à l'infanterie, il y a spécialement pour la cavalerie :

Allemagne. 2 régiments de cavalerie par corps d'armée : 8 escadrons à 150 chevaux, soit 1200 chevaux. 1 batterie à cheval à 6 pièces. Proportion : 5 pièces pour 1000 chevaux.

France. 1 brigade de cavalerie par corps d'armée : 2 régiments à 4 escadrons, 8 escadrons à 141 chevaux, soit 1128 chevaux, 1 batterie à cheval à 6 pièces. Proportion : 5,3 pièces pour 1000 chevaux.[1]

Autriche. 1 brigade de cavalerie par corps d'armée : 2 régiments à 6 escadrons, 12 escadrons à 150 chevaux, soit 1800 chevaux, 1 batterie à cheval à 6 chevaux. Proportion : 3,3 pièces pour 1000 chevaux.

Italie. 1 brigade de cavalerie par corps d'armée : 2 régiments à 6 escadrons, 12 escadrons à 130 chevaux, soit 1560 chevaux. 1 batterie légère à 8 pièces, détachée. Proportion : 5 pièces pour 1000 chevaux.

La moyenne approximative paraît être de 4 pièces pour 1000 chevaux; un régiment de cavalerie suisse d'environ 350 chevaux recevrait ainsi 1,4 pièces; toute la cavalerie, soit 8 régiments de dragons ou 2800 hommes en recevrait 11,2 ou deux batteries, qui devraient être ajoutées à la proportion de 3,2 à 3,6 pour 1000 hommes d'infanterie; on pourrait aussi les retrancher du nombre

[1] Si l'on compte l'effectif total d'un régiment avec l'escadron de dépôt, on obtient pour le régiment 740, pour la brigade 1480 chevaux avec 6 pièces ; la proportion est de 4 pièces pour 1000 chevaux.

de 48 batteries attelées sans changer sensiblement la proportion totale (80,000 fusils, 276 pièces, proportion: 3,45).

On peut donc dire que la dotation de la division suisse en bouches à feu est suffisante pour l'infanterie, la cavalerie et les buts généraux.

La guerre de montagne a toujours été, et peut-être à tort en Suisse, considérée comme un cas particulier. C'est pourquoi il est difffcile de déduire des organisations existantes quelle doit être la proportion d'artillerie de montagne. La seule indication est l'organisation des corps alpins en Italie. D'après les derniers renseignements, ils doivent comprendre 6 régiments à 3 bataillons de 4 compagnies de 250 hommes, soit un total de 18,000 hommes. Suivant Beckerhinn (1883) le chiffre primitif de 6 batteries de montagne a été porté à 8 de 6 pièces, soit 48 pièces. D'après d'autres sources, on se propose de créer en tout 2 brigades d'artillerie de montagne à 6 batteries, dont cependant 8 seulement de première ligne. Ces 48 pièces donnent avec les 18,000 chasseurs alpins une proportion de 2,6 pièces pour 1000 fusils.

Si nous supposons qu'une brigade suisse de 4600 hommes soit employée dans la montagne, elle aurait besoin, d'après le rapport 2,6 pour mille, de 12 pièces, soit de 2 batteries à 6 pièces; une division aurait 24 pièces en 4 batteries à 6 pièces ou 6 batteries à 4 pièces. Il faut cependant remarquer que la guerre de montagne ne se prête pas à l'organisation en division et que les corps alpins n'ont le régiment que comme rouage purement administratif. D'après la répartition, un régiment alpin de 3000 hommes ne peut pas avoir plus d'une batterie à 6 pièces, soit une proportion effective de 2 pour mille, qui, appliquée à une brigade suisse, donnerait 9,2, à un régiment 4,6 pièces.

Il serait plus juste, d'après la manière dont les troupes entrent en ligne dans la montagne, d'organiser l'artillerie de montagne de façon que son unité tactique convienne à un régiment d'infanterie, puisque les troupes de montagne mettront rarement de plus fortes masses en ligne sur un même point. D'après le calcul ci-dessus 4 pièces suffiraient pour un régiment suisse. Avec 6 on atteindrait la proportion 2,6; or, il ne faut pas oublier que des 8 batteries italiennes, 2 au moins seraient attribuées à la Sicile; donc une proportion de 2,6 serait plus que ne l'admet l'organisation de l'Italie pour la guerre de montagne.

Nous pouvons ainsi admettre que pour une brigade suisse dans

la montagne, 12 pièces sont un trop grand embarras et que 2 batteries à 4 pièces sont suffisantes.

On ne peut cependant pas nier que la direction du feu d'une batterie de 4 pièces ne soit moins précise que celle de 6 pièces ; mais dans la montagne il y a d'autres facteurs influents que la perfection du feu d'une batterie de montagne. L'effet absolu d'une pièce de montagne ne sera jamais très grand ; elle sera surtout utile en étant sous la main. Il est donc plus important de veiller à ce que les batteries de montagne soient le plus mobile possible et en état de marcher avec les colonnes.

L'organisation de l'armée fédérale de 1850 avait créé 4 batteries de montagne, chacune à 4 pièces. L'exemple d'autres Etats fit que lors de la réorganisation de 1874, on fixa le nombre des pièces de la batterie à six. Ce qui influa sur cette détermination, c'est que les deux batteries de landwehr n'étant qu'éventuelles, on conseillait de porter, jusqu'à leur armement, les batteries d'élite de 4 à 6 pièces. Des 4 anciennes batteries, deux appartenaient à la réserve et étaient beaucoup mieux instruites et plus facilement mobilisables que les deux batteries actuelles et éventuelles de landwehr. La nouvelle organisation exécuta donc un recul de 16 à 12 pièces disponibles. On agit très sagement lorsqu'en armant les batteries de 75 mm. se chargeant par la culasse, en motivant l'acquisition de 20 pièces par le besoin de pièces d'écoles et de réserves servant à épargner les pièces de lignes. On peut ainsi compter sur deux batteries d'élite à 6 pièces et 2 de landwehr à 4 pièces sans réserve.

Une réduction du nombre de pièces par batterie ne produirait pas un affaiblissement direct, puisque le calibre et le poids des pièces de montagne suisses sont encore supérieurs à ceux des pièces autrichiennes et italiennes comme le montre le tableau suivant :

			Poids du canon.	Pièces par batterie
Suisse	calibre	75 mm.	104 kg.	6
France	»	80 »	105 »	6
Italie	»	75 »	97,5 »	6
Autriche	»	66 »	89,4 »	4
Angleterre	»	75 »	2 × 90,7 »	6
Espagne	»	78,5 »	102 »	6
Portugal	»	80 V. L.	— »	8
Russie	»	76,2 mm.	101,5 »	8
Norwège	»	78,5 »	164 ? »	8

				Poids du canon.		Pièces par batterie
Serbie	calibre	75	mm.	104	kg.	4
Grèce	»	75	»	104	»	6
Turquie	»	70	»	—	»	6

Si l'on voulait prendre un cas particulier pour règle on pourrait dire qu'il est faux de ne vouloir, à cause de la proportion, donner que 4 pièces à un régiment suisse de 2322 hommes, qui peut avoir à lutter contre un régiment alpin de 3000 hommes auquel sont attachés 6 pièces. Ceci est juste jusqu'à un certain point, mais il est vrai aussi que 4 pièces sont plus sûrement à disposition que six ; il y a encore d'autres moyens d'aplanir les difficultés et il n'est pas dit non plus que la lutte ait lieu précisément régiment contre régiment, s'il devait jamais y avoir guerre entre les forces qui ne sont opposées ici que pour la comparaison.

Pour en venir à une solution plus profitable, il faut employer une tout autre manière de raisonner.

L'organisation militaire suisse de 1874 a fait un premier pas dans ce sens. La II[e] division, composée aux deux tiers des gens du Jura, et la VIII[e] comprenant les Grisons, le Tessin, le Haut-Valais, Uri et Glaris, n'ont pas reçu de batteries lourdes. Les batteries de montagne 61 et 62 sont recrutées dans les cantons du Valais et des Grisons. On voit par là que le législateur a prévu pour ces deux divisions un emploi territorial, dans le Jura pour la II[e] division, dans les Alpes centrales et orientales pour la VIII[e]. Les batteries de montagne ne sont pas attachées aux divisions, mais font partie des troupes disponibles. D'après le recrutement la batterie 61 appartient à la VIII[e] division; la 62[e], de langue romande, à la I[re] division.

Cela revient à dire que les batteries de montagne, bien que réunies administrativement en un régiment, ne sont pas unies par le recrutement et la langue, mais destinées à parer l'une aux éventualités dans l'ouest et le sud-ouest, l'autre à des cas analogues dans l'est et le sud-est. Une action commune n'est cependant pas exclue par là.

Comme on l'a déjà fait remarquer plus haut, les pièces de montagne ne sont pas comprises dans la proportion générale et ne doivent donc être comptées en aucune façon pour les cas ordinaires, mais former une dotation spéciale pour des cas particuliers déterminés.

En tenant compte du fait que, dans le Jura et les Alpes, les combats proprement dits ne seront livrés que par de petits corps de

troupes, d'une compagnie à un régiment, on reconnaît la nécessité de former l'artillerie de montagne de façon que ces petits corps puissent recevoir une certaine proportion d'artillerie, sans que cela les embarrasse. La proportion convenable est d'au moins 4 pièces par régiment d'infanterie et le nombre de régiments d'infanterie utilisables donne aussi celui d'unités tactiques d'artillerie de montagne.

Dans l'Ouest nous trouvons trois lignes d'invasion : Lyon-Genève; Besançon-Neuchâtel; Belfort-Soleure. La première ne permet par sa situation aucun travail détaché, mais bien sa ligne collatérale Grenoble-Bas-Valais qui appartient au Sud-Ouest. La deuxième des lignes d'Invasions offrant moins de facilité pour le développement, sera occupée de préférence par de petits corps. La troisième par contre présente des parties larges où de grands corps peuvent se développer et un riche réseau de routes. Pour la guerre dans l'Ouest et le Sud-Ouest il y a donc deux territoires où se présentent justement les cas particuliers en prévision desquels l'organisation de l'armée a créé les batteries de montagne. Dans la guerre de 1870-71 la direction supérieure tint pour ordonné d'envoyer dans le Jura tout le contingent d'élite de l'artillerie de montagne, soit 2 batteries à 4 pièces. Personne n'aurait eu 'idée de considérer une seule batterie comme suffisante. Même quand on voudrait limiter la probabilité de l'emploi de l'artillerie de montagne dans l'Ouest au Jura moyen, la ligne principale d'invasion s'y div'se en tant de branches secondaires que l'emploi d'au moins une brigade, en deux corps principaux, semble forcé. Chacun de ces corps a besoin d'artillerie.

Si en même temps on a à redouter une invasion dans le Sud-Est, il faudra là aussi des dispositions analogues ; en effet, l'invasion pourra être dirigée aussi bien contre l'embouchure du Rhône dans le lac que contre son coude à Martigny. Il faudra donc ici aussi employer une brigade en deux corps principaux qui l'un et l'autre ont besoin d'artillerie de montagne.

Si nous nous tournons vers le Sud, nous trouvons trois territoires : le Valais, le Tessin et les Grisons. La ligne d'invasion principale sera toujours pour des motifs politiques la ligne Milan-Gothard ; latéralement se trouvent à l'Ouest la ligne Turin-Berne, en deux branches : Ivrée-Lausanne et Novare-Simplon; à l'Est la ligne Bergame-Coire avec la ramification de Cläven par le Splugen ou la Maloja.

La richesse du Tessin en routes (Gothard, Lukmanier et Ber-

nardin) unies aux entrées en partie ouvertes permet l'emploi de grands corps de troupes, comme l'a prouvé le rassemblement de division de 1874. Il n'en est pas de même des fronts collatéraux qui, servant dès l'abord à la défensive, ne paraissent pas devoir se prêter à l'emploi de grands corps de troupes. Il y a donc quatre lignes d'invasion bien déterminées qui réclament une protection qui ne peut être effective qu'avec l'aide de l'artillerie de montagne.

Il résulte de tout cela qu'en cas de guerre dans l'Ouest ou le Sud il y a sur chacun de ces fronts quatre lignes d'invasion, formant deux régions, où l'artillerie de montagne est nécessaire. Le minimum d'artillerie de montagne mobile nécessaire sera de quatre unités tactiques.

On a vu dans le cours des développements que ces quatre unités tactiques pourront être réunies deux à deux sous une seule direction qui ne deviendrait que rarement et successivement un seul commandement, mais devrait en porter le nom. Pour avoir une mobilité suffisante, trois conditions sont nécessaires :

1° Les quatre batteries dans ce but doivent être composées de pièces facilement transportables;

2° Les batteries ne doivent pas être trop fortes pour ne pas nuire à la mobilité;

3° Les batteries doivent être disponibles dès le commencement de la lutte, c'est-à-dire appartenir à l'élite.

Si nous comparons le jugement tiré des qualités du pays, de la situation politique et de l'expérience militaire à l'état actuel, nous arrivons à conclure que l'organisation de l'artillerie de montagne en deux batteries à 6 pièces n'est suffisante ni pour le nombre de pièces, ni pour la répartition. Il faudrait 4 unités tactiques dans l'élite avec au moins 16 pièces et non pas 12.

Par la nature même des choses, le rôle principal de l'artillerie de montagne tombe sur les premiers engagements; elle devra donc être très rapidement mobilisable. Il en résulte que la partie agissante de cette artillerie devra appartenir à l'élite et que les batteries de landwehr devront être considérées plus comme complément et matériel de rechange que comme seconde ligne. Une organisation correspondant à celle de l'ancienne réserve conviendrait mieux à ce but, puisqu'elle comprendrait les classes d'âge de 30 à 35 ans.

Les cours de répétition des deux batteries de montagne de landwehr en 1886 ont montré, il est vrai, que cette landwehr

n'est pas encore assez mobile, mais c'est parce que les plus anciennes classes d'âge n'y étaient pas représentées.

Mais si l'on doit absolument demander la mobilité à l'artillerie de montagne, il serait bon, de même que dans la cavalerie, d'abaisser la limite de l'élite au profit de la landwehr ou plutôt de la réserve; l'organisation actuelle ne répond pas comme batteries entières au but désiré et même le remplacement dans l'élite par quelques classes plus jeunes ne donnerait pas tout ce qu'on est en droit d'attendre d'une batterie de réserve tout à fait mobile.

(A suivre.)

Les débats militaires au Reichstag allemand.

Il est bon qu'on n'ignore pas, dans nos pays de langue française, les traits saillants du grand débat militaire dont le Reichstag allemand vient d'être le théâtre en même temps que la victime.

On sait que, par divers motifs, dont bon nombre ont été signalés dans notre dernier numéro sous le titre « Alertes de guerre », le gouvernement impérial allemand avait cru devoir proposer solennellement une augmentation notable de l'armée sur pied de paix. Le mode adopté consistait à renouveler avant son échéance le septennat en vigueur en prenant pour base, non plus l'ancien recensement du 1er décembre 1875, mais celui du 1er décembre 1885, ce qui, au même taux du 1 %, donnait une augmentation d'effectif de 41,135 hommes et porterait l'armée du pied de paix de 427,274 hommes, chiffre actuel, au total de 468,409 hommes, dès le 1er avril 1887 jusqu'au 31 mars 1894.

La commission, opposée en majorité à cette augmentation de charges pour les contribuables, consentait, sur une proposition de M. de Stauffenberg, à accroître l'effectif jusqu'au chiffre fixe de 450,000 hommes et pour trois ans seulement; elle admettait en outre quelques autres dispositions transitoires dans le sens du projet officiel, par exemple en accordant pour un an le chiffre complémentaire de 18,000 hommes.

De son côté, le gouvernement réclamait l'adoption, sans aucun changement, de son projet de septennat.

Une première escarmouche, en dehors de celles livrées dans le sein de la commission, eut lieu au Reichstag le 18 décembre. On y entendit entr'autres de chaleureuses recommandations du mi-

nistre de la guerre, général Bronsart de Schellendorf, et du maréchal Moltke en faveur de l'augmentation proposée. Ce dernier fit surtout ressortir en termes frappants que l'Allemagne devait dorénavant avoir l'œil toujours ouvert à droite et à gauche, à l'ouest et à l'est, vers la frontière de France et vers celle de Russie, et que, pour cela, il fallait renforcer *immédiatement* les effectifs de l'armée.

Ces recommandations, ainsi que celles du représentant du gouvernement, M. de Bötticher, ne purent triompher de l'opposition de la commission et de ses adhérents. Ceux-ci déclarèrent qu'ayant accordé toutes les demandes essentielles au point de vue de la sécurité du pays, rien n'exigeait de créer le nouveau régime militaire déjà cette année ; ils estimaient donc que les fêtes de Noël pouvaient et devaient se passer en état complet de paix. Ils réussirent à faire prévaloir leur avis et ajourner la discussion au 4 janvier.

A cette date, le Parlement se réunit de nouveau et la commission militaire, dans le but d'offrir un terrain d'entente, modifia ses propositions en ce sens que le projet du gouvernement serait adopté tel quel, mais seulement pour trois ans au lieu de sept.

C'est sur ce terrain que le second débat s'engagea. Il fut plus chaud encore que le premier, M. le prince de Bismarck étant arrivé de Varzin pour y prendre part et le placer sur son vraî terrain politique et diplomatique.

Le mardi 11 janvier, jour décisif, la discussion s'ouvrit sous la présidence de MM. Vedell-Piesdorf et du baron de Frankenstein. La commission, par l'organe de son rapporteur, le baron de Huene, fit rapport sur les deux articles du projet concernant le chiffre de l'effectif de présence (468,409 hommes) et la durée du crédit (3 ans et 1 an par amendements, 7 ans par le projet officiel), ainsi que sur diverses propositions intermédiaires et secondaires. De nombreuses pièces imprimées et numérotées jusqu'à 59 furent déposées sur le bureau, y compris la proposition du baron Schenk de Stauffenberg, mentionnée plus haut, ainsi qu'un rapport du Dr Buhl sur diverses pétitions relatives à la loi militaire.

M. le maréchal comte *de Moltke* prenant le premier la parole sur le fond de la question, s'exprima comme suit :

« Messieurs ! Personne parmi nous ne s'abuse sur la gravité des temps présents. Toutes les grandes puissances européennes prennent d'actives mesures pour faire face à un avenir incertain. Partout on se demande si l'on aura la guerre. Or, je crois, Mes-

sieurs, qu'aucun chef d'Etat ne peut encourir volontairement l'énorme responsabilité de mettre le feu aux poudres plus ou moins entassées en tous pays.

» De *forts* gouvernements sont une garantie pour la paix. Mais les passions populaires et l'ambition des chefs de partis fourvoient, par des écrits et par des discours, l'opinion publique, et là, Messieurs, se trouvent des éléments qui peuvent devenir plus forts que la volonté des gouvernants. Nous avons déjà vu que même des intérêts de bourse peuvent allumer la guerre.

» Si, dans cette situation politique, un Etat quelconque est en mesure d'assurer le maintien de la paix, c'est certainement l'Allemagne, désintéressée dans les questions qui agitent aujourd'hui les autres puissances et qui a montré, depuis l'établissement de l'empire, qu'elle ne veut attaquer aucun de ses voisins, si elle n'y est pas elle-même forcée pour sa défense.

» Mais, Messieurs, pour continuer ce rôle médiateur difficile, et peut-être ingrat, l'Allemagne doit être forte et prête à la guerre. Si alors et contre notre gré nous sommes engagés dans une guerre, nous aurons le moyen de la conduire. Si les mesures projetées par le gouvernement sont rejetées, alors nous aurons certainement la guerre et cela dans des conditions désavantageuses.

» A la vérité, il est réjouissant de constater, — et cela sera d'une heureuse influence à l'étranger — qu'aucun des grands partis de cette assemblée, malgré maintes divergences de vues dans les affaires intérieures, n'entend refuser au gouvernement les moyens de défense contre l'étranger qu'il croit devoir solliciter, et que ce n'est que sur la durée de l'autorisation à accorder que les divers avis diffèrent essentiellement entre eux. A ce sujet, je dois de nouveau rappeler que l'armée ne doit jamais être affaire provisoire.

» L'armée est la première de toutes les institutions d'un pays, car elle seule rend possible le maintien de toutes les autres. Toutes les libertés, civiles et politiques, toutes les créations de la civilisation, des finances, de l'Etat vivent ou tombent avec l'armée.

» Messieurs, une autorisation à courte durée, qu'elle soit de trois ans ou d'un an, ne nous aide en rien. Toute organisation militaire efficace doit reposer sur la durée et sur la stabilité ; de nouveaux cadres ne peuvent être utiles qu'après le cours de quelques années.

» Messieurs, je crois devoir dire qu'aujourd'hui les yeux de

l'Europe sont dirigés sur cette assemblée et sur les décisions qu'elle va prendre en une matière aussi importante. Je m'adresse donc à votre sens patriotique pour vous prier d'adopter sans retranchement ni changement le projet du gouvernement qui vous est soumis. Montrez au monde que le peuple et le gouvernement de l'Allemagne n'ont qu'un même esprit et que vous, Messieurs, vous êtes prêts à faire tous les sacrifices, y compris celui d'une opinion divergente, quand il s'agit d'assurer le salut de la patrie. »

Cette vibrante allocution du vénérable maréchal, terminée au milieu des acclamations d'une grande partie de l'assemblée, fut suivie d'un discours approfondi du baron *de Stauffenberg*, à l'appui de sa proposition du chiffre fixe de 450,000 hommes pour trois ans, et de quelques mots de procédure incidente du chef de l'opposition libérale, M. le Dr *Richter*, contre la fusion des deux articles et contre le septennat.

Après quoi, M. le prince *de Bismarck* prit la parole et s'exprima en ces termes[1] :

Par leur proposition, les gouvernements confédérés ont donné essor à leur conviction que la force défensive de l'empire allemand, telle qu'elle est maintenant établie, ne donnait plus les garanties de sécurité auxquelles toute nation a le droit de prétendre. A cet égard l'opinion des gouvernements est basée sur le jugement unanime de toutes les célébrités militaires allemandes, de toutes ces autorités qui sont reconnues et respectées dans le monde entier, excepté dans le Reichstag allemand. (Murmures à gauche.)

Contre ce jugement porté sur l'état actuel de notre armée par des gens que l'univers respecte, on a élevé celui de MM. Richter, Windthorst et Grillenberger. Ces messieurs ne peuvent pourtant pas avoir la prétention d'être des juges plus compétents en matière militaire qu'un Moltke ou que notre vieil empereur, couvert de gloire et plein d'expérience. L'opposition de ces messieurs a donc une autre origine. Je comprends, par leurs grognements, qu'ils donnent à mes paroles un sens autre que celui que j'ai l'intention de leur donner. J'ai peur que l'on ne prête au gouvernement un autre plan que la mise en état de notre défense. On a dit que les projets actuels n'étaient qu'un prétexte à de nouveaux impôts. Cette opinion est aussi absurde que

[1] Nous croyons devoir reproduire intégralement la traduction de cet important document, qui va servir de base pendant plusieurs années sans doute aux appréciations sur la situation politique et militaire de l'Europe et restera un guide dans le dédale des événements de guerre qui peuvent surgir d'un jour à l'autre. *Réd.*

celle qui consiste à dire que le projet a pour but de faciliter des conquêtes nouvelles.

Cette dernière crainte apparaîtra comme entièrement vaine à quiconque réfléchira au genre de politique que Sa Majesté l'empereur suit depuis seize ans. L'empereur, il est vrai, a été forcé de faire deux grandes guerres ; mais c'était un héritage des siècles passés ; il a fallu chaque fois trancher avec l'épée le nœud gordien qui empêchait le peuple allemand de vivre de sa vie propre et de respirer. Mais nous n'avons pas de tendances belliqueuses, nous sommes un de ces Etats que le prince de Metternich a appelés « saturés » et ne voulant que la paix pour conserver ce qui a été acquis.

Depuis seize ans, la politique impériale n'a recherché que la paix pour consolider l'empire dans l'intervalle; la tâche n'était pas facile ; mais enfin nous y sommes parvenus.

Comme notre tâche toute spéciale, il nous incombait de nous réconcilier le plus intimement possible avec les pays contre lesquels nous avons fait la guerre. En ce qui concerne l'Autriche, nous y avons pleinement réussi ; ce but, nous l'avions déjà lors des pourparlers de Nikolsbourg et depuis lors nous n'avons pas cessé de nous efforcer de regagner l'amitié de l'Autriche ; autrefois, nous ne la possédions qu'en apparence; aujourd'hui elle nous est entièrement acquise. Nous entretenons avec cette puissance des relations plus sûres, plus empreintes d'une confiance mutuelle que jamais sous le régime de la Confédération germanique ou du Saint-Empire romain ; nous nous sommes franchement expliqués et entendus sur toutes les questions qui, depuis des siècles, nous divisaient.

Notre politique de paix avait encore un autre objectif. Nous nous sommes rappelé que l'amitié des trois grandes puissances de l'Est, si elle a produit un mauvais effet sur l'opinion dans d'autres Etats, a cependant assuré à l'Europe trente ans de paix. Pendant cette période, la prospérité publique, les sciences et l'industrie ont pris un essor tout à fait extraordinaire; jamais on n'avait vu un pareil et aussi rapide progrès. Je ne sais pas si nous parviendrons de nouveau au terme d'une ère de trente ans de paix, mais c'est sincèrement notre but. Pour cela, il nous faut avant tout une forte armée, une armée assez forte pour que, même sans le secours d'aucun allié, notre indépendance soit assurée.

En souvenir de cette époque féconde en si grands résultats, nous avons donc cherché à établir de nouveau une amitié entre les trois empires. Cela ne touchait pas à nos relations particulières avec la Russie qui, sans interruption, sont restées amicales pendant les dernières guerres et le sont encore aujourd'hui, sans qu'il puisse s'élever aucun doute à ce sujet. Nous n avons à craindre de la part de cette puissance ni une attaque ni une politique hostile, et l'on s'est

trompé étrangement si l'on a cru que la loi militaire est plus ou moins motivée par nos rapports avec la Russie.

Avec cette puissance, nous vivons sur le même pied que du temps de i'empereur Alexandre II et jamais cette entente ne sera troublée par notre fait. D'ailleurs je ne pense pas que la Russie nous attaque jamais, ni qu'elle cherche des alliés pour s'unir à eux contre nous, ni qu'elle profiterait, pour nous attaquer, des difficultés qui pourraient nous survenir d'un autre côté. L'empereur Alexandre III a toujours eu le courage de ses opinions et s'il avait l'intention de ne plus entretenir des rapports d'amitié avec l'Allemagne, il serait le premier à le déclarer hautement.

Ainsi, tous les arguments qu'on a fait valoir en faveur de la loi militaire, en prétendant qu'elle serait destinée à parer à une alliance de la Russie avec d'autres puissances contre nous, je ne les accepte pas ; la force de notre armée n'est nullement calculée pour cette éventualité. Nous n'aurons pas la moindre querelle avec la Russie, à moins que nous n'allions jusqu'en Bulgarie pour en chercher une. Chose bizarre, les partis qui s'opposent aujourd'hui au septennat voulaient naguère nous faire courir jusqu'aux Balkans, pour soutenir par les armes le prince Alexandre contre la Russie ; la presse ultramontaine et radicale était d'accord pour me pousser à cette sottise ; si j'y avais songé, ne fût-ce qu'un instant, j'aurais mérité d'être traduit en justice pour trahison. Quand je lisais les déclamations de ces feuilles, je pensais à la scène d'*Hamlet*, où le comédien verse de fausses larmes sur le sort d'Hécube et où Hamlet, se servant d'un mot qui n'est pas encore d'un usage parlementaire, s'écrie : « Coquin ! que peut te faire la destinée d'Hécube ? »

Je m'écrie aussi : Que nous importe la Bulgarie ? Il nous est absolument indifférent qu'elle soit gouvernée par l'un ou par l'autre. Qu'elle devienne ce qu'elle pourra ; jamais, à cause d'elle, nous ne nous brouillerons avec la Russie, dont l'amitié a une autre valeur pour nous que celle des Bulgares et de tous leurs amis de par ici. Toute la question d'Orient ne constitue pas pour nous une question de guerre.

Aussi c'est à bon escient que nous avons fait tous nos efforts en vue de reconstituer l'alliance des trois empires. Ces efforts ont été couronnés de succès, en ce sens que nous sommes très éloignés de l'éventualité d'un conflit entre nous d'une part, la Russie et l'Autriche de l'autre. La difficulté est de maintenir la paix entre ces deux puissances. En Autriche, les intérêts rivaux des diverses nationalités entravent la tâche que nous avons assumée de plaider la cause de la paix auprès des gouvernements de ces deux pays. Il nous arrive d'être traités de russophiles, en Hongrie notamment, et d'austrophiles en Russie ; si, à ce prix, nous parvenons à sauver la paix, ce ne sera certes pas trop cher.

De même, nous ne nous sommes pas moins efforcés d'amener après 1870 une réconciliation entre l'Allemagne et la France ; je ne sais pas si nous y avons aussi bien réussi qu'avec l'Autriche. Mais si la situation était la même pour nous à l'ouest qu'à l'est, nous n'aurions pas proposé la présente loi. Quant à la justesse de mon appréciation, je puis faire valoir que voilà trente-six ans que je suis acteur dans la grande politique européenne et que j'ai parfois vu juste, plus juste que les oppositions qui me combattaient dans ce Parlement.

Et je répète que les relations avec la France ne donnent pas, pour l'avenir, la même sécurité qu'avec les autres nations européennes. Point n'est besoin, pour le prouver, de passer en revue toutes les puissances ; je ne parlerai pas du tout de l'Italie, ni de l'Angleterre, parce qu'il n'y a aucune raison de soulever ia question de savoir si elles ont pour nous de la bienveillance ; nos relations avec elles n'entrent pour rien dans les motifs qui nous ont décidés à augmenter nos forces militaires.

Avec la France, l'œuvre de paix est plus difficile à fixer. Voilà des siècles qu'il y a entre les deux pays un litige continuel au sujet de la frontière, alors que la France pouvait opposer à ses adversaires la pleine possession de son unité et de sa puissance royale.

C'est avec la prise des évêchés de Metz, Toul et Verdun que l'affaire a commencé ; c'est une vieille histoire de pragmatique sanction bien oubliée, et je ne la mentionne qu'en passant. Nous ne voulons reprendre ni Toul, ni Verdun ; quant à Metz nous l'avons. Mais le fait est que depuis cet événement des Trois-Evêchés, il n'y a guère eu en Allemagne de génération qui n'ait été forcée de prendre les armes contre la France.

Ce différend de frontière est-il maintenant vidé ? L'accord actuel avec la France est-il, cette fois, définitif ? Mon avis personnel est qu'il ne l'est pas. Nous avons fait de notre côté tout notre possible pour amener les Français à oublier le passé ; nous les avons appuyés dans tout ce qu'ils ont désiré, sauf en ce qui touche une bande plus ou moins étendue de la frontière du Rhin ; quant à l'Alsace ou aux territoires situés plus bas, nous ne pouvons faire aucune concession ; mais pour le reste nous avons eu à l'égard de la France toutes les complaisances possibles.

Nous n'avons ni le désir ni l'intention de faire la guerre à la France ; j'ai toujours repoussé l'idée d'entreprendre une guerre parce qu'on prévoit qu'elle sera inévitable. C'est moi qui, en 1867, me suis opposé à ce que l'affaire du Luxembourg devînt l'occasion d'une guerre ; je ne m'occupais pas de rechercher si plus tard il ne nous faudrait pas la faire tout de même.

Nous ne pouvons pas savoir si, ultérieurement, les circonstances ne seront pas plus favorables ; c'est ce qui est arrivé pour nous en

1870, où les chances ont été meilleures qu'elles ne l'auraient été en 1867. Peut-être que si l'empereur Napoléon était mort dans l'intervalle, il n'y aurait pas eu de guerre du tout.

Je fais cette remarque pour qu'on sache que nous n'attaquerons jamais la France; si les Français voulaient garder la paix jusqu'à ce que nous les attaquions, elle serait assurée pour toujours.

Qu'avons-nous à espérer d'une guerre contre eux ? Que pourrions-nous leur prendre qui fût à notre convenance ?

Permettez-moi de relater ici ce souvenir historique. En 1871, Thiers me dit : « Nous ne pouvons vous céder que Belfort *ou* Metz, mais non les deux; sinon la guerre continuera. »

Je redoutais alors beaucoup l'immixtion des puissances neutres; j'étais étonné de n'avoir pas encore reçu de communication de leur part et je désirais beaucoup ne pas être obligé d'aller jusqu'à Bordeaux pour reprendre les négociations. Je consultai alors nos autorités militaires et je leur représentai qu'à mon avis il nous fallait renoncer à une de ces deux forteresses.

— A Belfort soit, me répondit-on ; mais Metz vaut pour nous cent mille hommes. Or, voulons-nous être plus faible de cent mille hommes quand la guerre éclatera de nouveau ?

— Bien, ai-je dit, prenons Metz.

Vous vous trouvez, Messieurs, en face de la même question ; voulez-nous que nous soyons moins forts de ces 100,000 hommes que doit nous fournir le recrutement annuel de 16,000 hommes, pour le moment jusqu'auquel nous parviendrons peut-être à ajourner la guerre ? C'est absolument comme si, en 1871, vous aviez abandonné Metz.

Je le répète, nous n'attaquerons la France dans aucune circonstance. Chez nos voisins il y aussi des hommes politiques qui ne veulent pas d'une guerre d'agression contre l'Allemagne; mais, l'histoire nous l'apprend, en France, dans les moments graves, ce n'est pas la majorité, ce sont des minorités énergiques qui décident des résolutions de la nation.

Ceux qui, en France, désirent une guerre contre nous ne pensent l'engager que lorsqu'ils auront des chances de vaincre. En attendant, ils ont pris à tâche d'entretenir le feu sacré, selon la formule de Gambetta : « Ne pas faire la guerre, mais y songer toujours. »

C'est là encore aujourd'hui que l'on tend en France ; on y manifeste la crainte que l'Allemagne commencera l'attaque ; ceux qui répandent ce bruit savent qu'il est faux ; mais ils veulent maintenir les Français paisibles, qui ne demandent qu'à cultiver tranquillement leurs champs, dans la crainte que ces scélérats d'Allemands vont tomber sur eux et leur prendre je ne sais vraiment quoi.

J'ai pleine confiance dans les sentiments pacifiques du gouvernement français actuel; le cabinet Goblet veut la paix, il en était de

même des ministères Freycinet et Ferry. Si vous pouviez me garantir que les hommes qui, en France, sont aujourd'hui au pouvoir, y resteraient encore assez longtemps, je vous dirais : « D'accord, gardons notre argent. » Mais nous sommes forcés de le dépenser, parce que nous n'avons pas confiance dans la durée des sentiments pacifiques ni du gouvernement français, ni de la majorité de la nation française.

Loin d'être rassuré sur le compte de la France, je crois que nous avons à redouter une agression de sa part ; sera-ce dans dix jours ou dans dix ans, cela dépendra de la nature du gouvernement qui existera au moment critique. Qui aurait pu prévoir vingt-quatre heures à l'avance la chute de M. de Freycinet? Moi pas. Puis, pendant huit jours pouvait-on deviner qui lui succéderait? On savait que les partis embourbés dans leur parlementarisme étaient fort dans l'embarras, mais qu'en sortirait-il ? tout le monde l'ignorait.

Cette crise aurait pu faire surgir un ministère moins pacifique que le cabinet Goblet. La situation n'est pas plus stable maintenant ; il peut arriver un gouvernement dont toute la politique sera d'attiser le feu qu'on conserve avec tant de soin sous la cendre. Aucune protestation pacifique, aucune belle phrase ne peut me tranquilliser entièrement ; c'est comme quand vous me dites : « Quand le danger viendra, nous vous accorderons jusqu'au dernier écu, jusqu'au dernier homme. »

Ce sont des mots, rien que des mots.

Ce coup d'œil rétrospectif vous a montré que nous devons toujours être préparés à faire la guerre contre la France.

Nous sommes en possession de l'objet en litige que les Français veulent reconquérir. Il n'y a pas encore eu chez eux ni journal ni publication quelconque qui ait osé déclarer ouvertement : « Nous renonçons à l'Alsace-Lorraine, nous acceptons la situation créée par le traité de Francfort, comme nous avons accepté celle du traité de Paris de 1815. »

Y a-t-il un journal qui ait ce courage? Et cependant ce n'est pas le courage qui manque aux Français. Mais non, l'opinion en France ne l'entend pas ainsi ; elle est comme une machine surchargée de vapeur ; un seul mouvement maladroit, et le ventilateur saute, l'explosion a lieu et nous avons la guerre.

Donc la question pour nous se réduit à ceci : La possibilité que nous soyons attaqué par la France est-elle une raison suffisante pour motiver la présente loi? En réclamant cette loi, je n'ai en vue aucune éventualité d'alliance ou de coalition, je suppose uniquement le cas où nous serions en face de la France les uns et les autres seuls. Dès qu'en France un autre ministère que celui d'aujourd'hui aurait des raisons de croire pouvoir nous battre, la guerre éclatera. Ces raisons pourraient être des alliances ; comme je vous l'ai dit, je ne crois pas

qu'il s'en formera contre nous ; c'est la tâche de la diplomatie de les empêcher ou de préparer des contre-alliances. Nous nous efforcerons d'obtenir que l'affaire reste un duel entre l'Allemagne et la France seules.

Maintenant, même sans alliance, les Français peuvent arriver à se persuader qu'ils ont chance de nous battre, parce qu'ils auront une armée plus nombreuse, plus de canons que nous, de meilleures armes à feu, comme ils le croyaient en 1870, ou une meilleure poudre pour les fusils à petit calibre. Tout cela, ce sont des considérations qui peuvent décider un gouvernement français à engager la lutte. Dès qu'il aura l'espoir de vaincre, cela y sera ; c'est ma conviction inébranlable.

Je ne dis pas que dans une pareille guerre nous devons avoir forcément le dessous ; mais la chose est fort possible ; il n'y a que de valeureux pékins qui le contestent. Nos généraux, qui ont croisé le fer avec les Français, estiment que pour affronter une nouvelle guerre avec eux, il nous faut augmenter notre armée de tant et de tant de mille hommes, et vous avez le triste courage de répondre à ces hommes de métier : « Non, vous vous trompez, cela n'est pas nécessaire. »

Messieurs, vous vous méprenez complètement sur la force de la France ; c'est un grand et puissant pays, aussi puissant que nous ; les Français sont un peuple guerrier, un peuple de braves ; ils ont eu de tout temps d'habiles capitaines ; cela a été un hasard si, en 1870, les nôtres ont été supérieurs aux leurs.

Si donc, de l'avis de nos autorités militaires, autant que l'homme peut calculer d'avance les événements, la possibilité que nous soyons battus existe, vous voudriez prendre la responsabilité de ne pas en tenir compte ! Vous parlez sans cesse d'une loi sur la responsabilité des ministres ; faites-en donc une qui permette de faire passer en justice les députés qui, par leurs votes, plongent le pays dans le malheur.

Donc, encore une fois, maintenant que la France a, depuis 1870 doublé son armée, triplé ses réserves, et que le gouvernement a toujours obtenu des Chambres, sans qu'elles aient marchandé un instant, tous les crédits militaires qu'il a demandés, maintenant il nous faut prévoir la possibilité que nous soyons vaincus par elle. Or, supposez les Français devant Berlin nous imposant les conditions de la paix. Vous imaginez-vous quelles seraient ces conditions ?

Je ne parle pas de la question d'argent ; mais certes les Français n'agiraient pas à notre égard avec les mêmes ménagements que nous en 1871. Nous nous trouverions en face des descendants de ces Français sous le joug desquels nous avons vécu de 1807 à 1813, qui nous ont pressurés jusqu'au sang, qui nous ont *saignés à blanc*, comme on dit dans leur langue pour signifier qu'on met un ennemi

hors d'état de vous nuire pendant trente ans. C'est là ce que nous aurions pu faire également en 1871, si nous avions consulté la raison d'Etat, comme les Français en ont la coutume. Si, comme moi, dans mon enfance, vous aviez entendu les gens âgés, les paysans comme les propriétaires ruraux, faire le récit des misères de la domination étrangère, vous n'hésiteriez pas un instant à voter la loi.

Je dis donc que la question de l'indemnité de guerre qu'on nous imposerait n'est qu'un détail. Mais l'ennemi prendrait la frontière du Rhin et exigerait encore probablement quelques territoires au-delà de la rive droite. Il ferait avant tout rétablir le royaume de Hanovre, nous ferait rendre le Sleswig au Danemark, et quant à la Pologne, la France voudrait être garante des droits que le roi de Prusse aurait à accorder à ses sujets polonais.

Du reste, nous aussi, si nous étions forcés de faire de nouveau la guerre à la France et si nous rentrions vainqueurs dans Paris, nous procéderions à peu près de même si nous étions persuadés que nous ne pourrions pas avoir le repos sans cela. Nous laisserions la France dans un tel état que, pendant une génération, elle ne pourrait plus nous molester. La guerre de 1870 aura été un jeu d'enfant comparée à celle de 1890; chacun cherchera à saigner son ennemi à blanc.

Ce que, pour le moment, les autorités militaires réclament pour parer à une terrible guerre, ce sont 40,000 hommes de recrues pour renforcer les garnisons de la frontière en vue de repousser le premier choc, puis une augmentation de 16,000 hommes par an du chiffre de nos soldats déjà exercés ; cela fera, au bout du septennat, un accroissement d'environ 120,000 hommes, et, après les 12 ans de service, un total d'environ 220,000 hommes. Or, cent mille hommes, c'est une armée, et si plus tard la guerre éclate, nous serons d'autant plus forts, car cent mille hommes de plus ou de moins, cela pèse dans la balance au jour de la bataille. Voulez-vous prendre la responsabilité de l'absence de ce poids au moment décisif? Pour nous, nous ne le voulons pas, et je suis convaincu qu'il nous sera possible de conserver cette force à notre disposition, même si votre vote nous faisait défaut aujourd'hui. Quant à savoir si cette mesure doit être prise pour un temps plus ou moins long, c'est une question sur laquelle la discussion a suffisamment porté. Nous en avons fixé la durée à sept ans par la seule raison que ce chiffre était la base d'un compromis antérieur. Comme nous avons la conviction que la vie constitutionnelle consiste essentiellement en une foule de compromis et comme nous nous rattachons volontiers au compromis antérieur, nous avons cherché à le maintenir sans changement. Chaque chiffre est plus ou moins arbitraire ; plus la durée est longue, plus le chiffre des soldats instruits est grand et plus est éloigné de nous le danger intérieur que font naître les crises et les disputes

à ce sujet. Il résulte chaque fois de la discussion de cette question une crise, — je ne veux pas dire un conflit, mais la crainte d'un conflit; — chaque fois se pose la question : Qu'arrivera-t-il si l'union ne se fait pas ?

Le Reichstag ne se plaindra pas, je pense, que le Conseil fédéral ait trop usé de ses droits constitutionnels ; ceux-ci lui permettent de refuser son approbation aux projets de loi que lui envoie le Reichstag, même à ceux qui sont prévus par la constitution. Le Conseil fédéral n'a jamais fait un usage abusif de son droit incontesté d'être le facteur suprême de la législation, ni du fait qu'aucune loi budgétaire ou d'effectif ne peut être adoptée sans son approbation ; il a été, comme dit le commerçant, coulant sous ce rapport.

Nous avons vu revenir des propositions tronquées et changées ; nous l'avons supporté tranquillement. Mais il y a dans l'intérêt de la patrie des bornes que le Conseil fédéral ne peut dépasser. Une de ces bornes est le souci qui incombe en première ligne aux gouvernements alliés, lorsque la sécurité extérieure de l'empire est en question. Aussitôt qu'elle est en question, nous savons tenir de toutes nos forces à nos droits constitutionnels contre vos décisions, et une décision qui rend l'empire plus faible qu'il ne devrait être à notre jugement ne peut compter sur l'approbation des gouvernements alliés.

Pourquoi voulez-vous donc multiplier de pareilles crises en les répétant si possible tous les ans et au moins tous les trois ans ? Nous ne sommes pas disposés à de telles crises ou conflits. Nous voulons des compromis et nous tenons à l'ancien compromis ; c'est pourquoi nous avons proposé le septennat. Quand celui-ci se terminera, la question reviendra. Qu'arrivera-t-il si l'union des deux facteurs législatifs ne se fait pas sur la loi d'effectifs basée sur l'art. 60, ou qu'arrivera il si ces deux facteurs ne sont pas d'accord sur le budget ?

Je ne veux pas toucher à la seconde question, elle sort du sujet et je n'ai pas l'habitude de m'occuper de questions qui ne sont pas brûlantes. Je veux seulement dire : Qu'arrivera-il si nous ne nous entendons pas sur les chiffres ? L'armée cessera-t-elle pour cela d'exister ? Vous ne le prétendrez certainement pas. Alors les dispositions de la constitution qui sont limitées par la loi reposant sur l'art. 60 rentrent en vigueur. La loi basée sur l'art. 60 est la limite supérieure des chiffres admissibles. L'empereur lui-même ne peut pas l'outrepasser. Cette loi est encore en vigueur jusqu'en 1888. Si cette loi tombe et n'est pas remplacée, nous ne sommes pas près de voir l'armée disparaître ; au contraire, la limite supérieure des effectifs de l'armée montera suivant cette phrase de l'art. 59 de la constitution : « Tout Allemand en état de porter les armes doit servir trois

ans sous les drapeaux. » Ce sera alors l'effectif que nous pourrons atteindre. (Hilarité à droite.)

Ce serait là une impossibilité financière ainsi qu'un embarras militaire et c'est pourquoi la constitution y a remédié avant la promesse de l'art. 63, par la disposition du quatrième alinéa de l'art. 63 : « L'empereur doit fixer l'effectif des contingents de l'armée impériale. » L'empereur est ainsi le modérateur qui a seul à dire de combien l'effectif doit être inférieur à celui fixé par l'art. 59. Si nous désirions la toute-puissance impériale, cet état serait très favorable pour nous et nous n'aurions qu'à vous dire : « Faites l'affaire le plus vite possible. »

Il est à regretter que le printemps de 1888 ne soit pas encore là, car nous pourrions alors probablement nous entendre sur le contenu de la loi qui doit être basée sur l'art. 60 et l'ancien Etat constitutionnel continuerait. Il n'est pas possible non plus de s'y opposer en raison de l'état budgétaire des dépenses, car il est dit expressément au quatrième et dernier paragraphe de l'art. 62 : « L'organisation de l'armée impériale, établie d'après cette constitution, sert de base pour l'état des dépenses militaires. »

Vous ne pourriez donc, sans vous écarter de la constitution, nous refuser le budget de dépenses correspondant à un effectif établi Ainsl si la sécurité extérieure de l'empire allemand ne vous fait prendre aucune mesure acceptable par les gouvernements alliés, l'armée allemande ne disparaîtra pas, mais la toute-puissance impériale, stipulée par la constitution, rentrera tout simplement en vigueur.

L'art. 60 a été créé pour conserver l'action du Reichstag et c'est pour cela qu'a été faite la loi qui dit que les effectifs que l'empereur ne peut dépasser doivent être établis avec l'assentiment du Reichstag. Cette liaison existe momentanément jusqu'en 1888 et n'existe que par cette loi.

Lisez ce qu'en disent vos auteurs juridiques favoris : Rönne, Laband; lisez-en d'autres; vous y trouverez toujours que l'influence du Reichstag sur l'effectif de l'armée ne dépend que de la prolongation de la loi basée sur l'art. 60, par laquelle le pouvoir impérial s'est volontairement placé au dessous de la limite que la constitution lui fixe.

Ce n'est pas une raison, messieurs, pour que vous désiriez tant les conflits et que vous cherchiez à discuter tous les trois ans, voire même chaque année, la question de savoir si l'armée allemande doit subsister ou non, car si vous aviez à ce sujet une autre opinion que les gouvernements alliés, votre opinion ne serait, aux termes de la constitution, d'aucun effet. Vous vous compromettez sans nécessité dans une direction où vous ne pouvez faire prévaloir votre volonté parce que vous n'en avez pas le droit. L'armée allemande est une

institution qui ne peut pas dépendre des fluctuations des majorités du Reichstag.

Qu'est-ce qui nous prouve qu'une majorité aussi hétérogène que la majorité actuelle soit durable ? Il est absolument impossible que l'effectif de l'armée dépende de chaque vote du Reichstag. Ne vous attachez donc pas à des calculs d'imagination. (Bravos à droite.)

Sans notre armée allemande, une de nos institutions fondamentales, sans le besoin de la défense commune contre les attaques de l'étranger, l'alliance sur laquelle repose l'empire allemand n'aurait pas été conclue.

Réfléchissez à cela lorsque vous voulez lui enlever cette condition *sine qua non* de son existence ; car nous tous, et vos électeurs aussi, nous voulons être protégés ! La tentative qui a été faite de mettre l'armée sous la dépendance des majorités changeantes du Reichstag et de faire de l'armée impériale une armée du Parlement, dont l'effectif ne serait plus fixé par l'empereur et les gouvernements alliés, mais par MM. Windthorst et Richter (hilarité à droite), ne réussira pas. En d'autres termes, ce désir, si vous l'avez, est irréalisable et le seul fait que cette discussion a montré qu'il y a des gens ici qui ont ce désir, qui le croyent possible, nous oblige à en appeler là-dessus au peuple, aux électeurs, pour savoir si telle est réellement l'opinion des électeurs. (Bravos à droite. Ah ! ah ! à gauche.)

Oui, messieurs, ah ! ah ! Avez-vous donc douté que nous en appellerions aux électeurs pour savoir si c'est réellement leur volonté de faire dépendre les moyens de défense de l'Allemagne de chaque vote du Reichstag, de permettre que la moitié de l'armée puisse être licenciée, que l'armée soit réduite au service d'un an, à supposer que messieurs les démocrates-socialistes nous l'accordent, car il se peut aussi qu'il y ait une fois ici une majorité démocrate-socialiste, mais il ne se peut pas que la nation allemande veuille faire dépendre sa force, sa sécurité des majorités changeant chaque année du Parlement. C'est une affaire en dehors de la constitution et les gouvernements alliés veulent un nouveau compromis, mais pour sept ans, pas pour moins.

Nous ne voulons pas accumuler les crises et les dangers de conflit et nous ne voulons pas laisser croire que vous ayez le droit de fixer l'effectif de l'armée allemande sans l'aide du Conseil fédéral et de l'empereur. Nous en appellerions aux électeurs déjà sur cette seule idée.

Les gouvernements alliés sont bien décidés à user de toute leur influence dans l'empire et dans le peuple pour maintenir l'armée allemande dans son intégrité. (Bravo !) Vous ne pouvez pas attendre de Sa Majesté l'empereur que dans sa 90e année il désavoue et travaille à détruire l'œuvre à laquelle il a employé les trente dernières

années de sa vie : la création de l'armée allemande et de l'empire allemand.

Si vous croyez cela, si vous nous prouvez par votre conduite que tel est votre désir, si vous ne souscrivez pas, par une prompte et complète acceptation de notre projet, aux intentions des gouvernements alliés, alors nous préférons continuer les délibérations avec un autre Reichstag. (Bravos.) Et cette résolution est plus près de son exécution que vous ne le pensez.

Nous ne voulons pas nous engager dans de longues discussions, mais le danger dans lequel il est possible que nos retards et nos hésitations mettent le peuple allemand, nous force à acquérir bientôt une certitude là-dessus ou à parler avec des gens qui veuillent nous la donner. (Bravos à droite.)

A ce discours du prince de Bismarck M. le rapporteur *de Huene* répond en repoussant le reproche fait à la commission de vouloir refuser les moyens nécessaires pour renforcer l'armée. Il fait remarquer que ce n'est que sur la question de temps, 7 ans ou 3 ans, qu'il y a divergence, et pas sur le reste. A ces observations M. le prince chancelier réplique comme suit :

L'honorable rapporteur est dans l'erreur lorsqu'il dit que j'ai eu l'intention d'attaquer la commission et spécialement le rapporteur. J'ai été d'autant moins en état de le faire qu'il ne m'a pas été possible de prendre connaissance du rapport de la commission. (Ecoutez ! Agitation.) Oui, messieurs, vous ne connaissez pas les occupations qui m'incombent.

L'honorable rapporteur a encore dit que j'ai fait une critique des adversaires ; ceci repose sur une diversité d'opinions. Quand est-ce que l'armée est en état de combattre ? Est-ce la commission ou l'état-major général qui est compétent là-dessus ? Si le rapporteur nous avait fait son rapport ayant en poche l'article premier qui est tombé dans le projet, l'affaire se comprendrait mieux. Mais, qu'est-ce que ce rapport ? Ce n'est la faute de personne, mais de la divergence des opinions si le point décisif du projet ne répond pas à notre résolution. Mais je ne puis en faire un reproche ni au rapporteur, ni même à la commission, car je ne puis pas affranchir la commission de la nécessité d'être hétérogène comme le Reichstag. C'est donc un malheur, mais pas un crime.

M. le député *Hobrecht* ayant exprimé son étonnement qu'on n'aît pas répondu à la question : « pourquoi on n'avait pas attendu la fin du septennat actuel, » M. de Bismark redemande la parole pour réparer cet oubli et dit :

A cause de l'abondance des matières, je n'ai pas exposé aussi clai-

rement que j'aurais voulu les cas dans lesquels, à mon avis, nous pouvons nous attendre à une attaque de la part de la France. J'ai seulement mentionné le cas où un gouvernement français se croirait assez supérieur à nous en force et en préparatifs pour être sûr de la victoire. Mais il y a un autre cas où une telle assurance n'est pas absolument nécessaire; c'est celui où, comme sous Napoléon III, les entreprises à l'étranger serviraient de soupape de sûreté contre les troubles du dedans, quand on ne saurait plus comment s'en tirer à l'intérieur, quand on serait dans un embarras d'où l'on chercherait à sortir en attaquant un voisin paisible. Ce serait possible si, en France, un gouvernement militaire arrivait au pouvoir.

Je ne veux pas dire une dictature militaire, mais un gouvernement qui se dise : Je ne sais pas si nous pourrons nous maintenir ici, vu les complications intérieures ; mais si nous réussissons à allumer une guerre populaire, nous avons toujours la chance de nous maintenir si nous sommes vainqueurs; si nous sommes battus, ce ne sera pas pire que si nous étions forcés de nous retirer et nous aurons au moins pour nous le patriotisme français, qui prend aussi mainte fois parti pour un gouvernement battu et qui s'enflamme lorsque la France est en danger.

En France, une devise comme celle-ci : N'accordons rien à ce gouvernement, même si l'ennemi est aux portes, est inapplicable. Dès que la patrie est en danger, tous les Français, depuis le zouave pontifical jusqu'au radical-socialiste, servent dans le même régiment. Chez nous, je ne trouve pas cela ! Le croyez-vous ? Je l'attendrai. Cela est donc possible.

Si Napoléon III a engagé contre nous, sans y être forcé par l'étranger, la guerre qui lui coûta le trône, simplement pour fortifier son gouvernement à l'intérieur, pourquoi le général Boulanger, par exemple, s'il arrivait au gouvernement, ne tenterait-il pas la même chose ? (Très bien ! à droite.) Je ne lui en ferais pas un crime, je ne l'accuserais même pas de poursuivre la réalisation d'ambitions personnelles ; j'admettrais toujours, ce que je suppose de tout officier français — et aussi allemand, cela va de soi, — qu'il croyait mieux servir sa patrie de cette façon qu'en l'abandonnant.

Puisque j'ai repris la parole, je voudrais encore répondre à une question de l'honorable préopinant, qu'il ne s'est pas appropriée, mais qu'il a posée de nouveau : Pourquoi n'a-t-on pas attendu la fin du septennat ? Eh bien, le septennat proprement dit n'est, d'après notre argumentation, qu'un calcul en prévision d'un avenir qui, nous l'espérons, sera éloigné, mais contre lequel nous devons nous armer. Mais une mesure que nous croyons devoir prendre à partir du 1er avril 1887, c'est l'augmentation de nos garnisons-frontières, l'occupation plus solide des Vosges, du Jura et d'autres cols, notam-

ment de ceux de la Forêt-Noire contre une invasion possible par la trouée de Belfort, comme les Français l'appellent.

D'après le budget, nous ne pouvons effectuer ces mesures dès le 1er avril sans votre consentement. Si une dissolution, survenant d'ici là, laissait le temps s'écouler sans décision, le gouvernement se verrait peut-être obligé, pour ne pas laisser le danger s'augmenter, d'user momentanément des facilités que lui offre la loi militaire et de réclamer ensuite l'indemnité.

Je l'ai déjà dit, la guerre peut éclater dans dix ans seulement, comme aussi dans dix jours. Si elle éclate dans dix semaines, nous devons avoir ces 40,000 hommes à disposition, et même si nous ne parvenons pas à nous entendre avec ce Reichstag sur ce que nous considérons comme indispensable pour la sécurité de l'Allemagne, nous devrons prendre certaines mesures pour le cas où, contre notre attente, le ministère français actuel, animé d'idées pacifiques, viendrait à crouler. Nous lui souhaitons d'ailleurs la plus longue vie possible parce que nous croyons que, tant qu'il durera, nous n'avons pas à craindre la rupture de la paix.

Vous pourrez peut-être me répondre, avec une certaine raison: « Si la question est si importante, si la sécurité de l'empire est en jeu, n'aurait-on pas dû y préparer la population d'avance, peut-être déjà il y a deux ans, lors des élections? »

Mais nous avions encore l'espoir de réussir à apaiser l'opinion en France. Après nous être efforcés pendant seize ans de tranquilliser les idées de revanche et avoir attendu qu'il se trouve une fois un gouvernement qui eût la force et le courage d'accepter le *statu quo*, nous avons enfin dû reconnaître que c'était peine perdue, que nos efforts pacifiques avaient été vains.

Nous n'y avons pas renoncé sans peine et j'aurais préféré garder la déclaration que je viens de faire si elle n'avait pas été nécessaire pour gagner l'assentiment du Reichstag. Je ne sais pas si elle vous convaincra.

Vous auriez aussi pu peut-être demander que nous prononcions plus tôt la dissolution pour mettre les électeurs en situation de parer, par les nouvelles élections, à tout danger d'attaques de l'étranger. C'est juste. Mais si la dissolution n'a pas été prononcée, c'est que nous ne nous attendions pas à l'opposition que rencontrent nos exigences si modérées.

Si nous avions pu le savoir d'avance avec quelque certitude, nous aurions certainement gagné du temps en nous adressant au peuple dans un manifeste impérial, en attirant son attention sur l'opinion des autorités militaires et en posant clairement aux électeurs cette question: Voulez-vous, oui ou non, que l'Allemagne soit plus fortement défendue qu'elle ne l'a été jusqu'ici? Nous ne l'avons pas fait,

mais cela arrivera indubitablement si vous nous forcez à employer ce moyen.

Sur ces paroles de M. de Bismarck, le chef de l'opposition du centre, M. le député *Windthorst* prononce un grand discours fort habile en faveur de l'adoption du projet de loi, mais seulement pour une durée de trois ans. Il proteste très spirituellement contre maintes déclarations du prince de Bismarck en ce qui concerne le Hanovre, la Bulgarie, l'Autriche; il conteste vivement l'assertion que l'Allemagne n'ait aucun intérêt en Orient, et il s'élève contre le rôle que le chancelier attribue au Reichstag; bref c'est une brillante philippique contre les projets et les tendances du gouvernement, à laquelle M. le prince Bismarck répond comme suit :

Tout le discours que nous venons d'entendre n'a d'importance que s'il est admis que l'honorable préopinant est une autorité militaire. Si M. Windthorst vaut mieux sous ce rapport que le comte de Moltke, tout ce qu'il a dit est bien; mais si les autorités militaires qui ont parlé pour le projet ont raison, le projet est acceptable dans toute son extension.

M. Windthorst pense que si la patrie était réellement en danger, nous aurions bientôt la preuve qu'en Allemagne aussi tous les partis sont unis. J'aimerais mieux que vous me livriez déjà aujourd'hui cette preuve (hilarité) que, quand il s'agit de la défense du pays, de son indépendance et de sa sécurité, tout est aussi uni chez nous qu'en France et en Italie, où on ne ravaude pas tant, mais où l'on accorde simplement ce que le gouvernement juge indispensable pour la défense du pays. Si nous avions une aussi forte mesure de patriotisme, je n'aurais pas pris la parole.

L'honorable préopinant a dit qu'il ne s'agissait que de voter le projet pour sept ans ou pour trois ans ou moins. Cela n'est pas juste. Si nous prononçons la dissolution (bruit au centre) —, j'espérais pourtant avoir éclairci toute méprise à ce sujet (hilarité) —, ce n'est pas à cause de la question de temps, mais à cause de la question de principe: l'empire allemand doit-il être défendu par une armée impériale ou par une armée du parlement (grand bruit à gauche), si la majorité changeante, qui est aujourd'hui la majorité Windthorst-Richter (grand bruit, cri: Bebel) — je ne m'inquiéterai pas du reste, qui est à la disposition de M. Windthorst —, si cette majorité, dis-je, pourra décider là-dessus chaque année ou tous les deux ou trois ans, si l'Allemagne doit conserver, oui ou non, son armée constitutionnelle, c'est de cela qu'il s'agit (cris: et la marine !)

La marine a toujours joui de protections libérales; elle a notam-

ment eu pour elle le député Rickert. Si ce dernier avait soutenu le ministre de la guerre comme jadis le chef de la marine nous pourrions avoir, sous le rapport de la situation de l'armée, plus de confiance dans le Reichstag. Cette confiance a été plus grande, mais a toujours diminué et a reçu le plus grand coup par le fait qu'il s'est trouvé dans ce Reichstag une majorité polonaise contre les intérêts allemands, qui a entrepris une attaque en faveur de la nationalité polonaise contre l'administration prussienne.

Alors, messieurs, j'ai perdu l'espérance de continuer notre œuvre avec ce parlement. Nous aurions déjà dû vous dissoudre depuis longtemps à cause de votre polonismus, et votre bulgarismus ne serait pas venu. Cependant je n'ai rien fait parce que nous pouvions supporter encore un certain temps ce polonismus; mais nous ne pouvons supporter dix minutes d'être désarmés, et nous nous opposerons à vos vues avec toute l'énergie que donne le sentiment qu'on défend une cause juste.

Nous ne demandons pas qu'on élise des hommes prêts à accepter tout ce que le chancelier voudra. C'est une exagération très au goût de l'honorable député Windthorst. Agés comme nous le sommes tous deux, nous devrions nous épargner des arguments de ce genre. Mais nous voulons avoir des gens qui, avec le même patriotisme, le même oubli des questions de parti, votent pour la défense nationale, comme c'est le cas dans tous les pays, à l'exception de l'Allemagne.

La résistance du parlement aux exigences du gouvernement pour la défense du pays, c'est une particularité toute allemande.

Messieurs, vous êtes entrés dans une fausse voie, et je vous conseille instamment de rétrograder le plus vite possible, car en politique on ne peut faire comme dans une promenade en pleins champs; il y a des moments où on ne peut plus reculer.

L'honorable député aurait désiré que la politique allemande marchât de concert avec celle de l'Autriche. Nos rapports avec l'Autriche reposent sur le sentiment mutuel que l'existence de l'un est, dans l'intérêt de l'équilibre européen, nécessaire à l'autre, et non pas, comme on l'a cru a tort dans le parlement hongrois, sur le principe qu'une des deux nations doit se mettre entièrement au service de l'autre. Cela est tout à fait impossible. Il y a des intérêts autrichiens dont nous ne pouvons nous charger, et il y a des intérêts allemands que l'Autriche ne peut soutenir.

L'Autriche a tout intérêt à ce que l'Allemagne reste une grande puissance, et vice-versa; mais nous n'avons jamais demandé à l'Autriche de s'immiscer dans nos affaires avec la France, ou de prendre part à nos difficultés avec l'Angleterre sur des questions coloniales ou avec l'Espagne à propos des Carolines.

Il en est de même des intérêts de l'Autriche à Constantinople. Nous n'en avons aucun, je le répète; si M. Windthorst me succède

un jour, il pourra peut-être aussi s'en convaincre. Ne croyez pas que si l'on inaugure une telle politique on puisse faire volte-face à chaque instant ; ce n'est pas toujours possible. Si nous nous méfions l'un de l'autre, comme aucun ne veut faire de reproches à l'autre, les affaires s'en ressentiront.

On peut comparer les rapports politiques de deux grands Etats à la situation de deux voyageurs qui ne se connaissent pas et cheminent dans un bois désert ; où ni l'un ni l'autre ne se fie à son voisin. Quand l'un met la main dans sa poche, l'autre saisit déjà son revolver ; quand l'un entend un bruit analogue à celui d'armer la détente, l'autre lâche déjà son coup. Dans cette situation où la décision de l'un n'a aucune influence sur celle de l'autre, toute méfiance doit être soigneusement évitée. L'honorable préopinant comprendra mieux alors combien je regrette d'occuper encore la place, qui, à proprement parler, lui appartiendrait pour traiter la question d'Orient.

Il s'est imaginé que nous avions conclu une alliance spéciale avec la Russie. Je ne sais d'où il tient cela. A-t-il peut-être reçu des nouvelles secrètes de Saint-Pétersbourg ? Dans ce cas je lui serai très reconnaissant de vouloir bien me les communiquer. Ce serait plus patriotique que de lancer ici, dans le public, une nouvelle que je tiens pour erronée. J'ai eu, hier encore, l'honneur de dîner avec l'ambassadeur russe ; il ne m'a rien dit de semblable. J'ai exprimé ma confiance que la Russie ne nous attaquerait pas, mais je n'ai dit en aucune façon que nous puissions compter sur les troupes russes ; nous n'avons d'ailleurs à compter sur aucun allié pour une guerre avec la France.

Il y a seize ans, nous n'avons pas eu un instant l'intention d'attaquer la France ; ceux qui l'ont dit ont menti, mais nous ne pouvons nier que d'ici là l'armée française n'ait changé du tout au tout. Le temps décidera lequel des jugements de Moltke et de Windthorst sur l'armée française est le meilleur. D'ailleurs la possibilité d'une guerre est augmentée par la lenteur des débats qui, dans un autre Parlement, prendraient huit jours, trois jours, deux heures même, et lorsque nous aurons encouragé les tendances agressives qui se manifestent en France, je pourrai attribuer une bonne part de responsabilité à ceux qui nous ont retenus si longtemps.

L'honorable député a insisté sur la mauvaise situation financière, dans laquelle, dit-il, nous nous trouvons. J'ai apporté pour éclaircir l'affaire une petite statistique sur la situation des caisses d'épargne en Prusse, et l'augmentation de leurs encaisements depuis 1878, depuis la mise en vigueur des lois actuelles pour la protection du travail. J'ai la conviction que nous ne sommes pas en si mauvaise passe.

Cette statistique a surtout rapport à l'état des classes peu fortu-

nées ; le riche convertit plutôt son argent en papier. Quand vous verrez combien ces encaissements ont augmenté depuis 1878 vous serez forcés d'avouer que nous ne sommes pas dans une si grande misère.

En 1878, le total des encaissements comportait pour la Prusse 1385 millions ; en admettant que la Prusse est à l'Empire allemand dans le rapport de 3 à 5, on peut facilement trouver les chiffres pour le reste de l'Allemagne. Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle législation pour la protection des ouvriers allemands, les rapports ont changé au point que les encaissements atteignent aujourd'hui en chiffres ronds 2261 millions ; l'augmentation depuis 1878 est donc de 975 millions.

L'assertion du député Windthorst sur les difficultés de la situation n'est donc qu'une fiction. La presse de l'opposition prétend que le gouvernement conduira peu à peu l'armée au désarmement ; c'est un pur mensonge.

Je répète donc qu'on ne nous forcera pas à prendre des mesures moindres que celles que nous jugeons nécessaires pour la sécurité de la patrie. Nous tenons au septennat. Je l'ai déjà dit : si vous désirez la lutte, eh bien, avancez ! vous trouverez une ferme résistance.

Quant à ce qui concerne mes déclarations sur le rétablissement du royaume de Hanovre, il est certain que le roi George a eu l'espoir d'être rétabli sur son trône par une victoire de Napoléon III sur l'Allemagne. Cela est dit expressément dans des lettres authentiques du roi George. Ne soyez donc pas si impressionnables et n'en soyez pas si offensés. Les gens qui ont travaillé à cela vivent encore pour la plupart. Avez-vous depuis lors changé complètement d'opinion ? Vous ne nous en avez pas donné de témoignage. Il n'est donc pas tout à fait absurde de croire que M. Windthorst attaque le gouvernement pour permettre le rétablissement du royaume de Hanovre.

Pour ce qui concerne les débats de la commission, je n'ai pas cru devoir y prendre part. En effet les commissions ne servent qu'à obtenir le plus possible du gouvernement, sans s'engager de leur côté à quoi que ce soit. La commission n'est pas en état de conclure une affaire et je ne puis entrer en discussion avec des diplomates qui n'ont pas leurs pleins pouvoirs.

Tout ce que j'ai dit, je le maintiens. Toutes les assurances que la commission donne, affirmant qu'elle ne refusera ni un homme ni un centime, ne me servent de rien ; par cela personne n'est lié, tout s'évanouit. C'est pourquoi les commissions sont un mauvais champ de bataille pour le gouvernement. Là où les vrais intérêts sont en jeu, je ne me prêterai jamais à des débats de commissions. C'est pourquoi j'ai renoncé à paraître devant la commission, n'ayant aucune envie de dépenser mes forces en pure perte.

Maints autres discours fort éloquents furent encore prononcés

pour et contre le septennat, notamment une brillante charge à fond du chef connu de l'opposition de gauche M. le député Richter, qui forcèrent le prince de Bismarck à reprendre encore six fois la parole. Cette prolongation des débats donna lieu à quelques incidents orageux, mais sans apporter de nouveaux arguments de fond.

On sait que la votation intervint le 14 janvier, et que le triennat Stauffenberg fut adopté par 186 contre 154 avec une quarantaine d'abstentions hostiles.

Aussitôt le chancelier de l'Empire lut une ordonnance impériale prononçant la dissolution du Reichstag et fixant au 21 février les élections pour son renouvellement,

Depuis lors une grande agitation électorale règne en Allemagne, et tous les bruits de guerre semblent en suspens en Europe jusqu'à la solution du conflit allemand.

On ne peut interprêter que comme des mesures ordinaires de précaution, avec un peu d'opportunisme électoral, les décisions du conseil fédéral interdisant l'exportation des chevaux allemands et appelant 75 mille réservistes sous les armes pour apprendre la manœuvre du nouveau fusil à répétition.



Circulaires et pièces officielles.

Sous date du 28 janvier, il a été procédé aux promotions, nominations et transferts ci-après dans le corps des officiers :

A. Promotions

Corps de l'état-major général. Au grade de colonel, le lieutenant-colonel Alex. Schweizer, Zurich.

Au grade de lieutenant-colonel, les majors Curzio Curti, Bellinzone ; Albert Sarasin, Genève ; Albert de Tscharner, Berne ; Alfred Boy de la Tour, Courtelary ; Th. Sprecher de Bernegg, Mayenfeld.

Au grade de major, les capitaines Frédéric Meyer, Zurich ; Ferdinand Blanc, Avenches ; Rodolphe de Planta, Tänikon.

Au grade de capitaine, les premiers lieutenants Théodore Schulthess, Winterthour ; Louis Audéoud, Genève ; Théodore Zwiky, Berne ; Alphonse de Streng, Sirnach ; Hans Gribi, Berthoud ; Ed. Dietler, Aarberg ; Edouard Courvoisier, Neuchâtel.

Infanterie. Au grade de colonel, les lieutenants-colonels Rodolphe Schmidt, Berne ; Arthur Techtermann, Fribourg.

Au grade de lieutenant-colonel, les majors Max d'Orelli, Zurich ; Gottlieb Lenz, Berne ; Stephan Gutzwiller, Therwyl.

Au grade de major, les capitaines Arnold Nicolet, Genève ; Charles Liebi, Thoune.

Au grade de capitaine, le premier lieutenant Maurice Castan, Colombier.

Cavalerie. Au grade de lieutenant-colonel, le major Georges Moilliet, Berne.

Au grade de major, le capitaine Charles de Steiger, Zollikofen.

Au grade de capitaine (guides), le premier lieutenant Aug. Lambert, Neuchâtel.

Au grade de premier lieutenant (guides), les lieutenants Jacob Trumpy, Mitlödi ; Denis Fama, Saxon.

Artillerie. Au grade de colonel, le lieutenant-colonel Jacob Ruedi, Regensberg.

Au grade de lieutenant-colonel, les majors Urs Brosi Luterbach ; Rodolphe Schupbach, Steffisbourg ; James Roulet, St-Blaise ; Théodore Turettini, Genève ; Frédéric Wuest, Lucerne ; Et. Dufour, Genève ; Emile Montandon, Ste-Croix ; Ferdinand Vigier, Soleure ; Albert Pagan, Genève.

Au grade de major, les capitaines François Fankhauser, Berne ; Edouard Hartmann, Neuchâtel ; Arnold Liechti, Winterthour ; Hector Egger, Langenthal ; François v. Moos, Lucerne ; Emile Œlhafen, Bâle ; Edouard Fierz, Riesbach ; Alfred Burgy, Lancy ; Walther Huber, St-Gall ; Jacob Bösch, Kappel ; Charles Melley, Lausanne.

Au grade de capitaine (artillerie de campagne), les premiers lieutenants Edouard Ziegler, Langenthal ; Diethelm Schulthess, Bâle ; Jb Schellenberg, Aathal ; Fritz Wahl, Bâle.

Au grade de capitaine dans le train d'armée, les premiers lieutenants Jean Perini, Scanfs ; François Imbach, Sursée.

Au grade de premier lieutenant dans l'artillerie de campagne, les lieutenants Emile Falkner, Bâle ; Fritz Keller, Bienne ; Aloïs Benoit, Berthoud ; Henri Schärrer, St-Gall ; Rodolphe Staub, Glaris ; Hans Frepp, Laufon.

Au grade de premier lieutenant dans le train d'armée, les lieutenants Jb Häberli, Wigoltingen ; Gustave Berchtold, Thoune.

Génie. Au grade de lieutenant-colonel, les majors Jean Tschiemer, Berne ; Conrad Ulrich, Zurich ; Théod. Ammann, Tägerweilen.

Au grade de major, les capitaines Thom. Gross, Coire ; Guillaume Durler, St-Gall ; Alfred Œhler, Wildegg ; Emile Burgin, Bâle.

Au grade de capitaine, les premiers lieutenants Aug. Jaquerod, Aigle ; Rod. Hoffmann, Zurich ; Paul Ulrich, Zurich ; Martin Stohler, Pratteln ; Conrad Bourgeois, Yverdon ; Arnold Spycher, Berne ; Robert Schott, Delémont ; Louis Buche, Lutry ; Robert de Salis, Turin ; Ernest Kuenzi, Berne ; Ernest Hunerwadel, Berne ; Max Hœgger, St-Gall ; Christophe Frey, Zurich ; Jean Keller, Schleitheim ; Const. Bonard, Romainmôtier.

Au grade de premier lieutenant, les lieutenants Henri Besson, Bâle; Fritz Frey, Lucerne; Fritz Egger, Langenthal; Giov. Rusca, Locarno; Armin Stöcklin, Bâle; Alfr. Kasser, Thonon; Louis Kirchhoff, Berne; Théoph. Finsterwald, Thoune; Jules Grobet, Montcherand; Henri Staub, Oberstrass; Florentin Acker, Bâle; Paul Bandi, Thoune; Ernest Preschlin, St-Gall; Charles Fermaud, Genève; Albert Bodmer, Riesbach; Charles Grambach, Zurich; Edouard Rilliet, Aarau; Georges Autran, Genève; Jacob Bossard, Winterthour.

Troupes sanitaires (médecins). Au grade de major, les capitaines Giov. Reali, Lugano; Ernest Zurcher, Gais; Louis Frölich, Zurich; Victor Bovet, Monthey.

Au grade de capitaine, les premiers lieutenants Henri Erni, Uster; Jules Combe, Genève; Eug. Bleuler, Rheinau; Alfred Chatelanat, Montreux; Armand Givel, Payerne; Aug. Weith, Lausanne; Ulysse Vauthier, Genève; Louis Reidhaar, Bâle; Herm. Huber, Uesslingen; Gust. Lambert, Genève; François Zimmerli, Zofingue; Eugène Bourquin, Fontaines; Henri Carrard, Montreux; Henri Burnier, Lausanne; Louis Rapin, Payerne; Ernest Tavel, Berne; Frédéric Honegger, Oberuzwyl; Hans Stelli, Aarberg; Charles Dick, Lyss; Charles Passavant, Bâle; Gustave Wessner, St-Gall; Clément Zurcher, Cham; Alfred Wilhelm, Porrentruy; Jos. de Werra, Louèche-les-Bains; Ernest Miéville, St-Imier; Emmanuel Riedtmann, Bäle; Alfred Niederer, Ottenbach; Giov. Bianchi, Lugano; Pierre Hefti, Schwanden; François Boillat, Soleure; Charles Garré, Bâle; Aug. Wartmann, Genève; Adolphe Streckeisen, Bâle; Jos. Rappaz, Vitznau; Charles Rieder, Uster; Max v. Arx, Olten; Manfred Bott, Soleure; Gottl. Schenker, Aarau; Albert Vogel, Lucerne; Luc Ramer, Wallenstadt; Wladislaus Onufrovicz, Enge-Zurich; Eugène Fischer, Kreuzlingen; Ernest Merian, Bâle; Alfred Genhard, Aussersihl; Othon Roth, Teufen; Edouard Keller, Uster; Henri Bider, Langenbruck; Herm. Keller, Ober-Endingen; Fritz Brunner, Oberstrass; Jb Grimm, Basserstorf; Victor Steiner, Biberist.

Pharmaciens. Au grade de premier lieutenant, les lieutenants Charles Meylan, Sentier; Guido Benz, Bienne; Louis Daiber, Enge.

Vétérinaires. Au grade de premier lieutenant, les lieutenants Charles Buser, Berne; Alfred Henchoz, Rolle.

Troupes d'administration. Au grade de lieutenant-colonel, le major Jacob Sieber, Soleure.

Au grade de major, le capitaine Ernest Paillard, Ste-Croix.

Au grade de capitaine, les premiers lieutenants Emile Trabold, Genève; Albert Gasser, Zurich.

Au grade de premier lieutenant, les lieutenants Ariste Lachat, Moutier; Georges Fayet, Vevey; Alfred Huber, Arbon; Guillaume Weibel, Bâle; Ant. Augustin, Präsanz; Armand Thibaud, Nyon; Beda Huber, Jonen; Albert Hofer, Aarau; Henri Habluzel, Benken;

Ferd. Imbach, Sursée ; Jac. Hämmerli, Erlach ; Charles Schoop, Zurich ; Arthur Belnot, Bienne ; Oswald Grosjean, Courtelary ; Conrad Uhlmann, Genève.

Justice militaire. Au grade de lieutenant-colonel, le major André Bezzola, Coire.

Au grade de major, les capitaines Jac. Muller, St-Gall ; Ch. Lardy, Paris.

Au grade de capitaine, les premiers lieutenants Albert Affolter, Soleure ; Aug. Cramer, Genève ; Jean Geromini, Ilanz.

Aumôniers (rang de capitaine). Jules Ganz, pasteur, Enge-Zurich ; Arnold Stucky, pasteur, Laupen.

Secrétariat d'état-major. Au grade de lieutenant, les adjudants Edouard Ruetsch, Vevey ; Charles Faller, Berne.

B. NOMINATIONS ET TRANSFERTS. REMISE DE COMMANDEMENTS

I. *Corps de l'état-major général.*

Lieutenant-colonel E. de la Rive, Genève, chef d'état-major de la Ire division : infanterie : à disposition.

Majors : de Wattenwyl, Diessbach, à disposition : infanterie ; canton. Emile Studer, Berne, état-major de l'armée : troupes d'administration. Charles Fisch, Aarau, Xe brigade d'infanterie : infanterie ; canton.

II. *Infanterie.*

Colonel A. Techtermann, Fribourg, chef d'état-major de la IIe brigade d'artillerie : IIIe brigade d'infanterie.

Lieutenants-colonels . Alf. Reynold, Nonan, à disposition : régiment d'infanterie 6 L. Aloïs Benz, St-Gall, à disposition : régiment d'infanterie 26 L. Max d'Orelli, Zurich, bataillon 70 : régiment d'infanterie 21. Théoph. Lenz, Berne, bataillon 27 : régiment d'infanterie 14 L.

Major Charles Liebi, Thoune : bataillon de carabiniers 3 L.

III. *Cavalerie.*

Majors Jul. Blösch, Berne, régiment de dragons 3 : régiment de dragons 3 L. A. Gugelmann, Langenthal, régiment de dragons 5 : régiment de dragons 3. Alfr. Gysel, Wilchingen, à disposition : régiment de dragons 5.

Capitaine Aug. Lambert, Neuchâtel, escadron 6 : compagnie de guides 5.

Premiers lieutenants : Fr. Glarner, Stachelberg, compagnie de guides 8 : compagnie de guides 10. Fr. de Loys, Dorigny, escadron 4 : compagnie de guides 12. Eug. Hägler, Liestal, compagnie de guides 11 : compagnie de guides 8.

IV. *Artillerie.*

Colonel Jb. Ruedi, Regensberg, chef d'état-major de la VIIIe brigade : commandant de la VIIIe brigade.

Lieutenants-colonels : Mägli, Wiedlisbach, chef d'état-major de la IVe brigade : chef d'état-major de la IIIe brigade. R. Schupbach, Steffisbourg, régiment 1/III : chef d'état-major de la IVe brigade. Fr. Wuest, Lucerne, régiment d'infanterie 3/VIII : chef d'état-major de la VIIIe brigade. Fr. Vigier, Soleure, bataillon du train VIII : à disposition.

Majors : Fr. Megen, Kriens, parc de division VIII : régiment 3/VIII. R. Schmid, Berne, parc de division III : régiment 1/III. Jos. Truniger, Wyl, à disposition : parc de division VIII. Théodore Fierz, Hottingen, bataillon du train VI : à disposition. Armin Muller, Bienne, à disposition : régiment 3/III. Fr. Fankhauser, Berne, batterie 15 : parc de division III. J. Bösch, Kappel, batterie 44 : bataillon du train VIII. Edouard Fierz, Zurich, à disposition : bataillon du train VI.

Capitaine Jos. Walther, Schermenmuhle, bataillon du train III/I L.: bataillon du train IV/I L.

Premiers lieutenants : Léo Burkli, Berne : à disposition. Ls Dupasquier, Veytaux, colonne de parc 1 L. : canton.

Lieutenants : Guill. Fleiner, Bâle, colonne de parc 10 : canton de Berne. Paul Karrer, Berne, colonne de parc 9 : canton de Berne. Ed. Francillon, St-Imier, colonne de parc 3 : canton de Berne.

V. *Génie.*

Lieutenants-colonels : A. Frey, Berne, à disposition : ingénieur de division III. J. Tschiemer, Berne, bataillon 4 : ingénieur de division IV. C. Ulrich, Zurich, bataillon du train 6 : ingénieur de division VI. Th. Ammann, Tägerweilen, bataillon 7 : ingénieur de division V.

Majors : Gust. Naville, Zurich, à disposition : bataillon 6. Paul Miescher, St-Gall, à disposition : bataillon 7. Alfr. Laubi, Lucerne, à disposition : bataillon 4.

VI. *Troupes sanitaires.*

Majors : Giov. Reali, Lugano, ambulance 40 : lazaret de campagne VIII. Ernest Zurcher, Gais, bataillon 84 : lazaret de campagne VII.

VII. *Troupes d'administration.*

Lieutenant-colonel Jb Sieber, Soleure, compagnie d'administration 5 : commissaire des guerres de division VIII.

Major Ernest Paillard, Ste-Croix, régiment d'infanterie 1 : à disposition.

VIII. *Aumôniers.*

Jules Ganz, Enge : lazaret de campagne VI. Arnold Stucky, Laupen : régiment d'infanterie 11.

C. ADJUDANTS

Ont été commandés en qualité d'adjudants :

Lieutenant Rodolphe Planta, Coire : adjudant du 7e régiment de dragons.

Premiers lieutenants : Paul Hussy, Safenwyl : adjudant du 8e régiment de dragons. Alfr. Hoffmann, Zurich : 1er adjudant de la IVe brigade d'artillerie. Ernest Prince, Neuchâtel : 1er adjudant de la IIe brigade d'artillerie.

Lieutenants : Guill. Maurer, Bâle : adjudant du régiment d'artillerie 2/VII. De Loës, Aigle : adjudant du régiment d'artillerie de montagne.

Ont été relevés de leurs fonctions d'adjudant et réintégrés dans les troupes :

Capitaines Hugo Piezker, Lucerne, adjudant du 8e régiment de dragons. Ferd. Schenk, Worblaufen, 1er adjudant de la IVe brigade d'artillerie.

Lieutenant Emmanuel de Salis, Coire, adjudant du régiment d'artillerie de montagne.

Capitaine Paul de Coulon, Neuchâtel, 1er adjudant de la IIe brigade d'artillerie.

Instruction pour les inspections du matériel auxquelles il devra être procédé en 1887.

Article premier. Les inspections auxquelles le matériel de guerre déposé dans les arsenaux des cantons et dans les dépôts fédéraux doit être soumis, en conformité des art. 177 à 180 de l'organisation militaire, seront faites :

a) Par les commandants des unités tactiques, ou

b) Par des officiers spécialement désignés à cet effet par le département militaire, ou

c) Par les chefs d'armes et de service.

Art. 2. En 1887, l'inspection s'étendra, dans les divisions I, II, IV et VIII, au matériel affecté aux unités de troupes de l'élite, *à l'exclusion de la munition*, et il y sera procédé par les officiers mentionnés à l'art. 177 de l'organisation militaire.

Cette inspection aura lieu pendant le mois de mars, à l'exception de celle du matériel du génie dont l'époque sera fixée par le chef de l'arme. Il y sera procédé de manière à ce que le matériel de la même arme, déposé dans les arsenaux et dans les dépôts, soit inspecté en même temps par les commandants de corps.

Les chefs d'armes et de service procèdent à leurs inspections à l'époque qui leur convient.

Art. 3. La durée de l'inspection par le chef de corps est fixée au

maximum à un jour pour chaque unité tactique des différentes armes, à l'exception du lazaret de campagne.

Art. 4. Les officiers désignés par le département militaire pour procéder à ces inspections en reçoivent l'ordre directement; mais si, à cet effet, on désignait les commandants de corps, à teneur de l'art. 177 de l'organisation militaire, l'ordre de procéder à ces inspections d'arsenaux et de dépôts leur sera adressé par les chefs d'armes qui communiqueront en même temps aux intendances des arsenaux les jours fixés pour ces inspections.

Art. 5. Les officiers peuvent procéder à ces inspections en tenue civile, mais ils se pourvoiront de l'ordre du chef de l'arme qui leur donne le droit à la demi-taxe en chemin de fer. Ils procéderont au contrôle du matériel de leur corps sur la base des ordonnances y relatives.

Art. 6. Les inspections des commandants de corps s'étendent à tout le matériel affecté à leur unité de troupes (art. 178 de l'organisation militaire) et les officiers-inspecteurs voueront une attention spéciale aux points ci-après :

a) A l'existence des approvisionnements réglementairement prescrits ;

b) A l'état et au mode d'entretien du matériel ;

c) A la possibilité d'une rapide mobilisation.

Les commandants d'escadron et de compagnie de guides s'assureront, en outre, de l'exécution de l'art. 161 de l'organisation militaire et ils mentionneront dans leurs rapports si le nombre nécessaire d'équipements de chevaux existe pour les escadrons de la landwehr et de quelle manière ils sont conservés et entretenus, etc.

Art. 7. Chaque officier-inspecteur recevra de l'intendant de l'arsenal ou du dépôt un état, en deux doubles, indiquant le matériel réglementaire exigé et celui existant ou manquant ; on indiquera aussi les brassards dans cet état.

Les intendants des arsenaux et des dépôts tiendront, en outre, à disposition, des états de l'équipement des caisses et des voitures.

Art. 8. Les intendants des arsenaux et des dépôts se procureront, auprès de la section administrative du matériel de guerre, les formulaires d'états d'approvisionnements et auprès de l'intendant des imprimés du commissariat des guerres central les formulaires d'états de l'équipement.

Avant l'époque fixée pour l'inspection, les intendants des arsenaux et des dépôts rempliront les colonnes « existant » et « manquant » des états d'approvisionnement.

Art. 9. Au commencement des inspections, les intendants des arsenaux et des dépôts donneront aux commandants-inspecteurs les explications nécessaires sur le matériel de corps, le système de ma-

gasinage, le paquetage des effets d'équipement, de la munition, etc., etc.

Le personnel des intendances ci-dessus mentionnées est tenu de prêter son concours aux officiers-inspecteurs et de leur faciliter l'accomplissement de leur tâche sous tous les rapports.

Art. 10. Chaque commandant de corps présentera un rapport écrit sur le résultat de l'inspection du matériel affecté à ses troupes (art. 179 de l'organisation militaire). Il se servira à cet effet des formulaires qui lui seront remis par les intendances des arsenaux et des dépôts et il y ajoutera les propositions qui lui paraîtront nécessitées par le résultat de l'inspection. Ces rapports doivent être envoyés, 8 jours au plus tard après l'inspection, à l'officier supérieur immédiat pour le commandant de la division qui les transmettra à son tour sans retard au département militaire suisse.

Art. 11. Les chefs d'armes-inspecteurs recevront l'indemnité prévue à l'art. 3 de l'arrêté du Conseil fédéral concernant les honoraires et les indemnités de voyage des fonctionnaires, du 26 novembre 1878. Les autres officiers commandés recevront la solde et les indemnités de route réglementaires. Les feuilles de solde y relatives doivent être annexées aux rapports d'inspection.

Berne, le 20 janvier 1887.

BIBLIOGRAPHIE

Uber Gebirgs-Sanitätsdienst, par le capitaine Dr Louis *Frœlich*, instructeur sanitaire de 1re classe. Berne 1887. Une brochure in-8 de 43 pages.

L'auteur de cette intéressante étude sur les meilleurs moyens de transport des blessés en pays de montagne arrive, après avoir examiné les systèmes en usage daus la plupart des armées, à recommander un appareil de son invention qu'il appelle « Schweizer-Sanitäts-Chrätze, » soit en français « Oiseau » comme l'ustensile connu des jeunes porte-mortiers.

D'après les dessins qui accompagnent l'article, un seul homme peut transporter, au moyen de cet appareil, un blessé sur son dos. Le blessé est solidement attaché par les jambes aux deux montants qui avancent de chaque côté du porteur, et a les bras libres pour se retenir. Cette sorte d'installation, qui se porte sur le dos avec des qretelles, rappelle par sa forme « l'oiseau » des maçons.

PÉRIODIQUES ÉTRANGERS

Le Spectateur militaire. Paris, janvier. — Les repas variés. — Sous-officiers et emplois civils. — Mémoire de la guerre sur les frontières du Dauphiné et de Savoie de 1712 à 1747, par Brunet, seigneur

de l'Argentière. — Les luttes de la Serbie pour conquérir son indépendance. — L'expansion coloniale, le ministère des colonies. — La peine des galères. — Tableau d'avancement. — Méthode d'éducation dans l'infanterie. — Religion musulmane. — Chronique.

Journal des Sciences militaires. Paris, janvier. — A propos du projet de loi organique militaire. — L'officier et les cadres supérieurs. — De l'unité de combat dans l'infanterie. — De l'armement des côtes en France. — Notes sur la marche. — La tactique de la compagnie en ordre dispersé. — La mobilisation de l'armée allemande. — Les transports aux armées. — Les livres militaires.

Revue d'artillerie. Paris, janvier. — De l'exécution des marches par les colonnes d'artillerie. — Expériences d'artillerie exécutées à l'usine Krupp de 1883 à 1886. — Des canons à fil d'acier. — Etude sur le rôle et l'organisation des batteries de côte.

Revue militaire de l'étranger. Paris, 15 et 30 janvier. — La réorganisaton de la justice militaire en Espagne. — La Serbie en 1886.— De la conduite du feu dans les grandes masses d'artillerie. — Les Hollandais et la guerre de Sumatra en 1877. — Réorganisation des bataillons de chemins de fer en Russie. — Annuaire de l'armée prussienne pour 1877.

Revue de cavalerie. Paris, janvier 1887. — I. Deux exploits de Curély. (Extraits du journal inédit du général Curély.) — II. Les manœuvres de cavalerie d'Affreville (avec une carte). — III. La cavalerie allemande (suite). — IV. Petites études hippologiques. Le moral du cheval dans ses rapports avec l'équitation et le dressage. — V. Réflexion sur les adjudants-majors, les capitaines instructeurs et les capitaines en second. — VI. Rapport de M. Cormette, directeur des haras, sur sa mission hippique en Allemagne en 1883 (suite). — VII. Documents pour servir à l'histoire anecdotique des régiments de cavalerie. — VIII. Nouvelles et renseignements divers. Nécrologie. — IX. Bibliographie. — X. Sport militaire. — Renseignements extraits du *Journal militaire officiel.*

Revue du Cercle militaire. Paris, janvier et février. — Etude du projet de loi organique militaire. — Instruction pour le combat de l'infanterie. — Visite à l'école militaire de West-Point. — Le soldat allemand. — Une lettre de Dumouriez. — Chronique militaire française et étrangère. — Mélanges : Souvenirs de la journée du 2 septembre 1880. — Avis et renseignements. — Nécrologie. — Actes officiels. — Bibliographie. — Commissions d'études tactiques dans les régiments de cavalerie. — L'école de dessin du service géographique. — Journal de marche du corps du Tonkin.

Avenir militaire. Paris, janvier et février. — Esprit de corps dans l'armée. — Nouvel armement de l'infanterie. — Recrutement de

l'artillerie. — Fusils de petit calibre. — Historiques des corps de troupes. — La cavalerie et le projet de loi organique. — Chronique.

Progrès militaire. Paris, janvier et février. — Service d'état-major. — Présentation des recrues au drapeau. — Protection aux militaires mobilisés. — La mobilisation allemande. — Les trois systèmes de masses régimentaires. — L'instruction pour le combat. — Recrutement du corps de santé.

France Militaire. Paris, janvier. — Alimentation. — La territoriale. — Nouveau fusil allemand à répétition. — Les communications. — La justice militaire. — L'école militaire d'artillerie et du génie. — Les pigeons voyageurs. — Les manœuvres de garnison.— La fusée à double effet de campagne.— Anciens et nouveaux fusils ; manufactures d'armes et industrie privée. — Notre cavalerie.

La Nouvelle Revue. 1er février 1887. — De l'état actuel de la politique en Europe. La France, par un ancien ministre. — La Société de Rome *(fin)*, par le comte Paul Vasili. — Le crucifix de Marzio, par M. F. Marion Crawford. — Un ministre annamite, par M. Rheinart. — Le mouvement littéraire, par MM. Francisque Sarcey et Henri Chantavoine. — Revue des périodiques anglais, par M. Raoul Frary. — La besogne de Peymarlier (cinquième et dernière partie), par M. Noël Blache. — Revue du théâtre : drame et comédie, par M. Léopold Lacour. — Lettres sur la politique extérieure et chronique politique, par Mme *Juliette Adam.* — La vie mondaine. Carnet féminin. Revue financière. Bulletin bibliographique. La princesse Tata (supplément littéraire).

Jahrbücher für die deutsche Armee und Marine. Berlin, janvier. — La campagne de 1805 en Bavière, Tyrol et Moravie. — La guerre pour l'indépendance des Slaves (1877-1878). — Câble télégraphique de campagne. — Les fortifications de la Russie d'Europe à la fin de 1885. — Ecrits intéressants sur le service en campagne.

Organ der militair-wissenschaftlichen Vereine. Vienne. XXXIe volume, 3e livraison, 1886. — De la répartition des troupes de pionniers et des équipages de pont dans les armées en campagne. — Du traitement du choléra d'après les plus récents procédés avec des considérations spéciales relatives à l'armée. — Passages de rivières dans les temps anciens. — *Partie supplémentaire* : Les manœuvres des Ier et IIe corps à Sambor en 1886.

Streffleur's Œsterreichische militairische Zeitschrift. Vienne, janvier. — Le feld-maréchal Radetzky et son monument commémoratif à Vienne. — La défense de la Transylvanie contre une attaque de la Russie alliée à la Roumanie. — Le général Boulanger et son nouveau plan de réforme de l'armée française. — Le brodequin imperméable et le soulier imperméable comme chaussure des trou-

pes à pied et à cheval (avec trois planches). — La force offensive et défensive de la Russie. — Etat sanitaire de l'armée austro-hongroise.

United service Gazette. Londres, janvier et février. — Les chevaux de l'armée. — Ressources de l'Inde. — Notre marine. — Une nouvelle torpille. — Instruction des subalternes. — Questions pendantes au sujet des constructions navales. — Croiseurs. — Organisation militaire. — Matelots maltais. — Blessures de dos. — Défense de Bombay. — L'art de combattre l'armée allemande. — Chronique.

Journal of the R. United Service Institution. Londres, nº 137 de 1886. — Opérations françaises à Madagascar en 1883-85. — Appareil Barnett pour *water-brakes.* — Appareil du colonel Mullock pour *driving-punkahs.* — Défense des côtes. — Armes portatives et artillerie de campagne. — L'arme du génie dans les armées du continent. — Bibliographie.

Estudios Militares. Tolède, décembre 1886 et janvier 1887. — Idées sur l'artillerie par Aguedo Viguria. — Revue intérieure. — Bibliographie.

Revista das Sciencias militares. Lisbonne, novembre et décembre 1886. — Notice politico-militaire sur les différents Etats de l'Europe. — Tactique de combat et service de la cavalerie en campagne. — De la résistance de l'air. — Service de l'artillerie de position. — Armement de l'infanterie. — Notices diverses.

O Exercito portuguez. Lisbonne, janvier-février 1887. — Nécessité d'améliorer la situation du corps d'officiers. — Instruction théorique et pratique de la cavalerie. — Inspection de brigade. — Alimentation du soldat. — L'armée et le génie civil. — Historique du 4e régiment de cavalerie. — Etude sur l'importance stratégique de Porto. — Chronique.

Revista de medicina militar. Lisbonne, 1er et 6 janvier. — L'hôpital militaire de Lisbonne. — Histoire des pharmaciens militaires. — Epilepsie. — Le sulfate de quinine dans l'orchite aiguë.

Memorial de ingenieros del ejercito. Madrid, janvier et février. — Les pavillons destinés au logement des officiers commandant les troupes. — La frontière franco-espagnole. — Les ingénieurs des travaux publics en Portugal. — Les Italiens dans la Mer Rouge. — Perfectionnement de l'appareil télégraphique Morse. — Opérations dans le Sahara. — Torpilleurs et cuirassés. — Chronique. — Bibliographie.

Revista cientifico-militar. Barcelone, 1er et 15 janvier. — Episode de la guerre d'Afrique. — Des effectifs de paix et de l'arrivée des

recrues au corps. — Expédition dans le Sahara occidental. — Une visite au canal interocéanique de Panama. — Quelques considérations sur les frontières européennes (frontière franco-allemande). — La stratégie d'Alexandre Farnèse, duc de Parme, par le général Henrard. — Manœuvres du 4e corps austro-hongrois en 1886.

L'esercito italiano. Rome, 9 janvier. — Le commandement de l'armée en temps de paix et en temps de guerre. — Affectation des jeunes soldats ayant subi des condamnations avant leur entrée au service. — Les chemins de fer et le service militaire de santé.

Illustrazione militare italiana. Milan, 1er et 15 janvier, 1er février. — Les expériences du fusil à répétition Vitali à Gallarate (texte et dessin). — Le lieutenant-général Bruzzo G. Battista, commandant le 1er corps d'armée. — Les grenadiers. — Le général Dr Manayra. — Les conscrits. — L'Italie à Massova.

L'Italia militare. Rome, janvier et février. — Corps de santé mititaire, Ecole d'application de santé militaire. — Les vélocipèdes dans l'armée. — Notices militaires sur la péninsule des Balkans. — L'armement de l'infanterie. — Académie de guerre de Berlin. — Le chemin de fer de *Salaria*, de Rome à l'Adriatique. — L'événement de Saati. — Crédits pour l'Afrique.

Rivista di artiglieria e genio. Rome, décembre 1886. — Projet de baraques d'ambulance avec cintre ogival démontable. — Sur le tir par dessus les troupes amies. — Deux remorqueurs en fer pour la navigation fluviale. — Observations comparatives sur la valeur et les tendances de l'artillerie de campagne des grandes puissances. — Hygiène des latrines.

Rivista militare italiana. Rome, décembre 1886. — Une invasion du Piémont au XVIIIe siècle. — Influence de la place d'armes sur la discipline. — Tir indirect en campagne. — Principaux traits de l'éducation militaire. — Histoire régimentaire. — Cavalerie et artillerie à cheval. — Aréonautique militaire. — Chronique étrangère.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Vaud. — Le Conseil d'Etat a procédé aux nominations suivantes:

Au grade de capitaine d'infanterie, MM. Ad. Schopfer, 1er lieutenant, à Berne ; Alf. Hoch, 1er lieutenant, à Lausanne.

Au grade de 1er lieutenant (fusiliers), MM. les lieutenants Henri Gilliard, à Fiez ; Alfred Jaquet, à Lausanne ; Const. Varidel, à Prahins ; Ernest Jung, à Yverdon ; Jaques Berney, à Lausanne ; Henri Lavanchy, à Vevey ; Marius Demont, à Grancy ; Camille Decoppet, à Yverdon ; Gustave Forney, à Montreux ; Louis Favre, à Etoy ; Elie Capt, au Chenit ; Eug. Chenaux, à Gollion.

Au grade de 1er lieutenant de carabiniers, MM. les lieutenants

Jules-E. Chavannes, à St-Légier ; Ph. Rossy, à Lachaux ; Paul Dubuis, à Rossinières ; L. de Rham, à Giez.

Au grade de capitaine d'artillerie, MM. Wulliémoz, H., 1er lieutenant, à Payerne, à disposition comme directeur du dépôt fédéral de Payerne, et Brélaz, L.-C.-F., 1er lieutenant, à Morges, ce dernier dans l'artillerie de position.

Au grade de 1er lieutenant d'artillerie, MM. Duvillard, Em., lieut., à Tannay ; Wagnières, Georges, lieutenant, à Lausanne ; Cossy, Robert, lieutenant, à Lausanne.

France. — Les corps d'infanterie ont reçu récemment, du ministère de la guerre, la nouvelle *Instruction pour le combat*, en 5 fascicules, destinée à être substituée aux parties du règlement du 29 juillet 1884 qui traçaient l'action de l'escouade, de la section, de la compagnie, du bataillon, du régiment d'infanterie dans l'offensive comme dans la défensive.

Les principaux mérites de cette Instruction sont de fixer comme règles de tactique obligatoires pour l'infanterie : l'accroissement général de l'aptitude au combat offensif, l'augmentation de la densité des feux par la réduction des fronts de combat (les hommes sont placés coude à coude dès l'ouverture du feu à 600 mètres), enfin la constitution dans toute formation offensive d'une troupe de choc distincte de la troupe de préparation.

Incidemment, dans les principes généraux placés en tête des fascicules, la commission a fait insérer divers préceptes dont la mise en vigueur était réclamée depuis· longtemps. Ainsi la prescription formelle de constituer désormais pour les exercices de combat des unités d'un effectif approchant, autant que possible, l'effectif de guerre. C'est là le seul moyen de former le coup-d'œil des officiers et des sous-officiers.

Italie. — A la Chambre, le 1er février, M. Depretis a lu la dépêche suivante du général Gené, commandant les troupes italiennes à Massoua :

« Le 24 février, Ras-Aloula a quitté Ghinda et est venu camper au sud-est de Saati qu'il a attaqué le lendemain, mais il a été repoussé après trois heures de combat. Les Italiens ont eu quatre blessés et cinq morts. Les pertes des Abyssins sont inconnues.

» Le 26, trois compagnies italiennes et 50 irréguliers, partis de Monkullo pour ravitailler Saati, ont été attaqués à mi-chemin. Après plusieurs heures de combat, la colonne a été détruite.

» 90 blessés sont déjà à l'hôpital de Massouah. A cause de l'excessive extension de notre ligne, j'ai rappelé les postes de Saati, Vua et Arafalli.

» Ras-Aloula semble être rentré à Ghinda à cause de ses pertes en morts et blessés, probablement aussi pour attendre des renforts. On dit que le négus est en marche. »

Cette nouvelle a produit une grande émotion en Italie. Le gouvernement a demandé immédiatement et obtenu un crédit de 5 millions de francs. Des renforts considérables sont déjà partis pour secourir Massoua qu'on croit bloqué.

La colonne détruite était commandée par le lieutenant-colonel Chrstoforis. — Une crise ministérielle est à prévoir.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXIIe Année. N° 3. 15 Mars 1887

De l'artillerie suisse et de ses perfectionnements en ce qui concerne la guerre de montagne.[1]

(Suite.)

On pourrait se demander si un effectif de 4 batteries d'élite est suffisant ou si une plus grande augmentation ne serait pas opportune. On peut répondre en répétant que l'artillerie de montagne ne saurait produire de grands effets matériels, mais doit plutôt consacrer son énergie à entrer en ligne dans toutes les circonstances et à vaincre les difficultés du terrain. Là où l'on emploiera l'artillerie de montagne, le temps et l'espace sont limités de façon qu'on a peu de chance de pouvoir placer plus d'une batterie. C'est donc plus sûr d'avoir 4 pièces qui arrivent à temps que 6 qui n'entrent en ligne que plus tard. Celui qui connaît tous les hasards auxquels est exposée une colonne d'artillerie de montagne et qui ne se fait pas d'illusion sur l'effet matériel, estimera qu'il est plus sûr de s'en tenir à un train de 4 pièces. Si l'on croit avoir affaire à un adversaire qui a les mêmes avantages et désavantages, avec l'organisation en 4 unités tactiques la possibilité d'être égal à l'ennemi dans tous les cas de ce genre en donnant 6 pièces à la batterie n'est pas exclue.

Ce serait une erreur de croire que dans la montagne l'artillerie de campagne ne puisse opérer; nous voyons en effet qu'après les premiers engagements, de l'artillerie montée est attachée aux troupes destinées à des tâches particulières et cela dans le rapport d'une batterie par régiment d'infanterie. Dans tous les cas où un développement plus grand est possible, cette artillerie de campagne trouvera aussi une place, elle sera à même de produire tout son effet matériel.

Les occasions les plus importantes où la nouvelle artillerie de montagne ait été employée, ont été les manœuvres de la 15e brigade sur le Rhin antérieur en 1882, et de la VIIIe Division dans le Rheinthal en 1884.

De toutes les positions prises dans la première manœuvre, Porclas-Lagi-zun, Zarcuns-Giuf, Oberalppas, Tendelen-Zumdorf-

[1] Mémoire de M. le colonel Schumacher, qui a obtenu le premier prix au concours de la Société suisse des officiers.

St-Joseph, celle de Giuf seule était complètement inaccessible à l'artillerie de campagne, celles de l'Oberalppas et de Zumdorf auraient présenté de grandes difficultés ; mais la perte de temps résultant de la mise en batterie peut être regagnée facilement par l'artillerie montée ; celle-ci nécessite, à cause de sa plus grande portée, moins de changements de position et l'effet voulu est en général atteint par une seule mise en batterie.

Les positions de l'artillerie de montagne dans les manœuvres de 1884 étaient Auf Stein, Castiel, Maschanz, Valtanna, Molinæra et Ochsenweid, Furcla, Valur, Castel. De ces positions Castiel et Valtanna étaient inaccessibles d'après la supposition stratégique, Furcla et Valur l'étaient matériellement ; les autres positions étaient avec ou près de celles de l'artillerie de campagne ; on aurait pu aussi amener de l'artillerie de campagne à ou près d'Auf-Stein, pour agir sur Churwalden.

Ces deux exemples font ressortir encore davantage ce qui a déjà été dit, que l'artillerie de montagne est surtout utile au commencement des opérations ou dans des expéditions détachées. Partout où le fond de la vallée s'élargit, l'artillerie de campagne peut agir, même sous d'autres formes que la forme usuelle.

On en revient ainsi à dire que, pour les cas graves et les grands combats, on peut compter sur l'artillerie de campagne et que là où l'artillerie de montagne agit seule l'endroit où elle entre en ligne est plus important que le nombre de pièces. Pour le reste on peut consulter la *Zeitschrift für Artillerie*, etc., où il est dit un mot (1882, page 464) de la batterie à 4 pièces.

Ainsi si l'on voulait une augmentation plus forte, elle devrait porter sur une augmentation du nombre des batteries plutôt que de leur effectif. Cependant un minimum de 4 batteries d'élite pourrait suffire si on y ajoutait deux batteries de landwehr ou plutôt de réserve.

L'économie a aussi son mot à dire là dedans et on aurait grand tort de dépenser plus qu'il ne faut pour une spécialité alors que tant d'autres dépenses importantes ne sont pas faites.

Si nous examinons l'artillerie suisse de campagne au point de vue de son aptitude dans la montagne, nous avons à nous occuper :

1° De pièces de campagne de 10 cm.

2° De pièces de campagne de 8 cm.

3° De pièces de montagne de 7 cm.

Les pièces de 10 cm., déjà un peu lourdes pour les besoins des

troupes en campagne, ne peuvent être employées à la montagne.

Les pièces de 8 cm. sont réparties de façon que même les troupes dont l'emploi dans la montagne est prévu, en reçoivent le même nombre que celles de la plaine; l'examen nous a déjà montré que ces pièces sont indispensables aux troupes de montagne, mais qu'elles ne sauraient servir dans les cas particuliers où des pièces portatives seules sont possibles.

Les pièces actuelles de 7 cm. de montagne peuvent, d'après leur construction, être employées à la montagne dans presque tous les cas ; il s'agit seulement de savoir si leur effet est égal à celui d'autres pièces similaires et si cet effet est en rapport avec leur organisation compliquée.

Le premier rapport sera donné par la comparaison avec les autres constructions créées dans le même but. Pour le second il faudra établir des comparaisons avec des constructions non encore employées pour la guerre de montagne, mais qui n'excluent pas la possibilité de l'être.

(Voir le tableau page suivante.)

En faisant la somme, on trouve que le poids de 104 kilogrammes, qui est considéré comme celui d'un canon de montagne, est utilisé chez nous de façon à avoir l'effet maximum qu'on puisse obtenir sans compromettre la solidité de la bouche à feu, comme cela paraît être le cas dans le canon russe de 63,5 mm. Le canon anglais en deux parties est une construction toute différente, qui n'est pas comparable aux autres pour l'effet utile, mais qui donne une idée de ce qu'on pourrait atteindre avec les constructions nouvelles; si on laisse de côté les canons d'acier russes et anglais, la moyenne d'effet utile tombe à 151 kilogrammètres, et la Suisse est de 5 kilogrammètres au-dessus de la moyenne. Le même canon est en usage en Serbie et en Grèce.

On pourrait, il est vrai, obtenir un peu plus d'effet utile par kilogramme du canon, mais il faut tenir compte de l'emploi dans le service. Jusqu'ici les affuts des pièces de montagne sont solidement unis au canon, de façon que le recul se transmet directement à l'affut et le rejette en arrière, le renverse même parfois. Comme il arrive souvent que les pièces de montagne sont mises en batterie sur des terrasses étroites, comme toute augmentation d'effet correspond à une augmentation de recul, il arriverait souvent que les pièces seraient repoussées assez en arrière pour ralentir notablement le service et le feu.

Il est possible d'avoir des pièces donnant plus d'effet utile sans

Tableau comparatif des pièces de montagne en usage en 1886.

PAYS	CANON			PROJECTILE			EFFET UTILE			
	Métal.	Calibre mm.	Poids en kilogr.	Poids en kilogr.	Poids en grammes.	Quotient de charge 1 : 1000	Vitesse initiale. V_0 en m.	Force vive du projectile à la bouche $\frac{G v^2}{2 g}$ en kgm.	Force vive. Par Kg. du canon $\frac{m v^2}{2}$ / K en kmg.	Force vive. Différence d'avec la moyenne.
Angleterre	Acier. En deux parties,	63,5	181,44 2 fois 90,72.	3,346	680	(203,2)	(438,9)	(32879)	181	+ *23*
							non compris			
France . .	Acier.	80,0	105,00	5,600	400	71,4	257,00	18854	179	+ *21*
Italie . . .	Bronze dur	75,0	97,50	4,250	300	70,6	282,00	17229	177	+ *19*
Autriche .	Bronze dur	66,0	89,40	2,882	350	121,4	298,30	13154	148	— *10*
Russie. . .	Bronze.	76,2	101,60	3,393	341	85,4	212,73	9222	91	— *67*
»	Acier.	63,5	98,30	4,335	384	88,2	(230)	(11689)	(184)	+ *26*
Espagne. .	»	78,5	102,00	3,800	400	105,3	282,00	15404	151	— 7
Suisse. . .	»	75,0	104,00	4,300	400	93,0	272,00	16216	156	— *2*
Moyenne .		*72,2*	*97,70*	*4,036*	*412*	*90,7*	*262,00*	*14538*	*158*	

être d'un trop grand poids, en employant la construction anglaise en deux parties dont chacune forme la charge d'une bête de somme. Mais il faut alors tenir compte d'autres difficultés, l'affut doit être plus fort et par conséquent plus lourd. Tandis qu'en Suisse il suffit de trois mulets portant le canon, l'affut, les roues et leviers de pointage, la construction anglaise nécessite cinq bêtes de somme. D'après la construction suisse, toutes les selles de chevaux ou de mulets peuvent recevoir n'importe quelle partie de la charge, tandis que dans la construction anglaise on a sept bâts différents ; les cinq pour la pièce et ceux pour les munitions et la plaque protectrice. La construction suisse est donc parfaitement suffisante pour une pièce qui doit exercer d'un coup un effet relativement grand.

Une comparaison avec les autres pièces de petit calibre montre cependant qu'il est possible d'obtenir plus d'effet, c'est-à-dire une plus grande force vive du projectile, en diminuant le calibre et en augmentant la charge en proportion sans changer le poids du canon. C'est pourquoi on trouvera ci-dessous des comparaisons de quelques canons Krupp et Nordenfelt, qui peuvent être employés pour la guerre de montagne.

Comme le montre le tableau suivant, l'utilisation du canon dans les pièces de Nordenfelt est très modérée ; ceci provient de ce que la rapidité du tir est différente.

Les pièces de montagne du premier tableau et les deux nouvelles constructions de Krupp ne tirent pas plus de deux coups par minute, tandis que les canons Nordenfelt peuvent tirer de 35 à 10 coups par minute suivant le calibre. C'est pourquoi une comparaison, pour être juste, ne devrait pas être basée sur un seul coup, mais sur l'effet produit pendant un temps donné.

Si l'on calcule la force vive produite en une minute, on voit qu'on peut mettre en doute l'efficacité du système actuel.

FORCE VIVE PAR MINUTE.

Canons de montagne.				*Canons Nordenfelt.*			
	Calibre.	Coups.	kgm (1)	Calibre.		Coups.	kgm.
Krupp	6 cm.	2	35700	3,2 cm.	léger	30	140900
Autriche	6,6 »	2	26200	3,2 »	lourd	30	246300
Angleterre	6,4 »	2	65700	3,8 »	léger	25	206600
Russie	6,4 »	2	23300	3,8 »	moyen	25	334000
Krupp	7,5 »	2	72200	3,8 »	lourd	25	307700
Italie	7,5 »	2	34400	4,2 »		25	410500
Suisse	7,5 »	2	32400	4,8 »	léger	25	294400
Russie	7,6 »	2	18400	4,7 »	lourd	15	352900
Espagne	7,8 »	2	30800	4,9 »		15	426900
France	8 »	2	37700	5,7 «		15	574600
				6,4 »		10	588400

[1] En chiffres ronds.

	CANONS			PROJECTILE			EFFET UTILE		
	Matériel. Construction.	Calibre. mm.	Poids. kg.	Poids. kg.	Charge. gr.	Quotient de charge 1 : 1000	Vitesse initiale. V° en m.	Force vive à la bouche. kgm.	Force vive par kilog. du canon. kgm.
Krupp . .	Acier.	60,00	106,00	2,700	425	157,4	360	17837,0	168,0
Krupp . .	Acier en 2 pièces.	75,00	180,00 2 fois 90.	4,300	750	174,4	398,5	36100,0	200,5
Canons Nordenfelt à tir rapide.	Acier homogène.	32,20	50,80	0,454	78	171,8	457	4833,2	95,1
	» »	32,20	63,50	0,567	205	361,6	533	8210,7	129,3
	» »	38,10	72,25	0,680	142	208,8	488	8254,6	114,3
	» »	38,10	101,60	0,850	212	249,4	472	13360,1	132,0
	» »	38,10	152,40	0,850	269	316,5	533	12308,9	81,0
	» »	41,90	177,80	1,134	354	312,1	533	16421,5	92,4
	» »	47,00	203,20	1,361	269	197,6	412	11776,0	58,0
	» »	47,00	228,60	1,814	680	374,8	564	29413,1	128,6
	» »	48,30	241,30	2,268	765	337,3	533	32843,1	136,1
	» »	57,00	254,00	2,721	1105	406,1	564	44129,6	173,7
	» »	63,50	355,60	3,629	1361	375,0	564	58842,4	162,1

Il est facile de voir qu'avec un poids donné pour le canon on peut avoir de plus grands résultats que ne le permet la construction actuellement dominante pour les pièces de montagne. Mais il ne faut pas oublier qu'il y a des cas où l'effet produit pendant un temps donné importe moins que celui qui est produit par un seul coup de canon ; en outre dans certains cas ce n'est pas tant la force vive du projectile qui influe, mais son poids ou plutôt ses dimensions et son volume qui déterminent la quantité de matières explosives qu'il renferme. La vitesse finale a peu d'importance dans la montagne parce que les distances sont rarement très grandes; la vitesse se maintient ainsi relativement bien.

Tant qu'il sera encore vraisemblable que les pièces de montagne doivent aussi servir à la destruction d'obstacles tels que murs, barricades, épaulements, on ne pourra pas se passer des calibres de 60 à 80 mm.; mais les canons à tir rapide de ces calibres sont trop lourds pour être portatifs et trop peu sûrs s'ils sont en deux pièces, en sorte que, comme les pièces de montagne en deux parties, ils compliqueraient l'armement et diminueraient la mobilité de l'artillerie de montagne.

De tout ceci on doit tirer la conclusion que la construction actuelle des canons de montagne est suffisante pour tous les cas où un projectile doit agir par sa masse, ses dimensions ou son volume, c'est-à-dire lorsqu'on emploie le projectile connu sous le nom d'obus.

L'affaire se présente tout différemment s'il n'y a plus à espérer de détruire d'un coup le but, mais où il faut une activité répétée de la pièce pour lancer une foule de petits projectiles.

Dans ce cas — celui du tir sur des buts vivants — le volume d'un seul projectile n'est pas aussi important. Il est vrai qu'un gros projectile donnera toujours plus d'éclats de balles si c'est un shrapnell; mais on n'a pas tant besoin de l'effet d'un seul coup qui peut manquer le but; il paraît au contraire, pour divers motifs, préférable de diminuer l'effet de chaque coup, mais d'augmenter la rapidité du tir.

Cet autre genre d'effet sera obtenu par deux moyens: soit par l'emploi d'un canon rapide de même poids pourvu d'un plus grand nombre de projectiles remplis de balles, soit par l'abandon du système de canon et l'adoption de mitrailleuses avec une munition analogue ou identique à celle de l'infanterie.

Le shrapnell de l'artillerie de montagne suisse pèse 4600 grammes et contient 110 balles de plomb dur du poids de 15 gram-

mes, soit 1650 grammes; le reste du poids total est formé par l'enveloppe du projectile, la charge d'éclatement, etc.

La trajectoire du shrapnell est un peu moins tendue que celle de l'obus; la vitesse est un peu moindre de même que la précision. La rapidité de tir d'une pièce doit être comptée à 2 coups par minute; elle pourrait atteindre 5 coups en deux minutes, mais seulement dans des circonstances exceptionnellement favorables. Ainsi en une minute on lancerait à l'adversaire à 30 secondes d'intervalle 9200 grammes de projectiles en deux moitiés de 4600 grammes; de cela 3300 grammes sont des balles, le reste qui peut encore produire de l'effet compte 9 fragments par projectile; ainsi si l'éclatement du projectile est normal, on lancerait sur l'ennemi 238 fragments par minute.

Des constructions de Nordenfelt (canons à tir rapide) nous n'avons à considérer que les canons dont le poids est inférieur à 104 kilog., c'est-à-dire le canon léger de 42 cm. pesant 76 kilog. Celui-ci tire, outre l'obus recouvert de cuivre, dont nous ne nous occupons pas, un shrapnell composé d'une enveloppe de cuivre, d'un percuteur à double effet comme tête et renfermant 42 balles de plomb dur. Le projectile pèse 1134 grammes; la rapidité de tir varie de 15 à 35 coups par minute, soit en moyenne 25 coups; le nombre des fragments est de $42 + 7 = 49$ par minute. L'effet produit par minute est ainsi de 21250 grammes en 25 fois à 2,5 secondes d'intervalle, 49 fragments chaque fois, soit en tout 1225 fragments par minute.

Le petit calibre de ces pièces ne permet pas de remplir davantage le projectile; un calibre plus fort comporte un plus grand poids du canon; la supériorité de la construction Nordenfelt ne se manifeste donc que pour des calibres supérieurs à 50 mm.; ainsi le canon de 57 mm. tire facilement 15 coups par minute avec un shrapnell de 3,63 kilog., soit en une minute 54420 grammes, dont 15×135 ou 2025 balles. Il est vrai que pour cela le poids du canon est de 254 kilog., en sorte que cette pièce ne peut être comparée qu'à des pièces de campagne.

Le canon de montagne Krupp de 60 mm. ne renferme que 75 balles par shrapnel de 2700; le contenu pèse $75 \times 11 = 825$ grammes. L'effet produit par minute est de 5400 grammes à deux intervalles de 30 secondes; chaque fois 85 fragments dont 75 balles, soit 170 fragments dont 150 balles. Ce résultat est très médiocre et prouve que de petits calibres ne servent pour la mitraille et les shrapnells que quand la rapidité du tir est très

grande. On devrait aussi tenir compte de la vitesse finale des fragments projetés, mais l'effet provient toujours plutôt du nombre que de la vitesse des balles.

Le shrapnell Krupp de 75 mm. pèse 4280 grammes et renferme 87 balles de 16 grammes; on a par minute 8560 grammes à 2 intervalles de 30 secondes, et chaque fois environ 93 fragments dont 87 balles, soit 186 fragments dont 174 balles.

(A suivre.)

Combats de Slivnitza et de Pirot, novembre 1885 [1].

L'armée du prince Alexandre devait se reposer le 17 novembre, et certes elle en avait bien le droit après tant de marches forcées et de fatigues pour revenir du front roumélo-turc au front bulgaro-serbe.

Ce jour de repos devint au surplus, grâce à l'initiative des Bulgares, la première journée de la bataille de Slivnitza.

Avant d'entreprendre le récit des combats de Slivnitza, il nous faut voir comment les choses se présentaient du côté bulgare au matin du 17 novembre, premier jour de l'action.

Depuis qu'on avait pu reconnaître, par l'échange de notes diplomatiques, que la Serbie préparait un *casus belli*, c'est-à-dire depuis le milieu d'octobre, on avait mis la main aux travaux de fortifications qui paraissaient nécessaires pour protéger directement ou indirectement la capitale ; on avait surtout travaillé à Slivnitza. Lorsque, huit jours avant la déclaration de guerre, l'envoyé serbe quitta Sophia pour retourner auprès de son souverain, il put voir, en passant devant Slivnitza, des travaux de terre déjà très avancés.

Depuis la guerre on a souvent parlé de Slivnitza comme d'un petit Plevna. La comparaison n'est pas juste. Plevna était un camp retranché. Slivnitza n'était qu'un front de défense renforcé par des travaux de campagne. Les ouvrages du génie qui y ont été exécutés sont du domaine de la fortification du champ de bataille. Les Bulgares avaient bien jeté les bases d'un second Plevna, mais ce n'était pas à Slivnitza, c'était à Sophia même. J'en parlerai plus loin.

Le champ de bataille de Slivnitza a la forme d'un triangle. Le côté nord en est formé par les hauteurs qui s'étendent du village de Dragoman à Malo Malkovo, hauteurs que les Bulgares appellent Petrovski Krest, et les Serbes Tchepani. De Malo Malkovo il faut prolonger la ligne par les collines de Lechta jusque dans la vallée marécageuse qui les longe au sud-ouest. Le côté occidental du triangle est constitué par la crête des hauteurs allant de Dragoman au plateau de Brlochnitza. Enfin, du côté de l'est, ou plutôt du sud-est, le

[1] Extrait de l'ouvrage de M. le lieutenant-colonel Hungerbühler, traduit par M. Rochat (voir aux annonces).

triangle est fermé par une rivière, la Slivnitza (Halkali). Si l'on considère ce côté comme la base du triangle, la route de Dragoman à Slivnitza est une perpendiculaire abaissée du sommet au milieu de la base, et partageant le triangle en deux parties égales. Dans l'intérieur du triangle, et parallèlement à la base, se trouve le front organisé défensivement : une chaîne de collines s'étendant du village d'Aldomirovze jusqu'à la croupe des Lechta. Derrière ce front, une hauteur parallèle à la Slivitzna peut servir de position de repli. La route de Dragoman passe dans la partie la plus basse de la chaîne. Les sommets les moins élevés sont à la droite de la route ; les plus élevés à gauche et dans la chaîne de Lechta. Au pied des hauteurs qui constituent la position est une large plaine qui s'élève en pente douce jusqu'à la pointe du triangle vers Dragoman. Elle n'est interrompue que par les collines de Tri Uchi, parallèles au monts Tchepani, et par un mouvement de terrain moins prononcé qui commence à l'est de Solinze et se termine vers Aldomirovze, le long de la face occidentale du triangle.

Au nord et au sud des Tri Uchi la plaine est partiellement marécageuse. Au sud-est de ces collines est un bois formé d'arbustes clairsemés. Une végétation de même nature couronne une hauteur au sud-ouest de Solinze. A part cela, la contrée est dépourvue d'arbres. Le dos voûté des collines et leurs sommets arrondis sont dénudés, rongés par les eaux. Il n'y a d'humus qu'au pied des pentes et dans la plaine.

Slivnitza fut renforcé au moyen de la fortification comme suit :

Tout le long du front, sur la pente nord-ouest des collines, on établit des fossés de tirailleurs. Il y en avait deux ou même trois lignes superposées. C'était en particulier le cas sur l'aile gauche. Le profil des fossés creusés en arrière était plus fort que celui des fossés creusés en avant. Les premières lignes n'étaient point continues, mais disposées de façon à ce que les hommes occupant les lignes supérieures pussent tirer dans les intervalles libres. Les fossés avaient souvent de petites épaules, quelquefois des traverses.

Sur les points d'appui du front, des batteries avaient été creusées [1].

L'extrême gauche, soit la pente montant d'Aldomirovze dans la direction du nord-ouest, avait été renforcée par une lunette.

Une redoute pentagonale, servant de réduit, couronnait la hauteur la plus élevée à gauche de la route, au centre de la position. Elle était organisée pour recevoir deux compagnies d'infanterie.

Au matin du 17 novembre, le prince Alexandre disposait à Slivnitza des troupes suivantes :

[1] Cette expression ne doit pas être prise à la lettre. Un certain nombre de batteries et de fossés de tirailleurs n'ont point été creusés dans le sol, mais faits de terre rapportée. Il fallait souvent chercher cette terre assez loin. Sur les colines à l'est du petit bois de Tri Uchi, certains parapets avaient été construits avec des pierres péniblement arrachées du sol.

4 droujinas du VIIe régiment (division de l'est), [1]
2 » Ve » »
1 » Ier » (division de l'ouest),
3 » IVe » »
1 » IIe » »
1 batterie de 9 cm., la 3e du Ier régiment (division de l'ouest),
2 batteries de 8 cm., les 1re et 2e du Ier régiment »
1 batterie de 10 cm., la 6e du Ier régiment »
2 batteries de montagne (canons Vitford de 3 livres) et
3 escadrons.

Vers midi arrivèrent, par Bresnik, les troupes qui avaient combattu à Trn et à Vraptche. C'était :

1 droujina du IVe régiment,
1 » Ve »
1 » IIe »
2 » IIIe »
4 compagnies de volontaires (dont 2 de Zaribrod),
1 escadron de gendarmes.

Il arriva de plus, de Kustendil, une droujina du IIe régiment. Vers le soir, alors que le combat battait son plein, la garnison de Slivnitza comptait en tout :

18 droujinas d'infanterie,
6 batteries et
4 escadrons.

Le matin, les forces qui défendaient Slivnitza comprenaient en gros environ 12,000 hommes. Le front ayant une étendue de dix kilomètres, cela faisait 1 homme par 0,8 mètre courant. Le soir, le nombre des défenseurs était monté à 19,000 hommes ; mais il y en avait parmi eux qui, épuisés par une longue marche, avaient besoin de se refaire avant de retourner au combat.

En tout cas il est certain que le 17 novembre on ne disposait à Slivnitza, du côté bulgare, que d'une réserve minuscule : une batterie et une droujina placée derrière l'aile droite. Tout le reste était au feu.

Pendant la nuit du 16 au 17 le temps se gâta. Le matin, un brouillard épais couvrait la plaine, balayée par un vent glacé ; il tombait un mélange de pluie et de neige.

Dans ces circonstances, des reconnaissances étaient doublement nécessaires. Il en fut fait des deux côtés le 17 au matin. Il ressort de renseignements de source bulgare, que l'extrême droite de la position de Slivnitza, soit la colline de Lechta, fut attaquée de bonne heure par des détachements serbes venant de Malo Malkovo et de

[1] Ces troupes de la division de l'est étaient probablement les premières arrivées de Roumélie.

Rojanovzi. L'attaque fut dirigée principalement sur le flanc droit et obligea le bataillon qui occupait la colline à replier son aile droite. Plus sérieux fut le mouvement ordonné sur ces entrefaites par le commandant bulgare. Dans le but de s'assurer de la position exacte des avant-postes serbes, de dissimuler la faiblesse de la garnison de Slivnitza et de faire croire au contraire à l'ennemi qu'on était beaucoup plus fort qu'on ne l'était en réalité, le major Gudscheff fit avancer les trois droujinas de l'aile droite. Elles vinrent se heurter dans le brouillard contre les avant-postes serbes, [1] et les refoulèrent jusque sur la division du Danube. [2] Celle-ci prit à son tour l'offensive et ramena les Bulgares jusque dans leurs premières positions.

Les progrès que firent de ce côté les Serbes commencèrent même à devenir dangereux pour les Bulgares. Le prince, qui était arrivé sur le champ de bataille le matin, au moment où l'offensive bulgare se dessinait, donna l'ordre de faire avancer la droujina et la batterie de réserve. Celle-ci prit position sur la colline la plus au nord, à l'est du bois de Tri Uchi. La droujina la suivit, puis, faisant un à-droite, se dirigea sur les hauteurs de Lechta, déjà occupées par un bataillon. Elle y arriva tout à point pour opposer un crochet défensif à une attaque de flanc des Serbes. La batterie répondit au feu d'une batterie serbe postée au nord-est de la colline de Tri Uchi.

Mais les choses n'en restèrent pas là. La division du Danube ne se contenta pas de pousser son aile gauche sur les Tri Uchi et plus au nord dans la plaine; elle se déploya complètement et attaqua de front le centre des positions bulgares. Ses lignes de tirailleurs s'en approchérent jusqu'à portée efficace du fusil. Des batteries s'installèrent sur les derniers mouvements de terrain au sud des Tri Uchi et ouvrirent une canonnade d'une intensité croissante, principalement contre la batterie de gauche du centre bulgare.

Il était midi, le brouillard, encore épais, empêchait toute vue d'ensemble.

Mais la division de la Drina, elle aussi, se mit de la partie. Avec une fraction de ses forces elle attaqua la lunette qui défendait le flanc gauche du village d'Aldomirovze. Cependant ce fut un combat démonstratif plutôt qu'une attaque à fond.

L'attaque décisive des Serbes fut dirigée sur l'aile droite bulgare. Elle ne réussit point à chasser les défenseurs de leurs positions,

[1] Le choc fut probablement dirigé contre le bataillon attaché à la brigade de cavalerie serbe. J'ignore par qui avait été faite la première reconnaissance offensive du matin. Etait-ce par ce même bataillon ou par une partie de la cavalerie, à laquelle on aurait fait mettre pied à terre?

[2] C'est à ce moment que doit s'être produit, — s'il s'est jamais produit, — cet épisode raconté par les journaux, mais dont personne ne veut rien savoir dans les deux armées: une ligne serbe se repliant en combattant dans le brouillard n'aurait pas été reconnue par ses propres troupes et aurait essuyé leur feu.

quoique les lignes de tirailleurs serbes fussent arrivées jusqu'à la lisière occidentale du bois de Tri Uchi. Le feu des batteries bulgares se montra supérieur à celui des batteries ennemies. A un moment donné, la batterie placée au nord-est du bois de Tri Uchi tira un coup de canon qui démonta une pièce serbe. De là, dans l'infanterie voisine, un grand enthousiasme qui se répercuta jusqu'au sommet de la colline de Lechta. Le capitaine qui y commandait saisit l'occasion par les cheveux : il fit sonner la Maritza et lança à la bayonnette les deux droujinas de l'aile droite.[1] Les Serbes lâchèrent pied avant le choc. L'une des droujinas se dirigea sur Malo Malkovo, l'autre sur Tri Uchi. A cinq heures, Malo Malkovo était abandonné par les Serbes. Après avoir occupé le village, la droujina bulgare s'avança encore à une certaine distance le long de Petrovski Krest dans la direction de Dragoman. L'autre occupa la plus orientale des Tri Uchi. Dans la nuit cependant, on les fit l'une et l'autre rentrer dans leurs positions primitives.

Le soir, les Serbes rompirent le combat en retirant leurs lignes de travailleurs hors de la zone du feu de l'adversaire. La division du Danube resta en possession des mouvements de terrain sur lesquels ses batteries s'étaient placées pour appuyer l'attaque de front. A gauche, elle occupait la partie occidentale des hauteurs de Tri Uchi. La brigade de cavalerie combinée demeura à l'est de Dragoman, en partie au pied et en partie sur les collines de Tchepani. Pendant toute la journée elle avait pris part aux différents combats de l'aile gauche d'une façon si active, en faisant mettre pied à terre à ses hommes, que le soir elle manquait de cartouches. La division de la Drina passa la nuit devant Aldomirovze, entre Brlochnitza et le petit bois de Solinze (Balja).

La division de la Schoumadia était arrivée ce jour-là sur le haut plateau à l'ouest de Brlochnitza et formait ainsi l'aile droite du corps principal serbe.

La division de la Morava se trouvait le même soir à Bresnik. D'après les rapports des journaux, elle se serait même battue le 17 à Radomir et y aurait enlevé des retranchements. Je dois dire que, du côté bulgare, il ne m'a jamais été rien rapporté d'une occupation quelconque de Radomir. Si cependant ce point, qui flanque la route de Pernik à Sophia, était réellement occupé, on comprend que les Serbes aient voulu en déloger leurs adversaires.[2]

[1] D'après d'autres rapports, le mouvement aurait été exécuté par deux droujinas du régiment du Danube, appelées par le prince pour renforcer son aile droite. Mais ces deux droujinas n'étaient pas en réserve. Il aurait donc fallu les retirer de la ligne de feu. Il me paraît improbable que cela ait été fait.

[2] D'après les rapports que j'ai sous les yeux, une seule des deux droujinas placées primitivement à Kustendil avait été appelée à Slivnitza. L'autre com-

Le résultat de la journée n'avait point été favorable à l'armée serbe. On s'était laissé entraîner, sur la gauche, à un déploiement de forces qui n'était pas en rapport avec la tâche assignée à la division du Danube. D'abord on n'avait point entendu porter le 17 un coup décisif ; ensuite, dans le groupement des divisions pour l'attaque, ce n'était pas à la division du Danube que devait échoir le rôle principal. Appuyée à sa forte position de Tri Uchi, elle devait former le pivot de la conversion demi-à gauche au moyen de laquelle on comptait envelopper l'aile gauche de la défense et menacer sa ligne de retraite. En entreprenant à elle seule une attaque à fond, elle avait agi contrairement aux intentions du commandant en chef. De plus, elle avait entraîné la division voisine à un combat prématuré, et elle n'avait pu empêcher que celui-ci ne se terminât de façon à exercer une influence fâcheuse sur la troupe : celle-ci pouvait croire, sinon à une défaite, au moins à un insuccès.

Les pertes éprouvées étaient assez fortes,[1] on avait dû abandonner Malo Malkovo, et le soir on n'avait atteint d'autre résultat que la concentration des trois divisions destinées à l'attaque directe de Slivnitza.

Du côté bulgare, en revanche, on avait l'impression réconfortante d'avoir non seulement repoussé la première attaque sérieuse de Slivnitza, mais d'avoir remporté un véritable succès à l'aile droite.

Les renforts arrivés dans l'après-midi avaient été employés à reconstituer une petite réserve générale et à renforcer l'aile menacée.

On avait bon courage pour le lendemain. L'espoir de pouvoir couvrir Sophia revivait.

SECONDE JOURNÉE.

Dans la nuit du 17 au 18 novembre, de nouveaux renforts arrivèrent à Slivnitza. C'étaient :

2 droujinas du premier régiment,
4 droujinas de Rouméliotes,
1 droujina de landwehr (de Lubnitza),
1 batterie de 10,5 cm. (la cinquième du premier régiment).

A 7 $^1/_2$ heures du matin déjà, la division de la Schoumadia, s'avançant de Brlochnitza dans la direction de Bratuchkova, commençait l'attaque du flanc gauche des positions bulgares. Mais, grâce à ses nouveaux renforts, l'état-major du prince Alexandre avait pu jeter à temps, dans la direction menacée, tout le régiment Breslavsky. Plus tard 2 bataillons rouméliotes et 3 batteries entrèrent encore en ligne de ce côté-là. Avec les 2 droujinas de l'extrême gauche transférés

battit le 16 à Bresnik avec la droujina de Kalumnitza. Deux autres droujinas disloquées à Dubnitza ne figuraient pas non plus à Slivnitza le 17. Ce sont donc en tout quatre droujinas qui ont pu combattre à Radomir.

[1] Les rapports serbes parlent de 800 morts et blessés.

primitivement à Aldomirovze, cela faisait en tout 8 bataillons opérant sur ce point. Ces troupes parvinrent à arrêter la marche en avant des Serbes. Ceux-ci perdirent non-seulement le terrain qu'ils avaient gagné vers Golubovzi, mais ils se virent encore contraints d'évacuer Bratuchkova, qu'ils avaient occupé et qui constituait pour eux un solide point d'appui. En même temps que la division de la Schoumadia attaquait sur la gauche, la division de la Drina démontrait sur le front, mais d'une façon assez molle. Ce fut son artillerie qui donna principalement. Quelques troupes de la division du Danube furent aussi engagées. [1]

Le combat avait duré presque toute la matinée. Il y eut ensuite repos jusqu'à 4 heures. A ce moment l'aile droite bulgare prit l'offensive. Le prince Alexandre avait remarqué que la plus orientale des Tri Uchi était occupée par les Serbes et il craignait que ceux-ci n'y établissent une batterie qui aurait dominé ses propres positions. Pour l'éviter, il donna l'ordre de s'emparer de la colline. Le combat fut introduit par le feu de la batterie placée à droite de la route, puis l'infanterie s'élança à l'assaut. A 5 heures, la hauteur était entre les mains des Bulgares.

Du côté bulgare, la cavalerie fut employée ce jour-là, comme le jour précédent, à éclairer les flancs. Elle eut pour tâche principale de signaler à temps les mouvements des troupes serbes sur la route de Bresnik.

De fait, la division de la Morava avait quitté cette localité le matin pour chercher à opérer sa jonction avec le corps principal.

Cette seconde journée avait mal tourné pour les Serbes. Faiblement appuyée par les deux autres divisions du corps principal, l'attaque partielle de la division de la Schoumadia avait manqué. A la perte de Malo Malkovo, faite la veille, venait s'ajouter celle de la plus orientale des Tri Uchi, tactiquement la plus importante. A la vérité, on avait pris le contact avec la division de la Morava qui, jusqu'alors, avait opéré pour son propre compte, et il ne semblait pas impossible de forcer Slivnitza en l'attaquant avec cette division sur le derrière et sur le flanc ; mais le calcul n'était juste que pour le cas où l'ennemi ne recevrait pas de renforts qui lui permissent d'envoyer dans les directions menacées des détachements suffisants.

La cavalerie serbe avait reçu pour le 18 novembre la mission de surveiller la vallée de la Kalotinza, sur l'aile gauche. A cet effet, le gros avait pris position à Dragoman et un escadron avait été lancé dans la vallée. Le soir, le gros se retira sur Kalotinza et détacha deux escadrons à Rasboiste.

[1] Longtemps après que l'attaque du flanc gauche eut été repoussée et pendant une pause de combat, la lutte reprit sur le front avec une certaine vivacité, disent les rapports bulgares, mais elle cessa bientôt. Il pouvait être midi et demi.

TROISIÈME JOURNÉE

Le 18 novembre déjà, le temps était devenu meilleur. Le 19, il était tout à fait beau ; la neige avait disparu.

La journée commença à 8 heures par une attaque des Serbes contre celle des collines de Tri Uchi qu'ils avaient perdue la veille. Leur tentative manqua. Non seulement la colline ne fut pas reprise, mais, soutenus par le feu de la batterie placée à la droite de la route, les Bulgares prirent l'offensive et s'emparèrent successivement des deux autres collines. A 1 heure de l'après-midi, ils possédaient la seconde ; à 3 heures, la troisième. A 4 heures, toute la chaîne était entre leurs mains et ils s'étaient de plus avancés sur la route de Dragoman jusqu'au point où elle fait un crochet vers le nord. La division serbe du Danube se retira sur les hauteurs de Karaula, à l'ouest de Dragoman.[1]

Le centre bulgare suivit peu à peu le mouvement victorieux de l'aile droite. L'infanterie traversa la plaine et se mit en devoir d'attaquer la croupe boisée de Balja. Les deux demi-batteries de la position principale de Slivnitza descendirent également des hauteurs et s'avancèrent pour contre-battre l'artillerie ennemie.

Dans sa retraite, la division du Danube fut protégée par la division de la Drina, occupant les hauteurs au-dessus de Balja, et par trois batteries qu'elle installa elle-même sur les collines au sud de Dragoman.

Au moment où les adversaires se disputaient les dernières positions serbes du Tri Uchi, la division de la Schoumadia attaquait l'aile gauche bulgare à Aldomirovze. Vers le soir, le roi Milan recevait l'avis que la redoute bulgare était prise.

Mais ce succès fut paralysé par la défaite de la division de la Morava, plus au sud. La marche de cette division, de Bresnik sur Slivnitza, avait été observée et annoncée le 18 novembre par trois escadrons bulgares faisant le service d'exploration sur la gauche. Dans la nuit du 18 au 19, le capitaine Popoff fut envoyé à sa rencontre avec trois droujinas et une batterie. En route, il fut rejoint par un bataillon et une batterie venant de Sophia. Entre 9 et 10 heures du matin, il avait atteint le village de Gorgulata, à trois kilomètres au sud de Bratuchkova. L'ennemi s'avançait justement sur ce village. Le capitaine Popoff prit une forte position et attendit l'attaque. Une demi-heure après elle commençait. Il est douteux que toute la division serbe de la Morava ait été déployée. Comme elle avait eu à combattre la veille au sud de Bresnik, il est probable qu'elle y avait laissé une arrière-garde pour couvrir la route de Vraptche et Pirot Quoi qu'il en soit, l'attaque des Serbes fut infructueuse. Ils se retirèrent sur Bresnik, poursuivis par le petit corps du capitaine Popoff.

[1] Ce jour-là, le gros de la brigade de cavalerie rejoignit les deux escadrons détachés de Rasboiste.

Là-dessus, la division de la Schoumadia se vit contrainte d'abandonner le terrain conquis et de battre à son tour en retraite. Elle se retira à côté de la division de la Drina. [1]

Les Bulgares poursuivirent quelque peu les Serbes dans ce mouvement de retraite. Mais au centre ils n'avaient pas réussi à faire de grands progrès dans leur attaque des hauteurs boisées de Balja. Les troupes qui combattaient de ce côté furent ramenées, à la nuit tombante, dans la position principale. L'aile droite seule conservait les positions conquises sur le versant occidental des Tri Uchi. Afin d'assurer la possession de ce point important, on y envoya de nouvelles troupes.

Ainsi la dernière tentative des Serbes contre Slivnitza avait échoué. L'aile gauche, qui avait à couvrir la route de retraite, était refoulée jusqu'à l'entrée du défilé de Dragoman. Si l'ennemi profitait de cet avantage, la retraite du corps principal sur Zaribrod et Pirot était fortement compromise.

Pendant les trois journées de la bataille de Slivnitza, le commandement supérieur de l'armée bulgare avait été exercé, le plus souvent, par le prince Alexandre en personne. Entre temps, il avait fait une apparition à Sophia pour organiser et presser l'envoi des renforts, et pour veiller à la sécurité de la capitale du côté de Pernik. En son absence, le major Gudscheff commandait. Le capitaine Paprikoff était chef d'état-major. Le secteur de droite de la position était placé sous les ordres du capitaine Bendereff, le secteur de gauche sous les ordres du capitaine Savoff, tous deux de l'état-major général. Au centre, il n'y avait pas de commandement particulier. Six officiers d'ordonnance faisaient le service des rapports entre le commandement en chef et les commandants des secteurs. Deux lignes télégraphiques reliaient le village à la position principale.

Du côté serbe, le roi Milan commandait en chef. Il était assisté du ministre de la guerre Petrovitch, lequel a rendu de grands services dans la réorganisation des forces militaires serbes. [2]

[1] Les Bulgares représentent autrement la marche du combat vers Aldomirovze. Ils nient que la lunette ait été prise par les Serbes. Bien au contraire, ils affirment que dans l'après-midi, après avoir repoussé l'attaque de la division de la Schoumadia, ils remarquèrent que les lignes ennemies allaient s'affaiblissant par suite de détachements opérés vers la gauche, du côté de la route de retraite menacée. Cette constatation aurait induit les officiers bulgares commandant de ce côté-là à tenter une nouvelle attaque et à marcher en avant. Cette manière de faire était incorrecte, puisque d'après le plan général de combat l'aile gauche devait rester en place pour permettre au centre et à la droite d'opérer la conversion demi-à gauche qui devait les amener sur la ligne de retraite serbe de Dragoman-Zaribrod. Ainsi l'aile gauche bulgare aurait commis ce jour-là la même faute que l'aile gauche serbe l'avant-veille. Mais les conséquences n'en ont pas été aussi désastreuses ; le but principal de la journée a été néanmoins atteint, tandis que le plan d'attaque serbe avait été annulé, le premier jour, par la manière de faire de l'aile gauche.

[2] Peu après l'insuccès de Slivnitza, il se retira, cédant le ministère de la guerre au général Franassovitch, alors ambassadeur à Rome.

RETRAITE DES SERBES, RECONSTITUTION ET MARCHE EN AVANT DES BULGARES.

Le 20 novembre, la division du Danube se retirait sur Kalotina.[1] La division de la Drina occupait l'entrée du défilé de Dragoman à cheval sur la route. La division de la Schoumadia prolongeait le front à droite jusqu'à Gaber. La division de la Morava et la brigade combinée de cavalerie suivaient la retraite. Le plan était de concentrer l'armée entre Zaribrod et Pirot.

En même temps, le roi prenait un arrêté appelant le deuxième ban sous les drapeaux. La pensée dirigeante du commandant en chef était : se reformer en arrière, reconstituer la réserve de munitions appauvrie, rétablir l'équilibre des forces avant de tenter de nouvelles batailles décisives.

Du côté bulgare, on était aussi assez ébranlé par les combats précédents, pendant lesquels la troupe avait passé plusieurs journées couchée dans les fossés de tirailleurs boueux, sans qu'il fût possible de relever par des réserves les troupes qui combattaient en première ligne. On sentait le besoin de profiter du temps, devenu superbe, afin de se reposer et de reprendre des forces. Il était urgent surtout de reconstituer les unités tactiques. Pendant l'action, on avait envoyé les renforts, à mesure qu'ils arrivaient, là où le besoin le plus urgent s'en faisait sentir. Dans de telles conditions, les corps devaient nécessairement se confondre. Il fallait dévider cet écheveau emmêlé et remettre chacun à sa place. Ce travail prit beaucoup de temps.

Il fallait, en outre, pourvoir à la subsistance des nouveaux renforts qui arrivaient sans cesse. Le 19 novembre, le VIIIe régiment avait rallié l'armée. Le 20 novembre, au soir, c'étaient le VIe régiment et une batterie du IIe régiment qui atteignaient Slivnitza. Ces troupes avaient fait de fortes étapes et avaient le plus grand besoin d'être réconfortées. Les marches opérées par les troupes bulgares pour parvenir de la Roumélie orientale au champ de bataille de Slivnitza appartiennent aux plus fortes que l'histoire des guerres contemporaines enregistre. Le plus éclatant exemple en a été fourni par le Primorsky-Polk (VIIIe régiment). Il veut être raconté ici.

Ce régiment avait attendu toute la journée du 17 novembre à la station de Seimenlü les trains du chemin de fer qui devaient l'emporter. Le soir, il put s'embarquer. Comme moyen de transport, des wagons à marchandises découverts, dans chacun desquels soixante hommes étaient debout. A 2 heures du matin, on descendit à Sarambeg. Le Primorsky-Polk se mit immédiatement en marche. Jusqu'à Ichtiman, pas de halte. Là, on se reposa trois heures. Puis on se mit de nouveau en route jusqu'à Wakarel. Le commandant apprit à sa

[1] Kalotinzi, sur la carte autrichienne.

troupe que, d'après une communication qui lui était parvenue de Slivnitza, si le régiment ne débouchait pas bientôt, la position serait perdue. Les soldats crièrent d'une seule voix qu'ils feraient tout au monde pour arriver. On continua en accélérant l'allure. A minuit, le régiment entrait à Sophia. Il y trouva des nouvelles rassurantes sur la situation à Slivnitza, et s'accorda un repos de cinq heures. A 2 $^1/_2$ heures de l'après-midi, le 19 novembre, le Primorsky Polk s'annonçait au prince comme arrivé sur le théâtre des opérations.

Le régiment pouvait se glorifier d'avoir traversé un col et fait 100 kilomètres (en ligne directe) en 38 $^1/_2$ heures. Cela équivaut à une marche de quinze heures par jour, car il faut tenir compte des difficultés à surmonter dans des chemins de montagne, alors que la neige tombait abondamment, fondait à mesure et se renouvelait sans cesse. [1] « Vous avez volé, vous n'avez pas marché, » dit Alexandre au Primorsky Polk, et il ordonna qu'un troupeau de moutons fut mis à la disposition de la troupe, qui n'avait pas mangé de viande depuis trois jours.

Des fantassins que le soulier ne blesse pas sont seuls capables de pareils prodiges. C'était le cas pour l'infanterie bulgare. Les opanques légers, tendres et sans talons se prêtent admirablement aux marches forcées. Le pied nage plutôt qu'il ne marche. Mais cette chaussure soutient mal dans les chemins unis et en pente, et quand les bandes de laine qui entourent les extrémités inférieures sont percées de part en part par l'humidité, on en arrive facilement en hiver à des refroidissements ; alors les pieds se gèlent complètement. Les avantages des opanques sont si grands malgré cela que presque toutes les troupes bulgares, y compris les officiers à pied, les portaient pendant la campagne et que la jolie demi-botte russe n'a repris ses droits qu'une fois la guerre terminée. Chez les Serbes, la même expérience a été faite.

Pendant que l'armée se reconstituait à Slivnitza, la cavalerie poussait ses reconnaissances dans la direction de Dragoman, pour que le contact avec l'ennemi en retraite ne se perdît pas. D'après les rapports, la plaine était libre presque jusqu'à Dragoman. Le 20 novembre au matin, le capitaine Popoff réoccupait Bresnik, faiblement défendu par l'arrière-garde de la division de la Morava.

Le 21 novembre, le prince Alexandre prit l'offensive. Avant d'indiquer les dispositions adoptées pour la marche en avant, nous devons nous occuper d'un détachement spécial qui avait déjà prononcé l'attaque contre la frontière serbe.

On a vu plus haut que les volontaires macédoniens (sud-roumé-

[1] J'ai ajouté 20 kilomètres aux 100 kilomètres de ligne directe pour avoir égard à ces circonstances. Le chef du régiment, dont je tiens ces renseignements, comptait aussi 120 kilomètres de Sarembeg à Sophia.

liotes) s'étaient concentrés au mont Rhodope. Pendant les combats de Slivnitza ils étaient arrivés à Sophia. Au nombre de 2000 hommes environ, ils étaient placés sous le commandement du capitaine rouméliote Panitza. Celui-ci battit la route de Sophia à Lom Palenka. Du col de Ginzi, il changea de direction vers l'ouest et marcha sur Komstiza. Puis il prit la route qui conduit à Slavinje, Rzane et Pirot. Le 19 novembre, ce détachement doit s'être emparé déjà de Smolza, localité au sud de Komstiza. Les Serbes opposaient au détachement Panitza un bataillon du deuxième ban.

Le 21 novembre, le prince formait une petite colonne indépendante composée d'une droujina et de deux pièces de canon. Le capitaine Bendereff en reçut le commandement. Il fut dirigé par Malo Malkovo sur Berendé et Radeina. Cette colonne était une avant-garde de poursuite ; elle devait s'efforcer d'inquiéter le flanc des Serbes en retraite sur Zaribrod. S'il est vrai que le capitaine Bendereff a pu surprendre les colonnes de marche encaissées dans le défilé Dragoman, il a réussi dans sa mission. Je n'ai rien pu apprendre de plus précis sur cet épisode contesté par les récits serbes. Il m'a été impossible, par exemple, de savoir à quel jour il doit s'être passé. Un correspondant de journal m'a affirmé la réalité du fait.

Le reste de la journée fut employé aux préparatifs de la marche en avant, qui devait commencer le lendemain.

On se mit en mouvement le 22 novembre, à 10 heures du matin. L'avant-garde, placée sous les ordres du lieutenant-colonel rouméliote Nicolajeff, était formée de :

4 droujinas du VIe régiment (troupes fraîches),

2 droujinas du Ve régiment,

1 droujina de Rouméliotes,

1 batterie de 6 pièces (deux pièces de cette batterie avaient été destinées à la colonne du capitaine Bendereff),

1 batterie de 8 pièces,

1 escadron de cavalerie.

Elle rencontra l'arrière-garde serbe à l'entrée du défilé de Dragoman. Celle-ci se composait d'un régiment et d'une batterie de chacune des divisions de la Drina et de la Schoumadia, et s'efforça d'arrêter la marche en avant des Bulgares. Les dispositions pour l'attaque furent prises de manière à dessiner un double mouvement tournant. Le combat dura jusqu'à 4 heures du soir environ ; alors les Serbes évacuèrent leurs positions, qui furent aussitôt occupées par les Bulgares. Avant la décision de l'affaire, le VIIIe régiment, un bataillon rouméliote et une batterie avaient pris position derrière l'avant-garde pour la seconder au besoin. Il ne fut pas nécessaire de faire entrer ces troupes en ligne.

Du côté serbe, voici quelle était la dislocation, le 22 novembre au soir :

La division du Danube, près de Lipinzi ;

Les divisions de la Drina et de la Schoumadia, sur les hauteurs de la rive gauche au sud-est de Zaribrod ;

La division de la Morava, sur la route de Vraptche à Sukovo, avec une arrière-garde à Vraptche. [1]

La brigade de cavalerie à Odorovzi, suivant les uns ; ou à Krupaz, suivant les autres.

Le matin du 23 novembre, l'un des régiments de la brigade de cavalerie serbe reconnut la vallée de la Lukoviza, l'autre la route de Ginzi, autrement dit, la cavalerie éclaira la droite et la gauche des trois divisions de la colonne principale (divisions du Danube, de la Drina et de la Schoumadia) en retraite en arrière de Zaribrod.

L'armée bulgare se forma le 23 novembre pour la marche sur Zaribrod de la manière suivante :

L'avant-garde, renforcée notablement depuis la veille au soir, marcha sur la route de Zaribrod. Le prince se trouvait avec elle. Elle se fit précéder sur les hauteurs de la rive droite et de la rive gauche par des détachements de flanqueurs. Partout des compagnies isolées formaient les têtes d'avant-garde.

A 10 heures, le major Gudscheff quittait Slivnitza avec :

4 droujinas du VIIe régiment ;
4 droujinas rouméliotes ;
2 escadrons et
1 batterie du IIe régiment (10,5 cm.).

Il suivit le chemin déjà battu devant lui par le capitaine Bandereff. Il devait rallier celui-ci. Le major Gudscheff, une fois les deux détachements réunis, devait en prendre le commandement ; le capitaine Bendereff devenait son chef d'état-major. On comptait que la jonction s'opèrerait déjà le lendemain. Mais la colonne Gudscheff avança moins rapidement qu'on ne l'avait espéré et ne rejoignit Bendereff que le 24 novembre, à Peterslasch. Le deux canons de Bandereff furent alors renvoyés à leur batterie.

En même temps que le major Gudscheff, le lieutenant-colonel rouméliote Philoff quitta Slivnitza avec :

8 bataillons ;
3 batteries du IIe régiment, et
1 régiment de cavalerie.

Il suivit la route de Zaribrod.

La colonne de flanc du capitaine Popoff suivit le mouvement de retraite de la division de la Morava. Trn et Vraptche tombèrent de nouveau entre les mains des Bulgares.

L'avant-garde bulgare atteignit Zaribrod à 2 heures après midi environ.

[1] D'après les rapports serbes, Trn était encore occupé ce jour-là par les troupes du roi Milan.

L'armée serbe était à cette heure là concentrée en arrière de Zaribrod. La division du Danube occupait les hauteurs au nord-ouest, les divisions de la Drina et de la Schoumadia les hauteurs au sud-ouest de Zaribrod ; toutes trois en arrière de la frontière. Les avant-postes avaient pris position sur les hauteurs qui s'élèvent des deux côtés de la route immédiatement au-dessus de Zaribrod. La division de la Morava était en réserve au pont de Sukova ; son arrière-garde se trouvait encore en marche pour sortir de Vraptche.

L'avant-garde bulgare, aussitôt qu'elle eut atteint la plaine de la Nischava en avant de Zaribrod se développa sur les deux rives de la rivière et lança ses colonnes le long des pentes qui tombent des hauteurs voisines dans la vallée. Les Serbes se retirèrent. Les Bulgares occupèrent la position. Les avant-postes serbes étaient le soir du côté nord de la route le long de la frontière (près de Miloikovatz) ; du côté sud, un peu en avant de celle-ci (près de Tcheljucha). Devant l'aile gauche le sommet de la hauteur de Leschkovo [1] était occupé par un poste avancé. De là on tira à plusieurs reprises sur Zaribrod après que le prince y avait installé son quartier-général. Il donna l'ordre de nettoyer la hauteur. Deux bataillons de l'aile droite en furent chargés. Quand ils atteignirent le sommet, un vif corps-à-corps s'engagea. Le capitaine serbe Michel Katanitz vit que le drapeau allait tomber entre les mains de l'ennemi. Il le saisit et abattit à coups de revolvers plusieurs bulgares qui voulaient le lui arracher. Blessé lui-même, il tomba ; mais il réussit à passer le drapeau à un sous-officier, qui le sauva. Le capitaine Katanitz, blessé de trois coups de bayonnette et atteint de deux balles, fut fait prisonnier par les Bulgares. A Sophia, nous avons entendu plusieurs officiers bulgares louer l'héroïsme de cet adversaire, auquel le prince Alexandre lui-même a voulu rendre visite au lazaret.

LES COMBATS DE PIROT.

Les 24 et 25 novembre tout fut calme pour différents motifs. Les colonnes de flanc, Gudschef et Popoff, n'étaient pas encore arrivées à la même hauteur que la colonne bulgare principale ; il fallait attendre qu'on en fût là avant de pousser plus avant contre l'armée serbe concentrée. En outre la diplomatie européenne croyait le moment propice à une intervention.

Dans la soirée du 23 novembre, le premier ministre Karaveloff arrivait de Sophia au quartier-général de Zaribrod, porteur d'une dépêche adressée par le grand vizir et parlant d'un armistice

[1] Nous avons déjà mentionné cette hauteur à propos du premier combat de Zaribrod. Elle se trouve immédiatement au nord-ouest de cette localité. Sur sa croupe s'élèvent deux sommets ; le sommet occidental est le plus élevé. Il est à 2000 mètres de Zaribrod, et se trouve par conséquent encore à portée des feux à grande distance.

à demander aux Serbes. Pour sauvegarder le traité de Berlin et enlever à la Serbie tout prétexte de continuer la guerre, la Porte voulait envoyer un commissaire à Philippopoli. Ce commissaire devait prendre immédiatement en main l'administration de la province.

Dans la journée du 24 novembre, les représentants de la Russie, de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie à Belgrade remettaient une note à M. Garachanine, ministre serbe des affaires étrangères. Ils exposaient que la Russie avait proposé de mettre fin aux hostilités par une manifestation commune. Les ministres d'Angleterre, de France et d'Italie s'étaient joints à cette démarche qu'ils jugeaient conforme aux intentions de leurs gouvernements.

Le roi Milan prit connaissance de cette note et résolut d'accéder à la demande des puissances.

Des parlementaires serbes se présentaient à Zaribrod le 25 novembre. Ils annonçaient que le roi était disposé à cesser les hostilités et proposait un armistice.

Le prince Alexandre repoussa toutes ces ouvertures. Il répondit à la Porte que son devoir était de ne proposer ni d'accepter d'armistice, tant que le territoire bulgare ne serait pas complètement évacué par les Serbes et la pria de surseoir à l'envoi d'un commissaire ottoman à Philippopoli jusqu'à ce que la paix fût conclue.

Aux parlementaires serbes on donna pour réponse que les négociations pour la cessation des hostilités ne pourraient être entreprises que sur le territoire serbe ; puis on les éconduisit.

Le 25 novembre, pendant qu'on négociait avec l'ennemi, l'armée serbe dessina sa retraite sur Pirot. Il était 4 heures du matin quand on se mit en marche. Seuls les avant-postes restèrent à la frontière. Les quatre divisions venaient d'être réunies en une « armée de la Nischava », placée sous le commandement du colonel Topalovitch, que le lieutenant-colonel Milan Pavlovitz remplaça à la tête de la division de la Morava. Le colonel Milovanovitz fut chef d'état-major général de l'armée de la Nischava.

Le soir, la dislocation des Serbes autour de Pirot était la suivante :

Aile gauche : la division de la Schoumadia, à Gradaschniza.

Centre : Division du Danube, à Pirot.

Aile droite : Division de la Drina, à Drschina.

Réserve : Division de la Morava, à Blato.

Il était resté comme avant-poste à la frontière au moins un bataillon de chacune des divisions de première ligne.

Le premier régiment de la brigade de cavalerie reconnut la route de Vraptche. Le second régiment prit position à la hauteur de Teposch sur la route de Ginzi.

A 9 heures du matin, le 26 novembre, l'armée bulgare reprit son mouvement en avant.

En tête, marchait le lieutenant-colonel Nicolajeff avec :

7 escadrons de cavalerie ;
6 droujinas bulgares ;
3 droujinas rouméliotes ;
3 batteries de campagne.

Le lieutenant-colonel Philoff suivait avec :

4 escadrons ;
8 droujinas ;
3 batteries.

Puis venait une réserve de marche de :

8 droujinas bulgares et
4 droujinas rouméliotes.

On envoya une batterie de montagne à la colonne de droite, commandée par le major Gudscheff, de telle sorte que celui-ci disposait de :

2 escadrons ;
8 droujinas (dont 4 rouméliotes) ;
1 batterie de campagne ;
1 batterie de montagne.

Avec le capitaine Popoff et la colonne de gauche se trouvaient :

4 droujinas ;
1 batterie de montagne ;
1 batterie de campagne.

Et enfin, sous les ordres du capitaine Panitza :

2 droujinas sud-rouméliotes.

Au total, 43 bataillons, 13 escadrons et 10 batteries marchaient contre Pirot. Si on tient compte du train et des subdivisions du génie, sur lesquelles des renseignements précis me manquent, l'effectif total de l'armée du prince Alexandre devait s'élever à 50,000 hommes en chiffres ronds [1].

La colonne du centre attaqua les avant-postes serbes de la frontière et les repoussa. Ceux-ci se retirèrent en combattant sur les côtés de la vallée et sur la route et rallièrent leurs divisions.

Dès lors les récits serbes et bulgares renferment des divergences importantes.

Les témoins oculaires bulgares de la première rencontre de Pirot présentent les faits comme suit :

Les avant-postes serbes repoussés se retirèrent à gauche et à droite du côté de la montagne. Dans la plaine apparut pour les recueillir et protéger leur retraite une masse de cavalerie serbe. Mais, quand les sept escadrons bulgares de l'avant-garde voulurent profi-

[1] Le reste des forces mobilisées se répartissait entre Widin et les petites garnison laissées à Sophia, Philippopoli, peut-être aussi à Routschouk et à Rasgradpour faire la garde des magasins, dépôts de prisonniers, hôpitaux militaires, etc.

ter de l'occasion pour une attaque, la cavalerie serbe évacua la place. Les pointes d'avant-garde bulgares ne rencontrèrent d'abord plus de résistance. Mais, à un moment donné, l'ennemi démasqua une puissante batterie au sud-ouest de Pirot. Les Bulgares furent canonnés de là et des hauteurs de Drschina d'une manière si subite que quelque désordre se mit dans leurs rangs.

Les Serbes, par contre, racontent ainsi le début de l'action à Pirot :

Les avant-postes en retraite furent recueillis par la brigade de cavalerie qui, son premier régiment sur la rive gauche, son second régiment sur la rive droite de la Nischava, marcha à l'ennemi. Le choc se produisit sur les deux rives et de sanglants combats de retraite s'engagèrent sur toute la ligne. Le premier régiment de cavalerie serbe chercha à plusieurs reprises à forcer au centre le front de l'infanterie bulgare et à rencontrer la cavalerie du prince Alexandre. Au lieu de cela, les Bulgares ouvrirent la fusillade et le tir à obus[1] sur l'artillerie serbe et la contraignirent à la retraite sans que la cavalerie bulgare ait osé entrer en lice. Elle se porta beaucoup plus à gauche et marcha sur l'aile droite des Serbes. Mais elle fut arrêtée par le feu de deux compagnies avancées de la division de la Drina, qui étaient postées dans une vigne (3 heures de l'après-midi). Là-dessus une batterie bulgare prit position à côté de la route principale et ouvrit son feu contre toutes les parties du front serbe. Seuls, du côté serbe, les avant-postes en retraite répondirent au feu. Par contre, deux bataillons de la division du Danube furent envoyés devant la boulangerie de campagne pour y prendre position dans des fossés de tirailleurs. Peu après on observait que loin en arrière, dans la plaine, des colonnes bulgares marchaient dans la direction du nord, c'est-à-dire sur Krupaz. La batterie bulgare se rapprochait de quelques cents mètres. C'est alors qu'une batterie de la division du Danube prit position près de la boulangerie de campagne et répondit au feu de l'ennemi. La canonnade dura bien une heure. Les Serbes avaient tardé à ouvrir le feu pour qu'il fut bien constaté que la reprise des hostilités était le fait des Bulgares.

Quelle que soit la vérité, ce combat de retraite des avant-postes serbes et la poursuite de ceux-ci par l'avant-garde de la colonne principale bulgare constituent ce qu'on a appelé depuis la première bataille de Pirot.

Il est certain que la colonne bulgare du centre n'a gagné du terrain que lentement. Elle doit avoir été retenue, d'un côté par les combats d'arrière-garde obstinément soutenus par les Serbes, d'un autre côté par le plan du commandant en chef. Celui-ci voulait sans doute attendre que les colonnes des deux ailes eussent suffisamment

[1] L'artillerie bulgare doit avoir pris position à ce moment-là sur les hauteurs à l'ouest du pont de Sukovo.

avancé sur les chemins difficultueux où elles étaient engagées pour pouvoir agir efficacement contre Pirot de concert avec la colonne principale.

A deux heures après midi, les tirailleurs de la première ligne de la colonne principale bulgare étaient à Krupaz sur la rive droite de la Nischava et à Alatschev sur la rive gauche de cette rivière. L'extrême aile gauche avait pour point de direction les terrains à gauche de la route vers Drschina.

Pour préparer la défense de Pirot, on n'avait pas fait grand'chose du côté des Serbes. Devant la boulangerie de campagne, à cheval sur la route, on avait creusé un fossé de tirailleurs. Sur la hauteur, à l'ouest de Gradaschniza, une batterie avait été construite. La ligne de faîte du contre-fort qui descend à l'est de Gradaschniza était aussi munie de fossés de tirailleurs. La division de la Drina doit aussi avoir fortifié à la hâte ses positions d'une manière analogue. Nous n'avons visité que les travaux exécutés au centre et ceux de l'aile gauche.

Deux bataillons et une batterie de la division du Danube[1] défendaient l'entrée de Pirot, près de la boulangerie de campagne. Le reste de la division occupait, en arrière de la ville, la hauteur de Sarlak et la route de Lom Palanka. Vers le soir, les escadrons du premier régiment de cavalerie se réunirent aussi près de Pirot. Le deuxième régiment se trouvait avec la division de la Schoumadia. Les deux régiments s'étaient efforcés jusque-là, avec les avant-postes en retraite, d'arrêter la marche en avant des Bulgares.

Jusque vers quatre heures du soir, les ailes de la colonne bulgare principale étaient arrivées à droite jusqu'à Izvor ; à gauche, elles avaient dépassé Smrden dans la direction de Drschina. Le centre attaqua la position serbe près de la boulangerie de campagne en développant de fortes lignes d'infanterie et par le feu de deux batteries. A cinq heures, le feu était allumé sur toute la ligne. C'est au centre et à Drschina qu'il était le plus vif.

Les divisions serbes des deux ailes résistèrent avec succès. Les troupes peu nombreuses détachées en avant de Pirot par la division du Danube furent repoussées à la nuit tombante. Les Bulgares entrèrent à Pirot par un assaut. Le combat de rues se prolongea dans la nuit. Une partie du premier régiment de cavalerie serbe y fut employée. Quand l'infanterie se mit en retraite, quelques subdivisions de cavaliers chargèrent les Bulgares. Un peloton du troisième esca-

[1] La division du Danube n'était plus commandée par le général Miloutin Jovanovitch. Elle avait passé sous les ordres du colonel Horstig. Son précédent chef avait été relevé de son commandement à la suite de son insuccès à Slivnitza et mis à la suite.

D'après un journal, un seul bataillon aurait combattu près de la boulangerie de campagne. Le second serait arrivé au moment où le premier était déjà en retraite et aurait suivi le mouvement.

dron ayant à sa tête le lieutenant Mileta Tauschanovitz se fit particulièrement remarquer. Malgré la marche en avant victorieuse des Bulgares, ce peloton parvint à couper une subdivision ennemie et fit 89 prisonniers. A ce moment, le lieutenant Tauschanovitz fut blessé d'un coup de feu tiré presque à bout portant. Les cavaliers serbes et leur brave chef n'en continuèrent pas moins à pousser leurs prisonniers devant eux jusqu'à ce qu'ils fussent en lieu sûr.

Le soir, à 6 ½ heures, la poudrière serbe installée dans le château au pied de la hauteur du Sarlak sautait. La détonation fut terrible. Elle interrompit un moment le combat dans les rues. Puis on recommença à se battre. Pendant la nuit, à la lueur de l'incendie du château, les Bulgares prirent d'assaut le Sarlak et en occupèrent le sommet.

A l'aile droite des Serbes on se battit également bien avant dans la nuit. La colonne de gauche des Bulgares était arrivée ; le capitaine Popoff, qui la commandait, s'empressa d'attaquer la division de la Drina et s'empara des hauteurs de Drschina. La division de la Drina fut alors contrainte de se replier fort en arrière, sur les collines à l'est de Rasniza.

Ainsi, au moment où les hostilités cessèrent, — il était alors minuit, — le centre bulgare occupait Pirot et la hauteur de Sarlak ; l'aile droite était devant Gradaschniza sur le versant sud de la Basara Planina [1] ; l'aile gauche était en possession de Drschina et des sommets avoisinants.

Du côté serbe, la division de la Drina était près de Rasniza, la division du Danube, à Giljan et sur la croupe de la Belava, la division de la Schoumadia à Gradaschniza, la division de la Morava à Blato.

Le lendemain de bonne heure les Serbes s'efforçaient énergiquement de repousser le coin que l'ennemi était parvenu à enfoncer dans leur ligne de bataille. A cinq heures du matin, la division du Danube attaquait Pirot. Les rochers de Sarlak, la citadelle et le quartier de la ville situé sur la rive gauche de la Nischava étaient de nouveau le théâtre d'une lutte sanglante. Les Serbes parvinrent à s'emparer de la ville et en occupèrent de nouveau avec deux bataillons l'entrée sud-est.

Pendant le combat autour de Sarlak et des ruines du château, les Serbes, depuis la Mogila [2], avaient canonné avec quatre batteries le quartier sud de la ville.

[1] La colonne du major Gudscheff était encore très en arrière. Par aile droite, il faut entendre ici celle de la colonne principale.
Je ne sais pas ce que fit le capitaine Paniza pendant la bataille de Pirot.

[2] La Mogila est une petite colline isolée qui émerge dans la plaine entre la route et le Sarlak. C'est un tombeau collectif qui date des guerres des peuples primitifs. On en trouve beaucoup de pareils dans les Balkans.

Après avoir repris Pirot, les divisions serbes avaient reconstitué leur front normal. Il était entre 10 et 11 heures du matin quand ce succès fut obtenu.

Pendant ce temps le combat s'était aussi rallumé aux deux ailes.

Lorsque l'issue sud de Pirot eut été réoccupée par les Serbes, une forte ligne d'artillerie bulgare fut établie. Cinq batteries prirent position à gauche, deux à droite de la route. Elles dirigèrent leur feu sur les défenseurs de la ville et sur quatre batteries serbes installées entre la route de Nisch et Bari Ziflik. Une batterie de la division de la Schoumadia postée dans la plaine entre Gradaschina et Pirot prit aussi sa part de ce duel d'artillerie.

L'agresseur dirigea alors son effort principal contre Rasniza. L'aile gauche de la colonne principale y fut employée. Des bataillons rouméliotes en faisaient partie. Le capitaine Popoff et sa colonne de flanqueurs de gauche prirent part aussi à l'attaque de Rasniza ; mais un peu plus tard seulement. Les troupes avaient été fort éprouvées par les marches qu'elles avaient dû faire et par le combat de la nuit précédente. Il fallait leur donner quelque repos avant de les conduire de nouveau au feu.

Le mouvement en avant de la colonne de droite souffrit aussi un retard analogue. Le major Gudscheff l'avait divisée en deux parties. Quatre droujinas et la batterie de montagne avaient été lancées plus à droite tandis que le reste de son détachement marchait par la Basara Planina contre Gradaschniza. Le terrain était exceptionnellement difficile et coupé ; la marche en avant en fut ralentie.

A une heure après midi, la division du Danube dut évacuer de nouveau l'issue sud-est de Pirot. Mais elle tint ferme à la citadelle, au Sarlak et sur le terrain au sud de la Mogila.

Une heure plus tard, l'attaque des Bulgares contre Rasniza se prononçait plus vivement. Quatre batteries de la division de la Morava, placées en réserve, vinrent alors rejoindre celles de la division du Danube. Les huit batteries firent front demi à droite, prenant de flanc l'aile gauche bulgare. Le feu de ces batteries et une contre-attaque de la division de la Drina firent échouer le mouvement des assaillants, dont les colonnes durent rétrograder.

Lorsque les Serbes avaient évacué l'issue sud-est de Pirot, la grande ligne d'artillerie du centre bulgare avait pris une nouvelle position au sud de la boulangerie de campagne. Elle avait alors pour seul objectif les batteries serbes placées droit devant elle. Celles-ci tinrent longtemps, bien qu'elles fussent prises en écharpe. Elles durent cependant en fin de compte se retirer et prendre une position de repli.

A trois heures, les Bulgares renouvelèrent leur assaut contre la division de la Drina. Cette fois-ci, la colonne du capitaine Popoff donna de toutes ses forces. Cet officier avait lancé son aile gauche

fortement à gauche et lui avait ensuite fait faire un changement de direction demi à droite. Ce détachement était dirigé de telle manière que le flanc droit de l'ennemi eut à subir son choc. Cette circonstance fut décisive. La division de la Drina dut évacuer sa position et se replier sur Kostur.

L'issue du combat n'était dès lors plus douteuse. Le centre serbe suivit l'aile droite dans sa retraite. La division du Danube se replia sur le Grand et le Petit Suvodol ; avec son aile gauche, elle occupa le sommet de la Belava. La division de la Schoumadia, également menacée sur son front et sur son aile gauche — le détachement de Gudscheff entrant en contact avec l'ennemi — se résigna aussi à la retraite. Elle passa la Temska et s'établit sur les hauteurs qui dominent la rive droite de cet affluent de la Nischava.

Le mouvement de retraite des 2 divisions dans la plaine de Pirot était protégé par l'artillerie qui tint ferme dans l'espace intermédiaire.

Il reste à constater qu'un régiment de la division de réserve (de la Morava) a aussi pris part au combat. La plupart des récits prétendent que ce régiment a contribué à la contre-attaque heureuse de la division de la Drina. Mais, d'après nos renseignements, il combattait à 11 heures du matin aux côtés de la division du Danube. Le besoin d'une communication entre les divisions du Danube et de la Drina s'était fait sentir de bonne heure.

L'armée victorieuse, au soir du deuxième jour de la bataille de Pirot, occupait au centre la ville et la hauteur de Sarlak ; à gauche, les collines à l'est de Rasniza et, à droite, la pente de la rive gauche de la Temska, près de Nischar et de Sopot. Panitza atteignit aussi Pirot ce jour-là.

Le prince Alexandre établit son quartier-général à Pirot. Celui du roi de Serbie fut installé à Ponor.

Dans la nuit du 27 au 28 novembre, le ministre autrichien à Belgrade, M. le comte Khevenhüller, arrivait au quartier-général serbe. Le lendemain, il passa la ligne des avant-postes et, sous escorte bulgare, il se rendit à Pirot. Il communiqua au prince Alexandre la note collective dans laquelle les puissances émettaient le pressant désir qu'un armistice fût conclu; il ajoutait que l'Autriche ne tolérerait pas que la Bulgarie repoussât l'offre des Serbes, qui se déclaraient prêts à signer l'armistice.

Les négociations durèrent jusqu'à 4 heures après-midi. Puis le comte Khevenhüller [1], accompagné des plénipotentiaires du prince, le baron Riedesel, adjudant personnel du prince, et les capitaines Volnaroff et Paprikoff, parut au quartier général du roi Milan pour annoncer la fin des hostilités. En effet, l'armistice fut établi de fait dès le 29 novembre, grâce à l'activité du plénipotentiaire autrichien.

[1] On sait que le comte de Khevenhüller vient d'être appelé à remplacer M. d'Ottenfels comme ministre de S. M. l'Empereur d'Autriche-Hongrie à Berne.

La catastrophe de Saati.

Voici la traduction des rapports officiels du général Gené et de ses sous-ordres, MM. le major Boretti et capitaine Tanturi, sur les affaires des 25 et 26 janvier :

Massaouah, 29 janvier 1887.

Dans la journée du 22 du courant, j'appris que Ras-Alula, avec ses gens, voulait se porter au sud de Saati, à Baresa, dans la région Jangus, laquelle tire son nom du torrent qui court à l'est de Saati, dans la direction Sud-Nord.

En même temps, un certain Barambaras-Kafel, Abyssin, venait se mettre à notre disposition avec environ 80 hommes. Le susdit avait quitté l'Abyssinie depuis sept ans et s'était retiré chez les Habbab, d'où il ne cessait de molester les Abyssins.

On sut bientôt, en effet, que le 24 janvier, vers midi, Ras-Alula, avec ses troupes, était parvenu jusqu'à environ cinq kilomètres au sud de Saati, près de la vallée du Jangus et qu'il y avait établi son camp.

Le lendemain 25, Ras-Alula attaquait la position de Saati, mais inutilement, ainsi qu'il résulte du rapport ci-joint (n° 1) fourni par le major Boretti, commandant les troupes retranchées sur ce point.

Cet officier supérieur informa le commandant du poste de Monkullo de l'issue du combat et lui demanda des munitions et des vivres.

Le chef du poste de Monkullo donna immédiatement des ordres pour que trois des cinq compagnies de Monkullo, avec les détachements des 6e et 7e d'infanterie, débarqués la veille (24), et avec une section de mitrailleuses tirées de Massaouah, partissent sous les ordres du lieutenant-colonel de Cristoforis, pour escorter les munitions et les vivres envoyés à Saati, avec mission, une fois arrivé, de voir s'il y avait lieu de laisser des renforts au major Boretti ou de ramener l'escorte à Monkullo.

La colonne ne put partir de Monkullo que le 26 à 5 h. 20 du matin, n'ayant pu se procurer plus tôt tous les chameaux nécessaires au convoi Elle comprenait une compagnie du 15e d'infanterie, une du 20e et une du 41e des 2e, 3e et 1er bataillons d'infanterie d'Afrique; des détachements des 6e et 7e d'infanterie, récemment arrivés d'Italie pour renforcer les compagnies de Saati, moins le capitaine Stefani, retenu à Massova à disposition du commandant en chef; enfin une section de mitrailleuses commandée par le capitaine Michelini et le lieutenant Tirone. Le capitaine-médecin Gasparri et le lieutenant-médecin Feretti accompagnaient la colonne.

Des détachements des 15e et 79e d'infanterie, qui venaient égale-

ment d'arriver d'Italie, furent provisoirement laissés au camp Ghérar.

Entre 10 h. 45 et 11 heures, le commandant du fort de Monkullo recevait deux billets du lieutenant-colonel de Cristoforis ; l'un, daté de 8 h. 30, disait qu'en arrivant près Dogali, village à moitié chemin entre Monkullo et Saati, mais plus près de cette dernière localité, le feu avait commencé, que l'ennemi était en force et que les mitrailleuses ne fonctionnaient pas.

L'autre billet, parti du même lieu à 9 h. 30, disait que, sans un renfort d'hommes et de canons, le détachement ne pouvait plus avancer et qu'il fallait envoyer une mitrailleuse.

Le fort de Monkullo ne renfermant plus que deux compagnies, son commandant prescrivit aussitôt qu'il en partît une avec la mitrailleuse demandée ; et de fait, la compagnie du 54e se mettait en marche, à 11 heures, sous les ordres du capitaine Tanturi. Le rapport de cet officier est annexé au présent.

Au camp Ghérar, en même temps, on envoyait à Monkullo les détachements des 15e et 79e, conservés temporairement à Massaouah, pour renforcer l'unique compagnie restée dans le fort. Plus tard et dans la même journée, j'envoyai deux pièces de 7 de la marine à Monkullo et une demi-compagnie du 4e bersagliers, retirée du fort Abdel-Kader.

Presque aussitôt, les informations qui arrivaient du lieu où s'était livré le combat entre le lieutenant-colonel de Cristoforis et les Abyssins, annonçaient la catastrophe dont nos troupes avaient été victimes, catastrophe confirmée par le capitaine Tanturi et par les blessés échappés au massacre, dont le nombre s'élève déjà à 90. Tous déclarent, unanimement, qu'ils ont consommé toutes leurs munitions, y compris celles du convoi et qu'ils n'ont succombé que sous le nombre des assaillants qui, pendant cinq heures consécutives, les attaquèrent malgré les pertes qu'ils subissaient. Nous ne connaissons point ces pertes, d'autant moins que les Abyssins ont coutume d'emporter leurs morts et leurs blessés pendant le combat, mais on les dit considérables.

Le matin du 27 janvier la dislocation était la suivante :

Fort Abdel-Kader et camp Ghérar, cent hommes de la marine royale, une compagnie du 2e génie environ 50 hommes restés après le départ du lieut.-colonel de Cristoforis pour Monkullo, le 18 courant, et une partie de la compagnie du 17e d'artillerie.

Fort Taulud, une compagnie du 3e génie et une partie de la compagnie du 15e d'artillerie.

Arkico, une compagnie et demie de bersagliers, un détachement du 15e d'artillerie et trois bulucs (irréguliers).

Monkullo, 2 compagnies d'infanterie (54e et 79e) une compagnie de

bersagliers (4e), un détachement du 18e d'artillerie, une section de pièces de 7 cm. de la marine royale.

Otumlo, 1 compagnie du 37e d'infanterie avec un détachement du 17e d'artillerie et 2 « bulucs » irréguliers de 100 hommes rassemblés par Emberen et Barambaras Kafel.

Saati, 2 compagnies d'infanterie, une section d'artillerie de montagne et 12 bulucs incomplets.

Ua-a, 2 compagnies, une d'infanterie l'autre de bersagliers, une demi-batterie de 7 cm. et 8 bulucs.

Arafali, une compagnie d'infanterie, un détachement du 17e d'artillerie.

Le massacre de Dogali avait, naturellement, produit une profonde et douloureuse impression. Les forces disponibles et sous la main étaient très peu nombreuses et en 3 détachements à peu près isolés.

Je me déterminai alors à retirer les détachements de Saati et d'Ua-a et celui d'Arafali qui est très isolé.

J'envoyai donc le soir du 26 courant au commandant du détachement de Saati et d'Ua-a l'ordre de se retirer.

Pour faire retirer le détachement d'Ua-a, comme la route d'Arkico pouvait être dangereuse, le vapeur *San-Gottardo* et la canonnière royale *Scilla* furent envoyés à Zula, où l'embarquement s'opéra dans la journée du 27.

Le détachement d'Arafali fut retiré au moyen du vapeur nolisé *Palestina*, parti dans la nuit du 26 au 27.

Tout le détachement de Saati, sous les ordres du major Boretti, rentra le matin du 28 à Monkullo, après une habile marche de nuit.

Je me réserve d'envoyer l'état des morts et blessés parce que, jusqu'à cette heure, on n'a pu l'établir d'une manière exacte, de même que les propositions pour les récompenses.

De Monkullo un certain nombre de nos soldats et des indigènes sont allés sur le lieu de la rencontre pour ramener les blessés, dont le nombre est actuellement de 90, et pour transporter les morts dans un endroit convenable près de Monkullo.

Le major-général GENÉ.

Annexe no 1. Rapport du major Boretti, 2e bataillon d'infanterie d'Afrique.

Saati, 26 janvier 1887.

Hier matin, à 5 h., j'ai fait exécuter une reconnaissance vers le camp abyssin, situé à environ 5 kilomètres sur la gauche de notre position. Cette reconnaissance, accueillie par de nombreuses décharges, ne put s'approcher qu'à un kilomètre et demi de l'ennemi, mais elle put constater que de grandes forces s'y trouvaient et que des troupes nombreuses se dirigeaient sur le vallon du Desset et dans d'autres petites vallées situées sur nos derrières.

Vers onze heures je vis les hauteurs derrière nous, à 2 kilomètres environ, couronnées de nombreuses masses ennemies. Je fis alors tirer quelques obus qui, quoique bien dirigés, ne firent pas déloger les Abyssins ; au contraire ceux-ci se mettaient davantage en vue avec une sorte d'ostentation. Néanmoins, peu après, ils se cachèrent complètement.

Prévoyant que l'intention de l'ennemi était de nous envelopper complètement, et que n'osant évidemment pas nous attaquer de front, il profitait des vallons qui le dérobaient à notre vue pour cacher ses mouvements et tomber sur notre position, j'envoyai un peu après midi une reconnaissance d'une demi compagnie et deux pelotons de bachi-bouzouks sous les ordres du lieutenant Cuomo, pour inquiéter les Abyssins et les amener à combattre sous notre fort. Je fis appuyer la reconnaissance d'un feu d'artillerie à environ 2000 m. dirigé sur le vallon où certainement les Abyssins se trouvaient en force.

Le lieutenant Cuomo, arrivé en ordre serré sur le point qui lui était désigné, surprit en effet un groupe d'environ 100 Abyssins postés au fond du vallon et exécuta contre eux plusieurs feux à commandement, auxquels ils répondirent avec la plus grande intrépidité. Ce fut comme un signal auquel, de toute part, on vit les hauteurs sur nos derrières se couvrir d'ennemis. Le lieutenant Cuomo fut grièvement blessé et les nôtres, suivant l'ordre reçu, se retirèrent en combattant, protégés par le feu de notre artillerie et par celui d'une demi-compagnie que j'envoyai occuper une bonne position.

Aussitôt de nombreuses masses d'Abyssins descendirent des hauteurs et attaquèrent notre position avec un élan auquel on ne se serait pas attendu. Beaucoup arrivèrent jusqu'à 300 m. de nous, favorisés par le terrain et choisissant d'excellentes positions. Tout en avançant, ils poussaient des hurlements sauvages et montraient une agilité surprenante.

On voyait aussi de nombreux groupes de cavaliers galoper frénétiquement de droite à gauche en poussant des cris sauvages.

Il y eut un moment où cet élan et cette ardeur inattendus me causèrent de sérieuses appréhensions, mais nos soldats tinrent ferme et empêchèrent l'ennemi d'approcher plus près d'eux. Vers 4 heures, les Abyssins commencèrent à se retirer vers leur campement et à 4 $^{1}/_{2}$ heures cette retraite se changea soudain en fuite. Nous saluâmes d'un hurrah général ce mouvement qui mit fin au combat.

Les Abyssins étaient armés de fusils Remington ou Martiny-Henry et pourvus de nombreuses munitions. Généralement ils tiraient trop haut ; mais néanmoins on distinguait dans leurs rangs d'habiles tireurs. Au jugement des officiers, leurs forces engagées dans le combat s'élevait, sans exagération, à 5 ou 6,000 hommes. On ne peut

calculer leurs pertes, mais elles doivent être considérables ; à chaque instant on les voyait emporter des morts et des blessés ; en outre, le terrain occupé par eux était couvert de mares de sang.

Nos pertes sont de 4 blessés, dont 2 morts dans la nuit. Les bachi-bouzouks ont eu 3 morts, 1 blessé et 5 disparus.

Nous avons brûlé 5,600 cartouches, non compris celles des irréguliers, et tiré 37 obus, 17 shrapnells et 4 coups à mitraille.

Tout le monde a fait son devoir et donné des preuves du meilleur esprit militaire. Les bachi-bouzouks pourraient rendre de meilleurs services s'ils observaient plus d'ordre, s'ils avaient plus de calme, criaient moins et étaient commandés par des chefs plus habiles et plus énergiques.

Pour le moment (10 $^3/_4$ h. m.) rien de nouveau à Saati.

Annexe n° 2. Rapport du capitaine Tanturi, 1er bat. inf. d'Afrique, 10e comp. du 54e de ligne.

Monkullo, 27 janvier.

J'ai l'honneur de vous adresser le rapport ci-après :

Hier, à 11 $^1/_2$ h. du matin, d'après la demande du lieutenant-colonel de Cristoforis, reçue à 11 h. 7, et conformément à vos ordres, je suis parti avec ma compagnie et une mitrailleuse pour Dogali. Mohamed Nur, qui devait me suivre avec ses hommes, s'y refusa au moment de partir.

Je réunis promptement huit bachi-bouzouks avec un interprète et me mis en marche.

En approchant d'Achet, je rencontrai un des nôtres blessé, qui ne put rien me dire, sinon que les Abyssins avaient attaqué nos troupes, qu'ils étaient très nombreux et en position.

Après avoir dépassé les tombes de Dogali, je vis un caisson de mitrailleuse ouvert, sans poudre ni cartouches, et en même temps les bachi-bouzouks, qui étaient en exploration, signalaient la présence de l'ennemi. L'interprète ayant interrogé deux indigènes, me dit que tous les nôtres avaient été massacrés et que les Abyssins, très nombreux, étaient encore en position.

Cela me sembla exagéré et l'interprète, saisi de peur, ayant presque aussitôt pris la fuite, je continuai la marche. Arrivés là où la vallée s'élargit un peu, les éclaireurs revinrent sur nous au pas de course et m'avertirent que les cavaliers abyssins s'avançaient. Immédiatement je pris position, formai la compagnie en carré ; la mitrailleuse fut mise en batterie. En même temps j'envoyai trois soldats dans la direction où l'ennemi avait été signalé. Ils revinrent promptement disant n'avoir vu que trois ou quatre cavaliers courant à toute vitesse vers Saati. Pour plus de sûreté, j'envoyai le lieutenant Santoro sur ma droite avec une petite patrouille ; il revint me dire qu'il n'y avait pas d'ennemis, mais qu'il avait vu des bâts de chameau,

un chameau mort, des caisses de cartouches vides, etc. Je fis arrêter peu après un berger qui se trouvait caché près de notre position.

L'ayant interrogé de mon mieux, je compris par lui que les Abyssins avaient attaqué les nôtres dans une position qu'il me montra. Immédiatement je fis réatteler la mitrailleuse et me dirigeai sur le point indiqué. Je ne trouvai en route aucun indice; seulement cinq ou six tombes fraîchement remuées qui devaient être celles d'Abyssins. Sur un premier monticule, première position occupée par les nôtres, je vis un soldat blessé qui me dit que les nôtres se trouvaient un peu plus haut et tous morts. Sans croire à la funeste nouvelle, je courus avec la compagnie et derrière la crête du monticule supérieur je découvris l'immense catastrophe! Tous étaient couchés en ordre et comme alignés!...

J'ordonnai de rechercher s'il y avait des blessés. Mes officiers et moi constatâmes que tous nos officiers et presque tous nos soldats étaient morts. Les quelques blessés trouvés furent portés à bras par mes hommes jusqu'au vallon.

Dans cette hécatombe, il y avait à peine un ou deux noirs. J'allais examiner aussi le versant gauche où se trouvaient également de nombreux cadavres, lorsque le berger que j'avais laissé en observation avec quatre soldats me fit comprendre que dans la direction de Saati on voyait accourir de nombreux cavaliers abyssins. De sorte que vu l'impossibilité d'avancer et même de résister, considérant que la nuit je pouvais tomber dans quelque embuscade, j'ordonnai la retraite.

Le berger interrogé à nouveau m'apprit que les Abyssins s'étaient retirés vers Saorta et vers Saati. Je n'ai vu que les derniers.

Au retour, à 5 kilomètres de Monkullo, je rencontrai les Barambas à qui j'ordonnai de me suivre et que j'envoyai ensuite à Otumlo.

De ce que j'ai pu relever, tant par les blessés que par l'inspection de la position et par d'autres particularités, je ne crois pas me tromper en affirmant que les Abyssins n'étaient pas moins de 20,000.

Je me fais un devoir de signaler que toute ma compagnie, en cette circonstance, a fait preuve de résistance, de discipline, de calme et d'admirable charité vis-à-vis de ses camarades.

A six heures du soir je rentrai à Monkullo en ordre parfait.

Le journal arabe *Afret* a reçu d'Aden les renseignements qui suivent sur les forces dont disposent les Abyssins :

Suivant les nouvelles d'Adoua, le roi Jean, après avoir célébré les fêtes de Noël en famille, a quitté sa capitale le 8 janvier à la tête de 6000 hommes, pour rejoindre Ras-Alula et attaquer avec lui Massaouah.

Quelques jours auparavant il avait envoyé à Sénafé 8000 hommes

et 8 canons de gros calibre. Son armée compterait 14,000 hommes, qui, avec les 20,000 de Ras-Alula, feraient un total de 34,000. On annonce maintenant que le roi passera plusieurs jours au quartier-général de Ras-Alula pour concerter un plan de campagne avec son généralissime. Dans la suite du roi se trouve le prince Habrou, fils du malheureux Théodoros, qu'on tient enchaîné parce qu'on soupçonne que les Italiens ont l'intention de le mettre sur le trône d'Abyssinie.

BIBLIOGRAPHIE

Carte de la Suisse occidentale, dressée par M. Mulhaupt, géographe, à Berne. — Nouvelle édition. Prix 2 fr.

Cette nouvelle édition d'une carte bien connue, au 300 millième, comprend tous les nouveaux chemins de fer en exploitation et les tracés des projets actuels, même ceux de Lausanne au Signal, Echallens-Bercher, de Bulle à Château-d'Œx et le Simmenthal, du Brünig, etc.

Elle peut donc être recommandée pour les administrations et pour les écoles. Elle a l'avantage sur la carte fédérale au 250 millième, qu'elle comprend la zone de la Savoie.

Neujahrsblatt der Feuerwerker-Gesellschaft (artillerie-collegium) in Zurich auf das Jahr 1887. Zurich. Orell-Fussli. 36 p. in-4.

Nous trouvons dans cette brochure une étude sur la guerre de montagne de 1799, par le docteur Meyer de Knonau, et une chronique de l'artillerie suisse de 1883 à 1885.

L'étude du docteur Meyer, accompagnée d'un beau portrait de Lecourbe, est des plus intéressantes. L'auteur commence par exposer l'état des armées en présence en Suisse vers le milieu d'août 1799, puis passe au récit détaillé des opérations de Lecourbe contre Strauch, Simbschen et Jellachich du 13 au 16 août, opérations à la suite desquelles les Autrichiens battirent en retraite les uns sur la Linth, les autres sur Coire ou sur le Tessin, les Français restant maîtres du massif du Gothard. M. Meyer termine par quelques notices sur les principaux acteurs de cette brillante campagne, Lecourbe en particulier.

La chronique de l'artillerie est un résumé complet des opérations exécutées par cette arme et des changements y introduits dans le cours des dernières années.

Materiali per la compilazione di speciale ammaestramento tattico e condotta del fuoco per l'artigliera da montagna. Studio del capitano Manzoli nob[e] Giulio, da conversazioni private col maggior generale Rossi com[e] Celestino.

Cette brochure, qui forme un cahier in-4, nous intéresse d'une façon toute spéciale, puisqu'elle s'occupe du feu de l'artillerie de montagne.

Elle traite son sujet dans vingt articles sous les titres ci-après qui peuvent donner une idée assez complète de l'importance de ce petit écrit aussi savant que modeste : Considérations générales. — Canons à tir rapide. — Conduite du feu. — De l'emploi tactique. — Généralités ; formations de combat. — Marches. — Position des batteries dans la colonne de marche. — Position d'attente. — Formation d'attente. — Emploi de l'artillerie dans la guerre de montagne. — Position et devoirs généraux du commandant de l'artillerie. — Combat ; principes fondamentaux. — Offensive. — Défensive. — Emploi de l'artillerie dans la guerre de montagne ; choix des positions. — Occupation des positions. — Règles spéciales pour l'artillerie dans le combat. — Escorte ; soutiens. — Réapprovisionnements en munitions. — Conclusions.

La nostra cavalleria, il suo effettivo et il suo ordinamento, par F. Boselli, major-général. Rome, 1886, gr. in-8, 55 pages. Prix : 2 francs.

La brochure de M. le général Boselli est à tous égards une des meilleures études qui aient été publiées sur la cavalerie.

Les sept chapitres qui composent cet ouvrage nous paraissent traiter à fond cette question de l'organisation de la cavalerie si importante de nos jours, où nous voyons toutes les grandes puissances apporter des soins tout spéciaux à l'augmentation et au perfectionnement de cette arme.

L'auteur commence par montrer, au moyen d'un tableau comparatif des effectifs des grandes puissances, que toutes celles-ci ont une cavalerie de première ligne et une de seconde ligne, et que si en Italie la cavalerie de première ligne est relativement assez forte (132 escadrons à 120 chevaux), il n'en est pas de même de celle de seconde ligne, qui est nulle ou à peu près.

M. le général Boselli étudie ensuite l'organisation générale et régimentaire, la question de l'emploi des officiers supérieurs, celle des dépenses, etc.

Il termine en demandant qu'on ne perde pas de vue la question de l'amélioration de la cavalerie, mais qu'on s'en occupe activement. *Excelsior !* telle doit être la devise, tel le mot d'ordre de la cavalerie italienne, comme de toutes les autres.

PÉRIODIQUES ÉTRANGERS.

Le Spectateur militaire. Paris, 15 février et 1er mars. — L'infanterie allemande aux grandes manœuvres et en garnison. — L'instruction pour le combat. — L'Italie militaire. — Guerre de Savoie et du Dauphiné de 1742 à 1747. — L'état actuel de l'infanterie française. — Indications pour le combat. — Publications historiques. — Chronique. — Presse militaire étrangère. — Bibliographie.

Journal des sciences militaires. Paris, février. — De l'armée coloniale. — L'officier et les cadres supérieurs. — Considérations sur le combat offensif d'infanterie. — De l'unité de combat dans l'infanterie. — Recrutement des officiers et réorganisation des écoles militaires en France. — La tactique de la compagnie en ordre dispersé. — Les écoles militaires. — Les transports aux armées. — Les livres.

Revue d'artillerie. Paris, février-mars. — A propos d'une nouvelle tactique des batteries de cavalerie. — Etude sur le rôle et l'organisation des batteries de côte. — Etude d'actualité sur les forteresses. — Le matériel d'artillerie du croiseur japonais *Unebi.* — Allemagne, le fusil d'infanterie modèle 1871-84. — Des canons à fil d'acier.

Revue militaire de l'étranger. Paris, février-mars. — De la conduite du feu dans les grandes masses d'artillerie. — Le règlement sur le service vétérinaire dans l'armée allemande. — La caisse militaire en Italie. — Le personnel auxiliaire des bureaux en Autriche-Hongrie. — Réorganisation des forces navales de l'Espagne. — Une expédition du sultan du Maroc dans la province du Sout. — Service géographique de l'état-major prussien. — L'éducation militaire en Italie. — Les Anglais dans la Haute-Egypte. — Nouvelles militaires.

Revue de cavalerie. Paris, février-mars. — Le combat. — Encore quelques mots sur la cavalerie allemande en 1870. — Le dressage des chevaux de troupe dans nos régiments de cavalerie (Examen critique du règlement du 31 mai 1882). — Tenue des rênes pour conduite du cheval à deux mains. — Un dessin inédit de Detaille.

Revue du Cercle militaire. Paris, février-mars. — Etude de la langue allemande. — Esquisse d'un projet de réforme de l'administration des corps de troupes. — Sur l'artillerie à cheval. — Règlette porte-sac. — Cartes en relief. — La prise de la flotte du Helder (an III). — Episode de la bataille de St-Privat. — L'armée russe jugée par un allemand. — Les Italiens à Massoua. — L'occupation d'Ancone en 1832. — Les troupes alpines italiennes. — Ordres du maréchal Skobeleff aux manœuvres de 1881. — Chronique, avis, renseignements, bibliographie.

L'Avenir militaire. Paris, février-mars. — Les logements militaires. — Les réquisitions de chemins de fer. — Les services auxiliaires. — Le cadre des pharmaciens. — Le rapport de la commis-

sion de l'armée. — A propos du nouveau fusil. — Recrutement de l'intendance. — Les médecins de l'armée. — Le budget extraordinaire. — La non activité par retrait d'emploi. — Couverture et mobilisation.

Le Progrès militaire. Paris, février-mars. — Le renforcement du 6e corps. — L'artillerie et le génie. — L'avancement par corps d'armée. — Les sapeurs de cavalerie. — Le tir rapide et les chargeurs mobiles. — La chaussure des troupes. — Les effectifs en campagne. — Justice militaire. — Le projet de loi de recrutement.

La France militaire. Paris, février-mars. — Rattachement des troupes coloniales à la guerre. — Tir de guerre. — Banquet des Brutions. — L'éducation militaire préparatoire. — Nouveaux filtres des casernes. — Le buste du général Boulanger. — Hygiène et médecine.— Les pays neutres.— Les Thomassin. — L'infanterie maîtresse chez elle. — Le fusil de l'avenir. — Les cartouches. — Tactique de l'artillerie à cheval. — Les fortifications de la Meuse. — La Méditerranée, lac latin. — Le brassard. — Les sapeurs ouvriers d'art. — Consommation du pain. — Service d'exploration et de découverte. — Skobeleff. — L'équilibre européen.— Rançon. — Le général Riondel. — Les couvertures stratégiques.. — Désarmement. — Les races latines. — Les régiments en couverture. — Le tir de guerre.

La Nouvelle Revue. Paris, 15 février et 15 mars. — Tableaux algériens. — Richelieu et les protestants français après La Rochelle. — Devant Sébastopol. Notes et souvenirs du général Wimpffen. — Le crucifix de Marzio (suite), par F. Marion Crawford — Sonnets. — Le mouvement intellectuel. — Kioto ou la Ville Sainte, par Loti. — Shelley, sa vie et son œuvre. — Une phase du blocus de Metz, par A. Duquet. — Le mouvement littéraire. — Revue des périodiques anglais. — Actualités militaires. — Revue du théâtre.— Lettres sur la politique extérieure. Chronique politique, par Mme *Juliette Adam*. — Chronique artistique. Revue agricole et scientifique. La vie mondaine. Carnet féminin. Revue financière. Bulletin bibliographique. Les Nuits blanches, par Dostoiewski (supplément littéraire).

Jahrbücher für die deutsche Armee u. Marine. Berlin, février-mars. — La campagne de 1805 en Bavière, Tyrol et Moravie. — La guerre pour la délivrance des Slaves en 1877-78. — Cables de télégraphes de campagne. — Les fortificatiens de la Russie d'Europe. — La nouvelle armée ottomane. — Les opérations du corps Horvatovich dans la guerre serbo-turque de 1876-78. — Sur le système des forteresses. — Le tir de l'infanterie suisse. — Littérature militaire.

Organ der militär-wissenschaftlichen Vereine. Vienne, 1er et 2e cahiers, 1887. — Le siége de Paris 1870-71. — De l'influence des armes à tir rapide sur la méthode de combat de l'infanterie. — L'aérostation et les pigeons voyageurs en temps de guerre. — Conduite

de l'armée et discipline des troupes à propos de la campagne de Russie en 1812. — Sur le service d'éclaireurs. — Notre fusil à répétit'on et son influence sur le combat. — Notices militaires et techniques. — Bibliographie.

Streffleur's Œsterr. milit. Zeitschrift. Vienne, février 1887. — Le général Boulanger et son plan de réforme. — La force offensive et défensive de la Russie. — Trois conférences sur les signaux. — Expériences de la place d'exercices. — Sur la conduite de l'armée. — Fonds Archiduc-Albert pour officiers. — Fondation Empereur François-Joseph. — Bulletin littéraire et de cartes.

Mittheilungen über Gegenstände des Artillerie-und-Genie-Wesens. Vienne, 1er cahier 1887. — Le tir indirect de l'artillerie de campagne et de montagne. — Le matériel Thomas pour ponts en fer forgé. — Expériences sur les tubes détonants. — Petites notices. — Livres.

United Service Gazette. Londres, février-mars. — L'état sanitaire de la marine. — Les forces coloniales de l'Angleterre à Natal. — Egypte et Soudan. — L'éducation de nos enfants. — L'escadre des Indes Orientales. — Défense des côtes par les canonnières. — Transports russes en Asie centrale. — Les armes à magasin et à répétition. — Nos forces coloniales au Natal. — Idées sur les travaux électriques. — Emigration. — Chevaux pour l'armée.

Estudios militares. Tolède, janvier. — Quelques idées sur l'artillerie. — Conférences militaires. — Revue intérieure et extérieure.— Bibliographie.

Boletin de Administracion militar. Madrid, février-mars. — Production du blé dans l'Inde. — Production et consommation du blé à l'étranger. — Importation et exportation de la province d'Alméria. — Etat du corps administratif.

Memorial de Artilleria. Madrid, janvier. — Les nouvelles règles de tir de l'artillerie de campagne autrichienne et celles adoptées en Espagne. — Esquisse historique de l'artillerie de bronze en Espagne. — Sainte-Barbe. — Chronique et variétés.

Revista das Sciencias militares. Lisbonne, décembre 1886 et janvier 1877. — Notes politico-militaires sur les différents Etats de l'Europe. — Tactique de combat et service de cavalerie en campagne. — Armement de l'infanterie. — Parc des compagnies de chemins de fer. — Le général Fontes Pereira de Mello. — Expériences sur les coupoles de Bucharest. — Notices diverses.

O Exercito portuguez. Lisbonne, février-mars. — L'armée et le génie civil. — Renseignements sur le fusil Kropatschek de 8mm. — Justice militaire. — Pénitentiaire de Coimbre. — Approvisionnement de munitions du champ de bataille. — Bibliographie.

Memorial de Ingenieros del Ejercito. Madrid, janvier et février. — Le torpilleur et le cuirassé (expériences exécutées par la marine militaire française en 1886). — Pavillons d'habitation pour les officiers qui commandent les troupes. — La caserne de François-Joseph Ier à Buda-Pesth. — Notice sur les travaux du canal de Panama (plan). — Guerre d'Italie en 1859. — Chronique. — Bibliographie.

Revista cientifico-militar. Barcelone, février. — Expédition au Sahara occidental. — Manœuvres du 4e corps d'armée d'Autriche-Hongrie en 1886. — Souvenirs de D. Stiéronime Merino. — Marches en pays de montagne. — Mobilisation de l'armée allemande. — Une visite au canal de Panama (avec un plan). — Les casernements actuels. — La stratégie d'Alexandre Farnèse. — Le nouveau camp retranché de Strasbourg (avec un plan). – Notes sur l'infanterie. — Appareil Grant pour pointer les canons de gros calibre et en positions élevées. — Chronique.

Revista de Medecina militar. Porto, février et mars. — Révision du recrutement. — Traitements chirurgicaux divers. — Les nouvelles casernes. — Histoire des pharmaciens. — Vaccinations et revaccinations dans l'armée. — Infiltrations urinaires. — Nécrologies.

L'Esercito italiano. Rome, février-mars. — Affaires de Massova; rapports officiels; crédits; renforts; récompenses, etc., avec un plan. — Les peuples d'Abyssinie. — La bataille d'Abuclée. — La Croix-Rouge et les secours aux blessés. — Souvenirs aux morts. — Souscriptions. — Responsabilité. — Le septennat militaire allemand. — Revue hebdomadaire.

Illustrazione militare italiana. Milan, mars. — Affaires de Massova et carte. — Bibliographies et nécrologies. — L'état-major d'Afrique (planche).

L'Italia militare. Rome, février et mars. — Les appareils Guida pour le transport des malades et blessés à bras ou à dos de mulet en pays de montagne. — Affaires de Massova. Rapports officiels. Renforts. Récompenses. Nécrologies, etc. Un plan. — L'expédition anglaise d'Abyssinie en 1867-68. — Tactique de la cavalerie d'après le règlement allemand de 1866. — Situation militaire de l'Europe. — Importance stratégique de la Bulgarie. — Les irréguliers d'Afrique.

Rivista di artigliera e genio. Rome, janvier. — Quelques considérations sur l'emploi de deux calibres dans le combat. — Sur un nouveau syphon de nettoyage. — Notes sur la pénétration des projectiles. — L'instruction à cheval dans les régiments d'artillerie de campagne. — Expériences sur la résistance de flexion des pierres. — Mélanges, nouvelles et bibliographie.

Rivista militare italiana. Rome, janvier 1887. — Quelques chif-

fres au sujet des pertes dans les combats. — Considérations sur les avant-postes et les éclaireurs. — Les hommes de guerre de notre temps. — L'instruction militaire individuelle. — Une invasion du Piémont au XVIIIe siècle. — Le fusil de guerre. — Attaques nocturnes. — Cavalerie et artillerie à cheval. — Angleterre. — Bibliographie.

Army and Navy Journal. New-York, 5 février. — Graphique comparatif des forces militaires de l'Allemagne, de la France et de la Russie à la fin de 1886. — Gettysburg et Metz. — Urgence de défendre les côtes américaines. — Appréciation sur l'armée française.

Finsk Militär Tidskrift. Helsingsfors, janvier et février. — Opérations de guerre de Plewna en 1877. — La politique coloniale européenne et le Congo. — Statistique. — Affaires sanitaires. — Les chasseurs avec les unités d'infanterie. — Lettres de Russie, d'Autriche-Hongrie, de Suède, de France. — Littérature.

Circulaires et pièces officielles.

Les tribunaux militaires des huit arrondissements de division, ont été composés comme suit pour l'année 1887 :

Ier Arrondissement de division.

Grand-juge : Rambert, Louis, à Lausanne, major.
Auditeurs : Cramer, Auguste, à Genève, capitaine (Ire brigade).
Paschoud, Louis, à Lausanne, capitaine (IIe brigade).

IIe Arrondissement de division.

Grand-juge : Dunand, Albert, à Genève, major.
Auditeurs : Bielmann, Ed., à Fribourg, capitaine (IIIe brigade).
Berthoud, J.-Ed., à Neuchâtel, capitaine (IVe brigade).

IIIe Arrondissement de division.

Grand-juge : Schatzmann, Hans, à Berne, major.
Auditeurs : Reichel, Alexandre, à Berne, capitaine (V^e brigade).
Harnisch, Ferdinand, à Berne, capitaine (VIe brigade).

IVe Arrondissement de division.

Grand-juge : Brunner, Alfred, à Winterthour, major.
Auditeurs : Stoos, Charles, à Berne, capitaine (VIIe brigade).
Affolter, Albert, à Soleure, capitaine (VIIIe brigade).

Ve Arrondissement de division.

Grand-juge : Schneider, Albert, à Hottinger-Zurich, major.
Auditeurs : Stampfli, Jules, à Soleure, capitaine (IXe brigade).
Stierli, Goar, à Aarau, capitaine (X^e brigade).

VIe Arrondissement de division.

Grand-juge : Blattner, Otto, à Aarau, lieutenant-colonel.
Auditeurs : Hauser, Henri, à Pfäffikon, capitaine (XIe brigade).
Rohr, Eugène, à Broug, capitaine (XIIe brigade).

VIIe Arrondissement de division.

Grand-juge : Muller, Jaques, à St-Gall, major.
Auditeurs : Fehr, Alfred, à Frauenfeld, capitaine (XIIIe brigade).
Bachmann, J., à Frauenfeld, capitaine (XIVe brigade).

VIIIe Arrondissement de division.

Grand-juge : Bezzola, André, à Zernetz, lieutenant-colonel.
Auditeurs : Balletta, Alexandre, à Coire, capitaine (XVe brigade).
Gabuzzi, Stéphan, Bellinzone, capitaine (XVIe brigade).

Les deux auditeurs de chaque arrondissement de division doivent se remplacer mutuellement et, en cas d'empêchement, s'entendre directement entre eux.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Le bureau de l'état-major fédéral, dirigé par M. le colonel-divisionnaire Pfyffer, a pensé à utiliser au point de vue militaire la connaissance approfondie que de nombreux membres du Club alpin suisse ont de la haute montagne. Il a élaboré dans ce but un questionnaire qui leur sera adressé et dont les réponses rendront les plus grands services pour la topographie de la haute montagne et son utilisation au point de vue militaire.

M. le colonel fédéral de Linden, directeur de la régie des chevaux, le doyen des officiers suisses, a donné sa démission, qui a été acceptée avec les meilleurs remerciements du Conseil fédéral pour les services rendus. Tous les vœux de l'armée et surtout des corps montés, qui ont eu si souvent l'occasion d'apprécier les hauts mérites et les aimables qualités de l'honorable colonel, l'accompagneront dans sa retraite.

Ont été promus au grade de lieutenant-colonel MM. les majors du commissariat Walker, Siegwart et Barrelet, ce dernier comme commissaire de la IIe division, avec M. le major de Roguin, comme remplaçant. — Le Conseil fédéral a encore fait les nominations suivantes : chef d'état-major de la 2me brigade d'artillerie, M. James Roulet, lieut.-colonel, à St-Blaise, actuellement commandant du régiment 3/II ; commandant du régiment 3/2 : M. Jean Mathys, major, à la Chaux-de-Fonds, actuellement du parc de division no II ; commandant du parc de division uo II, M. Ed. Hermann, major, à Neuchâtel, actuellement en disponibilité.

Le comité central de la Société fédérale de sous-officiers, actuellement à Lucerne, nous annonce que la fête de cette année a été fixée par le comité d'organisation aux 2, 3 et 4 juillet prochain.

Bâle. — On écrit de cette ville que, dans les deux localités de Shopfeim et de Weil (grand-duché de Bade) sont arrivés simultanément des ingénieurs chargés de reprendre les travaux, suspendus il y a un an, du chemin de fer stratégique Léopoldshœhe-Lœrrach-Rheinihal. Le but de cette ligne est de permettre d'expédier le plus promptement possible sur les lignes allemandes vers la frontière de l'ouest les troupes en garnison au sud-est (Constance, etc.). Cela ne pouvait se faire jusqu'à présent parce que la ligne de Constance à Bâle passe en plusieurs points sur le territoire suisse, et ne peut par conséquent, en cas de guerre, être utilisée pour le passage des troupes étrangères. En 1870, les troupes allemandes dirigées sur l'ouest avaient dû, pour éviter les localités suisses, les contourner avec des chars de paysans de réquisition, non sans une perte de temps considérable.

Neuchâtel. — Dans sa séance du 17 février 1877, le Grand Conseil a promu au grade de major d'infanterie, le capitaine-adjudant *Gyger*, Albert, à Neuchâtel. Il remplace au commandant du 19e bataillon M. le major Monnier, passé à la landwehr.

En date du 22 février le capitaine d'infanterie ***Robert-Tissot***, Léon, domicilié à la Chaux-de-Fonds, a été appelé aux fonctions d'adjudant du bataillon nº 19 d'élite.

France — En ce qui concerne les commandements de corps d'armée, un décret du 15 février fixe ce qui suit :

M. le général de division Logerot, commandant le 8e corps d'armée à Bourges depuis le 21 février 1884, a été maintenu dans ce commandement.

M. le général de division baron Berge, commandant le 16e corps d'armée à Montpellier depuis le 21 février 1884, a été maintenu dans ce commandement.

M. le général de division Lewal, commandant le 10e corps d'armée à Rennes, membre du Conseil supérieur de la guerre, a été nommé au commandement du 2e corps d'armée, à Amiens,en remplacement de M. le général Vilmette, atteint par la limite d'âge.

M. le général de division Hanrion, commandant le 10e corps d'armée à Toulouse, a été nommé au commandement du 17e corps d'armée, en remplacement de M. le général Lewal, à Rennes.

M. le général de division Bressonnet, président du comité consultatif du génie, membre du Conseil supérieur de la guerre, a été nommé au commandement du 17e corps d'armée à Toulouse, en remplacement de M. le général Hanrion.— M. le général Bressonnet conserve néanmoins la présidence du comité consultatif du génie.

Le décret susmentionné de disant rien des autres corps d'armée, il s'en suit qu'ils ne donnent pas lieu à mutations.

— Dans sa séance du 8 février la Chambre a voté sans discussion des crédits de 86 millions au budget extraordinaire de la guerre, dont 71 millions pour un nouvel armement et 15 millions pour travaux de casernements et de fortifications. Elle a voté de même 30 millions 705 mille francs pour la marine militaire On sait qu'il y a quelques mois le ministère de la guerre demandait 360 millions de francs et celui de la marine 200 millions.

— Les manœuvres d'automne auront lieu, en 1887, comme suit :

Les 9e et 16e *corps d'armée* exécuteront des *manœuvres d'ensemble* d'une durée de 20 jours, y compris le temps nécessaire pour la concentration et la dislocation.

Les 1er, 2e, 3e, 4e, 6e, 7e, 8e, 10e, 11e, 13e et 17e corps d'armée feront des *manœuvres de division* d'une durée de 15 jours, aller et retour compris.

Les deux divisions du 4e corps et les deux divisions du 13e corps opèreront leur changement de garnison à l'époque des manœuvres.

Les 5e et 10e divisions, en garnison à Paris, ne prendront pas part à ces exercices.

Les 5e, 12e, 14e, 15e et 18e corps d'armée exécuteront des *manœuvres de brigade* d'une durée de 15 jours, aller et retour compris.

Dans le 14e corps, les 53e et 54e brigades seules manœuvreront. Les 22e et 52e régiments d'infanterie de la 28e division, détachés à Lyon, y seront maintenus pendant les manœuvres ; ils pourront exécuter des exercices particuliers avant le départ des troupes du 13e corps pour les manœuvres.

Les deux autres régiments de cette division, 30e et 97e de ligne, exécuteront des *manœuvres de régiment.*

Dans le 15e corps, les 59e et 60e brigades seules manœuvreront isolément.

Le régiment de ce corps stationné en Corse exécutera dans l'île des exercices spéciaux en vue desquels le général commandant le 15e corps soumettra des propositions.

Des *manœuvres de défense des côtes* auront lieu dans les 11e et 15e corps. Elles seront exécutées dans le 11e corps par la 22e division et dans le 15e corps par la 29e division.

Les 1re et 4e *divisions de cavalerie* exécuteront au camp de Châlons, sous la direction du président du comité de cavalerie, des *manœuvres de division* d'une durée de 12 jours, y compris l'exécution préalable des évolutions de brigade.

Les trois batteries à cheval de chaque division manœuvreront avec leur division. Toutes les brigades de cavalerie exécuteront des *évolutions de brigade* pendant 8 jours, non compris le temps d'aller et retour.

Indépendamment de ces évolutions, *toutes les brigades de cavalerie de corps d'armée* participeront aux manœuvres d'automne dans leur corps d'armée.

Dans les corps exécutant des manœuvres d'ensemble, la brigade de cavalerie marchera entière avec le corps d'armée.

Dans les corps manœuvrant par division, un régiment sera affecté à chaque division d'infanterie.

Dans les corps qui feront des manœuvres de brigade, chaque brigade sera en principe pourvue de deux escadrons. Toutefois, un régiment de la brigade de cavalerie de ces corps, ou même la brigade entière, pourront être, quand les circonstances le permettront, affectés à un corps voisin faisant des manœuvres d'ensemble ou des manœuvres de division.

Les *instructions de détail* relatives à l'exécution des manœuvres d'automne et des manœuvres de cavalerie seront établies ultérieurement, mais les directeurs de manœuvre peuvent dès maintenant se préoccuper du choix des terrains et de l'étude des programmes.

Un corps d'armée pris parmi ceux exécutant des manœuvres de division ou de brigade sera désigné ultérieurement pour faire, cette année, un essai de mobilisation. Il ne participera pas aux manœuvres.

— Le ministre de la guerre a appelé, cette année, d'une façon toute particulière, l'attention des commandants de recrutement sur la répartition du *contingent de la classe de 1885.*

L'affectation des hommes aux différentes armes devra être opérée par les bureaux de recrutement d'après les bases suivantes :

Le contingent de l'infanterie sera pris autant que possible parmi les hommes de tailles moyennes, ayant de $1^{m}58$ à $1^{m}75$; au-dessus de cette taille il ne devra être incorporé que des jeunes gens bien faits et très vigoureux.

Le général Boulanger rappelle que l'aptitude pour l'infanterie doit être caractérisée par la vigueur musculaire, la poitrine large et bombée et la souplesse des membres.

Au-dessous de la taille de $1^{m}58$, les hommes seront réservés pour le train des équipages et les troupes d'administration.

L'artillerie recevra les hommes dont la taille dépasse $1^{m}75$.

Pour la cavalerie, l'affectation se fera dans les limites de taille fixées ci-après avec les hommes ayant l'habitude du cheval:

	Minimum.	Maximum.
Régiments de cuirassiers,	$1^{m}70$	$1^{m}80$
» de dragons,	$1^{m}64$	$1^{m}75$
» de chasseurs et hussards,	$1^{m}59$	$1^{m}69$
» de chasseurs d'Afrique et de spahis,	$1^{m}59$	$1^{m}72$

Des recommandations spéciales ont été adressées, par le ministre, au moment des opérations des conseils de révision, afin que les jeunes gens dont l'attitude physique est douteuse ou dont la taille n'atteindrait pas d'une façon évidente $1^{m}54$ ne soient pas compris dans la première partie de la liste du recrutement.

Savoie. — Un journal de Chambéry, le *Courrier des Alpes*, apporte la curieuse nouvelle ci-après :

« Il est question, dans les sphères militaires, d'occuper solidement le Petit-Salève, montagne de la Haute-Savoie, aux flancs de laquelle on projette d'adosser un chemin de fer funiculaire. Située à environ 6 kilomètres de Genève, à vol d'oiseau, protégée au levant, au nord et au couchant par le cours de l'Arve qui forme à l'entour une sorte d'enceinte continue, desservie à l'est par la voie ferrée d'Annecy à Annemasse (gare de Monetier-Mornex), et à l'ouest par celle d'Annemasse à Saint-Julien et Bellegarde (gare de Bossy-Veyrier), qui se bifurquent au pont d'Erembières, la position du Petit-Salève domine le bassin de l'Arve jusqu'à son embouchure dans le Rhône, en aval de Carouge ; ses feux couvriraient les cantons d'Annemasse, Reignier et Saint-Julien, la ville et la partie orientale (rive gauche) du canton de Genève. Il deviendrait impossible à une armée ennemie de déboucher du Chablais ou de la Suisse, dans l'hypothèse où sa neutralité serait violée, pour franchir la borne ou le Mont-Sion, routes d'Annecy, Rumilly et Seyssel, sans affronter les batteries du Salève.

» Les forts, canonnières, magasins, réduits, casemates, etc.,

creusés dans le roc, inaccessibles et inexpugnables, n'auront de comparables, pour la solidité, que les fortifications de Gibraltar. La valeur des travaux à exécuter serait provisoirement évaluée à deux millions de francs. »

Le *Genevois* fait suivre la reproduction de cet article des réflexions suivantes, qui paraissent fort sages :

« Nous ne pouvons croire que l'état-major français songe à une mesure qui amènerait immédiatement une réclamation du Conseil fédéral suisse. Dans le moment critique que l'Europe traverse, une pareille décision risquerait d'avoir de graves conséquences. La fortification du Petit-Salève, en vue d'une violation possible du territoire suisse par l'armée allemande occupant le canton de Genève et menaçant la Haute-Savoie, nous paraît, du reste, une précaution inutile, pour ne rien dire de plus. Il est, en effet, impossible d'admettre que l'armée allemande traverse la Suisse, du nord au sud, pour pénétrer en France par la Haute-Savoie. D'autre part, si cette armée, arrivait à Genève par les Rousses ou la Faucille, les affaires de nos voisins seraient bien malades et les fortifications du Salève n'y pourraient rien changer.

» Nous relevons donc, sans y attacher d'autre importance, l'article à sensation du *Courrier des Alpes.* »

Belgique. — Le ministre de la guerre s'occupe activement de la défense nationale. Le général de Brialmont a soumis un nouveau plan de défense à une commission d'officiers généraux, réunie sous la présidence du général Ponthus. Ce plan paraît surtout avoir pour but de protéger la Belgique contre l'éventualité tout à fait absurde d'une action générale entre ses deux puissants voisins, dans la vallée de la Meuse. Il consisterait dans l'établissement d'une ceinture de forts autour de Liège. Ces fortifications seront construites avec plaques de blindage de façon à résister aux nouveaux projectiles. Le crédit demandé à cette occasion est de 24 millions de francs. — M. Frère-Orban, ancien premier ministre, a combattu avec beaucoup de sens les exagérations de Messieurs les ingénieurs et leur déplorable tendance à faire reculer l'art militaire à la guerre de positions des plus tristes temps de Louis XIV.

— Le nouveau fusil dont le gouvernement belge a fait choix pour l'armement de l'infanterie, est le fusil à répétition calibre 8.

Allemagne. — D'après les documents officiels, le nombre des officiers supérieurs que comprenait l'armée allemande le 1er janvier 1887 est le suivant :

2 feld-maréchaux : le prince héritier et le comte de Moltke. 59 généraux de cavalerie et d'infanterie. 76 lieutenants-généraux (généraux de division). 117 majors-généraux (généraux de brigade). L'infanterie compte 161 colonels, 172 lieutenants-colonels et 699 majors.

La cavalerie a 55 colonels, 38 lieutenants-colonels et 206 majors.

L'artillerie à pied comprend 14 colonels, 14 lieutenants-colonels et 60 majors ; l'artillerie de campagne 33 colonels, 22 lieutenants-colonels et 110 majors. — Le génie possède 11 colonels, 11 lieutenants-colonels et 59 majors. — Quant au train, il compte 3 colonels, 5 lieutenants-colonels et 7 majors. — Soit 1943 officiers supérieurs, c'est-à-dire 65 de plus qu'au 1er janvier 1886.

— Les élections au Reichstag se sont terminées sans incident marquant et au profit du gouvernement impérial, comme on s'y attendait. Leur résultat fournit un sûr gage de paix, pour plusieurs années, entre les deux grands antagonistes de l'Europe centrale. Tous deux ont gagné: le gouvernement impérial son septennat, la France une nouvelle déclaration de fidélité de l'Alsace, ce qui permet à tous de prendre patience en attendant une bonne occasion de résoudre par entente réciproque les problèmes qui restent posés.

Angleterre. — On a expérimenté dernièrement à Londres un bateau-torpille sous-marin, qui semble avoir résolu le problème difficile de pouvoir à volonté naviguer sous l'eau, plonger ou s'élever à la surface.

Le système est fort simple. On avait remarqué qu'un télescope tombant à l'eau lorsqu'il est allongé, flotte à la surface, tandis qu'étant fermé il s'enfonce. M. A. Campbell a eu l'idée de mettre en pratique cette propriété de déplacement, avec l'aide de M. Ed. Wolseley et de M. E. Lyon; ces messieurs ont fait construire un bateau de 60 pieds de long sur 8 de large, ayant la forme d'un cigare. La vapeur y est remplacée par l'électricité, utilisée également pour l'éclairage. On y a aussi emmagasiné une provision d'air suffisante pour trois jours. Six marins peuvent trouver place sur une tourelle, au milieu de l'embarcation, où l'on entre et d'où l'on sort par une petite porte qui ferme hermétiquement.

L'essai, fait le samedi 27 novembre, dans les docks de West-India, en présence de lord Charles Beresford et de plusieurs officiers de marine, a fort bien réussi; l'invention, digne de Jules Verne, pourra rendre de grands services, assure-t-on, non seulement pour le militaire, mais aussi pour remplacer la cloche à plongeur. Des essais postérieurs à celui-ci ont confirmé les progrès déjà obtenus, mais en faisant entrevoir encore d'autres perfectionnements possibles.

Russie. — Le général Kopf, gouverneur d'Odessa, vient d'exposer à ses soldats les mauvais résultats donnés par les armes à répétition d'après les expériences de la commission nommée en Russie par le ministre de la guerre dans le but d'étudier les divers systèmes d'armes à magasins proposés, à la suite desquelles cette commission a décidé de les rejeter sans exception.

« Le fusil à répétition est trop lourd, dit le général Kopf dans son ordre du jour, son mécanisme compliqué en rend la charge difficile, il se détériore facilement, on perd du temps lorsqu'on passe de la charge unique à la charge à répétition, le canon s'échauffe et la fumée trop épaisse empêche de viser. »

En conséquence, le général déclare aux soldats « qu'ils ne doivent pas perdre confiance dans l'arme qu'ils possèdent actuellement, que les avantages des fusils à répétition ne suffisent pas à contrebalancer leurs défauts, et que, partant, leur supériorité sur le fusil actuel est des plus contestables. »

Bulgarie. — Une sorte de pronunciamiento tenté par la garnison de Silistrie a promptement échoué et a été le prétexte de représailles vraiment excessives sous un régime dont on peut contester la légalité. Douze officiers auraient été passés par les armes à peu près sans forme de procès. Cet acte sanguinaire ne contribuera pas à ramener la paix dans ce pays si troublé et dont la situation politique est si fragile.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXIIe Année. | N° 4. | 15 Avril 1887

De l'artillerie suisse et de ses perfectionnements en ce qui concerne la guerre de montagne.[1]

(Suite.)

Tout autres sont les conditions dans lesquelles se trouvent les mitrailleuses, dont trois types sont susceptibles d'être employés dans la montagne. Toutes peuvent tirer la munition d'infanterie ou une cartouche analogue avec un projectile plus lourd et une charge plus forte; dans tous les pays, sauf l'Angleterre qui fabrique pour toutes ses mitrailleuses la munition Gattling, on emploie la munition d'infanterie. Ce qui va le mieux pour ces pièces, c'est une cartouche longue, étroite, avec un projectile sans enveloppe de papier, mais plutôt une de cuivre ou d'acier, suivant Bode et Lorenz. Ces mitrailleuses ont toutes, bien qu'à des degrés différents, l'avantage de pouvoir donner de plus grands angles d'élévation et d'abaissement que les canons proprement dits.

Nous ne tiendrons pas compte du système Hotchkiss à cinq canons tournants de 25 à 37 mm., qui est trop lourd, mais bien d'une construction analogue de Gattling calculée spécialement pour l'emploi dans la montagne.

Cette mitrailleuse de montagne Gattling a six canons enfermés dans une enveloppe de tôle tournant autour d'un axe tout en recevant les cartouches, les déchargeant et les extrayant; le mouvement est obtenu en tournant une manivelle latérale. La rapidité du tir est de 6 coups par tour; on peut faire au maximum 120 tours à la minute, ce qui donne 6 × 120 = 720 coups. La pièce repose sur un court support et celui-ci sur un trépied.

Les canons pèsent ensemble	43,990	kg.
Le support pèse	8,163	»
Le triangle	15,873	»
La mitrailleuse entière . .	68,026	kg.

Chaque magasin vide pèse 4 kg.; rempli de 104 cartouches à 25 grammes, il pèse 6,6 kg. L'angle maximum d'élévation est de 80°, celui d'abaissement de 55°.

[1] Mémoire de M. le colonel Schumacher, qui a obtenu le premier prix au concours de la Société suisse des officiers.

Le modèle plus grand de cette construction a 10 canons qui ont avec le mécanisme un poids de 106 kg 573, soit la charge d'une bête de somme.

L'effet maximum par minute serait de $120 \times 10 = 1200$ coups, l'effet moyen de $90 \times 10 = 900$ coups. Malheureusement ce modèle à 10 canons ne peut être monté sur un trépied, mais doit l'être sur un affut du poids de 122 kg 218, il nécessiterait ainsi quatre bêtes de somme pour son transport.

Le rendement de ces deux mitrailleuses est par minute :

Modèle à 10 canons, 900 coups à 20 gr. = 18,000 gr. en 900 fragments.

Modèle à 6 canons, 720 coups à 20 gr. = 14,400 gr. en 720 fragments.

Les désanvantages sont que par suite du mouvement tournant, le coup partant dans une position toujours excentrique, le feu est peu précis et cela surtout dans l'emploi du trépied. Comme le mécanisme est dans un chassis, situé à l'arrière du canon, la jointure n'est pas très solide et une chute de la bête de somme, toujours à craindre, pourrait mettre la pièce hors d'état de faire feu.

Enfin les magasins, très délicatement construits, ne se prêtent pas à être transportés longtemps pleins sans se détériorer.

Nous avons encore à parler des mitrailleuses Nordenfelt, qu'il ne faut pas confondre avec les canons à un coup à tir rapide. Dans un chassis rectangulaire sont placés les uns à côté des autres 2-10 canons de fusils ouverts. Derrière se trouve un mécanisme qui est avancé ou retiré par un mouvement à droite et qui enlève 2-10 cartouches d'un magasin placé au-dessus, les glisse dans les canons, les décharge presque simultanément, les extrait et les fait tomber au dehors.

Le nombre des décharges est dans les constructions légères de 120, dans les lourdes de 90 par minute, mais seulement pour une minute. Si le feu dure plus longtemps, le nombre des salves est nécessairement moindre. Le rendement est donc de 120 à 90 $\times$ 2 à 10 cartouches suivant le nombre des canons.

Le n° 1, à 2 canons, pèse 20 kg. et 40 avec le trépied. Rendement 280 coups ou 280×20 gr. = 5600 gr. en 280 fragments.

Le n° 2, à 3 canons, pèse 25 kg. et 49 avec le trépied. Rendement 440 coups ou 440×20 gr, = 8800 gr. en 440 fragments.

Le n° 3, à 5 canons, pèse 58 kg. et 97 avec le trépied. Rendement 700 coups ou 700×20 gr. = 1400 gr. en 700 fragments.

Le n° 4, à 7 canons, pèse 82 kg. et 121 avec le trépied. Rende-

ment 800 coups ou 800 × 20 gr. = 1600 gr. en 800 fragments.

L'angle d'inclinaison n'est pas très considérable mais comporterait toujours ± 50° sans préjudice pour l'entrée des munitions dans les canons.

Le mécanisme est très simple, mais risquerait d'être fort détérioré par une seule chute ; en outre les canons, restant ouverts, sont exposés à souffrir de dommages qui influeraient sur le tir. Les magasins peuvent être transportés remplis, ne sont pas difficiles à remplir, mais augmentent de beaucoup le poids si l'on en veut en transporter une quantité suffisante.

La construction la plus remarquable est peut-être celle de Gardner. Dans un tuyau de tôle, qui peut être rempli d'eau, se trouveht côte à côte deux canons de fusil ; derrière eux, dans une caissette, est enfermé un mécanisme composé de pièces solides et mu par une manivelle latérale, qui tourne avec une grande facilité, grâce à une combinaison ingénieuse avec le mouvement du mécanisme. Le rendement ordinaire est de 240 coups par minute, soit 120 tours à 2 coups chacun ; d'après des essais faits en Italie, on peut atteindre 408 coups par minute; à Washington, avec la construction améliorée de Pratt et Whitney, on a tiré 100 coups en 15 secondes, soit 545 par minute. Prenons 360 comme moyenne, nous aurons donc par minute 360 × 20 gr. ou 7200 gr. en 360 fragments. La mitrailleuse seule pèse 50 kilos, le support 20 et le trépied 26 ; la charge se trouve ainsi répartie en deux moitiés presque égales. On peut alors, au lieu de la placer sur la selle, suspendre les deux moitiés aux côtés, ce qui, en abaissant le centre de gravité, prévient en partie le danger d'une chute de de l'animal.

D'autres avantages sont la faiblesse des oscillations pendant le tir, la bonne construction du mécanisme et des canons, qui les garantit presque complètement contre les dommages pouvant résulter d'une chute ; en outre les munitions peuvent, pour le tir, être laissées dans les paquets. L'angle d'élévation va jusqu'à + 30°, celui d'abaissement jusqu'à — 40°.

La mitrailleuse Gardner a une bouche très petite et ne tournant pas ; elle est, par conséquent, en état de faire feu à travers les plus petites ouvertures dans les murs ou les blockhaus, ce qui la rend très propre à l'armement de petites fortifications. Pour le service de campagne il y a, comme dans les systèmes Gattling et Nordenfelt, de plus grands modèles, allant jusqu'à 5 canons avec augmentation correspondante du nombre de coups.

Tableau comparatif des rendements par minute.

Construction.				Rendement par minute.		
NOM	TYPE	Poids en kilos.		Poids en grammes.	Fragments.	Balles.
Canon suisse de montagne	75 mm.	104		9200	238	220
» Krupp, en 2 parties	75 »	180		8560	186	174
» » —	60 »	106	sans l'affût.	5400	170	150
» Nordenfelt	42 »	73		21250	1225	1050
Mitrailleuse Gattling	6 canons	68		14400	720	720
» Nordenfelt	2 »	20		5600	280	280
» »	3 »	25	sans le support.	8800	440	440
» »	5 »	58		14000	700	700
» »	7 »	82		16000	800	800
» Gardner	2 »	104		7200	360	360

Le tableau ci-dessus montre que, dans la construction pour shrapnell, le nombre des fragments, ne formant que 38 % du poids du projectile, est minime comparativement au poids employé, tandis que dans les mitrailleuses 80 % du poids de la munition, charge comprise, sont utilisés. Si, pour les canons, on tient aussi compte de la charge, l'effet utile n'est que de 35 % du poids du projectile. En revanche, la dispersion des fragments est meilleure pour les gros projectiles ; les vitesses finales sont, à des distances moyennes, égales ; à de plus grandes distances elles sont plus fortes pour les shrapnells que pour les projectiles isolés. En outre dans les canons proprement dits on peut mieux observer les résultats que pour les balles de mitrailleuses, dont on ne connaît guère l'effet que par les mouvements de l'adversaire. La supériorité des mitrailleuses est donc limitée à une distance moyenne (1600 mètres environ) en deçà de laquelle elle augmente, et au delà de laquelle elle décroît rapidement.

Cependant comme dans la montagne les distances sont rarement considérables, une mitrailleuse sera dans la plupart des cas plus utile qu'un canon, mais seulement si la distance est approximativement connue ou estimable et si l'on a un moyen d'ob-

server les résultats. La mitrailleuse ne peut remplacer le canon dans aucun des cas où une action destructive compacte est nécessaire ; quant à suppléer aux obus il ne peut en être question.

L'emploi de la munition d'infanterie dans les mitrailleuses et la difficulté d'observation ne permettent de s'en servir avec profit qu'à des distances ne dépassant pas 1200 m. (avec notre munition actuelle) ou conjointement avec des canons, ou à des distances connues. Ceci a déjà conduit à des projets (*Zeitschrift für Artillerie*, etc., 1884, n°s 10-12) demandant l'introduction des mitrailleuses dans les batteries de montagne à côté des canons.

Ce projet est réalisable ; l'effet des obus ne dépend pas du nombre des pièces mais du nombre des obus d'un poids et d'un volume déterminé. L'effet des shrapnells ne dépend pas à de grandes distances, où seuls les canons peuvent agir, du nombre des fragments, mais du fait que l'adversaire est atteint, soit par des obus, soit par des shrapnells. A des distances moyennes ou faibles la mitrailleuse est supérieure pour le tir sur des buts vivants, surtout si le feu des canons à obus leur fournit un moyen de contrôler les distances.

On peut se demander dans quelle mesure une dotation en mitrailleuse alourdirait une batterie de montagne.

Pour la recherche de la réponse il faut être guidé par l'idée qu'il sera toujours préférable d'alléger et de diminuer les batteries, pour les rendre plus mobiles.

Il ne pourra donc pas être question d'ajouter du matériel, du personnel et des bêtes de somme à une batterie de montagne qui a déjà six pièces.

Comme on a vu que, d'après la proportion générale, la batterie de montagne pourrait être réduite à 4 pièces, il semblerait possible de remplacer les deux canons manquants par des mitrailleuses.

Pour une pièce de montagne il faut compter 3 chevaux ou mulets pour transporter le canon, l'affut, les roues et leviers de pointage et 5 pour porter 10 caisses de munitions. En réduisant la batterie à 4 pièces, on aura une réduction de seize bêtes de somme.

Une mitrailleuse ne demande qu'une bête de somme, la charge d'un cheval en munition d'artillerie est de 97,6 kg., ce qui correspondrait à 325 paquets de munition d'infanterie ou 3200 cartouches. Une provision de 10000 cartouches par mitrailleuse paraît suffisante ; elle nécessiterait 3 bêtes de somme. Une mitrailleuse

avec 10000 cartouches formerait donc la charge de 4 chevaux ou mulets. Le remplacement de 2 canons par deux mitrailleuses allégerait ainsi la batterie de 8 chevaux de bât et la force tactique de la batterie serait augmentée pour la défensive, légèrement diminuée pour l'offensive.

En maintenant l'effectif en bêtes de somme comme dans la batterie à 6 pièces, ces animaux pourraient transporter, au lieu de 2 pièces et de leur munition, 2 mitrailleuses avec 44,800 coups ou 4 mitrailleuses avec 38,400 coups.

Si l'on réduisait la batterie à 2 canons avec un certain nombre de mitrailleuses, on ne pourrait pas employer pour les mitrailleuses toutes les bêtes de somme des 4 pièces supprimées, la batterie devant toujours être pourvue d'au moins 400 coups ; il n'y aurait de disponible que $(4 \times 3) + (2 \times 5) = 22$ bêtes de somme, qui pourraient porter 4 mitrailleuses et 50,200 cartou- ou 6 mitrailleuses avec 44,800 cartouches ou encore 8 mitrailleuses avec 38,400 coups, mais cette dernière combinaison n'est pas réalisable, la provision de cartouches serait insuffisante.

Ainsi une batterie ayant 2 pièces de montagne à 200 coups chacune et 4 mitrailleuses avec 40,000 cartouches, a besoin de 2 bêtes de somme de moins que la batterie actuelle et a des munitions en abondance. En ne prenant que 300 coups pour 2 canons on s'allégerait encore de 5 bêtes de somme ainsi que d'un certain nombre d'hommes ; en effet 3 ou 4 hommes suffisent à la manœuvre d'une mitrailleuse et 4 à conduire les animaux de bât tandis que la pièce de montagne actuelle demande 7 servants et 8 conducteurs, 15 à 17 hommes en tout.

On peut encore se demander si, pour se servir des mitrailleuses, il est nécessaire de les répartir aux batteries. On peut bien remarquer qu'une batterie à 4 canons sera plus faible qu'une de 6, et que le remplacement de 2 canons par 4 mitrailleuses n'alourdit pas la batterie. Mais il n'y a pas d'allégement, au contraire, il y a une complication. Il n'est pas dit non plus que les mitrailleuses gagnent à être massées ; il semble plutôt que ce soit le contraire.

Nulle part il n'arrive si fréquemment que dans la montagne qu'une partie des troupes reste sur la défensive tandis qu'une autre agit offensivement soit par un détour, soit par une marche en avant. Il n'est pas possible, dans tous les cas de ce genre, de donner des canons aux troupes défensives; souvent ils seront d'une nécessité absolue à la colonne offensive.

Il y a cependant un moyen de résister à un ennemi même supérieur en nombre jusqu'à ce que la colonne offensive aît abouti. Ce moyen, c'est l'emploi des mitrailleuses. On pourrait donc, si l'on réunissait dans une batterie canons et mitrailleuses, être obligé de diviser la batterie en deux portions; les canons pour l'offensive, les mitrailleuses pour la défensive. Cela ne répondrait pas tout à fait au but, mais il vaudrait mieux, semble-t-il, répartir les mitrailleuses à l'infanterie à raison de 2 par bataillon ou au moins de 4 par régiment.

S'il se présente des cas où pour la marche le train des mitrailleuses est réuni à la batterie, celle-ci n'en est pas plus chargée qu'une batterie actuelle de 6 pièces et même avec le train de 6-8 mitrailleuses elle n'est pas plus lourde qu'une batterie de montagne de 8 pièces comme celles du Portugal, de la Russie et de la Norwège.

L'infanterie ne serait ainsi pas alourdie, la batterie non plus et ainsi l'inégalité déjà observée entre les forces de nos troupes de montagne et celles d'autres pays disparaîtrait.

Remarquons encore ici en passant qu'en 1885-1886 l'Italie s'est pourvue de 200 mitrailleuses Gardner dont la moitié d'attelées, l'autre moitié transportable pour la marine, les forteresses et les troupes de montagne.

Si nous résumons tous les résultats que nous avons obtenus jusqu'à présent, nous arriverons aux conclusions ci-après:

1. Il n'y a pas de raison de déclarer insuffisant notre canon de montagne actuel, puisqu'il est aussi bon, même meilleur, que d'autres constructions analogues.

2. Même en augmentant le nombre des pièces de montagne et des unités tactiques, il peut se présenter des cas où on a besoin d'une action de l'artillerie plus condensée en un point et pendant un temps donné.

3. Ces cas se présenteront dans la défensive où l'on aura souvent besoin d'un feu violent contre des buts vivants, et où le shrapnell ne sera pas absolument nécessaire, mais pourra être avantageusement remplacé par une mitrailleuse.

4. La répartition de mitrailleuses aux batteries n'est pas impossible ni même fort difficile, mais elle n'est pas non plus très désirable.

5. La répartition de mitrailleuses aux bataillons (avec les pionniers comme servants) n'enlève rien à la mobilité; la munition

étant la même, les munitions des mitrailleuses forment une réserve pour le bataillon et vice-versa.

Dans ce qui précède nous avons vu que l'artillerie de campagne peut suivre les troupes de montagne tant que les routes sont praticables, c'est-à-dire tant que la pente n'est pas trop forte et que les chemins sont assez bons et assez larges. Plus les pièces sont légères, plus elles suivront facilement. Pour tous les cas où l'artillerie de montagne n'est pas détachée, n'a pas à accomplir une opération indépendante, il sera désirable d'avoir sous la main une réserve qui puisse au besoin entrer en ligne. Il va de soi que les pièces s'y prêteront d'autant mieux qu'elles seront plus mobiles; il est de même évident que dans les constructions légères l'effet d'un coup est moindre, mais qu'il peut être égalisé par la répétition. Si l'on tient compte de ce facteur on pourra réduire le poids du projectile au profit de la rapidité du tir jusqu'à obtenir d'autres avantages.

Cette considération n'a pas de valeur que dans la montagne où le recul occasionne toujours de grandes difficultés, mais on pourrait aussi se demander si l'effet utile des pièces de campagne ne serait pas augmenté par une diminution du calibre et du poids du canon et par un accroissement dans la rapidité du tir.

Cette considération a le plus de poids lorsqu'il s'agit autant des mouvements rapides de l'artillerie que de tir rapide, même à grande distance, contre des masses se mouvant rapidement, c'est-à-dire avec ou contre la cavalerie.

Les objections qu'on fait d'ordinaire aux trop petits calibres ne sont plus admissibles avec la construction actuelle, non plus que sous le rapport balistique et technique ; on ne peut pas nier que les pièces légères ne soient en état de fournir dans un temps donné un rendement supérieur à celui des calibres de campagne usuels et que même l'effet d'un coup isolé, en laissant de côté le tir contre la terre où le volume et la charge d'éclatement entrent en jeu, atteint et dépasse même, par suite de la grande vitesse finale, de la grande précision et de la succession rapide des coups, l'effet des calibres de campagne.

Les pièces de campagne ne pourront prétendre de nouveau à leur rang que lorsqu'on aura réussi à supprimer le recul de façon que la direction de la pièce reste après chaque coup à peu près la même, et quand on aura trouvé une munition permettant un chargement rapide ainsi qu'une décharge sans danger pour le ser-

vant, ce qui est en tout premier lieu la qualité des cartouches métalliques.

Un tableau comparatif des différents calibres montre que même en supposant des mèches défectueuses ou simplement l'inflammation par percussion, le rendement total pour l'obus comme pour le shrapnell croit en raison inverse du calibre jusqu'au point où la construction pour shrapnell n'est plus possible, et où le nombre des balles qu'il contiendrait serait trop faible.

(Voir le tableau page suivante.)

Ceci ne veut pas dire que les gros calibres soient tout à fait à rejeter, car il y aura toujours des exigences auxquels certains calibres seuls pourront satisfaire; il sera toujours aussi nécessaire de donner à ces calibres un projectile capable d'exercer une action considérable sur de petits buts. Le changement se fera sentir en premier lieu lors du rassemblement d'un parc d'artillerie où les pièces taxées jusqu'ici de légères devront, à cause de leur lourde munition, faire place pour les opérations exigeant une grande mobilité à une autre construction.

L'artillerie de campagne ne pourra pas non plus faire autrement que de remplacer une partie des pièces, un tiers environ, par d'autres plus légères et à tir rapide.

Celles-ci serviront surtout aux troupes de montagne et pourront aussi suffire aux besoins de la cavalerie.

Un article déjà cité de la *Schweizerische Zeitschrift für Artillerie und Genie* 1884 cherchait à effectuer ce changement au moyen d'un canon de 7,5 cm., éventuellement de 6 cm., pouvant s'atteler et se transporter sur un traîneau. Depuis lors la technique a créé d'autres constructions qui remplissent encore mieux ce but, les canons rapides Nordenfelt sans recul, par exemple. On trouverait des constructions analogues aussi bien chez Krupp que chez Gruson, Hotchkiss et Armstrong.

Dans les cercles non militaires de la Suisse, on est toujours disposé à diriger son jugement d'après ce qui se fait à l'étranger; c'est pourquoi il est bon de savoir que cette question a aussi été étudiée ailleurs. La Suisse a toujours su créer elle-même son armement, et cela de façon qu'il puisse soutenir la comparaison avec tout armement étranger.

On ne devrait pas oublier non plus qu'il n'y a en Europe aucune armée possédant assez d'instruction et d'intelligence pour qu'on y trouve toujours des gens qui en un temps très court

Tableau comparatif du rendement des gros et petits calibres en une minute.

CANON			OBUS			EFFT UTILE					
DÉSIGNATION	CALIBRE mm.	POIDS K	POIDS P. en kg.	CHARGE gr.	QUOT. 0/00	V_0	$\frac{P v^2}{2 g}$ en mt	$\frac{P v^2}{2 g K}$ en mt	COUPS par minute T.	$\frac{P v^2 T}{2 g}$ en mt	$\frac{P v^2 T}{2 g K}$ en mt
Suisse, acier	120,0	1420	18,000	4400	244	475	207,016	146	0,6	124,210	87,48
» »	84,0	424	6,200	1400	226	460	66,837	158	2,0	133,746	315,40
Krupp, acier, en 2 pièces .	75,0	180	4,300	750	174	399	36,100	200	2,5	90,250	500,00
Angleterre »	63,5	181	3,346	680	203	439	32,879	181	2,5	82,198	452,00
Canon Nordenfelt, lourd .	47,0	216	1,500	790	527	641	31,413	140	20,0	628,260	2800,00
» léger .	47,0	152	1,361	283	192	443	13,613	89	25,0	340,320	2237,50

CANON			OBSERVATIONS	SHRAPNELL					
DÉSIGNATION	CALIBRE mm.	POIDS		Poids.	Balles.	Eclats.	Fragments	Coups par minute.	Fragments par minute.
Suisse, acier	120	comme ci-dessus.		18,000	475	8	483	0,6	290
» »	84			6,700	185	6	191	2,0	382
Krupp	75			4,280	87	6	93	2,5	232
Angleterre	64			3,175	170	16	186	2,5	465
Canon Nordenfelt . . .	47	lourd		1,500	49	7	56	15,0	740
» . . .	47	léger	sans recul.	1,361	49	7	56	20,0	1120

comprennent un nouveau matériel et sachent s'en servir grâce à leur sens pratique et à leurs qualités nationales.

Nos recherches du commencement nous ont appris que pour la guerre de montagne 4 batteries d'élite et 2 de réserve, peut-être aussi de landwehr, seraient suffisantes. Or ainsi la proportion de pièces pour l'effectif total des troupes employées dana la montagne n'est pas atteinte, mais seulement la proportion partielle. Si d'après la supposition des rapports des terrains et des lignes d'invasion. on affecte au service de montagne deux brigades et deux bataillons de carabiniers, il faudra dans tous les cas au moins 36 pièces ; or les 4 à 6 batteries ne donnent que 16 à 24 pièces, qui sont peu propres à un combat en rase campagne. Une réserve, artillerie de division (ou de corps), destinée à ces troupes devrait comprendre au moins 12, ou plutôt, pour compenser l'infériorité de l'artillerie de montagne, 24 pièces. Ces batteries de réserve devraient nécessairement être légères et seraient d'autant mieux appropriées à leur tâche qu'elles seraient plus légères.

Nous avons vu ailleurs que si l'effectif total en pièces est suffisant pour l'infanterie et la cavalerie, il n'y a cependant pas de batteries légères de cavalerie proprement dites, ce qui à part la Suisse ne se présente qu'en Italie. Mais comme il a été dit plus haut l'Italie a fait l'acquisition de 100 mitrailleuses Gardner sur roues avec avant-trains et caissons, pouvant accompagner la cavalerie à défaut de batteries à cheval.

Si l'effectif de la cavalerie suisse ne permet pas la formation de divisions de cavalerie indépendantes, la formation de corps plus petits, tels que brigades ou même régiments n'est pas impossible. Quels canons devrait-on leur attribuer ?

Même sans tenir compte du poids du matériel, une mobilisation ne donnerait pas à l'artillerie des chevaux capables de lui faire exécuter des mouvements très rapides; la différence entre les chevaux de cavalerie et d'artillerie est trop grande pour que ceux-ci puissent suivre les autres. Ce n'est que par une extrême diminution du poids du matériel qu'il est possible de créer une organisation satisfaisante. Cette organisation est justement réalisée dans ces batteries dont nous avons besoin pour la seconde ligne des troupes de montagne. D'après les circonstances politiques, il est tout à fait invraisemblable qu'on aît besoin d'un emploi simultané de ces batteries pour ces deux buts ; en outre si le nombre des batteries légères attelées est d'au moins 4, il y en aura toujours 2 de disponibles pour chaque but. Or nous avons dé-

montré en commençant qu'avec 2 batteries, soit 12 pièces, la cavalerie a une proportion suffisante d'artillerie.

D'après ces dernières recherches nous pouvons, aux thèses précédentes, ajouter encore les suivantes :

1. La création de batteries attelées très légères pour les troupes de montagne est une nécessité tactique;

2. Ces batteries n'augmenteraient pas le nombre actuel des batteries, mais nécessiteraient un autre matériel et une organisation correspondante sans occasionner de grosses charges;

3. La cavalerie a également besoin pour des cas particuliers d'une artillerie légère qui, si son organisation répond bien au but, n'augmentera pas l'effectif actuel ;

4. Les mêmes unités et le même matériel peuvent suffire à ces deux besoins.

DEUXIÈME PARTIE

Question : Quelles seraient les innovations désirables ?

Nos investigations de la première partie nous ont fait reconnaître des innovations désirables soit dans le matériel soit dans l'organisation ; bien que ces deux questions soient en rapport intime, il vaudra mieux, pour des raisons d'exposition, les traiter séparément.

A. Matériel.

1. *Canons de montagne de* 75 *mm.*

Ceux-ci sont tout à fait suffisants à leur service et aucune innovation dans leur matériel ne paraît nécessaire ; c'est tout au plus s'il pourrait être question de diminuer le matériel de réserve, les caisses d'approvisionnement, les forges de campagne, aussi bien dans le sens de l'économie dans la répartition des unités tactiques, soit en vue de la création d'une section spéciale de matériel de réserve pour deux batteries réunies.

En ce qui concerne le nombre de ces bouches à feu, l'effectif actuel de 20 canons avec leurs accessoires ne répond plus aux besoins; il faudrait 30 ou au moins 28 pièces, c'est-à-dire 6 batteries à 4 pièces avec 6 pièces d'école et de remplacement. Celles d'école ne pressant pas on pourrait se contenter de 4 pièces de remplacement pour les batteries de réserve et les écoles ; on devrait donc se procurer tout de suite 4 pièces, tandis que le reste serait acquis peu à peu. Cette acquisition de 4 pièces est néces-

saire même sans réorganisation puisque depuis 1886 on a aussi organisé les batteries de montagne de landwehr. Or il y a bien 4 pièces disponibles pour chacune, mais alors les pièces de remplacement et d'écoles n'existent plus.

2. *Canons de campagne de 84 mm., de bronze.*

De ces canons qu'on est en train de supprimer 84 en bon état devraient être mis de côté pour les batteries actuelles 3, 4, 13, 14, 21, 22, 25, 28, 33, 34, 37, 41 dont l'armement se compose de 72 canons de 10 cm ; il resterait 12 pièces de remplacement.

Nous avons déjà fait observer que les pièces de 10 cm. ne pourraient, à cause de leur portée, servir que comme artillerie divisionnaire, mais qu'elles sont trop lourdes pour cela. Les canons de bronze de 8 cm. peuvent facilement être placés sur les affuts de 10 cm. et la transformation des caissons n'occasionnerait pas non plus de grandes dépenses. On aurait ainsi un matériel capable de servir en campagne jusqu'à ce qu'on ait remplacé les canons de 10 cm. par d'autres constructions.

Comme la munition des canons de bronze de 8 cm. est aussi susceptible d'être employée par des canons d'acier, la composition du parc et des colonnes de munition serait simplifiée et, pour les cas de besoin, les munitions d'une pièce pourraient servir pour l'autre.

3. *Canons de campagne de 84 mm., d'acier.*

Ces pièces, dont on est en train de faire l'acquisition, ne doivent pas dépasser le nombre de 224, c'est-à-dire 32 batteries à 6 pièces de première ligne et une de réserve. 4 batteries légères resteraient ainsi non armées. Une augmentation dans le nombre de ces pièces est nécessaire pour servir de flanquement à l'artillerie de position.

4. *Canons de campagne de 105 mm., d'acier.*

Cette pièce un peu trop lourde pour l'artillerie de campagne, particulièrement pour l'artillerie de division, ainsi que pour celle de corps, et ne portant pas assez loin, doit être exclue autant que possible de l'artillerie de campagne. On la remplacera provisoirement par un matériel de 8 cm, formé des meilleurs canons de bronze de 8 cm. et plus tard probablement par un matériel tout à fait léger.

5. *Canon léger à tir rapide.*

Comme type approximatif on peut prendre le canon Norden-

felt léger, de 1,85 pouce anglais sans recul, désigné aussi comme 3 livres ou « Horse Artillery Field gun. »

Lorsque le recul doit être supprimé, la vitesse initiale ne doit pas dépasser 450 m. et l'affut doit être d'une construction spéciale soit comme dans la nouvelle artillerie de campagne anglaise de 1884, soit comme l'affut Malet ou celui du canon à tir rapide Hotchkiss de 57 mm. Mais ainsi on porte toujours préjudice à la solidité, qui a une graude importance pour les canons à tir très rapide. On pourrait peut être augmenter le calibre en restant dans des rapports qui ne nécessitent pas le recul.

	Nordenfelt 47,0 léger.	Modèle calculé.	
Calibre du canon	47,0	48-49	mm.
Poids »	152,0	305	kg.
» du projectile	1,361	2,0	kg.
Proportion du projectile, 1000 (canon) à 1 (projectile)	9,0	9,8	‰
Poids de la charge	283,0	400,0	gr.
Proportion, 1000 (projectile) à 1 (charge)	192,0	200,0	‰
Vitesse initiale	443,0	440,0	m.
Force vive par coup	132613,0	291538,0	kgm.
» kg. du canon . . .	89,0	98,0	»
Coups par minute	15-30	15-30	
Nombre moyen des coups . . .	25	20	
Force vive par minute	340320,0	595076,0	kgm.
» par kg. du canon . . .	2237,0	1950,0	»
Nombre de coups de l'avant-train .	180,0	120,0	

Il faudrait une première acquisition de 24 pièces de ce type, sans désignation précise, pour former 4 batteries d'élite; par la suite on aurait besoin de 4 pièces de remplacement et plus tard éventuellement de 72 pièces pour suppléer aux batteries actuelles de 10 cm., de façon qu'indépendamment de l'emploi pour les rives des lacs, les flanquements et les caponnières, le nombre total des pièces de ce type serait de 112, soit 96 pièces de ligne et 16 de remplacement pour 16 batteries d'élite.

6. *Mitrailleuses (Gardner, Gattling, Nordenfelt).*

Pour augmenter la force défensive des troupes de montagne, on a besoin d'un nombre indéterminé de ces pièces, destinées à l'armement des ouvrages permanents; pour les troupes de montagne mobiles, calculées à 14 bataillons répartis sur 4 champs

d'opérations différents, il faudra une première acquisition de 16 pièces portatives, soit 4 par régiment ; ce chiffre serait porté peu à peu à 24 et à 28, d'abord 6 par régiment, puis 2 par bataillon.

Dépenses qu'occasionneraient ces innovations.

Actuellement on fait chaque année par voie budgétaire l'acquisition de 30 canons d'acier de 84 mm. pour remplacer les canons de bronze. Ceci occasionne une dépense annuelle de 30 × 5000 francs pour les canons et de 30 × 4000 francs pour la munition, soit en tout 270,000 francs environ. La transformation des batteries de 8 cm. est achevée dans 22 batteries, commencée dans 4, et reste entièrement à faire dans 10.

D'après une proposition faite sous la rubrique « canon d'acier de 84 mm. », cette transformation ne s'achèverait pas, mais 32 batteries seulement au lieu de 36 seraient pourvues de nouvelles pièces.

Il y aurait ainsi sur les dépenses courantes 252,000 francs de disponibles, répartis sur 3 ou 4 ans ; dans la suite le même crédit pourra sans inconvénient être continué pendant encore 2 ou 3 ans ; si nous prenons annuellement (pendant 3 ans) pour l'artillerie de montagne $^1/_3$ de la somme économisée sur les pièces de campagne, nous aurons ainsi 90,000 francs par an avec lesquels on pourrait acheter en pièces et en munitions :

1re année :	4 canons de montagne de 75 mm.	pour	32,000	francs
	6 canons de campagne de 5 cm.	»	48,000	»
	3 mitrailleuses	»	10,000	»
			90,000	francs.
2e année :	2 canons de montagne de 75 mm.	pour	16,000	francs.
	8 canons de campagne de 5 cm.	»	64,000	»
	3 mitrailleuses	»	10,000	»
			90,000	francs.

De même pour les 3e et 4e années.

Comme il y a des crédits spéciaux pour les mitrailleuses et les constructions analogues, nous pouvons compter que le nombre des mitrailleuses acquises annuellement serait de 4 ; nous aurions ainsi :

	Canons de montagne de 7,5 mm.	Canons de campagne de 5 cm.	Mitrailleuses.
En 1 an	4	6	4
En 2 ans	6	14	8
En 3 ans	8	22	12
Eu 4 ans	10	30	16
Nombre nécessaire	10	30	28
Reste	—	—	12

Il est donc possible sans nouveaux crédits spéciaux d'effectuer en 4 et d'achever en 5 ans ces innovations, à part le remplacement des batteries de 10 cm. En admettant que cette question soit résolue dans le sens des batteries légères de 5 cm., nous aurons pendant la 5e année 270,000 francs disponibles, qui se répartiraient comme suit :

5e année :	pour 25 pièces de campagne de 5 cm. à 8000 fr.		200,000 Fr.
»	20 mitrailleuses à 3000 fr.		60,000 »
			260,000 Fr.
6e année :	pour 35 pièces de campagne de 5 cm. à 8000 fr.		280,000 Fr.
7e »	24 » »		192,000 »

Le reste pour des mitrailleuses suivant les besoins.

En prolongeant les crédits pour 2 ou 3 ans, on pourrait donc en 5 ans, au plus 6 ½ ans depuis la décision, rendre tout le matériel de l'artillerie de campagne apte à la guerre en général et à celle de montagne en particulier ; pour cela on n'a besoin d'aucun nouvel impôt, d'aucun nouveau décret; il n'y a qu'à remplacer dans 4 batteries les canons d'acier de 8 cm. par des canons à tir rapide de 5 cm.

D'après un autre arrangement nous aurons :

Can. de mont. de 75mm. de	1re	nécessité	4 à 8000 fr.	= 32,000	
»	2e	»	6 à 8000 »	= 48,000	
					80,000 Fr.
Can. de camp. de 50mm. de	1re	»	24 à 8000 fr.	= 192,000	
»	2e	»	4 à 8000 »	= 32,000	
Pour remplacer ceux 10cm.	3e	»	72 à 8000 »	= 576,000	
»	4e	»	12 à 8000 »	= 96,000	
					896,000 Fr.
Mitrailleuse,	1re	nécessité	16 à 3000 fr.	= 48,000	
»	2me	»	12 à 3000 fr.	= 36,000	
					84,000 Fr.
					1,060,000 Fr.

Si nous rangeons les sommes par ordre de nécessité, nous aurons :

De 1re nécessité :	Pour canons de montagne de 75 mm.	32,000 Fr.
»	» campagne de 5 cm.	192,000 »
»	mitrailleuses	48,900 »
		272,000 Fr.

qui pourraient être payés en 3 ans à 90,000 francs par an.

De 2me nécessité :	Pour canons de montagne de 75 mm.	48,000 Fr.
»	» campagne de 5 cm.	32,000 »
»	Pour mitrailleuses	36,000 »
		116,000 Fr.

Ceux-ci pourraient être acquis en 1 $^{1}/_{4}$ an par prélèvement sur le crédit pour canons d'acier de 84 mm. L'effectif en pièces mobiles serait donc au bout de 4 années le suivant :

84 canons de campagne de 105 mm. (éventuellement remplacés par ceux de bronze de 84 mm.)
224 » 84 mm. d'acier (y compris les pièces de rempl[t]).
28 » 50 mm. léger » »
30 » montagne de 75 mm. » »
28 mitrailleuses.

Dès lors l'acquisition de canons d'acier de 84 mm. est terminée et la somme annuelle de 270,000 francs est disponible, si le crédit est continué. On a encore besoin de 672,000 fr. pour 96 pièces de campagne de 5 cm., ce qui serait payé en 2 ans et demi.

Dans ces calculs on a laissé de côté les 8 batteries de landwehr avec leurs 56 pièces. Pour l'artillerie de montagne on a cependant compté 2 batteries de 4 pièces et 2 pièces disponibles de réserve ou éventuellement de landwehr.

Nous avons déjà donné notre opinion sur la valeur des unités tactiques d'artillerie de landwehr, créées par l'organisation militaire de 1874. C'est pourquoi on a admis pour l'artillerie de montagne une classe de réserve dont la limite d'âge est à 36 ans.

Pour l'artillerie de montagne les mêmes considérations sont valables; le maniement du matériel par des hommes de 32-44 ans ne donne pas des corps pouvant être employés tactiquement. Le personnel bien entretenu ne comprend pas plus de 4 classes d'âge; pour le reste il n'y a que des exceptions. La landwehr actuelle de l'artillerie de campagne n'est donc qu'une deuxième ou troisième ligne, pouvant difficilement être employée avec les troupes mobiles. La question de son matériel ne doit pas être discutée en même temps que l'autre matériel de guerre, mais après.

Ce qui vaudrait le mieux ce serait, semble-t-il, de conserver pour ces 8 compagnies les pièces de 8 cm. qui deviendraient disponibles par la transformation des batteries de 10 cm. Si des 250 canons de 8 cm. des batteries légères on met de côté les mieux conservées, on en trouvera sûrement d'abord 84 pour les batteries de 10 cm., puis 56 pour la landwehr.

Tous les calculs de ce chapitre ne doivent pas être considérés comme rigoureusement exacts, non plus que comme bâtis en l'air. Le temps dans lequel la transformation aura lieu dépend du nombre de canons d'acier de 84 mm. actuellement acquis, du canon par lequel on remplacera les canons d'acier de 105 mm. et de la question de savoir ce qu'on fera du matériel de landwehr.

L'élite a assez d'artillerie avec 48 batteries montées dont 4 à 6 disponibles pour la montagne. Il reste en outre 48 pièces de remplacement, plus qu'il n'en faudra vraisemblablement, et qui seront difficilement considérées exclusivement comme matériel de remplacement.

Il n'est pas très facile de comprendre comment on fera pour en tirer encore 8 batteries de landwehr mobilisées et comment on les répartira. Si c'était de la réserve, on trouverait bien une place pour elle et il vaudrait la peine de transformer son matériel. Dans l'état actuel des choses, il vaudra mieux renforcer au moyen de ces pièces le matériel de guerre et d'école de façon que celui-ci se trouve en état d'être employé et, en cas de guerre, tirer du matériel d'école et de remplacement des batteries qui seraient servies par les plus jeunes classes de la landwehr ; celles-ci y suffiraient parfaitement en qualité comme en quantité.

(A suivre.)

Société des Officiers de la Confédération suisse. [1]

II

ORGANISATION DE LA FÊTE DE 1886. — LUCERNE ET SEMPACH.

Comité d'organisation : MM. Pfyffer, colonel divisionnaire ; Bindschedler, colonel ; Weber, colonel ; von Segesser, lieut.-colonel ; von Moos, lieut.-colonel ; Heller, major ; J. Schobinger, major ; Wuest, major ; von Schumacher, premier lieutenant ; Egli, lieutenant.

Comité des finances : MM. von Moos, lieut.-colonel, président ; Oscar Balthasar, major ; R. Scherer, major ; Sidler, capitaine ; Frédéric von Moos, capitaine ; H. Schumacher, premier lieutenant ; J. Weber, lieutenant.

Comité des vivres et liquides : MM. Heller, major, président ; G. Bossard, major ; Kopp, major ; von Wattenwyl, capitaine ; J. Weber, capitaine ; von Sury, capitaine ; Alphonse Pfyffer, 1er lieutenant.

Comité des logements : MM. Weber, colonel, président ; Imfeld, lieut.-colonel ; Dotta, major ; von Wattenwyll, capitaine ; Franz-X. von Moos, capitaine ; C. Bucher, capitaine ; von Sonnenberg, G. Leu, Sautier, premiers lieutenants ; Franz Heller, J. Weber, lieutenants.

Comité de musique et de décorations : MM. Wuest, major, président ; Carl Balthasar, major ; Emile Schumacher, capitaine ; Ul. von Moos, Halter, lieutenants.

[1] Appendice au procès-verbal publié dans notre numéro du 1er janvier 1887.

Description de la fête. La coïncidence de la fête fédérale des officiers avec la célébration du 500e anniversaire de la bataille de Sempach était de nature à donner à la première un cachet tout particulier. Au début, il est vrai, la réunion des deux fêtes avait fait naître quelques craintes, attendu qu'on redoutait qu'elle ne portât préjudice à la partie de l'assemblée des officiers consacrée spécialement aux affaires ; mais ces appréhensions avaient leur seule raison d'être dans le fait qu'il a fallu restreindre à deux jours la fête des officiers proprement dite et renoncer à la convocation d'assemblées des différentes armes. D'autre part la coïncidence des deux cérémonies a eu pour résultat d'attirer une affluence de participants supérieure à celle de toutes les fêtes d'officiers précédentes et qui a dépassé le chiffre de 450 officiers, ceux du canton de Lucerne non compris.

Comme hôtes d'honneur nous citerons : MM. le général Herzog ; le colonel divisionnaire Ceresole, le colonel Rudolf, membres du jury. MM. le colonel divisionnaire Vögeli, le colonel Meister, le colonel Wirz, le major Jœnicke, membres du comité central sortant de charge ; Wuest, conseiller municipal ; le colonel von Bertels, attaché militaire de la légation russe à Berne ; le commandant Sever, attaché militaire de l'ambassade française à Berne.

La fête des officiers commença le 3 juillet par l'arrivée des deux bannières fédérales amenées ainsi que l'ancien comité central par le train de Zurich de 4 h. 25 de l'après-midi. Les deux drapeaux, le vieux et le nouveau, un véritable ouvrage d'art offert par les dames de Zurich et de Winterthour, étaient escortés des officiers zurichois venant assister à la fête et du contingent des cantons de la Suisse orientale. Les arrivants furent reçus à la gare par les officiers lucernois et ceux amenés par les trains précédents. Le cortège, précédé de la musique de la ville, se mit en marche vers le Kornmarkt, où, conformément à l'usage, eut lieu la remise des drapeaux devant l'ancien hôtel-de-ville. Au nom de l'ancien vorort Zurich, M. le colonel divisionnaire Vœgeli remet les drapeaux à la garde fidèle des Lucernois ; M. le colonel divisionnaire Pfyffer les reçoit au nom du comité central, en exprimant ses remerciements aux généreuses donatrices de la nouvelle bannière.

Cet acte fut suivi de l'assemblée des délégués dont les débats ont été relatés d'autre part.

Dans la soirée, plus de 400 officiers se rencontrèrent en réunion familière dans les vastes verandahs du restaurant Putsch admirablement situé, où l'excellente musique du 47e bataillon d'infanterie fit retentir jusqu'après minuit ses airs les plus variés.

Le lendemain eut lieu l'assemblée générale sur les discussions de laquelle on peut consulter le procès-verbal ; nous dirons seulement que plus de 200 officiers, parmi lesquels on remarquait l'attaché mi-

litaire de la légation russe à Berne, M. Bertels, colonel d'état-major général, ont suivi avec une attention soutenue ces débats de quatre heures.

A 1 ½ heure un banquet de 400 couverts environ réunissait de nouveau au *Schweizerhof* les participants à la fête. L'immense salle, richement décorée, pouvait à peine contenir tous les officiers ; dans le vestibule s'était placée la musique de la fête, celle du bataillon 47, qui dans cette occasion aussi contribua grandement à la réussite de la fête, nous lui en témoignons ici notre reconnaissance toute spéciale.

La série des toasts est ouverte par le président du comité central, M. le colonel divisionnaire Pfyffer, qui établit une comparaison entre la ville de Lucerne telle qu'elle est actuellement, et telle qu'elle était à l'époque qui précéda la bataille de Sempach. L'endroit, dit-il, où nous nous trouvons aujourd'hui réunis autour de ces tables, n'était alors que lac et roseaux ; Lucerne consistait seulement en quelques modestes maisons de bois, son territoire ne dépassait pas les portes de la ville ; celle-ci était entourée de tous côtés de puissants voisins qui, par des barrières douanières, cherchaient à entraver l'épanouissement de la jeune communauté. Les négociations à l'amiable restant sans effet, il fallut recourir au glaive pour abattre ces barrières ; nos ancêtres durent leur succès à l'énergie et à l'abnégation avec laquelle ils immolèrent leurs biens et leur sang sur l'autel de la patrie. C'est par cet esprit de sacrifice à la patrie, à laquelle l'orateur porte son toast, que nos pères doivent nous servir de modèle.

M. le major Wuest apporte aux officiers la bienvenue de la part du conseil municipal et de la population de Lucerne. Il boit à l'armée *une*, sur qui la patrie puisse compter et qui possède la confiance du peuple.

M. le major Heller fait allusion à l'offrande des drapeaux et voit dans ce don une preuve nouvelle des sentiments patriotiques de nos femmes et de nos filles.

Au nom des officiers étrangers, M. le commandant Sever, attaché militaire de l'ambassade française à Berne, porte un toast chaleureux à l'esprit de corps qui, en dehors de toute considération de nationalité, rapproche et unit les officiers. Il y aurait encore à noter bien d'excellentes paroles prononcées à cette occasion, par exemple celles de M. le colonel Bindschedler qui boit au conseil municipal de Lucerne, si sympathique à nos milices et aux questions militaires ; celles aussi de M. le colonel Girard qui pousse un vivat en l'honneur du landsturm, lequel va introduire dans notre armée un nouvel élément populaire, etc.

A 3 heures la cloche du bateau-salon, déjà amarré au quai du *Schweizerhof* donne le signal du départ. Le but de la promenade sur l'onde d'azur est le lac d'Uri en passant devant Witznau, etc. A la hauteur du Rütli, M. le colonel Meister rappelle dans un discours

plein d'élan qu'aux temps de la désunion entre confédérés, les rives du lac des Quatre-Cantons furent foulés par des armées étrangères; ainsi, à la fin du siècle dernier, par celle de Souwaroff ainsi que par les cohortes révolutionnaires de la France. Aussi longtemps que nous demeurerons unis, tout intrus chez nous trouvera à l'avenir le même sort que l'armée autrichienne de Léopold à Sempach. M. le major Wuest et M. le lieutenant-colonel von Segesser prononcent encore, de la dunette du bateau, quelques paroles qui sont accueillies par de vifs applaudissements. Ensuite le bateau accoste au Rütli où descend une partie des officiers pour entendre à la place consacrée un discours de M. le colonel-divisionnaire Ceresole, discours aussi parfait dans la forme qu'empreint du plus haut patriotisme. Les autres officiers vont débarquer à la chapelle de Tell où ils admirent les fresques de Stückelberg. A 8 heures du soir, le bateau ramène les officiers à Lucerne où se tint encore une réunion familière dans le jardin du Kurhaus (casino) au son d'une excellente musique et à la clarté d'un brillant feu d'artifice.

Nous ne croyons pas devoir faire de rapport sur la journée principale de la fête des officiers de cette année, c'est-à-dire sur le jour de la célébration du jubilé de Sempach (5 juillet) ; en effet la fête des officiers s'est, ce jour là et à proprement parler, fondue dans l'ensemble de la solennité populaire que des plumes plus compétentes ont relatée en détail. Disons seulement que 600 officiers environ (leur nombre s'était considérablement accru) descendirent du train entre les gares de Rothenburg et de Sempach ; de là, abandonnant la route poudreuse aux autres participants à la fête, ils s'engagèrent à travers champs, tantôt par de luxuriantes prairies, tantôt sous les frais ombrages des bois et prirent près de Meierholz le chemin du champ de bataille qu'ils atteignirent au bout d'une heure.

Pour la soirée la compagnie de navigation avait eu l'extrême obligeance de mettre à la disposition de la société des officiers un bateau-salon en vue d'un tour sur le lac. Avec cette excursion qui, aussi bien que la représentation de Sempach, laissera à tous les participants des impressions ineffaçables, s'est terminée la partie officielle de la fête des officiers, favorisée du commencement à la fin par un temps magnifique.

Opérations du Comité central. — Le Comité central a traité dans 15 séances les affaires qui lui sont parvenues durant l'exercice.

Après l'accession en 1884 de la section d'Obwalden à la société des officiers de la Confédération suisse, le Comité central s'est tout d'abord efforcé de provoquer la création d'une section à Fribourg, mais ses tentatives dans ce but n'ont pas été couronnées de succès et Fribourg reste désormais le seul canton qui jusqu'à présent se tienne à l'écart de la société des officiers.

Les sections ont reçu communication des opérations du Comité central par le moyen de circulaires publiées de temps en temps ; en les faisant paraître chaque fois dans les deux langues principales de notre pays, le Comité central s'est rendu à un vœu sans contredit absolument justifié de nos camarades de la Suisse romande.

Le Comité central sortant (Zurich) a transmis comme tractandum au nouveau Comité central la question de la réorganisation des bataillons de carabiniers et de l'instruction à donner à ce corps de troupes.

Cette question a été soulevée par M. le major Curtio Curti lors de l'assemblée des délégués du 11 août 1883 et de là a passé dans l'ordre du jour de l'assemblée générale de cette année.

En outre, le nouveau Comité central a entrepris l'exécution d'une série de résolutions adoptées par l'assemblée des délégués de l'année 1883, de celles entre autres qui concernent les subventions aux feuilles périodiques militaires, l'érection de monuments commémoratifs d'évènements importants, l'encouragement des efforts faits dans ce sens, les subsides à occorder pour les recherches d'archives sur les campagnes en Italie de 1500 à 1515.

Au cours de l'exercice ont surgi diverses questions dont quelques-unes ont été liquidées par le Comité central ; quant aux autres, ce dernier les a discutées préalablement avant de les soumettre à l'assemblée des délégués et à l'assemblée générale.

1. La question du rétablissement de l'équilibre dans les finances de la société a occupé plusieurs séances du Comité central. Il avait soumis à l'assemblée des délégués du 18 janvier 1885 un projet de budget minutieusement élaboré pour la période financière 1884-86. L'assemblée, comme on sait, décida d'élever de 50 centimes à 1 fr. la cotisation annuelle des membres ; à cette occasion le Comité central fut invité en outre à faire un rapport sur la manière de rétablir l'équilibre rompu des finances. Ce rapport fut déposé lors de l'assemblée des délégués du 3 juillet 1886 comme pièce annexe au compte-rendu des commissaires-vérificateurs.

2. Le Comité central a arrêté les sujets de concours.

3. En outre, le Comité central a délibéré sur les questions suivantes qui, plus tard, ont été soumises en même temps que la question financière déjà mentionnée, a un examen approfondi de la part de l'assemblée des délégués du 18 janvier 1885 :

a) La question de l'appui à donner par la Confédération aux sociétés de tir au revolver ;

b) La question de savoir s'il ne serait pas dans l'intérêt des troupes de supprimer le système actuel de la fourniture de légumes, de sel et de bois de cuisine et de laisser à la Confédération le soin de l'entretien complet (nourriture et logement) des hommes.

c) La Société des officiers doit-elle agir auprès du Départemen militaire fédéral pour que :

aa) La ***Feuille militaire fédérale*** soit adressée gratis aux officiers de toutes armes à partir du grade de major ;

bb) A la fin de l'année il soit annexé à la ***Ftuille militaire fédérale*** une table des matières renvoyant aux articles relatifs à l'organisation militaire.

d) La question des modifications à introduire dans l'organisation des exercices de tir de l'infanterie ;

e) Doit-on inviter le haut Conseil fédéral à prendre les dispositions nécessaires pour que la loi fédérale prévue sur la création d'une fondation Winkelried fédérale entre en vigueur le jour du cinquième anniversaire séculaire de la bataille de Sempach ?

f) La question de savoir s'il ne serait pas utile d'adjoindre des cours préparatoires de cadres aux cours de répétition de l'infanterie ;

g) La Société des officiers doit elle s'employer pour qu'on procède à bref délai à l'organisatien du service postal de campagne ?

Au sujet des décisions prises par l'assemblée des délégués sur ces questions, on trouvera tous les renseignements désirables dans le procès-verbal imprimé qui a èté publié en son temps, comme aussi dans la circulaire de novembre 1885 ; c'est pourquoi il nous semble superflu de nous étendre plus longuement sur ces questions.

Activité des sections. — Les mémoires transmis au Comité central par la plupart des sections nous donnent un aperçu de l'activité de celles-ci. Elles ont trouvé matière à discussion d'abord dans ces mêmes questions que l'assemblée des délégués du 18 janvier 1885 avaient renvoyées aux sections pour préconsultation ; en outre la discussion des questions d'un intérêt actuel a rencontré auprès d'elles toute l'attention qu'elles méritaient. On peut constater avec satisfaction que ce ne sont plus seulement, comme jusqu'ici, les sections les plus fortes, mais notamment aussi les sections moins nombreuses qui ont organisé pendant l'exercice les reconnaissances les plus étendues ; d'autres sections ont imposé à leurs membres la tâche de travailler individuellement à la solution de problèmes tactiques. Toute variée qu'elle soit, cette activité des sections vise cependant toujours au même but, à savoir de donner à l'officier, même en dehors du service actif, les connaissances qui seraient exigées de lui en cas d'évènements sérieux.

Section vaudoise.

CONFÉRENCES MILITAIRES

La sous-section de Lausanne de la Société fédérale des officiers a repris l'hiver dernier ses séances régulières. Les conférences qui y

ont été données d'une manière très intéressante et souvent remarquable, par des officiers connaissant à fond leur sujet, mériteraient d'être relatées dans tous les détails, mais nous devons nous contenter d'en donner ici un aperçu qui, nous l'espérons, sera quand même bien accueilli par nos lecteurs.

L'histoire des troupes vaudoises, par M. le lieut.-colonel à l'état-major général FAVEY (23 novembre 1886).

Après quelques aperçus sur l'époque helvétique et l'époque féodale, le conférencier étudie spécialement ce qui a trait à la situation des troupes vaudoises sous le régime bernois.

Ce n'est qu'à la fin du XVI[e] siècle que nous avons une organisation militaire régulière. Le Pays-de-Vaud fournit 4 bannières sur les 13 que compte l'armée bernoise. Dans le courant du XVII[e] siècle apparaissent les régiments de 4000 hommes, divisés en compagnies de 200 soldats; nous comptons 2 régiments d'élite et 116 compagnies régionales formant *le restant.* C'est ce restant qui permet de lever de nouveaux corps et des troupes spéciales, comme par exemple le corps de secours de Genève comptant 1000 soldats.

En 1760, on forme des bataillons de 600 hommes, divisés en quatre compagnies; les régiments comptent quatre bataillons. Le Pays-de-Vaud en fournissait sept. Au total, avec les corps spéciaux, 17,000 hommes sur le papier, en réalité 7,800.

En 1588, l'armement consistait en mousquets pour les deux tiers des hommes et en piques et hallebardes pour le tiers restant. Depuis le commencement du XVIII[e] siècle, l'esponton n'est conservé qu'aux sous-officiers. C'est de la même époque que date l'introduction du fusil avec bayonnette à douille.

L'uniforme consistait en une capote grise avec retroussis rouges. Les drapeaux étaient ceux de la ville de Berne.

L'instruction des milices n'était pas poussée bien loin. Dès 1638, il est décrété un exercice tous les quinze jours et une revue tous les mois. Il ne nous est point resté de règlement.

La cavalerie était, à l'origine, formée par la noblesse, chaque fief devant un nombre fixe de cavaliers d'hommage. Dès le milieu du XVII[e] siècle, on lève deux compagnies de dragons et plus tard trois. Ces dragons étaient armés de coutelas, puis de la longue épée; ils avaient en outre le mousqueton et portaient l'habit rouge et le chapeau à plumes.

L'artillerie était primitivement la propriété des villes; on ne l'organise qu'à la fin du XVII[e] siècle. En 1782, nous avons 4 compagnies de 155 hommes. Le Pays-d'Enhaut fournit 184 pionniers du génie. Il avait été question de faire de Morges et d'Yverdon deux forteresses; les plans des fortifications, très complets, sont déposés aux archives de Berne.

Enfin la marine compte jusqu'à 600 soldats et matelots, 6 galères, galiotes et brigantins. Elle eut des hauts et des bas et se trouvait en pleine décadence à la fin du XVIIIe siècle. Un projet de réorganisation était à l'étude quand arriva la révolution.

Le nouveau matériel de l'artillerie de position, par M. le major GUIGUER DE PRANGINS (6 décembre 1886).

Le conférencier entame le sujet par un aperçu historique sur l'artillerie de position depuis l'organisation de 1817, en passant par celles de 1840, 1841, 1851 et 1866. C'est de cette date que part l'ère actuelle de l'artillerie de position.

A ce moment-là, la pièce suisse de 12 centimètres rayée, se chargeant par la culasse, était considérée comme une des meilleures bouches à feu de l'époque. On fabriqua en même temps, avec le métal provenant des anciens canons, un certain nombre de pièces de 10 centimètres en bronze qui pouvaient utiliser les mêmes munitions que l'artillerie lourde de campagne.

Passant aux nouvelles bouches à feu dont est dotée notre artillerie de position, M. le major Guiguer de Prangins décrit les canons frettés Krupp de 12 centimètres et les mortiers de 11 centimètres. Il fait l'éloge de ces derniers, obtenus à peu de frais par la transformation de pièces de campagne de 10 centimètres et dont la construction, l'agencement et la précision sont remarquables. Ces descriptions, absolument claires et simples, sont accompagnées de nombreuses photographies, de productions d'appareils de fermeture et d'inflammation, de modèles de projectiles, prêtés obligeamment par l'administration du matériel de guerre fédéral.

Le conférencier donne ensuite connaissance d'un projet actuellement à l'étude pour la réorganisation de notre artillerie de position.

La fortification nouvelle, tourelles et blindages, par M. le colonel d'artillerie DE VALLIÈRE (24 janvier 1887.)

Ensuite des progrès constants de l'artillerie, la fortification doit se modifier considérablement. Les effets des projetiles sont tels que la masse couvrante, l'abri, ne peut plus être un simple talus de terre; il faut recourir au granit et au fer. En outre, le tir indirect est presque seul employé par l'artillerie de siége et il faut se protéger non seulement sur son front, mais aussi sur sa tête. La justesse du tir augmente toujours et les batteries de la défense, qui ne peuvent changer de place, deviennent intenables une fois que l'assiégeant a réglé son tir. Le général de Brialmont a posé le principe qu'il fallait protéger les pièces par du granit ou du béton de ciment, et les couvrir au moyen de coupoles de fer.

Le gouvernement roumain qui veut, au prix de grands sacrifices, protéger efficacement sa capitale, a fait faire, l'an dernier, des expé-

riences qui ont fort intéressé le monde militaire. Bucarest doit être entouré de 18 forts ayant 40 tourelles cuirassées. Le prix de chaque tourelle, qui n'est qu'un accessoire de l'ouvrage, est de 400,000 fr. Un concours a été ouvert pour reconnaître lequel des systèmes proposés par un constructeur français, M. le capitaine du génie Mougin et par un Allemand, M. Gruson, était préférable.

La description technique de ces deux systèmes ne saurait trouver place ici et devrait faire l'objet d'un travail spécial. Le conférencier en fait un savant exposé, accompagné de planches et de photographies.

Qu'il nous suffise de dire que les deux tourelles sont en fer, sur pivot, permettant de les faire tourner pour donner la direction à la pièce, fixée à la coupole, qu'elles sont noyées dans du béton et armées de deux pièces. Leur diamètre est de six mètres seulement. La tourelle allemande a été trouvée plus pratique, plus maniable ; la tourelle française plus compliquée, plus scientifique, plus parfaite.

Ensuite de ces essais, chacun des constructeurs a pris dans le sytème de l'autre ce qui était jugé bon et les deux modèles diffèrent assez peu actuellement.

La commission fédérale aura à se prononcer sur le choix du système à adopter pour les fortifications du Gothard.

M. le colonel de Vallière termine son intéressant exposé par le récit des essais de tir faits à la Spezzia avec des canons de marine de 40 centimètres et montre, au moyen de photographies instantanées, les effets terribles obtenus avec ces énormes pièces.

La tactique de l'infanterie, par M. le lieutenant-colonel d'infanterie Edouard Secrétan (7 février 1887.)

Depuis Fréderic-le-Grand et Napoléon Ier les principes de la tactique n'ont pas été modifiés d'une manière aussi fondamentale qu'on se plaît à le dire. Le terrain, le soldat, sont resté à peu près les mêmes, l'arme a infiniment progressé, mais nous sommes toujours en présence de ces deux éléments : la balle et la bayonnette.

La guerre franco-allemande de 1870-71 avait relevé les effets foudroyants du feu actuel de l'infanterie et fait introduire l'ordre dispersé ainsi que le principe qu'il fallait à tout prix se couvrir. En 1877 l'armée russe partait imbue. de ces préceptes. Devant Plewna, les troupes de l'assaillant n'en furent pas moins accueillies par des pluies de balles et il fallut deux mois et un sacrifice de 30,000 hommes pour réduire cette place, née sous le feu.

Il semblait que cette guerre devait confirmer toujours plus la doctrine de l'éparpillement. Il n'en fut rien : ce fut le commencement de la réaction.

On avait tellement imbibé les règlements de prescriptions enjoi-

gnant de se couvrir et de se disperser que l'on avait oublié le but final : la décision, la prise de possession de la position ennemie.

La tendance actuelle veut que le chef ait ses troupes dans la main, en ordre serré, pour le choc final.

En Suisse, nous avons été les derniers à changer notre tactique et à modifier nos règlements. Un projet de 1886, traitant de l'école de régiment et de brigade, contient un appendice, concernant le combat de l'infanterie, qui remplace celui qui faisait suite à l'école de bataillon.

On a souvent dit que, actuellement, il était impossible de prendre une position de front et qu'il fallait attaquer par un mouvement tournant à grande envergure. Il n'en est pas ainsi, il faut manœuvrer sur un terrain couvert et attaquer l'ennemi sur son point faible, qui peut parfois être sur son front.

L'infanterie combat dans les deux ordres serré et dispersé; ce dernier n'est pas un mode de combat, mais bien un mode de cheminement permettant à l'infanterie qui a pris l'offensive d'avancer dans la zone dangereuse de 800 à 400 mètres, sans perdre trop de monde, puis de se reformer en ordre serré pour l'attaque, qui est nécessaire, car sans assaut il n'y a pas de prise de position possible.

En effet, le tir de l'assaillant sera plus difficile et aura moins d'effet que celui du défenseur. L'appréciation de la distance et le ravitaillement en munitions sont pour lui d'une difficulté plus grande. La prépondérance du feu sera toujours pour le défenseur et il faut aboutir d'une autre façon : par l'assaut.

Il faut joindre l'ennemi le plus vite possible et marcher en avant sans arrêt. Cette continuité dans le mouvement en avant n'est possible que par une poussée d'arrière en avant, par l'envoi de nouvelles forces dans la ligne de feu quand celle-ci hésite et forcément faiblit. Sous le feu ennemi, le soldat n'avance que si lui-même tire ; il lui faut beaucoup de munitions aussi. En vue d'économiser cette dernière dans le commencement du combat, le nouveau règlement diminue les feux à grandes distances et transfère la direction du feu du sous-officier à l'officier. Le tir couché n'a pas besoin de s'apprendre; la grande difficulté sera de faire relever les hommes pour les porter en avant.

Eu résumé la tendance actuelle est à l'esprit offensif de la tactique de l'infanterie que notre règlement lui aussi prescrit en disant que pendant et après le déploiement, les bataillons doivent toujours marcher en avant.

Le service de la compagnie d'administration de la Ire division pendant le rassemblement de 1886, par M. le major d'administration Ferdinand VIRIEUX (28 février 1887.)

Des trois manières d'alimentation de la troupe que prévoit notre règlement fédéral, soit en argent, par l'habitant, et en nature, la seule véritablement pratique est cette dernière; elle ne serait cependant guère applicable, à son tour, pour un service actif de campagne à nos frontières, notamment sur certains points de notre territoire suisse, qui ne seraient pas suffisamment fournis dans ce but par la nature. La première comporte de bien grands sacrifices pour la caisse de l'Etat et n'est en conséquence prévue qu'à titre d'exception, la seconde constituerait une trop longue charge pour la population.

La première méthode d'alimentation en argent peut être mise en pratique soit par le système des fournisseurs, soit par celui des fournitures délivrées par la Confédération, soit au moyen de sommes fixes à avancer aux commandants des unités de troupes.

Des trois modes, c'est le premier qui est incontestablement le plus pratique et qu'on emploie le plus souvent en temps de paix.

Les troupes d'administration n'ont pas été crées dans un but d'économie, mais seulement en vue de la mobilisation de l'armée. En temps de paix, on aurait donc plutôt tout avantage à s'en passer, mais il faut pourtant bien qu'elles soient instruites et habituées à leur service.

Les nombreuses et graves lacunes découvertes dans le service de subsistance pendant l'occupation des frontières de 1870-71 — lacunes provenant du reste en grande partie des conditions défavorables de la contrée dans laquelle il fallait opérer — démontrèrent avec évidence la nécessité urgente d'organiser le dit service d'une façon absolument à part, indépendante.

Les projets se suivirent dès lors en assez grand nombre jusqu'à ce qu'on pût s'arrêter à celui qui se transforma naguère en règlement définitif, fit ses preuves aux derniers rassemblements et parut satisfaire suffisamment à toutes les exigences justifiées du service.

Le conférencier expose ensuite, dans ses détails les plus instructifs, le fonctionnement de la compagnie d'administaation qu'il eut à commander à Yverdon pendant le rassemblement de troupes de septembre 1886, notamment celui de la section des boulangers et des bouchers, ainsi que le service toujours assez difficile et compliqué des transports des vivres sur les places de distributions, etc.

Il termine en disant que le service de sa compagnie lui paraît avoir, en général, assez bien marché, à la satisfaction et des commandants et des troupes, et en exprimant le désir qu'on veuille bien le compléter à l'avenir par un renfort suffisant des deux sections cidessus désignées des boulangers et des bouchers, en portant l'ef-

fectif de la première à 100 et celui de la seconde à 30 hommes au moins par compagnie.

(A suivre.)

Société fédérale de Sous-Officiers.

Le Comité Central à toutes les Sections.

Lucerne, le 3 mars 1887.

Chers amis. — En complétant la circulaire n° 9 sous date du 1er février dernier, nous avons l'honneur de vous communiquer que le Comité d'organisation a décidé :

La fête de la Société fédérale de sous-officiers aura lieu les *2, 3* et *4* juillet.

C'est pour des raisons majeures que ces jours ont été fixés; faute de localités et d'emplacement convenable pour les exercices, force nous sera de nous réduire à la caserne et à la place d'armes (Allmend), qui seront à notre disposition à l'époque ci-dessus mentionnée.

Bien qu'au mois de juillet il y ait coïncidence avec le tir fédéral à Genève, nous attendons de la part de nos sections qu'elles se feront toutes un point d'honneur de participer en bon nombre à notre fête patriotique et que nos amis de la Suisse romande se rangeront en colonne serrée autour de la bannière centrale.

Quant au terme fixé pour remettre les solutions des travaux par écrit, nous vous renvoyons simplement au § 4 de nos statuts (règlement de la participation aux travaux par écrit).

Pour procéder à temps à la rédaction du rapport annuel 1886-87, vous trouverez ci-inclus les questions ad hoc et tout en vous priant d'y faire réponse et de nous remettre en même temps la contribution annuelle en vertu du § 20 des statuts, nous vous informons que tout envoi retardé sera impitoyablement rayé du rapport du Comité central.

Nous terminons notre missive par la prière de vouloir bien nous indiquer le plus tôt possible le nombre voulu des exemplaires du nouveau règlement d'escrime (prix 50 cent.) et nous nous empressons de vous saluer et de vous serrer amicalement la main.

Au nom du Comité central : *Le Président*, Fréd. BUTTLER, secrétaire d'état-major. *Le 1er secrétaire*, J. WEYERMANN, fourrier pontonnier. *Le 2e secrétaire*, X. WIDMER, secrétaire d'état-major.

SECTION DE LAUSANNE

Lausanne, le 15 mars 1887.

Messieurs et chers camarades. — Nous avons l'honneur de vous informer que le Comité central a fixé notre fête fédérale aux 2, 3 et 4 juillet prochain, à Lucerne ; il espère avec nous que malgré la coïncidence avec le Tir fédéral qui aura lieu à Genève à la fin du même mois, les amis de la Suisse romande se rangeront en colonne serrée autour de la bannière centrale ; nous espérons d'autant plus une forte participation de Lausannois que, dans sa dernière assemblée, la section, à l'unanimité, a décidé de demander à Lucerne le nouveau Comité central ; il est donc à désirer que la section de Lausanne puisse montrer à nos amis de la Suisse allemande que si elle est la plus forte, ce n'est pas seulement sur le papier.

Voici les sujets présentés par le jury pour le concours des travaux écrits, à la prochaine fête :

I. *Infanterie.* Proposition de la section de Lausanne amendée par M. le colonel Lecomte :

Pourquoi l'école de soldat est-elle la base de l'instruction de l'unité tactique ? Montrer l'importance des mouvements de l'école de soldat par quelques exemples appliqués à la tactique en ordre serré et en ordre dispersé.

II. *Cavalerie.* Proposition de M. le colonel Bindschedler :

Le service d'une patrouille de cavalerie, commandée par un sous-officier, pour assurer les flancs d'un corps en marche.

III. *Artillerie.* Proposition de M. le colonel Hebbel :

Quelle est la tâche d'un chef de pièce relativement à son placement dès qu'on s'est mis en batterie et que l'avant-train a été ôté ? Qu'a-t il à faire pendant la canonnade pour être toujours prêt à tirer ; qu'a-t-il à observer pour faire valoir toute la précision des pièces et le plein effet des projectiles ?

IV. *Génie.* Proposition de M. le major Pfund :

Projet de mise en état de défense d'une maison ou d'une ferme appliqué à un exemple. Le sous-officier choisit dans la localité ou la contrée qu'il habite une maison ou ferme pouvant avoir une importance tactique. La supposition suivante est faite :

Une grand'garde s'établit dans cette maison. Pour la fortifier, un sous-officier du génie est adjoint à la grand'garde. Il dispose des pionniers d'infanterie d'un bataillon, des outils du chariot de pionniers du régiment et de deux heures de temps.

V. *Ambulance.* Proposition de M. le colonel Göldlin :

Quels sont les moyens de transport pratiques pour le transport des blessés dans les montagnes, en considérant spécialement la

manière et les moyens de transport en usage dans notre pays, avec dessins ou modèles ?

VI. *Administration*. Proposition de M. le major Wassmer :

Fonctions d'un fourrier pour pourvoir au logement et aux subsistances du corps auquel il est attaché, avant, durant et après les manœuvres.

VII. *Question générale*. Proposition de la section de Zurich :

La situation du sous-officier vis-à-vis de ses supérieurs et de ses subalternes en vertu de la nouvelle organisation militaire.

Indépendamment des travaux individuels, la section de Lausanne se propose de traiter en corps la question générale ; nous prions donc les membres de la Société qui désirent se joindre à la commission des travaux, de bien vouloir s'annoncer au Comité.

Conformément au règlement de concours, art. 4, les mémoires devront être adressés deux mois au moins avant la fête, soit avant le 1er mai ; ils porteront en lieu et place de signature une devise qui sera répétée sur une enveloppe fermée, renfermant les nom et adresse de l'auteur.

Il est rappelé que MM. les officiers ne peuvent prendre part ni directement ni indirectement aux concours écrits.

Nous espérons que la section de Lausanne ne déméritera pas de sa réputation et que les travaux individuels de ses membres seront nombreux.

Nous saisissons cette occasion pour vous donner les noms des membres de votre comité tel qu'il a été nommé dans l'assemblée générale du 26 février dernier :

Président : Lehmann, Ph., fourrier d'infanterie, Bourg, 26.

Vice-président : Dorier, Jules, fourrier d'infanterie, Etraz, 9.

Secrétaire : Jomini, Jules, fourrier d'administration, chez M. Grec, procureur.

Caissier : Chapuis, Auguste, sergent d'artillerie, Montbenon, 1.

Bibliothécaire : Bovard, Fritz, sergent d'artillerie, en Villars.

Sous-secrétaire : Moulin, Henri, sergent d'infanterie, chez M. Cuénoud, poëlier.

Sous-caissier : Fuhrer, Ch., sergent d'infanterie, chez M. Nyffenegger.

Recevez, Messieurs et chers camarades, nos amicales et fraternelles salutations.

Au nom du Comité :

Le Président, Ph. LEHMANN, fourrier.

Le Secrétaire, J. JOMINI, fourrier.

Les pertes infligées ou subies par les différentes armes.

L'*Avenir militaire* a publié dernièrement un article contenant d'intéressants renseignements à ce sujet. Nous croyons devoir les reproduire.

Depuis nombre d'années déjà, dit le journal précité, et à l'étranger comme en France, la tendance est à l'augmentation des armes à cheval par rapport à l'infanterie. Le projet de loi organique de M. le général Boulanger diminue l'infanterie de 21 bataillons pour ajouter à la cavalerie 48 escadrons. En ce qui concerne l'artillerie, l'ancienne proportion de deux canons par 1000 hommes a été doublée partout, et, dernièrement, on déclarait que pour les troupes de 2e ligne au moins, ce 4 pour 1000 devait être considéré comme insuffisant.

Une revue italienne d'une grande autorité, la *Rivista militare*, vient de reprendre cette question à un point de vue nouveau, mais quelque peu exclusif. L'auteur anonyme de l'article italien soutient cette thèse que la valeur d'une arme se mesure au mal qu'elle peut faire, et que, par suite, l'importance relative des trois armes principales : infanterie, artillerie, cavalerie, devrait se déterminer d'après le chiffre des pertes que chacune d'elles peut faire subir à l'ennemi.

On sait que le ministère de la guerre prussien publie, en ce moment, une œuvre colossale, dont cinq volumes ont déjà vu le jour ; c'est un recueil de toutes les données statistiques qui se réfèrent à la guerre de 1870-71. Le deuxième de ces volumes traite du service de santé, et l'on y trouve, au sujet des pertes de l'armée allemande, les renseignements suivants :

Le nombre des blessés a été de 98,233, se répartissant ainsi :
Blessés par le feu de l'infanterie ou par la bayonnette, 88,214.[1]
Blessés par le feu de l'artillerie, 8,842.
Blessés par la lance ou le sabre, 1,179.
Ce qui donne respectivement les tant pour cent ci-après :

Blessures par l'infanterie . . .	89.8 %
Blessures par l'artillerie. . . .	9.0 %
Blessures par la cavalerie . . .	1.2 %

Or, d'après les tableaux d'effectif de l'armée française au mois de juillet 1870, cette armée comprenait :

433,434 fantassins.
62,509 artilleurs.
43,895 cavaliers.

Si l'on compare ces effectifs au chiffre des blessés de chaque espèce, on trouve que pour produire une blessure il a fallu :

[1] Dans ce chiffre, les blessures par la bayonnette ne comptent que pour 650.

5 fantassins.
ou 49 artilleurs.
ou 368 cavaliers.

Autrement dit, 5 fantassins équivaudraient, soit à 49 artilleurs, soit à 368 cavaliers, ou, en réduisant l'unité, un fantassin vaudrait 10 artilleurs ou 75 cavaliers.

Bien que partant des mêmes données, l'écrivain de la *Rivista* arrive à des chiffres sensiblement différents de ceux de l'*Avenir militaire,* car il fait entrer dans ses calculs certains éléments étrangers à la statistique et fort difficiles à apprécier exactement. Pour la cavalerie, par exemple, il tient compte de ce qu'un cavalier coûte à l'Etat six ou sept fois plus qu'un fantassin, et aussi de ce qne les *impedimenta bellica* sont beaucoup plus considérables dans la cavalerie que dans l'infanterie ; il trouve ainsi, au lieu du rapport ci-dessus, 1 à 75, le rapport 1 à 252. Mais la question n'est pas là ; le fait certain, c'est que l'infanterie fait subir à l'ennemi beaucoup plus de pertes que l'artillerie et surtout que la cavalerie, et la *Rivista* en conclut que dans le *dosage* des trois armes, loin de diminuer la proportion de l'infanterie, il faudrait l'augmenter plutôt. « Le sacrifice que l'on fera sur l'autel de l'infanterie, ajoute-t-elle, est un sacrifice qui sera certainement payé avec usure ; tandis que, bien moins assurés et bien moins nombreux seront les résultats des sacrifices, cependant plus considérables, que l'on fera sur les autels de l'artillerie ou de la cavalerie. »

Sans doute les chiffres que nous avons relatés ci-dessus ont leur éloquence ; ils sont cependant discutables à divers égards. Remarquons en premier lieu qu'il n'est question, dans la statistique allemande, que des blessés et non des morts. Or, proportionnellement aux blessés, le nombre des tués doit être plus considérable pour le tir de l'artillerie que pour celui de l'infanterie ; un éclat d'obus tue plus sûrement son homme qu'une balle de fusil. De même pour la cavalerie ; dans la mêlée, alors que l'on combat corps à corps, le sabre et la lance frappent à coup sûr, et combien de blessures sont rendues mortelles par les chevaux qui s'abattent sur leurs cavaliers, ou par ceux qui piétinent les hommes à terre ! L'écrivain de l'*Avenir militaire* est persuadé que si l'on avait pu établir pour les morts les mêmes catégories que pour les blessés, les coefficients des trois armes eussent été sensiblement modifiés au profit de l'artillerie et de la cavalerie. Ils l'eussent été plus encore si l'on avait pu tenir compte de deux éléments d'une importance majeure : la vitesse de la cavalerie, qui lui permet d'atteindre un ennemi qui se serait dérobé aux coups de l'infanterie ; la portée du tir de l'artillerie, grâce à laquelle l'ennemi est frappé à des distances où le tir de l'infanterie ne peut prétendre. A ces deux points de vue encore, les cotes de

12

l'artillerie et de la cavalerie eussent dû, en bonne justice, être considérablement majorées.

Donc, même au point de vue exclusif des pertes en hommes infligées à l'ennemi, l'écrivain français n'admet pas que l'artillerie et la cavalerie soient par rapport à l'infanterie dans un état d'infériorité aussi excessif que semble le croire la *Rivista*. Mais alors même qu'il en serait ainsi, est-ce à ce seul et unique criterium que l'on doit rapporter la valeur de ces deux armes? N'attend-t-on pas d'elles d'autres services, et qu'il serait matériellement impossible de demander à l'infanterie? N'est-ce pas l'artillerie qui, de sa voix tonnante, soutient le moral d'une armée, en même temps qu'elle ébranle celui de l'adversaire? N'est-ce pas elle qui a charge de briser les obstacles contre lesquels l'élan des autres armes viennent se heurter en vain? D'un autre côté, n'est-ce pas la cavalerie qui éclaire l'armée, prend contact avec l'ennemi, assure la poursuite après la victoire ?

La *Rivista* ne méconnaît pas ces services rendus par l'artillerie et la cavalerie ; ces deux armes, néanmoins, ne trouvent pas grâce devant elle et, dans son ardeur à exalter l'infanterie, elle va jusqu'à mettre à son actif la supériorité des pertes qu'elle a elle-même à subir.

Ce sont encore les statistiques allemandes qui lui fournissent, à ce propos, des renseignements fort intéressants.

D'après ces documents, le nombre des hommes tués ou blessés dans l'armée allemande en 1870-71 a été de 127,338, se répartissant comme il suit :

Armes.	Effectif.	Morts et blessés.	
Infanterie . . .	660,830	116,487	ou 17.6 %
Artillerie . . .	92,360	6,019	6.5 %
Cavalerie . . .	73,883	4,639	6.3 %
Autres armes . .	53,942	693	1.3 %

L'infanterie allemande a donc eu l'honneur de payer son tribut à la patrie dans une proportion trois fois supérieure environ à celle de l'artillerie et de la cavalerie et la *Rivista* en conclut que, malgré les perfectionnements de l'artillerie, l'infanterie reste incontestablement la reine de toutes les armes, que ce sera toujours elle qui, par ses sacrifices sanglants, décidera du sort des batailles, et que, par suite, les leçons de la guerre de 1870 doivent conduire à augmenter les effectifs de cette arme, et non pas ceux de l'artillerie ou de la cavalerie.

L'*Avenir* avoue ne pas bien comprendre ce raisonnement. Personne, suivant lui, ne conteste que l'infanterie ne soit aujourd'hui comme jadis la reine des batailles, personne n'ignore non plus que c'est elle qui paie le plus largement sa dette de sang sur les champs de bataille. Mais arguer de ce dernier fait pour demander son ac-

croissement d'effectif, paraît assez hasardé ; l'écrivain français estime que l'armée idéale serait celle qui infligerait à l'ennemi le maximum de pertes possible, tout en n'en supportant elle-même que le minimum. Or, les statistiques allemandes démontrent précisément que l'infanterie ne remplit que la première de ces conditions. Il n'y a pas de corrélation entre les prémisses et la conclusion.

L'*Avenir militaire* termine en disant que la cavalerie française est actuellement dans un réel état d'infériorité numérique par rapport à celle des armées étrangères, et que les premières opérations — celles dont dépend généralement tout le sort de la campagne — se résumeront en une lutte formidable de cavalerie. C'est pourquoi il estime que, malgré l'aggravation de charges qui en résultera pour le budget français, l'augmentation des effectifs des troupes à cheval s'impose en France d'une façon inéluctable.

BIBLIOGRAPHIE

Krupp et de Bange, par E. MONTHAYE, lieutenant d'artillerie belge, avec 4 planches et une photographie des usines Krupp. — Bruxelles. Muquardt, 1887, un vol. in-8, 238 pages. Prix : 4 francs.

L'auteur de ce volume s'est proposé de comparer les deux grands systèmes de bouches à feu, actuellement en présence, et d'indiquer lequel des deux est le plus avantageux.

On est bientôt au courant de ses préférences personnelles. Suivant lui le procédé métallurgique français laisse beaucoup à désirer ; l'acier Martin-Siémens de l'usine Cail serait de qualité inférieure à l'acier fondu au creuset qu'employe Krupp. Il n'a pas l'homogénéité et par conséquent pas la ténacité de ce dernier.

Passant aux reproches adressés au canon Krupp par les partisans du canon rival, M. Monthaye s'applique à les réfuter. Il cherche à démontrer que la fermeture de Bange ne vaut pas celle du mécanisme allemand et présente une sécurité moins grande. L'auteur cite à l'appui de son dire plusieurs accidents arrivés par déculassement de canons français.

En résumé et dès le début, cet ouvrage accuse un léger parti pris en faveur de Krupp, qui se révèle entièrement dans la description enthousiaste d'une visite à la fonderie d'Essen. La chose n'a d'ailleurs rien de surprenant de la part d'un officier de l'artillerie belge, qui est munie, on le sait, de canons Krupp. L'ouvrage de M. Monthaye prêche pour sa paroisse. Néanmoins il a de vrais mérites descriptifs et il peut exciter un vif intérêt dans le monde militaire. Il contient entr'autres un résumé des systèmes d'artillerie en usage

dans les divers Etats dont les extraits ci-après feront apprécier la parfaite compétence :

La *France* a adopté le système Bange pour toute l'artillerie ; l'acier fabriqué au four Martin-Siemens, qui est maintenant le seul métal à canon employé, y est fourni, sous forme de lingots ou de tubes, par l'industrie privée aux établissements de fabrication de l'Etat qui le mettent en œuvre. Mais les canons sont soumis aux plus rigoureuses épreuves de réception. Le four Martin permet, comme le convertisseur Bessemer, sur lequel il l'emporte parce qu'il offre jusqu'à un certain point les avantages du creuset et ceux du four à puddler, d'obtenir des masses d'acier fondu qui ont une pureté qu'il est très difficile de réaliser avec ce dernier système. C'est un four à gaz dans lequel la fonte, s'affinant à une très haute température, donne de l'acier ou bien du fer, qui reste liquide, et que l'on acière ensuite, soit par du spiegeleisen, soit par le ferro-manganèse, soit par toute autre méthode.

La *Russie*, avant 1877, s'adressait exclusivement à Krupp pour la fourniture de ses canons en acier. Depuis cette époque elle a établi une usine où elle fabrique des bouches à feu. C'est de cette usine d'Obouchof qu'est sorti le type du *canon à âme amovible*, dont nous empruntons la description également à M. de Monthaye. L'âme du canon est formée par un tube en acier comprimé et indépendant du canon. Ce tube est placé à froid, à l'aide d'une presse hydraulique ; lorsqu'il est endommagé, il s'enlève facilement et est remplacé par un tube de rechange. Ce nouveau canon a donné l'idée d'un autre, également russe, le canon *démontable*, si précieux pour l'artillerie de montagne et l'artillerie de siége. Le corps de ce canon est composé de deux parties, la culasse et la volée, qui s'assemblent au moyen d'une frette-écrou. La Russie emploie aussi des canons en bronze dans la fabrication desquels le colonel Lawrof a introduit de sérieux perfectionnements, en imaginant de comprimer, à la presse hydraulique, le métal à l'état liquide. Le procédé Lawrof est en usage aujourd'hui dans la fabrication courante des canons de siége et de place de petit calibre. M. le lieutenant Monthaye incline à croire que c'est par les travaux du colonel Lawrof que le général Uchatius a été conduit à sa méthode de fabrication. Toutes ces bouches à feu sont munies de la fermeture cylindro-prismatique avec l'anneau Broadwell. On a essayé dernièrement des canons de montagne, système Baranowski, avec mécanisme de culasse français, mais les résultats des expériences n'ont pas jusqu'ici été publiés.

L'*Allemagne* ne veut plus aujourd'hui que des canons en acier ; mais elle n'en utilise pas moins ses anciennes bouches à feu en bronze ordinaire en les transformant en canons en bronze mandriné pour les pièces à faible charge des parcs de siége et de place. Les canons en acier de l'artillerie de terre et de marine viennent tous,

complètement finis, de l'usine Krupp. L'acier employé est fondu au creuset, et les défenseurs du système Krupp prétendent, ce que contestent ceux du système de Bange, que seule cette fusion peut donner des blocs parfaitement sains et parfaitement homogènes. Les expériences faites n'ont pas été suffisamment décisives dans un sens ou dans l'autre en ce qui concerne la valeur du métal à canon obtenu, pour que la question ne reste pas controversable. Le mécanisme de fermeture, dans le système Krupp, est un coin cylindro-prismatique avec l'anneau obturateur Broadwell. La forme du coin correspond à celle de la mortaise ou entaillure faite dans la pièce ; il est mis en mouvement au moyen d'une vis de serrage, et celle-ci sert aussi à équilibrer la pression qui tend, au départ du coup, à chasser le coin hors de sa mortaise. L'anneau obturateur, de forme sphérique, dont on enduit la surface courbe extérieure de suif ou d'huile, est poussé par le coin dans l'âme du canon.

L'*Autriche-Hongrie* a un système de construction qui lui est particulier et dont le créateur, le général Uchatius, est mort il y a deux ans ; ce système repose sur l'emploi du bronze mandriné, qu'on appelle bronze-acier. On obtient ce dernier en faisant passer successivement dans le tube de bronze une série de mandrins d'un diamètre de plus en plus fort, ce qui développe à un haut degré les propriétés physiques de la matière, en donnant à froid au bronze une expansion supérieure à celle que le métal pourrait avoir à subir sous l'action du gaz de la poudre. C'est ce système qui est imité par l'Allemagne pour la transformation de ses pièces de bronze, comme il l'est par plusieurs autres puissances. C'est le coin plat ou l'appareil cylindro-prismatique Krupp qui est le système de fermeture adopté.

L'*Angleterre* a été la dernière a adopter les canons se chargeant par la culasse ; ce n'est que tout récemment qu'elle s'est décidée à abandonner son système de fabrication de canons, basé sur le tube en acier enveloppé de *coils* en fer forgé, pour adopter le canon entièrement construit en acier. L'arsenal de Woolwich et l'usine d'Armstrong à Elswick se sont transformés ou sont en voie de transformation pour fabriquer des canons du plus gros calibre en acier, qui est, en partie du moins, de l'acier fondu au creuset. M. Monthaye fait remarquer que l'Angleterre est toujours restée attachée opiniâtrement, dans les diverses branches de l'art de la guerre, à des principes surannés ; aussi les tracés de ses canons, obtenus par une sorte d'amalgame du tracé allemand et du tracé français, prêtent-ils à de nombreuses critiques, l'expérience faisant défaut à leurs constructeurs comme aux officiers directeurs de leurs arsenaux. Le mécanisme adopté pour la fermeture des canons anglais se chargeant par la culasse est la vis à filets interrompus du système de Bange. Ce système est basé sur l'emploi d'une vis dont les filets reçoivent toute l'intensité du choc et s'engagent dans les spires creusés sur

les parois de la pièce. La vis porte à son extrémité antérieure le mécanisme d'obturation. L'Angleterre a substitué l'obturateur de Bange à l'obturateur Noble qu'elle avait d'abord adopté. L'obturateur de Bange est constitué principalement par une galette en amiante suiffée entourée de toile, maintenue par des coupelles en étain dont les arètes sont protégées par des bagues fendues en laiton.

L'*Italie* a, dans son artillerie de campagne, des pièces de bronze et des pièces en acier, celles-ci du calibre de 9 cm., celles-là du calibre de 7. Pour les unes et les autres le système de fermeture est le coin cylindro-prismatique Krupp avec l'anneau obturateur Broadwell en acier. Mais, dans ces derniers temps, où elle a considérablement augmenté cette artillerie, elle a fabriqué elle-même le nouveau matériel en adoptant, comme en Autriche, le bronze mandriné pour métal, et comme type un modèle identique à celui du canon Krupp de 9 cm. Dans son artillerie de siége et de place, l'Italie compte un certain nombre de canons Krupp de 12 cm., mais elle fabrique surtout elle-même des canons en fonte frettés en acier, munis de la fermeture à vis avec l'obturateur de Bange. L'artillerie de côte est fournie par Krupp en canons de 40 cm., et l'artillerie de marine se pourvoit chez Armstrong qui lui fabrique des canons en acier dont quelques-uns ont jusqu'à 43 cm. Enfin, l'Italie achète au Creusot des frettes en acier. Elle s'adresse donc un peu à tout le monde.

La plupart des puissances de second ordre se fournissent de canons à l'usine Krupp d'Essen. C'est le cas de la Suisse, de la Belgique, de la Hollande, du Portugal, de la Grèce, de la Suède, du Danemark et de la Roumanie. Ceci s'explique par l'ancienneté des relations de ces Etats avec la maison Krupp, antérieurement à la fabrication des canons de Bange par la Société des établissements Cail à Paris et aussi par les entraves légales qui gênent en France l'industrie des armes à feu. Mais, dans ces derniers temps, la Serbie s'est adressée à celle-ci pour la fourniture de 45 batteries de campagne du système Bange. L'Espagne emploie couramment pour son artillerie l'acier, le bronze madriné et la fonte; elle possède aussi un bon nombre de canons en acier Krupp. Il y a peu de temps un colonel espagnol, M. Gonzalez Hontoria a fait fabriquer, sur ses plans, un canon de 16 cm. en acier Martin dans les ateliers de la compagnie des forges et chantiers de la Méditerranée. Cette pièce pèse 6200 kg. et est construite avec un manchon emboitant toute la partie supérieure du tube, et son système de fermeture est la vis à filets interrompus. On étudie en ce moment en Espagne un obturateur du système de Bange.

Précis de la campagne de 1815 dans les Pays-Bas, in-8, 304 pages avec 6 croquis dans le texte. Bruxelles. Muquardt, 1887. Prix : 4 francs. (Tome XVI de la *Bibliothèque internationale d'histoire militaire.*)

Cet ouvrage est le quatrième paru de la belle collection Muquardt et l'on peut sans hésitation le mettre sur la même ligne que ses trois honorables devanciers, les campagnes de 1805, de 1866 et de Gustave-Adolphe.

Usant de la bonne méthode des autres « précis » l'auteur commence par exposer les causes de la guerre, l'état respectif des armées belligérantes, les plans de campagne de Napoléon et de ses adversaires, avant d'en venir au récit même des opérations militaires. Pour ce récit il procède par ordre chronologique, en consacrant un chapitre à chacune des quatre journées du 15 au 18 juin. La malencontreuse action de Grouchy entre Gembloux et Wavre forme un chapitre à part. L'ouvrage se termine par quelques pages de retour rétrospectif sur l'ensemble de la brillante période napoléonienne.

Dans ce volume règne, plus encore si possible que dans les précédents, un grand esprit d'impartialité et de justice. On n'y cache point les fautes, mais on n'incrimine pas les fauteurs. Ni Wellington pour ses lenteurs pendant les deux premières journées, ni Grouchy pour sa conduite pendant les deux dernières, ni Napoléon pour les inexactitudes inévitables de ses « dictées » de Ste-Hélène, aidé de sa seule mémoire, ne sont décriés.

Les sources ne manquaient pas à l'histoire de cette campagne. L'écrivain de la *Bibliothèque* les a soigneusement compulsées ; il a su puiser aux meilleures quant aux faits, sans se laisser dominer par les passions qui en entachent quelques-unes.

En résumé cette « campagne de 1815 » atteste de nouveau les hauts et sérieux mérites de la belle publication Muquardt.

Le cadran d'Achaz et les miracles, par J. Gaudard, ingénieur, avec un appendice donnant la théorie du cadran solaire à rétrogradation et figures géométriques. Lausanne, G. Bridel, éditeur, 1887. In-8, 130 pages. Prix : 2 fr. 50.

Ce sujet biblique lui-même n'est pas précisément de notre domaine, mais son appendice y rentre à double titre.

Dieu ayant accordé au roi Ezéchias un sursis de 15 ans de vie et comme gage de cette faveur un rebroussement de l'ombre au cadran d'Achaz de 10 degrés en arrière, il s'agit d'expliquer comment l'ombre a rétrogradé.

L'auteur de ce savant écrit donne l'explication désirée. Il estime qu'une solution plausible est la suivante :

Le style du cadran ne devait pas être bien scientifiquement établi ; c'est-à-dire qu'il ne visait pas le pôle céleste, ce qui le faisait dépendre des déclinaisons du soleil.

M. le lieut.-colonel fédéral du génie E. Guillemin fit une étude de ce problème et donna en 1877 à la Société helvétique des sciences naturelles les formules fondamentales du cadran à rétrogradation, ce qui a ensuite été reconnu exact par M. Flammarion qui le niait précédemment.

M. Gaudard explique, en réponse à M. Blain, que le roi Ezéchias ne pouvant pas bien voir le cadran de son lit, on l'aura retourné pour qu'il le voie mieux, ce qui en a fait un cadran à rétrogradation.

On peut donc croire à ce miracle comme à beaucoup d'autres jugés surnaturels et impossibles aux yeux de la science imparfaite.

Telle est en substance la conclusion de cette brochure qui est terminée par une note expliquant avec figures et chiffres la théorie du cadran à rétrogradation.

Nous ne pouvons que féliciter MM. les ingénieurs lausannois Gaudard et Guillemin de cette originale et fort intéressante explication.

Notons à cette occasion que M. le lieut.-colonel Guillemin est aussi l'auteur, avec un autre collègue lausannois, M. le colonel Burnier, d'un petit manuel sur l'inflammation des mines par l'électricité qui a eu un très grand succès.



Circulaires et pièces officielles.

Ordonnance concernant l'appel des troupes au service actif de campagne.

Le Conseil fédéral suisse, — en exécution des droits que lui confèrent l'art. 232 de l'organisation militaire, du 13 novembre 1874, et l'art. 6 de l'ordonnance sur la mobilisation, de décréter des prescriptions générales sur l'exécution des ordres de marche, — *arrête :*

Art. 1er. L'ordre de marche appelant une unité de troupes au service actif de campagne, comprend tous les hommes incorporés dans cette unité, les surnuméraires y compris, ainsi que les chevaux et les chars qui en font partie.

Si les corps ne doivent entrer qu'à l'effectif réglementaire, ou avec un effectif réduit, l'ordre de marche le mentionnera spécialement.

Les hommes malades que le médecin qui les traite déclare ne pas pouvoir se présenter, sans préjudice grave pour leur santé, sont seuls dispensés d'entrer au service.

Art. 2. Les mises sur pied de troupes, décrétées par le Conseil fédéral, sont exécutées immédiatement par le département militaire

suisse, et, dans ce but, les ordres doivent être toujours prêts à expédier.

Art. 3. Le département militaire suisse transmet ses ordres pour la mise sur pied :

I. *Directement :* Aux commandants des divisions, conformément à l'art. 4 de l'ordonnance sur la mobilisation ;

II. *Indirectement : a)* Par l'entremise des chefs d'armes et de service (conformément à l'art. 5 de l'ordonnance sur la mobilisation) :

Aux officiers de l'état-major de l'armée et aux officiers, sous-officiers et soldats des états-majors des corps de troupes combinés et des bataillons du génie ;

Aux officiers à disposition, en vertu de l'art. 58 de l'organisation militaire et qui doivent être appelés ;

Aux commissions de visite sanitaire, aux commissions d'estimation des chevaux et des chars et aux intendants des dépôts de guerre ;

b) Par l'entremise des gouvernements des cantons, soit des organes militaires des cantons :

A tout le reste de la troupe, ainsi qu'aux communes chargées de la fourniture des chevaux et des chars ;

c) Par la publication de l'ordre de mise sur pied dans la *Feuille fédérale,* dans les journaux les plus répandus du pays et de l'étranger — dans ces derniers, seulement lorsque le Conseil fédéral décide que les hommes en congé doivent rentrer au pays — et par l'affichage de l'ordre de mise sur pied dans les bureaux de poste et de télégraphe et dans les gares de chemins de fer.

Art. 4. L'ordre du département militaire suisse, relatif à la mise sur pied, contient la désignation du corps de troupes, le jour où il doit entrer au service et les dérogations éventuelles à l'effectif du corps, ainsi qu'elles sont prévues à l'art. 1er, § 2 ci-dessus.

Art. 5. Le rassemblement des états-majors et des corps a lieu sur les places de rassemblement principales fixées par l'ordonnance sur la mobilisation, ainsi que sur les places de rassemblement des corps qui seront spécialement désignées par les cantons.

Si, par suite de circonstances imprévues ou de cas de force majeure, le rassemblement ne pouvait pas avoir lieu jusqu'au moment fixé, le commandant de place en informera immédiatement le département militaire suisse.

Art. 6. Les mesures spéciales à prendre pour l'exécution de l'ordre de mise sur pied sont du ressort des cantons, et cela aussi bien pour leurs propres corps de troupes que pour ceux de la Confédération.

Tout ordre de mise sur pied d'un corps de troupes doit être publié dans les journaux locaux et rendu public par l'affichage, par l'alarme, etc. Suivant les circonstances locales, les cantons peuvent conti-

nuer, comme par le passé, à envoyer leurs ordres de marche par éérit ou verbalement, par les chefs de section, les courriers, etc.

Dans les cantons où les ordres de marche sont envoyés par écrit, ils doivent être toujours prêts à expédier immédiatement.

Art. 7. Tout homme astreint au service doit donner suite à un ordre de marche, même dans le cas où il ne parviendrait pas directement à sa connaissance.

Tout homme qui ne donne pas suite à un ordre de marche est passible des dispositions du code pénal militaire pour les troupes fédérales, et sera puni par les tribunaux militaires ou disciplinairement.

Art. 8. Cette ordonnance entre immédiatement en vigueur, et elle sera communiquée aux organes militaires fédéraux et cantonaux pour s'y conformer.

Berne, le 21 janvier 1887.

Berne, le 28 janvier 1887. — En considération du fait qu'il se trouve constamment des hommes qui se présentent aux cours d'instruction sans avoir les effets d'habillement qu'ils sont tenus de se procurer eux-mêmes, nous avons, par circulaire du 9 février 1877, attiré votre attention sur le fait que, bien que l'achat de ces objets d'habillement incombe en premier lieu aux recrues, les cantons n'en ont pas moins l'obligation, à teneur de l'art. 20 de la Constitution fédérale et de l'art. 144 de l'organisation militaire, d'envoyer aux écoles militaires les recrues complètement habillées, et nous vous avons invités, en conséquence, à pourvoir à ce que les lacunes dans cet ordre de choses soient exactement constatées avant l'envoi des hommes dans les écoles d'instruction et à ce que les effets manquants soient mis au complet. Nous ajoutions que si, néanmoins, quelques soldats se présentaient dépourvus des objets prescrits, les objets manquants seraient achetés au compte des cantons respectifs.

Vous trouverez le texte de cette circulaire dans la *Feuille fédérale* de 1877, vol. I, pages 183 et 184.

Bien que cela aille sans dire, nous n'avons toutefois pas voulu manquer, à une époque où nous pouvons être appelés d'un jour à l'autre à mobiliser la plus grande partie de notre armée, d'attirer expressément votre attention sur le fait que tout ce qui a été ordonné en 1877 pour l'entrée des hommes au service d'instruction est aussi applicable pour l'entrée au service de campagne proprement dit, c'est-à-dire pour le cas d'une mobilisation.

Nous saisissons cette occasion, fidèles et chers confédérés, pour vous recommander avec nous à la protection divine.

Au nom du Conseil fédéral suisse : Le président de la Confédération, Droz. — Le chancelier de la Confédération, Ringier.

BERNE, le 19 janvier 1887. — Ainsi que vous le savez, les Chambres fédérales ont décidé d'organiser le landsturm pour augmenter les forces militaires de l'armée; outre les officiers et les troupes sortis de l'élite et de la landwehr, tous les citoyens suisses, aptes au service qui, d'une part, n'ont pas dépassé l'âge de 55, soit 50 ans révolus, et qui, d'autre part, ont atteint l'âge de 17 ans révolus, sont tenus de servir dans le landsturm.

Quoique la loi ne soit pas encore entrée en vigueur, et que le délai de referendum ne sera expiré que dans deux mois environ, il est à prévoir que le referendum ne sera pas demandé et qu'aucune opposition ne sera faite à la mise à exécution de la loi.

La formation des divisions du landsturm exigera beaucoup de temps, et elle devra certainement être précédée d'un travail préliminaire destiné à fixer le nombre de ceux qui sont tenus d'en faire partie. Nous nous permettons en conséquence de prier déjà les hauts gouvernements des cantons de faire faire dans les communes de leur canton, par les soins des commandants d'arrondissement et des chefs de section, ou de toute autre manière qui leur paraîtra convenable, un travail préliminaire destiné à fixer dans chaque commune :

I. Le nombre des officiers de 45 à 55 ans qui n'appartiennent plus à l'armée (élite et landwehr), et de ceux de classes d'âge antérieures qui ont été exemptés du service.

II. Le nombre des hommes de 45 à 50 ans qui se trouvent dans chaque commune, savoir :

a) Ceux qui ont fait partie de l'armée jusqu'à l'âge de 45 ans et

b) Ceux qui n'en ont jamais fait partie ou qui n'en ont fait partie que temporairement.

III. Le nombre des hommes de 20 à 45 ans qui sont exemptés du service militaire personnel.

IV. Le nombre des jeunes gens nés en 1869 et 1870 et qui ne sont pas encore astreints au service militaire. On indiquera pour les hommes astreints à servir dans le landsturm et qui ont fait du service militaire :

1° Pour les officiers, les noms et prénoms, le grade et l'arme, et cela dans un état spécial.

2° Pour les sous-officiers, l'arme seulement.

3° Le nombre total des sous-officiers et soldats qui possèdent encore leur habillement militaire.

Nous croyons devoir laisser aux hauts gouvernements des cantons le soin de décider de quelle manière ce travail préliminaire doit être fait, et nous nous bornons à exprimer le désir qu'on ne comprenne pas dans dans les états :

Les hommes que la loi sur l'organisation militaire (art. 2) exempte

du service, en particulier les médecins, les ecclésiastiques, les fonctionnaires des hôpitaux, les employés des postes et des télégraphes, les agents de police, les employés de chemin de fer (y compris les ouvriers de chemins de fer occupés, dans la règle, à la construction et à l'entretien de la voie), puis

Les hommes qui, par suite d'infirmités physiques ou autres, sont empêchés de vaquer à leurs occupations habituelles. A cet égard, nous ferons remarquer que le Conseil fédéral admettra probablement encore d'autres dispenses plus tard.

Pour faciliter le travail que nous demandons, nous avons établi pour les communes un formulaire que nous vous adressons, avec la présente circulaire, en nombre approximativement égal à celui des communes de votre canton. Ce formulaire renferme aussi une rubrique dans laquelle on inscrira le nombre des armes à feu portatives, de petit calibre, qui sont la propriété privée des hommes astreints à servir dans le landsturm, armes dont nous devons connaître le nombre dans chaque commune, pour se pourvoir ensuite des approvisionnements de munition nécessaires.

Nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir les renseignements demandés, en original, d'ici au 31 mars prochain et nous saisissons cette occasion pour vous renouveler, Monsieur le président et Messieurs, les assurances de notre haute considération.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

En date du 8 mars le Conseil fédéral a émis une ordonnance sur le service territorial, le service des étapes et l'exploitation des chemins de fer (et des bateaux à vapeur) en temps de guerre dans l'éventualité d'une mise sur pied générale. Cette importante ordonnance, en 22 articles, a été transmise à tous les intéressés.

MM. Jules Blösch, à Berne, et Ch. Schmid, à Berthoud, majors de cavalerie, ont été promus au grade de lieutenant-colonel.

Le recrutement de l'automne dernier pour 1877 a fourni en troupes de toutes armes un total de 15,239 hommes. Sur ce chiffre l'infanterie prend 11,331 hommes, la cavalerie 533, l'artillerie 2060, le génie 765, ls service sanitaire 434 et l'administration 116.

Le contingent le plus considérable est donné par la Ire division (2424 hommes), le moindre par la IVe (1524).

Berne. — Les délégués des sociétés suisses de tir, au nombre d'environ 60, étaient réunis le 27 mars à Berne. Ils ont décidé de demander aux Chambres fédérales la réduction du prix des munitions en faveur des sociétés de tir, réduction qui leur avait été refusée par le Conseil fédéral l'an dernier.

Nous ne pouvons qu'appuyer cette demande. En réduisant de 60 à 50 centimes le paquet de munitions, le fisc fédéral aura encore un bénéfice très suffisant.

Genève. — Les promotions suivantes ont été faites dans le corps d'officiers de ce canton :

Au grade de capitaine dans l'infanterie d'élite, MM. les premiers lieutenants Maurice Castan, Etienne Borel et Adolphe Hantsch.

Au grade de premier lieutenant dans l'infanterie d'élite (fusiliers), MM. les lieutenants Eugène Le Royer, Paul Pictet, Maurice Cramer, Adolphe Moynier, Edouard Kunkler et Victor Perrin.

Au grade de premier lieutenant dans les carabiniers d'élite, M. le lieutenant Ernest Galopin.

Au grade de premier lieutenant dans l'artillerie de campagne (batteries attelées), MM. les lieutenants Auguste Bonna, Albert Lullin et Georges Thudichum.

Au grade de premier lieutenant dans l'artillerie de position, M. le lieutenant Louis Wanner.

Ont été libérés du service au 31 décembre 1886, MM. les premiers lieutenants Gaspard Moynat et Eugène Des Gouttes.

Neuchâtel. — Le Conseil d'Etat a nommé au grade de premier lieutenant les lieutenants de fusiliers : Borel, Maurice, à Paris ; Bonhôte, Eugène, à Neuchâtel ; Dubied, Arthur, à Neuchâtel.

Vaud. — Le Conseil d'Etat a nommé M. Emile Meystre, à Vevey, adjudant du 7e bataillon de fusiliers de landwehr, avec grade de capitaine, et promu M. Jules Rey, lieutenant à Yverdon, au grade de premier lieutenant d'infanterie d'élite.

Le département militaire a désigné en qualité de chef de section à Lutry, M. Marc Gay, au dit lieu.

— Dans sa séance du 14 avril le Conseil d'Etat a promu M. le lieutenant de gendarmerie Trinkard, à Payerne, au grade de premier lieutenant.

France. — Le général et sénateur Farre, mort récemment à Paris, y a eu, le 28 mars, de belles funérailles. Une particularité de la carrière du défunt, à côté de sa bonne campagne à l'armée du Nord avec Faidherbe, c'est qu'il dirigea, comme ministre de la guerre, la campagne de la Tunisie, certainement une des mieux réussies de nos temps modernes, et qu'au lieu de lui en être reconnaissant, on le renversa du ministère pour quelques atteintes inévitables à la symétrie du projet de mobilisation. Exemple bien frappant de la fragilité des ministères de la guerre de la République française.

Angleterre. — Les armes dont sont pourvus les servants et les conducteurs de l'artillerie anglaise, sont actuellement les suivantes :

1° Chaque servant de l'artillerie à cheval porte un sabre attaché à

un ceinturon et qui ne peut lui servir de rien quand il a mis pied à terre.

2° Chaque batterie possède douze carabines qui sont fixées sur les coffres des voitures. Elles ne sont et ne peuvent être d'aucun usage pendant la mise en batterie.

3° Les servants de l'artillerie montée ont des sabres-baïonnettes qui sont également attachés sur les voitures, mais qui rendent encore moins de services que les carabines. Leur seule utilité est de permettre de distinguer les conducteurs des servants pendant le service religieux, à la *church parade*.

Le major Douglas trouve cet armement insuffisant, et il voudrait voir donner à tous, conducteurs et servants, un pistolet à deux coups. Il est à noter que l'introduction du revolver dans l'armée a soulevé beaucoup d'objections en Angleterre ; on lui reproche d'être d'un maniement dangereux et d'un entretien difficile. Par contre, l'armement des servants avec des carabines trouve très peu de partisans chez les Anglais. Ils craignent, non sans raison, qu'une arme à longue portée, autre que le canon, mise entre les mains d'artilleurs, ne les porte à négliger quelque peu le maniement des pièces, seule raison d'être de leur arme.

Allemagne. — *Le nouvel équipement du fantassin allemand.*— L'*Armee-Verordnungs-Blatt* vient de publier un ordre de cabinet de l'empereur, en date du 3 mars, relatif au nouveau chargement des troupes de l'armée allemande.

Nous en donnons ici les dispositions principales :

« Sur le rapport qui m'a été soumis, j'approuve l'adoption du nouvel équipement proposé pour l'infanterie et concernant :

» 1° Le casque, sauf les distinctions actuelles relatives à la garniture et aux écussons, et avec la réserve que l'infanterie de la garde et les régiments de grenadiers nos 1 à 12 conserveront, avec le nouveau casque, la garniture de métal sur la visière antérieure, ainsi que la mentonnière qui, lors de la mobilisation, sera échangée contre une jugulaire de cuir noir. Tous les officiers garderont le casque actuel.

» 2° Les ustensiles de cuisine (*Kochgeschirr*).

» 3° La cartouchière.

» Les modèles ci-dessus, 2 et 3, concerneront aussi les chasseurs et les tirailleurs ; les modèles 1 et 2 seront adoptés par les pionniers et le régiment de chemins de fer qui, de même que le bataillon des pionniers de la garde, adoptera les mêmes dispositions que celles mentionnées plus haut pour les garnitures du casque, etc.

» 4° Toute l'infanterie et les troupes désignées précédemment emporteront en campagne, comme deuxième chaussure, une paire de souliers à lacets en étoffe imperméable avec garniture en cuir.

» La musette en étoffe imperméable sera divisée en deux parties et disposée de façon à pouvoir être attachée à la ceinture et à recevoir un anneau pour y suspendre le bidon. La courroie de la musette devra être mobile.

» 5° Dans l'infanterie et les chasseurs, au lieu du sac actuel, on adoptera un sac de forme plus petite avec une poche destinée aux vivres de réserve. A l'exception des bataillons de grenadiers de la garde et des régiments de grenadiers de 1 à 12, toute l'infanterie portera les buffleteries noires.

» 6° Les troupes désignées à l'article 5 porteront les outils de pionniers et le bidon fixés à la ceinture et à la musette, en supprimant les courroies actuelles ; le porte-sabre sera conforme au modèle proposé et les étuis des outils devront être allégés le plus possible.

» Les modifications ci-dessus seront appliquées aussitôt et dans la mesure des ressources, mais sans apporter de trouble dans le fonctionnement actuel de l'administration intérieure des compagnies ; il faudra veiller aussi à ce que chaque bataillon d'infanterie soit à tout moment équipé d'une façon uniforme. Pour les bataillons de réserve seuls on tolèrera quelques différences pendant le temps que durera la transformation. »

Cet ordre de cabinet apporte, on le voit, de grandes modifications à la tenue de campagne de l'infanterie; on a eu non seulement en vue, avec le nouveau chargement, d'alléger la charge du soldat, mais encore, en présence des effets destructeurs du tir, de lui donner un équipement tranchant le moins possible sur le sol. Les buffleteries blanches excellentes en temps de paix, ont fait place à l'équipement noir adopté depuis des années par les Etats du Sud; de plus, la nouvelle tenue est plus facile à porter, car la poitrine du soldat n'a plus à supporter la pression du manteau, des courrois de la musette, du bidon et des outils de pionniers.

— On travaille maintenant dans l'usine Krupp, à Essen, à un canon qui sera le plus grand qui existera et dont le poids sera de 43,000 kilog. Le diamètre de l'âme est de 40 cm. et la longueur du canon de 16 mètres, c'est-à-dire la longueur d'une pièce attelée de 6 chevaux. Le plus court et le plus léger des projectiles aura 1 m 20 de long et pèsera 740 kilog.; le plus long et le plus lourd sera long de 1m 60 et pèsera 1,050 kilog., c'est-à-dire autant qu'un canon de 12 cm. La charge sera de 485 kilog., elle consistera en poudre prismatique brune. La vitesse initiale du premier projectile sera de 735 mètres, celle du second de 640 mètres. Le plus léger brisera à sa sortie une plaque en fer forgé de 1 mètre 142 mm. ou deux plaques, l'une de 55 cm., l'autre de 838 mm ; le plus lourd une plaque de 1 mètre 207 mm. ou une de 60 cm. et une de 88 cm. Jusqu'en 1868, les meilleurs canons n'ont pu traverser qu'autant de millimètres de plaques qu'ils traversent maintenant de centimètres.

Etats-Unis. — *Batterie aérienne automatique Gower.* — Supposons qu'on ait pu, au moyen d'expériences préalables, par exemple au moyen de ballons captifs, reconnaître les courants atmosphériques existant à un moment donné dans une certaine région à différentes altitudes, et la vitesse de ces courants ; il pourrait être utile de se servir de ces données pour envoyer au-dessus d'un objectif ennemi d'une certaine étendue, comme une ville assiégée, un ballon qui laisserait tomber, au moment opportun, une forte charge de matière explosible. M. Gower propose une ingénieuse solution de cette question. Nous résumons, d'après la *Rivista di Artiglieria e Genio*, l'appareil imaginé par cet inventeur.

Un ballon de forme ovoïde supporte, par l'intermédiaire d'un filet, une caisse contenant la matière explosive. Le mode d'attache de cette caisse au filet consiste en deux tiges à charnière, dont les petits bras sont fixés verticalement aux parois latérales de la caisse,

et dont les grands bras sont repliés horizontalement par dessus deux anneaux auxquels viennent se fixer les brins du filet. Les extrémités des bras horizontaux se touchent, et sont réunis par un lien combustible d'où part une mèche dont on connaît la durée de combustion, et à laquelle on met le feu au moment de lâcher l'aérostat. Après un espace de temps déterminé par la longueur de cette mèche, le feu se transmet au lien des branches horizontales des tiges, qui deviennent libres. Sous l'action du poids de la caisse, ces branches se redressent en pivotant autour des charnières, et la caisse, abandonnant le ballon, tombe et fait explosion en touchant terre.

Il est important que l'aérostat, après avoir atteint le courant atmosphérique qui doit l'amener au dessus du but, reste à une hauteur invariable, de façon à ne pas quitter la zone verticale, souvent restreinte, où règne ce courant. A cet effet, un récipient plein d'un liquide quelconque, est accroché au filet au moyen d'une barre qui le traverse au dessus de son centre de gravité, afin de lui assurer un équilibre stable. A cette barre est fixée, par l'intermédiaire d'un ressort à boudin, un câble qui traverse le ballon dans toute sa hauteur et s'attache, par son autre extrémité, à un ressort plat ; celui-ci, grâce à un dispositif spécial, maintient fermée la soupape d'échappement placée à la partie supérieure de l'aérostat, tant que le câble est tendu, et inversement en assure l'ouverture aussitôt que la tension du câble descend au-dessous d'une certaine limite.

Supposons maintenant que le ballon tende à s'élever au delà de la hauteur fixée : par suite de la diminution de la pression atmosphérique, le diamètre vertical du ballon diminue, et son diamètre horizontal augmente : c'est là un principe d'aérostation que la théorie et l'expérience ont démontré. Lorsque ce fait se produit, le câble se détend, la soupape s'ouvre, et le gaz s'échappe. Pour que cette action ne se produise qu'à la hauteur voulue, il suffit de régler convenablement le ressort à boudin qui relie la partie inférieure du câble à la traverse de la caisse à liquide : le cable ne peut en effet se détendre que lorsque ce ressort à boudin est au repos.

Il s'agit maintenant de s'opposer de même à toute descente du ballon au-dessous de la zone assignée. A cet effet, un second câble est attaché, d'une part à la partie supérieure du ballon, et de l'autre à une soupape qui, sous l'action d'un ressort, ferme une ouverture percée dans la base de la caisse à liquide. Quand le ballon descend, il arrive, en vertu du principe déjà énoncé, que son diamètre vertical augmente, tandis que son diamètre horizontal diminue. Le câble, dès lors, subit une traction sous l'influence de laquelle la soupape s'ouvre ; le liquide s'écoule jusqu'au moment où le ballon, ayant reconquis une force ascensionnelle suffisante, remonte à la hauteur voulue qu'il ne peut d'ailleurs dépasser, ainsi qu'on l'a vu ci-dessus.

L'invention de M. Gower ne paraît pas encore avoir reçu tous les perfectionnements qui lui assureraient un fonctionnement certain ; mais elle semble contenir un commencement de réalisation d'une idée ingénieuse dont il sera peut-être possible de tirer parti dans certaines circonstances de guerre. *(Revue d'artillerie).*

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXIIe Année. N° 5. 15 Mai 1887

LE GÉNÉRAL MAC CLELLAN

PAR LE

Comte de Paris[1].

Monsieur l'Editeur.

Vous m'offrez l'occasion de rendre un hommage public à la mémoire du chef illustre sous les ordres duquel j'ai eu l'honneur de combattre dans les rangs de l'armée du Potomac.

Je vous en remercie. Vous avez compris à quel point, malgré la distance matérielle qui nous sépare, je partageais la douleur de tous les soldats qui, aux heures les plus sombres de la guerre civile, s'étaient tournés, le cœur plein d'espérance, vers le Petit Mac, qui l'avaient suivi avec confiance sur tant de champs de bataille, et qui, depuis 23 ans, conservaient une fidèle affection à leur ancien général. Notre douleur est d'autant plus vive que celui-ci était toujours resté le soldat vigoureux, alerte que nous avions vu donner à tous l'exemple au milieu des plus rudes fatigues. Il semble que la mort ait voulu le frapper en soldat : elle est venue, comme la balle invisible, trancher brusquement cette noble existence. Agé de moins de soixante ans et n'en paraissant pas cinquante, il semblait destiné à vivre encore longtemps entouré du respect et de la sympathie de ses concitoyens. Dieu a sans doute voulu lui épargner bien des épreuves, bien des souffrances ; il lui a accordé la suprême consolation de mourir entouré de tous les siens, de cette noble veuve qui avait été la fidèle compagne de sa vie, son soutien aux heures difficiles, de ce fils et de cette fille qui semblaient lui promettre une vieillesse heureuse, et même de ce représentant d'une autre génération militaire, le général Marcy, uni à lui à la fois par les liens de la famille et par ceux de la plus étroite amitié.

[1] Cette notice que l'*United Service Magazin* avait demandée au comte de Paris aussitôt après la mort du général Mac Clellan, a été retardée par les circonstances personnelles de l'auteur, forcé, comme on sait, de reprendre le chemin de l'exil pour cause de beau mariage de sa fille aînée. Nous sommes heureux de pouvoir offrir à nos lecteurs la primeur en français de ce document d'un haut intérêt à tous égards. — *Réd.*

Vous faites appel à mes souvenirs. Je ne tenterai pas de retracer ici toute la vie du général Mac Clellan. Cette tâche a déjà été remplie dans la presse américaine [1] par des plumes plus autorisées que la mienne, par des amis qui avaient connu depuis l'enfance le futur commandant de l'armée du Potomac. Ils ont pu parler du jeune et studieux élève de West-Point, du brillant lieutenant qui se faisait remarquer à côté de Lee dans la campagne du Mexique, du savant officier du génie qui était envoyé en Crimée pour étudier au milieu des combattants le plus grand siège des temps modernes.

Pour parler de Mac Clellan je ne puis recourir qu'à des souvenirs personnels. Mais, avant de rappeler ces souvenirs, je tiens à bien établir qu'en retraçant quelques incidents de la guerre civile, je ne voudrais raviver aucune des passions qui l'avaient alors allumée, ni troubler le grand apaisement que l'esprit pratique du peuple américain et l'estime mutuelle des combattants ont fait succéder si promptement au bruit des armes, au tumulte des batailles. Cette estime mutuelle, disons-le tout de suite, le général Mac Clellan a été le premier à en donner l'exemple. Le respect de ses adversaires, qui est une qualité essentielle chez un chef militaire, lui était inspiré à la fois par ses anciennes relations personnelles avec quelques-uns d'entr'eux et par la justesse naturelle de son esprit à la fois ferme et modéré. En en donnant l'exemple aux autres il faisait en même temps un grand acte politique; il préparait l'armée du Potomac à comprendre et à approuver la générosité de Grant à Appomatox Court House. Et la plus belle récompense de sa conduite patriotique s'est trouvée dans la présence, parmi les *pall-bearers* qui l'ont escorté à sa dernière demeure, de son redoutable adversaire des premiers jours, du glorieux blessé de Seven Pines, du général confédéré Joseph Johnston.

Si quelqu'un avait prévu, par une inspiration prophétique, qu'on verrait un tel spectacle dans l'Union reconstituée, il n'aurait pu sans risquer fort d'être lapidé, également dans le Nord ou dans le Sud, l'annoncer au mois de septembre 1861. Les Etats fidèles à l'Union frémissaient encore sous le coup du cruel échec que Jonhston et Beauregard leur avaient infligé quelques semaines auparavant sur les rives du Bull Run. Leurs premières illusions avaient été brusquement dissipées; mais personne ne mesurait encore la grandeur de la lutte engagée et des sacrifices qu'il fau-

[1] Voir la traduction de quelques-uns de ces articles dans nos numéros de novembre et décembre 1885. — *Réd.*

drait faire pour la terminer victorieusement. Personne, sauf quelques anciens officiers de l'armée régulière comme Mac Clellan, n'appréciait la valeur morale et la force de résistance de ceux qu'on persistait à appeler les *rebelles*. En effet je n'étonnerai aucun des Américains qui avaient l'âge d'homme à cette époque en disant que le Nord et le Sud, quoique unis par les liens du sang, de la langue, de l'histoire et de la politique, étaient parfaitement étrangers l'un à l'autre. Chose singulière, il a fallu un duel sanglant pour que ces deux fractions du peuple américain apprissent à se connaître. Elles s'ignoraient réciproquement jusqu'alors. Le Nord se trouvant par son commerce en relations avec le monde entier, sentant ses forces croître rapidement et comprenant bien que la puissance des Etats-Unis au milieu des autres peuples de la terre dépendait du maintien de l'Union, croyait sincèrement que le Sud partageait son respect religieux pour le pacte fédéral.

Démocrates[1] et républicains croyaient également leurs frères du Sud incapables de le déchirer. Ceux-ci, de leur côté, séparés des hommes du Nord par un abîme social, l'esclavage, ne les rencontrant guère qu'à Washington, c'est-à-dire sur le terrain des luttes politiques, avaient pris au sérieux la caricature traditionnelle que les journaux satiriques offraient alors du Yankee : ils le croyaient incapable de sortir de son comptoir pour sacrifier son argent, son temps, sa vie, au service d'une cause nationale. Les West-pointers, à peu près seuls, se connaissaient entre eux. Ceux-là mêmes qui avaient depuis longtemps quitté le service restaient unis de cœur à la noble confrérie militaire, où tant d'âmes d'élite trouvaient l'occasion de consacrer à la patrie, au drapeau, une vie entière de dévouement et d'abnégation. Ils avaient été les témoins, souvent les confidents, des hésitations de la plupart de leurs camarades entraînés par les influences de la famille ou de la politique dans la voie de la sécession. Bon nombre d'entre eux revenaient des Etats du Sud où ils avaient pu apprécier la puissance du mouvement séparatiste. Telle est l'origine de la lutte constante entre le général Mac Clellan et les influences politiques qui s'agitaient autour du président Lincoln : lutte dans laquelle des deux parts on était également sincère, quoique inégalement éclairé sur la situation militaire, et qui seulement plus tard fut envenimée par l'esprit de parti.

Le désastre du Bull Run était trop récent en septembre 1861

[1] Il est bon de se rappeler qu'aux Etats-Unis le parti *démocratique* pourrait être appelé *conservateur* ou *libéral* d'après les dénominations en usage en Europe ; le parti *républicain* correspond au parti *radical*. — *Réd.*

pour que l'on pût reprendre déjà le fameux cri : « On to Richmond » qui, par une chaude journée de juillet, avait conduit les volontaires de Mac Dowell jusque sur le fatal plateau de Manassas. Personne n'a contesté à Mac Clellan d'avoir été un merveilleux organisateur. Tous les vétérans de l'armée du Potomac se souviennent de cette période extraordinaire, où, le peuple du Nord, appliquant à la levée d'un nombre immense de futurs combattants et à leur équipement militaire son génie spontané et son esprit d'initiative, les bataillons, les escadrons, les batteries, sortis pour ainsi dire de terre, affluaient par toutes les voies vers les vastes solitudes qui occupaient encore alors les trois quarts de la superficie de la capitale fédérale. J'ai cru pouvoir comparer la naissance improvisée de ces armées au réveil de l'immense multitude d'ossements desséchés au milieu desquels, dans une de ses poétiques visions, le prophète Ezéchiel raconte qu'il se trouva transporté. A sa voix inspirée les ossements se rapprochent, des muscles les lient, des chairs les recouvrent : il ne manque plus que la vie à tous ces corps complets, mais inertes. « Vacitinare ad spiritum, vacitinare fili Hominis[1].... Prophétise, » t'adressant à l'esprit, prophétise, toi, fils de l'homme, et dis à » l'esprit : Ainsi a dit le Seigneur, l'Eternel : « Esprit, viens des » quatre vents, et souffle sur ces tués, et qu'ils revivent. »

C'est au milieu de cette œuvre immense d'organisation que deux aides-de-camp français furent attachés à l'état-major de Mac Clellan. Ses brillantes opérations dans la Virginie occidentale, en face d'un adversaire qui n'avait pas alors révélé toute sa valeur militaire, de Lee, qu'il devait retrouver, moins d'un an après, en face de lui : les succès de Laurel Hill et de Rich Mountain prouvaient tout le parti qu'il pouvait tirer des forces encore inexpérimentées placées entre ses mains. Il avait révélé déjà de rares qualités stratégiques. Le président lui avait confié le soin de créer l'armée du Potomac, car on ne pouvait donner le nom d'armée aux bandes désorganisées que le brave et malheureux Mac Dowell avait ramenées à Washington après la bataille de Bull Run. Entouré pour la plupart de jeunes officiers, il était lui-même le plus jeune d'entre nous tous par sa vigueur physique, par la vivacité de ses impressions, par la noble candeur de son caractère, par son ardent patriotisme ; j'ajouterai même par une certaine inexpérience des hommes. Sa figure militaire respirait

[1] Ez. XXXVII, 9.

à la fois la franchise, la bienveillance et la fermeté. Le regard était perçant, la voix douce, le commandement net, précis, l'humeur toujours égale. Ses encouragements étaient affectueux, ses reproches polis. Discret, comme doit l'être tout chef politique ou militaire, il accordait difficilement sa confiance. Une fois donnée, il ne la reprenait plus. Par son inébranlable fidélité à ses amis il savait leur inspirer un dévouement absolu. Mais ceux dont le premier devoir est de mener leurs semblables ne peuvent sans danger pratiquer trop ostensiblement cette noble vertu. L'amitié est partiale. Toute apparence de partialité est surtout funeste dans une armée où les relations entre le chef et ses lieutenants peuvent décider du sort de bien des milliers d'hommes placés sous les ordres directs de ces derniers. Malheureusement pour lui, Mac Clellan était arrivé trop vite et surtout trop tôt au commandement de la principale armée de la République. Ses lieutenants étaient aussi nouveaux que lui, ils n'avaient pas fait leurs preuves. L'opinion publique de l'armée, juge d'autant plus sévère que la discipline ne lui permet pas de s'exprimer hautement, n'avait pu encore se prononcer sur eux ni ratifier les préférences du général en chef.

Aussi n'est-ce pas un paradoxe de dire que pour Mac Clellan il eût mieux valu commencer par un échec, comme Grant à Belmont, que par la brillante campagne de la Virginie occidentale qui le fit appeler le Jeune-Napoléon. Au moment où nous entrions dans son état-major la confiance exigeante du peuple et du gouvernement lui imposait une tâche presque surhumaine. En forgeant le puissant instrument qui, arraché plus tard de ses mains, devait, entre celles du grand Marteleur, broyer à la fin l'armée de Lee, il acquit un titre impérissable à la reconnaissance de ses concitoyens. Il travailla, dira-t-on, pour la gloire de ses successeurs. Non, il travailla pour la patrie, et le simple soldat, qui meurt pour elle sans briguer la célébrité, ne s'y trompe jamais. Pour pouvoir donner à cet instrument toute sa perfection il résistera bientôt aux sollicitations du peuple et du gouvernement. Le nom de Cunctator, élogieux d'abord, lui sera attribué comme un reproche. Il perdra peut-être l'occasion de préparer la trempe de son instrument en le passant au feu et s'obstinera trop longtemps à vouloir le forger à froid.

Mais à la fin de septembre Mac Clellan, qui est encore sous les ordres du général Scott, *commander-in-Chief*, représente les ardents, les impatients, en face d'un chef dont l'âge et les infirmités

ont glacé la vigueur. Cependant son premier soin est de placer la capitale à l'abri d'un coup de main, d'une part pour rassurer ses habitants et tout l'organisme politique qu'elle renferme, d'autre part pour permettre à l'armée, le jour où elle se mettra en campagne, de laisser à une simple garnison le soin de la défendre sans être astreinte à la couvrir. Il sait qu'une armée enchaînée autour d'une place est une armée paralysée. Les événements de 1870 ne nous l'ont que trop prouvé depuis. Ingénieur distingué, il a tracé lui-même dans tous ses détails le plan des fortifications qui formeront une puissante chaîne d'ouvrages depuis Alexandria jusqu'en face de Georgetown. Il en surveille journellement l'exécution, la vie de bureau alterne avec cette vie active. Infatigable en selle, le général Mac Clellan l'est aussi la plume à la main. Esprit précis et méthodique, il embrasse tous les détails de l'immense organisation de son armée. La création de toutes pièces du matériel immense nécessaire à sa vie et à son action, est l'exemple le plus extraordinaire donné par le génie improvisateur des Américains. La plupart des hommes politiques paraissent au quartier-général, comme amis, comme conseillers, ou comme solliciteurs. Mac Clellan, quoique enrôlé ouvertement dans le parti démocratique, n'a pas jusqu'à présent permis à ses amis de le compromettre et se trouve, par sa position, en relations personnelles avec un grand nombre de chefs du parti républicain. Je ne me souviens pas cependant d'avoir jamais vu chez lui mon illustre et excellent ami, Charles Sumner. De tous, le plus bienveillant, le plus modeste d'ailleurs, est celui que l'histoire élèvera au-dessus de tous les autres. Abraham Lincoln, *honest old Abe*, comme l'appelaient affectueusement les soldats. Qui de nous pourrait oublier ces soirées où, inquiet, préoccupé par l'attente de quelque nouvelle, il arrivait seul à pied de White House et où, parfois, ne trouvant pas le général, il s'asseyait familièrement au milieu de nous pour nous conter, avec sa bonhomie habituelle, quelqu'une de ses anecdotes favorites qu'il savait assaisonner d'une pointe de fine ironie?

Cependant la saison avançait. L'armée se formait. Dès la fin de septembre l'ennemi s'était replié sur Fairfax Court House nous laissant à Munsons Hill quelques canons en bois et en carton. Le moment semblait venu d'entrer en campagne. Les rigueurs de l'hiver ne se font guère sentir en Virginie avant le commencement de décembre. Le 17 octobre l'ennemi avait fait un nouveau pas en arrière. L'armée du Potomac allait en faire un en avant.

Ce fut un faux pas. Elle trébucha à Balls Bluff. Les ordres de Mac Clellan avaient été donnés dans l'ignorance de la topographie des environs d'Edwards Ferry, car toutes les cartes étaient inexactes, et des forces de l'ennemi en avant de Leesburg, car le service d'informations était alors très insuffisant, malgré les louables efforts de Mac Allen Pinkerton. Mac Clellan, qui était établi en avant de Drainesville, avec la division Mac Call, se croyait à portée de soutenir la brigade Baker. Celle-ci fut écrasée le 21 sans que personne s'en doutât sur la rive droite du Potomac. Ce désastre, peu important par lui-même, amena de vives récriminations. Il montra surtout combien était encore faible et imparfait le lien qui devait rattacher au chef suprême toutes les parties de l'armée que celui-ci avait à faire mouvoir. Ce jour-là l'hésitation entra dans l'esprit de Mac Clellan. S'il ne prit pas immédiatement le parti de remettre l'entrée en campagne au printemps suivant, il agit cependant dès lors de telle façon qu'il se laissa bientôt acculer à cette regrettable nécessité.

Un grand changement survint peu après dans sa situation militaire, changement qui semblait devoir l'encourager à prendre promptement l'offensive et qui, entre autres résultats regrettables pour lui, eut un effet directement contraire.

Le soir du 1er novembre tout le monde politique de Washington était en émoi. Il était encore sous le coup de la destitution du général Frémont, coupable d'avoir, par une proclamation abolitionniste, empiété sur le domaine de la politique. La disgrâce du *Pathsfinder*, si populaire parmi les républicains de l'ouest, avait causé quelque émotion au Congrès et provoqué une joie inopportune parmi les nombreux ennemis politiques qu'il comptait dans l'armée du Potomac, lorsqu'on apprit qu'une autre mesure plus grave encore venait d'être imposée au gouvernement. Depuis quelques heures on savait au quartier-général que Scott avait donné sa démission de commandant en chef des armées fédérales. Mac Clellan était son successeur naturellement désigné. D'une très haute stature, d'une figure martiale, le vainqueur de Mexico joignait à ces avantages physiques de rares qualités militaires et diplomatiques. Il avait su conquérir le Mexique sans éprouver aucun échec, il avait su y installer un gouvernement capable de garantir l'évacuation, de se maintenir seul et d'assurer aux Américains l'exécution d'un traité aux conditions léonines. Mais l'âge l'avait atteint physiquement et moralement. Obèse et impotent, le brillant Scott n'était plus en 1861 que l'ombre de lui-même. Tout

en reconnaissant les services rendus à la république, lors de l'explosion de la guerre civile par sa fidélité au drapeau étoilé, malgré son origine virginienne, les jeunes généraux lu reprochaient de paralyser leur ardeur et d'entraver leurs projets. Le président et son premier ministre, M. Seward qui, par habitude de la vie politique, étaient des temporisateurs, regrettaient vivement le général Scott; ils redoutaient, je crois, la jeunesse, les imprudences de Mac Clellan. Celui-ci, de son côté, s'imaginait que le départ du vieux guerrier lèverait le dernier obstacle qui s'opposait à la réalisation de ses grandes conceptions stratégiques. Chose remarquable et bien fréquente dans les affaires humaines, tout en raisonnant logiquement, ils se trompaient également. En effet Mac Clellan, une fois investi du commandement suprême, se montra plus temporisateur encore que son prédécesseur et, comme on le verra bientôt, son élévation prématurée à ce poste fut la cause de tous ses déboires, de tous ses malheurs.

Le lendemain 2 novembre nous étions à cheval à côté de lui à 4 heures du matin pour accompagner jusqu'à la gare celui dont il allait prendre la place. Dans le cortège, chacun en devisant, cherchait à percer l'avenir, à prévoir la fortune du jeune général, son rôle futur dans la crise redoutable que traversait la république. Il eût été plus aisé de percer la nuit et le brouillard qui nous enveloppaient. Une heure après, Mc Clellan était à son bureau : une tâche nouvelle, immense, dont il n'avait peut être pas calculé le poids, s'imposait à lui et menaçait de l'écraser. Sans lui donner le grade de Scott, le président lui avait confié le commandement suprême des armées de la république. On peut dire qu'il y avait droit comme le plus ancien des majors-généraux de l'armée régulière. En assumant ce commandement, il ne renonça pas à la direction personnelle et particulière de l'armée du Potomac. En cela il eut raison; car, d'une part, il n'y avait personne à qui il pût confier le soin d'achever son œuvre d'organisation et, d'autre part, en quittant le commandement de la première armée de la république, il aurait abandonné sa place sur les champs de bataille et se serait condamné à la prison perpétuelle dans les bureaux de l'état-major général à Washington. Mais il faut bien le dire, ces deux fonctions étaient incompatibles. Un vieux proverbe français dit : *qui trop embrasse mal étreint*. Lorsque deux ans plus tard Grant entreprit de conduire lui-même la campagne décisive contre Richmond, tout en conservant la direction suprême des armées, non seulement il était entouré

de l'auréole de ses grandes victoires et son autorité militaire était incontestée, non seulement une cruelle expérience avait prouvé au peuple américain et au gouvernement la nécessité de concentrer cette direction dans une seule main, mais les différentes armées qu'il faisait mouvoir de loin étaient confiées à des chefs éprouvés auxquels il pouvait accorder une grande liberté d'action, et cependant il eut soin de laisser d'une part à la tête de l'armée du Potomac le vainqueur de Gettysburg, et d'autre part à Washington un chef d'état-major, Halleck, qui, réduit par lui à un rôle subordonné, avait des aptitudes spéciales pour remplir ces fonctions. La situation de Mac Clellan était bien différente. Il s'en aperçut le jour où, pour entrer en campagne, il se mit à la tête de l'armée du Potomac. Pour le moment il put suffire à sa tâche, grâce à un travail incessant: mais il lui fallut renoncer aux courses quotidiennes qui le mettaient en relations avec toutes ses divisions et avaient tant contribué à hâter leur organisation. Mac Clellan, enfermé dans son bureau, entreprit de mettre de l'ordre, de la méthode dans la concentration des forces immenses qui s'enrôlaient au service de la république, dans la formation des armées, et de leur tracer un plan de campagne d'ensémble. Le général Halleck, récemment arrivé à Washington, fut envoyé dans l'ouest avec des pouvoirs étendus. Mac Clellan lui céda un de ses meilleurs lieutenants, le général Buell. Enfin il prépara les grandes expéditions navales qui devaient donner aux fédéraux Port-Royal, Roanoke et la Nouvelle-Orléans. A peine à l'œuvre, il reconnut que les armées de l'ouest étaient moins préparées que celles de l'est à entrer en campagne et, comme il semblait nécessaire qu'elles agissent ensemble, on peut supposer que, dès les premiers jours de son nouveau commandement, le parti de retarder jusqu'au printemps l'entrée en campagne de l'armée du Potomac fut arrêté définitivement. Mac Clellan devait et sut cacher à tous cette résolution fort regrettable à bien des points de vue. Mais les soldats ne tardèrent pas à la deviner: car la foule a des instincts qui déroutent les plus habiles. Ils le prouvèrent en construisant, avec toute l'habileté du bûcheron américain, des log-huts destinés à les protéger contre les intempéries de la saison. Bien leur en prit. Lorsque la glace et la neige vinrent assez brusquement rendre toute opération militaire manifestement impossible, de vrais villages de pionniers s'élevaient déjà partout au milieu des bois et offraient aux soldats d'excellents abris. L'armée s'était d'elle-même établie dans des quartiers d'hiver.

Les préoccupations de la politique étrangère contribuèrent aussi à retenir Mac Clellan à une époque où la saison lui aurait encore permis de prendre l'offensive. En effet c'est le 16 novembre qu'arriva à Washington la nouvelle du grave incident qui prit depuis le nom *d'affaire du Trent*. Les contemporains se rappelleront sans doute la joie bruyante qui éclata dans tous les Etats du Nord à cette nouvelle. C'est en vain que le commodore Wilkes avait fait dans les mers australes les voyages les plus rudes, les découvertes les plus intéressantes, son nom n'était connu que des savants. Et il lui suffisait ensuite de s'être livré sans aucun péril à un acte de violence contre un navire étranger pour que ce nom fût sur toutes les bouches. La capture des commissaires confédérés en haute mer sous pavillon neutre, qui était une violation flagrante du droit des gens, violation brutale dans la forme, inutile quant au fond et dangereuse dans ses conséquences, fut saluée par l'opinion publique comme une victoire éclatante du drapeau étoilé. On ne peut s'en étonner. Ces entraînements irréfléchis sont inévitables dans nos sociétés où la presse, comme un airain sonore, répercute et multiplie à l'infini les vibrations de chaque cœur, de chaque intelligence, sans laisser à la réflexion le temps de corriger une première impression. Les esprits d'élite savent seuls résister à ces premières impressions et calculer les conséquences des événements sans se laisser émouvoir par l'entraînement apparent de la voix publique. Deux hommes à Washington comprirent dès le premier instant le danger que faisait courir à leur pays l'acte inconsidéré du commodore Wilkes. Ce furent Seward et Mac Clellan. Le premier, chargé d'une immense responsabilité, dissimula avec une habileté patriotique son opinion, laissa l'émotion se calmer et, grâce à la lenteur des communications avec l'Angleterre, gagna assez de temps pour pouvoir, à l'heure critique, en enveloppant la décision qu'il avait arrachée à son gouvernement des formes spécieuses destinées à en adoucir l'amertume, faire droit aux justes réclamations de l'Angleterre. Il épargna ainsi à son pays, au monde entier, les horreurs d'une guerre dont les conséquences eussent été incalculables. Les perfectionnements modernes ne sont pas toujours sans danger. Ainsi ce fut un grand bonheur que le télégraphe sous-marin n'existât pas à cette époque ; s'il avait pu alors transmettre en un instant les nouvelles d'un continent à l'autre, l'honneur des deux peuples aurait été engagé avant qu'ils eussent eu le temps de se recueillir et de se modérer. M. Lincoln, qui ne croyait pas à la

guerre, les comparait à deux chiens d'aspect féroce, enfermés chacun dans un enclos et habitués à se menacer constamment à travers la clôture qui les sépare. Une fois, disait-il, il se trouve une brèche dans la clôture, les deux chiens se rencontrent face à face. Vous croyez qu'ils vont enfin pouvoir satisfaire leur fureur. Nullement, ils se regardent étonnés, puis chacun s'en va de son côté, la queue entre les jambes. Mais encore faut-il que les deux adversaires ne se heurtent pas à l'improviste dans la brèche, car une fois le premier coup de dent donné on ne pourra plus les séparer. Mac Clellan n'avait pas à se mêler de la question politique, mais il devait prévoir les conséquences de la guerre redoutable qu'il entrevoyait. C'était l'Angleterre maîtresse de la mer, inondant les Etats du Sud d'armes, de munitions, d'argent, de volontaires, bloquant les ports fédéraux et prenant le Canada comme base d'opérations au printemps pour son armée régulière. Les Etats du Nord se seraient ainsi trouvés resserrés sur une immense longueur entre deux puissances hostiles, depuis les rives de l'Atlantique jusqu'à celles du Pacifique. Son premier devoir en vue d'une pareille lutte était de compléter, de fortifier son armée, et de ne pas la compromettre dans des opérations offensives au-delà du Potomac. De grandes revues vinrent constater aux yeux des moins expérimentés les progrès dans l'équipement, la tenue et l'installation des troupes. La plaine de Baileys Cross Roads vit cinquante mille hommes ainsi réunis, avec tout l'attirail de campagne, une nombreuse cavalerie, une puissante artillerie. Jamais pareil spectacle n'avait été donné aux Etats-Unis : la nouveauté en doublait l'intérêt pour les habitants de Washington. Mais, pour des yeux européens, un spectacle non moins curieux était celui du président et de la plupart de ses ministres, en bourgeois naturellement, caracolant bravement à la tête du brillant cortège militaire qui passait devant le front des troupes au bruit des tambours, des trompettes et des hurrahs répétés sur toute la ligne.

Pendant que ses aides-de-camp couraient la campagne, Mac Clellan travaillait sans relâche avec les ministres de la guerre et de la marine Simon Cameron et Gédéon Welles à préparer les grandes expéditions moitié navales, moitié militaires qui devaient planter le drapeau fédéral sur les principaux points de la côte ennemie et y préparer des bases d'opérations pour l'avenir. Le succès obtenu à Port-Royal encourageait le gouvernement fédéral dans cette voie et Mac Clellan avait rapporté de Crimée des souvenirs et une expérience personnelle qui lui permettaient de pré-

sider mieux que personne à cette préparation. M. Seward ayant courageusement terminé l'affaire du Trent avec l'approbation réfléchie du grand public, revenu de son premier affolement, le seul obstacle qui retenait ces expéditions, la crainte d'une guerre maritime, fut levé. Les troupes destinées à l'attaque de la Nouvelle Orléans furent successivement envoyées à Ship Island; Burnside s'embarqua dans les premiers jours de l'année 1862 à New-York avec la petite armée qui devait s'emparer de Roanoke et de la mer intérieure de la Caroline du Nord. Mais les grands froids de l'hiver étaient venus pendant qu'on attendait la solution de l'affaire du Trent. Si les expéditions maritimes destinées à porter des troupes sur les côtes des Etats du Sud pouvaient encore appareiller, quoique les tempêtes de cette rude saison dussent leur faire courir de sérieux dangers, l'épaisseur de la neige et l'intensité de la gelée ne permettaient pas de mettre en mouvement l'armée du Potomac. Quand même on aurait voulu exposer des soldats non aguerris à de pareilles rigueurs, on n'aurait pas pu s'avancer en pays ennemi, l'état des routes rendant impossible l'approvisionnement de l'armée. Aussi Mac Clellan songea-t-il, comme beaucoup de ses subordonnés, à remplacer les transports terrestres par des flotilles, naviguant, soit sur les grands fleuves de l'ouest, soit sur les profonds estuaires qui découpent la Virginie occidentale. C'est sous son inspiration que l'administration militaire équipa les nombreux navires qui permirent à Grant de devancer la belle saison pour ouvrir par la prise des forts Henry et Donelson le Tennessee et le Cumberland. C'est sous sa direction que le futur général en chef forma le plan de la brillante campagne qui devait être la première glorieuse étape de sa grande carrière militaire. C'est à l'action combinée de l'armée et de la marine que Mac Clellan comptait aussi demander les moyens de commencer quelques semaines plus tôt la campagne contre Richmond et d'attaquer ses adversaires en tournant les obstacles qu'ils avaient accumulés sur la route directe de la capitale confédérée. Il avait profondément étudié cette question dès le jour où il avait renoncé à prendre l'offensive avant l'hiver. Il s'était aussitôt occupé de la formation d'une immense flotte de transports qui devaient débarquer l'armée du Potomac à Urbanna, petit bourg situé dans le vaste estuaire du Rappahannock, sur la rive droite et lui permettre de s'avancer contre Richmond sans rencontrer aucun des fleuves qui descendent à la mer des montagnes de Virginie, et sans se

trouver cependant enfermé dans une étroite péninsule, facile à défendre, comme celle de Yorktown. Ce projet était enveloppé d'un secret profond.

Mais, au milieu de ces grandes occupations survint un de ces coups par lesquels la Providence se plaît à faire sentir aux hommes leur fragilité. Un jour, le 20 décembre, je crois, le général Mac Clellan, si assidu d'ordinaire, ne parut pas au quartier-général. Le lendemain on sut qu'il était malade. Trois jours après sa vie était en danger. Epuisée par le travail, cette robuste nature était aux prises avec une fièvre typhoïde des plus graves. Ce fut une époque cruelle pour tous ceux qui entouraient le général et qui se considéraient comme sa famille militaire : il avait su leur inspirer à tous une affection personnelle dont leurs inquiétudes pendant sa maladie furent la manifestation la plus touchante. En son absence le quartier-général semblait frappé de paralysie. Il n'avait pas délégué le commandement ; son beau-père et chef d'état-major, le général Marcy n'osait pas l'exercer effectivement sous son nom. Il avait eu le tort de ne pas constituer un état-major général qui pût l'aider à diriger l'ensemble des opérations militaires en dehors du personnel attaché à l'armée du Potomac. On se demandait avec anxiété combien de temps pourrait durer cet interrègne. On commençait dans les états-majors à parler de sa succession ; on la discutait ouvertement dans les cercles politiques. Heureusement la maladie fut vaincue à temps, mais elle laissa des traces dont la santé du général se ressentit gravement au milieu des fatigues de la campagne suivante. La convalescence fut longue. Lorsque le chef, encore pâle et amaigri, parut au milieu de nous, l'accueil qu'il reçut le dédommagea, j'ose le dire, de bien des souffrances. Mais, lorsqu'il retourna au ministère de la guerre pour s'occuper de la directien générale des armées, il s'aperçut que bien des choses avaient changé pendant sa maladie. Depuis le 13 janvier le ministre, M. Cameron, avait été remplacé par M. Staunton. Avocat célèbre, il passait pour être l'un des hommes d'avenir du parti démocratique. Mac Clellan, qui le connaissait et l'appréciait, avait, en le recommandant vivement au Président, avant sa maladie, contribué à sa nomination. Il ne tarda pas à le regretter. M. Staunton, doué d'une faculté de travail extraordinaire, rendit des services incontestables dans l'organisation de l'armée; mais, redoutant toujours l'importance de ceux qui les commandaient, et, voulant les soumettre à son autorité, il contribua plus que tout autre à éveiller et à développer dans

l'esprit de M. Lincoln, l'idée de diriger en personne du fond de la Maison-Blanche l'ensemble des opérations militaires; idée funeste dont la conséquence fut la défaite des armées fédérales en Virginie, dans l'été de 1862. L'intervention personnelle du Président, provoquée par l'impatience irréfléchie du public et les sollicitations des adversaires politiques de Mac Clellan, se révéla d'abord par un ordre étrange, tenu secret alors, mais destiné à être livré à la presse le jour où l'on voudrait frapper celui-ci. Cet ordre, daté du 27 janvier, prescrivait à toutes les armées de la République de se mettre en campagne le même jour, 22 février, pour fêter l'anniversaire de la naissance de Washington. Tout était prêt dans l'Ouest, la voie fluviale était ouverte. L'ordre du Président n'était pas nécessaire pour que Grant, se conformant aux instructions de Mac Clellan, se mît en campagne. Il le devança. Ses débuts furent marqués par un coup de foudre. La bataille du fort Donelson, suivie de la capitulation de quinze mille Confédérés, fut la revanche de Bull Run. L'impression produite dans tous les rangs de l'armée fut profonde. Les volontaires fédéraux prirent confiance. La valeur morale de l'armée du Potomac fut doublée. Il était temps pour elle d'agir. Son chef était rétabli, la saison s'adoucissait. Le Président n'était pas l'interprète du sentiment public lorsqu'il disait à Mac Clellan : « Je voudrais bien que vous » me prêtiez l'armée pendant huit jours pour faire quelque » chose, seulement je serais bien embarrassé de savoir comment » je l'emploierais. » Le général en chef savait bien, au contraire, ce qu'il voulait faire faire à son armée. Mais l'immense flotte, qui devait la transporter à Urbanna ou au fort Monroë, autre point de débarquement également étudié, n'était pas prête et personne plus que lui ne souffrait de ces retards. On sait qu'il eut à vaincre bien des résistances pour faire adopter son plan favori; il fut obligé de l'exposer en détail devant de nombreux conseils, les uns politiques les autres militaires, dont tous les membres ne furent peut-être pas d'une discrétion absolue. Il eut à rassurer tous ceux qui craignaient de voir découvrir Washington. Enfin il obtint l'approbation du gouvernement.

Au moment où tout semblait prêt pour la réalisation de ce grand dessein, deux événements imprévus vinrent dérouter tous les calculs de Mac Clellan. Le premier fut la brusque évacuation de Manassas par les confédérés. C'est à tort, je crois, qu'elle fut attribuée aux indiscrétions qui suivirent les conseils de guerre tenus à Washington. J'aime mieux en faire honneur à la perspi-

cacité de ce grand homme de guerre qui commandait alors l'armée de la Virginie septentrionale. Ses positions de Manassas n'étaient couvertes que par la neige et la glace qui paralysaient les fédéraux. Avec la belle saison il fallait se replier derrière le Rappahannock. Ce mouvement, en rapprochant l'armée sudiste de Richmond, la plaçait sur la route d'Urbanna, où tout débarquement devenait impossible et lui permettait même de devancer Mac Clellan dans la péninsule de Virginie. Celui-ci ne renonça cependant pas à son dessein : le fort Monroë, occupé par les fédéraux, fut choisi comme point de débarquement et la poursuite de l'ennemi sur la route de Manassas à Fredericksburg n'eut d'autre but que de lui donner le change sur les véritables intentions des fédéraux.

L'armée, après un premier mouvement en avant, s'était arrêtée : elle devait se concentrer près d'Alexandria, où se rassemblait enfin la grande flotte de transports que Mac Clellan attendait avec tant d'impatience. Mais le 13 mars, dans l'après-midi, une nouvelle grave et imprévue était venu jeter l'émoi dans notre état-major. Les infatigables vendeurs de journaux, qui devaient nous suivre jusque sur les champs de bataille, avaient apporté les feuilles de Washington où nous pûmes lire un décret du président retirant à Mac Clellan la direction suprême des armées de la république. M. Lincoln livrait au public son ordre du 27 janvier et semblait prendre prétexte de ce que Mac Clellan n'était pas entré en campagne exactement le 22 février pour limiter ses attributions. Peut-être se souvenait-on autour de lui que ce jour-là même Mac Clellan, entrant au Capitole dans la salle des séances de la Chambre, avait été accueilli par une triple salve d'applaudissements partis des tribunes : démonstration à la fois flatteuse et regrettable pour un général auquel ses fonctions interdisaient la politique. La mesure était maladroite, car elle cantonnait Mac Clellan en traçant à ses opérations une limite à l'ouest qui en excluait la Virginie occidentale, donnée au général Frémont. Elle était surtout fâcheuse en supprimant toute direction d'ensemble pour les opérations militaires. Scott avait été jugé trop vieux pour pouvoir continuer à donner cette direction unique. Ce n'est pas pour l'abolir tout à fait après quatre mois qu'on l'avait confiée à des mains jeunes et énergiques. Malheureusement M. Lincoln avait en ce moment la faiblesse de croire qu'il pourrait exercer effectivement lui-même ce commandement suprême que lui assurait la fiction constitutionnelle.

La décision était blessante dans la forme pour Mac Clellan, puisque le président avait attendu son départ pour la promulguer et laissait aux journaux le soin de la lui faire connaître. Cependant, si on n'avait pas dû y voir le prélude d'autres mesures tracassières destinées à entraver son action, Mac Clellan aurait pu s'en consoler facilement. On le déchargeait d'une immense responsabilité et on le laissait à la tête d'une belle armée brûlant de le suivre sur les champs de bataille, et de vaincre sous ses ordres. Aussi, presque seul, conservait-il tout son sang-froid au milieu des officiers des rangs les plus divers que la nouvelle, promptement répandue de bivouac en bivouac, avait attirés en foule à son quartier-général de Fairfax Court House, et parmi lesquels les ennemis cachés, les jaloux, les chercheurs du soleil levant, se mêlaient aux amis indiscrets et compromettants. Dans cette heure douloureuse pour lui, Mac Clellan sentit qu'un devoir patriotique lui demandait de cacher la blessure qu'il venait de recevoir : il voulut seulement trouver un dédommagement dans la sympathie et la confiance de ses soldats. Le soleil était couché, mais une lune éclatante répandait sur les camps fédéraux des torrents de lumière argentée. Quelques grands arbres isolés, chênes ou tulipiers, se dressaient çà et là dans la campagne, masse sombre et immobile au-dessus des pygmées qui allaient et venaient à leurs pieds. Quelques coups de clairon avaient suffi pour faire prendre les armes à la division Porter, la troupe favorite de Mac Clellan. Celui-ci arrivait au galop suivi de toutes les personnes qu'il avait trouvées réunies à son quartier-général : au premier rang le gouverneur de l'Ohio, M. Dennison son ami personnel, que M. Lincoln venait de lui envoyer pour essayer d'adoucir le coup dont il le frappait. Les soldats, surpris par cette visite nocturne, furent en quelques minutes au courant de tout ce qui se passait. Ils saluèrent leur chef aimé par des acclamations frénétiques et lorsque Mac Clellan disparaissant brusquement dans l'ombre, rentra à son quartier-général, la blessure était pansée ; il ne songeait plus qu'à marcher sur Richmond à la tête des soldats qui venaient ainsi de lui témoigner de leur confiance.

Mais de nouveaux déboires l'attendaient. En revenant à Washington le 14 mars pour régler sa situation et organiser l'embarquement de ses troupes, il apprit le combat naval de Hampton Roads, l'apparition imprévue et presque fantastique du *Virginia*, le 9 mars, la destruction du *Cumberland* et du *Congress*, l'arrivée

providentielle du *Monitor* et l'issue douteuse de la lutte engagée le lendemain entre les deux ironclads. L'émotion était extrême dans la marine. Le commodore Goldsborough, qui commandait la division navale à Newport News, tenait toute sa flotte sous vapeur, s'attendant chaque jour à voir reparaître son formidable adversaire : il annonçait l'intention de lancer tous ses navires sur lui pour l'aborder et le couler. Mais cette tactique hardie pouvait échouer, le *Monitor* pouvait se trouver incapable d'arrêter le *Virginia* et, si Buchanan réussissait à amener sa frégate blindée au milieu de la flotte des transports fédéraux, on devait s'attendre à un désastre effroyable. Ne pouvait-on pas craindre aussi qu'elle remontât le Potomac et vînt bloquer les unionistes jusque dans leur capitale ? Les armateurs de New-York eux-mêmes n'étaient pas sans inquiétudes. Ainsi nous voyons parfois toute une paisible contrée frappée de terreur à la nouvelle de l'évasion de l'un des hôtes d'une ménagerie ambulante. Ce n'est peut-être qu'un chacal et la rumeur publique annonce partout l'apparition d'un lion rugissant. C'est dans la gueule même du lion confédéré que Mac Clellan aurait conduit son immense flotte de transports sans défense s'il avait voulu, au milieu de mars, débarquer son armée sous le canon du fort Monroë. Tous ses plans étaient donc de nouveau traversés. Mais il ne se découragea pas un instant et continua ses préparatifs sans se laisser troubler par l'émotion publique. On put bientôt rendre justice à sa perspicacité et à sa persévérance. Le *Virginia* ne reparut pas. On finit par apprendre que ce navire avait éprouvé de graves avaries et que le vaillant Buchanan avait été sérieusement blessé dans le combat avec le *Monitor*. La confiance revint aussi promptement que l'alarme avait été répandue. Le Potomac se couvrit de navires à voiles ou à vapeur, d'alléges et de transports de toutes sortes, qui prenaient à Alexandria et à l'arsenal de Washington les uns des soldats, les autres des chevaux, d'autres enfin l'immense matériel nécessaire à une armée. Le général Mac Clellan s'était établi à Alexandria afin de pouvoir surveiller de plus près cette vaste opération.

Il allait enfin jouer sa grande partie. Maintenant que le changement de base de l'armée n'était un secret pour personne et que l'arrivée des premiers navires à Hampton Roads allait révéler à l'ennemi le point de débarquement, tout le succès de l'entreprise dépendait de la rapidité avec laquelle elle serait exécutée.

La satisfaction d'entrer enfin en campagne ne pouvait dissiper les graves préoccupations qui assiégeaient l'esprit de Mac Clellan

pendant qu'il naviguait sur la vaste nappe de la baie de Chesapeake. Ces préoccupations n'auraient dû avoir pour cause que les périls de la campagne dont nous allions voir les débuts. Malheureusement elles étaient motivées surtout par le pressentiment des difficultés qu'allait lui créer, une fois qu'il serait à l'œuvre, l'hostilité de ceux dont le loyal concours lui aurait été si nécessaire. Il ne pouvait plus se méprendre sur cette hostilité, dont la faiblesse de M. Lincoln s'était fait le trop complaisant instrument. Avant son départ on lui avait enlevé une division pour la donner à Frémont et, en laissant derrière lui le corps de Mac Dowell, auquel il réservait un rôle décisif dans la campagne, il ne pouvait s'empêcher de craindre qu'on ne profitât de son départ pour donner à ce corps une autre destination et le priver ainsi des forces nécessaires pour obtenir un succès décisif. Ces craintes, dont il nous faisait part, devaient être promptement réalisées. Comme à Fairfax Court House, c'est à sa première étape, dans la péninsule de Virginie, qu'il apprend la nouvelle atteinte portée à son autorité. Ainsi qu'il l'avait prévu, le gouvernement, oubliant ses promesses, et croyant ou feignant de croire la capitale insuffisamment défendue, a gardé le corps de Mac Dowell auprès de Washington. D'autre part la marine, qui devait précipiter la retraite de l'ennemi en menaçant ses deux flancs dans l'étroite péninsule qui sépare le James du York River, est paralysée par la présence du *Virginia* à Norfolk. Les navires puissamment armés, qui devaient remonter les deux estuaires, sont cloués à Hampton Roads. Les seules canonnières mises à la disposition de Mac Clellan sont trop faibles pour se risquer sous le feu des batteries maritimes de Yorktown. Privé des moyens d'action sur lesquels il comptait pour brusquer ses opérations, trahi par les cartes qui ne donnent aucune idée de la topographie du pays, Mac Clellan s'avance à tâtons vers la petite place de Yorktown, qu'il espère pouvoir investir et masquer aussi facilement que Washington et Rochambeau l'ont fait dans le siège célèbre qui a consacré l'indépendance des Etats-Unis.

Quoiqu'au milieu de l'émotion générale causée par les nouvelles de la capitale, il ait conservé un merveilleux sang-froid, qu'il ait calmé les uns, encouragé les autres, ces nouvelles l'ont profondément atteint. Les mêmes événements produisent sur les hommes, selon leur tempérament, les effets les plus différents. L'hostilité mal déguisée de son gouvernement aurait poussé à l'action immédiate, avec les ressources disponibles, une nature

passionnée, impérieuse, ambitieuse comme celle de Bonaparte. Mac Clellan, caractère loyal et confiant, était un esprit trop méthodique pour lutter contre des adversaires secrets et personnels tout en combattant ouvertement l'ennemi public. Aussi hésita-t-il dès que ses têtes de colonne rencontrèrent un obstacle inattendu dans les marais du Warwick Creek. Il se contenta de paraître en vue des glacis de Yorktown. Johnston était un général trop habile pour se tromper sur la valeur de cette place; il n'y voyait qu'un *fort d'arrêt* destiné à retarder la marche de ses adversaires. Il était décidé à l'abandonner le jour où l'ennemi serait sur le point de le serrer d'assez près pour rendre l'évacuation périlleuse. Il voulait imposer aux fédéraux les fatigues et la perte de temps qu'entraînent les préparatifs d'un grand siège sans leur laisser ensuite la satisfaction d'en recueillir les fruits par un bombardement meurtrier ou un assaut victorieux. Pour ne pas parler de Metz et de souvenirs trop douloureux pour un Français : c'est pour ne pas avoir suivi l'exemple de Johnston que, seize ans plus tard, le vaillant Osman se fit prendre avec son armée dans la place de Plewna.

Pendant trois semaines les préliminaires du siège de Yorktown et le siège lui-même, nous occupèrent donc exclusivement. Une fois son parti pris, Mac Clellan avait fait des merveilles pour préparer le coup décisif qui devait écraser son adversaire,

J'étais de service dans la nuit du 3 au 4 mai. Nous avions longuement causé de la surprise que nous réservions à Johnston pour le 5 au matin, puis on avait entendu quelques-uns des récits classiques de la guerre du Mexique ; enfin, chacun sommeillait, lorsque je reçois à cinq heures et demie du matin une dépêche du général Jameson, général de tranchée du jour, annonçant que les sentinelles ennemies ont disparu. Quelques minutes après d'autres dépêches viennent confirmer l'évacuation de Yorktown. J'éveille le général pour lui donner la fâcheuse nouvelle. Rien n'était préparé pour une éventualité aussi imprévue. Il fallut tout improviser. Cette fois il ne s'agissait pas comme en 1781 de recevoir de longues colonnes de prisonniers, il fallait ébranler toute l'armée et joindre le plus promptement possible l'ennemi qui nous faussait si lestement compagnie.

Le général Mac Clellan entreprit cette nouvelle tâche avec toute la vigueur et la précision de son esprit. Mais il ne pouvait changer les conditions sur lesquelles son illustre adversaire avait bien compté pour entraver la poursuite. Une seule route, dé-

foncée par la marche de toute l'armée ennemie, s'ouvrait devant nous sur l'étroite péninsule. La cavalerie seule pouvait rejoindre et serrer de près l'arrière-garde de Johnston pour l'obliger à s'arrêter.

La bataille de Williamsburg fut livrée le lendemain 5 mai, sur les rives boisées de deux petits ruisseaux qui, coulant en sens contraire, réduisent à quelques centaines de yards seulement la largeur de la péninsule. J'y ai assisté. Je l'ai entendue. Mais je ne l'ai pas vue. Ceux qui ont guerroyé en Amérique me comprendront et ne s'en étonneront pas. Mais, chose vraiment étonnante, nous l'avons livrée et à moitié gagnée sans que personne commandât de notre côté. Si je rappelle ce souvenir c'est uniquement pour montrer les difficultés extraordinaires contre lesquelles Mac Clellan avait à lutter. Après avoir lancé sa cavalerie, après avoir donné à chaque chef des instructions précises, il était resté à son quartier-général pour diriger tous les mouvements de l'immense machine qu'il venait d'ébranler. La présence du grand organisateur était nécessaire dans ce point central, où toutes les nouvelles convergeaient. Il fallait préparer le mouvement du reste de l'armée, l'embarquement du matériel, des vivres qui allaient remonter le York River. Mais, si personne ne pouvait suppléer Mac Clellan dans cette tâche, personne non plus ne pouvait le remplacer sur le champ de bataille. Pendant qu'il travaillait dans son bureau devant Yorktown, la plus grande confusion régnait parmi ses troupes devant Williamsburg. Le vieux Sumner avait pris le commandement suprême en vertu de son ancienneté. Mais, par un singulier accident, il s'était égaré la veille au soir entre les deux lignes d'avant-postes et avait passé toute la nuit, par une pluie torrentielle, dans la forêt attendant le jour pour rejoindre son état-major. Le froid de cette triste nuit avait glacé l'énergie habituelle du vieux *taureau* comme l'appelaient les soldats. Il ne donna aucun ordre si ce n'est pour condamner à l'immobilité toutes les troupes qui étaient à sa portée, même la cavalerie. Tout le poids de la bataille fut supporté à son insu, surtout par Hooker, puis par Berry et par Peck, à gauche, enfin par Hancock à droite. Les troupes engagées, qui ne se voyaient pas soutenues, celles que l'on tenait immobiles pendant que la fusillade grondait tout autour d'elles, commençaient à se décourager. Elles sentaient qu'elles n'étaient pas commandées. La tristesse était peinte sur tous les visages; chacun se demandait où était Mac Clellan. Soudain une vague rumeur

parcourt tous les rangs. On sent de loin se propager un frémissement instinctif. On se retourne, c'est Mac Clellan. Des hourrahs répétés saluent le chef, qu'un avis opportun à fait accourir dans cette heure critique. La nuit approche, il est trop tard pour reprendre l'offensive. Mais chacun sent qu'un chef énergique va enfin diriger tous les mouvements de l'armée. Jamais je n'ai mieux compris toute la puissance morale qu'un seul homme peut exercer sur ses semblables.

Le lendemain nous n'eûmes pas besoin de combattre. L'ennemi était parti, Johnston nous avait suffisamment retardés. Nous entrâmes dans la vieille petite ville de Williamsburg, fondée sous Guillaume d'Orange. L'antique collège était plein de blessés. On ramassa quelques prisonniers, quelques canons, et nous en tirâmes la conclusion que nous avions gagné la bataille. On ne pouvait songer à reprendre la poursuite avant d'avoir assuré l'approvisionnement de l'armée. L'effroyable appétit de ce monstre aux cent mille bouches qu'il fallait rassasier était la cause de tous les soucis du général en chef. Je dois noter en passant quelques incidents qui me frappèrent pendant les trois journées que nous passâmes avec lui à Williamsburg. C'est après ce premier succès qu'il imposa à son armée cette discipline inflexible en fait de maraude qui contribua si puissamment à maintenir le bon esprit de l'armée du Potomac et à la faire respecter de ses adversaires. Jamais dans aucun pays, dans aucun temps, je puis l'affirmer, on ne poussa plus loin que dans cette armée les ménagements dûs aux non combattants et à la propriété particulière. Dans Williamsburg aucune maison habitée par les propriétaires ne fut occupée, partout des sentinelles les protégeaient. Les maisons abandonnées n'eurent pas à souffrir de notre présence. Les objets mobiliers, le bétail, le vin même, furent scrupuleusement respectés. Le général Mac Clellan ne toléra aucune déprédation. Les pillards furent sévèrement punis. Un conseil de guerre, siégeant en permanence, poursuivit impitoyablement les moindres vols. Tel officier qui s'était approprié quelques bouteilles de champagne fut bien heureux d'être quitte en les rendant avec des excuses. Les porcs seuls, qui erraient sans maîtres dans la forêt, échappaient à notre vigilante protection.

C'est aussi après la bataille de Williamsburg que les premières relations officielles furent établies avec l'armée confédérée. Mac Clellan envoya un parlementaire à Johnston pour réclamer en faveur des nombreux blessés laissés entre nos mains le concours

de quelques chirurgiens sudistes. Le lendemain nous vîmes arriver sous escorte le Dr Cullum, chirurgien en chef du corps de Longstreet, accompagné de plusieurs confrères. C'était la première fois que les habits gris et les habits bleus se rencontraient autrement que pour s'entrégorger. Les confédérés, entourés d'une foule indiscrète, qui s'était rassemblée sur leur passage, semblaient hésiter à s'avancer jusque vers le groupe d'état-major en avant duquel se trouvait Mac Clellan. Telles devaient être, au seizième siècle, les premières rencontres pacifiques entre catholiques et huguenots. De part et d'autre on se considérait comme des êtres étranges, tant la guerre civile peut creuser un profond fossé entre ceux qui la veille se glorifiaient d'appartenir à la même nation. Mais un mot aimable de Mac Clellan rompit la glace et au bout de quelques instants, fédéraux et confédérés causaient familièrement sans paraître songer aux douloureuses circonstances qui les réunissaient ainsi pour un instant. Parmi nous c'était à qui demanderait aux médecins ennemis des nouvelles de tel camarade d'école, de tel compagnon de tente que les hasards de la guerre avaient jeté dans les rangs confédérés. Personne ne montrait plus d'empressement que Mac Clellan à s'informer des officiers qu'il avait connus au Mexique, et qui occupaient maintenant pour la plupart des grades élevés dans l'armée confédérée. Au bout d'une demi-journée les relations les plus cordiales s'étaient établies entre nous et nos visiteurs ennemis.

Il est vrai qu'une pensée commune rapprochait les chirurgiens sudistes et le général Mac Clellan, le désir de soulager les malheureuses victimes de la guerre, à quelque parti qu'elles appartinssent. Mac Clellan avait été profondément ému des spectacles qui s'étaient offerts à lui pendant la bataille de Williamsburg : d'une part la vieille Université dite William and Mary Collège, regorgeant de blessés, de mourants, de morts, entassés pêle-mêle par les confédérés pendant leur retraite, présentant dans un étroit espace le tableau complet de toutes les souffrances humaines; d'autre part les bois et les abattis dans lesquels le surlendemain de la bataille nous trouvions encore des malheureux cloués par une blessure sur le sol fangeux, exposés sans secours, sans une gorgée d'eau, sans un abri quelconque, aux ardeurs du soleil, aux rosées glaciales de la nuit. La manière dont Mac Clellan montra sa sympathie pour tant de souffrances, sa préoccupation constante de les soulager, ses fréquentes visites aux hôpitaux, les paroles encourageantes et affectueuses qu'il savait adresser à chacun contribuèrent beaucoup à faire de lui l'idole du soldat.

Après la bataille de Williamsburg, notre marche fut naturellement fort lente. C'était la première fois qu'une armée aussi nombreuse se mettait réellement en mouvement à travers un pays ennemi entièrement dépourvu de ressources. Mac Clellan se trouva l'hôte forcé de quelques-uns de ses plus illustes adversaires; à la première étape, nous prenons notre gîte dans la belle habitation du général Ewell; peu de jours après nous sommes au White House chez le colonel, depuis général Lee, fils de notre futur adversaire. Nous marchons pour ainsi dire à la découverte et, faute de cartes, Mac Clellan est obligé de faire lever un croquis des chemins avant de s'engager dans leur labyrinthe. Chose remarquable en effet, nous ne trouvons pas dans toute notre armée un homme qui ait habité assez longtemps le pays pour pouvoir nous servir de guide. Nous sommes réduits à nous conduire d'après les renseignements toujours vagues donnés par les nègres. Nous atteignons enfin de la sorte les rives du Pamunkey. Nous avons gravi le sommet d'une colline déboisée, coupée abruptement au-dessus du fleuve. A nos pieds, dans une plaine ouverte, une vieille construction solitaire marque le site de Cumberland. Les berges immenses du fleuve sont bordées d'arbres gigantesques, couverts de lianes aux fleurs éclatantes, qui pendent en festons jusque dans ses eaux tranquilles et profondes. Un silence absolu règne sur ce paysage grandiose et désert. Si ce n'était la petite maison datant du siècle dernier, on pourrait se croire transporté à l'époque où la pagaie de l'indien, chasseur insouciant, agitait seule l'onde jaunissante, où l'aventureux capitaine Smith fut miraculeusement sauvé par l'amour imprévu qu'il inspira à Pocahontas. Le général Mac Clellan commençait justement à nous raconter qu'il était le descendant direct de la célèbre princesse Indienne, lorsque fort heureusement peut-être pour lui, ses explications généalogiques furent brusquement interrompues par l'arrivée simultanée de nos têtes de colonnes débouchant de la forêt et des grands transports remontant lentement le fleuve. Pendant deux jours les berges du Pamunkey à Cumberland rivalisèrent d'activité avec les quais des grandes villes du Mississipi. Puis le charme s'évanouit et il ne resta plus comme preuve de cette transformation éphémère que des tisons noircis et des boîtes de conserves défoncées. Nous avançons en effet, et malgré la lenteur de nos mouvements, nous sommes assez près de la capitale ennemie pour nous étonner de la manière dont on nous en abandonne les approches. Nous avons perdu le contact et c'est seule-

ment sur le haut Chickahominy, à Meadow Bridge, que nous trouvons enfin l'occasion de tirer de nouveau quelques coups de fusil.

Les soucis ne manquent cependant pas au général en chef, mais ils lui viennent encore une fois de Washington. Le 25 mai, pen dant que l'armée prend une position assez périlleuse à cheval sur le Chickahominy, des dépêches successives du président lui apprennent la défaite de Banks à Winchester, lui révèlent la panique ridicule qui règne dans la capitale et surtout dans le gouvernement, et lui prescrivent de se préparer à tout abandonner pour ramener son armée sur les bords du Potomac. « I think that if you cannot soon enter Richemond you must *give up the job* and come to our defence, » disait en propres termes M. Lincoln. Mac Clellan savait mieux que personne qu'il y avait déjà autour de Washington trois fois plus de troupes qu'il n'en fallait pour assurer la sécurité de la capitale, il connaissait trop bien la situation respective des deux armées pour croire les confédérés capables de tenter une pareille aventure. Aussi peut-on s'imaginer ce qu'il éprouva en voyant de quelle manière le président traitait la campagne offensive qui pouvait terminer la guerre d'un seul coup et qui avait déjà réussi à transporter la lutte des environs d'une capitale à ceux de l'autre. Il n'y avait qu'une seule chose à faire, c'était de ne tenir aucun compte de cette dépêche. Mac Clellan la mit dans sa poche, et deux jours après il recevait les avis les plus rassurants. Cependant les esprits n'avaient pas de ce côté retrouvé tout leur équilibre. Quoi qu'on ne se crût pas en danger, on lui recommandait de détruire les ponts de chemins de fer de Gordonsville et de Fredericksburg sur le North Anna River de peur que l'ennemi ne voulût s'en servir pour marcher de nouveau contre Washington. C'était par ces ponts que Mac Dowell devait au contraire venir de Fredericksburg nous renforcer devant Richmond. Les brûler c'était lui couper la route. Mais l'ordre était formel. Peut-être Mac Clellan ne fut-il pas fâché de retarder la marche d'un rival qui semblait devoir venir à la dernière heure du jour s'attribuer tout le mérite des succès laborieusement préparés par lui. Quel est l'homme qui peut s'affranchir entièrement de pareilles considérations? Quoi qu'il en soit, les deux ponts furent brûlés le 27. En confiant le soin de leur destruction à Fritz John Porter, Mac Clellan lui offrit l'occasion de remporter un brillant succès à Hanover Court House.

Trois jours après éclatait, à l'improviste pour nous, la bataille

de Fair Oaks. Depuis 24 heures un orage presque continuel répandait sur les deux armées une pluie diluvienne. Le tonnerre grondait sans relâche; la foudre avait tué 8 ou 10 hommes dans nos camps. Les routes détrempées devenaient impraticables aux voitures et aux chevaux. Dans chaque vallon des torrents boueux descendaient au Chickahominy dont le volume grossissait rapidement. Les rares habitants demeurés parmi nous prédisaient pour la nuit une crue extraordinaire. Le général Mac Clellan, dont la fièvre typhoïde avait si profondément ébranlé la santé, n'avait pu résister aux brusques changements de la température, aux fatigues du corps et de l'esprit que lui imposait sa situation. La dyssenterie régnait dans nos camps. Il était atteint lui-même de ce mal qui brise les natures les plus robustes, et faisait de vains efforts pour dissimuler à tous ses souffrances et sa faiblesse. Le 31 vers midi, pendant que le vent souffle en tempête et mugit dans les arbres, nous entendons un bruit qui n'est plus celui du tonnerre. On prête l'oreille. C'est le canon. Bientôt s'y joint le crépitement de la mousqueterie, et la fumée blanchâtre que le vent pousse rapidement au-dessus de la forêt ne nous laisse plus aucun doute. Notre aile gauche, établie au-delà du Chickahominy, est vigoureusement attaquée par l'ennemi. Dans quelques heures toute la vallée sera inondée et notre armée sera coupée en deux. Nous supposons naturellement que Johnston a compté sur cette crue en choisissant le jour de son attaque. La situation paraît grave.

Cependant chacun se perd en conjectures; car, chose incompréhensible, si l'on ne savait quelle confusion règne toujours au milieu d'une bataille, pendant près de trois heures nous ne recevons aucune nouvelle de ce qui se passe à l'aile gauche. Pour l'atteindre il faut aller franchir le Chickahominy à Bottoms Bridge; détour énorme, car tous les gués sont submergés. Le télégraphe fonctionne fort irrégulièrement et il faut sans cesse réparer les dégâts de la tempête. Le général monte à cheval et va jusqu'au bord du Chickahominy dans l'espoir de découvrir quelque chose, puis il revient n'ayant rien vu, de plus en plus anxieux, pour se tenir à portée du télégraphe. Il envoie ses aides-de-camp dans tous les sens. Je vais demander au professeur Lowe de me faire monter en ballon pour tâcher de découvrir les positions ennemies; mais il refuse de tenter ou d'autoriser l'ascension par un pareil coup de vent. Enfin quelques dépêches de Heintzelmann donnent des détails confus et alarmants sur le début

de la bataille. Ces dépêches jettent un jour fâcheux et immérité sur les troupes de Casey qui, surprises par des forces supérieures, se sont vaillamment défendues. A ce moment se place un petit incident qui, quelques heures plus tôt, aurait pu nous éclairer sur le danger qui nous menaçait. Nous voyons arriver, au milieu d'une forte escorte de cavalerie, un aide-de-camp de Heintzelmann et à côté de lui un jeune et élégant officier confédéré qu'on nous présente comme le lieutenant Washington, nullement parent je crois du libérateur de l'Amérique, quoique porteur de ce nom illustre. C'est un aide-de camp de Jonhston qui, s'étant égaré, a été pris le matin par les avant-postes de notre gauche. Il n'avait sur lui aucune dépêche, mais on peut supposer qu'il portait des ordres verbaux d'autant plus graves qu'on n'avait pas voulu les confier au papier et sa présence ce matin sur notre gauche aurait dû nous donner l'éveil. Malheureusement à gauche on n'y attacha aucune importance et le général ne fut que tardivement informé de cette capture. Washington sort de West-Point; à ce titre c'est un camarade pour tous nos officiers qui l'entourent de soins et de prévenances. Mais on ne peut l'empêcher de prêter toute son attention aux bruits de la bataille qui se rapproche sensiblement de nous. Il sait le secret de l'ennemi, il sait où se massent les forces qui vont se ruer sur nous, mais, malgré son émotion, pas un mot, pas un geste, pas un coup-d'œil imprudent ne le trahira.

Cependant le général a pris son parti. Vers le soir, après avoir donné tous ses ordres à la droite, il va au centre occuper le quartier-général que Summer vient de quitter pour marcher à l'ennemi et où se trouve un poste télégraphique. L'obscurité est complète. Le bruit de la bataille a cessé. Un silence lugubre pèse sur les grands bois qui nous entourent. Dans la petite cabane, éclairée par quelques bougies plantées dans des bouteilles, le général en chef est étendu épuisé, vaincu par la maladie, et cependant dictant toujours des ordres, car seul il peut penser à tout. Au milieu de nous le tic-tac incessant du télégraphe, irritant par sa monotonie pour ceux qui ne comprennent pas son langage, nous donne enfin des nouvelles détaillées de l'aile gauche. Elles sont mauvaises, décourageantes, d'autant plus que Summer, qui a été plus heureux, ne peut communiquer avec nous. Il est impossible pendant la nuit de traverser la forêt inondée qui borde le Chickahominy. Mac Clellan, de plus en plus inquiet, fait un nouvel effort et va vers minuit jusqu'à Dispatch station pour de là,

s'il le faut, passer la rivière et aller prendre au point du jour le commandement de sa gauche. Nous cheminons à travers les fondrières éclairés seulement par les lueurs trompeuses des mouches à feu qui s'agitent sous l'influence d'une chaleur d'orage.

Enfin le soleil se lève radieux, la nature sourit. Le canon n'a pas encore repris son cruel dialogue. Evidemment l'ennemi hésite à renouveler le combat. Mais le Chickahominy grossit rapidement. Les troupes de l'aile droite ne pourront pas le franchir. Une moitié de l'armée est ainsi condamnée à l'immobilité. Mac Clellan s'y résigne à regret. Voici que vers 7 heures la fusillade éclate brusquement; cette fois près de nous, de l'autre côté de la vallée. C'est Sumner qui est de nouveau engagé. Nous montons à cheval pour le rejoindre. Le bruit de la mousqueterie nous guidera facilement. Ce n'est pas sans peine que nous traversons le Chickahominy. Les eaux débordées coulent impétueusement sous la futaie, soulevant les troncs entassés qui forment une sorte de chaussée à travers le marais; le tablier même du pont flotte et est à demi submergé, dans peu d'heures le passage sera impraticable. Il faut l'adresse des chevaux américains pour le franchir sans accident. La foule des blessés, des valides trop nombreux qui les escortent, nous tracent la route à suivre. Nous atteignons ainsi la ferme de Courtenay. On se bat au-delà de la clairière, dans le bois qui la borde. Autour de la maison, enlevée la veille par Sedgwick, gisent de nombreux cadavres; l'intérieur est rempli de blessés, parmi eux se trouve le vaillant Howard qu'on vient d'amputer d'un bras. C'est là, je crois, que, peu de jours après, Kearney, manchot de l'autre bras depuis la campagne du Mexique, vint plaisamment lui proposer de s'associer pour acheter désormais des paires de gants en commun et les partager.

Cependant le combat, vers 11 heures, cesse sur toute la ligne. L'ennemi, affaibli par ses pertes de la veille, privé de son chef grièvement blessé, renonce à la lutte. Ce serait le moment de prendre l'offensive. Mais Porter et Franklin ne peuvent passer le Chickahominy. Le pont de Sumner est submergé. Les deux parties de l'armée sont presque entiérement séparées. Dans ces conditions Mac Clellan se contente du résultat obtenu et, jugeant que les troupes de l'aile gauche, engagées depuis deux jours, ont besoin de repos, il n'inquiète pas l'ennemi dans sa retraite.

L'armée du Potomac venait de livrer sa première grande bataille rangée. Attaqués dans une position périlleuse, nous étions, en fin de compte, restés maîtres du terrain. La foule qui était

sortie de Richmond le 1er juin au matin pour assister de loin à notre déroute, avait vu les bataillons décimés de Johnston reprendre silencieusement les cantonnements dont ils étaient sortis la veille pleins d'espoir. C'était déjà beaucoup. Mais nous étions condamnés à l'immobilité. Dès le 2 au matin la tempête avait repris de plus belle ; les ruisseaux grosissaient toujours. Les communications entre les deux rives devenaient de plus en plus difficiles. Si l'ennemi n'avait pas été trop cruellement éprouvé à Fair Oaks il avait là une belle occasion d'écraser notre droite, placée en l'air à Mechanicsville, en passant le Chickahominy là où ce cours d'eau n'est qu'un simple ruisseau. Il ne le fit pas et attendit patiemment notre attaque en élevant autour de Richmond une série de lignes et d'ouvrages sur la position desquels nous fûmes bientôt renseignés. Nos chefs de leur côté, pour éviter une nouvelle surprise, s'empressèrent de couvrir tout leur front sur la rive droite du Chickahominy de travaux semblables. Nous rentrions ainsi dans la guerre de siège, ou plutôt dans un genre de guerre tout à fait particulier qui devait jouer un rôle considérable dans la lutte entre le Nord et le Sud, genre approprié à la nature du terrain comme au caractère des combattants, et qu'on pourrait appeler guerre de cheminements. L'absence de tout terrain découvert, l'impossibilité de produire de grands effets par les feux d'artillerie ou même de mousqueterie à une certaine distance, la facilité de se couvrir d'un peu de terre et de bois, et l'avantage énorme que ces épaulements improvisés donnaient à leurs défenseurs obligèrent les deux partis à recourir à ce genre d'opérations tenant le milieu entre un siège régulier et une bataille en rase campagne. Il plaisait d'ailleurs à l'esprit méthodique et peu aventureux de Mac Clellan. A force de cheminer pas à pas celui-ci espérait pouvoir pénétrer enfin jusque dans Richmond.

Les confédérés, qui nous en ont donné l'exemple, ne veulent pas se laisser distancer par nous. Ils travaillent avec ardeur et à chaque nouvel ouvrage opposent un ouvrage semblable. Sans s'engager à fond on se taquine incessamment. Toutes les fois qu'on le peut on cherche à prendre l'adversaire en défaut. De continuelles escarmouches ensanglantent nos lignes, tiennent les troupes en haleine et finissent par les harasser de fatigue. Le moment critique de la campagne est arrivé ; Mac Clellan, stimulé par la responsabilité sous laquelle d'autres auraient succombé, va révéler enfin toute sa valeur et se montrer pour la première fois un

homme de guerre supérieur. Le 25 juin, par une chaleur torride, nous faisons un pas sur la route de Williamsburg à Richmond, le premier depuis la bataille de Fair Oaks. Quoique ce combat nous ait coûté près de cinq cents hommes, nous sommes tous frappés du peu de monde que l'ennemi a mis en ligne pour défendre les approches mêmes de la capitale. Il y a là un mystère qui préoccupe Mac Clellan et dont il ne tarde pas à avoir l'explication. En effet, en rentrant au camp vers 6 heures du soir, il y trouva un déserteur ennemi qui annonça l'approche de Jackson. Ce général, à la tête de toute son armée, arrive de la vallée de Virginie; il est attendu d'heure en heure et sa jonction avec les troupes de Lee sera le signal d'une attaque générale contre nous. Une partie des forces qui occupaient Richmond sont déjà sorties dans la direction du Nord pour lui donner la main. Longstreet est à Mechaniscville. On assure que Jackson a déjà dépassé Hanover Court House. Ces nouvelles étranges et imprévues expliquent l'inaction de l'ennemi devant notre gauche. Il se prépare à écraser notre droite sous l'effort combiné de Longstreet et de Jackson, et ne veut pas nous donner l'éveil. Il ne s'agit pas pour Mac Clellan de s'enquérir comment il est possible que les stratèges de Washington, qui ont à leur disposition près de 80,000 hommes entre le Shenandoah et le Potomac, aient laissé Jackson leur glisser entre les mains s'en même s'en apercevoir; il faut malheureusement s'attendre à tout de leur part et il n'y a pas un moment à perdre pour prendre un parti décisif en présence d'une aussi formidable concentration des armées ennemies. Demain la bataille sera peut-être engagée et alors il sera trop tard. Mac Clellan n'hésite pas un instant. Il a tout pesé, tout prévu, et nous explique en détail le plan hardi qu'il va exécuter. Ceux auxquels il s'ouvrit avec confiance dans ce moment si grave doivent à sa gloire d'affirmer solennellement que tout ce plan était arrêté dans son esprit avant que Lee eût pris l'offensive; ses détracteurs ont trop souvent prétendu que le changement de base de l'armée du Potomac n'avait été qu'une retraite forcée après la perte de la bataille de Gaines Mill.

Rien de plus faux. Le 25 au soir Mac Clellan, se voyant menacé par des forces supérieures, avait promptement deviné les desseins de Lee. Il avait compris que celui-ci chercherait à déborder sa droite, à la refouler sur Bottomsbridge, à la séparer du White House, de manière à nous enlever notre base d'opérations et à nous enfermer dans le triangle compris entre le Chickahominy et

le James. Il espérait nous acculer dans une impasse, où privés de vivres et de munitions nous serions anéantis ou contraints de capituler. En présence d'un pareil danger un général médiocre, comprenant qu'il ne pouvait plus se maintenir devant Richmond sans s'exposer à être coupé, se serait replié sur le White House. Cette opération extrêmement périlleuse équivalait à l'abandon de toute la campagne. Mac Clellan avait déjà étudié sérieusement le transfert de son armée des rives du Chickahominy à celles du James, qui lui offraient une base d'opérations bien meilleure que le Pamunkey. Ce mouvement lui permettait de menacer Richmond par le Sud. Il avait envoyé des navires chargés de provisions dans le fleuve. La flotille était prête à le remonter. On avait quelques renseignements sur les routes qui, traversant le White Oak Swamp, conduisaient jusqu'à Malvern Hill point culminant signalé comme dominant le James. Mac Clellan résolut d'exécuter brusquement, en présence de l'ennemi, ce changement de base. Rien de plus téméraire en apparence, rien de plus prudent en réalité.

Mac Clellan était fidèle à ce principe qu'il faut toujours faire à la guerre ce à quoi l'ennemi ne s'attend pas. De plus la concentration probable des forces ennemies au nord, sur notre extrême droite, rendait beaucoup moins périlleux le mouvement de flanc entrepris au sud sur notre extrême gauche. Le 26, avant le jour, les ordres les plus urgents étaient donnés. Tout allait se préparer pour l'évacuation du White House. Nous étions comme un navire qu'une simple corde facile à couper retient seule encore au rivage. Nous attendions l'orage qui allait éclater sur nous, sachant parfaitement ce que nous ferions, décidés à nous défendre avec d'autant plus d'énergie que nous nous sentions plus complètement livrés à nos propres ressources et abandonnés par le gouvernement de Washington; prêts d'ailleurs si, par une chance inespérée, la victoire nous souriait, à tenter immédiatement un mouvement offensif contre Richemond et à aller gagner le James sous les murs mêmes de la capitale virginienne. Nous ne devions pas être assez heureux pour réaliser ce dernier dessein. Ce n'était qu'un rêve.

Cependant l'ennemi semblait nous donner quelque répit. La matinée du 26 s'écoula sans qu'un seul coup de canon vînt nous révéler sa présence. Le soir ses attaques partielles furent victorieusement repoussées à Mechanicsville. Heures précieuses dont Mac Clellan sut profiter pour ne rien négliger de ce qui pouvait assurer le succès du mouvement vers le James.

Le 27 juin fut livrée la sanglante bataille de Gaines Mill. Mac Clellan avait prescrit à son aile droite, placée sous les ordres de Fitz John Porter, de soutenir tout l'effort de l'ennemi, d'abandonner les communications avec le White House, mais de défendre à outrance la ligne du Chickahominy. Nous fûmes battus à Gaines Mill, parce qu'avec 35,000 hommes nous eûmes à soutenir le choc de 50 et peut-être de 60,000 ennemis ; nos forces furent inférieures sur le champ de bataille parce que Mac Clellan, se préparant à la retraite sur le James, ne voulut pas, avec raison, jeter un plus grand nombre de troupes sur la rive gauche du Chickahominy et risquer ainsi de ne pouvoir les ramener assez promptement sur la rive droite. Notre défaite se borna à la perte douloureuse, il est vrai, de vingt-deux canons, de mille ou quinze cents prisonniers valides, d'un grand nombre de blessés. Quant au terrain abandonné à l'ennemi, il n'avait aucune importance, car nos troupes restèrent maîtresses des abords des ponts, qu'elles purent ainsi repasser tranquillement durant la nuit, selon les prévisions de Mac Clellan.

Le prix élevé auquel les Confédérés avaient payé leur victoire, les trompa sur ses conséquences. Ils crurent nous avoir arraché de vive force le White House; ils se figurèrent que, rejetés malgré nous au delà du Chickahominy, nous allions chercher à repasser cette rivière pour gagner la péninsule et qu'il suffisait de nous devancer de ce côté pour nous prendre comme dans une souricière. C'est justement l'erreur sur laquelle Mac Clellan avait compté avec une merveilleuse sagacité. Pendant que Lee poussait toutes ses troupes entre le Pamunkey et le Chickahominy, l'armée du Potomac s'ébranlait vers le James.

Aussi la journée du 28 nous trouva-t-elle dans la situation la plus étrange qui se puisse imaginer. Nous venions de livrer une sanglante bataille qui pouvait passer pour une défaite. L'ennemi croyait avoir remporté une victoire décisive. Il ramassait des trophées, détruisait tout ce que nous n'avions pu évacuer de nos dépôts, coupait notre chemin de fer, s'étendait sur la rive gauche du Chickahominy. Et cependant pas un coup de canon, pas un coup de fusil ne révélait la présence des deux armées. Lorsque vers minuit j'avais quitté le champ de bataille de Gaines Mill, où m'avait appelé mon service, pour regagner notre quartier-général sur la rive droite du Chickahominy, j'avais trouvé le camp levé et Mac Clellan assis, avec la plupart de ses lieutenants, autour d'un grand feu. Les branches des pins, arrachées aux

berceaux sous lesquels nous nous étions si souvent abrités, jetaient en pétillant une flamme haute et claire, auprès de laquelle on cherchait volontiers un refuge contre l'abondante rosée qui, succédant à des journées brûlantes, portait partout les germes mortels de la fièvre et de la dyssenterie. Nos chefs agitaient une grave question. Fallait-il profiter de ce que Lee avait dépassé notre droite avec le gros de son armée pour tenter un coup contre Richmond et sa garnison? Nous avions trop souffert à Gaines Mill pour risquer une pareille aventure et tous les ordres furent donnés pour mettre l'armée en marche vers le James. Les pionniers destinés à nous ouvrir la voie et une partie de nos convois étaient déjà en route. Mais il fallait au moins trente-six heures, si rien ne venait entraver nos mouvements, pour faire écouler sur les chemins étroits de la forêt la masse immense de fantassins, de cavaliers, d'attelages de toutes sortes qui composaient notre armée et, par conséquent, pour ébranler la queue de nos colonnes. Mac Clellan, comme le capitaine d'un vaisseau en perdition, voulait rester l'un des derniers sur ce terrain, arrosé du sang de ses soldats, et que les fautes du gouvernement de Washington l'obligeaient d'abandonner après avoir vu, sans les atteindre, comme une terre promise, les cloches de Richmond. Le chemin de fer ne marchait plus. Le télégraphe cessa brusquement de parler. L'ennemi l'avait coupé. Nous étions isolés du reste du monde, comme une place assiégée. Et cependant le canon se taisait toujours. Rien ne dérangeait nos préparatifs. Un dernier train chargé de provisions, qui n'avait pu rejoindre le White House, attendait la torche qui devait le détruire.

Tous les blessés trop grièvement atteints pour être transportés, ou qui n'avaient pu trouver place sur les voitures étaient rassemblés dans une immense ambulance à Savage Station, sous la protection du drapeau jaune. La chaleur était accablante. D'épais nuages de poussière enveloppaient nos soldats fatigués et altérés. De semblables nuages s'élevant au loin au-dessus des arbres, nous révélaient seuls la présence et les mouvements de l'ennemi. Celui-ci de plus en plus étonné, à mesure qu'il s'avançait, de ne rencontrer personne, semblait chercher l'armée du Potomac qui, masquée derrière la vallée du Chickahominy et l'épaisseur de la forêt, lui échappait comme un cerf doublant ses voies, après avoir lancé les chiens sur une fausse piste. La combinaison audacieuse de Mac Clellan avait un succès complet. Elle assura le

salut de l'armée. Mais ce salut ne fut pas seulement chèrement acheté. La campagne commencée trois mois auparavant était terminée. Elle avait échoué.

Toutefois, avec des renforts opportuns, l'armée du Potomac pouvait la reprendre dans les conditions les plus favorables et profiter ainsi des sacrifices qu'elle avait déjà faits. De Harrisons Landing elle pouvait passer le James et attaquer Richmond par le sud. Les événements ont prouvé combien Mac Clellan avait raison en traçant ce plan de campagne; car c'est celui que, bon gré mal gré, après avoir perdu plus de soixante mille hommes par le feu de l'ennemi pour atteindre ces mêmes bords du James, Grant adopta deux ans plus tard et qui finit par lui assurer la victoire. Mais l'ouvrier de la première heure n'est pas celui de la dernière. Je dois d'ailleurs m'arrêter ici. De graves motifs politiques, des devoirs de famille nous obligèrent, le duc de Chartres et moi, à profiter de l'autorisation qu'en prévision d'une telle éventualité, le président nous avait donnée le jour où il nous avait ouvert les rangs de l'armée fédérale. Il fallut nous séparer de Mac Clellan à Haxalls Landing. Les regrets qu'il nous témoigna, les lettres par lesquelles son chef d'état-major et le secrétaire d'Etat, en acceptant notre démission, voulurent bien apprécier nos services, furent pour nous une inestimable récompense du zèle que nous avions pu apporter à remplir notre tâche. Mais le véritable trésor que nous rapportions dans l'Ancien Monde était l'amitié de tant de vaillants soldats dont nous avions eu l'honneur de partager les travaux et par dessus tout celle du chef bien aimé que nous pleurons aujourd'hui.

J'eus, longtemps après, le bonheur de le revoir, de le recevoir avec les siens chez moi, sur le sol natal. Je conserverai toujours un profond souvenir des entretiens que nous eûmes alors sur la brillante campagne à laquelle il ne m'avait pas été donné d'assister auprès de lui et qui fut si brusquement interrompue par sa destitution. Il parlait avec une rare mesure de la disgrâce dont il avait été frappé lorque toutes ses troupes lui avaient été enlevées successivement pour les faire battre à Manassas sous les ordres d'un général incapable; de l'hommage forcé que, dans une heure de péril et sous la pression de l'opinion publique, M. Lincoln avait rendu à sa supériorité militaire. Il s'animait et le feu de la jeunesse brillait encore après vingt ans dans ses yeux, lorsqu'il racontait cette belle campagne de quinze jours commencée avec une armée désorganisée et terminée par la retraite de Lee au-delà du

Potomac. Une profonde tristesse au contraire l'envahissait lorsqu'il parlait de ce jour néfaste où un ordre du président avait brutalement frappé le vainqueur d'Antietam au milieu de sa plus belle combinaison stratégique. Chacun sait avec quelle dignité, quel patriotisme, il subit cette fatale mesure. Mais le cœur du soldat et du citoyen avait été profondément atteint. Quoi de plus cruel que de se sentir capable de servir utilement son pays, de l'avoir prouvé, et d'être condamné à l'inaction par une sotte jalousie politique? On comprend parfaitement l'erreur qu'il commit, car ce fut une erreur, en permettant qu'avant la fin de la guerre on opposât, dans l'élection présidentielle, son nom à celui de Lincoln. Heureusement, il vécut assez pour voir tous les partis rendre justice à ses talents, à son dévouement, et pour recueillir en Europe les hommages de tous les militaires qui avaient étudié la grande guerre civile. Estimé de tous, honoré de la confiance de ses concitoyens du New-Jersey, il eut le bonheur de rester étranger à tous les dangers politiques qui ont malheureusement compromis plus d'une réputation militaire. Il resta jusqu'au dernier jour digne d'être appelé par excellence : *Vir fortis, vir bonus.*

Veuillez me croire, etc.

PHILIPPE COMTE DE PARIS.

Château-d'Eu, janvier 1886.

De l'artillerie suisse et de ses perfectionnements en ce qui concerne la guerre de montagne.[1]

(Suite.)

B. ORGANISATION

On ne peut pas penser à une organisation tout à fait indépendante de l'artillerie de montagne, parce que dans toute guerre de montagne, on aura besoin de troupes qui devront être dotées d'artillerie dans les proportions de la grande guerre. D'après ce que nous avons trouvé, on a besoin de batteries pouvant s'employer dans la plaine et dans la montagne; elles devront être réparties aux corps de façon à pouvoir leur être enlevées sans causer de grands dérangements et sans renverser les proportions.

[1] Mémoire de M. le colonel Schumacher, qui a obtenu le premier prix au concours de la Société suisse des officiers.

L'organisation de l'artillerie qui satisferait à ces exigences, doit donner aux divisions, que nous calculons à 10,000 hommes d'infanterie, une dotation suffisante d'artillerie, tout en tenant disponible une artillerie, qui pourrait soit renforcer l'artillerie de division, soit servir dans un but général. Cette artillerie serait alors destinée à fournir les soutiens nécessaires à l'artillerie de montagne.

Voici l'organisation que nous proposerions pour l'artillerie de campagne :

L'artillerie de campagne se compose de 48 batteries, divisées en 4 brigades à 12 batteries.

Chaque brigade a 3 régiments à 4 batteries. De ces régiments deux sont attribués à chaque division et se composent de deux groupes de 2 batteries, qui pourraient aussi recevoir le nom de bataillons. Le 3e régiment forme dans la règle l'artillerie de corps pour deux divisions réunies; il n'est pas divisé en deux groupes (bataillons), mais possède un officier d'état-major de plus.

Le commandement d'une brigade serait exercé par un colonel-brigadier, un colonel non brigadier (chef d'état-major), 4 lieutenants-colonels, 5-7 majors et les officiers de troupe.

Le premier lieutenant-colonel commande, avec 2 majors, le 1er régiment d'artillerie divisionnaire.

Le 2e lieutenant-colonel commande, avec 2 majors, le 2e régiment d'artillerie divisionnaire.

Le 3e lieutenant-colonel commande le 3e régiment, l'artillerie de corps.

Le 4e lieutenant-colonel commande, avec 2 majors, le parc de brigade (éventuellement en formant ce parc à 3 colonnes seulement, ce qui paraît meilleur, on n'a plus besoin des 2 majors, ce qui réduit à 11 le nombre des officiers supérieurs, un de plus qu'il n'en faut actuellement pour 12 batteries).

Un major reste disponible, pour commander les détachements qu'on pourrait faire en vue de marches rapides dans la plaine ou dans la montagne.

Le nombre des capitaines sera déterminé par le nombre des unités, 15-16, et les besoins du service d'adjudant; ce service en réclamera deux pour l'état-major de brigade; les régiments et le parc nécessiteront 4 premiers lieutenants ; les bataillons, n'étant qu'une unité administrative, peuvent se passer d'adjudants et y suppléer par des ordonnances.

D'après la répartition actuelle des batteries de 10 cm., il serait

nécessaire de donner à 2 brigades 4 batteries lourdes, et 2 seulement à chacune des deux autres. Lors d'une transformation les mêmes considérations ne seraient plus valables, car jusque-là toutes les unités seront devenues « troupes fédérales; » il pourrait seulement paraître meilleur de donner des batteries tout à fait légères à d'autres régiments que ceux qui sont actuellement armés de pièces lourdes. Lorsque les 12 batteries de 10 cm. seront organisées sur le même pied que les batteries projetées, les batteries tout à fait légères seront au nombre de 16, soit 4 par brigade, formant alors le 3e régiment (2e tableau, page 229).

Il faudrait alors tenir compte du fait que ce ne serait pas le matériel qui serait changé, mais les numéros.

Dans l'organisation mentionnée en premier lieu, chaque brigade aurait 12 batteries dont une légère, appartenant au 3e régiment (1er tableau, page 228), si ce régiment a ses 4 batteries réunies, le major peut commander deux batteries; si la batterie est détachée, le lieutenant-colonel commande les trois autres et le major peut recevoir, si cela est nécessaire, le commandement de deux batteries légères, unies dans un but spécial.

1. Tableau de la répartition du matériel en brigades et régiments (élite) au bout de 2 ou 3 ans.

RÉPARTITION	Numéros des batteries	Batteries d'après le calibre.							
		10 cm.	8 cm.	5 cm.	7,5 cm.	10 cm.	8 cm.	5 cm.	7,5 cm.
1er régiment . . .	1, 2, **3**, **4**	2	2						
2e » . . .	5, 6, 7, 8		4						
3e » . . .	9, 10, 11, 12		3	1					
Ie brigade, total						2	9	1	
4e régiment . . .	**13**, **14**, 15, 16	2	2						
5e » . . .	17, 18, 19, 20	2	2						
6e » . . .	**21**, **22**. 23, 24		3	1					
IIe brigade, total						4	7	1	
7e régiment . . .	**25**, 26, 27, **28**	2	2						
8e » . . .	29, 30, 31, 32	2	2						
9e » . . .	**33**, **34**, 35, 36		3	1					
IIIe brigade, total						4	7	1	
10e régiment . . .	**37**, 38, 39, 40	2	2						
11e » . . .	**41**, 42, 43, 44		4						
12e » . . .	45, 46, 47, 48		3	1					
IVe brigade, total						2	9	1	
13e régiment . . .	61, 62, 63, 64								4
			Total . .			12	32	4	4

Les numéros en demi-gras sont ceux des batteries actuellement lourdes.

Les quatre batteries légères pourraient aussi, suivant les besoins, être réunies en un régiment comme les quatre batteries de montagne ; on pourrait alors former de ces deux régiments, si on le croit utile, une brigade d'artillerie de montagne.

Voici quelles seraient les proportions :

1 division d'infanterie avec 1 régiment d'artillerie divisionnaire, 10,000 hommes, 24 pièces : 2,4 °/oo.
2 divisions d'infanterie avec 1 brigade d'artillerie (élite), 20,000 hommes, 72 pièces : 3,6 °/oo.
2 divisions d'infanterie avec 1 brigade d'artillerie (élite), moins 1 batterie légère détachée, 20,000 hommes, 66 pièces : 3,3 °/oo.
1 division d'infanterie avec 1 régiment d'artillerie divisionnaire et l'artillerie de corps, moins la batterie légère, 10,000 hommes, 42 pièces : 4,2 °/oo.
1 brigade d'infanterie avec un groupe d'artillerie divisionnaire, 4500 hommes, 12 pièces : 2,6 °/oo.
1 régiment d'infanterie avec un groupe d'artillerie divisionnaire, 2300 hommes, 12 pièces : 5,2 °/oo.
1 brigade d'infanterie avec un groupe d'artillerie divisionnaire et une batterie légère, 4500 hommes, 18 pièces : 4 °/oo.
1 brigade d'infanterie avec une batt. légère, 4500 hom., 6 pièces : 1,3 °/oo.
1 régim. d'infant. avec une batt. légère, 2,300 hommes, 6 pièces : 2,6 °/oo.
1 bat. d'infant. avec une batterie légère, 800 hommes, 6 pièces : 7,5 °/oo.
1 rég. de caval. avec une batterie légère, 350 chevaux, 6 pièces : 17 °/oo.
2 régim. de caval. avec une batterie légère, 700 chevaux, 6 pièces : 8,5 °/oo.
4 régim. de caval. avec une batterie légère, 1400 chevaux, 6 pièces : 4,2 °/oo.
1 brig. d'inf. avec une batt. de montagne, 4500 hommes, 4 pièces : 0,9 °/oo.
1 brig. d'inf. avec deux batt. de montagne, 4500 hommes, 8 pièces : 1,8 °/oo.
1 brigade d'infanterie avec deux batteries de montagne et une batterie légère, 4500 hommes, 14 pièces : 3,1 °/oo.
1 régim. d'inf. avec une batt. de montagne, 2300 hommes, 4 pièces : 1,8 °/oo.

2. Répartition des batteries après transformation complète du matériel (6-7 ans).

Chiffres ordinaires : 8 batt de camp. de réserve Chiffres demi-gras : 4 batt. de camp. de réserve	ÉLITE			RÉSERVE		TOTAL		
	84 mm	50 mm.	75 mm. Mont.	84 mm.	75 mm. Mont	84 mm.	50 mm.	75 mm. Mont.
Ie brig. 1. Régim.	4			1		**4** 5		
» 2. »	4			1		**4** 5		
» 3. »		4		**1**		**1**	4	
IIe » 4. »	4			1		**4** 5		
» 5. »	4			1		**4** 5		
» 6. »		4		**1**		**1**	4	
IIIe » 7. »	4			1		**4** 5		
» 8. »	4			1		**4** 5		
» 9. »		4		**1**		**1**	4	
IVe » 10. »	4			1		**4** 5		
» 11. »	4			1		**4** 5		
» 12. »		4		**1**		**1**	4	
Mont. 13. »			4		2			6
	32	16	4	8 **(4)**	2	**36** 40	16	6

Ces tableaux démontrent bien que les changements proposés ne produiront d'affaiblissement dans aucune partie de l'armée, tout en permettant de faire face à tous les besoins. Quant à savoir si le système de 4 brigades à 3 régiments, dans lesquelles les batteries légères sont comprises, avec un régiment de montagne indépendant, est préférable à la formation d'une brigade de montagne à 4 batteries légères et 4 de montagne en deux régiments, c'est, comme d'ailleurs tout le projet, une affaire à discuter. Mais comme on ne peut laisser de côté la question de la réorganisation des batteries de 10 cm., il semblera meilleur d'établir un cadre qui permette une réorganisation générale pour toutes les éventualités, y compris la répartition des 4 ou 8 batteries de landwehr.

Ce qu'on pourrait le plus blâmer dans ce projet, est l'augmentation du nombre des officiers d'état-major; on a discuté en France et en Allemagne la question de la conduite tactique de l'artillerie et toutes les recherches ont établi qu'il n'est pas possible de commander directement plus de quatre batteries, non plus que d'en conserver deux dans la même direction de feux.

On ne peut faire d'exceptions que pour de l'artillerie entrant en ligne un peu tard (artillerie de corps), à qui l'appui de l'artillerie divisionnaire donne les moyens de réunir jusqu'à trois batteries sous un même commandement pour une action commune ou de les faire prendre part au feu déjà engagé.

En outre, le nombre des officiers d'état-major n'est calculé si haut que parce qu'on y fait rentrer les majors; or il n'y a pas de raison pour que le major d'artillerie ait une autre situation que celui d'infanterie; le bataillon n'est de fait depuis longtemps plus l'unité tactique, et le groupe de deux batteries n'est ni plus ni moins unité tactique que le bataillon; l'action croissante des feux ne nécessite pas une autre organisation tactique, mais est le facteur des différentes armes.

On peut reprocher à notre organisation actuelle, que 6 batteries sont trop pour un développement et une direction régulière du feu. En admettant aussi que le chef d'état-major de la brigade actuelle reçoive le commandement de l'artillerie divisionnaire, il ne restera plus personne pour conduire les troisièmes régiments de deux brigades, éventuellement réunis. Mais l'histoire militaire récente montre que, si chaque division emploie pour elle, au lieu de les réunir au corps, deux batteries à son gré, quand

quatre batteries divisionnaires lui suffisent, l'effet pour les buts généraux (artillerie de corps) n'est pas atteint.

Une circonstance qui doit aussi peser dans la balance, c'est que la réorganisation proposée réduit de 16 à 12 le nombre des colonnes de parc. Quant à savoir si le parc d'une brigade d'artillerie devrait être réuni en un parc de brigade, comprenant deux colonnes de division et une colonne de réserve ou de corps, ou s'il ne vaudrait pas mieux donner à chaque régiment une colonne de parc, c'est encore une question à discuter. Ce dernier projet semble plus avantageux, sous réserve naturellement de l'artillerie de montagne qui aurait deux petites colonnes de parc organisées spécialement pour elle.

Il y aurait encore par là économie d'officiers d'état-major, puisqu'il n'y aurait plus besoin que de 3 lieutenants-colonels par brigade. Si deux ou trois colonnes de parc sont réunies, le chef du bataillon du train, qui est d'ailleurs enlevé à l'artillerie et n'a dans aucun cas d'emploi dans la division mobile, peut prendre la direction de cette colonne en marche; pour le combat elles devront être séparées les unes des autres.

C'est surtout pour l'artillerie de montagne que le régiment devrait être partagé en deux groupes, comprenant soit simplement deux batteries d'élite, soit aussi une batterie de landwehr. En y adjoignant des batteries légères attelées, commandées aussi deux à deux par un major, celui-ci aurait suivant la dislocation deux batteries à commander, soit une batterie de montagne et une batterie attelée, soit deux batteries semblables.

Il n'y aurait plus qu'à rechercher qui fournirait les deux nouvelles batteries de montagne, ou plutôt, comme c'est la Confédération qui s'en occuperait, où se ferait le recrutement. Celui-ci repose jusqu'ici sur une erreur, c'est-à-dire qu'on suppose la majorité du personnel habituée à la conduite des bêtes de somme; or ceci n'est le cas que pour une petite partie de la batterie valaisanne, et non pour les Grisons où le trafic par bête de somme est devenu presque plus rare que dans l'Oberland bernois, la Gruyère et le district de la Singine.

Le personnel devra apprendre non seulement à manœuvrer des pièces, mais aussi à charger et à conduire les animaux. On ne peut nier que les Valaisans savent mieux se servir des mulets que tout autre peuple, mais il faut une peine inouïe pour leur apprendre bien le maniement des pièces. On peut donc conclure

que le choix des bêtes ne nécessite pas exclusivement des gens d'un district restreint.

La vraie solution se trouverait, ici aussi, dans une organisation fédérale; en effet, l'organisation cantonale ne peut pas subsister, puisque le Valais n'arrive pas à compléter ses cadres en officiers, ni même en sous-officiers. D'autre part on a pu se convaincre que d'autres officiers s'accoutument très bien au service de l'artillerie de montagne, s'ils ont reçu une instruction préalable sur l'artillerie.

Beaucoup d'officiers préféreraient aussi servir dans une unité fédérale, parce que l'avancement y est moins soumis que dans les cantons au hasard et à des influences étrangères au service. Le service est d'ailleurs intéressant au plus haut degré et l'emploi dans la montagne compense richement l'instruction peu attrayante de la plaine.

Pour répartir les districts de recrutement il faut tenir compte de la question des langues; il semble d'après le projet que le mieux serait de former deux moitiés, une de langue allemande et une de langue française.

La portion allemande comprendrait avant tout le canton des Grisons, qui a à sa disposition un bon corps d'officiers; on y joindrait Glaris, qui est aussi en état de fournir des cadres, Uri, Schwytz et peut-être le Haut-Valais; d'une manière générale le VIII[e] arrondissement de division, moins les portions italienne et romanche.

Le détachement français se recruterait sur un territoire moins étendu, mais proportionnellement plus peuplé, c'est-à-dire le Bas-Valais, les Alpes vaudoises, la Gruyère et le Jura, où l'on trouve de bons cadres. Il n'y aurait qu'à tenir fermement à ce que tous les hommes soient de langue française. Ces territoires appartiennent tous aux I[re] et II[e] divisions.

La répartition territoriale serait la suivante : à la partie française le Sud-Ouest, à la partie allemande le Sud-Est et aussi, vu les moyens de communication, le Jura.

Le mode de répartition actuel est, nous l'avons déjà dit, insuffisant pour les cadres.

Mais une réorganisation n'est pas tout; ce qui manque surtout à l'artillerie de montagne, ce sont les attelages. Pour cela le mulet vaut mieux que le cheval, depuis qu'on ne trouve plus de chevaux de bât de la vieille race grisonne. Bien qu'il n'y ait pas de

raison de rejeter les mulets, une race de chevaux pouvant s'employer à la montagne et sur les routes serait préférable.

Depuis une vingtaine d'années on rencontre dans les cantons de Vaud et du Valais, des chevaux bais dont les ancêtres ont été importés de Norvège, et qui se distinguent en ce qu'ils sont à la fois de bons trotteurs et de sûrs chevaux de montagne. Il vaudrait bien la peine de faire un essai d'importation de chevaux norwégiens et bosniaques. Ce n'est pas l'armée seule qui en profitera, mais aussi l'éleveur, qui aurait ainsi une marchandise dont le débit serait assuré. Là où l'élevage a moins cherché à produire des chevaux de luxe ou de selle extraordinaires, qu'un cheval d'un usage plus général, bien que limité, il a sûrement et rapidement porté ses fruits. Jusqu'à présent les contrées hautes de la Suisse manquent complètement d'un bon cheval de selle et de trait.

Il ne suffit pas de dépenser des centaines de mille francs pour le matériel de guerre en négligeant les moyens de locomotion. Si l'on veut avoir une bonne artillerie de montagne il faut prêter au cheval de bât plus d'attention qu'on ne l'a fait jusqu'ici; on ne trouvera pas suffisamment de mulets pour 4 batteries, il serait temps de songer à augmenter une race de chevaux spécialement apte au service de montagne, ainsi qu'à tout autre travail qui ne serait pas excessif.

Les batteries légères attelées destinées à servir éventuellement de 2e ligne dans la montagne seraient recrutées dans le Jura, l'Oberland Bernois avec l'Unterwald et Lucerne, la Marche et les Alpes Saint-Galloises, Glaris et les Grisons. L'instruction apprendra aux hommes ce qui est nécessaire pour le service en plaine; avec cela et l'habitude de leur propre terrain ils sauront aussi s'en tirer dans la montagne, si le matériel est convenable.

CONCLUSION

Nous avons prouvé aussi bien que possible que l'armement actuel de l'artillerie de campagne ne répond pas à tous les besoins de la guerre de montagne.

L'artillerie de montagne proprement dite suffit en armement mais pas en nombre. Elle ne pourra pas, à elle seule, soutenir une guerre de montagne. Il nous a fallu alors faire rentrer l'artillerie de campagne dans le cycle de nos considérations pour prouver que la guerre de montagne, tant que l'artillerie a à y coopé-

rer, peut être conduite sans désavantage, moyennant une substitution de matériel et un autre groupement dans l'organisation.

La transformation du matériel ne comporte pas de nouveaux frais, puisqu'elle est déjà commencée; la première acquisition nécessaire pour faire face aux plus pressants besoins est celle de 4 pièces de montagne, coûtant environ 15,000 fr. chacune, selles et munitions comprises, soit 60000 francs en tout. Les autres innovations sont prévues et ordonnées par le temps; le matériel complémentaire proposé coûte moins que les canons de 84^{mm}, actuellement en cours d'acquisition; le reste du matériel, en usage depuis plus de 50 ans, a déjà besoin d'un prompt renouvellement pour rester capable d'être employé à la guerre; ce renouvellement aussi se fera à meilleur marché et d'une façon plus efficace par le moyen proposé.

Si, après examen de la solution, il paraissait désirable de résoudre la question plus promptement qu'on ne l'a prévu ici, dans la pensée que les complications qui surgiront le plus facilement ne pourront être arrêtées dès le début que par des troupes de montagne et par l'artillerie de montagne correspondante, le peuple sera prêt à faire pour une fois une grosse dépense, car de la sécurité pour la guerre résulte la sécurité pour les travaux de la paix.

FIN

Société des Officiers de la Confédération suisse.

SOUS-SECTION DE LAUSANNE.

Conférences militaires.

Nous devons aujourd'hui nous borner à enregistrer quatre conférences fort intéressantes, à savoir deux de M. le lieutenant-colonel d'état-major Favey, les 7 mars et 5 avril sur les *services de l'arrière* et deux de M. le colonel-divisionnaire Ceresole, les 4 et 11 mai, sur la *mobilisation de l'armée*, conférences sur lesquelles nous reviendrons en détail. Notons toutefois qu'après l'exposition de M. le lieutenant-colonel Favey, M. le capitaine Dr Secretan a fait une intéressante communication au sujet des *cartouches à pansement*, heureuse innovation apportée dans notre armée pour permettre à chacun de panser provisoirement une blessure en attendant l'arrivée du médecin. On sait que d'après un arrêté du ministre de la guerre d'Allemagne, chaque soldat doit être muni d'une petite boîte à pansement

qu'il portera cousue dans le pan de sa tunique, entre la doublure et le drap.

Le médecin en chef de l'armée fédérale, M. le colonel Ziegler, a fait prendre une mesure analogue et perfectionnée en Suisse. Il a fait confectionner, avec l'aide de M. le Dr Kocher de Berne, de petites *cartouches de pansement* très pratiques. Elles se composent d'une bande de mousseline de deux mètres de longueur, d'un morceau de coton imbibé d'acide borique, d'une épingle imperdable, le tout contenu dans une feuille de papier parcheminé. Il y a là de quoi faire un pansement antiseptique provisoire pour des plaies de petites dimensions, celles produites par les balles, par exemple. Et cela est important. Chacun sait que les blessures sont d'autant moins dangereuses qu'elles sont mises plus tôt à l'abri de l'infection.

On avait songé d'abord à distribuer ces cartouches aux hommes, comme on projette de le faire en Allemagne, mais la pratique a démontré que ce système est mauvais : neuf fois sur dix, quand on veut se servir du pansement, il se trouve qu'il est souillé par la transpiration ou la poussière, détérioré par l'humidité, ou que le soldat l'a employé à d'autres usages.

On ne distribuera donc pas ces cartouches à la troupe. Réunies par paquets de cinq, avec une enveloppe de papier imperméable et une instruction sur la manière de s'en servir, en trois langues, on les conservera au corps. Les médecins en auront en réserve dans leurs caisses, les infirmiers dans leurs havre-sacs, et on pourra en distribuer éventuellement aux patrouilles, aux grand'gardes, aux détachements isolés auxquels les soins médicaux pourraient manquer momentanément.

L'*Instruction* dans les trois langues, avec figure, dont chaque paquet est accompagné, comprend 9 articles comme suit :

1. Ces cartouches servent à faire le premier pansement de la plupart des blessures profondes et des brûlures.

2. Défense expresse d'ouvrir un paquet ou une cartouche avant le moment de s'en servir.

3. Mettre à nu toute la circonférence de la partie blessée sans toucher aux plaies.

4. Ouvrir le paquet en tirant la ficelle, sortir une cartouche, l'ouvrir de la même manière et arracher les deux bouts collés en ménageant l'enveloppe de parchemin.

5. Etaler sur la plaie la ouate pliée à la grandeur d'une carte à jouer, le côté lisse en dedans, et la recouvrir du parchemin, le côté interne sur la ouate.

6. Appliquer la bande en cravate de façon qu'elle ne puisse ni se déranger ni étrangler la partie blessée, et en arrêter les 2 bouts au moyen de l'imperdable ou en les nouant. Les cartons peuvent servir comme attelles pour les doigts.

7. Une cartouche suffit pour le pansement des ouvertures d'entrée et de sortie d'une balle, lorsque celles-ci ne sont pas trop grandes et se trouvent à des hauteurs peu différentes. Dans ce cas, on répartit la ouate sur les deux plaies dont l'une sera recouverte d'un morceau de l'enveloppe du *paquet*. Dans les autres cas on se sert d'une cartouche pour chaque plaie.

8. Les hémorrhagies légères s'arrêtent d'elles-mêmes sous le pansement et dans la position élevée du membre. Les hémorrhagies graves seront combattues d'après les prescriptions du manuel du soldat sanitaire avant d'appliquer le pansement.

9. On ne s'occupera du bandage contentif des fractures qu'après avoir fermé les plaies avec la cartouche.

BIBLIOGRAPHIE

Souvenirs politiques et militaires de Bulgarie. Deux révolutions. La guerre serbo-bulgare, par M. le Dr Ch. Roy. Paris, chez Bayle, éditeur, 16, rue de l'Abbaye, 1 vol. in-12.

Notre compatriote M. le Dr Roy, de Vevey, qui habitait Sophia depuis quelques années, a pris part à la guerre serbo-bulgare de 1886 en qualité de membre de la société de la Croix-Rouge. Il a accompagné l'armée bulgare sur les champs de bataille et il a eu plusieurs fois l'occasion de s'entretenir avec le prince Alexandre. Il a donc été à même de recueillir des notes précieuses. Il les publie aujourd'hui et elles forment un recueil des plus intéressants pour l'histoire de cette campagne.

L'auteur raconte, en détail, les opérations des deux armées, expose l'organisation, très rudimentaire d'ailleurs, du service médical, et explique par quelle suite de circonstances la jeune armée bulgare parvint à triompher des Serbes qui s'étaient déjà pourtant aguerris dans leur lutte contre les Turcs en 1876.

Cette partie militaire de l'ouvrage est mieux traitée que dans maints ouvrages prétendus tactiques.

Quant à la partie diplomatique, elle n'est pas moins intéressante. M. Roy rappelle, après avoir fait le récit de la révolution rouméliote, les intrigues tramées contre le prince de Bulgarie par certaines puissances européennes dont la Serbie fut l'instrument. Il donne à la fin du volume des détails très circonstanciés sur la déposition du prince Alexandre, sur sa restauration et sur son abdication finale.

En résumé, c'est un livre des plus intéressants et des plus utiles à consulter, émanant d'un témoin oculaire dont la bonne foi ne saurait être suspecte et qui fait preuve d'une grande impartialité.

Instruction sur l'escrime au sabre (contre-pointe), avec règlement pour le concours. Rédigé pour la Société fédérale des sous-officiers suisses, par Em. PROBST, capitaine instructeur fédéral. — Lucerne, 1887. 1 broch. in-18 de 48 pages avec 3 planches.

Cette petite publication est appelée à rendre d'excellents services. Jusqu'à présent, comme le dit fort bien l'auteur dans son avant-propos, il n'existait sur l'escrime au sabre que des *Instructions* ou *Règlements* très peu développés. Aussi une bonne partie de cette instruction incombait-elle à la mémoire des maîtres d'armes, mémoire qui se développait suivant le nombre et le genre des cours qu'ils étaient appelés à donner. De là aussi les masses de méthodes employées et les divergences dans le mode d'instruction. Pour arriver à régler plus ou moins ces divergences, l'auteur a entrepris de compléter l'*Instruction* actuelle et d'en présenter une qui, autant que possible, renferme toutes les autres dans un ordre progressif.

L'*Instruction* de M. le capitaine Probst a été divisée pour les sociétés de sous-officiers en trois cours qui correspondent aussi avec nos trois écoles d'officiers prévues par l'organisation fédérale, dans lesquelles l'escrime figure comme branche d'enseignement. Il est bien entendu que suivant l'aptitude des élèves on pourra iustruire les exercices d'un cours déjà dans le cours précédent.

Dans les sociétés de sous-officiers et de gymnastique, on fera bien de suivre la même règle en divisant les élèves en deux ou trois classes. Cette même division sera employée dans les joutes qui auront lieu dans les fêtes fédérales ou cantonales, à peu près de la manière employée pour la lutte dans les fêtes de gymnastique.

Après une *Introduction* définissant l'escrime et ses principales règles, l'auteur passe aux exercices préliminaires, puis successivement aux trois cours et enfin au sabre contre la baïonnette. Le règlement des concours termine la brochure, qui se recommande d'elle-même à tous les militaires.

Les Volontaires de la Savoie (1792-1799), par André FOLLIET, député; la Légion allobroge et les Bataillons du Mont-Blanc. — Paris, 1887, 1 vol. in-12 avec 4 planches, 4 fr.

Voici un livre qui intéresse un peu la Suisse par nos relations de bon voisinage avec la Savoie.

C'est l'historique complet de ces corps : *Légion allobroge, Bataillon de volontaires nationaux du Mont-Blanc, Bataillons auxiliaires du Mont-Blanc et du Léman*, etc., que l'auteur, M. André Folliet, a écrit à l'aide de documents originaux et qu'il a condensés avec un remarquable talent dans un volume de 400 pages, orné de figures d'après des gravures contemporaines.

M. Folliet a su mettre en œuvre des documents autobiographiques précieux : notes de campagne, lettres de famille, mémoires particu-

liers, récits originaux, qui donnent une vie intense et un intérêt puissant à ce livre patriotique.

Ce n'est pas seulement à l'histoire de sa province, c'est aussi à l'histoire nationale de France que M. Folliet a rendu un signalé service en écrivant cet intéressant volume.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Répondant à M. Kellersberger, conseiller national, qui avait interpellé le Conseil fédéral au sujet de l'organisation du landsturm, M. le conseiller fédéral Hertenstein, chef du département militaire suisse, a dit que, d'après les relevés actuels, le landsturm compte environ 2700 officiers, 4800 sous-officiers et 300,000 hommes.

Pour l'arrondissement de la Ire division : 348 officiers, 834 sous-officiers et 32,000 hommes ; IIe division : 326 officiers, 518 sous-officiers et 40,000 hommes.

Le Conseil fédéral a composé comme suit la commission fédérale pour la fondation Winkelried : MM. les colonels Meister, conseiller national, Zurich ; Geisbühler, à Lucerne ; de Grenus, commissaire en chef, à Berne ; MM. Golaz, conseiller d'Etat, Lausanne ; von Arx, major, conseiller d'Etat, Soleure.

Vaud. — M. le capitaine Borgeaud, directeur de l'arsenal de Morges, a été promu par le Conseil fédéral au grade de major de carabiniers.

— La section de Lausanne de la Société fédérale des sous-officiers fera dimanche prochain 15 mai sa course obligatoire annuelle. Cette course comprendra un service de sûreté en marche avec exercice de tirailleurs et exercice de combat entre Romanel et Cheseaux, un tir de campagne au stand de Crissier et un tir au revolver. M. le lieutenant-colonel Pingoud fonctionnera comme juge de camp et M. le major Grenier comme directeur des manœuvres.

La journée sera terminée par une réunion familière.

France. — L'*incident de Pagny* est heureusement vidé. Le guet-apens dont M. Schnæbele a été la victime a tourné à la confusion de ses auteurs. Non seulement le commissaire de police français a été relâché sur l'ordre de l'Empereur, mais les trop zélés agents allemands qui avaient organisé sa capture ont été l'objet d'un blâme aussi sévère que mérité. D'autre part M. Schnæbele sera remplacé à Pagny. Tout est bien qui finit bien.

— Le ministre de la guerre vient de décider qu'à l'avenir tous les lieutenants de cavalerie, proposés pour le grade de capitaine, seraient envoyés à Saumur sur la désignation des commissions régio-

nales de classement, et que la liste de sortie de l'école constituerait le tableau d'avancement au choix. (*La France militaire.*)

— MM. les officiers de réserve et de l'armée territoriale, membres du Cercle national des armées de terre et de mer, ont résolu d'offrir à leurs camarades de l'armée active et de la marine une fête militaire, suivie d'un grand bal, le 31 mai, dans la salle de l'Opéra.

Cette réjouissance nationale est donnée au profit des pauvres et sous le haut patronage de MM. les ministres de la guerre et de la marine et de M. le gouverneur militaire de Paris.

M. le général Coste, président du cercle militaire, a été délégué par M. le gouverneur de Paris pour présider à l'organisation. (*Id.*)

— M. Grévy a signé un décret autorisant le dépôt d'un projet relatif à une expérience de mobilisation qui aura lieu en octobre. Le corps à mobiliser ne sera désigné qu'au dernier moment et sera choisi dans ceux de l'Ouest ou du Midi.

— ***Circulaire ministérielle du 23 avril 1887 sur les exercices de nuit.*** — Les exercices de nuit, prescrits par l'instruction du 19 novembre 1884 sur la marche annuelle de l'infanterie, et réglementés par l'Instruction sur le service de l'instruction en campagne, consistent, dans la plupart des corps, en quelques applications du service de sûreté en station.

Aussi, sont-ils loin d'avoir pris dans l'armée française l'importance qu'ils devraient avoir. On y est généralement porté, d'ailleurs, à méconnaître l'efficacité des opérations de nuit et à oublier les résultats extraordinaires qui ont été obtenus par ceux qui ont su habituer leur troupe à ce genre de manœuvre.

Cette habitude ne peut être contractée qu'à la suite d'exercices répétés.

J'ai décidé, en conséquence, qu'une part suffisamment large dans l'emploi du temps serait, à l'avenir, réservée aux exercices de nuit.

Ceux-ci auront surtout pour but de rompre la troupe aux difficultés de la marche pendant la nuit, sur tous les terrains et par tous les temps.

Lorsque les hommes et les cadres seront suffisamment habitués à cette marche, on leur fera exécuter, la nuit, le service de sûreté en station, conformément aux prescriptions de l'instruction sur le service de l'infanterie en campagne.

Il y aura intérêt à compléter ces exercices par des applications diverses telles que :

Occupation ou évacuation d'une position à l'insu de l'ennemi ;

Reconnaissances ;

Dispositions pour une attaque ;

Enlèvement d'un poste ;

Enlèvement d'une grand'garde, etc., etc.

Les officiers trouveront dans le choix et dans l'exécution de ces petits problèmes tactiques l'occasion de montrer leur esprit d'initiative et leurs qualités militaires.

Les soldats se familiariseront avec l'obscurité ; avec l'aspect que prennent alors les choses extérieures ; ils apprendront à se reconnaître, à distinguer les bruits, à franchir les obstacles. Ils perdront l'appréhension que causent les mouvements de nuit et seront en

mesure d'être employés efficacement, soit pour l'attaque, soit pour la défense dans l'obscurité.

C'est surtout la parfaite instruction de la compagnie qu'il faudra obtenir tout d'abord. Lorsque l'instruction de la compagnie sera complète, on passera aux exercices de bataillon et d'unités plus importantes lorsque les ressources des garnisons le permettront.

Les exercices prescrits auront lieu de préférence dans la deuxième moitié de la nuit, de manière à être terminés au lever du soleil. Le tableau de service journalier ne reprendra qu'à midi pour les troupes qui auront exécuté un service de nuit.

Vous voudrez bien donner des instructions pour que les populations soient prévenues d'avance lorsque des exercices de nuit devront avoir lieu dans le voisinage des lieux habités.

Je vous prie d'inviter les chefs de corps d'infanterie à vouloir bien, aussitôt qu'lls auront reçu notification de la présente décision, la faire appliquer par les troupes sous leurs ordres, à raison de un exercice au moins par semaine.

Algérie. — Dimanche 17 avril on a inauguré à Kouba, en Algérie, une statue élevée à la mémoire du général Margueritte, fils d'un simple brigadier de gendarmerie alsacien, venu dans ce village en 1831. Entré à 15 ans au service comme gendarme maure, en 1838, il était deux ans après sous-lieutenant, et, général de division le 20 août 1870, il succombait en héros le 1er septembre suivant, à la bataille de Sedan, à la tête d'une division de cavalerie.

Plusieurs discours ont été prononcés devant la statue de Margueritte; le maire de Kouba, en particulier, a rendu hommage à cet « enfant du pauvre qui, à force de volonté, d'énergie, de courage, sut se placer au premier rang, se faisant aimer et admirer de tous. »

Madame Margueritte et ses deux fils assistaient à la cérémonie comme invités du comité.

Italie. — Le nouveau ministre de la guerre, général Bertolé-Viale, a déposé le 3 mai sur le bureau de la Chambre italienne différents projets de loi qui tendent à une augmentation notable de l'effectif de l'armée. Cette augmentation se résume en ces termes : Formation de 24 régiments d'artillerie de campagne au moyen des 12 régiments actuels dédoublés ; chacun d'eux aura désormais 8 batteries de 6 pièces (au lieu de 8) ; création de 8 nouvelles compagnies de forteresses et de côtes ; formation d'un régiment avec les 9 batteries de montagne ; adjonction au génie de 12 nouvelles compagnies ; création de 2 régiments de cavalerie ; institution à Caserte d'une école de sous-officiers élèves aspirants officiers ; création d'une école centrale de tir et d'artillerie.

M. le général Bertolé-Viale demande aussi un crédit extraordinaire de 12 millions pour l'habillement et de 2 millions et demi pour la remonte des chevaux. Pour tous ces projets, il a réclamé l'urgence et conjuré la Chambre de hâter ses délibérations. Toutes ces propositions, a-t-il ajouté, sont le résultat des opinions exprimées par les hommes les plus compétents de l'armée ; elles constituent la synthèse des travaux faits par les commissions spéciales et des vœux réitérés du Parlement.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXIIe Année. | N° 6. | 15 Juin 1887

Le Protocole de Bruxelles sur les lois de guerre des Etats civilisés.[1]

Les principes généralement reconnus du droit de guerre sont nés, comme le droit international, du reste, dont ils font partie, par des *conventions positives*, par la *Pratique* (précédents de guerre), ainsi que par l'enseignement et la *culture scientifique.*

La première source, celle des conventions, nous offre naturellement le point de départ le plus sûr; elle n'a cependant qu'une portée relativement faible. La deuxième, la pratique, livre le gros des règles du droit de la guerre. A la troisième appartient la législation des Etats isolés, qui, naturellement, n'a de valeur dans le droit international que tant qu'elle s'appuie sur des conventions ou sur la pratique générale.

Les conventions sur le droit de la guerre sont maintenant au nombre de trois.

La *convention de Genève* qui se compose de deux décisions, une du 22 août 1864 en 10 articles, et d'une seconde du 20 octobre 1868 en 15 articles, qui cherchent à s'étendre à la guerre navale et à s'y rendre applicables.

La première convention est seule reconnue, bien que son emploi soit souvent combattu et que son exécution, en quelques points isolés, soit devenue douteuse pour ne pas dire impossible. La seconde n'a jamais été pleinement ratifiée par les Etats, dont les délégués l'ont conclue et n'a, en cas de guerre, aucune valeur conventionnelle, à moins d'être chaque fois déclarée valable. Tout ceci avait grand besoin d'une révision, à laquelle on travaillait ostensiblement depuis longtemps.

La *convention de St-Pétersbourg* du 29 novembre/11 décembre 1868.

Celle-ci interdit « les projectiles qui pèsent moins de 400 grammes et qui sont soit explosibles, soit chargés de matières fulminantes ou inflammables. » Elle se réserve en outre de s'étendre

[1] Conférence faite à la Société des officiers de la ville de Berne par le professeur *Hilty*, colonel à l'état-major judiciaire suisse. Extrait des *Blätter für Kriegsverwaltung*, 1887.

davantage, à l'occasion des inventions futures, sur cette trop courte liste des moyens interdits. En attendant, les projectiles explosifs de l'artillerie et les torpilles sont ainsi autorisés, de même le fer brisé, les éclats de verre, les boulets rouges, etc., ne sont interdits que par la pratique.

La troisième convention est le *traité de droit maritime de Paris*, complément à la paix de Paris en 1856, par lequel sont interdits la course et le blocus « sur papier » et qui voulait assimiler en quelque mesure le droit de prise à la piraterie.[1]

La Suisse a participé à toutes ces conventions qui ont eu depuis un effet salutaire quoiqu'on puisse douter que la convention de Genève eût trouvé une exécution complète dans les dernières guerres, et que le traité de droit maritime de Paris puisse survivre dans le cas d'une guerre navale anglo-russe.

L'effort le plus important pour régler par une réunion le droit commun de la guerre s'est fait dans *les conférences de Bruxelles* en 1874. A part cela, il n'y a que des sociétés scientifiques ou des Etats isolés qui aient fait des essais de ce genre. Les plus importants sont jusqu'ici : les « Lois de la guerre sur terre, » manuel de l'institut de droit international (1880) et les règlements de guerre du président Lincoln en 1863 : « Instructions for government of armies of the U. S. in the field. » (Ordre général n° 100 du général Halleck). Nous trouvons encore une déclaration faite par feu le professeur Lieber, de New-York, sur le droit de guerre des troupes fédérales à l'occasion de la guerre de la sécession.[2]

Les *conférences de Bruxelles* commencèrent à la demande de la Russie le 27 juillet 1874 à Bruxelles, et l'assemblée délibéra sous la présidence d'un délégué de cet Etat le baron de Jomini.[3]

Cette assemblée, qui réunissait une élite d'hommes distingués,

[1] Il diffère cependant essentiellement en ce que dans la guerre navale la propriété de sujets de la nation ennemie peut être conquise, ce qui, à coup sûr, n'est pas le cas dans la guerre continentale.

[2] Ces projets ainsi que d'autres sont imprimés dans le supplément au « Droit international des Etats civilisés, » par Bluntschli (1868). Quelques Etats (en particulier la Russie, la France, la Hollande et la Serbie) ont, dans les temps modernes, fait composer des instructions pareilles pour l'instruction de leurs officiers. D'autres Etats ont des lois spéciales, par exemple, sur le droit de neutralité, Angleterre et Amérique du Nord de 1794-1818 et 1819-1870. Le Japon a aussi publié une déclaration semblable en 1870. La Confédération suisse, dans le dernier chapitre du projet de code militaire, a l'intention d'accepter un certain nombre de principes du droit de guerre. Elle ferait bien de penser à une instruction théorique plus complète de ses officiers sur le droit de guerre en vigueur.

[3] Fils cadet du célèbre stratège payernois.

examina les questions importantes du droit de la guerre en 19 séances jusqu'au 27 août.

Les treize Etats ci-dessous y participèrent : Allemagne, Autriche-Hongrie, Belgique, Danemark, Espagne, France, Angleterre, Grèce, Italie, Pays-Bas, Russie, Suède et Norwège, Suisse.[1]

Le procès-verbal des délibérations, imprimé, mais qu'on ne trouve pas en librairie, est accompagné de 19 annexes qui contiennent les décisions importantes.

Il n'en résulta pas une convention proprement dite, mais seulement un « Projet d'une déclaration internationale concernant les lois et coutumes de la guerre, » en 56 articles, qui est resté sans ratification du côté des Etats et qui n'y était d'ailleurs pas destiné. En outre un procès-verbal final du 27 août 1874 indique bien de la manière suivante le sens donné par les délégués à ce projet.

La conférence réunie à Bruxelles sur l'invitation du gouvernement de S. M. l'empereur de Russie pour délibérer sur un projet de règlement international des lois et coutumes de la guerre, a examiné le projet déféré à ses discussions dans un esprit conforme à la haute pensée qui avait présidé à sa convocation et que tous les gouvernements qui y sont représentés ont accueilli avec sympathie.

Cette pensée avait déjà trouvé son expression dans la déclaration échangée en 1868 entre tous les gouvernements relativement à l'exclusion des balles explosibles.

Il avait été unanimement constaté que les progrès de la civilisation doivent avoir pour effet d'atténuer, autant que possible, les calamités de la guerre, et que le seul but légitime que les Etats doivent se proposer durant la guerre est d'affaiblir l'ennemi, sans lui infliger des souffrances inutiles.

Ces principes ont rencontré alors un sentiment universel. Aujourd'hui la conférence, se maintenant dans la même voie, s'associe à la conviction exprimée par le gouvernement de S. M. l'empereur de Russie, qu'il y a un pas de plus à faire en revisant les lois et coutumes générales de la guerre, soit dans le but de les définir avec plus de précision, soit afin d'y tracer d'un commun accord certaines limites destinées à en restreindre, autant que possible, les rigueurs.

La guerre étant ainsi régularisée entraînerait de moindres calamités, serait moins sujette aux aggravations qu'y apportent l'incerti-

[1] Notre représentant était l'ambassadeur à Berlin M. le conseiller fédéral Hammer. Parmi les participants allemands se trouvait aussi Bluntschli.

tude, l'imprévu et les passions excitées par la lutte ; elle conduirait plus efficacement à ce qui doit être son but final, c'est-à-dire le rétablissement de bonnes relations et d'une paix plus solide et plus durable entre les Etats belligérants.

La conférence n'a pas cru pouvoir mieux répondre à ces idées d'humanité qu'en s'en inspirant également dans l'examen du projet sur lequel devaient porter ses délibérations. Les modifications qui y ont été introduites, les commentaires, réserves et avis séparés que les délégués ont cru devoir insérer dans les protocoles d'après les instructions et les points de vue particuliers de leurs gouvernements ou leurs opinions personnelles forment l'ensemble de son travail. Elle croit pouvoir le déférer aux gouvernements respectifs dont elle est mandataire comme une enquête consciencieuse, de nature à servir de base à un échange d'idées ultérieur et à un développement des dispositions de la convention de Genève de 1864 et de la déclaration de St-Pétersbourg de 1868. Il leur appartiendra d'apprécier ce qui, dans ce travail, pourra devenir l'objet d'une entente et ce qui nécessiterait un plus mûr examen.

La conférence exprime, en terminant, la conviction que ses débats auront, en tout cas, appelé la lumière sur ces importantes questions dont le règlement, s'il résultait d'une entente générale, serait un progrès réel pour l'humanité.

Fait à Bruxelles le 27 août 1874.

Tout cela peut donc être considéré comme une sorte d'enquête ou une estimation d'expert sur des questions de juridiction de la guerre, à laquelle on peut en appeler en tout temps, mais qui n'a pas le caractère d'une convention valable. Sur ce terrain une entente plus ample serait désirable. Depuis 1874 on a souvent parlé de convoquer le congrès à nouveau, mais jusqu'à ce jour aucune nouvelle assemblée de ce genre ne s'est encore réunie.

Ces protocoles et conclusions ne contiennent donc qu'une suite d'ententes sur les points importants des lois de la guerre ainsi que sur les questions déjà réglées par des conventions. (Comparez les art. 13 et 35 du projet final.)

PROJET

D'UNE

DÉCLARATION INTERNATIONALE

CONCERNANT

LES LOIS ET COUTUMES DE LA GUERRE

De l'autorité militaire sur le territoire de l'Etat ennemi.

Article premier. Un territoire est considéré comme occupé lorsqu'il se trouve placé de fait sous l'autorité de l'armée ennemie. L'occupation ne s'étend qu'aux territoires où cette autorité est établie et en mesure de s'exercer.

Art. 2. L'autorité du pouvoir légal étant suspendue et ayant passé de fait entre les mains de l'occupant, celui-ci prendra toutes les mesures qui dépendent de lui en vue de rétablir et d'assurer, autant qu'il est possible, l'ordre et la vie publique.

Art. 3. A cet effet, il maintiendra les lois qui étaient en vigueur dans le pays en temps de paix et ne les modifiera, ne les suspendra ou ne les remplacera que s'il y a nécessité.

Art. 4. Les fonctionnaires et les employés de tout ordre qui consentiraient, sur son invitation, à continuer leurs fonctions, jouiront de sa protection. Ils ne seront révoqués ou punis disciplinairement que s'ils manquent aux obligations acceptées par eux et livrés à la justice que s'ils les trahissent.

Art. 5. L'armée d'occupation ne prélèvera que les impôts, redevances, droits et péages déjà établis au profit de l'Etat, ou leur équivalent, s'il est impossible de les encaisser, et, autant que possible, dans la forme et suivant les usages existants. Elle les emploiera à pourvoir aux frais de l'administration du pays dans la mesure où le gouvernement légal y était obligé.

Art. 6. L'armée qui occupe un territoire ne pourra saisir que le numéraire, les fonds et les valeurs exigibles appartenant en propre à l'Etat, les dépôts d'armes, moyens de transport, magasins et approvisionnements et, en général, toute propriété mobilière de l'Etat de nature à servir aux opérations de la guerre. Le matériel des chemins de fer, les télégraphes de terre, les bateaux à vapeur et autres navires en dehors des cas régis par la loi maritime, de même que les dépôts d'armes et en général toute espèce de munitions de guerre, quoique appartenant à des sociétés ou à des personnes pri-

vées, sont également des moyens de nature à servir aux opérations de la guerre et qui peuvent ne pas être laissés par l'armée d'occupation à la disposition de l'ennemi. Le matériel des chemins de fer, les télégraphes de terre, de même que les bateaux à vapeur et autres navires susmentionnés seront restitués et les indemnités réglées à la paix.

Art. 7. L'Etat occupant ne se considérera que comme administrateur et usufruitier des édifices publics, immeubles, forêts et exploitations agricoles appartenant à l'Etat ennemi et se trouvant dans le pays occupé. Il devra sauvegarder le fonds de ces propriétés et les administrer conformément aux règles de l'usufruit.

Art. 8. Les biens des communes, ceux des établissements consacrés aux cultes, à la charité et à l'instruction, aux arts et aux sciences, même appartenant à l'Etat, seront traités comme la propriété privée. Toute saisie, destruction ou dégradation intentionnelle de semblables établissements, de monuments historiques, d'œuvres d'art ou de science, doit être poursuivie par les autorités compétentes.

Qui doit être reconnu comme partie belligérante ; des combattants et des non-combattants.

Art. 9. Les lois, les droits et les devoirs de la guerre ne s'appliquent pas seulement à l'armée, mais encore aux milices et aux corps de volontaires réunissant les conditions suivantes : 1° D'avoir à leur tête une personne responsable pour ses subordonnés ; 2° D'avoir un signe distinctif fixe et reconnaissable à distance ; 3° De porter les armes ouvertement, et 4° De se conformer dans leurs opérations aux lois et coutumes de la guerre. Dans les pays où les milices constituent l'armée ou en font partie, elles sont comprises sous la dénomination d'*armée.*

Art. 10. La population d'un territoire non occupé qui, à l'approche de l'ennemi, prend spontanément les armes pour combattre les troupes d'invasion sans avoir eu le temps de s'organiser conformément à l'article 9, sera considérée comme belligérante si elle respecte les lois et coutumes de la guerre.

Art. 11. Les forces armées des parties belligérantes peuvent se composer de combattants et de non-combattants. En cas de capture par l'ennemi, les uns et les autres jouiront des droits de prisonniers de guerre.

Des moyens de nuire à l'ennemi.

Art. 12. Les lois de la guerre ne reconnaissent pas aux belligérants un pouvoir illimité quant au choix des moyens de nuire à l'ennemi.

Art. 13. D'après ce principe sont notamment *interdits : a)* L'emploi du poison ou d'armes empoisonnées ; *b)* Le meurtre par trahison d'individus appartenant à la nation ou à l'armée ennemie ; *c)* Le meurtre d'un ennemi qui, ayant mis bas les armes ou n'ayant plus les moyens de se défendre, s'est rendu à discrétion ; *d)* La déclaration qu'il ne sera pas fait de quartier ; *e)* L'emploi d'armes, de projectiles ou de matières propres à causer des maux superflus, ainsi que l'usage des projectiles prohibés par la déclaration de St-Pétersbourg de 1868 ; *f)* L'abus du pavillon parlementaire, du pavillon national ou des insignes militaires et de l'uniforme de l'ennemi, ainsi que des signes distinctifs de la convention de Genève ; *g)* Toute destruction ou saisie de propriétés ennemies qui ne serait pas impérieusement commandée par la nécessité de guerre.

Art. 14. Les ruses de guerre et l'emploi des moyens nécessaires pour se procurer des renseignements sur l'ennemi et sur le terrain (sauf les dispositions de l'art. 36) sont considérés comme *licites.*

Des sièges et bombardements.

Art. 15. Les places fortes peuvent seules être assiégés. Des villes, agglomérations d'habitations ou villages ouverts qui ne sont pas défendus ne peuvent être ni attaqués ni bombardés.

Art. 16. Mais si une ville ou place de guerre, agglomération d'habitations ou village, est défendu, le commandant des troupes assaillantes, avant d'entreprendre le bombardement, et sauf l'attaque de vive force, devra faire tout ce qui dépend de lui pour en avertir les autorités.

Art. 17. En pareil cas, toutes les mesures nécessaires doivent être prises pour épargner, autant qu'il est possible, les édifices consacrés aux cultes, aux arts, aux sciences et à la bienfaisance, les hôpitaux et les lieux de rassemblement de malades et de blessés, à condition qu'ils ne soient pas employés en même temps à un but militaire. Le devoir des assiégés est de désigner ces édifices par des signes visibles spéciaux à indiquer d'avance à l'assiégeant.

Art. 18. Une ville prise d'assaut ne doit pas être livrée au pillage des troupes victorieuses.

Des espions.

Art. 19. Ne peut être considéré comme espion que l'individu qui agissant clandestinement ou sous de faux prétextes, recueille ou cherche à recueillir des informations dans les localités occupées par l'ennemi, avec l'intention de les communiquer à la partie adverse.

Art. 20. L'espion pris sur le fait sera jugé et traité d'après les lois en vigueur dans l'armée qui l'a saisi.

Art. 21. L'espion qui rejoint l'armée à laquelle il appartient et qui est capturé plus tard par l'ennemi est traité comme prisonnier de guerre et n'encourt aucune responsabilité pour ses actes antérieurs.

Art. 22. Les militaires non déguisés qui ont pénétré dans la zone d'opérations de l'armée ennemie, à l'effet de recueillir des informations, ne sont pas considérés comme espions. De même, ne doivent pas être considérés comme espions, s'ils sont capturés par l'ennemi : les militaires (et aussi les non-militaires accomplissant ouvertement leur mission) chargés de transmettre des dépêches destinées soit à leur propre armée, soit à l'armée ennemie. A cette catégorie appartiennent également, s'ils sont capturés, les individus envoyés en ballon pour transmettre les dépêches et, en général, pour entretenir les communications entre les diverses parties d'une armée ou d'un territoire.

Des prisonniers de guerre.

Art. 23. Les prisonniers de guerre sont des ennemis légaux et désarmés. Ils sont au pouvoir du gouvernement ennemi, mais non des individus ou des corps qui les ont capturés. Ils doivent être traités avec humanité. Tout acte d'insubordination autorise à leur égard les mesures de rigueur nécessaires. Tout ce qui leur appartient personnellement, les armes exceptées, reste leur propriété.

Art. 24. Les prisonniers de guerre peuvent être assujettis à l'internement dans une ville, forteresse, camp ou localité quelconque, avec obligation de ne pas s'en éloigner au-delà de certaines limites déterminées ; mais ils ne peuvent être enfermés que par mesure de sûreté indispensable.

Art. 25. Les prisonniers de guerre peuvent être employés à certains travaux publics qui n'aient pas un rapport direct avec les opérations sur le théâtre de la guerre et qui ne soient pas exténuants ou humiliants pour leur grade militaire, s'ils appartiennent à l'armée,

ou pour leur position officielle ou sociale, s'ils n'en font point partie. Ils pourront également, en se conformant aux dispositions réglementaires, à fixer par l'autorité militaire, prendre part aux travaux de l'industrie privée. Leur salaire servira à améliorer leur position ou leur sera compté au moment de leur libération. Dans ce cas, les frais d'entretien pourront être défalqués de ce salaire.

Art. 26. Les prisonniers de guerre ne peuvent être astreints d'aucune manière à prendre une part quelconque à la poursuite des opérations de la guerre.

Art. 27. Le gouvernement au pouvoir duquel se trouvent les prisonniers de guerre se charge de leur entretien. Les conditions de cet entretien peuvent être établies par une entente mutuelle entre les parties belligérantes. A défaut de cette entente, et comme principe général, les prisonniers de guerre seront traités, pour la nourriture et l'habillement, sur le même pied que les troupes du gouvernement qui les aura capturés.

Art. 28. Les prisonniers de guerre sont soumis aux lois et règlements en vigueur dans l'armée au pouvoir de laquelle ils se trouvent. Contre un prisonnier de guerre en fuite, il est permis, après sommation, de faire usage des armes. Repris, il est passible de peines disciplinaires ou soumis à une surveillance plus sévère. Si, après avoir réussi à s'échapper, il est de nouveau fait prisonnier, il n'est passible d'aucune peine pour sa fuite antérieure.

Art. 29. Chaque prisonnier de guerre est tenu de déclarer, s'il est interrogé à ce sujet, ses véritables noms et grade, et, dans le cas où il enfreindrait cette règle, il s'exposerait à une restriction des avantages accordés aux prisonniers de guerre de sa catégorie.

Art. 30. L'échange de prisonniers de guerre est réglé par une entente mutuelle entre les parties belligérantes.

Art. 31. Les prisonniers de guerre peuvent être mis en liberté sur parole si les lois de leur pays les y autorisent, et, en pareil cas, ils sont obligés, sous la garantie de leur honneur personnel, de remplir scrupuleusement, tant vis-à-vis de leur propre gouvernement que vis-à-vis de celui qui les a fait prisonniers, les engagements qu'ils auraient contractés. Dans le même cas, leur propre gouvernement ne doit ni exiger ni accepter d'eux aucun service contraire à la parole donnée.

Art. 32. Un prisonnier de guerre ne peut pas être contraint d'accepter sa liberté sur parole ; de même le gouvernement ennemi n'est

pas obligé d'accéder à la demande du prisonnier réclamant sa mise en liberté sur parole.

Art. 33. Tout prisonnier de guerre, libéré sur parole et repris portant les armes contre le gouvernement envers lequel il s'était engagé d'honneur, peut être privé des droits de prisonnier de guerre et traduit devant les tribunaux.

Art. 34. Peuvent également être faits prisonniers les individus qui, se trouvant auprès des armées, n'en font pas directement partie, tels que : les correspondants, les reporters de journaux, les vivandiers, les fournisseurs, etc. Toutefois ils doivent être munis d'une autorisation émanant du pouvoir compétent et d'un certificat d'identité.

Des malades et des blessés.

Art. 35. Les obligations des belligérants concernant le service des malades et des blessés sont régies par la convention de Genève du 22 août 1864, sauf les modifications dont celle-ci pourra être l'objet.

Du pouvoir militaire à l'égard des personnes privées.

Art. 36. La population d'un territoire occupé ne peut être forcée de prendre part aux opérations militaires contre son propre pays.

Art. 37. La population d'un territoire occupé ne peut être contrainte de prêter serment à la puissance ennemie.

Art. 38. L'honneur et les droits de la famille, la vie et la propriété des individus, ainsi que leurs convictions religieuses et l'exercice de leur culte doivent être respectés. La propriété privée ne peut pas être confisquée.

Art. 39. Le pillage est formellement interdit.

Des contributions et des réquisitions.

Art. 40. La propriété privée devant être respectée, l'ennemi ne demandera aux communes ou aux habitants que des prestations et des services en rapport avec les nécessités de guerre généralement reconnues, en proportion avec les ressources du pays et qui n'impliquent pas pour les populations l'obligation de prendre part aux opérations de guerre contre leur patrie.

Art. 41. L'ennemi prélevant des contributions soit comme équivalent pour des impôts (v. art. 5) ou pour des prestations qui devraient être faites en nature, soit à titre d'amende, n'y procédera, autant que possible, que d'après les règles de la répartition et de l'assiette

des impôts en vigueur dans le territoire occupé. Les autorités civiles du gouvernement légal y prêteront leur assistance si elles sont restées en fonctions. Les contributions ne pourront être imposées que sur l'ordre et sous la responsabilité du général en chef ou de l'autorité civile supérieure établie par l'ennemi dans le territoire occupé. Pour toute contribution, un reçu sera donné au contribuable.

Art. 42. Les réquisitions ne seront faites qu'avec l'autorisation du commandant dans la localité occupée. Pour toute réquisition, il sera accordé une indemnité ou délivré un reçu.

Des parlementaires.

Art. 43. Est considéré comme parlementaire l'individu autorisé par l'un des belligérants à entrer en pourparlers avec l'autre et se présentant avec le drapeau blanc, accompagné d'un trompette (clairon ou tambour) ou aussi d'un porte-drapeau. Il aura droit à l'inviolabilité ainsi que le trompette (clairon ou tambour) et le porte-drapeau qui l'accompagnent.

Art. 44. Le chef auquel un parlementaire est expédié n'est pas obligé de le recevoir en toutes circonstances et dans toutes conditions. Il lui est loisible de prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher le parlementaire de profiter de son séjour dans le rayon des positions de l'ennemi au préjudice de ce dernier, et si le parlementaire s'est rendu coupable de cet abus de confiance, il a le droit de le retenir temporairement. Il peut également déclarer d'avance qu'il ne recevra pas de parlementaires pendant un temps déterminé. Les parlementaires qui viendraient à se présenter après une pareille notification, du côté de la partie qui l'aurait reçue, perdraient le droit à l'inviolabilité.

Art. 45. Le parlementaire perd ses droits d'inviolabilité s'il est prouvé d'une manière positive et irrécusable qu'il a profité de sa position privilégiée pour provoquer ou commettre un acte de trahison.

Des capitulations.

Art. 46. Les conditions des capitulations sont débattues entre les parlies contractantes. Elles ne doivent pas être contraires à l'honneur militaire. Une fois fixées par une convention, elles doivent être scrupuleusement observées par les deux parties.

De l'armistice.

Art. 47. L'armistice suspend les opérations de guerre par un

accord mutuel des parties de belligérantes. Si la durée n'en est pas déterminée, les parties belligérantes peuvent reprendre en tout temps les opérations, pourvu, toutefois que l'ennemi, soit averti en temps convenu, conformément aux conditions de l'armistice.

Art. 48. L'armistice peut être général ou local. Le premier suspend partout les opérations de guerre des Etats belligérants ; le second seulement entre certaines fractions des armées bellligérantes et dans un rayon déterminé.

Art. 49. L'armistice doit être officiellement et sans retard notifié aux autorités compétentes et aux troupes. Les hostilités sont suspendues immédiatement après la notification.

Art. 50. Il dépend des parties contractantes de fixer dans les clauses de l'armistice les rapports qui pourront avoir lieu entre les populations.

Art. 51. La violation de l'armistice, par l'une des parties, donne à l'autre le droit de le dénoncer.

Art. 52. La violation des clauses de l'armistice par des particuliers agissant de leur propre initiative, donne droit seulement à réclamer la punition des coupables et, s'il y a lieu, une indemnité pour les pertes éprouvées.

Des belligérants internés et des blessés soignés chez les neutres.

Art. 53. L'Etat neutre qui reçoit sur son territoire des troupes appartenant aux armées belligérantes, les internera, autant que possible, loin du théâtre de la guerre. Il pourra les garder dans des camps et même les enfermer dans des forteresses ou dans les lieux appropriés à cet effet. Il décidera si les officiers peuvent être laissés libres en prenant l'engagement sur parole de ne pas quitter le territoire neutre sans autorisation.

Art. 54. A défaut de convention spéciale, l'Etat neutre fournira aux internés les vivres, les habillements et les secours commandés par l'humanité. Bonification sera faite à la paix des frais occasionnés par l'internement.

Art. 55. L'Etat neutre pourra autoriser le passage par son territoire des blessés ou malades appartenant aux armées belligérantes, sous la réserve que les trains qui les amèneront ne transporteront ni personnel ni matériel de guerre. En pareil cas, l'Etat neutre est tenu de prendre les mesures de sûreté et de contrôle nécessaires à cet effet.

Art. 56. La convention de Genève s'applique aux malades et aux blessés internés sur territoire neutre.

Les points les plus importants nous concernant spécialement sont les négociations et les déclarations finales sur le caractère juridique des armées de milices et de volontaires, ainsi que sur les conditions dans lesquelles les levées du peuple sont permises.

Cette question de considérer toutes les forces des combattants comme belligérants renaît toujours dans chaque guerre, car c'est une de celles sur lesquelles les intérêts diffèrent le plus.

Les grands Etats à armées permanentes et les commandants d'armée seront toujours portés à considérer la guerre comme une sorte de duel régulier entre des corps de troupes instruits pour cela et conduits avec ensemble, et on ne peut nier que la guerre, tant qu'on la regarde comme une sorte de procédure destinée à trancher les difficultés de droit commun, doive avoir un cours régulier, où les règles du droit de guerre civilisé seront rendues bien plus faciles à appliquer par des ordres venus d'en haut.[1] Le

[1] C'est aussi le sens propre de la déclaration, en somme assez étrange, de Moltke sur les lois de la guerre, lorsqu'on la prend à la lettre (Bluntschli, Mémoires, volume III, p. 471). Quant à nous nous ne pourrions partager ces vues sans d'importantes modifications. Voici toute cette déclaration intéressante comme signe du temps et de son esprit.

Berlin, 12 décembre 1880.

Très honoré monsieur le conseiller privé.

Vous avez eu la bonté de m'envoyer le manuel que publie l'institut de droit international et vous désirez mon avis sur le sujet..

Tout d'abord j'apprécie pleinement les efforts philanthropiques faits pour adoucir les douleurs que la guerre amène avec elle.

La paix éternelle est un rêve et pas même un beau et la guerre est un membre dans l'organisation du monde de Dieu (?). C'est en elle que se déploient les plus nobles vertus de l'homme, courage et renoncement, fidélité et dévouement. Sans la guerre le monde tomberait dans le matérialisme. Je suis bien d'accord avec la phrase énoncée dans la préface, que les mœurs constamment progressantes doivent aussi se réfléchir dans la conduite de la guerre, mais je vais plus loin et crois qu'elles seules peuvent atteindre ce but, mieux qu'un code de droit de la guerre.

Chaque loi a besoin d'une autorité qui veille à son exécution, et cette puissance manque justement pour le maintien des décrets internationaux. Quel sera le troisième Etat qui prendra les armes quand les lois de la guerre auront été violées par l'une ou par les deux puissances belligérantes. Le juge *terrestre* manque. Il n'y a de résultat à attendre que de l'éducation religieuse et morale de chacun, du sentiment d'honneur et de loyauté des chefs, qui s'imposent eux-mêmes des lois et agissent d'après elles autant que les circonstances anormales de la guerre le permettent.

On ne peut mettre en doute que l'humanité dans la conduite de la guerre ne soit une suite de l'adoucissement des mœurs. On n'a qu'à comparer la sauvagerie de la guerre de Trente-ans avec les combats modernes.

Un grand pas pour l'atteinte du but désiré est, de nos jours, l'introduction du service militaire obligatoire que les Etats civilisés introduisent dans les

seul défaut en est la condamnation à mort des petits Etats, qui dans un pareil duel ne pourraient pas entrer en ligne avec des forces même approximativement égales.

Ceux-ci doivent chercher à suppléer au manque de soldats réguliers par des troupes volontaires ou par une levée du peuple entier, ce qui cependant entraîne le grand désavantage que, dans des levées pareilles, une certaine irrégularité est amenée dans la

armées. En vérité les éléments rudes et brutaux sont restés, mais ne forment pas le fond comme auparavant.

En outre deux moyens efficaces sont entre les mains des gouvernements pour prévenir des excès pires : une discipline ferme et sévère déjà en temps de paix et les soins administratifs nécessaires pour la nourriture des troupes en campagne.

Sans cette précaution il ne faut tenir ferme à la discipline que dans certaines limites. Le soldat qui souffre de douleurs et de privations, de fatigues et de dangers, ne doit pas seulement prendre en proportion avec les ressources du pays, mais tout ce qui est nécessaire à son existence.

Le plus grand bienfait à la guerre est une prompte fin et pour cela tous les moyens sont permis sauf ceux qui sont tout à fait à réprouver. Je ne puis en aucune façon me mettre d'accord avec la déclaration de St-Pétersbourg disant que l'affaiblissement des forces militaires ennemies est le seul but justifié de la guerre. Non, toutes les ressources du gouvernement ennemi, ses finances, chemins de fer, subsistances, son prestige même peuvent être attaqués.

C'est avec cette énergie, et pourtant avec plus de modération qu'auparavant, qu'on a conduit la dernière guerre contre la France. Au bout de deux mois la campagne était terminée, et ce n'est que lorsqu'un gouvernement révolutionnaire la continua encore quatre mois pour la ruine de son pays, que les combats prirent un caractère acharné.

Je reconnais volontiers que le manuel tient compte, en phrases claires et courtes, des nécessités de la guerre, dans une plus forte mesure que ç'avait été le cas jusqu'à présent. Mais même la reconnaissance par les gouvernements des règles exposées n'assure pas leur exécution. Ne pas tirer sur un parlementaire est une coutume approuvée de tous depuis longtemps, cependant nous l'avons vu souvent violer dans la dernière campagne.

Aucun paragraphe appris par cœur ne prouvera aux soldats (§ 2 à 4) que dans une population non organisée qui prend spontanément les armes et chez laquelle, de jour comme de nuit, il n'est pas un instant sûr de sa vie, il doit reconnaître un ennemi régulier. Quelques exigences du manuel sont impraticables, par exemple l'établissement de l'identité des morts après une grande bataille. D'autres donneraient à réfléchir si l'introduction des mots : « lorsque les circonstances le permettent, s'il se peut, si possible, » etc., ne leur donnaient une élasticité sans laquelle l'amer sérieux de la réalité ferait sauter les liens qu'elles imposent.

Dans la guerre, où tout doit être conçu individuellement, seuls les paragraphes qui s'appliquent essentiellement aux chefs seront, à ce que je crois, applicables. Ce que le manuel dit des blessés, malades, médecins et du matériel sanitaire rentre dans cette catégorie. La reconnaissance générale de ces principes ainsi que de ceux sur le traitement des prisonniers serait un pas marqué vers le but que l'institut de droit international poursuit avec une si glorieuse persévérance.

Avec considération, votre dévoué,

Comte MOLTKE, général-feldmaréchal.

direction de la guerre et même qu'il ne faut pas s'attendre à une observation exacte du droit et des coutumes de la guerre.[1]

Si après cela on se demande comment résoudre théoriquement ce conflit entre la conduite régulière de la guerre et un patriotisme bien justifié, nous exposons ce qui suit :

1. Les habitants d'un Etat ennemi ne peuvent pas aujourd'hui, chez les nations civilisées, être envisagés comme *ennemis* dans le sens antique du mot, ennemis que l'on pouvait tuer, réduire en esclavage et priver de leurs biens. La guerre ne se fait plus en réalité entre les populations des Etats mais simplement entre les Etats eux-mêmes et leurs organes destinés à cela. Son but n'est plus, dans les Etats civilisés du moins, de détruire le pays et le peuple ennemi, mais simplement de vider une querelle puis de rétablir le plus tôt possible la paix, l'amitié comme l'état régulier de nations instruites.

2. En suite de cela les habitants du pays ennemi ne subissent — tant qu'ils ne participent pas eux-mêmes à la guerre — qu'un état de guerre passif ou une domination passagère résultant de l'occupation de quelques régions par l'armée ennemie.

3. Mais s'ils prennent eux-mêmes une part active à la guerre on n'aurait aucune raison de les traiter mieux que les corps de troupes réguliers de l'ennemi. Au contraire on peut se demander s'ils ne perdent pas par là toute protection des lois de la guerre, ou si, et dans quelles circonstances, on peut les assimiler aux corps de troupe réguliers.

4. En vue de la résolution de ces questions il faut d'abord éliminer complètement de la discussion les personnes organisées militairement et placées sous un commandement régulier bien que n'appartenant pas à une armée proprement dite (permanente).

Il serait, particulièrement aujourd'hui, où les armées permanentes et le service obligatoire se fondent de plus en plus en une même notion et où la différence pour le soldat ne consiste plus qu'en un temps de service plus ou moins long, il serait, disons-

[1] Les grands généraux ont toujours détesté les volontaires et les levées de troupes. Napoléon Ier traita Schill, Dörnberg, Lützow comme de simples brigands pour lesquels les lois de la guerre ne devaient pas être appliquées, et il fit fusiller Andreas Hofer. Wellington aussi en 1813 menaça, lors des levées dans le sud de la France, de faire pendre tous les non-combattants qui voudraient prendre part à la guerre. En 1870 les Allemands firent souvent mine de procéder irrégulièrement avec les francs-tireurs et les volontaires de Garibaldi et Bombonel, sujet sur lequel le livre bien connu de Busch : « Bismark et ses gens » donne de curieux détails. De fait on n'en vint pas à de tels excès. Seul le sort de Bazeilles avant la bataille de Sedan est resté un point douteux.

nous, tout à fait inadmissible de vouloir distinguer entre les armées de milices et les armées permanentes.[1]

Cette différence doit disparaître, car elle ne se justifie plus avec l'organisation actuelle des armées dites de milices. Il en est autrement des corps de volontaires qui n'ont aucun service obligatoire, qui veulent prendre part au combat sans nécessité et se composent peut-être même en tout ou partie d'étrangers considérant la guerre comme une espèce de sport. Alors on comprend déjà mieux l'opposition des commandants des troupes adverses. Ici aussi il ne peut être question que de garanties et de mesures préventives et non d'une interdiction générale; en d'autres termes il s'agit de savoir si ces corps-francs se comportent comme des soldats ou des brigands.

La question la plus difficile est celle de la levée en masse ou du landsturm, ou encore, pour parler plus exactement, de la défense populaire, volontaire et sans organisation préalable. Toute la population, même les vieillards, les femmes et les enfants, peut-elle, à l'approche de l'ennemi, courir aux armes et chercher à le repousser par tous les moyens possibles? Et si cela arrive, quels moyens peut-on employer contre elle?

En outre un soulèvement de la population peut-il se produire dans une contrée que l'ennemi a déjà régulièrement occupée?

La conférence de Bruxelles s'est exprimée plus ou moins clairement sur toutes ces questions de façon à énoncer quelques principes; c'est un mérite particulier de la Suisse et de son représentant d'alors d'avoir combattu, à la tête des petits Etats, les idées trop étroites qui commençaient à régner. Nous donnons ici les délibérations sur ce point. Voici quelle était la proposition primitive.

Qui doit être reconnu comme partie belligérante : des combattants et des non-combattants.

§ 9. — Les droits de belligérants n'appartiennent pas seulement à

[1] C'est un défaut des négociations de Bruxelles, dû peut-être à lac« protocolisation » que cette question de l'assimilation des armées de mili es puisse être confondue avec les autres questions qui ne s'y rapportent pas. Nous n'avons à remercier personne de ce qu'on place notre armée suisse sur le même pied que les armées des Etats monarchiques, ce qui se comprend de soi-même depuis que son organisation la rend sous tous les rapports essentiels analogue à une armée permanente.

L'affaire aurait été plus claire si ce point — une fois universellement reconnu comme c'était le cas — avait été retiré de la discussion et si les autres points avaient été d'autant mieux débattus et définis. C'est ce qu'il y a surtout à critiquer dans ces négociations.

l'armée, mais encore aux milices et aux corps de volontaires dans les cas suivants :

1. Si, ayant à leur tête une personne responsable pour ses subordonnés, ils sont en même temps soumis au commandement général ;
2. S'ils ont un certain signe distinctif extérieur reconnaissable à distance ;
3. S'ils portent des armes ouvertement, et
4. Si, dans leurs opérations, ils se conforment aux lois de la guerre.

Les bandes armées ne répondant pas aux conditions mentionnées ci-dessus n'ont pas les droits de belligérants ; elles ne sont pas considérées comme des ennemis réguliers, et, en cas de capture, sont poursuivies judiciairement.

La question fut débattue comme suit dans la douzième séance :

M. le général *de Voigts-Rhetz* croit devoir faire connaître toute sa pensée au sujet de la matière importante et grave dont la commission a commencé l'examen. Il ne saurait partager les appréhensions de M. le général Arnaudeau, qui pense qu'il vaut mieux s'en tenir à une formule générale que d'entrer dans le fond des choses. Loin de rester dans le vague, il faut chercher à éviter tout équivoque. On se trouve d'ailleurs en présence d'intérêts qu'il est de toute nécessité de rassurer. La question mérite la plus sérieuse attention au point de vue des relations entre les belligérants et des relations des belligérants avec les habitants. Elle le mérite encore sous le rapport du nombre d'hommes qui peuvent, à un moment donné, prendre les armes et faire ou beaucoup de bien ou beaucoup de mal. — Descendant des considérations générales à des aperçus pratiques, M. le général de Voigts-Rhetz expose que, dans les grands Etats d'Europe, tels que la France, l'Autriche-Hongrie, l'Allemagne, fonctionne le service général obligatoire ; que notamment le pays dont il est le mandataire renferme deux à trois millions de vieux soldats, dispersés dans les villes et les campagnes, qui se lèveront quand il s'agira de faire la levée en masse. Ces vétérans, habitués à la discipline, se rangeront sous le commandement d'un chef et pourront être utiles à leur patrie. Mais supposons une force de ce genre sans organisation et sans discipline. Qu'arrivera-t-il ? N'est-il pas à craindre que ces hommes, au lieu de marcher contre l'ennemi, ne se tournent contre les habitants ? Il est reconnu que les mauvais sujets profitent de la

guerre pour rançonner leurs compatriotes et évitent de rencontrer l'étranger. On peut dès lors se demander si un pays aurait intérêt à s'appuyer sur le *landsturm*, lequel, s'il n'est pas organisé et contenu, aboutirait en peu de temps à la maraude et au pillage. Autre est le cas des patriotes qui marcheront et se feront tuer pour la défense de leur pays. — Partant de là, M. le délégué d'Allemagne est d'avis que le projet ne demande que ce qui existe en réalité. Quelle serait l'importance militaire d'une commune dont les habitants marcheraient sans commandement? L'hypothèse même est inadmissible. Il y aura toujours à la tête des habitants ou le maire ou un bourgeois notable désigné par le choix de ses concitoyens. Mais il faudra que ces hommes portent un signe certain qui les distingue des brigands et des pillards. Ce signe sera facile à trouver; ce sera une croix, un brassard, une marque quelconque donnant à celui qui le porte le caractère de patriote et de belligérant. Chaque nation trouvera le signe qui lui convient quand la levée en masse appellera tout le monde aux armes. Si vous n'admettez pas la responsabilité d'une personne et un signe distinctif, de quelle manière les habitants seront-ils protégés contre les bandes ou contre l'ennemi? Rien de plus facile que d'attacher ce signe à la casquette ou à l'habit. C'est pendant la paix qu'il faut organiser la défense de la patrie et l'organisation ne peut pas souffrir des difficultés sérieuses. Qu'est-ce qui empêche, par exemple, de diviser une ville en dix ou quinze quartiers? Une fois la levée en masse proclamée, ces quartiers se réunissent sous la conduite d'un officier et marchent pour défendre leur ville. Pourrait-il venir à l'idée de quelqu'un de dire : marchez au hasard el sans commandement? La question se résout d'elle-même. — En terminant, M. le délégué d'Allemagne dit que la levée en masse est une chose légitime, parfois nécessaire, et qu'il ne peut venir à la pensée de personne de l'empêcher ou de l'entraver; ce que l'on demande, c'est qu'elle soit organisée d'une manière quelconque, afin de ne pas dégénérer en brigandage. La question doit être examinée sérieusement et consciencieusement ; il est de l'intérêt de la patrie de chacun et de la défense commune à tous les Etats qu'elle soit résolue affirmativement.

MM. le baron *de Jomini*, le général *de Leer* et le colonel fédéral *Hammer* se rallient aux considérations développées par M. le délégué d'Allemagne.

M. le général *Arnaudeau* les approuve aussi du moment que la dernière phrase du § 9 est supprimée. M. le délégué français pense

que les prescriptions de ce paragraphe peuvent être d'autant mieux acceptées qu'en France, en vertu du service obligatoire, toute la partie valide de la population sera régulièrement appelée sous les armes et que les corps organisés et équipés feront, par conséquent, tous partie de l'armée.

M. le général baron *de Schœnfeld* adhère également pour la plus grande partie aux réflexions de M. le délégué d'Allemagne ; mais il voit une difficulté dans le maintien de la première condition qui exige que les corps de volontaires soient rattachés au commandement général. Sans doute, les bandes qui se lèvent pour la défense du pays doivent avoir un chef ; mais il est bien rare qu'elles dépendent du chef de l'armée ; l'action du *landsturm* est plutôt locale que générale et elle ne commence pas ordinairement dès le début des hostilités.

M. le général *de Voigts-Rhetz* reconnaît la justesse de la remarque de M. le délégué d'Autriche-Hongrie ; le point important, c'est que les bandes aient un chef responsable.

M. le duc *de Tetuan* expose que si les observations si lucides de M. le général de Voigts-Rhetz sont incontestables au point de vue de la théorie et en les prenant comme point de départ d'une réglementation fort désirable des lois de la guerre, elles sont de nature à rencontrer dans la pratique de sérieuses difficultés. M. le délégué d'Espagne se place au point de vue spécial de son pays. Les traditions locales, les conditions géographiques, le caractère des habitants et jusqu'à son histoire obligent ce pays à considérer la guerre défensive comme une guerre nationale, à laquelle devraient prendre une part active toutes les forces vives de la nation sans se demander à quel danger elles s'exposeraient. Aux yeux de M. le délégué d'Espagne, un pays dont les habitants calculeraient les périls qu'ils vont courir est un pays perdu. M. le duc de Tetuan n'en est pas moins disposé à discuter consciencieusement les conditions qui donnent la qualité de belligérant dans le cas d'une guerre étrangère ; mais il demande à être fixé sur l'esprit de l'article avant d'en aborder les détails.

Les observations de M. le délégué d'Espagne seront mentionnées au protocole.

M. le colonel fédéral *Hammer* dit que son gouvernement est en conformité d'idées avec M. le général de Voigts-Rhetz en ce qui concerne la nécessité d'organiser le patriotisme ; mais il demande la suppression du mot *milices*, puisque les milices forment l'armée suisse proprement dite. Quant au *landsturm*, on y compte surtout

comme sur une force morale et éventuelle ; mais on ne peut pas le restreindre. Si l'on se reporte à l'histoire de la Suisse du commencement de ce siècle et de la fin du dernier, on y voit des vallées entières, sans être organisées ou commandées, se lever en masse pour marcher contre l'ennemi. C'est un sentiment patriotique que l'on ne peut pas interdire. Ces hommes qui défendent leur pays ne sont pas des brigands. Si l'ennemi triomphe de leur résistance, il sera dur pour eux, il ne les traitera pas comme la population paisible, mais on ne peut pas dire d'avance que ce ne sont pas des belligérants. Pas un Suisse n'admettrait une pareille hypothèse. En résumé, le gouvernement helvétique ne consentirait en aucune façon à paralyser les mouvements du patriotisme ; il prêterait volontiers la main à ce que les levées en masse aient un signe visible ; mais si l'élan est spontané, subit, imprévu, il peut être difficile de satisfaire à cette condition.

M. le général *de Leer* fait observer que les faits cités par M. le délégué de Suisse ne sont qu'une exception qu'on ne peut ériger en règle.

MM. le colonel fédéral *Hammer* et le général baron *de Schœnfeld* reconnaissent que cette observation est fondée ; mais ils ajoutent que du moment que les faits existent, ils doivent être prévus. L'action du *landsturm* ne se révèle que dans les circonstances exceptionnelles et imprévues.

M. le colonel *Staaff* trouve que cette question est fort délicate et mérite d'être prise en considération. Si l'on admet que les quatre conditions réunies de l'art. 9 ont leur raison d'être, il faudra évidemment faire une distinction entre les corps improvisés et les milices existant en vertu de la constitution de certains pays, surtout lorsque, comme en Suisse, elles forment l'armée même.

M. le baron *de Jomini* croit qu'on peut poser en principe que la population qui prend les armes pour son pays doit être considérée comme belligérante ; mais, cela admis, n'est-il pas utile qu'il y ait quelques règles pour prévenir une guerre d'extermination ?

M. le duc *de Tetuan* est d'avis qu'il importe avant tout de se mettre d'accord sur l'expression de *belligérants*. Ce point réglé, on arrivera plus facilement à une entente sur les détails. D'après M. le délégué d'Espagne, qui adhère aux paroles de M. le baron de Jomini, tous les habitants qui, excités par le patriotisme, se lèvent en armes contre l'ennemi, sont belligérants.

M. le général *de Voigts-Rhetz* demande à quel signe l'ennemi

pourra distinguer les habitants qui agissent par patriotisme de ceux qui sont poussés par d'autres mobiles. La confusion peut faire naître de regrettables malentendus. Si une population, que vous avez laissée sans organisation, prend les armes, elle sera traitée par l'ennemi d'une manière plus dure que si elle avait été organisée. Est-il donc si difficile de trouver une personne responsable qui prendrait en main la défense? L'exception peut être prise en considération, mais il faut commencer par établir une règle générale.

M. le général *de Leer* dit qu'il y a deux sortes de patriotisme, celui qui est réglé et celui qui ne l'est pas. Quel est celui qui est préférable pour la défense? C'est évidemment celui qui est réglé. Nous nous trouvons en présence de quatre conditions moyennant lesquelles le patriotisme présente tous les avantages au point de vue de la défense. Sans cela vous affaiblissez la force de résistance et vous donnez à l'armée victorieuse un droit de représailles qui peut aller fort loin.

M. le colonel fédéral *Hammer* propose de supprimer le mot *milices*. Il propose, en outre, au nom de son gouvernement, la rédaction suivante :

« Les droits des belligérants appartiennent : 1° Aux armées ; » 2° Aux corps des volontaires dans les cas suivants (n°s 1, 2, 3 et 4 » du projet) ; 3° Aux populations qui se lèvent en masse pour la dé- » fense de la patrie. »

M. le baron *de Jomini* demande si l'expression « aux forces militaires organisées » ne serait pas de nature à faire droit à toutes les observations qui se sont produites.

M. le général *de Voigts-Rhetz* croit que cette rédaction est superflue, puisque les milices de la Suisse sont des armées.

M. *de Lansberge* rappelle qu'il a déjà indiqué quels sont les sentiments de son pays et les vues de son gouvernement par rapport à la défense nationale. M. le délégué des Pays-Bas a écouté avec le plus vif intérêt les considérations exposées avec tant de logique et de netteté par M. le général de Voigts-Rhetz. Il ne méconnaît nullement la valeur de ces arguments ; mais si le système de M. le délégué d'Allemagne était consacré par l'adoption des articles sur les belligérants tels qu'ils sont rédigés dans le projet, ou bien il conduirait à limiter les forces de la défense de la Néerlande, ou bien il rendrait nécessaire l'introduction du service militaire général et obligatoire, contre lequel l'opinion publique se prononce encore dans les Pays-Bas. En prenant part à la discussion, M. le délégué néer-

landais réserve doublement l'opinion de son gouvernement, même en supposant que les délibérations actuelles ne doivent être considérées que comme une enquête.

M. le baron *de Jomini* dit qu'il sera tenu acte au protocole des paroles de M. le délégué des Pays-Bas.

M. le duc *de Tetuan* demande s'il est entendu que tout habitant prenant les armes pour la défense de son pays est considéré comme belligérant.

Sur la réponse affirmative de M. le président, M. le délégué d'Espagne déclare qu'il admet la quatrième condition du § 9, abstraction faite des trois autres, se réservant toutefois de ne se prononcer sur l'ensemble de l'article que lorsqu'il aura reçu à cet égard des instructions de son gouvernement.

Le point capital du projet suisse est naturellement le n° III et l'on aurait pu croire d'après la question du représentant espagnol (duc de Tetuan) et la réponse du président qu'il serait adopté, mais ce n'est pas le cas et les articles 9 et 10 du projet définitif sont les suivants :

Art. 9. Les lois, les droits et les devoirs de la guerre ne s'appliquent pas seulement à l'armée, mais encore aux milices et aux corps de volontaires réunissant les conditions suivantes :

1° D'avoir à leur tête une personne responsable pour ses subordonnés ;

2° D'avoir un certain signe distinctif extérieur fixe et reconnaissable à distance ;

3° De porter les armes ouvertement, et

4° De se conformer dans leurs opérations aux lois et coutumes de la guerre.

Dans les pays où les milices constituent l'armée ou en font partie, elles sont comprises sous la dénomination d'*armée*.

Art. 10. La population d'un territoire non occupé qui, à l'approche de l'ennemi, prend spontanément les armes pour combattre les troupes d'invasion sans avoir eu le temps de s'organiser conformément à l'art. 9, sera considérée comme belligérante si elle respecte les lois et coutumes de la guerre.

Conformément à ceci les « lois de la guerre sur terre » de l'institut de droit international ont établi les décisions suivantes :

I. L'état de guerre ne comporte des actes de violence qu'entre les forces armées des Etats belligérants.

Les personnes qui ne font pas partie d'une force armée belligérante doivent s'abstenir de tels actes.

Cette règle implique une distinction entre les individus dont se compose la « force armée » et les autres ressortissants d'un Etat. Une définition est donc nécessaire pour bien établir ce qu'il faut entendre par « force armée ».

II. La force armée d'un Etat comprend :

1° L'armée proprement dite, y compris les milices.

2° Les gardes nationales, landsturm, corps francs et autres corps qui réunissent les trois conditions suivantes :

a) Etre sous la direction d'un chef responsable ;

b) Avoir un uniforme ou un signe distinctif, fixe et reconnaissable à distance, porté par les personnes qui font partie du corps ;

c) Porter les armes ouvertement.

3° Les équipages des navires et autres embarcations de guerre.

4° Les habitants du territoire non occupé qui, à l'approche de l'ennemi, prennent les armes spontanément et ouvertement pour combattre les troupes d'invasion, même s'ils n'ont pas eu le temps de s'organiser.

III. Toute force armée belligérante est tenue de se conformer aux lois de la guerre.

Le seul but légitime que les Etats doivent se proposer durant la guerre étant l'affaiblissement des forces militaires de l'ennemi. *(Déclaration de Saint-Pétersbourg du 4/16 novembre 1868.)*

Voici quels sont donc les principes posés :

1. Les armées de milices sont assimilées pour le droit de guerre aux armées dites permanentes.

2. Les volontaires ont les droits de belligérants à condition :

a) d'avoir à leur tête un chef responsable (d'après l'interprétation du délégué allemand un chef qui connaisse les lois de la guerre) ;

b) de porter un signe distinctif fixe et reconnaissable à distance (reconnaissable à peu près à une portée de fusil et nettement distinct d'un habillement bourgeois) ;

c) de porter les armes ouvertement (pas de cannes-fusils, etc.) ;

d) d'observer les lois de la guerre.

3. La population d'un territoire non occupé, qui prend les

armes spontanément à l'approche de l'ennemi, sans avoir eu le temps de s'organiser en corps de volontaires, sera considérée comme belligérante tant qu'elle observera les lois de la guerre.

4. Par contre un soulèvement de la population d'un pays déjà occupé est une rebellion de guerre et peut être, non seulement combattu par les armes, mais puni comme un crime.

5. De même tous les citoyens isolés prenant part à un combat et n'appartenant à aucune espèce d'organisation sont abandonnés à un traitement arbitraire. (Evénements de Bazeilles ainsi justifiés?)

Nous ne pouvons naturellement rien objecter aux deux premiers principes; au contraire nous les désirions tels. Nous mêmes ne respecterions pas, cas échéant, du côté de l'adversaire, des corps-francs qui ne se soumettraient pas à ces conditions.[1]

Par contre le 3e point est plus douteux et difficile à établir dans divers cas particuliers, savoir :

a) la population doit se lever *spontanément.* Ainsi aucun appel ne devrait lui être lancé et elle ne devrait pas être enrôlée peut-être avec un peu de violence envers quelques nouveaux patriotes? Ce mot a été pris dans un sens trop étroit et ne répond même pas au sens des déclarations du plénipotentiaire allemand à la séance du 14 août;

b) *à l'approche de l'ennemi.* Cela est-il valable pour un pays entier ou pour un canton ? peut-être même pour une commune ? Peut-on se rassembler encore à Prateln quand l'ennemi est à Bâle ou à Muri quand Berne est déjà occupé ?

c) D'après quelles bases faut-il mesurer si la population aurait eu le temps de s'organiser différemment ?

Est-il possible — en d'autres termes — avec une interprétation stricte de ces décisions, de faire encore une guerre populaire et est-il à proprement parler juste qu'un ennemi, simplement parce qu'il a occupé une portion du pays étranger, exige l'obéissance et la reconnaissance de son autorité comme gouvernement légitime?

[1] Quant aux volontaires la guerre continentale, par exception, les limite moins que la guerre navale. Dans la dernière, cette espèce autrefois si commune de volontaires qu'on appelait corsaires a été abolie par le traité de droit maritime de Paris, et l'équipage des vaisseaux corsaires peut être jugé en vertu de la convention des Etats réunis.

Telles sont les questions qui surnagent de l'état actuel du projet final de Bruxelles et qui seront à expliquer dès qu'une occasion pratique s'offrira.

La Confédération s'est hâtée par la loi sur le landsturm du 4 décembre 1886 d'en résoudre une partie.

Dès lors tout ce qui s'appelle landsturm appartient sans aucun doute aux troupes organisées, est sous la protection des lois de la guerre, les observe lui-même, et doit être considéré par tout ennemi comme belligérant. [1]

L'autre question qui porte sur le reste de la population n'en est pas plus résolue pour cela et sera de toutes façons difficile à résoudre.

Peut-être dans une conférence future au moins le « spontanément » et le « à l'approche de l'ennemi » ainsi que la condition de temps pourront être laissés de côté et l'article dans une convention future pourra s'exprimer ainsi :

Art. 10. La population d'un territoire non occupé, qui prend les armes pour combattre les troupes d'invasion, sera considérée comme belligérante, si elle respecte les lois et coutumes de la guerre.

Avec ce paragraphe on irait à l'encontre de l'idée qu'une telle masse de peuple puisse se rassembler pour le pillage et le brigandage, crainte que le plénipotentiaire allemand a exprimée. Cependant, de cette façon, la population qui, lorsque l'ennemi est en force dans le pays, continue à lutter avec le courage du désespoir contre cette occupation, ne sera pas protégée contre les mesures arbitraires. Si l'on veut aussi la protéger et déclarer sa résistance justifiée, quand elle est conforme aux lois de la guerre, on ferait mieux de ne pas retrancher simplement les mots : « territoire non occupé » mais toute la deuxième partie du projet final et dire :

Les lois, les droits et les devoirs de la guerre ne s'appliquent pas seulement aux armées, mais encore à tous les volontaires qui, en

[1] Reste encore la question de savoir s'il n'aurait pas été mieux de réserver le terme de landsturm pour une plus grande force populaire et d'appeler la force populaire organisée, qui se nomme actuellement landsturm, de l'appeler, dis-je, landwehr et la landwehr réserve. En tous cas, si cela n'est pas en concordance avec la terminologie de l'organisation militaire actuelle, la Constitution au contraire (§ 19) n'y serait pas opposée.

défendant leur pays, se conforment dans leurs opérations aux lois et coutumes de la guerre.

Alors aucun temps et aucun territoire n'est fixé et sous le nom de « volontaires » on comprend tous *les participants au combat*, qui ne rentrent pas dans la division de l'armée et non les seuls *corps de volontaires*. En d'autres termes l'ennemi, quand on observe envers lui les lois de la guerre, surtout quand on le combat avec justice, doit considérer tous les ennemis qui s'opposent à lui comme des ennemis réguliers. [1]

[1] En principe telle est l'exigence d'un droit de guerre civilisé futur par lequel tombera toute distinction inutile entre armée et milices, milices et volontaires, volontaires et landsturm, enfin landsturm organisé et non organisé. Il ne s'agit pas de rendre la guerre impossible à l'ennemi et il ne doit traiter selon les lois de la guerre que les troupes qui s'avancent contre lui en observant ces lois. Avec les décisions actuelles, par exemple, les femmes qui prendraient régulièrement part au combat et observeraient les lois de la guerre, seraient difficilement préservées d'un traitement arbitraire, comme du reste elles ne peuvent être enrôlées dans le landsturm. Notre plus vieille loi sur la guerre, le *Convenant de Sempach* du 10 juillet 1393, contenait les dispositions suivantes très raisonnables et humaines pour l'époque :

« Nous les bourgmestres, avoyers, landammans, conseils, bourgeois et campagnards des villes libres et des cantons de Zurich, Lucerne, Berne, Soleure, Zoug, Uri, Schwytz, Unterwald et Glaris, vivons à l'avenir paisiblement, chacun sera en sûreté dans sa maison et sur ses domaines, et nul ne sera tenu de fournir hypothèque pour les dettes d'un autre. Celui qui apporte des marchandises dans le pays trouvera protection, pour sa personne et ses biens devant tous nos tribunaux. Nul ne doit commencer sans nécessité une guerre générale ou privée. Lorsque, sous les bannières déployées de nos villes et de nos cantons nous marcherons ensemble contre nos ennemis,alors tous, en braves, comme nos ancêtres dans tous leurs périls, nous resterons et demeurerons ensemble courageux et loyaux. Celui qui abandonne les rangs ou transgresse ces lois d'une autre manière et que deux témoins convainquent de ce crime, doit être arrêté par le gouvernement dont il relève, d'après les serments de sa ville ou de son canton, et puni dans sa personne et ses biens pour servir d'avertissement aux autres. Celui qui, dans un combat ou dans une attaque, reçoit une contusion, un coup d'épée ou de lance ou quelque autre blessure qui le mette hors d'état d'être en aide à lui-même ou à l'armée, doit néanmoins ne pas fuir, mais demeurer avec ses compagnons d'armes jusqu'après le combat. On défendra le champ de bataille et on harcélera l'ennemi jusqu'à la fin du péril. Comme l'ennemi s'est de nouveau rallié pendant le pillage et qu'il aurait souffert bien davantage près de Sempach si nous nous étions moins pressés de piller, personne ne se jettera sur le butin avant que les chefs aient autorisé le pillage. Chacun doit leur livrer tout ce qu'il a trouvé. Ils partageront le butin d'après la force des contingents entre tous ceux qui auront pris part à l'action. Puisque le Dieu tout-puissant a déclaré les églises ses demeures, et qu'il a renouvelé et augmenté le salut du genre humain par une femme, notre volonté est qu'aucun des nôtres n'ose ou ne veuille forcer, ou piller, ou dévaster, ou incendier un couvent, une église ou une chapelle, ni attaquer à main armée, blesser ou frapper une femme ou une fille. On peut poursuivre ses ennemis ou leur bien jusque dans les églises et l'on excepte dans le même sens les femmes qui nous attaquent et crient si fort qu'il pourrait en résulter un préjudice pour nos armes. C'est ce que nous avons arrêté, adopté et juré dans notre diète à Zurich le 10 juillet de la 3e année après l'an 1390. »

Ce serait ce que la Confédération devrait viser dans une conférence future et demander pour elle, si elle ne veut pas risquer dans une nouvelle invasion de la Suisse de voir le patriotisme étouffé par la perspective de la potence.

Le cas où le patriotisme suisse, vu les dispositions actuelles, pourrait arriver à une position critique, n'est pas invraisemblable; au contraire la Suisse en a en réalité déjà donné deux fois la preuve dans des circonstances pareilles.

La première fois en décembre 1813, lorsque le commandant de Bâle capitula seul et que les troupes des alliés, sûrement d'elles-mêmes, considérèrent toute la Suisse comme leur étant livrée. Comment la chose aurait-elle tourné s'il y avait eu des levées à Berne (comme on le ferait aujourd'hui en pareil cas) ou si le général en chef, au lieu de se retirer en deçà des frontières, avait appelé le peuple à la résistance contre cette invasion.[1]

L'autre fois un an et demi plus tard, en 1815. Ce cas est si possible plus actuel.

Alors que la Suisse avait déjà déclaré sa neutralité et envoyé des troupes à la frontière pour le maintien de celle-ci, et qu'on lui avait promis de la respecter, un major-général autrichien (v. Steigentesch) arriva en Suisse avec deux lettres de recommandation des princes de Metternich et de Schwarzenberg simplement pour en visiter les moyens de défense. (Ce que feraient aujourd'hui les attachés militaires fixes des Etats voisins.)

C'est sans doute d'après son rapport (que nous ne possédons pas jusqu'ici) que parut une note identique des alliés, du 6 mai,

Les femmes étaient donc complètement protégées quand elles ne prenaient pas part à la guerre, et par contre traitées selon les lois de la guerre quand elles y participaient.

Mais on pourrait demander avec justice que des forces non organisées ne soient employées qu'à la défense et au dedans des frontières du pays. De même en vertu de cela ont été exclus du droit des belligérants les non militaires qui prennent part séparément à la guerre de leur propre mouvement soit comme sport soit en vue du gain, surtout les gens qui ne font pas la guerre, mais les brigands, pillards, incendiaires qu'on mesure d'après leurs intentions réelles.

Du reste nous n'aurions que peu à objecter si l'on appliquait ponctuellement pour tous les combattants les précautions que l'on observe maintenant pour les volontaires, et le droit de guerre vaudrait bien mieux si, dans le projet final l'article 10 était rejeté, et qu'on comprenne sous le nom de volontaires tout ce qui ne fait pas partie des forces de l'Etat. L'article 10 du projet final fait maintenant plus de mal que de bien. Dans l'art. 9 on devrait remplacer « corps de volontaires » simplement par « volontaires ».

[1] L'affaire de 1813 se trouve complètement racontée et accompagnée des actes les plus importants dans le *Politische Jahrbuch der Schweizerischen Eidgenossenschaft* de 1886, page 340, auquel nous renvoyons nos lecteurs.

qui dit déjà autre chose que cette introduction. On pourrait, y est-il dit, nommer trois commissaires pour décréter le nécessaire dans l'intérêt commun pour la sûreté de la Suisse.

La diète les désigna, quoiqu'à contre cœur ; seul un membre de la commission diplomatique, Jules Muret, de Vaud, voulut repousser cette demande par la bonne raison que la déclaration de neutralité et la volonté de la Suisse de la maintenir devaient suffire et que, par suite, il n'y avait pas besoin de négocier plus longtemps.

Sitôt après ces négociations qui durèrent en tout six jours, on vit que les puissances alliées contre la France voulaient en réalité autre chose, savoir pas de neutralité, mais l'adhésion de la Suisse à leur système et un passage à travers le pays, quand ce serait nécessaire pour les opérations de la guerre. Les commissaires suisses s'élevèrent en vain contre ces prétentions et les négociations s'arrêtèrent un instant. Mais les alliés parlèrent plus clairement [1] même à la diète, ce qui aboutit à la convention du 20 mai 1815, (toute pareille à celle de la Roumanie et la Russie lors de la guerre de 1877-78), qui accordait aux alliés de passer avec leurs armées sur le sol de la Suisse.

Il est vrai que l'article 4 de cette convention disait que cela ne devait arriver « qu'avec l'assentiment de la Confédération et dans l'intérêt commun. » [2] L'encre était à peine sèche que les Autrichiens, après un simple avis, passaient le Simplon avec une grosse armée et occupaient les portes sud-ouest de la France, c'est-à-dire le vallon des Rousses et le Pays de Gex que nous aurions reçu sans aucun doute, en 1815, si nous l'avions occupé à temps ou au moins préservé d'occupation étrangère.

Sitôt après cette convention la Confédération fut considérée comme ennemie par la France et l'aurait payé cher sans la ba-

[1] On peut lire ces négociations dans l'adieu de la grande diète (6 avril 1814 au 31 août 1815) vol. III. Elles sont complètement traitées dans le IIe volume du *Politisches Jahrbuch* qui paraît dans l'été de cette année. La note des quatre représentants des alliés aux commissaires suisses, du 16 mai 1815, est des plus arrogantes qui aient été alors expédiées à la Confédération (III, 251).

[2] L'article dit : En considération des efforts auxquels la Suisse s'engage en harmonie avec les puissances, celles-ci renoncent (!) aux routes militaires et hôpitaux ainsi qu'aux autres dépôts gênants sur territoire suisse. Quand, en cas urgent, l'intérêt commun exigerait une marche passagère des troupes alliées sur telle ou telle partie du territoire fédéral, on demandera à la Diète son consentement. Les arrangements sortant de sa compétence de même que les dédommagements que la Suisse serait en droit d'exiger, seront réglés à l'amiable par des commissaires.

taille de Waterloo et le découragement des Français partout où Napoléon n'était pas.

Le plénipotentiaire militaire autrichien devint par cette convention si bien maître du pays qu'entr'autres les autorités du canton de Genève, a peine entré dans la Confédération le 19 avril 1815, s'adressèrent directement à lui par dessus la tête du général et de la diète pour demander qu'on rappelât et remplaçat par d'autres troupes un bataillon vaudois qui occupait Genève, sous le prétexte (assez fort aux yeux d'un étranger) qu'on ne pouvait pas compter sur la fidélité de ces Vaudois. (III, 351.)

Le commissaire autrichien l'exigea sans détours du général fédéral.[1] Le vieux Bachmann, ainsi que toute la vieille diète se tut et s'exécuta « quoiqu'avec surprise » (comme le dit l'acte) ; il retira toutes les troupes vaudoises *non seulement de Genève mais même du canton de Vaud* et plaça leur colonel, Guiguer de Prangins, sous le commandement d'un officier suisse allemand, beaucoup plus jeune en service.

Tel fut l'effet immédiat de la convention, même dans la vie politique intime de la Suisse et la conclusion est ouvertement celle-ci :

Les deux diètes de 1813 et 1815 auraient dû maintenir à tout prix et par l'emploi de la force la neutralité du pays.

Mais un tel maintien, même une simple menace de ce genre contre une grande armée, ne paraîtra jamais sérieuse si, à côté des forces organisées pour la guerre, on ne peut appeler et employer le reste des forces du peuple à faire partie de l'organisation de guerre.

Aussi longtemps que cela ne se fera pas il y aura toujours une tentation de renouveler ces demandes à la Suisse.

La nouvelle loi sur le landsturm de la Confédération, du 4 décembre 1886, signalera un progrès marqué dans ce sens.

[1] « Messieurs les députés de Genève, menacés dans la sûreté de leur ville par l'approche des troupes françaises, m'ont prié d'intercéder en leur nom auprès de V. E. pour éloigner le bataillon vaudois qui y est en garnison, et sur la fidélité desquels, vu leurs antécédents, on ne peut compter ; ils désirent le voir remplacer par d'autres troupes..... La complaisance avec laquelle LL. EE. ont toujours reçu tout ce qui est à l'avantage de la bonne cause, me fait espérer qu'elles ne tarderont pas à accéder à cette demande, dont l'objet est le bien public et je saisis l'occasion, etc. — Zurich, 27 mai 1815. — Steigentesch. »

Loi fédérale concernant le landsturm de la Confédération suisse.

(Du 4 décembre 1886.)

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse, — en vertu de l'art. 19, 3me alinéa, de la Constitution fédérale ; — vu le message du Conseil fédéral du 31 mai 1886 ; — *décrète :*

Article 1er. Outre l'élite et la landwehr (art. 6 de la loi sur l'organisation militaire), le landsturm forme une partie des forces militaires légalement organisées de la Confédération suisse.

Art. 2. Tout citoyen suisse valide, âgé de 17 à 50 ans révolus, qui n'est pas incorporé dans l'élite ou la landwehr, ou exempté du service, à teneur de l'art. 2 de l'organisation militaire, est tenu de faire partie du landsturm.

Les volontaires qui n'ont pas atteint l'âge de 17 ans et ceux qui ont dépassé l'âge de 50 ans peuvent être admis dans le landsturm.

Les officiers sortis de l'élite ou de la landwehr peuvent être tenus de servir dans le landsturm jusqu'à l'âge de 55 ans révolus.

Art. 3. Le landsturm n'est mis sur pied que dans les temps de guerre ou de danger de guerre.

Dans la règle, le landsturm ne pourra être utilisé au delà des frontières du pays.

La mise sur pied est prononcée par le Conseil fédéral et est exécutée par les autorités militaires des cantons. Le Conseil fédéral peut autoriser ces dernières à mettre sur pied quelques parties du landsturm, et il peut de même conférer ce droit à des commandants supérieurs de troupes, sous réserve des prescriptions de l'art. 245 de la loi sur l'organisation militaire.

En temps de paix, les hommes faisant partie du landsturm sont exemptés de tout service d'exercice.

Art. 4. En cas de besoin, les hommes du landsturm pourront, ensuite d'ordonnance du Conseil fédéral, être appelés à compléter l'élite et la landwehr.

De même, les officiers de l'élite et de la landwehr peuvent être commandés pour servir momentanément dans le landsturm.

Art. 5. Le landsturm appelé sous les armes est soumis aux dispositions du code pénal militaire fédéral ; il prête le serment, a les mêmes droits et les mêmes obligations que les troupes de l'armée fèdérale et est placé entièrement sous le commandement de la subdivision de l'armée dans le rayon de laquelle il se trouve.

Les hommes du landsturm astreints à la taxe militaire en sont dispensés pendant l'année où ils font du service effectif.

Art. 6. Le Conseil fédéral édicte les prescriptions nécessaires sur l'organisation, les signes distinctifs, l'équipement et l'armement du landsturm, ainsi que sur l'exemption du service dans ce corps.

Dans chaque arrondissement de division, un ou plusieurs officiers seront chargés par le Conseil fédéral de préparer l'organisation tactique du landsturm.

Art. 7. Les cantons tiendront les registres et les contrôles de l'effectif du landsturm, suivant des formulaires uniformes déterminés par le Conseil fédéral.

La Confédération surveille la stricte exécution de cette prescription. Elle indemnisera les cantons pour ces prestations.

Art. 8. Les ressources nécessaires à l'exécution de la présente loi (art. 6 et 7) doivent être alloués chaque année par l'Assemblée fédérale.

Art. 9. Le Conseil fédéral est chargé, conformément aux dispositions de la loi fédérale du 17 juin 1874 concernant la votation populaire sur les lois et arrêtés fédéraux, de publier la présente loi et de fixer l'époque où elle entrera en vigueur.

Le landsturm fait donc partie de la force armée, il n'appartient plus aux corps de volontaires, dans le sens du projet final de Bruxelles, mais son service est obligatoire, déjà organisé d'avance en temps de paix, placé, cela va de soi, sous le commandement supérieur régulier et le droit militaire et de même portant, pour répondre au moins aux prescriptions du projet, un signe extérieur reconnaissable. (Art. 1, 2, 5, 6.)

Des personnes aussi qui ne font pas partie du landsturm peuvent être acceptées dans ses rangs (art. 2). On peut à peine admettre que dans une guerre en Suisse il puisse se former des corps volontaires ; ils devraient alors arriver tout organisés d'autres pays.

Ce landsturm organisé, qui est une partie de l'armée suisse (art. 1) continue la guerre, que le pays soit occupé ou non. Il ne perd pas plus son droit de combattant qu'une armée régulière continuant la guerre dans un pays occupé.

En outre il ne trouvera que rarement de l'emploi comme corps de troupe organisé, mais plutôt pour remplir les vides du reste de l'armée, c'est-à-dire qu'il sera employé tantôt comme landsturm, landwehr et enfin dans la supposition d'une longue guerre comme

une partie de l'élite (art. 4). Par contre (si nous nous mettons un instant à leur point de vue) les violateurs éventuels de la neutralité suisse acceptent avec d'autant plus de droit, d'après la signification de l'article de Bruxelles, que tout habitant suisse qui, lors de l'arrivée d'une armée ennemie, n'est pas encore incorporé dans le landsturm, ne peut être considéré comme belligérant, vu qu'il a eu le temps et l'occasion de s'y faire enrôler.

En vue d'une guerre populaire, dans le sens le plus large du mot — tant que l'expression du projet final de Bruxelles restera la même — la loi suisse du landsturm ne peut, à mon avis, rien améliorer; bien plus elle peut être prise comme argument dans un sens opposé.

Il est donc encore à désirer que dans une occasion favorable les articles 9 et 10 de Bruxelles reçoivent une modification bien pesée auparavant.

Questions d'assurances au point de vue militaire.

La possibilité d'un conflit européen auquel la Suisse aurait été mêlée a inquiété tout le monde; dans tous les domaines ces craintes ont percé et les compagnies d'assurances sur la vie humaine peuvent entre autres en témoigner.

On sait que d'une manière générale les compagnies font des réserves pour les décès résultant d'une guerre à laquelle l'assuré prend part comme soldat; ou bien les ayants-droit ne touchent qu'une fraction de la somme dûe en cas de décès ordinaire ou bien même ils ne reçoivent rien du tout. Certaines polices prévoient qu'en cas de guerre le militaire peut maintenir son contrat en force moyennant paiement d'une surtaxe; dans d'autres compagnies il faut un contrat accessoire à convenir avec la direction, une sorte de *novelle* au contrat primitif.

On voit comme ce mode de procéder serait pratique: mis sur pied par un ordre de marche subit le militaire, quel que soit son grade, n'aurait guère le temps ou d'aller payer une surtaxe (et peut-être n'est-ce pas seulement le *temps* qui dans de pareilles circonstances ferait défaut) ou d'aller discuter et conclure un contrat additionnel.

Mais pour nous, Suisses, il y a tout d'abord une grosse question à régler. Qu'est-ce que la *guerre?* Une occupation de frontières est-elle assimilable? A supposer qu'il y eût un combat à

l'extrême frontière entre deux belligérants qui respecteraient pourtant notre pays, une balle perdue peut atteindre un de nos soldats posté à peu de distance du théâtre de la lutte. Cet homme aura-t-il été tué *à la guerre?*

Une patrouille belligérante peut, sans ordres supérieurs, tenter de pénétrer chez nous ; elle sera repoussée par la force et ici encore un ou plusieurs de nos hommes peuvent perdre la vie ; dans ce cas il y aura une sorte *d'accident.* Le chef de la patrouille sera désavoué par l'autorité dont il dépend et la Suisse ne sera pas en état de guerre avec l'armée à laquelle il appartient. Bref, il y a mille éventualités possibles.

Toutes ces questions paraissent avoir préoccupé vivement nos confédérés de la Suisse allemande.

Un certain nombre de compagnies d'assurances qui font des affaires dans cette région ont, paraît-il, été assaillies de demandes d'explications et ont été invitées à catégoriser *avant* les événements.

La *Feuille officielle du commerce* a publié en allemand quelques réponses à ces demandes :

Une société déclare ce qui suit : « Nos polices restent en force » aussi longtemps que les assurés suisses, qu'ils appartiennent » à l'armée ou pas, se bornent *à défendre leur propre pays et* » *dans les limites des frontières de la Suisse.* Si des assurés perdaient » la vie dans de telles circonstances, la police serait payée inté- » gralement et immédiatement. »

Une autre compagnie va un peu moins loin ; elle dit en substance : « Pour nous, le service des milices occupant la frontière » ne sera considéré comme *service de guerre* que si une puis- » sance étrangère déclare la guerre à la Suisse ou bien si la guerre » est ouverte *de fait* par une collision de corps de troupes » présentant au moins une unité tactique ; par contre en cas de » violation de la neutralité par invasion ennemie procédant par » unités tactiques agissant de concert, la compagnie estime qu'il » y aurait alors *service de guerre.* »

Il résulte de cette définition que nous ne faisons que résumer à grands traits, que des balles perdues ou des conflits entre simple patrouille ne priveraient pas les ayants-droit des assurés du capital prévu dans la police.

Mais que de cas imprévus et que de difficultés peuvent se présenter même dans le cadre de cette définition ! Qu'est-ce qu'une unité tactique ? qu'est-ce qu'une patrouille ? Un militaire répon-

dra peut-être facilement à ces questions en citant des articles de règlements. Mais nous sommes certains que la solution de pareilles questions pourrait être fort difficile pour des tribunaux, surtout étant donné qu'elles peuvent se compliquer de points *de fait* fort délicats. Deux corps de troupes importants peuvent être en présence, mais ils n'engagent chacun que la valeur d'une compagnie. Le reste observe et reste inactif pour un motif quelconque. Pour l'armée étrangère la compagnie sera peut-être l'unité tactique; chez nous on admettra probablement que c'est le bataillon. Nous ne voulons pas allonger, mais on voit quelles difficultés d'interprétation l'on se prépare.

Une troisième compagnie se place sur un autre terrain.

Elle dit vouloir payer dans toutes les circonstances en cas d'occupation de frontières, sans majoration de primes; elle ne fait ses réserves qu'à partir de la *déclaration de guerre.* Elle ne dit pas si elle s'en réfère à l'acte diplomatique proclamant l'ouverture des hostilités, ou bien s'il s'agit de la déclaration de guerre en *fait,* manifestée par des actes extérieurs constituant le commencement de la campagne.

Encore ici, matière à interprétation.

Quant à nous, nous ne prenons dans cette affaire ni la cause des compagnies ni celles des assurés; nous espérons simplement être utiles à ceux de nos camarades qui sont assurés en les rendant attentifs à cette importante question. Ils verront si, de leur côté, ils veulent provoquer de leurs compagnies respectives des explications bien légitimes.

VIRIEUX, major.

P. S. Cette question serait digne, il nous semble, d'appeler l'attention de la commission fédérale législative qui s'occupe actuellement du projet de code pénal militaire, notamment en ce qui concerne la fixation du moment où s'ouvre la juridiction de l'état de guerre, affaire qui a déjà donné lieu à de longs débats au sein de cette commission.

Société des Officiers de la Confédération suisse.

SECTION VAUDOISE

L'assemblée ordinaire des délégués de la section vaudoise a eu lieu le 12 mars dernier, à l'hôtel du Nord, à Lausanne.

L'ordre du jour comprenait les objets suivants :

1. Constitution de l'assemblée.

2. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée des délégués.
3. Rapport du président sur la marche de la section.
4. Reddition des comptes pour 1886.
5. Fixation du budget et de la contribution pour 1887.
6. Propositions et communications des délégués relatives à l'activité des sous-sections et à la vie militaire dans les districts.
7. Propositions individuelles.

L'assemblée, ouverte à 3 ½ heures, est présidée par M. le lieutenant-colonel à l'état-major Favey, président de la section vaudoise.

Trente officiers délégués des sous-sections et des districts sont présents.

Lecture est faite du procès-verbal de la dernière assemblée, ainsi que des rapports sur la marche de la section et des sous-sections [1]. Puis M. le colonel de Loës annonce qu'il a bon espoir de pouvoir constituer une sous-section à Aigle-Bex et il demande l'aide du Comité pour arriver à chef.

Après adoption des comptes de 1886, qui bouclent par un solde en caisse de 1110 fr., le Comité présente le projet de budget pour 1887. Les divers postes de ce budget donnent lieu à l'examen de plusieurs questions ; celles-ci sont discutées et résolues comme nous l'indiquons ci-après en résumé :

1. Proposition du Comité d'organiser cette année une assemblée générale de la section vaudoise à Bulle, avec reconnaissances tactiques des passages conduisant dans la Gruyère depuis le canton de Vaud ; il demande des pleins-pouvoirs. — Adopté. Le Comité est chargé de s'entendre avec la Société fribourgeoise des officiers et d'organiser cette réunion avant le tir fédéral.

2. Proposition du Comité de faire une souscription pour un don au tir fédéral, dont le montant serait, au besoin, complété par la caisse de la section. — Proposition modifiée en ce sens qu'un prix indivisible de 200 fr. est voté par l'assemblée ; ce prix, à affecter à la cible militaire, sera fourni par la caisse de la section vaudoise, sans cotisation quelconque des sous-sections.

3. Demande de M. le lieutenant-colonel Muret au sujet de l'impression votée dans une précédente assemblée du travail de M. le lieutenant-colonel Secretan intitulé : *Les derniers jours de l'armée de l'Est*. — Cette impression n'ayant pas encore pu avoir lieu, vu son coût relativement élevé, l'assemblée porte de 100 à 500 fr. le chiffre indiqué dans le projet de budget pour frais d'impression. Le Comité est autorisé à se faire éditeur de l'ouvrage de M. le lieutenant-colonel Secretan.

[1] Nous publierons, si possible, dans notre prochain numéro, un extrait de ces rapports.

4. La somme de 100 fr. inscrite au budget pour déplacements de conférenciers est augmentée de 50 fr.

5. Un subside de 100 fr. est accordé à la sous-section de Lausanne pour le cours d'équitation qu'elle a organisé l'hiver dernier et un même subside pour un pareil cours qui aura lieu durant l'hiver 1887-1888.

Ensuite de ces diverses décisions, l'excédant de recettes prévu par le projet de budget du Comité est réduit de 750 fr. à 110 fr.

La cotisation annuelle est maintenue à 3 fr. 50.

La séance est levée à 5 heures trois quarts.

SOUS-SECTION DE LAUSANNE.

Conférences militaires.

Les services de l'arrière (*dépôts, étapes*, etc.), par M. le lieutenant-colonel à l'état-major général Favey. 7 mars et 5 avril 1887.

La question de la mobilisation d'une armée invoque des idées assez confuses chez ceux qui ne connaissent pas les travaux multiples que nécessite une pareille opération pour la mener à bonne fin.

Disons d'abord que le système de notre organisation militaire diffère complètement de celui de la plupart des pays de l'Europe dotés d'armées permanentes ; ces armées ont un effectif de paix et un effectif de guerre. Nous n'avons pas, dans notre armée de milices, d'effectif sur pied de paix ; en cas de guerre, on est obligé de former les corps de toutes pièces.

La mobilisation consiste à mettre l'armée en mesure de tenir campagne.

Il faut distinguer deux périodes :

1° La *période de mise sur pied.* C'est l'autorité cantonale qui pourvoit aux mesures nécessaires. Les troupes se forment sur les places de rassemblement qui leur sont désignées. Ces points seront généralement les localités qui ont des arsenaux et dépôts. Aussitôt la troupe organisée, elle sera dirigée sur d'autres lieux pour éviter l'encombrement. Il sera convenable de ne prendre que l'effectif normal et de renvoyer les surnuméraires dans les dépôts pour combler les vides qui se produiront.

2° La *période de concentration*, pendant laquelle les différentes unités se réunissent pour former des unités stratégiques : divisions, corps d'armée. Cette réunion des unités stratégiques forme l'armée d'opérations.

Il vaut mieux prendre quelques jours pour être absolument prêt que de partir sans avoir terminé sa concentration. L'exemple des Français en 1870 est une preuve mémorable de cette règle.

La concentration dépend des circonstances et spécialement de

l'emploi des chemins de fer qui jouent un rôle encore plus important dans cette période que dans d'autres moments pour transporter rapidement les corps de troupes sur telle ou telle ligne.

La concentration pour la Suisse est plus difficile que pour les autres Etats. En effet ces derniers, lorsqu'ils concentrent leur armée, savent absolument où ils veulent aller. En Suisse, nous cherchons à protéger notre neutralité et nous ne savons pas quelle sera la position des quatre puissances qui nous environnent.

Nous devons prévoir des projets de concentration différents suivant les fronts menacés et les alliances qui peuvent se produire.

Dans toutes les hypothèses nous avons à garder deux frontières, soit deux fronts, ce qui complique notre tâche.

Le plan de mobilisation comprend :

a) Les ordres de mise sur pied ;

b) Les ordres de marche des troupes jusqu'à leurs cantonnements stratégiques ;

c) Le mode de transport, terre, eaux, voies ferrées ;

d) La préparation des approvisionnements de subsistances ;

e) L'organisation des transports ;

f) La fourniture des chevaux et voitures ;

g) Les instructions aux chefs des unités stratégiques.

Ce dernier point est de beaucoup le plus important et il doit essentiellement être tenu secret. Les autres peuvent se deviner dans leurs lignes principales suivant la position des dépôts, forteresses, etc.

L'armée d'opérations ne perd pas tout contact avec l'intérieur du pays. Il faut qu'elle puisse renvoyer en arrière tous les éléments qui lui sont inutiles et en faire venir tout ce qui lui est nécessaire.

Pour cela, il lui faut un service de deuxième et troisième lignes. Il est nécessaire aussi que la région comprise entre l'armée d'opérations et la mère patrie soit absolument sûre.

Le manque dans l'armée se produit de diverses façons. D'abord le manque de *personnel* ensuite des combats, de la maladie et de la désertion ; puis le manque de *chevaux*, qui est le double en pour cent de la perte en hommes ; de *munitions* dont la consommation est très différente suivant les corps et qui chez nous serait excessive ; d'*armes* qui se détériorent rapidement en campagne ; d'*habillements*, d'*équipements*, de *subsistances*.

Tout cela devra se trouver dans les *dépôts*.

Cette partie du service est beaucoup moins bien organisée chez nous que chez les autres puissances. Le corps d'armée français a déjà au quartier-général un dépôt d'habillement et un dépôt de remonte mobile. Notre loi sur l'organisation militaire ne prévoit aucune disposition relative à ce service.

Le service de troisième ligne peut être appelé service territorial ; il ne peut dépendre du commandant de l'armée déjà très chargé, mais

bien du département militaire fédéral qui fera exécuter ses ordres par les chefs d'armes et de service, les commandants territoriaux et les départements militaires cantonaux.

Nous aurions spécialement à organiser :

Les *dépôts de troupes*. Nous y enverrions tous les surnuméraires des corps qui constituent l'armée d'opérations, les recrues non encore instruites de l'année et peut-être des années suivantes, les volontaires, le personnel d'instruction, les troupes de landwehr non attachées à l'armée active.

Des *dépôts de chevaux* où nous dirigerions tous les chevaux réquisitionnés, c'est-à-dire presque tous les chevaux de la Suisse. Attaqués par notre front Ouest, qui est riche en chevaux, nous devrions avant toute chose les évacuer sur des points menacés.

Puis il faut des *hôpitaux* pour les malades et blessés de l'armée. On emploiera les hôpitaux civils et les grands hôtels qui ne nous manquent pas. On y dirigera les médecins et infirmiers volontaires.

Il est nécessaire d'avoir des *dépôts de subsistances*. La Confédération doit faire à temps ses approvisionnements. Nous avons une fabrique de conserves à Rorschach qui mérite d'être soutenue et pourrait rendre de grands services.

Les *parcs de dépôts* eux seuls sont organisés et seraient reliés avec la fabrique de munitions de Thoune et les compagnies d'artificiers.

Les arrondissements territoriaux auront un commandant supérieur à leur tête qui aura la police militaire, surveillance des journaux, des étrangers, du télégraphe, de la correspondance privée. Ce sont là des mesures qui résultent de l'état de siège et ne peuvent être appliquées par l'autorité civile. Ce commandant sera bien placé pour rassembler des renseignements très précieux sur l'ennemi par espions, journaux, correspondance, etc.

Entre ces dépôts et l'armée le va et vient se fera par le service d'étapes dont il va être parlé.

Pour relier l'armée d'opérations au service de troisième ligne, il faut organiser le *service des étapes et le service des chemins de fer*. Ces deux services sont intimement liés entr'eux et il y a tout avantage, pour autant que faire se peut, à les placer sous la direction d'une seule personne.

En ce qui concerne le mode de fonctionnement des voies ferrées pour les grands transports de troupes, il y a lieu de remarquer qu'on n'emploie guère les chemins de fer que pour opérer la concentration ; ce n'est que dans des cas exceptionnels qu'on les utilise pour amener les troupes sur le champ de bataille même. On l'a cependant vu en 1870 à Spicheren du côté des Allemands et à Nuits du côté des Français.

Le mode de chargement des trains militaires, soit la composition des trains, est prévu par les règlements de toutes les armées. Il exige deux conditions principales :

Transporter sur un seul train une unité tactique complète, sans être obligé d'y faire entrer des fragments d'unité ;

Faire arriver le train à destination sans le fractionner.

Voici quelques chiffres relatifs au nombre des trains nécessaires pour transporter une division suisse :

Etat-major de la division et guides		1 train.
Infanterie : 2 brigades à 6 bataillons de fusiliers, plus 1 bataillon de carabiniers, 1 train par bataillon, avec un état-major de brigade ou de régiment		13 »
Cavalerie : 1 régiment à 3 escadrons, 1 train par escadron, l'état-major du régiment compris avec un escadron		3 »
Artillerie : 3 régiments à 2 batteries, 1 batterie dans chaque train, avec un état-major de brigade ou de régiment		6 »
Génie : compagnie de sapeurs et de pionniers avec état-major de bataillon	1	
Compagnie de pontonniers	1	
	—	2 »
Parc de division : 2 colonnes de parc à 2 trains chacun		4 »
Troupes sanitaires : 5 ambulances et état-major du lazaret		2 »
Troupes d'administration : 1 compagnie		2 »
Total pour la division . . .		33 trains

Le règlement français prévoit 85 à 95 trains en moyenne pour le transport d'un corps d'armée.

La vitesse moyenne des trains est la même dans toutes les armées : 25 kilomètres à l'heure.

Le nombre de trains que l'on peut expédier dans une journée dans une direction sera bien différent suivant qu'il s'agira d'une ligne à simple voie ou d'une ligne à double voie. Le matériel employé devant revenir à son point de départ, il sera facile de le ramener sur une ligne à double voie, attendu que l'intervalle entre les trains n'est réglé, dans ce cas, que par l'obligation d'assurer la sécurité de ceux-ci ; il en est autrement avec une ligne à simple voie, qui nécessite des intervalles suffisants pour ménager des croisements.

En France on prévoit l'envoi de 15 trains par jour sur une ligne à simple voie et de 30 trains sur une ligne à double voie. En 1870, bien que la concentration de leur armée ait été rapide, les Allemands n'expédiaient dans la règle que 10 trains par jour sur voie simple et

14 sur voie double. On arriva cependant à lancer en un jour 34 trains sur la ligne Paris-Strasbourg.

Le seul moyen d'accélérer est de réduire l'intervalle entre les trains.

Ce qui faciliterait chez nous une rapide concentration, ce sont les lignes de chemins de fer parallèles qui feraient office de lignes à double voie.

L'emploi des lignes de chemins de fer ne présente de réels avantages que s'il s'agit de transporter un effectif un peu important et à une distance valant la peine d'organiser des trains ; ainsi un bataillon ayant 25 kilomètres à parcourir se rendra à destination par une marche, à moins de circonstances extraordinaires.

Passons maintenant à l'organisation du *service des ohemins de fer*.

En France, chaque armée organise ce service pour son compte ; il y a une direction de campagne par armée, ayant sous ses ordres des commissions, des commandants de gares et une section technique d'ouvriers de chemins de fer. Chez nous, ce service est confié pour toute l'armée à la section des chemins de fer de l'état-major général et à une direction du service des chemins de fer.

En temps de guerre, la Confédération a le droit de disposer de tout le matériel ainsi que du personnel des compagnies de chemins de fer et de bateaux à vapeur ; le service relève dans ce cas du commandant en chef de l'armée et il est dirigé par le chef du service des transports, qui a pour organes :

Un chef d'exploitation principal ;
Un chef de service technique ;
Six chefs de groupes d'exploitation.

Il eût été avantageux, au point de vue stratégique, de faire correspondre ces groupes d'exploitation avec nos huit arrondissements de division, mais ce système aurait présenté de grandes difficultés, étant donné le fait que les compagnies continuent à subsister. On a donc préféré organiser ces groupes en tenant essentiellement compte des six principales compagnies de chemins de fer existant en Suisse, en faisant rentrer dans chacun d'eux les lignes accessoires et le service de la navigation sur les lacs.

Voici la répartition des lignes de chemins de fer et des lacs dans les six groupes d'exploitation :

1er groupe : Compagnie de la Suisse-Occidentale et du Simplon, tronçon du Paris-Lyon-Méditerranée, allant de Genève à la frontière suisse, Jura-Neuchâtelois, Lausanne-Echallens, Territet-Glyon, navigation à vapeur sur le lac Léman, les lacs de Neuchâtel et de Morat.

2 groupe : Jura-Berne-Lucerne, Bœdeli, Brunig, ligne Tavannes-Tramelan, navigation sur les lacs de Bienne, de Thoune et de Brienz.

3e groupe : Chemin de fer du Central, tronçons des lignes badoises et d'Alsace-Lorraine sur territoire bâlois, lignes de l'Emmenthal,

de Waldenbourg, du Seethal argovien-lucernois, navigation sur le lac des Quatre-Cantons et de Zoug.

4e groupe : Lignes du Gothard, Vitznau-Righi et Arth-Righi, navigation sur le lac de Lugano et le lac Majeur.

5e groupe : Compagnie du Nord-Est, le tronçon de la ligne badoise sur le territoire de Schaffhouse, lignes de l'Uetliberg, Wädensweil-Einsiedeln, navigation sur les lacs de Zurich et de Constance, et sur le Rhin.

6e groupe : Compagnie des chemins de fer de l'Union-Suisse, ligne de la vallée de la Töss, lignes appenzelloises et Rorschach-Heiden.

Le chef du service des transports, comme le chef du service des étapes avec lequel il est en constantes relations, réside au quartier-général de l'armée.

L'officier supérieur qui a un transport à faire effectuer adresse, au moyen d'un formulaire spécial, une demande au chef du service des transports ; ce dernier donne les ordres nécessaires au chef d'exploitation principal, qui fait établir les graphiques de marche et transmet le tableau pour exécution au chef du groupe d'exploitation, soit à la compagnie à laquelle appartient la gare d'embarquement.

Le bureau du service technique, dont le chef est directement subordonné au chef du service des transports, est chargé de la direction des travaux de construction et d'entretien des lignes. Dans ce but, il a à sa disposition des détachements de troupes du génie et les compagnies d'ouvriers du chemin de fer.

Le ***service des étapes*** est chargé de faire parvenir à l'armée tout ce qui est nécessaire à son ravitaillement, ainsi que de pourvoir à l'évacuation de tout ce qui est inutile. Il a à sa disposition les chemins de fer et les bateaux à vapeur.

En France, ce service, comme celui des chemins de fer, est organisé par armée — on admet que les 19 corps d'armée français forment 4 armées — et chacune des quatre directions est subordonnée à une direction générale.

Nos huit divisions, équivalant à quatre corps d'armée, forment une seule armée et il nous suffit par conséquent d'une direction générale du service des étapes, résidant au quartier-général, où arrivent toutes les demandes et communications concernant ce service.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, il existe une différence considérable entre notre organisation militaire et celle des pays possédant des armées permanentes ; nous retrouvons cette différence dans le service de troisième ligne. En France et en Allemagne, par exemple, chaque unité de troupe a son dépôt déjà organisé et chaque régiment sait d'avance où se trouve son bataillon de dépôt. Il n'existe, à part les arsenaux, rien de semblable chez nous et il s'agira, en temps opportun, de créer des dépôts de troupes (surnuméraires,

recrues nouvellement instruites, etc.) de chevaux, de vivres et autres ; il est donc nécessaire, puisque les places de dépôt ne sont pas connues, de constituer de véritables autorités d'étapes et de passer par toute leur filière pour obtenir des ravitaillements ou pour procurer l'évacuation d'hommes ou de matériel inutiles.

L'organisation territoriale du service des étapes est basée sur les six groupes d'exploitation des chemins de fer dont nous avons indiqué la répartition. — Voici la désignation des organes militaires qui seraient installés au début d'une mise sur pied :

a) Un commandant en chef du service des étapes. Ces fonctions et celles de chef du service des transports seront, autant que possible, dévolues à une seule personne. Le commandant en chef de ce service réside au quartier-général de l'armée et est placé directement sous les ordres du chef d'état-major. Il a un état-major spécial.

b) Un commandant de l'étape centrale, en même temps remplaçant du commandant en chef du service, avec un état-major.

c) 6 commandants d'étapes de réunion, ayant également chacun un état-major.

d) 26 commandants d'étapes initiales.

e) Un certain nombre, déterminé d'après les besoins, de commandants de têtes d'étapes et d'étapes intermédiaires. Il est aussi adjoint quelques officiers aux premiers.

Les étapes initiales, chargées de procurer tout ce qui doit être envoyé à l'armée d'opérations, sont tout naturellement désignées dans les arsenaux cantonaux et le dépôt fédéral de Thoune. Les chefs des départements militaires cantonaux en ont le commandement. Tous les ravitaillements nécessaires fournis par les établissements militaires sont expédiés par les étapes initiales aux étapes de réunion, qui les font suivre jusqu'à l'étape centrale. Celle-ci les fait parvenir aux têtes d'étapes, où l'armée va en prendre livraison.

On désigne, en règle générale, une tête d'étape pour chaque division faisant partie de l'armée d'opérations. C'est là que cette division amène les hommes blessés ou malades, les prisonniers, le matériel à réparer, tout enfin ce qui encombre et n'a plus d'utilité pour tenir campagne ; c'est également à la tête d'étape que les troupes viennent prendre les convois de ravitaillement qui leur sont destinés. On emploie pour ces transports des voitures de corps.

Ce sont les commandants de têtes d'étapes qui veillent à la sécurité de leur ligne d'étapes et qui demandent, en cas de danger, les secours nécessaires. Tous les commandants d'étapes (centrale, de réunion, initiales, têtes d'étapes) ont d'ailleurs à leur disposition des détachements d'infanterie de landwehr ou de landsturm.

Enfin, en cas de besoin, on crée des étapes intermédiaires, dont les commandants sont subordonnés aux commandants d'étapes qui les ont installées. Ces étapes intermédiaires sont généralement or-

ganisées aux croisements importants de voies ferrées ou comme étapes de marche. Leurs commandants disposent également d'un état-major et d'un détachement de troupe.

Des rapports journaliers sont adressés par chaque commandant d'étape au supérieur dont il dépend.

Les lignes de chemin de fer et les étapes sont protégées jusqu'au quartier-général, soit à la station centrale, par le service territorial. Depuis l'étape centrale c'est à l'armée d'opérations qu'incombe ce soin.

Tout ce qui concerne le service territorial, le service des étapes et l'exploitation des chemins de fer en temps de guerre a été réglé par une ordonnance du Conseil fédéral du 8 mars 1887.

Voici quelques chiffres intéressants donnés par M. le lieutenant-colonel Favey au sujet de l'augmentation de l'effectif de l'armée française, qui s'est faite sans augmenter le nombre des régiments.

Tous les quatrièmes bataillons des régiments peuvent devenir bataillons de marche au lieu d'être bataillons de dépôt.

Ainsi, au lieu d'avoir 484 bataillons de marche, chiffre règlementaire, la France en possède 649, ce qui donne une augmentation de 165 bataillons, représentant six corps d'armée, de sorte que l'armée française peut mettre en ligne 25 corps d'armée au lieu de 19.

La cavalerie et l'artillerie ont été de même augmentées dans des proportions considérables, la première de 115 escadrons, la seconde de 126 batteries. L'artillerie française comprend actuellement 346 batteries (Allemagne 320) ; la cavalerie 78 régiments à 4 escadrons, soit 312 escadrons, chiffre qu'on prêtait au général Boulanger l'intention de porter à 450. L'Allemagne en a 460.

Les Allemands pourraient, de leur côté, former trois nouveaux corps d'armée, ce qui porterait leur chiffre à 20.

L'armée russe pourrait, dit-on, former 32 corps d'armée.

La mobilisation, par M. le colonel-divisionnaire CERESOLE, 4 et 11 mai 1887.

Dans les pays qui ont une armée permanente, la mobilisation est l'opération qui consiste à faire passer sur pied de guerre les corps qui sont sur pied de paix. Chez nous, la mobilisation est plus difficile parce que nous n'avons rien et devons tout créer ; mais elle présente, par contre, un côté plus facile parce que nos hommes possèdent à domicile armement, habillement et équipement, ce qui n'est pas le cas dans les armées permanentes pour des hommes qui ne sont pas effectivement sous les drapeaux.

La mobilisation est devenue beaucoup plus compliquée depuis que

l'on a constitué des armées nationales. Autrefois, les petites armées formées uniquement de soldats de métier étaient toujours sur pied de guerre, ou à peu près, tandis qu'aujourd'hui il faut faire rentrer dans des cadres, qui existent à peine au complet sur pied de paix, une quantité d'hommes dispersés ; il faut les habiller, les équiper et les transporter.

La mobilisation de l'armée est suivie de la concentration stratégique qui, absolument, ne doit être effectuée que lorsque la mobilisation est complètement terminée.

Laissant de côté ce qui a trait à la concentration, l'honorable conférencier dit ne vouloir parler que de la mobilisation. C'est une opération qu'il importe de ne pas voiler de mystère, chaque officier devant la connaître afin d'éviter des erreurs et des pertes de temps au moment décisif. Les mesures relatives à la concentration stratégique doivent par contre être tenues dans un secret absolu.

Les pays qui peuvent essentiellement nous servir d'exemple en fait de mobilisation sont la France et l'Allemagne.

L'*Allemagne* a fait dans des conditions dramatiques en 1870 une concentration méthodique après avoir procédé à une mobilisation complète. L'armée française, au contraire, s'est concentrée et s'est portée en avant sans que sa mobilisation fût terminée, avec des corps de troupes incomplets et des trains et autres services accessoires insuffisants.

Le plan de mobilisation des Allemands, pour la guerre de 1870-1871, avait été étudié à l'avance et tenu à jour. Un mémoire du général de Moltke, fait en 1868, renfermait déjà des propositions détaillées sur ce qu'il y aurait à faire en cas de guerre contre la France.

Après les événements survenus, on peut dire que ces propositions étaient de véritables prédictions. Voici l'indication de leurs desiderata principaux :

1. Concentrer les forces allemandes entre le Rhin et la Moselle et ne pas les disséminer dans l'Allemagne du Sud.
2. Se porter à la rencontre de l'ennemi.
3. Le repousser dans la direction du Nord pour lui couper ses communications avec Paris.

Le dixième jour, les corps d'armée devaient être sur la frontière ; le vingtième jour ils devaient être au complet avec leurs gros trains.

Cette prédiction s'est réalisée. Le vingtième jour avait lieu la bataille de Wissembourg et le vingt-deuxième jour les batailles de Wœrth et de Spicheren.

Pendant cette période préparatoire, l'opinion publique exerçait une forte pression pour faire avancer les troupes allemandes avant qu'elles fussent complètement mobilisées ; le peuple allemand craignait l'invasion des Français. L'état-major sut résister à cette pression et l'avenir prouva qu'il avait raison.

Le télégramme du général de Moltke disait entr'autres : « La mobilisation aura lieu *régulièrement*. Le 16 juillet est le premier jour de mobilisation. »

Depuis 1870 l'Allemagne a toujours complété son plan de mobilisation. Les principes sur lesquels elle est basée sont la décentralisation et la division du travail. Tout ce qui concerne cette période est connu par le menu. L'ordre du jour est fait pour chaque journée. Chaque corps a en dépôt des habillements et équipements neufs pour tous les soldats. Tout ce qui concerne les armes est concentré dans les dépôts d'artillerie. Chaque régiment partant laisse derrière lui son dépôt, qui est son point d'attache ; c'est là que doivent se rendre tous ceux qui arrivent trop tard pour une cause ou pour une autre.

La *France* est divisée au point de vue militaire en 18 régions ayant chacune un corps d'armée ; chaque région est elle-même divisée en huit subdivisions. L'Algérie forme une région à trois subdivisions. Il y a donc au total 147 subdivisions, dont chacune possède :

Un bureau de recrutement,
» de mobilisation,
» de réquisitions,
» territorial.

C'est la gendarmerie qui fait le service local, lequel, chez nous, incombe aux chefs de section.

Chaque corps a dans ses dépôts habillement, armement, équipement et munitions nécessaires sur le pied de guerre.

On donne à chacun, du général au dernier tambour, une instruction sur ce qu'il y aurait à faire en cas de mobilisation. Il est fait des essais de mobilisation partielle et le ministère de la guerre a demandé dernièrement des crédits qui lui permettent de mobiliser un corps d'armée au complet.

La ration de réserve est toujours dans le sac ; les hommes la mangent au bout d'un certain temps, puis elle est remplacée.

Le premier jour de mobilisation commence à minuit après communication de l'ordre y relatif. Les jours de mobilisation se comptent par premier, deuxième, troisième jour de mobilisation et non par quantième.

L'infanterie française se mobilise en six jours. Le sixième ou le septième jour elle est à la frontière. La cavalerie emploie trois jours, l'artillerie de campagne 5 jours, celle de position 7 jours. Dans l'espace de dix-huit jours la France peut mobiliser la ligne, la réserve, la territoriale et la réserve territoriale, soit :

2068 bataillons, 734 escadrons, 708 batteries de campagne, 240 compagnies de position, ainsi que les corps accessoires.

(A suivre.)

Sous-section de Chaux-de-Fonds

La sous-section de Chaux-de-Fonds présente cette année un rapport un peu plus long que celui de l'année dernière. L'élaboration d'un règlement local rendant les conférences obligatoires et amendables, a donné à notre sous-section une vie inconnue depuis longtemps. En effet, les conférences ont toutes été suivies par 25 ou 30 officiers, tandis que ces dernières années ce chiffre était réduit de moitié. Les conférences suivantes ont été données :

1886. 17 décembre : La campagne des Anglais au Soudan. M. le major L.-H. Courvoisier. — 1887. 14 janvier : Jeu de guerre. — 28 janvier : L'emploi des coupoles tournantes dans le système de fortification. M. le colonel Ed. Perrochet. — 25 février : Jeu de guerre. — 4 mars : La bataille de St-Privat. M. J. de Pury, capitaine d'état-major. — 9 mars : La tactique de l'infanterie. M. le lieut.-colonel Secretan. — 25 mars : Bazaine et la bataille Gravelotte-St-Privat jusqu'à 5 heures du soir. M. L. Bourquin, capitaine. — 1er avril : Le recrutement des chevaux, d'après le nouveau règlement d'administration. M. Gillard, capitaine-vétérinaire. — 7 avril : Bazaine et la bataille Gravelotte-St-Privat depuis 5 heures du soir. M. L. Bourquin, capitaine. — 15 avril : Histoire des costumes militaires suisses. M. A. Bachelin, peintre, à Marin.

En outre, plusieurs assemblées générales ont été convoquées pour l'élaboration d'un travail de section, en vue de la fête cantonale qui doit avoir lieu au commencement de juillet à la Chaux-de-Fonds.

Le 11 avril, une reconnaissance a été organisée dans la vallée de la Brévine. 17 officiers y ont pris part.

Le Comité est composé de : MM. Ed. Perrochet, colonel, *président*. — L.-H. Courvoisier, major, *vice-président*. — Paul Guillod, 1er lieutenant, *secrétaire*.— A. Huguenin, capitaine d'adm., *vice-secrétaire*. — Léon Robert, capitaine, *caissier*.

La fête cantonale des officiers neuchâtelois aura lieu les 3 et 4 juillet à la Chaux-de-Fonds et au Saut du Doubs. On attend de nombreux officiers des deux divisions romandes. Le programme (voir nos annonces) est fort attrayant.

BIBLIOGRAPHIE

Histoire de Henri II (1547-1559) par Ed. de la Barre Duparcq. Paris, Perrin, 1887, 1 vol. in-8 de 326 pages. Prix: 6 fr.

Chaque année nous avons le plaisir d'enregistrer quelque nouvel ouvrage du fécond et savant écrivain militaire français, auteur du volume susmentionné, ancien directeur de l'Ecole militaire de St-Cyr. Celui-ci, complétant une série déjà brillante et bien fournie,

complète aussi, comme l'auteur l'explique dans sa préface, une Histoire des guerres de religion en France dont nous avons fait connaître successivement à nos lecteurs les diverses parties.

L'*Histoire de Henri II*, faite sur le même plan que celles de ses fils François II, Charles IX et Henri III et de son gendre Henri IV, renferme, à côté d'un récit clair et bien ordonné et de remarquables appréciations sur les principaux événements du règne, une foule de piquantes anecdotes et de curieux et nouveaux détails. En outre les soixante dernières pages contiennent un exposé très instructif de l'état de l'armée, des mœurs, de la religion, sous le règne du fils de François Ier ; on y trouve également une note fort intéressante sur l'établissement d'une colonie française au Brésil en 1555.

Un portrait de Henri II d'après une monnaie du temps accompagne cet excellent travail qu'il serait superflu de recommander à nos lecteurs.

Français et Prussiens ; armes blanches et armes à feu, par Ad. CORTHEY, Prix : 1 franc. Paris, imprimerie Jules Delorme, 52, rue de Provence.

« *Courte, mais excellente,* » tel est en deux mots notre jugement sur la brochure de M. Corthey. On ne saurait faire mieux acte de patriotisme que de la vulgariser et de la répandre parmi la masse. En un langage sobre et frappant, l'auteur déracine de fâcheux préjugés qui ont cours dans l'imagination populaire, sur lesquels spéculent des hommes peu scrupuleux et affamés d'une malsaine popularité.

Chaque badaud s'en va répétant « qu'hors le tir point de salut ». L'auteur, sous une forme humoristique, montre que les troupes qui pratiquent le mieux le tir ne sont pas les plus redoutables à leurs adversaires. Il en cite un exemple piquant. Lors de la guerre provoquée en Suisse par la question des jésuites, les cantons opposés mobilisèrent 250,000 hommes. La Suisse renfermant les plus habiles tireurs du monde, on devait s'attendre à un carnage effroyable. Il y eut 60 morts et 400 blessés. Rapprochez maintenant par la pensée les deux régiments français qui firent essuyer à Saint-Privat à la garde royale prussienne, en dix minutes, une perte de 7000 hommes.

La raison de cette différence est que dans le premier cas l'armée suisse des deux partis n'était composée que de milices, sans discipline et sans entraînement, tandis que dans le second les régiments français formaient une vieille troupe surabondamment entraînée et admirablement disciplinée.

L'auteur en conclut avec un ferme bon sens :

1° Qu'il faut dépouiller nos cervaux de raisonnements incongrus, et chercher franchement le succès de l'avenir dans la *furia francese* et l'arme blanche.

2° Qu'entraînement et discipline ! toutes les considérations de Montesquieu sur la grandeur et la décadence des Romains tiennent dans ces deux substantifs.

Or il est à déplorer que, pour flatter les passions populaires, les chefs de la nation tendent à abolir la carrière des armes, à transformer le soldat de profession en soldat amateur, à remplacer l'armée par la foule en armes. Le troupeau armé en France périra faute d'entraînement, par la fatigue et le manque de ressort. Tout cela, c'est vrai, archi-vrai, c'est ce que se disent tous les officiers d'expérience et de sens rassis. (*Avenir militaire.*)

NOUVELLES ET CHRONIQUE

La commission des juristes pour le Code pénal militaire s'est réunie le 11 mai à Berne, sous la présidence de M. le conseiller fédéral Ruchonnet, pour discuter les bases du projet du colonel Müller. Elle se réunira à nouveau à la fin de juillet ou en août.

Vaud — Dans sa séance du 28 mai le Conseil d'Etat, sur la proposition du département militaire, a nommé au grade de lieutenant d'infanterie de landwehr :

MM. Domenjoz, F., Pully, 9.1 ; Schuttel, F., Lausanne, 8.1 ; de Kænel. Alfred, Lausanne, 8.2 ; Monod, Adolphe, au Sépey, 8.3 ; Vez, Ch., Lausanne, 9.2 ; Guex, Paul, Vevey, 8.1 ; Ruffy, Eug., Lausanne, 8.4 ; Hurny, H., Lausanne, 8.3 ; Vurlod, J., Huémoz, 9.3 ; Haury, Isaac, Lausanne, 9.4 ; Deprez, Victor, Cully, 8.4 ; Rogenmoser, Vevey, 9.1 ; Curchod, F., Lausanne, 8.2 ; Clavel, Aug., Lausanne, 9.2.

L'incorporation de ces officiers est indiquée par les chiffres qui suivent leurs noms. Le premier chiffre indique le numéro du bataillon, le second celui de la compagnie.

France. — Le ministère Goblet-Boulanger ayant été renversé par le budget, il a été remplacé, après de laborieux efforts, par un ministère Rouvier-Ferron. Ce dernier a déclaré accepter le projet de loi militaire de la commission, moyennant quelques modifications.

Autriche-Hongrie. — La fabrication du fusil à répétition Mannlicher, modèle 1886, est poussée avec beaucoup d'activité dans les nouveaux ateliers de la fabrique d'armes de Steyr. On commencera la distribution de ces armes aux corps de troupe en juillet. Cette opération se fera par corps d'armée, d'abord aux bataillons de chasseurs, puis aux régiments d'infanterie du 2e corps d'armée (Vienne). Trois corps d'armée auront la nouvelle arme avant la fin de l'année, sept corps d'armée l'année prochaine, et, en 1889, les corps d'armée restants. L'armement de la landwehr se terminera en 1891.

Belgique. — La Chambre discute actuellement le nouveau projet de fortifications de la Meuse. Malgré un remarquable discours de M. Frère-Orban et une lettre du général Chazal démontrant l'extravagance de ce projet, qui est la négation parfaite de celui de 1859 basé sur la grandiose place d'Anvers, le gouvernement paraît devoir sortir vainqueur de cette lutte. Ce sera ainsi une centaine de millions de francs à ajouter aux deux cents millions qu'ont déjà coûtés Anvers et « ses compléments indispensables » lesquels compléments vont être maintenant étendus jusqu'à Liége et Namur !

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXII° Année. N° 7. 15 Juillet 1887

La nouvelle loi militaire française[1].

Depuis quelques semaines, la Chambre des députés s'est saisie du nouveau projet de loi militaire élaboré par M. le général Boulanger. Après une discussion des plus vives et des plus nourries sur l'ensemble du projet, l'urgence a été déclarée à une forte majorité. Il nous paraît intéressant d'étudier les principes sur lesquels se fonde cette nouvelle loi et les changements qu'elle apporte à l'état de choses existant. Pour cela, nous allons examiner les différentes dispositions admises au projet, sans toutefois rechercher les avantages ni les inconvénients de chacune d'elle. Nous n'entreprenons pas une étude critique; c'est un simple exposé que nous nous efforcerons de rendre aussi clair et succinct que possible.

* * *

Au lendemain des désastres de 1870, chacun rechercha les causes des succès de l'armée allemande. On ne pouvait les mettre sur le compte d'une aptitude militaire supérieure ou d'un développement intellectuel plus avancé de la nation. A ces points de vue, si la France ne dépassait pas l'Allemagne, au moins ne le lui cédait-elle en rien. Ces causes de succès devaient donc résider dans l'organisation même de l'armée. *Le nouveau jeu*, dit-on, *avait terrassé l'ancien jeu.* Il fallait rénover.

Tous les hommes compétents en la matière, officiers supérieurs, écrivains militaires parurent d'accord pour attirer spécialement l'attention du législateur sur les points suivants:

Augmentation du nombre de combattants à appeler sous les drapeaux;

Système de mobilisation décentralisée;

Instruction développée du soldat à tous les points de vue;

Développement scientifique du corps d'officiers.

Ces questions, aussitôt mises à l'étude, inspirèrent diverses lois coup sur coup votées par les Chambres. Ce sont ces lois, au nombre d'une cinquantaine environ, que le projet actuel doit

[1] Projet de loi organique militaire, par M. le général Boulanger, ministre de la guerre. — Paris 1886.

remplacer, non sans apporter des modifications notables à l'organisation générale de l'armée.

Le projet comprend quatre titres :

I. Obligations militaires des citoyens et recrutement de l'armée.

II. Rengagements des sous-officiers.

III. Organisation de l'armée et constitution des cadres.

IV. Avancement.

Nous allons examiner successivement ces quatre titres en les comparant aux dispositions qu'ils abrogent et remplacent.

TITRE I. *Obligations militaires des citoyens et recrutement de l'armée.*

La loi du 27 juillet 1872 sur le recrutement inaugura l'ère des rénovations militaires en France. Sous le coup de la défaite, et peut-être avec quelque précipitation, on se mit à renier ce qui avait été seul admis jusque-là et l'on ne crut mieux faire qu'en prenant pour modèle les ennemis vainqueurs. Nul plus que le soldat français n'avait eu jusqu'à ce jour l'éducation militaire. Celle-ci n'eut plus sa place au premier plan. On considéra l'instruction comme plus importante à acquérir ; non pas l'instruction militaire seulement, mais, conformément au desideratum ci-dessus rapporté, l'instruction à tous les points de vue.

Toutefois, la question surtout importante était celle du nombre de combattants à mettre sous les armes. Elle est complexe, car il faut envisager à la fois les intérêts de l'armée, ceux de la société civile à laquelle on ne saurait sans préjudice enlever pendant un trop long temps ni dans une trop large mesure les citoyens qui la composent et la font progresser, enfin les intérêts des finances de l'Etat nécessairement limitées. Nous verrons tout à l'heure les dispositions légales à cet égard. Faisons-les précéder d'un rapide aperçu des modes jusqu'à ce jour usités pour le recrutement des troupes françaises.

Nous ne remonterons pas au moyen-âge. A cette époque, la France ne se distingue guère des autres contrées féodales, et chacun connaît les obligations militaires du vassal envers son suzerain.

Sous Louis XIV, l'armée se composait d'enrôlés volontaires au compte des capitaines de compagnies. Ces enrôlés volontaires étaient levés par des « raccoleurs », sorte d'officiers subalternes que les colonels des régiments payaient en proportion des soldats amenés.

Ce moyen était insuffisant. On organisa un mode subsidiaire, l'appel des milices provinciales. Chaque village devait fournir pour deux ans un contingent d'hommes désignés à l'origine par les habitants, plus tard par le sort.

Pendant les guerres de la Révolution, nous voyons successivement les enrôlements volontaires, les appels au nom de la patrie en danger, l'organisation des gardes nationaux [1], c'est-à-dire les hommes de 18 à 40 ans, célibataires ou veufs sans enfants, enfin la levée en masse. Tous ces moyens pouvaient être admis dans des circonstances spéciales et pour un temps limité; ils ne pouvaient être maintenus et sanctionnés par des lois durables.

En 1789, l'Assemblée constituante avait repoussé le principe de la conscription [2]. Celle-ci fut néanmoins admise par une loi du 19 fructidor, an VI, présentée par le général Jourdan. Cette loi est l'origine de toute la législation française sur le recrutement.

Le service est obligatoire et personnel. Les jeunes gens de 20 à 25 ans forment cinq classes et ne peuvent être appelés qu'en vertu d'une loi, et cela pour cinq années. Les plus jeunes sont appelés les premiers. Ces dispositions furent déjà modifiées par une loi du 28 germinal, an VII, qui introduit l'autorisation du remplacement, et par une loi de l'an XIII instituant le tirage au

[1] Constitution de 1791. — La force armée est instituée pour défendre l'Etat au dedans et au dehors. Elle se compose de tous les citoyens capables de porter les armes, inscrits au rôle de la garde nationale.

Constitution de 1793. — La force armée de la République est composée du peuple entier. Tous les Français sont soldats et tous exercés au maniement des armes.

Il n'y a pas de généralissime.

La différence des grades, leurs marques distinctives et la subordination ne subsistent que pour le service et pendant sa durée.

Constitution de l'an III. — La force armée se distingue en garde nationale sédentaire et garde nationale active.

La garde nationale sédentaire se compose de tous les citoyens en état de porter les armes...

Sous le nom de garde nationale en activité, l'armée de la République, à la solde de l'Etat, se forme par enrôlement volontaire, et en cas de besoin par le mode que la loi détermine, etc.

[2] Il est singulier de voir l'Assemblée constituante repousser la conscription comme incompatible avec l'égalité entre citoyens. Elle paraît au contraire un mode essentiellement égalitaire : c'est l'égalité devant le sort. Le principe en fut admis dès la loi de l'an VI et a été maintenu jusqu'à ce jour. Le général Jourdan, défendant son projet de loi devant le Conseil des Cinq-Cents, disait : « Tout citoyen français est défenseur de la patrie, par droit et par devoir, et si tous ne sont pas appelés à l'armée active, c'est que le nombre en est trop grand, que l'entretien d'une armée aussi considérable ruinerait le trésor public et nuirait beaucoup à l'éducation sans aucun motif d'utilité...» (Séance du 6 ventôse, an VI.)

sort pour les jeunes gens de la classe, au lieu du système d'appel fait aux plus jeunes conscrits en premier lieu.

La Restauration ayant aboli la conscription, on en revint aux enrôlements volontaires. L'armée se divisait en légions départementales. C'était faire un pas en arrière, reprendre un système trop souvent condamné. Aussi en 1818 fut adoptée la loi Gouvion St-Cyr. Cette loi inaugure le régime des contingents annuels. Elle établit un recensement des jeunes gens et le sort désigne ceux qui feront partie du contingent. Le remplacement est autorisé. Le contingent est de 40,000 hommes; la durée du service de six ans. Une réserve est en outre formée des sous-officiers et soldats libérés après leur temps de service. On les appelle les vétérans. Le service de réserve, service territorial, dure également six ans. En temps de paix, les vétérans ne sont soumis à aucune obligation militaire. La loi admet des exemptions pour cause d'infirmités, défaut de taille ou situation spéciale dans la famille, et des dispenses pour études. Les dispensés venaient en déduction du contingent.

Dans la suite, diverses lois modifièrent celle de 1818, sans toucher cependant au principe de recrutement admis. En 1866, la situation était la suivante :

Les vétérans avaient été supprimés comme insuffisants pour le rôle auquel ils étaient destinés. En revanche, la durée du service après avoir été portée à huit ans avait été maintenue à sept. Le contingent levé par une loi annuelle était de 80,000 hommes, nombre qui n'avait pas varié depuis 1832. Il se divisait en deux catégories, dont l'une formait l'effectif sous les drapeaux, et l'autre, nommée réserve, comprenait les hommes laissés ou envoyés en congé dans leurs foyers. Ces hommes de réserve, qui n'avaient aucune instruction militaire, restaient pendant sept années à la disposition du ministre de la guerre et étaient appelés en cas de besoin.

Les événements de Prusse et d'Autriche firent comprendre au gouvernement français ce que ce système offrait de défectueux. En effet, l'armée active se composait nominalement de 400,000 hommes, mais dans ce nombre étaient comprises la gendarmerie et l'armée d'Algérie. Si bien que, d'après les documents officiels, la France ne pouvait disposer pour l'occupation de ses forteresses et la défense du territoire que de 280,000 hommes instruits au maximum.

La loi du 1er février 1868 devait remédier à cet état de choses.

Elle maintient le système de recrutement des lois précédentes, le remplacement et le vote annuel du contingent; d'autre part, elle limite à cinq ans la durée du service et institue une réserve qui comprend, pendant quatre années, les sous-officiers et soldats dont le temps de service actif est écoulé. Elle organise, en outre, une garde nationale mobile composée des jeunes gens non désignés par le sort pour faire partie du contingent, des remplacés, enfin de ceux qui sont au bénéfice d'une exemption ou d'une dispense.

C'est sous l'empire de cette loi qu'éclata la guerre de 1870.



La loi du 27 juillet 1872, nous l'avons vu, pose un certain nombre de principes. Elle en revient tout d'abord à la loi de l'an VI et déclare que tout Français doit le service militaire personnel.

Il peut être appelé de 20-40 ans à faire partie de l'armée et de ses réserves. Comme par le passé, le recrutement s'opère par tirage au sort. Ce tirage a lieu au chef-lieu du canton.

Un seul cas d'exemption est prévu par la loi. Il concerne les jeunes gens que leurs infirmités rendent impropres à tout service actif ou auxiliaire dans l'armée. Le défaut de taille et la délicatesse de complexion renvoient à un nouvel examen après deux ans. Quant aux dispenses, elles sont de natures diverses. Les jeunes gens qui occupent dans leur famille une situation spéciale, aîné d'orphelins de père et de mère, fils de veuve, etc., ceux qui ont un frère dans l'armée active ou un père mort en activité de service, sont dispensés de tout service en temps de paix. Certaines catégories d'individus sont au bénéfice de dispenses dites conditionnelles. Les conditions dont il s'agit consistent en engagements pris envers l'Etat, par exemple, l'engagement de se vouer dix ans à la carrière de l'enseignement. Dans ces catégories rentrent les membres de l'instruction publique, les élèves de l'Ecole normale supérieure de Paris, les professeurs de différentes institutions nationales, les artistes qui ont remporté les grands prix de l'Institut, les membres et les novices d'associations religieuses reconnues vouées à l'enseignement et d'autres encore. Enfin, peuvent encore être accordées des dispenses provisoires aux jeunes gens reconnus soutiens indispensables de famille, s'ils en remplissent effectivement les devoirs.

Nous avons insisté sur ces dispenses, car nous verrons que

l'abolition de plusieurs d'entre elles est un des griefs importants faits au nouveau projet.

La durée des obligations militaires est de :

Cinq ans dans l'armée active ;
Quatre ans dans la réserve de l'armée active ;
Cinq ans dans l'armée territoriale ;
Six ans dans la réserve de l'armée territoriale.

Tous les jeunes gens qui ne sont ni exemptés ni dispensés sont immatriculés dans les divers corps de l'armée et envoyés soit dans les dits corps, soit dans des bataillons et écoles d'instruction. Ils font tous une année de service dans ces conditions. Au bout de ce temps ne sont maintenus sous les drapeaux que les hommes dont le chiffre est fixé chaque année par le ministre de la guerre, conformément aux ressources budgétaires et aux besoins du service. Les autres sont renvoyés dans leurs foyers, excepté ceux, toutefois, qui au bout de l'année ne sauraient ni lire ni écrire et ne satisferaient point aux examens déterminés par le ministre de la guerre. Ceux-là servent une seconde année. En revanche, le soldat de la même catégorie qui remplit toutes les conditions exigées d'instruction antérieurement à son entrée en service, peut être déjà renvoyé après six mois passés sous les drapeaux. D'autre part, la loi prévoit des engagements volontaires et des rengagements, moyennant certaines conditions, conditions d'âge, d'instruction, de durée. Elle prévoit tout spécialement des engagements conditionnels d'un an en faveur des jeunes gens possédant différents diplômes de hautes études, et de ceux qui satisfont à un des examens exigés par les programmes préparés par le ministre de la guerre. Cette disposition a pour but d'éviter aux jeunes gens qui se vouent aux carrières libérales le préjudice que causerait à leurs études une trop longue interruption.

***

Après ce coup-d'œil sur ce qui a existé et existe actuellement en France, nous abordons le projet en cours de discussion. Nous n'avons pas à examiner les critiques formulées contre lui pendant la délibération générale. Elles sont nombreuses et de diverses natures. Mais la plus importante, la plus grave assurément, est celle qui la taxe de loi politique, de loi de parti. L'accusation n'est pas sans quelque apparence de vérité. La base du projet est d'une part le maintien du service personnel obligatoire pour

tous, de l'autre la plus grande extension possible du principe de l'égalité entre citoyens. Les questions d'un intérêt plus spécialement technique et militaire paraissent n'occuper qu'une place secondaire dans la sollicitude du législateur.

Tout Français doit le service militaire. Voilà le point de départ tel qu'il est exprimé déjà dans la loi de 1872. C'est le maintien de la suppression du remplacement et de l'exonération. L'article 2 appuie encore sur cette idée « Le service militaire est *personnel* et *égal* pour tous », dit-il.

Si nous en croyons cette déclaration, il s'agira d'établir une égalité complète, absolue. Tous devront subir les mêmes épreuves, et jouissant des mêmes droits remplir les mêmes devoirs. On ne peut considérer comme un exception à ce principe l'exclusion de l'armée des individus condamnés à une peine afflictive ou infamante, à la relégation ou à l'interdiction de l'exercice des droits civiques, civils et et de famille, s'ajoutant à un emprisonnement d'une certaine durée. Le service militaire est un droit, un honneur dont on peut priver à titre de peine ceux qui s'en rendent indignes. Mais où il s'agissait pour les hommes d'Etat actuels de rétablir l'égalité méconnue, c'était dans les cas de dispenses de droit accordées par la loi en vigueur. Dorénavant, seront seuls dispensés, à titre provisoire, les jeunes gens soutiens indispensables de leur famille ou occupant dans celle-ci une situation particulière, fils unique de veuve, etc. Encore ces dispenses seront-elles limitées au 15 % de la proportion totale des dispenses à accorder. De plus, une procédure spéciale réglera leur délivrance. Les demandes devront être soumises par le maire à une commission communale composée de cinq pères de famille ayant des fils sous les drapeaux. Cette institution a été adoptée parce que son caractère, nous dit l'exposé des motifs, est nettement démocratique.

Ce sont là les seules dispenses admises. Celles prévues précédemment en faveur des jeunes gens se vouant à la carrière de l'enseignement public, des membres et novices des associations religieuses vouées à l'enseignement, des élèves ecclésiastiques, etc., n'existent plus [1].

[1] Pour la plupart des députés de l'Extrême gauche et même de la Gauche radicale, cette suppression des dispenses est le motif principal qui doit emporter le vote de la loi. L'augmentation des effectifs n'est qu'un prétexte et une considération accessoire. Le but véritable est d'attaquer le parti politique adverse dans ses sentiments les plus intimes. Forcer les séminaristes a porter les armes, quelle victoire sur le cléricalisme! Ils ne veulent pas voir

Quant aux cas d'exemption, ils concernent : 1° Les jeunes gens que leurs infirmités rendent impropres au service militaire ; 2° Ceux dont la taille (1 m. 54 au minimum) est trouvée insuffisante lors d'un nouvel examen passé deux ans après le premier. Ce dernier point est une modification à la loi de 1872, autorisée par l'augmentation des forces militaires françaises.

Enfin, le projet édicte une disposition toute nouvelle. Les dispensés et les exemptés paieront une taxe militaire jusqu'au moment du passage de leur classe dans l'armée territoriale. Il est juste que celui qui ne concourt pas personnellement à la défense du pays y concoure de quelque autre manière, et le moyen le plus pratique pour cela est l'institution d'une taxe maintenue dans des proportions équitables.

Autre disposition. Les dispensés et les jeunes gens ayant obtenu un sursis d'appel seront soumis pendant la durée de leurs dispenses à certains exercices militaires. Ces exercices auront lieu douze jours par an, sans doute un dimanche par mois.

Le projet de loi ne modifie en rien le mode de recrutement. Seulement il établit pour l'armée active entière, quoique avec quelques tempéraments, le recrutement régional, admis jusqu'ici pour certains corps exclusivement et pour la réserve.

La durée du service militaire est de vingt années, savoir :

Trois ans dans l'armée active ;

Six ans dans la réserve de l'armée active ;

Six ans dans l'armée territoriale ;

Cinq ans dans la réserve de l'armée territoriale.

Lors de la délibération des chambres sur le projet de 1883, une longue discussion s'éleva entre les partisans du service de cinq ans et ceux du service de trois ans. Traitant également cette question de la durée du service actif, le *Journal des sciences militaires* a publié en 1881 sous la signature G. L. une série d'articles fort intéressants. L'auteur est partisan du service de

le tort qu'entraînera pour l'enseignement l'adoption d'une mesure en somme si faible en avantages pour l'armée. Il s'agit, au maximum, de 2500 jeunes gens qui profitent infiniment plus à la France dans le domaine d'activité qu'ils ont choisi qu'ils ne lui profiteront en servant dans l'armée. Enfin, il est incontestable que sous l'empire de la loi actuelle une foule de jeunes gens embrassent la carrière de l'enseignement pour se soustraire aux charges militaires, tout en permettant à leur pays de profiter de cette décision. Un tel avantage n'existant plus, le nombre des professeurs et instituteurs de tout genre diminuera sensiblement, provoquant une crise dans le développement de l'instruction publique en France.

trois ans, mais le considère comme un minimum absolu. Voilà son raisonnement.

L'augmentation des effectifs, absolument nécessaire, ne peut être accompagnée d'une augmentation corollaire des charges du budget. Il faut donc, pour rétablir l'équilibre, restreindre le temps que passent les hommes sous les drapeaux. Toutefois, cette mesure ne doit pas porter préjudice au développement militaire du soldat. Or, un stimulant puissant en faveur de ce développement est l'exemple que donne aux conscrits leurs camarades des classes plus avancées. Il s'en suit qu'il faudra deux classes au moins, soit une classe ancienne dans laquelle vient se fondre la nouvelle. Seulement, pour que l'exemple soit réellement salutaire, cette fusion doit s'opérer de telle sorte que l'élément ancien ne soit envahi, surpassé en nombre par l'élément nouveau. Or, après une année d'activité, l'effectif d'un contingent est toujours plus ou moins réduit. De là nécessité d'avoir deux classes anciennes pour une classe nouvelle.

Quoi qu'il en soit, le service de trois ans a obtenu gain de cause et a été maintenu au projet.

Le volontariat d'un an est supprimé.

Le législateur de 1872 avait envisagé cette institution comme l'unique et meilleur moyen d'obliger la jeunesse universitaire à un stage militaire suffisant sans entraîner pour la société civile de fâcheuses conséquences. Dans son rapport à ce sujet, M. de Chasseloup-Laubat disait :

« Cette institution repose sur cette double pensée :

» 1° Que l'apprentissage du service militaire est moins long pour le jeune homme qui déjà a pu s'y préparer et qui possède une véritable instruction, que pour tout autre ;

» 2° Que, dans l'intérêt de la société et de l'armée elle-même, il vaut mieux que le jeune homme qui se destine à une carrière civile puisse, d'une part, interrompre le moins longtemps possible ses études spéciales, et de l'autre, être tout préparé le jour où la défense du pays le réclame, afin d'être placé alors selon son aptitude dans la position, dans le service où il doit être le plus utile.

Cette opinion presque unanimement admise par le législateur de 1872, ne l'est plus par celui de 1887. Pour ce dernier l'intérêt de la société civile doit plier devant le principe d'égalité. Cette égalité ne pouvant être atteinte en élevant ceux qui occupent les niveaux inférieurs, il ne reste qu'à abaisser ceux qui sont par-

venus plus haut. Mais ce qui est intéressant à remarquer dans le cas qui nous occupe, ce sont les efforts de l'exposé des motifs pour prouver malgré tout que la mesure proposée est prise dans l'intérêt même de cette société à laquelle elle préjudiciera. « Nous croyons, dit-il, qu'il y a un véritable intérêt pour la valeur morale des étudiants à faire dans ce milieu égalitaire et discipliné du régiment une première expérience de la vie. Ils aborderont ensuite avec plus de maturité et poursuivront avec plus de fruit des études dont trop souvent, au sortir du lycée, ils sont encore incapables de comprendre la portée et de saisir l'élévation ».

Qu'importe d'oublier pendant deux ans les bases instructives sur lesquelles doivent s'élever les études spéciales; d'enlever au travail intellectuel deux années entières, et de celles où le cerveau jeune encore s'assimile l'enseignement avec le plus de facilité! Le milieu égalitaire du régiment réparera tout cela. Vous lisez difficilement Cicéron et ne comprenez qu'avec peine la philosophie allemande? Faites deux ans de port d'arme et d'école de tirailleurs, vous verrez ensuite. L'égalité! C'est aujourd'hui la panacée universelle. Et encore s'il existait ce fameux milieu égalitaire du régiment! Mais il est de notoriété publique que partout la moitié du régiment brosse l'autre moitié. Empêcherez-vous l'or d'être une puissance?



Pourtant certaines atténuations ont été apportées au principe. C'est ainsi que des sursis d'appel peuvent être accordés jusqu'à quatre fois de suite. La loi prévoit aussi un engagement volontaire dés l'âge de 17 ans, ce qui donne à l'engagé une latitude de huit ans pour choisir l'époque à laquelle il veut remplir ses obligations militaires. Enfin, après deux ans de service, les jeunes gens qui auront obtenu un certificat constatant leur instruction et leur éducation militaires suffisantes, pourront être renvoyés en congé illimité, dans une proportion fixée par le ministre de la guerre sur tout l'effectif du contingent incorporé. Le sort décidera entre les porteurs de certificats. En outre, les jeunes gens qui en font la demande peuvent à leur entrée en service subir un examen portant sur leur instruction militaire précédemment acquise. Les points qu'ils obtiennent lors de cette épreuve leur sont intégralement comptés pour l'obtention du certificat.

Que l'on ne s'y trompe pas. Cette dernière disposition a moins pour but de favoriser la carrière civile des jeunes gens qui en bénéficient que ménager l'équilibre du budget. L'acharnement que l'on met à étendre indistinctement à chacun des obligations militaires identiques au risque d'en faire pâtir l'armée elle-même, oblige à aller plus loin encore dans la voie des congés. L'article 50 le prouve : « Chaque année, dans les proportions nécessitées par les lois de finances, le ministre de la guerre peut envoyer en congé, à partir du 1er octobre et jusqu'au 31 mars au plus tard, une partie de la classe qui termine sa deuxième année de présence sous les drapeaux. » Les sous-officiers et les caporaux participent à cette mesure. En conséquence, nous voyons le service militaire en principe de trois ans, s'abaisser pour les uns jusqu'à vingt-neuf mois, pour les autres jusqu'à deux ans. La constitution de l'armée, sa solidité, sa force de résistance, ne dépendent plus que des fluctuations annuelles des finances. Qu'importeront dès lors toutes ces précautions prises pour constater le degré d'instruction et d'éducation militaires du soldat, ces examens, ces certificats, ces épreuves de tous genres? Ces mesures ne sont en réalité que des trompe-l'œil. Sans argent pas de soldat. Qu'ils soient ou non suffisamment instruits, il faudra les renvoyer.

A côté de ces prescriptions générales, sont au bénéfice de dispositions particulières et font par conséquent exception au système de l'égalité :

1° Les élèves de l'Ecole spéciale militaire, ceux de l'Ecole polytechnique, ceux de l'Ecole forestière. Ils doivent contracter un engagement volontaire de trois ans, moyennant quoi ils sont considérés comme présents sous les drapeaux pendant tout le temps passé par eux dans les dites écoles. Ils y sont à la disposition du ministre de la guerre et y reçoivent une instruction militaire. A leur sortie ils obtiennent le grade de sous-lieutenant de réserve et servent une année dans un corps ;

2° Les élèves de l'Ecole normale supérieure. Pour ces derniers la durée des études étant de trois ans, leur engagement volontaire doit être de quatre. Pour le reste ils sont placés sur le même pied que les précédents ;

3° Les jeunes gens ayant obtenu certains grades dans leurs études médicales civiles.

Les hommes de la réserve de l'armée active sont soumis à

deux périodes d'exercice de quatre semaines chacune ; ceux de l'armée territoriale à une seule période de deux semaines. Quant à la réserve de l'armée territoriale elle n'a aucune obligation en temps de paix.

Une grande latitude est laissée au ministre de la guerre pour l'appel sous les drapeaux de la réserve. Cet appel peut avoir lieu indistinctement pour toutes les armes ou pour certaines d'entr'elles seulement; pour l'armée entière ou pour un ou quelques corps spéciaux. Il doit cependant toujours se faire en commençant par la classe la moins ancienne.

Nous ne nous arrêterons pas aux prescriptions concernant les engagements volontaires, rengagements et commissions. Une telle étude nous entraînerait trop loin. D'ailleurs la plus grande part de ces prescriptions intéresse les armées de mer et l'armée coloniale qui sont en dehors des limites que nous nous sommes tracées. De même, nous ne citons qu'en passant le chapitre des dispositions pénales qui s'appliquent aux infractions à la loi du recrutement et nous passons au titre II.

TITRE II. *Rengagement des sous-officiers.*

La diminution de durée du service actif exige comme conséquence une plus grande solidité dans la composition des cadres inférieurs. Le soldat demeurant peu de temps sous les drapeaux doit, afin d'être convenablement formé, recevoir les leçons d'instructeurs d'autant plus éprouvés et développés.

Dès l'adoption du nouveau régime militaire, cette question préoccupa vivement le législateur. Une loi du 21 décembre 1872 reconstitua les cadres inférieurs atteints par la dernière guerre. Il fallut après cela les consolider. Dans ce but, on voulut provoquer des rengagements, retenir à l'armée le plus grand nombre de sous-officiers possibles par l'appât d'avantages sérieux.

Mais pour être à la hauteur de la tâche qui lui incombe, un sous-officier doit posséder à la fois l'expérience que donne un séjour suffisamment prolongé sous les armes, et l'énergie, l'élasticité, la force, apanages ordinaires de la jeunesse. La loi du 24 juillet 1873 chercha donc à atteindre un double but :

« Obtenir d'hommes de bonne volonté et de valeur qu'ils restent assez longtemps dans l'armée pour y acquérir les qualités précieuses dues à l'ancienneté ;

» Et pourtant ne pas les admettre à demeurer dans le rang au

delà de l'époque où leurs services commencent à n'être plus suffisants en campagne. »[1]

En vertu de ce second desideratum, la loi fixa à 29 ans pour les caporaux et les soldats, à 35 ans pour les sous-officiers la limite extrême à laquelle doit prendre fin le temps de leurs rengagements. Pour exciter les hommes à ce rengagement, la loi réserva certains emplois civils donnant droit à des pensions pour le règlement desquelles étaient comptées les années de service militaire aux sous-officiers ayant passé douze ans sous les drapeaux, dont quatre de grade au moins.

Malgré ces avantages, le nombre des rengagements alla diminuant d'année en année; aussi le 24 juillet 1881, une loi nouvelle fut promulguée. Cette loi est en vigueur à l'heure qu'il est.

Les sous-officiers sont admis à contracter des engagements pour une durée totale de dix ans. Après cela, ils peuvent être maintenus sous les drapeaux jusqu'à l'âge de quarante-sept ans en qualité de commissionnés. Toutefois le nombre total des rengagés et commissionnés ne doit pas dépasser, pour l'ensemble de l'armée, les deux tiers de l'effectif normal des sous-officiers. Aux emplois civils de la loi précédente sont ajoutés certains autres avantages pécuniaires. Tout d'abord, les engagés ont droit à une haute paie qui augmente avec la durée et le renouvellement des rengagements. Lors du premier rengagement de cinq ans, une somme de 600 francs est allouée au sous-officier à titre de première mise d'entretien, plus une indemnité de 2000 francs. Cette indemnité est conservée par l'Etat, tant que le sous-officier reste sous les drapeaux. L'intérêt à 5 % lui est payé à la fin de chaque trimestre.

La loi de 1881 est encore insuffisante. Le projet cherche à perfectionner. Il maintient cependant les principes posés se contentant d'en modifier la mise en œuvre.

Le total des rengagements embrasse une durée de quinze années, chacun d'eux pouvant être à volonté de deux, trois ou cinq ans. En attendant un emploi civil auquel se prête leurs aptitudes, les sous officiers peuvent être gardés sous les drapeaux jusqu'à l'âge de 47 ans, en qualité de commissionnés. La proportion des rengagés et commissionnés n'est pas changée, mais elle se compte par arme ou service. Une exception est faite en faveur des sous-officiers de l'état-major des régiments qui peuvent tous

[1] Rapport de M. Chasseloup-Laubat. *Journal officiel*, 23 juin 1873, p. 4125.

être des rengagés ou commissionnés. La loi autorise le rengagement des sous officiers dans les trois ans qui suivent leur sortie du régiment.

***

Les avantages pécuniaires sont peu modifiés. Le paiement de la prime reçoit pourtant un changement. La prime est aujourd'hui délivrée à la sortie du service. Les sous-officiers aspirent donc à se libérer au plus vite de leurs rengagements. Dorénavant la prime sera payée au moment du rengagement, mais un quart seulement sera remise en espèce. Les trois autres quarts constitueront un titre de rente français et nominatif. « Cette mesure, dit le rapport, poussera les rengagés vers les idées d'épargne, empêchera qu'ils ne gaspillent en un temps très court la prime touchée par eux, tout en leur laissant une certaine somme d'argent pour le règlement souvent forcé et de causes fort honorables, d'un arriéré qui existe dans la plupart des cas. » Quant aux emplois civils réservés aux sous-officiers libérés, la loi qui les déterminera en augmentera le nombre et la variété.

A côté de ces mesures que l'expérience acquise nous permet d'envisager sinon comme absolument douteuses quant à leur efficacité, du moins comme insuffisantes, le nouveau ministre de la guerre, M. le général Ferron, estime qu'un principe nouveau et plus salutaire doit être posé afin de pousser les sous-officiers à prolonger leur séjour dans l'armée. M. le général Ferron déclare, fort judicieusement nous semble-t-il, que le meilleur moyen d'y parvenir est de relever le sous-officier aux yeux de la troupe et d'augmenter en même temps chez lui le sentiment de sa valeur morale, de sa supériorité sur ceux qu'il commande, bref, le relever encore à ses propres yeux. On atteindra ce but en plaçant le sous-officier dans une situation privilégiée à l'égard des soldats. Parmi les mesures pouvant être prises à cet effet, M. le général Ferron place par exemple l'adoption de l'épée à l'usage du sous-officier, le drap d'officier pour la confection de l'uniforme, etc. La distinction étant toujours présente à tous les yeux le sera bientôt à tous les esprits.

Titre III. *Organisation de l'armée.*

Ce titre n'apporte que peu de modifications à l'état de choses existant. Dorénavant, l'armée se divisera en XX corps d'armée au

lieu de XIX, savoir dix-huit en France, deux en Algérie. Chacun de ces corps comprend :

Deux divisions d'infanterie se subdivisant en brigades puis régiments;

Une brigade de deux régiments de cavalerie;

Une brigade d'artillerie formée d'un régiment divisionnaire et d'un régiment de corps;

Un bataillon du train;

Enfin les états-majors et les divers services nécessaires.

En temps de guerre, plusieurs corps d'armée peuvent être réunis sous un commandement unique et former une armée.



Changements. Dans l'infanterie :

Les bataillons de chasseurs à pied, les 4mes bataillons et une compagnie de dépôt dans les régiments de ligne sont supprimés et remplacés par 40 régiments de chasseurs à pied, composés comme ceux de ligne de trois bataillons. L'uniforme sera le même. Bref, l'infanterie française composée jusqu'ici de 154 régiments, 649 bataillons, 2607 compagnies actives et 332 compagnies de dépôt, comprendra 206 régiments[1], soit 628 bataillons, 2524 compagnies et actives 206 compagnies de dépôt.

Pour la cavalerie le projet prévoit une augmentation de 48 escadrons, ce qui donnera au total 88 régiments[1] de cinq escadrons chacun.

Un important changement consacré par le projet concerne l'artillerie et le génie. L'artillerie deviendra exclusivement une arme de campagne, le génie une arme de forteresse. Pour en arriver là, les régiments actuels de pionniers et ceux de pontonniers sont supprimés. Ils sont remplacés par deux compagnies de pionniers et une de pontonniers fournies à chacune des dix-neuf brigades formant l'artillerie de campagne. D'autre part,

[1] 154 régiments d'infanterie de ligne;
40 régiments de chasseurs à pied;
6 régiments de zouaves
4 régiments de tirailleurs d'Afrique } composant des troupes d'Afrique.
2 régiments étrangers

[1] 12 régiments de cuirassiers.
30 régiments de dragons.
22 régiments de chasseurs à cheval.
14 régiments de hussards.
Plus : 6 régiments de chasseurs d'Afrique, } composant
4 régiments de spahis, } des troupes d'Afrique.

les bataillons d'artillerie de forteresse passent au génie. Cette dernière arme comprendra dorénavant 12 régiments à 3 bataillons de 4 compagnies, soit 12 compagnies par régiment. Sur les 12 compagnies, 8 seront composées de canonniers, 4 de sapeurs-mineurs. 6 régiments auront en outre une compagnie de conducteurs. Rentrera encore dans le génie : 1 régiment des chemins de fer à 2 bataillons et 1 régiment de génie colonial à 4 bataillons.

Enfin le train comprendra 24 bataillons, chacun d'eux se composant d'une division pour le service des quartiers-généraux, une division pour le service de l'intendance, une division pour le service de santé.

En ce qui concerne l'administration, disons seulement qu'elle comprend le service des forteresses, le service de l'intendance, le service de santé et le service des ingénieurs militaires. Ces services se divisent en direction, gestion ou exécution et contrôle.

Un changement est apporté dans la hiérarchie. Les lieutenants se distingueront en lieutenant en premier et lieutenant en second, sans préjudice des sous-lieutenants maintenus comme par le passé.

Deux mots sur l'armée territoriale.

Elle comprend des troupes de toutes armes et ses cadres sont constitués en tout temps. L'infanterie est organisée par subdivision de région, les autres armes par région. L'armée territoriale trouve surtout son emploi dans les garnisons de places fortes, défense des côtes, des points stratégiques, etc. Elle peut aussi tenir campagne en corps d'armée, divisions ou brigades.

TITRE IV. *Avancement.*

Le principe fondamental est que nul ne peut être promu à un grade s'il n'a passé, dans le grade immédiatement inférieur, le temps prescrit par la loi. Cette règle concerne les officiers comme les sous-officiers.

Le recrutement des officiers entraîne un certain nombre d'obligations. Il faut tout d'abord prendre part au concours d'admission à une école normale militaire. Peuvent se présenter au concours :

1° Les sous-officiers de toutes armes âgés de moins de 30 ans;

2° Les caporaux ou brigadiers et soldats de toutes armes qui

ont subi avec succès les épreuves déterminées par un règlement du ministre de la guerre.

Les candidats admis suivent les cours d'une école normale militaire. S'ils le font avec succès, ils sont nommés sous-lieutenants à titre provisoire et ne sont confirmés dans leur grade après six mois de présence au corps, que s'ils sont l'objet d'un avis favorable de la part d'une commission composée des lieutenants en premier, des capitaines et des officiers supérieurs du corps.

Les grades de lieutenant en premier et capitaine sont donnés en partie au choix, en partie à l'ancienneté. Les grades d'officiers supérieurs se donnent tous au choix.

On le voit, la principale réforme du projet est de donner au corps d'officiers tout entier une commune origine. Il en introduit quelques autres sur lesquelles nous n'insistons pas ; telle par exemple, l'adoption pour l'avancement au choix d'un mode de classement assurant des chances égales à tous ceux qui ont des titres équivalents [1].

* * *

Nous avons passé un peu rapidement sur les titres II, III et IV du projet de loi. C'est en effet le titre I qui apporte les changements les plus nombreux et les plus importants à la législation militaire française, c'est lui qui donne son véritable caractère à la loi. Nous avons vu que ce caractère est politique à plus d'un point de vue. Rien là d'étonnant puisqu'il s'agit du recrutement qui concerne non seulement l'armée mais la nation tout entière. Une loi sur le recrutement doit tenir compte des intérêts sociaux du pays aussi bien que des intérêts militaires. Cette obligation s'est encore accentuée depuis l'introduction du régime de nation armée. La société civile et l'armée vivent aujourd'hui dans des rapports intimes, dans une parfaite connexité. Rien de ce qui touche l'une ne saurait rester indifférent à l'autre; qui s'attaque à celle-ci s'attaque à celle-là, et le préjudice porté à la société civile trouve bientôt son contre-coup dans le domaine militaire. Or, nous croyons que l'auteur du projet, cherchant avant tout la réalisation d'un principe de philosophie et de haute politique, n'a pas suffisamment tenu compte de la mesure dans laquelle pouvaient se concilier ces deux éléments opposés, et du même coup leur portant atteinte à tous deux, il a nui trop souvent au double intérêt qu'il avait mission de protéger.

[1] Voir l'exposé des motifs.

Et maintenant, quel est le sort que réservent au projet de loi les Chambres françaises? C'est ce que nous aurons à examiner dans un prochain article.

Recrutement pour 1888.

Une circulaire du département militaire suisse, du 17 juin, annonce que le recrutement de cette année pour 1888 aura lieu d'après les prescriptions générales de l'ordonnance du 25 février 1878, concernant la levée des hommes astreints au service et d'après les décisions spéciales du Département comme suit :

Ont été désignés en qualité d'officiers de recrutement et remplaçants :

Ier arrondissement de division.

Officier de recrutement : M. le colonel-brigadier de Cocatrix, à St-Maurice.

Remplaçant : M. le colonel-brigadier David, à Correvon.

IIe arrondissement de division.

Officier de recrutement : M. le colonel Henri Sacc, à Colombier.

Remplaçant : M. le lieutenant-colonel Louis Gagnebin, à Saint-Imier.

IIIe arrondissement de division.

Officier de recrutement : M. le lieutenant-colonel Weber, à Berne.

Remplaçant : M. le major Egger, à Berne.

IVe arrondissement de division.

Officier de recrutement : M. le lieutenant-colonel Segesser, à Lucerne.

Remplaçant : M. le lieutenant-colonel Mägli, à Wiedlisbach.

Ve arrondissement de division.

Officier de recrutement : M. le lieutenant-colonel Baldinger, à Baden.

Remplaçant : M. le lieutenant-colonel Iselin, à Bâle.

VIe arrondissement de division.

Officier de recrutement : M. le colonel-brigadier Bluntschli, à Zurich.

Remplaçant : M. le lieutenant-colonel W. Baltischweiler, à Zurich.

VIIe arrondissement de division.

Officier de recrutement : M. le lieutenant-colonel Herm. Schlatter, à St-Gall.

Remplaçant : M. le major Schiess, à Hérisau.

VIIIe arrondissement de division.

Officier de recrutement : M. le colonel-brigadier Arnold, à Altorf.
Remplaçant : Vacat.

Si des changements survenaient dans le personnel des remplaçants, l'officier de recrutement en avisera directement les autorités compétentes (§ 1er, 2e alinéa, de l'ordonnance).

Les officiers de recrutement ont reçu l'ordre de s'entendre sans délai avec les autorités militaires cantonales au sujet des travaux préparatoires au recrutement. On fixera, dans la règle, les lieux de rassemblement en tenant compte *du nombre des hommes à examiner en réalité, soit de 100 par jour*, avec 10 % environ de plus pour ceux faisant défaut.

La *répartition des hommes à appeler* par les soins des organes militaires cantonaux, doit être faite aussi uniformément et régulièrement que possible entre les jours fixés pour la visite et rester autant que possible dans les limites ci-dessus.

Eu égard au temps fixé pour les opérations, il est recommandé de choisir les jours de telle sorte qu'elles puissent être terminées jusqu'au milieu du mois d'octobre.

Dans les VIe et VIIe divisions, le recrutement doit avoir lieu, avant les manœuvres de division, dans le tiers au moins des arrondissements de recrutement, soit du 8 au 27 août : il sera repris, si possible, immédiatement après les manœuvres, dans les autres arrondissements, pour être terminé dans le délai fixé ci-dessus.

Dans la IIIe division, il devra également être organisé de telle sorte qu'il puissse être terminé avant le 4 septembre dans les arrondissements de bataillon nos 25, 26 et 27, et avant le 25 septembre dans les arrondissements de bataillon nos 31, 32 et 33.

Les experts pédagogiques ont été désignés comme suit :

Ier arrondissement de division.

Cantons de Genève (I et II) et Valais (I et VIII) : M. Golaz, secrétaire de département, à Lausanne.

Canton de Vaud : M. Scherf, instituteur, à Neuchêtel.

IIe arrondissement de division.

Cantons de Berne (Jura) et de Neuchâtel : M. Perriard, professeur, à Cormerod (Fribourg).

Canton de Fribourg : M. Elsener, professeur, à Zoug.

IIIe arrondissement de division.

Première moitié : M. Bucher, instituteur secondaire, à Lucerne.

Seconde moitié : M. Brunner, instituteur de district, à Kriegstetten.

IVe arrondissement de division.

Cantons de Lucerne et d'Unterwald : M. Stæubli, secrétaire d'édncation, à Aarau.

Cantons de Berne (IV), Zoug et Argovie (IV) : M. Schneebeli, instituteur, à Zurich.

Ve arrondissement de division.

Canton d'Argovie (V) : M. Kælin, instituteur secondaire, à Einsiedeln.

Cantons de Soleure et des deux Bâle : M. Weingart, instituteur secondaire, à Berne.

VIe arrondissement de division.

Canton de Schwytz (VI) et du canton de Zurich les arrondissements de recrutement 3, 5, 6 et 7 : M. Freund, instituteur secondaire, à Rappersweil.

Canton de Schaffhouse et du canton de Zurich les arrondissements de recrutement 2 et 4 : M. Reinhard, instituteur, à Berne.

VIIe arrondissement de division.

Canton de St-Gall (arrondissements nos 4, 5 et 6) : M. le recteur Nager, à Altorf.

Cantons de Thurgovie, des deux Appenzell et de St-Gall (arrondissement no 7) : M. Wanner, instituteur, à Schaffhouse.

VIIIe arrondissement de division.

Canton du Tessin : M. Janner, à Bellinzone.

Cantons d'Uri, Schwytz (VIII) et Glaris : M. Britt, inspecteur scolaire, à Frauenfeld.

Canton des Grisons : M. Donatz, secrétaire d'éducation, à Coire.

Les fonctions de l'expert en chef, à nommer en vertu du § 10 du règlement pour les examens des recrues, ont été confiées à M. Näf, conseiller d'éducation, à Riesbach (Zurich).

Les dispositions qui précédent seront portées à la connaissance des cantons et du personnel ci-dessus, en y joignant les explications interprétatives ci-après :

A. *Pour les officiers de recrutement.*

1° Les officiers de recrutement aviseront les hommes appelés à la visite sanitaire :

a) Que ceux qui se permettraient de changer quoi que ce soit aux inscriptions contenues dans le livret de service,

seront, en tout cas, punis de la prison, conformément aux prescriptions de la loi;

b) Que ceux qui seront dispensés pour une année doivent, sous peine d'être punis, se présenter l'*année suivante*, et ceux dispensés pendant deux ans, *la seconde année, en automne*, devant la commission de visite sanitaire;

c) Que les recrues qui changeraient de domicile doivent, sous peine d'être punies, annoncer, sans aucun délai, leur départ au chef de section de l'endroit qu'ils quittent et leur arrivée au chef de section de l'endroit où ils se sont rendus;

d) Que les recrues qui feraient un voyage prolongé à l'étranger doivent demander un congé au commandant d'arrondissement;

e) Que les hommes qui entreront au service l'année prochaine avec une chaussure contraire à l'ordonnance, et notamment avec des bottines à élastique, seront punis.

Enfin, les hommes astreints à se présenter seront rendus spécialement attentifs au droit de recours qui leur est réservé par l'instruction du 22 septembre 1875, ainsi qu'au délai dans lequel le recours doit être exercé contre la décision de la commission sanitaire.

Les officiers de recrutement ont aussi le droit de s'opposer à l'exemption du service, dans le cas où elle ne leur paraîtrait pas suffisamment motivée. Les recours doivent être adressés directement au département militaire fédéral.

2° L'*incorporation des recrues* dans les différentes armes *est exclusivement du ressort de l'officier de recrutement.* Elle dépend moins par conséquent de la volonté des intéressés que de la possession des qualités requises (§§ 39 et suivants de l'ordonnance du 22 septembre 1875, et arrêté du Conseil fédéral du 31 juillet 1877). Il est tout spécialement nécessaire d'en tenir compte pour l'admission des recrues dans les pontonniers, les sapeurs et les pionniers. Les premiers doivent être choisis, autant que possible, parmi les hommes exerçant la vocation de flotteur, batelier, pêcheur, ou occupés à des travaux de rivage; les sapeurs doivent être choisis parmi les hommes ayant des connaissances techniques en construction de routes, de bâtiments, et parmi les ouvriers occupés à des travaux de ce genre, etc.; enfin les pionniers doivent être choisis parmi les hommes auxquels on peut supposer

des connaissances spéciales dans la construction ou dans l'entretien des voies ferrées et des lignes télégraphiques, ou que l'on peut admettre comme étant suffisamment qualifiés pour se familiariser facilement avec ce genre de travaux. Dans le cas où il se trouverait des hommes tout à fait qualifiés pour le génie (pontonniers), on pourra en recruter un plus grand nombre que celui qui a été prescrit. L'artillerie de position a besoin des recrues *les plus corpulentes et les plus vigoureuses.* Il est également interdit de recruter, *pour le train, des hommes de faible constitution, n'ayant pas l'habitude des chevaux dans la vie civile* et ne connaissant pas les voiturages et les transports. Pour le train et les colonnes de parc de la VIII[e] division, dans le canton du Valais, on ne doit recruter en outre que des hommes connaissant la langue *allemande.* Pour remédier au nombre insuffisant d'hommes qualifiés comme sous-officiers du train d'armée, il est tout d'abord nécessaire que les recrues intelligentes ne soient pas toutes réparties dans les batteries de campagne, mais qu'elles le soient, dans une juste proportion, entre toutes les subdivisions de l'arme. On ne doit faire aucune différence dans le recrutement du train d'armée, entre les recrues destinées aux bataillons du train et celles destinées au train de ligne.

Les ouvriers qui se présenteront pour l'artillerie (serruriers, charrons, maréchaux-ferrants, selliers) ne doivent être recrutés qu'en nombre limité, suivant l'étendue du canton, et ils ne doivent pas l'être comme ouvriers, mais comme canonniers ou soldats du train et il sera statué plus tard, suivant les capacités dont ils feront preuve dans l'exercice de leur profession, s'ils peuvent être réellement employés dans les corps comme ouvriers. Dans ce but, ils seront répartis, soit par les cantons, soit par le chef d'arme de l'artillerie, entre les diverses unités, et cela de telle sorte que l'incorporation ait lieu tout d'abord dans les corps où l'on peut s'attendre à de prochaines lacunes.

3° La preuve qu'un homme astreint à se présenter est en mesure de garder un cheval de service, ne suffit pas seule pour être incorporé dans la cavalerie, mais il faut attendre le résultat de l'examen pédagogique, afin de s'assurer que ce résultat n'est pas insuffisant sous tous les rapports.

L'effectif normal des compagnies de guides n'étant pas éloigné d'être atteint partout, les officiers de recrutement veilleront tout spécialement *à une augmentation des recrues de dragons*; ils ne recruteront, en outre, pour les guides, que des hommes sur le

service régulier desquels on puisse compter et qui n'en soient pas empêchés par des absences prolongées hors du pays. Il est indispensable que les recrues de dragons et de guides soient inscrites séparément dans les contrôles.

Quant aux recrues de cavalerie, le département fait remarquer, entr'autres, que la taille de 156 cm. suffit à peine pour les recrues de cette arme, ensorte que *partout où cela pourra se faire*, on devra recruter des hommes d'une taille plus élevée. Les officiers de recrutement feront si possible ensorte d'obtenir, dans chaque canton fournissant de la cavalerie, les 12 à 13 recrues de dragons dont les escadrons ont besoin chaque année, et cela même si, pour obtenir ce résultat, *ils devaient restreindre le nombre des recrues de guides*. Les escadrons qui ont un besoin urgent de cette augmentation sont ceux de Soleure, de Lucerne, de Schaffhouse, d'Argovie, de St-Gall et, en partie, de Berne. *S'il se trouvait, dans les cantons voisins, un chiffre surnuméraire de recrues de cavalerie*, les recrues surnuméraires des communes les plus rapprochées de ces cantons doivent être attribuées à ces derniers, pour être équipées et incorporées et l'on en informera spécialement le chef de l'arme.

Si les officiers de recrutement rencontrent des difficultés particulières à recruter, dans quelques cantons, les recrues trompettes de cavalerie nécessaires, dans le nombre de celles qui se sont présentées et qui peuvent fournir elles-mêmes un cheval, ils pourront aussi, pour le moment, inscrire comme tels quelques hommes auxquels la Confédération fournirait des chevaux pour leur service; toutefois, le chef de l'arme est seul autorisé à se prononcer sur leur admission définitive.

4° Pour les compagnies d'administration, on recrutera autant que possible le plus grand nombre d'hommes, et notamment de boulangers, habitués par leur profession à supporter les fatigues de ce service pénible. Le contingent de ces recrues pour la VIII[e] division doit être recruté dans la partie allemande du territoire de cette division.

5° Les recrues qui auront obtenu de bonnes notes pédagogiques et qui seraient dès lors qualifiées en premier lieu comme sous-officiers, doivent être réparties, si possible, au prorata de l'effectif des cadres des différentes armes et l'on veillera tout spécialement à faire un choix de nature à mettre un terme aux plaintes réitérées que les meilleurs éléments sont attribués aux armes spéciales. La classification des recrues par armes, prescrite antérieurement, et en vertu de laquelle celles qui avaient obtenu

le chiffre total de notes 5 à 7, formaient la Ire classe,
» » plus de 7 à 12, » IIe »
» » au-dessus de 12, » IIIe »
doit être continuée cette année et l'on joindra au rapport de l'officier de recrutement une preuve à l'appui, suivant formulaire, de la juste répartition des recrues.

Pour que la répartition se fasse suivant le pour cent des cadres dont on a besoin, il est nécessaire que les recrues inscrites dans la Ire et dans la IIe classe, soient attribuées à raison des deux tiers environ dans l'infanterie et d'un tiers environ aux armes spéciales.

Il ne peut être dérogé à cette règle qu'en se conformant aux conditions stipulées sous lettre A, chiffre 2.

6° Les recrues attribuées à d'autres cantons pour être équipées et incorporées doivent être désignées avec soin dans les contrôles de recrutement. L'incorporation dans la cavalerie ou dans d'autres armes spéciales, des hommes qui le demanderaient, peut avoir lieu directement, s'il s'agit d'hommes ayant des connaissances techniques particulières, tels, par exemple, que les élèves de l'Ecole polytechnique ; dans tous les autres cas, l'incorporation ne doit être notée qu'au crayon dans le livret de service et il est réservé aux cantons de prendre une décision définitive à cet égard et de la porter à la connaissance de l'officier de recrutement et des recrues intéressées.

7° Les officiers de recrutement rendront les commandants d'arrondissement attentifs à ce que les jeunes gens nés en Suisse, mais issus de parents étrangers à la Suisse, ne soient pas inscrits dans les contrôles des hommes astreints à se présenter et à ce qu'il n'en soit ainsi recruté aucun pour le service militaire en Suisse.

8° Les hommes astreints à se présenter, nés avant 1860, ne doivent pas, en application du principe de l'obligation générale du service, être dispensés pour cause d'âge ; en revanche, ils doivent être examinés très minutieusement par les médecins pour s'assurer de leur aptitude au service.

B. *Pour la commission sanitaire.*

Il est évident que l'on doit s'en tenir aux prescriptions des diverses ordonnances sur la matière, quant à la déclaration d'aptitude des hommes pour le service, mais, *ainsi que l'opinion en a été exprimée dans le sein même des Chambres fédérales,* on ne doit pas les appliquer trop rigoureusement. Dans le cas où les

hommes astreints à se présenter sont bien conformés, lorsqu'ils possèdent approximativement le minimum prescrit pour la taille ou le périmètre du thorax, ou qu'ils pourraient encore l'acquérir selon toute probabilité, ou lorsque, grâce à leur éducation et à leurs bonnes qualités, ils promettraient de rendre de bons services dans l'armée, soit comme officiers, soit comme soldats, ils doivent être déclarés bons pour le service. On procédera de la même manière à l'égard des recrues dont l'admission devrait être ajournée, si l'on peut compter, avec assez de certitude, que dans le délai d'une année, elles se développeront suffisamment pour regagner les qualités physiques qui leur manquent actuellement.

C. *Pour les experts pédagogiques.*

Afin d'obtenir le plus d'uniformité possible dans les résultats de l'examen, il faut éviter le changement trop fréquent des aides appelés pour l'examen dans le même canton et il ne faut pas les charger d'examiner des subdivisions entières de recrues dans toutes les branches, mais seulement dans quelques-unes d'entre elles. Les aides doivent être employés de telle sorte que les notes pour les travaux écrits ne soient pas données par eux, mais par les experts pédagogiques, ou tout au moins sous leur contrôle.

Des indications précises sur les écoles fréquentées antérieurement et, en particulier l'endroit où elles ont été fréquentées en dernier lieu, sont indispensables pour la statistique et l'on s'efforcera tout particulièrement d'obtenir ces renseignements. Dans les cantons qui délivrent des certificats de sortie de l'école, on en réclamera la production par les hommes astreints à se présenter.

Il est recommandé aux experts de limiter les dispenses de l'examen aux cas entièrement justifiés par des certificats scolaires ou même de n'accorder aucune dispense de ce genre.

D. *Observations générales.*

Dans l'appel des hommes astreints à se présenter, on aura soin de convoquer en même temps les incorporés et les recrues du même endroit ; ils doivent en outre être prévenus qu'*en cas d'absence sans justification, ils seront sévèrement punis.*

Les hommes astreints à se présenter, appartenant aux classes d'âge les plus jeunes et qui ne conserveraient que pendant un ou deux ans leur domicile dans l'arrondissement de recrutement (par exemple, à l'Université, dans une pension ou en apprentis-

sage), doivent être attribués au canton où ils doivent rentrer sous peu ou dans lequel leurs parents sont domiciliés.

Du reste, et pour tenir compte des plaintes réitérées de l'infanterie qu'elle est privée, pour ses cadres, des éléments les plus capables, les inscriptions prévues au § 4 de l'ordonnance du 25 février 1878 pour être admis dans les armes spéciales, doivent, encore à titre d'essai pour cette année, être limitées aux corps de troupes montées (dragons, guides et train). En conséquence, il est réservé à l'officier de recrutement de se prononcer chaque jour *sur toutes les incorporations, dans la mesure où il le jugera convenable*, mais en ayant soin de faire ensorte que cette répartition ne porte pas *un préjudice considérable aux autres armes*.

Les résultats obtenus l'année dernière, quant au recrutement des trompettes et des tambours, engagent à appliquer encore cette année les prescriptions de la circulaire du département du 7 juillet 1880; en conséquence, les officiers de recrutement sont invités à n'admettre qu'une liste des aspirants trompettes et tambours d'infanterie, ne contenant que le double du nombre de ceux dont on aura réellement besoin pour cette année; ils seront inscrits sur un état spécial et on ne procédera qu'au recrutement des trompettes nécessaires pour la cavalerie et l'artillerie; ils seront recrutés, si possible, par les instructeurs-trompettes de l'une de ces armes, ou, dans le cas où ils ne seraient pas disponibles, par l'instructeur-trompette de l'arrondissement de division respectif. Dans ce but, les aspirants trompettes de cavalerie et d'artillerie doivent être convoqués dans chaque canton sur *une* place centrale de rassemblement, pour y être visités et pour y subir leur examen en même temps.

On procédera de la même manière avec les recrues armuriers, pour l'examen desquels on appellera de même le contrôleur d'armes.

Le recrutement sera fait par la commission du IV[e] arrondissement de division, dans la partie du canton d'Argovie appartenant à cette division, tandis que pour le recrutement de la II[e] division, dans le canton de Genève, ces fonctions continueront d'être remplies par la commission de recrutement de la I[re] division ; quant au recrutement pour les armes spéciales dans ces arrondissements de recrutement, les officiers de recrutement s'entendront entre eux à cet égard.

Les officiers de recrutement communiqueront enfin à temps

aux médecins de division, aux experts et à leurs remplaçants, ainsi qu'à l'expert en chef, appelés à participer au recrutement, les jours fixés pour la visite sanitaire et les examens. Ils veilleront, en outre, à ce que les divers secrétaires *remplissent exactement et proprement les livrets de service* des intéressés et à ce qu'ils établissent de la même manière *les tableaux récapitulatifs des opérations du recrutement.*

Les officiers de recrutement sont invités à leur tour à observer les délais fixés, pour la remise des rapports, au § 8 de l'ordonnance concernant la levée des hommes astreints au service, du 25 février 1878.

Les résultats doivent être récapitulés chaque jour, comme par le passé, et transmis, *par ordre de cantons,* au département militaire suisse.

Société des Officiers de la Confédération suisse.

SECTION NEUCHATELOISE

La réunion générale de 1887 a eu lieu les 3 et 4 juillet, conformément au programme publié dans notre dernier numéro (v. couverture) et avec une complète réussite à tous égards, sous la présidence de M. le colonel Perrochet, commandant de la 5e brigade d'artillerie. On sait qu'elle avait pour siège la Chaux-de-Fonds « le grand village » et le pittoresque Saut-du-Doubs.

Le dimanche 3 juillet c'est la Chaux-de-Fonds qui a eu les honneurs. L'assemblée générale, à l'Hôtel-de-Ville, réunissait une centaine d'officiers, parmi lesquels MM. les colonels Grandjean, Sacc et de Montmollin et quelques officiers supérieurs qui, quoique d'autres cantons, ont des troupes neuchâteloises dans leur commandement, comme MM. les lieutenants-colonels Gagnebin et Cramer; Isler, instructeur d'infanterie du IIe arrondissement; Emery et Secretan. La séance a été bien occupée par la lecture du rapport du jury sur les travaux du concours, que présidait M. le lieutenant-colonel Perret, de l'état-major; des prix ont été donnés à la sous-section de la Chaux-de-Fonds pour une étude sur la mise en état de défense d'une localité frontière; à M. le capitaine de cavalerie Reuter pour un mémoire sur la tactique de son arme, et à M. le lieutenant de carabiniers Kauffmann. Puis, les affaires administratives terminées, M. le colonel Perrochet a présenté un travail fort intéressant sur les différents systèmes de mitrailleuses et de canons à tir rapide dont l'essai a

été fait à Thoune par la commission d'artillerie. — Le Comité cantonal a été assigné, pour les années qui vont venir, à la sous-section de Neuchâtel.

Après la séance, les officiers se sont rendus au restaurant Bellevue à une demi-heure de la Chaux-de-Fonds; on y a gaîment diné en plein air.

Au dessert, M. le colonel Grandjean a porté le toast à la patrie; M. le colonel Perrochet a parlé de l'armée fédérale, de son passé et de son présent ; M. Petitpierre-Steiger, conseiller d'Etat, chef du département militaire, a fait un appel chaleureux à la stricte observation de la discipline dans les troupes et fait des vœux pour que les efforts de tous ceux qui sont chargés de la maintenir, officiers et autorités militaires, concourent à combattre énergiquement les abus de boisson, cause si fréquente de manquements à la discipline et de punitions; M. Grosjean, conseiller national, président du conseil général de la Chaux-de-Fonds, a formulé le souhait que bientôt, dans toutes les directions de notre vie publique, le pays puisse faire appel à tous les hommes de bonne volonté, comme cela se pratique dans le service miltaire où les divergences et les oppositions de partis s'effacent et disparaissent pour le plus grand bien de tous. D'autres discours encore ont été prononcés et chaleureusement applaudis. Un tir au revolver, très animé, a terminé l'après-midi; puis le soir le Cercle montagnard a donné l'hospitalité à une pétillante réunion familière.

Le lundi 4 juillet, course au Saut-du-Doubs par Moron, charmant déjeûner en plein air ; traversée du lac des Brenets en petits bateaux, puis réception au Châtelard où M. Jurgensen a fait aux officiers un de ces accueils qu'il réserve pour ses amis; ceux qui connaissent le Châtelard et la générosité avec laquelle M. Jurgensen en fait les honneurs, comprendront ce que fut cet acte final de la journée. Le dernier train ramenait les officiers neuchâtelois à la Chaux-de-Fonds, où eurent lieu les *Abschied* les plus cordiaux.

Les officiers qui ont assisté à ces deux journées se louent de l'accueil qui leur a été fait par leurs camarades et la population de la Chaux-de-Fonds.

SECTION VAUDOISE

La section vaudoise vient d'avoir sa réunion à Bulle et environs les 9 et 10 juillet, d'après le programme donné dans la circulaire ci-après :

Lausanne, 24 juin 1887.

Monsieur et cher camarade. — Nous avons l'honneur de vous informer que la réunion de la section vaudoise de la Société fédérale des officiers a été fixée au samedi 9 et dimanche 10 juillet prochains.

Le samedi 9 sera consacré à une reconnaissance dirigée de la vallée de la Broie et du littoral sur la vallée de la Sarine, avec rendez-vous le soir à Bulle.

L'assemblée de la Société aura lieu au château de Gruyère le dimanche matin et sera suivie d'un dîner à Bulle, conformément au programme ci-joint.

Nous aurons le plaisir de nous rencontrer à Bulle avec nos camarades du canton de Fribourg, et nous espérons que les officiers vaudois répondront nombreux à notre appel.

Le Comité tient à connaître aussi exactement que possible le nombre des participants à la reconnaissance du samedi et à la réunion du dimanche. Vous voudrez donc bien retourner la carte incluse *avant le dimanche 3 juillet*, à M. le capitaine Ruffieux, à Lausanne, en indiquant à quelle colonne vous désirez vous joindre.

1re colonne : Palézieux-Gare, par Semsales-Vaulruz à Bulle.

2me colonne : Palézieux-Gare, par Châtel-St-Denis, Chaux, Le Mollier sur Albeuve et Bulle.

3me colonne : Territet-Glyon, par le Col de Jaman à Montbovon et Bulle.

Départ de la colonne I de Palézieux-Gare, à 7 h. 45 m.
» » II de Palézieux-Gare, à 6 h.
» » III de Territet, à 6 h. 20 m.

Des prix ont été faits pour le logement et le déjeûner à Bulle et fixés à 2 fr. 50. La course en char à Gruyère coûtera 1 franc et le dîner 3 fr. 50 ; le prix de la carte de fête sera ainsi de 7 francs ou de 4 fr. 50 pour ceux de MM. les officiers qui n'arriveraient à Bulle que le dimanche matin.

Agréez, monsieur et cher camarade, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le Comité : *Le président,* G. FAVEY, lieut.-colonel ;
Le secrétaire, E. RUFFIEUX, capitaine.

NB. — Les cartes de fête peuvent être demandées en retournant l'avis à M. le capitaine Ruffieux, ou réclamées à l'hôtel des Alpes, à Bulle, le samedi à l'arrivée.

Pour les logements, s'adresser également à l'hôtel des Alpes.

Eventuellement, le comité organisera un train spécial pour le retour, partant de Bulle à 5 heures et permettant à chacun de rentrer le même soir.

Programme de la réunion annuelle des officiers vaudois, à Bulle, les 9 et 10 juillet 1887.

Samedi 9 juillet. — Reconnaissance dès Palézieux-Gare et Territet sur Bulle, Albeuve et Montbovon. Arrivée à Bulle le soir.

Dimanche 10 juillet. — 8 h. Départ en chars pour Gruyère. — 9 $^1/_4$ h. Séance au château de Gruyère. Visite du château et collation. — 11 $^1/_2$ h. Départ pour Broc. — 1 h. Retour à Bulle et banquet à l'hôtel des Alpes.

Prix de la carte de fête. — 7 francs pour les deux jours ou 4 fr. 50 pour le dimanche seul.

Tenue. — Tenue de service avec casquette. La vareuse est autorisée pour la reconnaissance.

Cartes géographiques. — Carte générale au 1 : 250,000, feuille 3. Carte Dufour au 1 : 100,000, feuilles 12 et 17. Carte vaudoise au 1 : 50,000, feuille 9.

Le programme ci-dessus put être réalisé dans toutes ses parties essentielles, sauf que la colonne-reconnaissance n° I, n'ayant pas réuni suffisamment d'adhérents, par défaut relatif de pittoresque en regard des deux autres, fut supprimée.

En revanche la colonne Jaman, sous le commandement de M. le lieut.-colonel Favey, réunit 18 participants, et la colonne Châtel-St-Denis 7, sous le commandement de M. le lieut.-colonel Camille Favre, de Genève.

Ces reconnaissances se firent sur la base de la supposition générale ci-après :

Les hostilités ont éclaté entre la Suisse et la France.

L'armée suisse (élite) est mobilisée et se concentre avec le gros sur la ligne de l'Aar. La IIe division est réunie dans les environs de Morat. La Ire division a été rassemblée sur l'Orbe-Venoge (trouée d'Echallens).

La landwehr a été également mobilisée. La brigade d'infanterie de landwehr I, avec des armes spéciales, occupe le Bas-Valais, du lac à St-Maurice ; les bataillons de landwehr 11 et 12 sont à Martigny, surveillant les passages de la Tête-Noire et du col de Balme.

Le régiment d'infanterie de landwehr 3, le bataillon de fusiliers 10 et le bataillon de carabiniers 1 avec deux batteries d'artillerie de montagne sont attachés à la Ire division et viennent d'être mobilisés ; ils sont destinés à surveiller le littoral et à maintenir les communications avec le corps d'occupation dn Bas-Valais.

Avant que la mobilisation complète de l'armée suisse fût terminée, l'ennemi est entré en force par les passages du Jura. Devant des forces supérieures, la Ire division reçoit l'ordre de se retirer sur Bulle, d'y prendre position de manière à défendre la route de Bol-

tigen, tout en menaçant la marche de l'ennemi qui pourrait se diriger sur Fribourg.

La Ire division doit se trouver le 8 juillet au soir à Oron et environs et marcher le lendemain par Semsales-Vaulruz sur Bulle où le bataillon du génie l'a précédée et travaille à des ouvrages de défense avec l'aide du landsturm de la contrée.

Le bataillon de carabiniers 1 landwehr et le bataillon de fusiliers 10 élite avec une batterie de montagne et une section de signaleurs sont à Palézieux.

Le régiment d'infanterie 3 landwehr, une batterie de montagne et une section de signaleurs sont à Montreux et environs.

Le 8 juillet, l'avis parvient que l'ennemi a reçu de nouveaux renforts et qu'il marche soit sur Echallens-Moudon, soit sur Lausanne. Dans l'après-midi on apprend en outre que les passages du Bas-Valais ont été forcés, que la Ire brigade landwehr a été obligée de céder devant des forces supérieures et de se retirer par la route des Mosses ; le commandant de la Ire brigade a l'intention de prendre position à Leysin avec ligne de retraite sur Château-d'Œx ; de petits détachements vont occuper le col d'Ayerne et le col de Chaude.

Dans ces circonstances le commandant de la Ire division ordonne de hâter la retraite sur Bulle.

Le détachement de Palézieux reçoit l'ordre de se retirer par Châtel-St-Denis et Albeuve.

Le détachement de Montreux reçoit l'ordre de se retirer par le col de Jaman sur Montbovon.

L'ordre parvient à chacun de ces détachements à 4 heures du soir.

Les chefs de détachements prendront les mesures nécessaires pour la marche du lendemain, défendront énergiquement les passages et feront exécuter les travaux de défense nécessaires.

Favorisées par un temps rafraîchi de beaux nuages, les deux reconnaissances s'accomplirent de la manière la plus correcte et la plus agréable. La sous-section de Montreux avait courtoisement soigné le service des vivres et liquides aux étapes des Avants et du col de Jaman, et les truites de la Sarine fournirent d'abondants compléments de Montbovon à Bulle. Le soir, la charmante capitale de la Gruyère réunit dans ses murs, notamment à l'hôtel des Alpes, des officiers vaudois et fribourgeois, contents de leur journée et heureux de passer ensemble quelques heures de franche cordialité.

Le lendemain, grands renforts par tous les trains du matin, de Lausanne, de Fribourg, de la Broie. Une colonne d'une douzaine de voitures emmène les officiers à l'assemblée générale dans l'antique et beau château de Gruyère, un des types les mieux

conservés des temps féodaux, grâce aux sacrifices intelligents des derniers propriétaires, M. Bovy et son successeur M. Balland, tous deux genevois.

A l'entrée du manoir les officiers sont gracieusement reçus par M. Balland, qui les introduit sur la terrasse. Là les attend une appétissante collation. Les grands tilleuls qui l'ombragent forment, pour l'heure, un opportun couvert contre la pluie qui commence à se mettre trop largement de la partie. Cela ne trouble en rien la journée. La séance générale n'en devient que plus intéressante. Elle est transférée dans la salle des chevaliers, où elle offre autant d'attraits aux yeux qu'aux oreilles.

M. le lieut.-colonel Favey l'ouvre à 9 heures par la lecture du rapport annuel sur la marche et les travaux de la section vaudoise. Cette lecture est suivie de la critique d'un mémoire sur une position fortifiée (à Chamblon), qui obtient un prix de 30 fr. gagné par la section d'Yverdon-Grandson.

Viennent ensuite les rapports sur les reconnaissances de la veille, et tout le reste, gentiment relatés par une correspondance de la *Gazette de Lausanne :* « M. le lieut.-colonel Favey, dit ce récit, expose les résultats de la reconnaissance qu'il a dirigée la veille par le col de Bellechaux. M. le lieut.-colonel Favey en fait autant pour celle qui a exploré le passage de Jaman. Il termine son rapport par le desideratum, appuyé par M. le colonel-divisionnaire Ceresole, que la route des Avants à Allières, dont l'importance stratégique est considérable, soit construite à bref délai; l'assemblée sanctionne ce vœu par un vote unanime.

» M. le lieut.-colonel Favey fait ensuite une intéressante conférence sur les destinées du château de Gruyère et sur l'importance actuelle des positions de Gruyère, de Broc, etc., au point de vue de la défense du pays. M. le colonel Lecomte y joint quelques observations intéressantes, après quoi l'assemblée passe au vote fédéral sur les brevets d'invention. Cette opération démocratique a sans doute plongé les mânes des comtes de Gruyère dans un étonnement sans bornes.

» M. Balland nous fait ensuite les honneurs de leur féodale demeure, aujourd'hui la sienne, et il nous convie enfin à une nouvelle collation, au cours de laquelle M. le lieut.-colonel Favey lui offre, au nom des officiers vaudois, un modeste souvenir, expression bien imparfaite de leurs sentiments de profonde reconnaissance pour l'hospitalité si cordiale du châtelain de Gruyère.

» A $12\frac{1}{2}$ h. on reprend le chemin de Bulle où un excellent banquet nous attend à l'hôtel des Alpes : rien du veau froid des cantines de fête, M. Weber s'est vraiment surpassé. Aussi voit-on dès le début les visages s'épanouir, l'entrain devenir général ; au dessert les langues se délient et il pleut des discours, tandis que, dehors, le temps se rassérène. Impossible de rappeler les noms de tous les orateurs :

» M. le colonel Lecomte boit à la patrie, M. le colonel Ceresole aux autorités et officiers fribourgeois. MM. les lieutenants-colonels Reynold et de Zurich lui répondent en termes excellents. M. le colonel Coutau boit aux deux divisions romandes et à leur union. M. le major de Meuron porte un toast très applaudi aux armes spéciales et à la solidarité de toutes les armes, que des fêtes comme celle-ci aident à réaliser.

» La fanfare de Bulle joue sous les fenêtres les morceaux les plus entraînants de son répertoire.

» Bref, sous la spirituelle direction du major de table, M. le premier lieutenant Chavannes, le banquet, arrosé d'un fameux Villeneuve offert par les autorités, se prolonge fort tard, sans que l'entrain faiblisse un seul instant. Une collecte faite en faveur des sinistrés de Zoug produit la jolie somme de 150 fr.

» Le reste de la journée est consacré à visister la ville et ses environs ; enfin le dernier train emporte dans leurs foyers les officiers vaudois qui conserveront tous le meilleur souvenir de l'excellent accueil que leur ont fait leurs camarades fribourgeois. »

SOUS-SECTION DE LAUSANNE.

Conférences militaires [1].

Dans sa seconde conférence, qui a eu lieu le mercredi soir 11 mai, M. le colonel divisionnaire Ceresole a complété son exposé sur la mobilisation.

Après avoir passé rapidement en revue ce qui a trait à l'historique de cette question dans notre pays, il s'est arrêté longuement sur notre ordonnance de mobilisation actuelle du 18 novembre 1884, en 16 pages et 22 tableaux, sans compter les annexes et ordonnances complémentaires.

Basé sur ces documents, M. le colonel divisionnaire Ceresole a exposé les divers moyens que nous avons pour mettre à exécution l'ordre de mobilisation et ceux subséquents de concentration. Il en ressort que de grands progrès ont été faits. Si des jours critiques se

[1] Voir notre dernier numéro, p. 276-284.

présentaient pour la Suisse, il y a lieu de croire que tout ce qui pouvait être prévu et organisé à l'avance a été préparé très consciencieusement.

La nature spéciale et confidentielle du sujet nous empêche malheureusement de donner un compte-rendu plus détaillé de cet intéressant exposé.

BIBLIOGRAPHIE

F.-C. Philips, *Comme dans un miroir*, traduit de l'anglais par Marie-Anne de Bovet (librairie de la *Nouvelle Revue*). — Marquis de Castellane, *Désenchantée*, 1 vol. (*Nouvelle Revue*). — *La Société de Paris*, par le comte P. Vasili. 1er volume, Le grand monde (*Nouvelle Revue*). — Georges Bastard, *Armée de Châlons*, *Sanglants combats* (Paul Ollendorff). — Comte E. de Kératry, *A travers le passé*, souvenirs militaires (Paul Ollendorff). — Lieut.-colonel de Vatry, *Théorie de la grande guerre du général Clausewitz*. Tome III (Baudoin et Cie). — Mühlhaupt, *Nouvelle carte militaire et routière de la zone frontière franco-allemande*. — *Carnet de mobilisation de l'armée française*. Paris 1887. — Commandant Mougin, *Les nouveaux explosifs et la fortification* (G. Masson). — *Les fortifications de la Meuse*. Extrait du Journal de Liège. — *Règlement sur l'exercice et les manœuvres de l'infanterie belge*. Ecoles du soldat, de compagnie, de bataillon et de régiment. 3 vol. reliés, petit in-8 d'environ 150 pages, avec figures et planches. Bruxelles, 1886. Imprimerie militaire Guyot. — H. de Flètres, *L'éducation de l'infanterie française* (*Spectateur militaire*).

La langue française est-elle si pauvre en romans que pour apaiser le lecteur affamé il faille recourir à des traductions? On ne l'aurait pas cru. S'il s'agissait de chefs-d'œuvre, ce serait le cas assurément de dire qu'il n'y a pas de frontières pour les choses de l'esprit. Mais vraiment Mme de Bovet n'a pu s'imaginer que le roman qu'elle a mis en français dépasse la moyenne du genre. *Comme un miroir* est le journal d'une aventurière qui ne demanderait pas mieux que de redevenir honnête femme et d'aimer tranquillement et même passionnément un troisième mari, « si elle n'était comme une marionnette aux mains d'un de ces capitaines perdus de dettes et d'honneur, comme il en existe beaucoup trop chez nos voisins », dit la *République française*. La pauvre femme ! il ne lui reste qu'à se tuer. Tout cela est écrit dans un style vif et enjoué.

On peut adresser le même compliment, quant à la forme, à *Désenchantée*, de M. de Castellane; pour le fond ce roman très-mouvementé nous offre cet intérêt particulier qu'une partie de la scène se passe dans notre pays.

Le nouveau volume de Vasili, *Le grand monde de la société de Paris*, n'est pas moins piquant et instructif que ses célèbres devanciers passant en revue les autres capitales européennes. Le comte de Paris « et sa cour » y sont portraités avec plus ou moins de ressemblance, mais en somme avec bienveillance de la part de républicains convaincus. Par parenthèse, M. le duc de Broglie y est fort joliment caricaturé. Le second volume, qui parlera des autres couches de la société de Paris, est attendu avec une grande curiosité. La partie militaire ne sera pas négligée, assure-t-on.

M. Georges Bastard a entrepris de raconter la terrible histoire de l'armée de Châlons jusqu'au jour où elle éclate en mille débris sous les yeux de Napoléon III. Dans ce volume, il s'arrête au 31 août, après avoir dit jour par jour les erreurs des chefs, les marches des troupes et enfin les *Sanglants combats* qui préludent à la catastrophe. C'est un livre militaire, comme s'en aperçoit la *République française* dès les premières pages, remplies de tableaux d'effectifs.

Mais si les marches et contremarches ne peuvent intéresser tous les lecteurs, les traits d'héroïsme qui forment une bonne partie du volume et qui sont racontés avec une grande simplicité, ne peuvent qu'émouvoir les plus indifférents. C'est une lecture fortifiante. Il y a par exemple la charge du 5e cuirassiers, ordonnée par le général de Failly, qui vaut les plus belles pages de l'antiquité grecque ou latine. Ce qui plaît le mieux dans ce livre, c'est que le troupier ni l'officier sulbalterne ne sont sacrifiés aux grosses épaulettes : l'héroïsme y apparaît à la fois collectif et individuel.

C'est aussi les vertus militaires, la vaillance et la discipline, que M. de Kératry a voulu célébrer dans les pages qu'il a réunies sous ce titre . *A travers le passé*. La fiction, malheureusement, y tient plus de place que la réalité.

Le troisième et dernier volume de la traduction de Clausewitz par M. le lieut.-colonel de Vatry est tout à fait digne des deux premiers dont nous avons parlé en leur temps. On a maintenant l'œuvre au complet et dans un texte aussi clair que possible. Disons même que sous ce rapport la traduction française est supérieure à l'original allemand ; elle précise mieux certains passages obscurs que les initiés seuls pouvaient comprendre dans le jargon trop métaphysique de l'auteur. Néanmoins, il en reste encore assez dans le travail consciencieux de M. de Vatry pour stimuler les scientifiques efforts des chercheurs de charades. Qu'on en juge par ces quelques titres de chapitres : « L'attaque dans ses rapports avec la défense. Force décroissante de l'offensive. Point limite de l'offensive. Idem de la victoire. Attaque d'un théâtre de guerre avec recherche de solution. Guerre absolue et guerre réelle. Liaison intrinsèque de la guerre » et autres galimatias.

M. Mühlhaupt, notre infatigable et habile topographe de Berne, vient de publier, après sa nouvelle carte des chemins de fer suisses, une carte spécialement militaire de la zone frontière de la France et de l'Allemagne au 250 millième, appelée à rendre de bons services à tous ceux que préoccupe l'éventualité d'une nouvelle lutte entre ces deux puissants joûteurs. Comme de raison, l'auteur comprend dans sa zone les proches annexes, c'est-à-dire la Belgique, les Pays-Bas et la Suisse. D'un coup-d'œil MM. les faiseurs de plans tournants y peuvent dominer tout leur échiquier. Ils y trouveront même les places fortes et leurs compléments récents, sans parler des routes, eaux, chemins de fer ; tout cela coloré en trois couleurs et au prix modique de 1 fr. 50.

Le petit volume in-12 de 128 pages qui constitue le *carnet de mobilisation* et qui vient d'être publié à Paris montre qu'on sait faire, dans l'armée française, la part de la publicité utile et la part du mystère nécessaire. Il donne entr'autres tous les états ou modèles à remplir par les capitaines de compagnie pour avoir le faisceau complet de toutes les ressources existant dans sa compagnie, notamment le contrôle sur le pied de guerre, avec tous les renseignements sur le compte de l'homme, — les notes détaillées sur les gradés réservistes, — l'état des diverses professions utilisables en campagne, — le cantonnement de la compagnie, — le bon de mobilisation, — et divers renseignements très utiles. Viennent ensuite, en trois parties, les instructions spéciales sur la mobilisation, les consignes générales à observer pendant cette période et le journal de mobilisation, c'est-à-dire le détail des diverses opérations à exécuter successivement depuis le premier jour jusqu'au départ en campagne, qui arrive le 6e ou 7e.

L'éditeur rend ainsi un véritable service aux officiers.

Le brochure de M. le commandant Mougin n'est pas pour passer inaperçue. L'éminent spécialiste y établit, ce qu'ont d'ailleurs prouvé de nombreuses expériences, que seuls le béton de ciment et les tourelles cuirassées sont capables de résister à l'action des nouveaux explosifs (mélinite, pyroxyline, etc.).

Partant de là il propose un nouveau système de fortification basé sur l'emploi exclusif et combiné de ces deux éléments de construction.

M. Mougin expose et défend ses idées avec clarté et originalité ; il démontre sans peine que son système donnera une protection plus efficace que ceux employés jusqu'ici, tout en coûtant deux ou trois fois moins.

En résumé les idées de M. Mougin méritent d'attirer l'attention et nous ne saurions trop engager nos lecteurs à en prendre connaissance.

La brochure reproduite du Journal de Liège, contre les *fortifications de la Meuse,* est assurément fort piquante ; elle montre combien il est facile de varier en fait de science militaire quand la politique s'en mêle. Des notabilités connues sont aujourd'hui aussi ardentes à prôner l'établissement de forteresses dans le bassin de la Meuse qu'elles l'étaient, il y a 5 ans, à la combattre. Hélas ! nous en voyons autant en Suisse et un peu partout par le fait de la contagion des absurdités dispendieuses pour les Etats, mais toujours profitables à quelques adroits privilégiés.

Quant aux fortifications belges, elles ont déjà donné lieu à toute une bibliothèque ; elles constituent en fait une question interminable sinon insoluble. La Belgique, à sa naissance, avait hérité d'un lourd et gigantesque réseau de forteresses. On y remarquait plusieurs chefs-d'œuvre des grands maîtres, honorant les temps des campagnes de Louis XIV et de la « Guerre des taupes » alors si en faveur. Après avoir rasé bon nombre de places, la Belgique voulut s'accorder un dispositif à elle et elle aboutit, en 1859, à la grande place dite centrale d'Anvers. Mais celle-ci n'était centrale que de nom et par abstraction diplomatique, pour être à la portée de tous les garants de la neutralité belge, c'est-à-dire de l'Angleterre aussi bien que des Etats continentaux.

C'était une faute grave ; la capitale Bruxelles aurait dû fournir cette base militaire. Il n'arrive aujourd'hui que ce qu'on avait bien prévu alors : c'est qu'Anvers constitue un réseau trop excentrique et qu'il lui faut « des compléments indispensables » jusqu'à la Meuse inclusivement. Il en résultera en premier lieu la nécessité d'une augmentation notable des effectifs de l'armée et des chiffres du budget, ce dont le gouvernement paraît vouloir s'occuper avec sollicitude.

Les nouveaux règlements d'infanterie belge, en vigueur depuis quelques mois, méritent d'être remarqués. Ils sortent de la routine habituelle par des explications et des recommandations, en quelques points, qui leur donnent un caractère supérieur à celui d'un simple et sec règlement.

Le texte est accompagné d'un grand nombre de croquis et de plans représentant les diverses positions du soldat pour le tir, les formations tactiques, les dispositions pour l'attaque ou la défense d'un bois, d'un village, d'une redoute, etc.

L'introduction de ces nombreux croquis aide beaucoup à l'intelligence du texte.

Cette jolie publication en trois volumes d'un format commode et d'une reliure à la fois solide et élégante, a fait l'objet d'une étude comparative fort intéressante dans la *Revue du Cercle militaire de Paris.*

Ce n'est pas sortir de ce sujet que de recommander à l'attention des lecteurs studieux le livre de M. de Flètres sur l'éducation de l'infanterie française, aussi accompagné de croquis et d'une carte. Nous avons là le travail d'un praticien éclairé dont les articles, publiés dans le *Spectateur militaire*, avaient été fort remarqués. Les réformes intelligentes recommandées par l'auteur étaient le fruit de solides expériences ; la récente *Instruction pour le combat* en est la preuve, car elle satisfait à tous les principaux desiderata qu'il formulait. Ainsi, dit avec raison M. de Flètres, « le procès du règlement du 29 juillet 1884 est jugé en faveur de nos tendances. Il s'agit maintenant de réunir les documents nécessaires à l'édification d'un règlement nouveau, où tout s'enchaîne et se développe sous une forme claire et concise.

» Un avenir prochain nous montrera, espérons-le, qu'une telle œuvre n'est pas au-dessus des forces de nos officiers.

» Mais les meilleurs règlements d'exercices et de manœuvres ne seront que des *joyaux* sans utilité, aussi longtemps qu'une réforme radicale de nos mœurs militaires et des institutions qu'elles consacrent, n'aura pas *donné la vie* aux compagnies et aux bataillons du temps de paix.

» Si l'on veut que les troupes soient disciplinées dans les marches et à la bataille, il faut que la discipline générale ait été cultivée dans l'intérieur des compagnies et des bataillons au moyen de travaux de toute nature et incessants, organisés et surveillés par les capitaines et les chefs de bataillon, en vertu de leur autorité propre.

» Voilà la grande réforme, la seule vraiment efficace, celle dont découleront tous les progrès futurs. »

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Le Conseil fédéral a demandé aux Chambres fédérales et obtenu les crédits suivants pour l'organisation du landsturm : 900 fr. pour avis imprimés à 300,000 hommes ; 15,000 fr. pour l'immatriculation des hommes par les contrôleurs des communes (à 5 cent. par homme) ; 18,000 fr. pour indemnités aux officiers chargés de la surveillance de ce travail ; 9,600 fr. pour les commandants de districts de landsturm et l'organisation des corps (sur le pied de 96 arrondissements de bataillons) ; 4,500 fr. pour l'imprévu ; ensemble 48,000 fr. En outre, un crédit supplémentaire de 40,000 fr. est demandé pour l'équipement du landsturm, le Conseil se proposant de donner aux

corps de landsturm, comme insigne de service militaire, un brassard identique ou analogue à celui des corps de l'élite et de la landwehr.

Le Conseil des Etats, après avoir entendu un rapport de M. Moriaud, a adhéré au postulat voté par le Conseil national à l'occasion du crédit pour le remplacement des anciennes pièces d'artillerie de campagne de 10,5 cm. par des canons frettés de 8,4 cm. Ce postulat invite le Conseil fédéral à présenter le plus promptement possible un rapport et des propositions au sujet du remplacement des pièces d'artillerie de campagne de la landwehr.

Les huit batteries de la landwehr sont encore armées d'anciennes pièces de 8,4 cm. en bronze. On les remplacera sans doute par des canons d'acier de même calibre, de façon à réaliser l'unité complète du matériel, si désirable au point de vue de la facilité du remplacement des munitions.

A la fin de l'année, les 48 batteries de campagne d'élite seront déjà toutes armées de canons de 8 cm. frettés. Les pièces de 10 cm. mises hors d'usage sont employées à la fabrication de mortiers de 12 cm. pour l'artillerie de position.

Le Conseil fédéral a chargé M. le colonel Wieland, ancien divisionnaire, et M. le major Ruffy d'assister cet automne aux grandes manœuvres de l'armée française.

M. le colonel-brigadier Schweizer et M. le major de cavalerie Moilliet se rendront aux manœuvres italiennes.

Berne. — M. le 1er lieutenant Albert Bonnard, de Nyon, à Lausanne, nommé au grade de capitaine d'infanterie, est incorporé dans le bataillon bernois n° 22 (major Wenger), en qualité d'adjudant de bataillon.

Vaud. — Lundi 27 juin ont eu lieu à Lausanne les funérailles de M. Henri de Crousaz, petit-fils de la célèbre baronne de Montholieu, père de M. le colonel de Crousaz.

A l'âge de 11 ans, il avait quitté Vienne où il était né, pour faire en Allemagne ses études, puis sa carrière dans la famille des Hohenzollern. Successivement maréchal de cour à Sigmaringen, chambellan du roi de Prusse, intendant général des forêts, membre du conseil de régence de la province de Hohenzollern, il était rentré dans son pays natal en 1859, comblé de distinctions honorifiques.

Après la guerre de 1870-71, l'empereur l'avait chargé de l'installation, dans les stations climatériques du canton, de nombreux officiers en convalescence. C'était un homme universellement aimé et estimé.

France. — Le ministre de la guerre fait étudier en ce moment un projet de déclassement des places fortes dont l'organisation ne répond plus aux exigences de la guerre moderne. Cette mesure présentera le double avantage de procurer des économies notables sur les crédits alloués pour l'entretien des places fortes et surtout de permettre de disposer des garnisons des places supprimées pour renforcer les armées de campagne. (*Le Soir* du 26 juin.)

— M. Sever, chef de bataillon du génie, ancien attaché militaire à Berne, hors cadres, est nommé chef d'état-major de la 16e division d'infanterie à Bourges.

— On lit dans la *France militaire* du 23 juin :

« M. le capitaine-major Stahëli, de l'armée fédérale suisse, autorisé par le gouvernement français à accomplir un stage de onze mois dans un de nos régiments d'infanterie, à partir du 1er novembre dernier, vient de terminer, au 18e à Pau, la première partie de ce stage.

» M. Stahëli quitte Pau pour se rendre à Charenton, où il va continuer son stage au 2e bataillon du 118e.

» Cet officier étranger avait su conquérir toutes les sympathies du corps d'officiers du 18e par la correction de son attitude et le charme de son caractère. »

Espagne. — *Les Espagnols dans la Mer Rouge.* — Depuis longtemps les Espagnols désiraient occuper sur le littoral de la Mer Rouge un point qui leur permît d'y installer un dépôt de charbon, indispensable aux bâtiments de leur marine qui passent par le canal de Suez pour se rendre en Océanie. M. Pastorin, officier de marine, entra en relations, il y a un an, avec les tribus de la côte et, tout récemment, il conclut avec elles un traité par lequel il acquérait, au nom de l'Espagne, moyennant 125,000 francs, un territoire situé au sud-est du détroit de Bab-el-Mandeb, sur la côte des Somalis, non loin des possessions italiennes, avec une petite baie qui servira de port de refuge aux navires de passage et où l'on établira une factorerie et un dépôt de charbon.

Autriche. — On annonce la publication prochaine à Vienne d'un gros volume appelé à du retentissement. On y trouvera réunis tous les documents et lettres de valeur sortis de la plume du célèbre archiduc Charles, l'illustre adversaire de Napoléon Ier. Les deux fils du vainqueur de Stockach et d'Aspern, les archiducs Albert et Guillaume, ont fourni eux-mêmes les indications nécessaires pour la publication de cet important travail.



REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXIIe Année. N° 8. 15 Août 1887

Enseignement à tirer des campagnes faites par les troupes britanniques depuis 1865 [1].

INTRODUCTION

On a pris sur le continent l'habitude d'exécuter chaque année des manœuvres sur une colossale échelle. Les grandes puissances militaires rivalisent pour la perfection du programme, pour les apparences de réalité dans les opérations, pour le nombre d'hommes rassemblés. De ce côté du canal on a montré peu d'inclinaison à suivre l'exemple de nos voisins.

Cette particularité n'est pas sans raison. L'armée anglaise n'a, depuis longtemps, guère eu besoin de manœuvres pour s'exercer au grand jeu de la guerre. Son organisation et ses capacités ont été souvent soumises à la rude épreuve du service actif. Bien que jamais elle n'ait eu de graves mécomptes, elle a cependant lutté avec des difficultés variées et exceptionnelles. Elle a pris part à des aventures audacieuses et hasardées dans toutes les parties du monde. Elle a traversé des jours de soleil et des jours de brume.

Les campagnes entreprises dans ces dernières années par les troupes anglaises méritent une étude attentive parce qu'elles développent notre système militaire refondu et donnent d'utiles directions pour les campagnes futures. Les enseignements à tirer de nos guerres dans l'Afghanistan, le sud de l'Afrique et l'Egypte sont nombreux et variés, mais sont loin d'amener toujours aux mêmes conclusions. Il est impossible d'employer les mêmes formations tactiques contre des adversaires aussi dissemblables dans leur manière de combattre que l'Arabe et l'Ashanti. Des théâtres de guerre aussi différents, soit pour la topographie, soit pour le climat, que le sont Manitoba et l'Afghanistan, réclament la plus grande élasticité sous le rapport de l'organisation et de l'équipement.

[1] Par le capitaine Ch. E. Caldwell R. A. Traduit du n° 139 (1887) du *Journal of the Royal United Service Institution*. — Nous prendrons la liberté de faire suivre de quelques observations cet article d'un haut intérêt, mais qui n'a pas réussi à nous convaincre que, même contre des sauvages, il soit d'un bon calcul de dédaigner les règles fondamentales de l'art de la guerre. *(Réd.)*

Il n'y a qu'un point sur lequel on puisse déduire de ces campagnes la même conclusion. Leur histoire nous enseigne que, quand le soldat européen rencontre l'Asiatique ou le sauvage, tout son système de guerre subit un changement radical et que la science militaire tirée des grandes luttes continentales doit être modifiée pour faire face à des circonstances étrangères aux guerres européennes.

Le trait le plus remarquable de ces luttes, c'est qu'une armée disciplinée est obligée de conformer ses méthodes à celles d'adversaires infiniment inférieurs en intelligence et en armement. Un ennemi qui néglige les principes fondamentaux de la stratégie, dont la tactique est mal définie et incompréhensible, dont l'organisation consiste dans la réunion d'un certain nombre d'individus en vue d'un but commun, tend à abaisser ses adversaires à son niveau. Nous nous trouvons forcés d'en revenir malgré nous aux formations délaissées du passé. Nous sentons la pointe acérée de la science militaire comme émoussée au contact du sauvage.

Les petites campagnes des vingt dernières années abondent en exemples de règles de guerre bien établies, reconnues inapplicables, et présentent d'admirables illustrations d'opérations disjointes et irrégulières. Mais elles servent aussi à montrer ce qu'il y a de bon dans notre organisation et à mettre à nu les points faibles de notre système. Le sujet doit cependant avant tout être considéré au point de vue stratégique et tactique, après quoi il sera étudié sous le rapport de l'administration et de l'équipement.

STRATÉGIE

La promptitude des résultats importants est un caractère des grandes guerres actuelles. Le peu de répit accordé à un adversaire, la rapidité avec laquelle un coup suit l'autre, la soudaineté dramatique avec laquelle des luttes prodigieuses prennent fin, sont les traits les plus remarquables de la stratégie moderne.

Mais si nous considérons nos propres expériences dans les relations avec des peuples faibles et ignorants, le tableau change. Nous voyons des opérations fastidieuses et fatiguantes, tendant à l'obtention de quelque but éloigné. La lutte régulière ne joue qu'un rôle bien secondaire dans de semblables conflits, Les opérations prolongés dans le Bhootan, le Zululand et l'Afghanistan font sous ce rapport un contraste frappant avec la courte et

décisive campagne de Tel-el-Kebir ; la cause n'en est pas difficile à trouver. C'est que nos adversaires de 1882 étaient organisés et combattaient d'après les méthodes européennes.

L'initiative. Les stratégistes disent qu'une prompte initiative est le premier pas dans la voie du succès. Dans les guerres européennes cette question n'admet pas de discussion, mais dans des campagnes comme celles dont nous nous occupons le mot d'initiative perd sa signification. Des adversaires tels que les Afghans et les Zulus n'ont pas de mobilisation qu'on puisse entraver par de rapides mouvements ni de plans arrêtés qu'on puisse bouleverser d'un coup.

Les circonstances forcent invariablement la puissance civilisée à prendre l'offensive au début ; l'initiative n'est donc pas contestée. Il s'ensuit que la promptitude dans le commencement des hostilités, si désirable dans les guerres européennes, est d'une bien moindre importance dans nos petites campagnes. Tout doit être préparé pour la lutte, pas un instant ne doit être perdu pour franchir la frontière lorsque tout est prêt, mais il vaut bien mieux attendre, même sans nécessité, avant de s'engager sur le territoire ennemi que d'être obligé de s'arrêter, faute de moyens, une fois les opérations commencées.

La prise de Caboul par sir F. Roberts en offre un exemple. Pendant les trois semaines qui se passèrent entre l'arrivée aux Indes des nouvelles du massacre et le départ de la colonne, un mécontentement résultant d'ignorance se manifesta à cause de la lenteur supposée du mouvement en avant. C'était inévitable. Le délai était dicté par la nécessité d'assurer un service de transport satisfaisant ; cette difficulté franchie, l'armée bien fournie atteignit son but rapidement et sans mécompte. Si on avait fait l'expédition sans tous les préparatifs nécessaires à une entreprise si hasardeuse, on aurait eu à subir un échec et peut-être un désastre.

La tentative avortée de réprimer la révolte des Boers avec une simple poignée d'hommes fait un triste contraste avec la prise de la capitale des Afghans. La cavalerie dont on avait grand besoin accourait en hâte de la côte ; des renforts importants allaient arriver, quand, dans l'espoir de faire taire le mécontentement par la promptitude et la vigueur, on entreprit une expédition qui, avec le peu d'hommes dont on disposait, ne pouvait donner d'autre résultat.

Si un délai, avant de commencer les hostilités, nuira peu au

succès final, grâce à la manière irrégulière dont de semblables adversaires se préparent à la lutte, toute hésitation une fois les opérations entamées sera nuisible. Un temps d'arrêt passera pour un signe de faiblesse.

Les tribus sauvages qui peuplent les frontières de notre empire des Indes, les fanatiques partisans du Madhi, les légions que commandait Cettiwayo n'ont aucune idée des ressources ou des exigences de la civilisation. Incapables de discerner des présages infaillibles pour l'œil initié, ils voient dans la progression lente de l'ennemi un signe certain de timidité et d'impuissance, accourent en masse sous l'étendard et décuplent la résistance à vaincre. On devra donc plutôt s'efforcer de mettre de la vigueur dans les opérations une fois commencées que de prendre promptement l'offensive.

Débarquement sur une côte ennemie. La facilité d'action résultant de notre supériorité maritime s'est bien montrée dans ces guerres. La première campagne sur le littoral de la mer Rouge s'ouvrit par un débarquement de troupes à Trinkitat et d'heureuses opérations basées sur ce fort ; quelques jours après le tout fut transféré par mer à Suakim pour attaquer Osman Digma sur un autre terrain. Le transport de l'armée anglaise d'Alexandria à Ismailia en 1882 est un exemple encore plus remarquable.

Mais si la position d'une armée basée sur la mer a de grands avantages elle a aussi certains défauts. Le ressac et la nature du rivage à Cape Coast Castle occasionnèrent de nombreux désagréments au début de la guerre contre les Ashantis. Le peu de profondeur de l'eau à Zula nécessita de grands préparatifs pour le débarquement de l'expédition d'Abyssinie. Le mauvais temps empêcha pendant plusieurs jours les approvisionnements d'aborder à Port Durnford et mit ainsi la division du général Crealock à court de vivres.

On n'a pas toujours sous la main des ports naturels comme à Trinkitat, et là, malgré la profondeur de l'eau et le bon ancrage, le débarquement de la petite troupe du général Graham demanda plusieurs jours. Tandis que la prise de possession du canal de Suez suivie par l'apparition de l'armée anglaise à Ismaïlia fut une opération conduite avec un secret et une habileté qui en font une des meilleures de nos jours, la difficulté de débarquer rapidement est telle que la marche en avant sur Kassasin fut accomplie par une simple poignée d'hommes presque en vue des transports massés sur le lac Timsah. La cavalerie et l'artillerie devaient

marcher avec des chevaux hors de condition et pour certains jours les troupes avancées avaient complètement épuisé leurs provisions.

Lors d'un débarquement la tension se relâche, mais c'est seulement au premier moment que les difficultés et la confusion sont inévitables. Ainsi lorsque les arrangements pour l'approvisionnement de la division Crealock furent terminés, un seul beau jour suffit à débarquer le nécessaire à Port Durnford.

Difficulté de provoquer une issue décisive. Un des traits les plus frappants de la guerre irrégulière est la tendance des guerriers indisciplinés à éviter un engagement général. Cette répugnance de nos adversaires pour une action décisive est une cause essentielle de la nature lente et fatiguante de semblables opérations.

Quand des adversaires intrépides comme les Soudanais, les Ghazis ou les Zulus chargent nos troupes à découvert ils sacrifient leurs avantages stratégiques et donnent liberté d'action à la supériorité tactique résultant des armes de précision et d'une sérieuse discipline.

Les batailles rangées de Tamai, d'Ahmed Kehl et de Kambula eurent pour résultat la mort de l'élite des assaillants et la démoralisation du reste. Les pertes éprouvées par les Arabes à Abu Klea diminuèrent leur ardeur dans l'attaque du carré le jour suivant. Les Ashantis, après leur expérience d'Amoaful, firent une résistance bien moins acharnée entre l'Ordah et Coomassie.

Lorsque les Abyssins attaquèrent les colonnes anglaises près d'Arogee, pour être repoussés et dispersés, ils préparaient la voie pour l'entrée sans coup férir dans leur formidable forteresse.

Si donc on peut obtenir de pareils résultats en amenant l'ennemi à attaquer ou en allant le chercher dans ses positions, il y a tout avantage à forcer le combat. Si l'adversaire tend à faire une guerre de guérillas, comme dans les passes de l'Afghanistan, dans le Kaffirland et le Burmah, il faut lui offrir la bataille.

Lorsqu'on a le choix entre attaquer l'ennemi même dans de fortes positions et l'en chasser par des manœuvres, il sera rarement excusable d'éviter l'action décisive. Tel-el-Kebir est un excellent exemple du parti le plus audacieux trouvé le plus sage.

Si l'on avait, par quelque grand mouvement tournant, forcé les Boers à évacuer Laing's Neck au lieu de les y attaquer, on n'aurait fait que prolonger la guerre et on aurait manqué l'occa-

sion de prouver une fois pour toutes combien était vain l'espoir de nos adversaires de lutter victorieusement contre les armes anglaises. Puisque la tactique peut, grâce à la supériorité de l'armement et à la discipline, amener un résultat, il faut des circonstances bien anormales pour suggérer l'idée de recourir à la stratégie.

Communications. Des adversaires qui n'ont ni base ni service d'approvisionnement, c'est-à-dire pas de communications, offriront rarement l'occasion de faire réussir des combinaisons stratégiques. Tandis que dans le Soudan, dans les Collines de l'Inde, dans le sud de l'Afrique, nous avons eu à faire à des ennemis vivant au jour le jour et sans inquiétude pour leurs communications, nous avons toujours été dans une grande anxiété au sujet des nôtres. Les théâtres de ces opérations sont ordinairement peu peuplés et improductifs, les districts qu'une armée traverse ne suffisent pas à ses besoins et, par conséquent, beaucoup de choses, si ce n'est tout, devront être apportées de la base.

Les communications sont ainsi d'une grande importance et ont souvent une très grande extension. De Zula à Magdala la distance était de 400 milles, de Kabul à Peshawur 160 milles; la chaîne de postes le long de cette ligne enlève une quantité notable de troupes aux forces mises en campagne. Si, comme c'est généralement le cas, la population est belliqueuse et hostile, les convois doivent être escortés et les points importants occupés; de cette façon la force active n'est plus qu'une faible fraction de l'armée. En 1880, la ligne du Khyber a nécessité 20,000 hommes.

Ainsi dans ces guerres, tandis que l'un des partis est relié à sa base par une ligne de communications longue et exposée, dont la rupture peut mettre en péril son existence, l'autre possède une élasticité et une liberté d'un avantage stratégique incalculable.

Lutter avec des adversaires pour qui défaite signifie simplement dispersion, c'est tâtonner dans l'obscurité; une fois le contact perdu, on n'a plus aucun indice sur leurs agissements.

Quelque influence inexplicable attirera à l'occasion des myriades d'ennemis pour défendre un point important, mais ils disparaîtront mystérieusement dès qu'ils auront atteint ou manqué leur but. Combien différente fut la campagne de Tel-el-Kebir où l'ennemi connaissait les règles de la guerre moderne, était jusqu'à un certain point capable de les appliquer et avait une orga-

nisation nécessitant une stratégie systématique, ce qui permit de former contre lui et de mener à bonne fin un habile plan de campagne !

Nous avons beaucoup appuyé sur l'importance des communications. Le fait est que les rapports de ces guerres abondent en exemples de communications de nos armées interrompues et même volontairement abandonnées. Il résulte du manque d'habileté stratégique de l'adversaire que souvent la séparation d'une armée d'avec sa base est une affaire sans importance. Si, soit par suite d'une mauvaise organisation, soit par manque d'initiative, l'ennemi ne fait aucune tentative pour bloquer les routes d'une manière permanente, la colonne coupée n'en souffrira pas. Si l'armée ainsi laissée à ses propres ressources est bien approvisionnée elle peut rester quelque temps indépendante de ses communications. L'armée de Caboul a été plusieurs jours complètement coupée de l'Inde; la division Primrose à Kandahar et le détachement du colonel Pearson à Ekowe ont été dans la même situation. Mais si nous considérons le petit corps de Mount Prospect dans la guerre des Boers nous voyons une grande différence. Les communications du général Colley étaient constamment menacées, même interrompues pendant un temps. La situation était alors très dangereuse, les Boers comprenant assez la stratégie pour apprécier le mal qu'ils pourraient faire en se rejoignant derrière la colonne anglaise.

La remarquable opération par laquelle Caboul fut mis à l'abri au début de la seconde phase de la guerre afghane offre un intéressant exemple d'une armée abandonnant volontairement ses communications pour atteindre un certain but, cas qui se présenterait rarement dans une guerre régulière.

Quand l'objet et la durée du mouvement sont déterminés, il ne met pas au défi les règles élémentaires de la guerre, mais c'est seulement dans des campagnes comme celles-ci que les circonstances permettront cette opération. Dans le mouvement de Kandahar à Caboul la division de sir D. Stuart perdit tout contact avec le reste de l'armée d'occupation et il en fut de même pendant la mémorable marche de Caboul à Kandahar. La marche en avant d'Ordashu à Coomassie se fit malgré la présence des Ashantis sur les derrières. Cependant toutes ces opérations réussirent. Si on avait suivi strictement les traditions de la stratégie les forces engagées dans chaque cas se seraient réduites à un petit corps incapable d'accomplir la tâche projetée.

La marche de sir H. Stewart sur Metammeh est un autre exemple; car les postes établis aux puits sur la route étaient de simples anneaux dans une chaîne rompue. Cette opération, si audacieuse dans sa conception, si probante pour la solidité et la patience du soldat anglais et si malheureuse dans sa tentative de sauver Khartoum, sert à montrer les difficultés et les dangers auxquels une colonne ainsi lancée est exposée si elle n'est pas abondamment fournie de munitions et de provisions. En effet, les détachements nécessaires aux convois pour le retour et la fatigue des chameaux causée par les marches au hasard, réduisirent la petite troupe et l'empêchèrent d'agir.

L'abandon volontaire des communications n'est admissible que comme moyen temporaire lorsque, comme en Afghanistan, il faut atteindre une nouvelle ligne d'opérations ou que, comme dans la marche dans le désert, un but important doit être atteint rapidement et à tout hasard.

Division sur le terrain. Les divisions sur le terrain ont toujours été une cause de désastres. Toute combinaison qui expose une armée à être battue en détail est, par le fait même, fautive. Isandlwhana est un terrible exemple du malheur résultant de la division, de même que l'échec de Majuba-Hill, où une partie de l'armée anglaise fut battue en vue du reste. Mais dans certaines circonstances les dangers de la dislocation disparaissent. Si chaque portion d'une armée divisée est capable par elle-même de résister à toutes les forces que l'ennemi peut amener contre elle il n'y a pas à craindre une défaite en détail.

Quand la dispersion n'offre pas de danger elle est recommandable; en effet, la mobilité d'une armée est en proportion inverse de sa grandeur. Par conséquent un mouvement en plusieurs colonnes facilite les opérations. D'ailleurs les mêmes forces qui tendent à sauvegarder les communications de l'ennemi, c'est-à-dire le manque de contrôle des chefs sur leurs guerriers irréguliers, l'absence d'action concertée qui en résulte et l'ignorance totale de l'art de la guerre, sont en jeu pour prévenir le groupement des légions ennemies contre une fraction de notre armée.

De forts arguments en faveur de l'invasion sur plusieurs lignes dans ces guerres sont : l'effet moral produit sur l'ennemi par l'occupation de vastes territoires et l'influence que doit exercer sur un peuple qui ne sait pas profiter des situations, l'apparition de corps ennemis de tous côtés. La seconde invasion du Zululand par deux colonnes séparées réussit parfaitement,

bien que la mobilité des Zulus et la nature du terrain donnassent à nos adversaires de grandes facilités pour opérer par les lignes intérieures. Mais chacune des colonnes anglaises était capable de livrer bataille aux forces de Cettiwayo et une certaine dispersion était nécessaire pour protéger la frontière du Natal. Le pays des Ashantis fut également envahi sur plusieurs lignes. Ce n'est pas, il est vrai, un cas de séparation sur le terrain car pas un seul homme ne fut distrait du corps principal marchant sur Coomassie pour renforcer les colonnes secondaires, pas plus que l'addition de celles-ci à la troupe compacte de Wolseley ne l'eût placée dans une meilleure position; les auxiliaires auraient été un encombrement pour la colonne principale tandis qu'en agissant d'une manière indépendante ils contribuèrent au succès. Les détachements agissant sur les flancs du gros démoralisèrent l'ennemi, prévinrent une action combinée des chefs de tribus et les empêchèrent de se concerter pour barrer la route de Coomassie.

Il faut noter que dans le pays des Ashantis et le Zululand il n'y avait pas de communications télégraphiques entre les diverses parties de l'armée, et que celles-ci, grâce à l'infidélité des messagers, étaient généralement dans l'ignorance de la situation de la guerre.

L'entrée simultanée et sur plusieurs points de nos troupes dans l'Afghanistan permit d'occuper d'immenses étendues de terrain et apporta chez les sauvages montagnards qui peuplent les hautes terres des bords de l'Indus, le prestige du pouvoir anglais dans l'Inde.

La campagne du Nil offre un remarquable exemple de la dispersion sur le terrain. Une colonne quittant le fleuve se lança dans le désert, l'autre longea la rive dans une direction opposée. Toutes deux vainquirent leurs adversaires et ne furent rappelées que lorsque la chute de Khartoum changea complètement et tout d'un coup la situation militaire. L'insuffisance des transports empêchait la marche de l'armée entière à travers le désert de Bayuda, et le châtiment des meurtriers du colonel Stewart nécessitait un mouvement vers Abu-Hamed. C'est un cas où la division n'offrait pas de danger, chaque colonne étant suffisamment forte, l'avance par la ligne décisive n'étant possible que pour une partie de l'armée et deux objectifs distincts devant être atteints.

Effet des rumeurs de bazar dans l'Orient. Les rumeurs de bazar sont, dans l'Orient, le chemin par lequel les bruits de toute

sorte arrivent à la publicité. Cette agence subtile transmet les nouvelles de village en village avec une rapidité presque télégraphique. Les bruits annonçant aux populations natives la retraite des Anglais sur Sherpore, arrivèrent en même temps sinon avant les nouvelles officielles annonçant les événements qui nécessitaient ce mouvement. Des bruits de mauvais augure annonçant un désastre couraient les villes de l'Inde au moment de Maiwand. Dans un camp, berceau par excellence de toutes les rumeurs sans fondement, la rapidité avec laquelle tout projet de mouvement qui est connu se répand dans tous les rangs est remarquable. Par le moyen des espions cette rumeur du camp arrive à l'ennemi qui peut être ainsi averti de mouvements encore en préparation.

En Egypte comme en Inde les rumeurs de bazar sont l'agence d'informations reconnue et offrent des facilités pour la propagation de bruits fallacieux. L'entreprise imaginaire contre Aboukir — à laquelle un prétendu secret prêtait une apparence de probabilité — mit, comme on y comptait, Arabi et ses myrmidons sur une fausse piste et prépara la voie pour la prise du canal d'eau douce. Le jour où la flotte partit d'Alexandrie 3000 hommes étaient envoyés du Caire à Aboukir; il paraît qu'Arabi n'apprit qu'à Ceylan le grand mouvement d'Alexandrie à Ismaïlia.

Dans des campagnes comme celles-ci on aura souvent l'occasion de tromper l'ennemi de cette façon : une insinuation faite par quelqu'un qui occupe une situation élevée passe de bouche en bouche ; la nouvelle se répand avec rapidité dans le camp et en un temps excessivement court, les rangs ennemis sont troublés par l'attente de quelque entreprise à laquelle on n'a peut-être jamais songé.

L'attaque des Egyptiens sur le camp de Kassassin, quelques jours avant Tel-el-Kebir, fut faite sur la foi d'un rapport fourni à Arabi par des Bédouins qui avaient enlevé du bétail échappé des lignes anglaises et qui représentaient nos forces comme insignifiantes. Cet incident sert à montrer la nature des informations sur lesquelles se basent nos adversaires dans ces campagnes.

Correspondants militaires. Le secret est à la guerre une condition indispensable du succès. La soif inextinguible de savoir ce qui se passe, dans l'entourage d'un commandant, rend sa tâche difficile sous ce rapport, mais cette difficulté est encore augmentée par la présence au camp de personnes dont la réputation professionnelle dépend en quelque sorte de leur habileté à deviner les secrets.

Grâce à la nature de nos adversaires, le mal inhérent au système qui permet à un état-major de correspondants irresponsables d'accompagner une armée en campagne n'a pas été généralement senti, mais il n'en existe pas moins. Ce n'est pas par les dépêches télégraphiques expédiées du théâtre de la guerre que l'ennemi peut recevoir des informations, mais par les nouvelles non destinées à la publicité qui se répandent dans le camp. La censure de la presse a bien en général un contrôle absolu sur les correspondants militaires pour ce qui concerne le télégraphe, mais il n'en est pas toujours ainsi. Pendant la guerre des Boers la presse de Natal n'était soumise à aucun contrôle et publiait des informations très préjudiciables à l'armée anglaise. Chaque mouvement était annoncé, la position de chaque détachement notée et commentée aussitôt, ensorte que les Boers étaient tenus au courant de tout ce qui passait dans nos lignes. Le projet d'entreprise contre Majuba Hill fut tenu secret jusqu'au dernier moment. Si le plus léger bruit en était parvenu à Mount Prospect, on aurait assurément rencontré de la résistance.

Le nombre des représentants de la presse qui accompagnent nos armées croît à chaque campagne. D'obscurs journaux de province commencent à envoyer des correspondants spéciaux. Des feuilles plus importantes en envoient de vraies escouades et y sont réellement forcées par la concurrence. Il serait urgent d'y mettre ordre. Pourquoi le public ne serait-il pas tenu au courant des opérations seulement par l'Association de la presse ou quelque autre agence analogue? Par ce système, les grands journaux, au lieu d'envoyer chacun plusieurs personnes sur le théâtre de la guerre, tireraient tous leurs informations d'une source commune avec une grande économie; trois à quatre correspondants suffiraient pour toute l'armée. Ce n'est pas un argument permettant la présence de parasites avec notre armée que de dire qu'ils feraient au besoin le service de soldats. Si des officiers en congé ne sont pas autorisés à suivre nos troupes en campagne, des civils devraient assurément être sous le coup de la même interdiction.

Si ce n'était le fait que nos rapports militaires ont si souvent à déplorer des échecs résultant de ce qu'on a estimé trop bas la force de nos adversaires, il serait superflu d'insister sur la nécessité d'envoyer des troupes suffisantes pour ce que l'on veut faire. La guerre des Zulus a été marquée par des désastres largement attribuables à l'insuffisance des colonnes anglaises pour combattre

un ennemi si formidable. Les nombreux revers qui assombrissent l'histoire de notre lutte avec les Boers sont dus aux efforts pour faire des briques sans paille. La guerre contre les Afghans eut dans les premiers temps un caractère peu propre à montrer à l'Orient les ressources militaires de l'empire britannique. Pendant l'affaire des Ashantis on était fort peu disposé en Angleterre à mettre en ligne les troupes réclamées par le général commandant.

Il y a des raisons de croire que les leçons humiliantes du Sud de l'Afrique n'auront pas été perdues, car dans les opérations d'Egypte et du Soudan on trouve peu de trace de ces méthodes inconséquentes de faire la guerre, auxquelles nous sommes redevables des points noirs de notre histoire militaire récente. Car, comme disent ces paroles bien connues du vieux Polonius: « Garde-toi d'engager une querelle, mais celle-ci engagée fais ensorte que ton adversaire te craigne. »

TACTIQUE.

La supériorité stratégique que nos adversaires tirent dans ces guerres de leur élasticité au sujet des approvisionnements, et de leur indépendance sous le rapport des communications, mettraient notre armée dans une mauvaise situation si elle n'était pas compensée sur le champ de bataille. L'adversaire une fois forcé au combat, l'avantage passe à celui qui a à sa disposition les ressources de la civilisation.

Les hordes qui ont harcelé les colonnes lorsqu'elles avançaient péniblement en luttant contre les obstacles succombent devant les armes de précision comme le blé sous la faucille. Mises en face du fusil et de la pièce de campagne, la sagaie et le javelot n'inspirent plus de terreur. L'audace individuelle et le fanatisme ne peuvent rien contre la discipline.

Homme contre homme le Pathan coupe-jarret et l'Arabe du désert supportent mal la comparaison avec le soldat exercé de l'Europe, mais c'est dans les masses qu'ils peuvent mettre en ligne que réside la vraie force tactique de semblables adversaires. Un peuple brave et belliqueux ne voit pas sans indifférence son pays envahi par un ennemi même formidable; les guerriers se rassemblent par milliers pour le chasser; ils lui tendent des embuscades, ils rôdent sur ses flancs prêts à l'attaquer à un signal donné. Il arrive ainsi que des principautés insignifiantes, des territoires inconnus et inexplorés mettent en ligne des forces

dix fois plus considérables que l'armée chargée d'en faire la conquête.

Nous trouvons dans ces guerres peu d'actions dont cette disproportion ne soit pas un trait frappant. A Amoaful comme à Isandlwhana, à Arogee comme à Maiwand, nos soldats ont combattu contre des ennemis très nombreux. 20,000 Egyptiens étaient rassemblés dans les lignes de Tel-el-Kebir. « Ils sont nombreux comme l'herbe, » disait un Zulu prisonnier de ses frères en armes. Les partisans du Mahdi et d'Osman Digma paraissent avoir été presque innombrables. Les Boers d'autre part se vantent de nous avoir battus avec de simples poignées d'hommes, mais leurs statistiques sont inexactes et leur habile tactique ne permettait pas d'estimer leur force.

Lorsque l'ennemi a livré bataille sans la supériorité numérique comme à Kirbekan et à Kandahar il en est généralement résulté pour nous une victoire complète et décisive.

Tactique de l'infanterie. Dans les guerres irrégulières comme dans les grandes luttes continentales c'est surtout l'infanterie qui porte le poids du combat et il en résulte qu'on peut tirer de ces campagnes beaucoup d'utiles leçons pour l'emploi tactique de cette arme.

Deux facteurs principaux ont été en œuvre pour établir la tactique actuelle de l'infanterie. Le feu destructeur des fusils se chargeant par la culasse a donné naissance aux formations dispersées et élastiques; la nécessité d'assurer des renforts constants pour combler les vides de la ligne de feu, a conduit au système des soutiens et réserves.

Dans la guerre des Boers et peut-être aussi dans la guerre d'Egypte en 1882 ces conditions se sont maintenues jusqu'à un certain point, mais pas dans les autres campagnes. Le feu de l'ennemi n'a pas été de nature à empêcher les formations solides, les pertes n'ont pas été assez sérieuses pour nécessiter un système régulier de soutiens.

Dans la guerre irrégulière les formations tactiques doivent se prêter à tout le développement du feu, tout en maintenant une consistance suffisante pour résister à un élan désespéré. L'infanterie en attaquant l'ennemi sur un terrain accidenté perd nécessairement la rigidité du carré. Cependant si l'ennemi fait une charge en masse, on doit le recevoir avec de l'infanterie en rangs serrés, à moins que le terrain ne permette de tirer à des distances considérables.

A Arogee l'infanterie anglaise alla en ordre dispersé au devant de l'attaque des Abyssins et força par son seul feu les assaillants à la retraite. A un autre endroit où les pionniers, armés de fusils se chargeant par la bouche, étaient en ligne, il en résulta une mêlée corps à corps. Pendant l'assaut de Kirbekan un formidable corps d'Arabes chargea les Highlanders qui étaient en ordre dispersé, mais recula bientôt devant le feu roulant des Martinis.

A Tamai, d'autre part, l'infanterie était à quelques pas de l'endroit où se tenait cachée la masse des Arabes, quand ceux-ci se précipitèrent soudain sur le carré ; le fusil ne pouvait avoir aucune action effective et c'est à cela qu'il faut attribuer l'échec momentané qui s'ensuivit.

A Isandlwhana les Zulus attaquèrent avec de telles masses que le feu de la ligne anglaise ne put les arrêter ; l'ennemi subit de grandes pertes, mais la disproportion était telle que la mince ligne de feu fût bientôt percée de tous côtés. A Abu Klea le feu du carré était trop masqué par les tirailleurs, ce qui permit aux Arabes de traverser la zone dangereuse sans grande perte.

Lorsque, comme dans le Zululand et le Soudan, la tactique ennemie est essentiellement offensive, et son attaque faite en nombre et avec force, il faut présenter à la charge une ligne ininterrompue, excepté en terrain très ouvert.

A Ahmed Kehl l'infanterie avança d'abord en formation d'attaque, mais la charge ennemie fut si rapide et poussée avec une telle audace que bientôt tous les hommes de soutien et de réserve eurent rejoint la ligne de feu. Les pertes furent insignifiantes, mais cet abandon de l'ordre de bataille primitif résultait de la nécessité de présenter un front solide aux Ghazis. Il vaut la peine de noter qu'à Tamai les canons perdus furent repris par les troupes du carré enfoncé déployées en ligne.

L'activité musculaire du sauvage lui permet d'attaquer avec une grande rapidité. Les assauts des Zulus et des Arabes ressemblaient sous ce rapport à des charges de cavalerie et donnaient peu de temps pour le développement du feu d'infanterie.

Ainsi dans certaines de ces campagnes les formations compactes abandonnées depuis l'introduction des fusils à tir rapide sont nécessitées par la configuration du terrain et par la rapidité et la force numérique de l'attaque ennemie, tandis que le but ainsi offert à l'ennemi est de peu d'importance grâce au peu de justesse de son tir.

Tandis que dans le Zululand la tendance à été de revenir à

des formations plus solides que ne le permettent les conditions de la guerre moderne, dans l'Afghanistan nous voyons, en général, les nouvelles formations rendues encore plus élastiques. Dans la règle les circonstances forçaient nos troupes à prendre l'offensive. La topographie du théâtre de la guerre tendait à transformer les opérations en luttes pour la possession des collines escarpées et en guerre de montagne. Les attaques étaient faites successivement par de petits corps généralement sans soutiens. Les Afghans étaient chassés de leurs retranchements de montagnes par de simples détachements chargeant de point en point, s'abritant derrière les rochers et les saillies, poussant devant eux jusqu'à ce que l'ennemi prît la fuite devant leurs bayonnettes. Cette tactique réussit à Peiwar Kotal, à Charasiah, autour de Caboul et dans la plupart des combats isolés de cette campagne, ainsi qu'à Kirbekan contre les Arabes et à Inyezane contre les Zulus.

Le mauvais tir de nos adversaires permet généralement de faire sans grandes pertes des attaques en terrain difficile, et l'effet moral exercé sur les défenseurs par les progrès constants de l'assaillant malgré son feu nourri est suffisant pour que, en général, un combat corps à corps ne soit pas nécessaire. L'attaque de Laings Neck, faite de la même façon, échoua sous le feu bien dirigé des Boers; il n'y avait pas de renforts pour donner un nouvel élan aux assaillants et nourrir la ligne de tir; le résultat fut un échec désastreux.

Dans des opérations de ce genre il est nécessaire de s'avancer calmement et résolument, utiliser bien le terrain et de diriger sur l'ennemi un feu nourri. A Laings Neck les hommes étaient épuisés d'avoir escaladé des pentes escarpées; ils semblent avoir eu à peine le temps de respirer et ne pouvaient pas répondre au feu plongeant de l'ennemi; il n'y avait pas de soutiens pour remplir les vides : tout tendait à amener une défaite.

Il n'est pas facile de tirer une ligne de démarcation entre les circonstances qui demandent la formation solide qui enleva la position arabe à El Teb et celles où l'ordre dispersé si souvent couronné de succès en Afghanistan, est préférable. A Hasheen la colline isolée qui s'élevait du milieu des buissons fut enlevée en formation d'attaque, tandis qu'en dessous, dans la jungle, la garde formée en carré repoussait les charges des Arabes.

Dans l'Ashanti, où la supériorité numérique de l'ennemi était très grande, on poussa d'épaisses lignes de tirailleurs dans les broussailles et on ne recourut jamais au carré.

Il faut tenir compte de la tactique de l'ennemi, de son moral, de sa force, de son armement. Quand les circonstances permettent à un ennemi résolu d'attaquer nos troupes, la formation compacte paraît indispensable; en terrain découvert ou si l'ennemi est disposé à rester sur la défensive, elle sera rarement nécessaire.

Contrôler effectivement le feu de l'infanterie pendant l'action n'est pas un problème facile. Dans des campagnes comme celles-ci la tâche est allégée par le fait que les troupes ne sont exposées ni aux terribles effets des fusils rapides, ni à l'influence démoralisante du shrapnell et de l'obus à percussion, et sont par conséquent mieux en main.

On a l'habitude de se moquer du tir de nos soldats dans les dernières guerres et d'en tirer des comparaisons défavorables pour notre armée. Il faut avouer, il est vrai, que dans certains cas il y a eu peu de discipline du feu et par conséquent un mauvais tir, mais cela a été surtout observé dans des mêlées comme Abu Klea où les hommes n'étaient plus dans la main. Le capitaine Mayne, dans sa « Tactique du feu de l'infanterie » note le cas de Deh Sarak en Afghanistan où par manque de contrôle toute la munition fut dépensée, ce qui força les troupes à rentrer au camp. Dans les combats de buissons dans l'Ashanti la dépense de munition fut anormale, mais la discipline du feu, comme d'ailleurs toute discipline, est fort difficile à maintenir dans les bois et le combat durait plusieurs heures. A Ahmed Kehl on ne dépensa que neuf cartouches par homme; à Mundi et Ginghilovo un peu plus. A Charasiah le 72e engagé pendant plusieurs heures ne tira que trente cartouches par homme; il en fut de même lors de la désastreuse sortie de Kandahar. A El Teb les troupes engagées tirèrent plus de cinquante coups par homme et à Tamai la dépense de munitions dans le carré enfoncé fut à peu près la même, mais ces chiffres semblent être fort au dessus de la moyenne. A Kassassin et à Tel-el-Kebir la discipline du feu fut très bien maintenue. A Tamai les feux de salve du carré de droite aidèrent la 2e brigade à réparer la confusion causée par l'attaque des Arabes. A Hasheen, soit sur la colline, soit dans le fourré, le feu paraît avoir été bien conduit. Lorsque les Arabes attaquèrent le carré en marche d'Abu Klea vers le Nil, le tir indépendant commença mais fut arrêté par la trompette pour être repris avec succès lorsque l'ennemi fut à moins de 300 yards.

Des expériences récentes tendent à faire rejeter l'emploi du feu d'infanterie à des distances excédant 500 yards. A Hasheen l'avance sur les pentes raides de la colline se fit sans tirer jusque près du sommet où la fusillade fut commencée pour préparer l'assaut final.

Dans la règle, quand des sauvages se réunissent pour attaquer, il vaut mieux les laisser approcher; en les molestant par le tir à grande distance on leur offre une excuse pour éviter le combat. Etre repoussé de cette façon n'est pas à leurs yeux une défaite.

Lorsque, dans ces guerres, le feu a été mal dirigé, c'était généralement dans des cas de subite confusion comme à Tamai et Abu Klea. Dans de telles occasions les exercices les plus soignés en temps de paix n'assureront jamais une stricte discipline du feu. Lorsque les masses arabes s'élancèrent soudain de tous côtés sur les détachements occupés à construire la zareba de Mac Neil il n'y eut cependant ni incertitude ni hésitation; les détachements se formèrent, dos à dos, tirant avec un calme et une résolution qui font de cet épisode l'Inkerman de ces campagnes.

Des incidents regrettables comme ceux de Deh Sarak ont été l'exception et non la règle; en somme l'expérience des dernières guerres tend à prouver la nécessité de garder son feu pour les courtes distances, plutôt que d'empêcher le feu à volonté lorsque l'ennemi est assez près pour permettre aux tireurs de faire un bon usage de leurs armes.

Les feux de salves sont excellents, partant d'un carré, mais ne sont pas applicables à des tirailleurs avançant rapidement sur un terrain inégal, et lorsque ceux-ci sont forcés de combattre corps à corps avec les masses des sauvages, il vaudrait mieux s'efforcer de grossir le nombre des balles indépendantes que d'arrêter le feu par des commandements.

La manière dont les unités se confondent pendant une attaque s'est montrée à Tel-el-Kebir où la brigade des Highlanders, après avoir, en quelques minutes, chassé les Egyptiens de leurs formidables positions et remporté un succès complet et décisif sans pertes sérieuses, se trouva réduite à de simples groupes d'hommes appartenant aux différents régiments et réunis autour des officiers les plus rapprochés. Le même fait s'est produit fréquemment en Afghanistan.

Dans un terrain inégal les intervalles disparaissent rapidement et il arrive que des détachements d'un même corps sont complètement séparés ou s'attachent à la troupe qui est le plus près

d'eux. La difficulté de maintenir les intervalles entre les lignes de la formation d'attaque se montra à Hasheen où en montant la colline les soutiens du bataillon du Berkshire rejoignirent la première ligne au moment où celle-ci atteignait une croupe près du sommet; cette masse concentrée forma ainsi une cible pour les Arabes jusqu'à ce que la formation régulière eût été reprise.

La formation en carré si souvent employée dans le Soudan a donné lieu à beaucoup de discussions. Les objections à cette formation sont manifestes et irréfutables. Un carré forme une cible que même de mauvais tireurs manqueront difficilement; il ne se prête pas au développement du tir si désirable avec les armes de précision; en marche c'est une formation très incommode, et s'il est entamé par l'ennemi il en résulte une désastreuse confusion.

Les expériences de Tamai et d'Abu Klea sont un puissant argument contre le carré. Il est difficile de concevoir une situation tactique plus fausse que celle d'un carré enfoncé par un ennemi aussi audacieux, aussi agile et aussi nombreux que l'étaient les Arabes dans ces combats. D'autre part, à Ulundi et à Hasheen, l'ennemi s'avançant en force fut repoussé avant d'avoir atteint les carrés.

Quoi qu'on puisse dire en théorie contre cette formation, elle a généralement donné de bons résultats pour la défensive; la lutte désespérée de Tamai résulta de la tentative d'attaquer en carré. Du combat d'Abu-Klea on peut conclure que dans le carré comme dans toute autre formation tactique une réserve est nécessaire pour boucher la brèche qui pourrait se produire soit par le fait que les unités sseraient mal jointes, soit au choc de l'ennemi. La tactique arabe paraît nécessiter une petite réserve à chaque coin, l'attaque se faisant généralement contre un saillant.

On ne peut nier que le feu même mal dirigé des sauvages ne soit efficace contre le carré, ni que celui-ci ne soit difficile à manœuvrer. Cependant lorsque le terrain permet à l'ennemi de tendre une embuscade, lorsque son attaque est faite avec fanatisme et désespoir, tout d'un coup et de tous côtés, lorsque l'habile tactique de l'ennemi donne à sa charge le caractère d'une surprise, il semble plus prudent d'offrir un but aux balles ennemies et de sacrifier la mobilité que de risquer un désastre irréparable.

On a objecté que la formation en carré a occasionné le transport sur le champ de bataille d'impedimenta inutiles; mais l'artillerie, la réserve de munitions et les ambulances doivent accom-

pagner la troupe et être protégées. Le fait qu'à Ahmed-Kehl nos troupes plus ou moins déployées en ligne, ont repoussé les Ghazis, montre que cette formation résiste bien aux attaques de front, mais n'est pas un argument contre le carré pour les cas d'attaque enveloppante.

A Abu Klea, les tirailleurs masquèrent le feu du carré, causèrent du désordre en se repliant et furent une source de faiblesse plutôt que de sécurité. Ils semblent n'être pas à leur place dans de semblables circonstances.

La formation d'attaque normale a été dans ces guerres l'exception plutôt que la règle. Dans la campagne d'Egypte, elle a été employée avec succès dans les reconnaissances en force d'Alexandrie et les combats de Kassassin. A Tel-el-Kebir la division Willis prit la formation d'attaque sous le feu des Egyptiens; les soutiens de la brigade Graham joignirent la ligne de feu dans le fossé et tous chargèrent ensemble sur le parapet. La colline d'Hasheen fut enlevée en formation régulière. A Ahmed Kehl on n'eut bientôt plus qu'une ligne, de même qu'à Maiwand.

En résumé, la tactique de l'ennemi et la configuration du terrain ont tendu, soit à rendre les formations élastiques des guerres européennes encore plus lâches et dispersées, soit à les remplacer complètement par les ordres de batailles compactes abandonnés depuis les temps du fusil se chargeant par la bouche.

Tactique de la cavalerie. L'absence de cavalerie régulière dans les rangs ennemis enlevait à la tactique de la nôtre beaucoup de son intérêt. Des corps d'Afghans à cheval ont joué un rôle marquant dans certaines actions; les Boers consistaient presque exclusivement en infanterie montée; en Egypte des escadrons réguliers entrèrent en ligne; mais, en règle générale, notre cavalerie a plutôt eu à faire à des hommes à pied.

Les fusils à tir rapide tendent à entraver l'action de la cavalerie contre l'infanterie et à réduire son rôle sur le champ de bataille à des proportions insignifiantes. Des expériences faites en Afghanistan, en Egypte et au Soudan montrent que, d'autre part, pour la guerre irrégulière, cette arme a toujours une grande importance tactique. La cavalerie accomplit un fait d'armes signalé en chassant des hauteurs de Siah Sing les hordes rassemblées par Mahommed Jan.

Pendant la guerre d'Egypte, la pression constante exercée par

la cavalerie sur les flancs de l'ennemi fut une des causes de la rapidité de la prise de possession de la ligne d'opérations sur Kassassin. La mémorable charge de nuit de la Household Cavalry accabla l'infanterie et l'artillerie d'Arabi, les dispersant comme de la paille. La brillante charge de Futtehabad perça les masses des Afghans et les chassa en désordre.

L'action de la cavalerie démontée contre l'infanterie ou lorsque l'ennemi a une cavalerie capable de manœuvrer n'est employée en Europe que comme moyen temporaire. Nos opérations dans le Zululand, l'Afghanistan et ailleurs présentent, par contre, de fréquents exemples d'emploi de cavalerie démontée. Ainsi le feu de quelques cavaliers irréguliers fut très utile lors de l'attaque des Zulus sur Kambula. Près de Shutargardan Pass, un détachement de cavalerie arrivant inopinément sur l'ennemi dans un terrain inégal et montueux, le chassa de ses positions en l'attaquant à pied.

La seconde bataille de Kassassin présenta un brillant épisode de cavalerie. Cinquante lanciers du Bengale, s'apercevant que les Egyptiens s'avançaient en force, mirent pied à terre derrière une crête et ouvrirent un feu efficace, puis, se remettant en selle, chargèrent cinq escadrons ennemis et leur infligèrent de grandes pertes.

A Tamai, tandis que les débris du carré enfoncé tenaient en échec les hordes arabes, un escadron s'avança rapidement sur le flanc de l'ennemi et, mettant pied à terre, ouvrit un feu qui aida beaucoup l'infanterie.

En somme, quand on n'a pas à craindre une charge de cavalerie ennemie, l'action à pied est très efficace et c'est à cette circonstance particulière aux guerres irrégulières qu'est dû le grand rôle joué par l'infanterie montée.

Les Boers sont l'idéal de l'infanterie montée. Endurcis aux souffrances et aux privations, montant de petits chevaux actifs et admirablement dressés, bien armés et maniant bien leurs armes, ces hardis fermiers sont pour l'infanterie un ennemi redoutable.

Quelques escadrons de cavalerie auraient certainement donné un autre aspect à la courte et désastreuse campagne de 1881. Il est très regrettable que, pendant cette guerre, on n'ait pas eu d'exemple de lutte entre la cavalerie et l'infanterie montée, car nous ne pouvons que penser que le résultat aurait été de déprécier sensiblement cette dernière aux yeux de ceux qui considèrent le dragon comme équivalent au lancier et au hussard.

L'habile manœuvre par laquelle les Boers arrivant de tous côtés prirent les Anglais comme dans une trappe près de l'Ingogo, aurait été impraticable en face de deux ou trois escadrons de cavalerie britannique. Souvent les Boers, pour se porter à l'attaque, laissaient leurs chevaux à l'abri et ceux-ci auraient été une proie facile pour quelques cavaliers audacieux.

Les « mounted riflemen » rendirent de grands services dans le Zululand et en Egypte et l'expérience de ces campagnes montre que, dans une guerre irrégulière et lorsqu'on n'a pas à craindre de cavalerie ennemie, ces corps sont très utiles et peuvent même parfois remplacer la cavalerie, mais qu'il faut beaucoup rabattre de l'importance exagérée attachée dans certains quartiers à cette arme bâtarde.

Pour qu'une charge soit efficace contre des sauvages elle doit être faite en formation compacte. En effet, de semblables adversaires combattent chacun pour soi et la dispersion qu'on peut causer en galopant dans leurs rangs n'est d'aucune importance. Les brillantes charges d'El Teb, où le terrain difficile nécessita des vides entre les files furent singulièrement pauvres en résultats. Les charges dans le Chardeh Valley sur un terrain coupé et défavorable ne furent d'aucun profit.

En pareil cas, l'effet dépend du nombre d'ennemis mis hors de combat et non de la confusion produite dans leurs rangs. L'agile sauvage évitera les chevaux arrivant en ordre dispersé et leur coupera les jarrets au passage, mais une charge où les cavaliers se touchent presque ne peut être arrêtée ainsi et l'effet en est décuplé.

L'Autriche et la Russie ont abandonné la lance comme arme. Les mérites comparatifs de la lance et du sabre dans la guerre régulière constituent une question très discutée. La nécessité d'employer des lanciers dans une armée constamment engagée contre des sauvages et des adversaires dépourvus de cavalerie digne de ce nom a cependant été démontrée par les campagnes dont nous nous occupons.

Le combat de cavalerie sur les hauteurs de Siah Sing et la poursuite après Ulundi ont prouvé la valeur de la lance. Hasheen offrit un remarquable exemple de la supériorité de cette arme sur le sabre ; la cavalerie du Bengale, presque entièrement armée de sabres, tomba dans une embuscade en terrain défavorable et dut battre rapidement en retraite, couverte en cela par une opportune charge de flanc des lanciers qui causa de grands

ravages chez les Arabes. A El Teb, la cavalerie était armée de sabres, — une des causes du peu de pertes infligées à l'ennemi. En se jetant à terre, les Soudanais échappaient à la pointe du sabre mais pas à celle de la lance.

« Dans les charges en ligne la lance est très utile, dans les mêlées le sabre vaut bien mieux. » Cette remarque de Jomini va au fond des choses; en effet, dans la guerre irrégulière, où la cavalerie traverse les masses ennemies sans jamais être arrêtée, les mêlées sont exceptionnelles.

Après l'expérience d'El Teb, une partie de la cavalerie fut armée de lances prises à l'ennemi.

La brillante affaire de Kuskh-i-Nakhud, où 163 ennemis furent tués principalement par le sabre de deux escadrons de cavalerie indigène, prouve que, si le sabre ne vaut pas la lance, il n'est pourtant pas inoffensif. Il vaut la peine de noter que, dans la poursuite après Kambula, beaucoup de cavaliers irréguliers s'armèrent de sagaies et s'en servirent très efficacement en guise de lances.

La marche hardie de la division de cavalerie sur le Caire sauva cette ville de la destruction et terrifia la garnison à tel point qu'elle se rendit honteusement. La distance parcourue en moins de douze heures était de plus de 35 milles (56 kilomètres environ) en terrain difficile. Nous avons là un exemple de l'importance de la cavalerie lorsqu'un grand coup doit être frappé rapidement. La perte de chevaux en Egypte fut insignifiante; d'autre part, pendant les longues opérations de cavalerie qui suivirent la victoire de Charasiah et où la contrée autour de Caboul fut parcourue en tous sens, plusieurs chevaux périrent de fatigue et de privations.

Pendant la guerre des Boers une reconnaissance de cavalerie pénétra très avant dans le Transvaal, ayant fait plus de 70 milles entre le lever et le coucher du soleil; les chevaux étaient exténués mais se rétablirent bientôt. Ces exemples montrent combien la cavalerie peut, dans une guerre irrégulière, agir indépendamment, mais est exposée à perdre momentanément son efficacité, circonstance qui n'est pas à négliger.

Maiwand fournit un exemple du danger de laisser la cavalerie un certain temps exposée au feu de l'artillerie. Tandis que l'infanterie couchée perdit peu de monde, la canonnade concentrée sur les cavaliers indigènes mit hors de combat 14 % des hommes et 27 % des chevaux avant que l'attaque des Ghazis

eût percé la ligne et le reste fut si démoralisé que ses charges furent faites avec mollesse et ne produisirent pas d'effet. Dans ce cas la cavalerie ne pouvait être retirée hors de portée des canons d'Ayoub Khan, vu la nécessité de faire constamment des démonstrations contre les bandes de cavaliers afghans qui menaçaient nos derrières.

Tactique de l'artillerie. L'artillerie a, en général, sauf en Egypte, été peu employée. Sa tactique offre cependant beaucoup d'exemples intéressants et instructifs.

L'habitude de masser les canons qui, dans ces dernières années, est devenue un trait si caractéristique de l'emploi tactique de cette arme, n'a pas prévalu dans la guerre irrégulière. Une masse d'artillerie concentrée sous une direction unique fait taire successivement les batteries ennemies et peut alors diriger un feu croisé sur le point choisi pour l'attaque.

Dans ces campagnes l'action de l'artillerie a été, sauf à Tel-el-Mahuta et à Maiwand, courte, prompte et décisive. Quelques coups par pièce ont généralement suffi pour faire taire le feu de l'ennemi et permettre à notre artillerie de donner toute son attention à l'infanterie ennemie. A la seconde affaire de Kassassin où les Egyptiens déployèrent une forte artillerie, celle-ci paraît avoir été bien servie, ses canons tiraient bien mais ses obus et fusées n'étaient pas dangereux et ses batteries ne firent, sauf au commencement, aucun effort pour concentrer leur feu. La même indépendance peut s'observer dans l'action de nos batteries et bien qu'en général elles prissent bientôt l'avantage sur l'infanterie et l'artillerie ennemies on aurait pu avoir des résultats plus décisifs en agissant avec plus d'ensemble.

Sur les champs de bataille de l'Afghanistan, du sud de l'Afrique et du Soudan, la raison d'être de la concentration des canons disparaît généralement. Lorsque l'ennemi a de l'artillerie elle est, dans la règle, facilement réduite au silence, et l'action des canons est dès lors plutôt d'occuper l'ennemi sur d'autres points que d'ouvrir la voie à l'infanterie. A Kandahar les batteries furent séparées à dessein pour détourner l'attention des Afghans et pour permettre à l'attaque de flanc d'avoir le caractère d'une surprise. A Laings Neck le feu de l'artillerie fut dirigé sur tous les points de la ligne ennemie.

Tel-el-Kebir offre un exemple remarquable de la concentration des canons. L'artillerie semble avoir joué dans cette action le rôle d'un pivot à droite et à gauche duquel l'infanterie pouvait

se replier en cas d'échec. Cette concentration fit place à la dispersion aussitôt que l'infanterie eût pénétré dans les retranchements, la nécessité de rester en masse ayant cessé d'exister.

Si l'on reste sur la défensive l'opportunité de masser les canons est en toute circonstance ouverte à la discussion. Le but à atteindre est plutôt l'assurance qu'un feu efficace d'artillerie est dirigé sur tous les chemins que l'assaillant peut employer pour l'attaque, que la concentration du feu sur un point particulier. Lorsque, comme on l'a si souvent expérimenté dans nos récentes campagnes, on peut s'attendre à une attaque à tout instant et sur tous les points, lorsque l'ennemi apparaît avec une grande supériorité numérique et lorsque, comme dans le Zululand, sa tactique consiste en une attaque enveloppante, les canons doivent être dispersés. A Ulundi, les canons étaient aux angles et au milieu des côtés de chaque carré; dans la marche sur El Teb ils étaient aux angles des carrés.

A Maiwand on eut beaucoup de peine à répondre au feu de l'artillerie ennemie, celle-ci étant déployée en un vaste demi-cercle autour de la position anglaise et dirigeant ainsi sur elle un feu convergent. Si Ayoub Khan avait massé ses canons ils auraient formé une bonne cible pour l'artillerie britannique qui, supérieure sous tous les rapports sauf le nombre, lui aurait certainement démonté plusieurs pièces. La tactique de l'artillerie afghane paraît avoir beaucoup contribué à la défaite infligée aux troupes du général Burrow et, lorsqu'une petite colonne est attaquée par une armée pourvue d'une puissante artillerie, la dispersion en vue de produire un feu convergent semble préférable à la concentration. A Ahmed Kehl les deux batteries furent d'abord placées près l'une de l'autre, mais lorsque les Ghazis descendirent des collines une partie des canons fut envoyée pour aider l'infanterie et à la fin de l'action l'artillerie était dispersée le long de la ligne faisant feu dans différentes directions.

On s'est habitué à regarder le feu d'artillerie comme le prologue de tout engagement. L'effet moral ne peut en être mis en doute. Dans des opérations contre des sauvages, contre des adversaires d'un moral très inférieur et contre des guerriers qui ne peuvent pas mettre de canons en ligne, cet effet est très marqué, et lorsqu'on trouve ces ennemis bien postés, dans l'intention évidente d'accepter la bataille, la préparation de l'attaque par un feu d'artillerie bien dirigé est désirable. Mais lorsque, d'autre part, l'ennemi paraît hésiter et n'attendre qu'une excuse pour

abandonner la partie, l'explosion des premiers obus devient le signal d'une retraite précipitée et l'occasion de livrer bataille, si rare dans ces guerres, est perdue.

« Quand vous rencontrez un Asiatique, dit sir F. Roberts, allez au devant de lui. » Cette maxime, généralement appliquée dans les guerres irrégulières, ne peut être trop prise à cœur. Dans l'Afghanistan on perdit fréquemment par une action trop hâtive de l'artillerie l'occasion de châtier les turbulents adversaires. « Quelques obus bien dirigés dispersèrent l'ennemi, » voilà comment se terminaient les escarmouches presque journalières; terminaison fort peu satisfaisante, car elle n'offrait aucune garantie contre les éventualités futures. L'infanterie seule peut combattre efficacement les rassemblements ennemis; il faut plus de mesures rigoureuses que d'effets moraux. A Kirbekan pas un canon n'accompagna les colonnes d'attaque. L'artillerie ne prépara pas l'attaque de Tel-el-Kebir.

Le préambule d'artillerie a cependant été très utile dans les actions où l'ennemi montrait une certaine résolution. Le feu concentré d'obus sur la route de Magdala enleva tout espoir de résistance aux défenseurs de la forteresse. Dans l'affaire d'Urzoo, près de Ghuzni, le feu prolongé de l'artillerie démoralisa les défenseurs qui résistèrent peu à l'infanterie. A Laings Neck les canons eurent à peine le temps de préparer l'attaque et cependant, bien que le terrain fût défavorable, les Boers souffrirent beaucoup du feu des obus. Lorsqu'on médite une surprise il n'est pas question d'un préambule d'artillerie.

La désastreuse sortie de Kandahar offre un exemple du plus mauvais emploi possible des canons. Le court bombardement de Deh Khojeh suffit à avertir les Afghans de l'attaque tandis qu'il dura trop peu pour entamer les défenseurs du village.

Les villages de boue de l'Afghanistan ont très bien résisté à nos obus. L'âge durcit les murs sans les rendre cassants. Les petites excavations qui les caractérisent empêchent l'explosion des projectiles et en annulent l'effet. Le long bombardement des villages voisins d'Urzoo infligea aux Afghans des pertes insignifiantes en causant une grande dépense de munitions. On remarqua beaucoup le peu de résultats obtenus par l'artillerie contre Giniss. L'attaque et la défense des villages de boue seront toujours un trait des opérations dans l'Inde et ce fait paraît demander la substitution de pièces plus lourdes au canon de 9 livres employé jusqu'ici par l'artillerie de notre grande dépendance d'Asie.

Nous venons de traiter de l'effet moral de l'artillerie dans ces campagnes. Mais contre de soudaines attaques de sauvages l'effet est plus que moral. A Ulundi les obus infligèrent aux Zulus des pertes terribles. A Ahmed Kehl et Tamai les canons se maintinrent contre les assauts furieux d'ennemis fanatiques et désespérés. Une salve de mitraille à Abu Klea fit un effet prodigieux sur les Arabes attaquant le carré. Les obus bien dirigés de la zareba aidèrent fort le carré dans sa marche d'Abu Klea au Nil. A Hasheen quelques coups arrêtèrent une tentative d'attaque sur les derrières des troupes britanniques. A Kirbekan deux canons rendirent de grands services en contenant l'ennemi pendant le grand mouvement tournant. Sur l'Ingogo la résistance déterminée de l'artillerie dans des conditions très défavorables, servit à tenir les Boers en échec. Dans les combats des Naga-Hills, du Bhootan et du Lushai, les canons, généralement portés par des coolies, ont toujours poussé en avant jusqu'à très-courte distance des ouvrages ennemis. Bien qu'étant un grand encombrement pour une armée déjà aux prises avec beaucoup de difficultés comme l'étaient les nôtres, les canons ont toujours montré dans la lutte qu'ils valaient bien la peine d'être transportés et escortés.

Ce qui est assez singulier, c'est qu'à Kassassin, dans une des rares occasions où l'on employa les fossés pour les pièces, ceux-ci offraient un tel but à l'ennemi que les canons furent ensuite placés à découvert. Cet exemple montre les défauts des fossés et en général des retranchements de toute espèce lorsque leur caractère ou la nature du terrain environnant en fait une cible pour les projectiles ennemis.

En Afghanistan les batteries de montagne se montrèrent plus utiles que l'artillerie à cheval et de campagne. Dans toutes les guerres sur la frontière de l'Inde on a préféré l'emploi de canons portatifs à celui d'artillerie attelée. Dans les Naga-Hills les canons légers de 7 livres étaient portés par des coolies. Le même système fut appliqué dans l'Ashanti. Dans les sables de l'Egypte les canons démontables des Indiens rivalisaient de vitesse avec les pièces attelées. A El Teb et à Tamai, comme pendant la marche sur Metammeh, les canons portés sur des chameaux furent très utiles. Dans le Zululand, d'autre part, où l'on employa surtout l'artillerie de campagne, les canons restèrent nécessairement près de l'infanterie et la marche rapide que les chevaux auraient pu fournir fut rarement mise à profit. La décision du général Ro-

berts — artilleur lui-même — de ne prendre que des batteries à mulets dans sa marche sur Kandahar, à travers un terrain qui ne présentait aucune difficulté pour le transport à roues, est digne d'être notée.

Une leçon importante donnée par ces guerres est, que pour de telles opérations l'artillerie portative convient certainement mieux que l'artillerie attelée des guerres continentales. Il est à regretter qu'il n'y ait aucune batterie organisée pour le service des colonies, car quand les hostilités éclatent il faut les improviser à la hâte ou même réquisitionner de l'artillerie de montagne des Indes.

Mitrailleuses. Les mitrailleuses ont joué un rôle important dans ces campagnes. A Ginghilovo la mitrailleuse Gattling fit grand effet sur les Zulus. A Ulundi ces canons ne ratèrent qu'après avoir tiré un nombre considérable de cartouches. Opposées aux ennemis qui chargent en grandes masses ces armes ont une valeur incontestable. Mais le mécanisme des divers modèles mis en avant par les inventeurs n'a pas encore montré son efficacité dans l'action. A Abu-Klea le canon Gardner rata avec des résultats déplorables, de même qu'à la zareba de Mc Neil.

Toute mitrailleuse qui demande un transport par roue paraît désavantageuse; une telle arme a les défauts et la pesanteur de l'artillerie tout en ne possédant ni son effet destructeur ni sa portée. A Souakim en 1885 une batterie de Gardner fut formée dans les lignes d'une batterie de campagne; ils se sont montrés utiles à Hasheen en faisant taire le feu des Arabes tirant de bouquets de broussailles près du carré, mais rien ne nous prouve que des décharges à mitraille de canons de 7 livres n'eussent pas donné le même résultat et que ces pièces n'eussent pas été moins encombrantes et plus utiles à de grandes portées.

A Tamai les Gatlings et les Gardners de la Naval Brigade tombèrent un instant aux mains de l'ennemi et dans le combat autour de ces mitrailleuses les « blue jackets » firent des pertes sérieuses. Les Arabes les attaquèrent d'abord de front et furent repoussés par leur feu, puis ils les attaquèrent de flanc et les prirent. L'infanterie ayant cédé, les canons non soutenus ne purent se défendre. Leur manque de mobilité les empêcha d'être retirés et le résultat fut un désastre. Les expériences du Soudan n'ont pas amené ces mitrailleuses sous un jour favorable. Dans chacune des trois actions contre les Arabes où les choses prirent une tournure critique, ces canons, pour une cause ou une autre, se montrèrent défectueux.

Si ceux qui s'intéressent à la question des mitrailleuses tâchaient de créer une forme de l'arme qui soit aisément transportable soit par deux hommes, soit par un cheval, qui soit faite de manière à ne pas être rendue inutile au moment critique par un défaut mécanique, et qui, sans être un embarras, puisse dans toutes circonstances servir d'auxiliaire à l'infanterie et à la cavalerie, leurs efforts pourraient produire une mitrailleuse capable de contenter la tactique de l'avenir comme la charge par la culasse est conforme à la tactique présente. Dans sa forme actuelle elle n'a aucune fonction définie sur le champ de bataille. D'après l'expérience de nos récentes campagnes elle est tout à fait condamnée.

Traits caractéristiques des campagnes irrégulières. Un trait remarquable dans la tactique des campagnes entreprises contre les Asiatiques et les sauvages, est la rapidité de mouvement de nos adversaires.

Cette mobilité, jointe à l'habileté de ces guerriers à se cacher dans les fourrés et les plis de terrain, a été cause de ce que le commencement de beaucoup d'actions a ressemblé à une surprise.

La vitesse de marche des grandes armées des Zulus était presque phénoménale. Dans l'affaire de Inhlobane Mountain, une immense force venant d'Ulundi fut signalée à plusieurs milles, mais approcha à grande vitesse et aurait détruit la petite armée anglaise si elle avait pu prendre part au combat. Dans chaque bataille de la guerre des Zulus, l'assaut des sauvages ressemblait plutôt à une charge de cavalerie qu'à une attaque d'infanterie.

Au Soudan, les Arabes ont prouvé qu'ils avaient le pied aussi léger que les Zulus. A Hasheen, un escadron de cavalerie du Bengale, battant en retraite à travers les broussailles, se trouva dépassé par ces piétons vigoureux et souffrit en conséquence. A Abu Klea, les Arabes rejoignirent presque les tirailleurs lorsqu'ils rentraient en courant dans le carré.

A Ahmed Kehl, les Afghans descendirent les collines avec une telle force que les troupes durent se former en grande hâte et que la situation ne fut pas sans danger. Les forces britanniques, en effet, tombèrent dans une embuscade savamment ménagée. On se préparait à attaquer les positions ennemies à travers la route de Ghuzni quand soudain des masses considérables apparurent sur la gauche et leur attaque força nos troupes à se mettre sur la défensive et à se former en crochet.

A Tamai, les Arabes étaient cachés dans un ravin. A la zareba de Mc Neil, ils surgirent furtivement de tous côtés, sans commandement verbal ni confusion, comme s'ils sortaient de terre par magie, et il ne fallut rien moins que l'énergie et la résolution des soldats pour nous sauver d'un désastre.

Ces campagnes nous montrent que, en dépit de l'organisation et de l'instruction, d'une intelligence supérieure et de la connaissance de l'art de la guerre, nos troupes sont toujours sur le point d'être surprises.

L'activité musculaire des sauvages leur facilite les marches et les attaques inattendues. L'expérience semble dire qu'il faut toujours être prêt à une surprise, mais qu'il n'est pas possible de l'éviter. Une grande force de cavalerie, dans un terrain favorable, assurerait les camarades contre une attaque à l'improviste, mais si le pays est favorable aux embûches et la cavalerie peu nombreuse, il faut s'attendre aux surprises et y veiller.

Il faut noter que, dans le Soudan, le mirage rend difficile, pour les Européens, la tâche de l'éclaireur; l'éclat du soleil tropical empêche la vue et ajoute à la difficulté de percevoir les objets en mouvement.

Dans son « Report of the British Naval and Military Operations in Egypt », ouvrage compilé avec soin et impartial, le commandant Goodrich, de la marine des Etats-Unis, écrit sur le début de la deuxième bataille de Kassassin : « Il semble à peu près hors de doute que l'armée britannique fut près d'être surprise. » Or l'avance de l'armée égyptienne fut découverte peu après l'aurore par une reconnaissance envoyée des avant-postes; cela montre la tendance, même chez les gens qualifiés pour donner leur opinion sur des questions militaires, à appeler surprise toute action inattendue de la part de l'ennemi. Information de l'attaque imminente fut donnée au camp en temps utile pour permettre de prendre les mesures nécessaires.

Configuration du terrain. L'influence exercée sur la tactique par la configuration du terrain a été souvent démontrée dans nos petites campagnes. Les leçons tirées du Rotheberg à Spicheren et des pentes couvertes de vignes au dessus de Floing, à Sedan, ont été vérifiées sur l'Ingogo et à Majuba-Hill.

La disposition arrondie du terrain si caractéristique de nos collines crayeuses se retrouve à Laings Neck. La position en fer à cheval prise par les Boers présentait en tous les points certains éléments de force, tandis que certaines parties étaient presque

inattaquables. La différence de raideur des pentes, douces au sommet, très escarpées à la base, aurait laissé beaucoup d'espace mort sans un éperon qui flanquait la déclivité à gauche. Notre infanterie grimpa jusqu'à quelques pas de la position des Boers, protégée contre le feu de front, mais fut prise d'enfilade et presque à revers du saillant, où l'attaque avait échoué. La position commandait assez loin, tandis que, en arrière, le terrain descendait rapidement, ce qui était désavantageux pour le tir de l'artillerie.

La petite colline ronde occupée par les forces britanniques près de l'Ingogo peut être prise comme type d'une position désavantageuse. C'était une simple ondulation du terrain dont les dernières pentes s'abaissaient rapidement de façon à protéger les Boers tandis que les défenseurs étaient sur l'arête; une frange rocheuse entourait le tout au niveau où la pente devenait escarpée, ce qui couvrait admirablement les assaillants.

Un terrain escarpé et coupé dans le voisinage immédiat d'une position sera toujours une source de danger. Les terrasses de Majuba-Hill permirent aux Boers d'escalader la colline sans être vus.

La position de Kambula était sur une crête allant de l'est à l'ouest; au nord le terrain descendait en pente douce, mais au sud des haies épaisses offraient un couvert à l'ennemi et laissaient un grand espace assez rapproché hors de la vue des défenseurs. L'attaque des Zulus du côté du nord s'arrêta à quelque distance du camp, mais au sud ils réussirent à se rassembler dans l'espace mort et à se maintenir assez longtemps près de la position anglaise; de là ils s'avancèrent à l'assaut à plusieurs reprises.

Le commandement du terrain a certains avantages, mais ils ne compensent pas la réduction du champ de tir. Majuba-Hill et Inhlobane Mountain montrent en outre la difficulté d'effectuer la retraite depuis ces hauteurs.

Ces campagnes ont prouvé à plusieurs reprises que l'assaut de positions escarpées est moins difficile en réalité qu'il ne semble à première vue. Les assauts de Peiwar Kotal et de Charasiab, l'enlèvement du fort de Sekukuni, l'attaque de Kirbekan, la prise de possession de la colline de Hasheen, montrent que de bonnes troupes pourront escalader des pentes raides et rocheuses devant l'ennemi et sans grandes pertes. L'effet moral produit au sommet par l'incertitude sur le nombre des assaillants, la position exposée des défenseurs sur la crête, l'inquiétude au sujet de la ligne de

retraite sont les causes qui rendent dangereuses les positions élevées. Le terrain dont l'accès est difficile est en fait souvent le plus favorable à l'attaque.

Variété dans la tactique de nos différents adversaires. Rien, dans ces guerres, n'est plus singulier que la différence entre nos adversaires sous le rapport de l'habité tactique et de la discipline.

Dans l'Ashanti nos adversaires appréciaient la valeur des attaques de flanc et déployaient une certaine habileté, mais les chefs avaient peu de contrôle sur leurs partisans.

La tactique des Zulus était simple mais judicieuse; la discipline qui régnait dans leurs immenses armées était remarquable.

Les chefs afghans ont montré peu d'habileté tactique ; ils paraissent n'avoir jamais songé aux attaques de flanc. A Ahmed Kehl ils ne profitèrent pas de l'occasion de se jeter entre les portions séparées de la colonne anglaise; à Maiwand il y eut une grande habileté dans le déploiement, mais aucune tentative ne fut faite pour couper les Anglais de Kandahar. A Caboul, d'autre part, Mohammed Jan montra des qualités de premier ordre en faisant une attaque en force sur le flanc tactique de Roberts. Bien que plus haut placés dans l'échelle humaine que les Zulus ou les Soudanais, les Afghans étaient beaucoup moins sous le contrôle de leurs chefs.

Les qualités déployées par nos adversaires ne sont pas d'un grand intérêt militaire, mais la différence entr'elles montre combien il est important d'étudier les méthodes de guerre des peuples avec qui une guerre est imminente. La tactique des Zulus diffère complètement de celle des Cafres et Bassoutos, ce qui ne fut reconnu que lorsque des désastres l'eurent mis hors de doute. Les partisans du Madhi ne furent appréciés à leur valeur que lorsque l'anéantissement de l'armée de Hicks-Pacha et la défaite des Egyptiens de Baker eurent montré au monde la nature formidable de la révolte du Soudan.

Attaques de flanc. Le manque de prévoyance des chefs afghans pour la sûreté de leurs flancs a été remarqué. Dans les guerres européennes un commandant en chef est toujours en garde contre les mouvements tournants et voue beaucoup d'attention à la sécurité de ses flancs. Dans l'Afghanistan cela ne paraît pas avoir été le cas et pour cette raison les principales actions de la campagne comprirent de grands mouvements tournants qui furent toujours couronnés de succès. Les victoires décisives de Charasiah, de

Peiwar Kotal et de Kandahar furent amenées par la manœuvre si souvent heureuse qui consiste à contenir un ennemi en montrant des forces sur le front, tandis que la vraie attaque est dirigée contre le flanc.

Les combats qui eurent lieu en Egypte et le long du Canal d'eau douce furent généralement marqués par des tentatives de mouvements tournants soit d'un côté, soit de l'autre. La ligne d'opérations sur Kassassin fut enlevée à l'ennemi par la pression constante de la cavalerie et de l'artillerie sur ses flancs. Dans leur première attaque sur Kassassin, les Egyptiens tournèrent la droite du général Graham, mais ce mouvement fut repoussé par la cavalerie qui, tournant à son tour la gauche de l'ennemi, le prit en flanc et à revers.

A Laings Neck, les Boers fortifièrent l'éperon qui formait la gauche de leur position, mais sur la droite, où la crête qui s'élevait graduellement vers le pied de Majuba Hill offrait, grâce à ces pentes escarpées, des facilités pour l'attaque, aucun retranchement ne fut construit. Ils semblent n'avoir jamais prévu une attaque de ce côté.

A El Teb le carré avança le long du front de la position préparée par Osman-Digma, puis, tournant à gauche, enleva aux défenseurs l'avantage résultant de leurs ouvrages. Cette manœuvre ressemblait assez à la tactique du grand Frédéric.

A Kirbekan l'infanterie tourna la gauche des crêtes occupées par les Arabes et les attaqua par derrière. Ce combat montre combien faible peut être dans de telles occasions le corps chargé de contenir l'ennemi : deux canons et deux compagnies suffisaient.

L'expérience de ces guerres tend en général à établir l'opportunité des attaques de flanc. Nos adversaires semblent rarement préparés à de telles manœuvres, ce qui est d'autant plus remarquable que, dans l'offensive, ils paraissent comprendre les avantages des mouvements tournants. Les Ashantis menaçaient toujours pendant l'action le flanc de nos colonnes.

La tactique moderne nécessite des attaques de flanc à cause des pertes terribles causées par le feu de front; la guerre irrégulière les réclame pour prendre l'ennemi dans une situation désavantageuse, vu qu'il n'est pas préparé à les recevoir.

Défense. Les tacticiens n'admettent pas la défense passive et insistent sur ce que, quand une troupe prend une position en vue d'y recevoir une attaque, il faut toujours tenir compte de la

possibilité d'une contre-attaque. Permettre à un assaillant repoussé de se retirer paisiblement c'est perdre l'occasion de lui infliger des pertes.

Cependant dans les circonstances où nos troupes ont si souvent résisté aux assauts des masses sauvages, la contre-attaque paraît déplacée. « Le passage de la défensive à l'offensive, dit Napoléon, est une des opérations de guerre les plus délicates. » L'abandon de l'attitude défensive nécessité par la formation en carré à Tamai fut une des causes de la mêlée qui suivit. A Abu-Klea la tendance des cavaliers à attaquer semble avoir contribué à la confusion qui permit à l'ennemi d'enfoncer le carré.

Les actions où nos troupes sont attaquées tout d'un coup par un ennemi très supérieur en nombre sont généralement l'affaire d'un instant; il y a peu de temps et d'opportunité pour une contre-attaque et l'attitude de défense passive est probablement le plus propre à soutenir le choc de l'ennemi. A Kambulah une contre-attaque dirigée sur les Zulus qui avaient occupé l'espace mort, chassa l'ennemi, mais un feu de flanc la força à se retirer et cette retraite encouragea l'ennemi. Ce serait, cependant, très malencontreux de rester en défense passive dans une position intenable. A Maiwand on ne fit aucun effort pour empêcher le déploiement des Afghans. Une charge à la bayonnette au moment critique aurait pu faire éviter le désastre de Majuba-Hill. Les meilleures troupes se démoralisent et perdent confiance en restant inactives sous un feu nourri et, dans ces circonstances, une contre-attaque bien menée relèvera le moral.

(A suivre.)



Rassemblement de troupes de 1887.

On sait que ce rassemblement a lieu cette année dans le triangle Wyl-Winterthour-Frauenfeld, du 11 au 17 septembre, et que les troupes qui y prendront part sont celles des VII[e] et VI[e] divisions, la VII[e] par exercices de division sous le commandement de son chef, M. le colonel divisionnaire Vögeli, la VI[e] par exercices de brigades, dirigées, dès le 8 septembre, par M. le colonel divisionnaire Bleuler.

Deux ordres généraux du commandant de la VII[e] division ont déjà été émis.

L'ordre n° 1 a trait aux cours préparatoires de l'infanterie tels qu'ils sont indiqués dans le tableau des écoles de 1887. Cet ordre, de 4 pages in-folio, est accompagné d'un tableau de l'entrée au service des divers corps de toutes armes de la VIIe division. On y voit que le quartier-général sera à Wyl, où se trouveront aussi la compagnie de guides, l'état-major du 26e régiment d'infanterie, le 76e bataillon de fusiliers, l'état-major et la 2e section du bataillon du train, la compagnie d'administration et les pionniers d'infanterie.

L'ordre n° 2, en même temps ordre général pour la période des manœuvres, comprend, en onze pages, 22 articles, dont plusieurs en tableaux.

Le n° I donne le tableau de la répartition des divers corps de la VIIe division et de leurs chefs, y compris les états-majors combinés au complet. C'est ce que les Allemands appellent très improprement « ein ordre de bataille ».

Le n° II donne l'état des voitures et attelages, et le n° IV le tableau de l'entrée en ligne pour les manœuvres. Les marches pour manœuvres de brigades commencent du 7 au 9 septembre.

Pour en finir avec les tableaux disons que l'art. XXII donne le tableau des derniers cantonnements pour la remise du matériel et le licenciement.

Quant aux articles III et de V à XXI inclusivement, nous les traduisons textuellement :

III. *Programme général. Répartition du temps.* Sauf les exceptions indiquées au tableau sous chiffre IV, les troupes sortent des cantonnements préparatoires le 8 septembre pour entrer en ligne.

Jeudi 8 septembre. Exercices de régiment par brigade en partie avec armes spéciales.

Vendredi et samedi 9 et 10 septembre. Exercices de brigade contre brigade, avec armes spéciales.

Dimanche 11 septembre. Service divin et repos.

De lundi à mercredi 12 à 14 septembre. Manœuvres de division.

Jeudi 15 septembre. Inspection des VIe et VIIe divisions réunies.

Vendredi 16 septembre. Licenciement d'après tableau XXII.

V. *Commandement.* Dès le moment de l'entrée en ligne, les armes spéciales sont aussi sous les ordres du commandant de la division.

La direction des exercices de régiments appartient aux com-

mandants des brigades d'infanterie, celle des manœuvres de brigades aux commandant de la division; celle des manœuvres de campagne de division contre division a été attribuée à M. le colonel divisionnaire Feiss.

VI. *Rapports. Emission des ordres.* En ce qui concerne les rapports, on suivra les dispositions du règlement d'administration. Les commandants de troupe veilleront à ce que, aussi les jours de manœuvres, les rapports de jour et autres soient remis en temps voulu.

A leur entrée en ligne, tous les corps de troupes devront présenter au divisionnaire un rapport d'effectif indiquant le nombre de leurs hommes (officiers et soldats), celui de leurs chevaux et voitures, comme aussi le nombre de leurs hommes portant l'arme.

Immédiatement après chaque manœuvre, tous les chefs de corps à partir des commandants de bataillon et des chefs de batterie et d'escadron devront présenter un rapport de combat, auquel ils ajouteront l'indication de la quantité de munition employée chaque jour.

Pendant la durée des manœuvres de division, il y aura chaque soir au quartier-général, pour les officiers de l'état-major et pour les commandants immédiatement sous ses ordres, un rapport du commandant de la division.

Du 12 au 14 septembre, le commandant de la division donnera, par écrit, chaque jour, un ordre de dislocation et chaque soir un ordre de rassemblement ou un ordre d'opérations pour le jour suivant.

VII. *Solde et entretien.* Cette branche du service sera pratiquée conformément au règlement d'administration et aux instructions détaillées qui seront données par le commissaire des guerres de la division.

Pendant les manœuvres de division, c'est à dire du 12 au 14 septembre, il sera distribué chaque jour, en sus de l'ordinaire, 1/2 litre de vin et 80 grammes de fromage par homme.

VIII. *Service sanitaire et vétérinaire.* L'évacuation des malades et des éclopés se fera sur les lazarets de campagne qui seront établis par le service sanitaire suivant les directions du médecin en chef de la division.

Dès le 9 septembre, il y aura dans les écuries des casernes de St-Gall un hôpital pour les chevaux malades.

IX. *Munitions.* Sur les 100 cartouches par fusil (avec 10 % de réserve) qu'elle aura reçues, l'infanterie emploiera :

Aux cours préparatoires,	10	cartouches.
Aux exercices de régiment,	15	»
» de brigades,	30	»
» de division,	45	»
Total,	100	cartouches.

Par carabine, la cavalerie apportera 30 cartouches.

Par batterie, l'artillerie de campagne apportera 500 cartouches d'exercice. Le parc apportera 600 cartouches d'exercice d'artillerie et 1000 cartouches de fusil.

Le bataillon du génie et les pionniers d'infanterie apporteront 40 cartouches par arme.

Chaque bataillon d'infanterie doit déposer à Wyl, avant le 3 septembre, dans un lieu qui sera fixé, 30 cartouches par arme, empaquetées dans des caisses. Cette munition, qui est destinée à l'exercice du remplacement, sera reçue par le parc de division (V. Ordre de division n° 1, chiffre 8).

X. *Poste de campagne.* La poste de campagne fonctionnera du 8 au 15 septembre et aura son siège à Wyl. Elle sera dirigée par M. Wild, administrateur de poste à Wyl.

Elle remettra chaque jour aux fourriers, aux lieux de rassemblement des corps de troupes, la correspondance et les envois postaux.

Les adresses doivent porter l'indication distincte du nom, du grade et du corps auquel appartient le destinataire.

XI. *Base des manœuvres.* Les manœuvres des 8, 9 et 10 septembre auront lieu suivant une idée générale donnée par le commandant de la division.

Les idées spéciales pour les exercices de régiment seront données par les deux commandants de brigade d'infanterie, celles pour les exercices de brigade seront fournies par le divisionnaire et communiquées la veille aux commandements de détachements. Ces derniers doivent communiquer par écrit leurs dispositions aux chefs que cela concerne.

Les détails des dislocatious seront ordonnés les 8 et 9 septembre par les commandants de brigade, dans les rayons fixés par le divisionnaire.

Dès le 10 septembre, le commandant de la division ordonne les dislocations pour tous les corps de troupes.

Un ordre spécial donnera des instructions plus précises concernant la conduite des troupes pendant les manœuvres de campagne.

XII. *Critique.* Devront y assister les officiers des états-majors supérieurs et les commandants de bataillon. Autant qu'il sera possible, les chefs de régiment et de bataillon en communiqueront les idées essentielles à leurs officiers.

La critique terminée, les exercices sont rompus.

XIII. *Juges de camp.* Pour les manœuvres de régiment et pour celles de brigades, l'*Instructeur d'arrondissement et son remplaçant.* Pour les manœuvres de division, MM. les *colonels-divisionnaires Pfyffer et Künzli, les colonels Bindschedler et Wille,* chacun avec un adjudant ayant le grade de major.

Leurs dispositions doivent être exécutées à l'égal des ordres de service. Chaque commandant de troupe qui est atteint par une décision du jury doit en aviser immédiatement son supérieur immédiat.

XIV. *Officiers de l'état-major général.* Le bureau de l'état-major général a commandé pour assister aux manœuvres : MM. les officiers de l'état-major général colonel *A. Schweizer,* major *F. Meyer,* capitaine *R. Brunner* et capitaine *H. Gribi,* auxquels tout renseignement qu'ils pourraient demander doit être donné avec empressement.

XV. *Officiers suisses.* Les officiers suisses qui désirent suivre les manœuvres ne peuvent pas être autorisés à porter l'uniforme. Après entente avec son chef, le bureau de la division délivrera aux officiers qui en feront la demande par écrit ou se présenteront personnellement en justifiant de leur identité, des cartes d'autorisation à visiter les cantonnements et les exercices, ainsi qu'à assister à la critique des opérations.

XVI. *Officiers étrangers.* Les noms de ces officiers qui suivront les manœuvres ne peuvent pas encore être indiqués. On devra avoir pour eux les attentions qui appartiennent à leur grade. Un officier de l'état-major général sera chargé de les accompagner.

XVII. *Pionniers d'infanterie.* Les pionniers d'infanterie de chaque régiment forment (certains cas réservés), sous la conduite de l'officier pionnier du régiment, un détachement spécial immédiatement sous les ordres du chef du régiment. Les pionniers du bataillon de carabiniers seront annexés, s'il n'en est pas disposé autrement plus tard, au détachement du régiment 25.

Les voitures de matériel de pionniers appartiennent au train de guerre des régiments d'infanterie.

Chaque détachement de pionniers tient comptabilité et ménage à part, sous la surveillance du quartier-maître du régiment. Pour

les dislocations, les rassemblements et les transports de vivres, d'ustensiles de cuisine et de couvertures de laine, il sera joint au 1er bataillon de chaque régiment (bataillons nos 73, 76, 79, 82), avec lequel il aura à s'entendre directement. — Les voitures de matériel de pionniers ne peuvent pas être utilisées pour des transports.

XVIII. *Trains.* Pour le 11 septembre avant midi au plus tard, les troupes doivent être pourvues des voitures indiquées sur le tableau II, avec les attelages nécessaires.

Chaque bataillon recevra en outre, de la compagnie d'administration et pour la durée des manœuvres de campagne, une voiture à deux chevaux avec attelage pour les transports.

XIX. *Bagages d'officiers.* Par les soins du commissaire des guerres de la division, le bagage des officiers de chaque corps séparément sera déposé dans un local à Wyl, et, au fur et à mesure des besoins ainsi qu'au licenciement, transporté à leur disposition.

XX. Tous les officiers de la division recevront une carte d'ensemble du champ des opérations, à l'échelle de 1/100,000. Une autre carte à l'échelle de 1/25,000 sera distribuée aux officiers supérieurs, aux commandants des unités tactiques et aux officiers de dragons et de guides.

XXI. *Dommages aux récoltes.* Pour l'estimation des dommages qui auront été causés à la campagne, le Département militaire fédéral a désigné comme commissaires : Pour le territoire du canton de St-Gall, M. Kuhn, membre du Grand Conseil, à Degersheim; pour celui du canton de Thurgovie, M. le lieut.-colonel Koch, à Frauenfeld; pour celui du canton d'Appenzell Rh. E., M. Th. Felber, haut forestier, à Hérisau, lesquels seront convoqués par le commandant de la division.

En outre, ont été nommés commissaires civils par les cantons : Pour St-Gall : M. le capitaine Högger, à Gossau; pour Thurgovie, M. le major Zehnder, à Ettenhausen.



BIBLIOGRAPHIE

Anleitung zum Kriegsmässigen Schiessen mit dem neuen 8 cm. Geschütz, par le major F. de Tscharner, instructeur d'artillerie. Thoune. E. Wenker, imprimeur-éditeur. 1887. Petit in-8, 66 pages.

L'introduction des nouveaux canons de 8 cm. et les nombreux perfectionnements récents ont rendu nécessaire un remaniement

des règlements de tir. En attendant la publication d'une nouvelle instruction officielle M. de Tscharner a voulu combler provisoirement la lacune au moyen du petit ouvrage que nous avons sous les yeux.

Après avoir traité de la mise en batterie des pièces, du pointage, du réglage du tir, l'auteur étudie successivement avec beaucoup de compétence les divers cas du tir à obus et à shrapnell en donnant toutes les règles et les instructions nécessaires. Les dernières pages sont consacrées au tir à mitraille et aux exercices de régiment et de brigade. Une table de tir pour le nouveau canon de campagne est jointe à l'ouvrage.

Ce petit livre, élégamment relié dans un format commode, sera, nous n'en doutons pas, fort utile aux officiers d'artillerie.

Signalons en même temps une nouvelle carte de Thoune et environs, au $^1/_{25000}$, très claire et d'une lecture facile que le même éditeur, M. Wenker, vient de mettre en vente.

Les tirs en Suisse depuis leur origine jusqu'à nos jours, par C. Cornaz-Vulliet, 2e édition. Genève 1887, in-8, 88 pages.

C'est il y a deux ans, à l'occasion du tir fédéral de Berne, que M. Cornaz fit paraître la première édition de sa brochure ; celle-ci trouva dans la presse et dans le public un accueil aussi favorable que mérité. La seconde édition, qui vient de paraître, a été revue et considérablement augmentée.

Après un préambule de quelques pages sur l'importance de nos tirs nationaux, viennent de fort intéressants chapitres sur les exercices militaires et les tirs de nos ancêtres, renfermant de très-curieux détails. L'étude sur la tactique militaire des anciens Suisses et la notice sur la carabine ne sont pas les pages les moins attrayantes du volume. A cela fait suite une causerie sur notre culture littéraire et patriotique, entremêlée de citations de nos poètes nationaux ; nous y remarquons entr'autres la belle pièce que M. Rambert composa pour le tir de 1876.

Le résumé historique des tirs fédéraux et des principaux tirs de l'étranger pourra fournir aux tireurs beaucoup d'utiles renseignements. Enfin nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs les quelques pages de conclusion empreintes d'un chaleureux patriotisme.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Le grand tir fédéral de 1887, à Genève, s'est terminé le 4 août, en laissant les meilleurs souvenirs. Il a réussi à souhait. Son excellente

organisation, le beau temps constant qui l'a favorisé, l'immense concours de participants et de visiteurs en ont fait une fête hors ligne dans les annales de la Suisse. Il n'a souffert que de deux maux bien anodins en telle circonstance : un soleil trop fidèle, une foule trop grande soit au stand soit à la cantine. — Bon nombre de tireurs étrangers, notamment de Paris, Lyon, St-Etienne et d'Italie, ont brillamment disputé les meilleurs coups et nous ont donné quelques utiles leçons.

Il a été tiré 1,568,529 coups.

Le tir de section a été très fréquenté, ses résultats sont brillants.

L'innovation du championnat de vitesse a été moins favorisée. Non seulement quelques cantons, mais tous les étrangers y ont fait défaut. On ne peut rien conclure de cette première expérience.

Il ne nous appartient pas de parler du rôle de la tribune, où retentirent de patriotiques paroles et quelques beaux discours.

Outre les membres des autorités et des comités genevois, qui ont dû se prodiguer et qui ont montré que l'art oratoire était de monnaie courante dans la cité de Calvin, on a remarqué entr'autres un discours ministre de haute futaie de M. le président de la Confédération Numa Droz, un speech parfait de franches et aimables déclarations d'excellent voisinage de M. le député Folliet, de la Haute-Savoie, des paroles vibrantes de bon esprit militaire de MM. les colonels-divisionnaires Künzli et Ceresole, une excellente pièce de clôture de M. le lieutenant-colonel Thélin, qui a sagement recommandé qu'une place plus large soit faite pour l'avenir aux armes et au tir d'ordonnance.

Nous reviendrons sur le sujet abordé par M. Thélin, car il mérite d'être examiné avec soin sous ses diverses faces, si nous voulons que nos grands tirs suisses restent à la hauteur de leur antique renom et de leur tâche de progrès dans l'emploi des armes de précision.

Outre les courses d'Yverdon le 18 août, où une part légitime est faite aux militaires, de grandes courses spécialement militaires auront lieu le 25 septembre à Langenthal, sur des distances de 1600 à 3500 mètres. Nous leur souhaitons bon succès. Le programme est très engageant à tous égards.

Divers journaux politiques se sont occupés d'une brochure récente qui serait d'un officier allemand signant d. S. et qui s'occupe de l'armée suisse. Il y a beaucoup d'excellentes remarques dans cet écrit et surabondance de bons conseils, mais rien de bien neuf en fait d'intéressant ni d'intéressant en ce qui est neuf.

Sont nommés 1ers-lieutenants dans les troupes sanitaires (médecins) :

MM. Meylan, René, à Lausanne ; Combe, Adolphe, à Orbe ; Mayor, Ernest, à Pampigny ; Vittoz, Roger, à Lausanne ; Borgeaud, Eugène, à Pully ; Perrin, Roman, à Lausanne ; Krafft, Charles, à Lausanne.

Berne. — La Société cantonale des officiers bernois s'est réunie le 17 juillet à Bienne. La fête a été charmante à tous égards, y compris la course à Macolin par le nouveau chemin de fer. Dans la séance générale on a entendu entr'autres un fort intéressant rapport de M. le colonel Scherz concernant le landsturm. Les conclusions, tendant à l'application sans délai des dispositions de l'art. 6 de la nouvelle loi (du 4 décembre 1886), ont été adoptées à l'unanimité et feront l'objet d'une pétition à l'autorité fédérale.

Pour notre part nous préférerions qu'on se préoccupe en premier lieu de l'application de l'art. 4, en vue de combler les lacunes qui existent dans de trop nombreux corps organisés de l'élite et de la landwehr et de perfectionner l'instruction de la landwehr.

Allemagne. — Par suite de l'adoption du fusil à répétition, l'infanterie allemande a été dotée d'un nouveau règlement sur le tir, du 22 février 1887, remplaçant celui de 1884.

Il comprend 12 chapitres et 62 paragraphes contenus dans 166 pages.

Le premier chapitre a trait à l'enseignement proprement dit du tir et aux effets balistiques du fusil M^le^ 71-84.

Au chapitre II se trouve tout ce qui concerne le matériel, l'organisation des champs de tir, les munitions. Il donne la description : 1° des cibles à raies, *Strichscheibe*, qui servent aux exercices préparatoires ; 2° des cibles à cercles, *Ringscheibe*, de 1^m^ 70 de haut sur 1^m^ 20 de large, partagées en trois bandes dont celle du milieu porte un cercle blanc entouré de deux cercles noirs constituant ensemble le miroir, *Spiegel ;* 3° de la cible-figure, *Figurscheibe ;* 4° de la cible de section, *Secktionsscheibe*, portant cinq bandes verticales.

Les chapitres III et IV traitent du personnel et du mode d'instruction des recrues. On y recommande entr'autres de tenir compte, dans tous les exercices, de la conformation de l'homme qui devra toujours regarder le but avec les deux yeux, avant de mettre en joue, et ne fermer l'œil gauche qu'au moment de viser.

Le chapitre V contient les instructions relatives à l'appréciation des distances ; les soldats doivent pouvoir apprécier avec exactitude les distances inférieures à 400 ^m^ et être exercées à celles comprises entre 400 et 800.

Le chapitre VI est consacré au tir d'école ou tir individuel *qui doit être la préparation au tir de combat* ; les hommes sont répartis en trois classes suivant leur temps de service et leur habileté au tir ; ils exécutent des tirs préparatoires, *Vorübung*, et des tirs principaux, *Hauptübung*. Le tir à répétition a lieu à 150 ^m^ sur quatre cibles-figures espacées de 0 ^m^ 40. Des prix de tir et des insignes de tir sont donnés aux meilleurs tireurs ; chaque bataillon a droit à 14 prix de tir consistant en médailles d'argent d'une valeur totale de 85 marcs 50. Les commandants devront stimuler le goût de leurs officiers pour le tir, et faire mettre à leur disposition des cibles spéciales.

Les tirs de combat *Gefechtsmässige Schiessen* font l'objet du chapitre VII et constituent, dit la *Revue du Cercle militaire* de Paris, la partie la plus importante du règlement sur le tir. Dans les feux individuels, on donne les règles de tir suivantes : jusqu'à 200 mètres, tirer sur tout espèce de .buts ; jusqu'à 250 mètres, sur un homme à genoux ; jusqu'à 300 mètres, sur deux hommes accolés à genoux ; jusqu'à 450 mètres, sur un groupe de trois hommes ou un cavalier ; dans les feux de groupes on tirera jusqu'à 400 m (petites distances) sur des buts peu élevés de 400 à 800 m (moyennes distances) sur des buts élevés et larges ; au-delà de 800 m on ne devra tirer qu'exceptionnellement. Il est fait mention du tir indirect, mais principalement pour la guerre de siège. En ce qui concerne les hausses, il est recommandé de n'employer généralement qu'une seule hausse jusqu'à 600 m ; au delà on pourra prendre deux hausses variant entre elles de 100 m et, dans ce cas, le premier rang utilisera la hausse inférieure et le second rang la hausse supérieure.

Le paragraphe relatif à la conduite et à la discipline du feu renferme certaines prescriptions importantes relatives au choix des positions à occuper, à l'appréciation des distances que l'on devra faciliter par des jalonneurs placés à 400, 600 et 800 m, aux buts à choisir et qui ne devront pas être changés trop souvent, à la vitesse du tir, aux différents genres de feu. En règle générale, le soldat devra tirer lentement ; on emploiera d'abord les feux de salve, puis le feu de tirailleurs soit lent (un homme sur deux), soit accéléré (toute la chaîne), et, dans des cas particuliers, le feu à répétition, mais pas au delà de 300 m et dans des circonstances déterminées que la *Revue* a signalées dans son numéro du 13 février 1887.

Dans le chapitre VIII, il est question des tirs de démonstration ; on y indique la forme de la trajectoire, les déviations dues à la baïonnette, les effets du tir dans la guerre de siège et dans les tirs de nuit.

Les tirs de concours font le sujet du chapitre IX. Enfin les chapitres X, XI, XII sont relatifs au tir du revolver, à la comptabilité du tir, au tir d'essai et de vérification des armes et des munitions.

Belgique. — Les ouvrages à construire sur la Meuse, d'après la récente loi, sont les suivants :

I. Liège, six forts et six fortins.

Forts n° 1, près de Flemalle-la-Grande ;
— 2, à l'ouest d'Alleur ;
— 3, entre Herstal et Vivegnis ;
— 4, à l'est de Barchon ;
— 5, à l'est de Fléron ;
— 6, à l'ouest de Boncelles.

Fortins n° 1, près de Hollogne ;
— 2, au nord de Lantin ;
— 3, au nord de Liers, près de la station ;
— 4, à l'est de Tignée et d'Evegnée ;
— 5, à Chaudfontaine, au nord et à proximité de la station sur la rive droite de la Vesdre ;
— 6, à Embourg, sur le dos de terrain entre l'Ourthe et la Vesdre.

II. Namur, cinq forts et quatre fortins.

Forts n° 1, entre Suarlée et Rhisne ;
— 2, au nord-est de Daussoulx ;
— 3, aux environs de Marchovelette, à l'ouest de Gelbrepée ;
— 4, aux environs de Wierde, entre Limoy et Andoy ;
— 5, entre Wépion et le bois de Marlagne.

Fortins n° 1, près de Saint-Maze, entre Emines et Védrin ;
— 2, près de Maizeret, à l'ouest du château de Moinil ;
— 3, près de la station de Dave ;
— 4, près de Malonne, dans le bois de la Véquée.

Les ouvrages sont à une distance moyenne de 3000 à 3500 mètres les uns des autres et à 6 à 7 $^1/_2$ kilomètres du centre de la place. Ils seront pourvus d'abris blindés et construits de façon à pouvoir résister aux nouveaux engins de destruction.

Il existe 26 ponts sur la Meuse wallonne ; 18 de ces ponts seront sous le feu des forts projetés. Quant aux voies ferrées, 10 seront interceptées par les forts de Liège, 6 par ceux de Namur. On a renoncé à défendre les vallées de l'Amblève et de l'Ourthe, aussi bien que celle de la Sambre. On n'établira pas d'ouvrages vers Comblain, ni vers Charleroi. On a décidé, en outre, que tous les travaux se feraient simultanément et seraient exécutés sans délai.

On a aussi décidé de remanier les fortifications d'Anvers et de les mettre à hauteur des progrès de l'artillerie.

Le ministre de la guerre a cru devoir déclarer que les fortifications projetées ne conduisaient pas nécessairement à augmenter le chiffre annuel du contingent, et que la question de la réorganisation de l'armée était absolument indépendante de celle de l'organisation défensive de la vallée de la Meuse. Il assure que la Belgique disposera, en cas de guerre, de 130,000 hommes, et il répartit ces forces ainsi qu'il suit :

Deux corps d'armée de campagne		67,732	hommes.
Position d'Anvers	24,064		
Division mobile dans le camp retranché	11,921		
Total pour la défense du réduit national .		35,985	»
Termonde	4,796		
Diest	2,594		
Total pour les postes avancés d'Anvers . .		7,390	»
Liège	6,997		
Namur	5,124		
Huy	541		
Total pour la ligne de la Meuse		12,662	»
Dépôts, troupes sédentaires, gendarmerie . .		5,423	»
Total général . . .		129,191	hommes.

France. — Le ministère de la guerre a déjà préparé tous les ordres généraux relatifs à l'exécution de l'expérience de *la mobilisation*. On a arrêté la rédaction des affiches qui devront être apposées dans la région désignée : il n'y manque que le numéro de cette région et la date du « premier jour » de la mobilisation, qui seront

ajoutés à la main, au dernier moment, lorsque le gouvernement aura pris une décision à ce sujet.

D'après ces affiches, le ministre de la guerre ordonne la mobilisation de tous les états-majors, services et corps de troupes de la région désignée.

Sont convoqués et doivent, sur le seul vu des affiches, se rendre aux postes indiqués par leur lettre de service ou livret :

1° Tous les officiers affectés au corps d'armée mobilisé ;

2° Tous les hommes de la disponibilité ou de la réserve de l'armée active ayant leur domicile dans la région intéressée.

Les hommes ayant obtenu une dispense ou un sursis pour l'année 1887, ainsi que ceux qui auraient déjà été convoqués dans l'année, ne sont pas exemptés de cet appel.

Les hommes dits à la disposition de l'autorité militaire, ceux des services auxiliaires, les hommes de l'armée territoriale et de sa réserve affectés à des services spéciaux, sont convoqués par des ordres d'appels individuels.

Les hommes en résidence régulière à l'étranger, en Algérie et aux colonies, sont dispensés de répondre à l'appel.

La durée maxima de la convocation est de 30 jours pour les officiers et de 28 pour la troupe.

Les officiers et hommes désignés pour des services spéciaux seront toutefois maintenus jusqu'à la fin de leur mission. Il est probable d'ailleurs que, pour la majeure partie des hommes convoqués, la durée de l'appel ne dépassera pas 21 jours.

— La *France militaire,* sous la signature de M. *Ch. Mesny, général de brigade en retraite,* estime que l'essai de mobilisation est inutile et dangereux, qu'il « ne peut rien apprendre à personne qu'à » nos ennemis ».

L'auteur termine par ces réflexions, qu'on pourrait recommander à l'attention de nos enthousiastes de corps de landsturm :

« Arrêtons donc les frais et employons cet argent qui serait ainsi inutilement et dangereusement gaspillé, à instruire ce million d'hommes, *réservistes de papier,* force trompeuse, qui, en cas de guerre, seraient une source de déboires, de désillusions, d'impedimenta, comme l'ont été leurs semblables en 1870 ; la terrible leçon d'alors n'a servi de rien à ceux qui se sont succédé au ministère de la guerre ; il n'est que temps de réparer, *au plus vite,* ce quasi-crime de lèse-patrie. . . . .

» Pour finir, je ne me contente pas de répéter et de cri r, mais je hurle, oui, je hurle au ministre de la guerre, je hurle au ministère tout entier, je hurle aux deux Chambres, je hurle au président de la République, je hurle à la France : *Pas de mobilisation ; mais de suite, de suite, tout de suite, à l'instruction notre million de pseudo-soldats propres à rien !* »

— D'après la loi récente portant création de 18 régiments d'infanterie à 3 bataillons, ces régiments seront numérotés de 145 à 162.

Ils seront formés à l'aide de bataillons constitués, prélevés à raison de un par régiment sur 54 régiments désignés par le ministre de la guerre.

Ces bataillons seront pris parmi ceux qui, à la date du présent décret, ne sont pas appelés par leur numéro dans leur régiment actuel à faire partie du régiment mobilisé.

Les 144 régiments d'infanterie et les 30 bataillons de chasseurs à pied existants seront ramenés, d'autre part, à la composition fixée par la loi du 25 juillet 1887.

A cet effet, dans chacun des régiments qui n'auront pas fourni le bataillon pour la formation des nouveaux régiments, le bataillon qui, à la date du présent décret, n'est pas appelé par son numéro à faire partie du régiment mobilisé sera supprimé.

Les compagnies de dépôt des 144 régiments d'infanterie et des 30 bataillons de chasseurs à pied seront également supprimées, mais il sera conservé dans chacun des 144 régiments subdivisionnaires un cadre complémentaire composé de 1 chef de bataillon, 4 capitaines, 4 lieutenants.

A ce propos la *République française*, par la plume de M. E. Ténot, fait les judicieuses remarques ci-après sur lesquelles elle appelle l'attention de M. le ministre de la guerre Ferron. « Les dix-huit régiments créés par la décision du 4 août doivent tenir garnison dans les places de l'Est et à Paris. Nous n'y objectons rien, au contraire, mais à la condition que ces régiments ne resteront pas isolés, qu'ils seront groupés, dès le temps de paix, en brigades et divisions actives, prêtes à tenir la campagne. Cette mesure s'impose d'autant plus impérieusement qu'à l'heure où nous sommes la fortification a perdu presque toute son efficacité.

» Ce n'est un secret pour personne que les nouveaux explosifs assurent à l'assaillant des avantages extraordinaires. Des méthodes nouvelles de fortification rétabliront peut-être l'équilibre à l'avenir, mais il est rompu quant à présent au détriment de la défense. Quelques coups de pièces de siège tirant des obus à la mélinite bouleversent des terrassements réputés naguère à l'épreuve. L'artillerie de campagne, si légère et si mobile, qui suit partout l'infanterie et passe avec elle par les pires chemins, produit, en tirant sur les remparts ses obus ordinaires chargés de mélinite, des effets aussi destructeurs que les grosses pièces de siège, d'un transport si lourd, si lent et si difficile.

» C'est plus que jamais en rase campagne que se déciderait le sort d'une guerre nouvelle. Tout donc doit être combiné, sous peine d'impardonnable impéritie, pour amener sur le champ de bataille le plus de forces vives organisées. Ce serait pitié, nous dirions presque trahison, de laisser, au début d'une guerre contre l'Allemagne, dans les forts de Verdun, de Toul ou de Belfort, à plus forte raison dans ceux de Paris, sous prétexte de défense éventuelle, les beaux régiments d'infanterie dont l'intervention en rase campagne peut changer le résultat des chocs décisifs ! Or ces régiments d'infanterie ne peuvent agir efficacement qu'endivisionnés, groupés tout au moins en brigades, avec la proportion convenable d'artillerie et de services auxiliaires. De là l'urgente nécessité de ne pas se borner à assigner aux régiments nouveaux la fonction de noyaux de garnisons, mais bien de les combiner de façon à leur permettre l'action immédiate en rase campagne.

» Les détails d'exécution ne sont pas notre affaire. C'est un principe général que nous préconisons. Le résultat peut être atteint par des combinaisons diverses. Mais ne semble-t-il pas naturellement indiqué de former, au moyen de huit de ces régiments, une division

d'infanterie en Lorraine, une autre en Champagne, sur le territoire du 6e corps, ce qui permettrait de faire équilibre aux quatre divisions stationnées en Alsace-Lorraine et d'avoir une troisième division disponible à Paris ? Il resterait encore six des régiments nouveaux qui, groupés deux par deux en brigades, occuperaient les places frontières, tout en restant susceptibles d'emploi rapide en qualité de troupes mobiles. »

— En exécution de la loi du 25 juillet 1887, portant création de nouveaux régiments de cavalerie et suppression du 6e escadron dans chacun des 4 régiments de chasseurs d'Afrique, il va être créé immédiatement 4 régiments de cavalerie, savoir :

2 régiments de dragons, portant les nos 27 et 28 ;

2 régiments de chasseurs d'Afrique, portant les nos 5 et 6.

Les deux nouveaux régiments de dragons seront formés, au début et provisoirement, à 4 escadrons chacun, à l'aide d'escadrons constitués, prélevés à raison de 1 par régiment, sur 8 régiments de même subdivision d'arme désigné par le ministre de la guerre.

L'escadron ainsi prélevé sur chacun de ces régiments sera désigné par voie de tirage au sort parmi les quatre premiers escadrons.

Chacun des deux nouveaux régiments de chasseurs d'Afrique sera formé immédiatement à cinq escadrons, avec deux des escadrons provenant de la suppression du 6e escadron dans les quatre premiers régiments de chasseurs d'Afrique, et les trois escadrons nos 3, 4 et 5 de chacun des 2e et 4e régiments de hussards, stationnés en Algérie.

En rentrant en France les 2e et 4e régiments de hussards, ainsi réduits à leur 1er et 2e escadrons, seront reconstitués provisoirement à 4 escadrons à l'aide d'escadrons constitués, prélevés, à raison de un par régiment, sur 4 régiments de cavalerie légère désignés par le ministre de la guerre.

L'escadron ainsi prélevé sur chacun de ces régiments sera désigné par voie de tirage au sort parmi les 4 premiers escadrons.

Les 27e et 28e régiments de dragons, les 2e et 4e régiments de hussards et tous les régiments de cavalerie qui auront fourni un de leurs escadrons à la formation ou à la reconstitution des dits régiments, seront complétés à cinq escadrons dès que les ressources le permettront.

— Cette année, par exception, tous les officiers des missions étrangères assisteront ensemble aux manœuvres d'un corps d'armée, au lieu d'être détachés, par sections, à divers corps d'armée. A cet effet, ils seront reçus par le ministre de la guerre, à Paris, le 7 septembre, d'où ils seront acheminés sur le IXe corps d'armée, à Tours.

— Le ministre de la guerre a adressé aux commandants de corps d'armée une circulaire concernant les mesures sanitaires à prendre pendant les manœuvres d'automne ; on n'a pas oublié les accidents qui ont eu lieu l'an dernier : plusieurs soldats et réservistes ont été gravement indisposés ; le ministre prescrit de redoubler d'attention et de soins pour prévenir le retour d'aussi fâcheux incidents. L'eau qui sert à la boisson sera l'objet d'une surveillance attentive. Il arrive souvent en été que l'eau se corrompt dans les réservoirs qui servent à l'alimentation en eau des casernes ; on s'assurera que ces

réservoirs sont dans un état parfait de propreté et que les filtres fonctionnent bien.

Une boisson hygiénique sera mise à la disposition des hommes. Une solution faible de glyzine additionnée de quelques citrons et d'une petite quantité d'alcool fournit une excellente boisson. Il en est de même d'un infusion légère de café.

Les denrées alimentaires seront l'objet d'une surveillance quotidienne ; les conserves alimentaires qui ne sembleraient pas être dans un état parfait de conservation seront rigoureusement rejetées.

On veillera à ce que les hommes ne partent pas à jeun, le matin, pendant les grandes manœuvres ; il sera nécessaire d'arriver au cantonnement assez tôt pour que la cuisson des aliments ne soit pas faite à la hâte.

Pendant les marches, toutes les fois que la chaleur sera forte, on fera desserrer les rangs, l'expérience ayant démontré qu'une troupe qui marche en rangs serrés par un temps chaud est particulièrement exposée aux accidents connus sous les noms d'insolation et de coups de chaleur; autant que possible, on diminuera l'allure, on fera mettre le mouchoir sous le képi en guise de couvre-nuque.

Pendant les haltes, les hommes pourront s'asseoir, mais il leur sera expressément défendu de se coucher sur le sol.

Pendant les manœuvres, on ne cantonnera pas de troupes dans des localités où règnerait une maladie épidémique. Les maisons dans lesquelles se trouveraient des malades atteints d'une maladie contagieuse ne seront pas utilisées pour le cantonnement.

Les hommes atteints de maladie contagieuse seront évacués sur l'hôpital le plus voisin. Les autres malades seront évacués journellement sur les hôpitaux ou sur leurs garnisons respectives, quand leur état ne nécessitera pas l'hospitalisation. Les évacuations se feront autant que possible à l'arrivée au gîte, afin que les voitures d'ambulance mises à la disposition des corps de troupes soient disponibles pendant la marche du lendemain.

— Au cours de sa visite aux ateliers de Bourges, le ministre de la guerre a assisté à d'intéressantes expériences de tir faites à l'aide du fusil inventé par le capitaine d'artillerie Pralon. Quelques journaux ont dit, à ce propos, que le ministre avait fait suspendre la fabrication du fusil de 8 millimètres, dit fusil modèle 1886, et construit par le colonel Lebel. Cette nouvelle est absolument inexacte, dit la *République française*. Au mois d'octobre prochain, six corps d'armée seront pourvus du « petit fusil » que les élèves de l'Ecole de Saint-Cyr essaient, en ce moment même, au camp de Châlons. Le fusil du capitaine Pralon vient trop tard pour qu'on puisse songer à l'adopter pour toute l'infanterie; mais c'est une arme supérieure comme simplicité de mécanisme et puissance de pénétration de la balle d'acier. On se rendra, du reste, mieux compte des qualités de ce fusil quand il aura été essayé par un bataillon à effectif renforcé. On en fera évidemment une arme spéciale pour les corps d'élite.

« 1,000 fusils du capitaine Pralon serviront l'hiver prochain à des expériences comparatives avec le fusil du général Tramond et du colonel Lebel, devenu fusil modèle 1886 ou de Châlons. Nous avons, ici même, protesté contre l'adoption précipitée du fusil Lebel ; il nous semble qu'il serait encore temps de réparer le mal ; le Parle-

ment n'a jamais compté quand l'intérêt de la défense nationale était réellement en jeu. »

— Voici quelles seront les dénominations nouvelles des casernes, forts et fortins de la place et du camp retranché de Lyon :

Le fort de Ste-Foy s'appellera	fort Lapoype ;
La lunette de Ste-Foy »	lunette Bardet ;
Le fort Ste-Irénée »	fort Dubois-Crancé ;
Le fort St-Just »	fort Berruyer ;
Le fort Loyasse »	fort Blandan ;
Le fort de Vaise »	fort Clerc ;
Le fort de la Duchère »	fort Villepatour ;
Le fort de Calvire »	fort St-André ;
Le fort de Belair »	fort Sériziat;
Le fort de St-Jean »	fort Maupetit ;
Le fort du Clos Jouve »	fort La Marche ;
Le fort St-Laurent »	fort Castellane ;
Le fort de Villeurbanne »	fort Montluc ;
Le fort de la Vitriolerie »	fort Chabert ;
Le fort de Champvillars »	fort Colbert ;
Le fortin de Côte Lorette »	fortin d'Aubigny ;
Le fort du Mont-Verdun »	fort Navailles ;
Le fort Paillet »	fort Vauban ;
Le fort de Vancia »	fort Guébriant ;
Le fort de Sermenaz »	fort Gribeauval ;
Le fort de Bron »	fort Masséna ;
Le fort de Feyzin »	fort Oudinot ;
Le fort de Corbas »	fort Lannes ;
Le fort de Genas »	fort Bessières ;
Le fort de St-Priest »	fort Turenne.

Les forts Lamotte, celui de l'île Barbe, les forts de Montessuy et de Montcorrin conserveront leurs noms.

Les casernes porteront les dénominations suivantes :

La caserne du Bon-Pasteur s'appellera caserne Franceschi;
La caserne de Serin, caserne Tixier ;
La caserne Bissuel, caserne Duphot ;
La caserne Perrache, caserne Bellon-Lapisse ;
La caserne de la Dona, caserne Suchet ;
La caserne de la Part-Dieu, caserne Margaron.

L'hôpital des Colinettes sera l'hôpital Villemanz ; l'hôpital de la Nouvelle Douane sera l'hôpital Desgenettes ; celui de la Charité conservera son nom. Il n'est point question, dans cette nomenclature, des forts des Brotteaux, des Charpennes et du Colombier, parce qu'ils vont disparaître.

Vaud. — Le *Comité central* de la Société fédérale des sous-officiers, dont le siège est à Lausanne, s'est constitué comme suit :

Président : Borgeaud, Ad., fourrier d'artillerie.
Vice-président : Bize, Jules, adjudant d'artillerie.
1er secrétaire : Compondu, A., adjudant d'artillerie.
2e secrétaire : Rathgeb, J., sergent-major d'artillerie.
Caissier : Cherpillod, L., sergent de fusiliers.
Archiviste : Aguet, fourrier d'artillerie.
Membre adjoint : Dorier, J., fourrier de fusiliers.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXII[e] Année. N° 9. 15 Septembre 1887

Enseignement à tirer des campagnes faites par les troupes britanniques depuis 1865. (*Suite.*)

A Tel-el-Kebir, des troupes nubiennes firent une contre-attaque opportune contre la Highland Light Infantry au moment où ce corps escaladait le parapet à un point où le profil en était formidable et rejetèrent les assaillants hors des ouvrages. Le coup, porté par des troupes formées contre des troupes dispersées, réussit. Le moment où le régiment était mis en désordre par l'escalade fut habilement choisi et cet incident est un des plus intéressants exemples de contre-attaque que présentent ces campagnes.

La manœuvre analogue faite par les Arabes juste avant l'assaut de Kirbekan échoua parce que le moment était mal choisi.

A la bataille de Kandahar, après l'enlèvement à la bayonnette des vergers qui entourent le village de Gandigan, une contre-attaque faite par de grandes masses de Ghazis causa un moment d'arrêt, mais fut bientôt repoussée par la ferme contenance des troupes victorieuses.

Nos adversaires ne semblent pas avoir reconnu que, pour être efficaces, les retours offensifs doivent être faits dans des moments de confusion, ou lorsque l'assaillant paraît hésiter. A El Teb les Arabes se lançaient par petits groupes au devant des assaillants, aucune contre-attaque organisée ne fut entreprise.

Retraites simulées pour attirer l'ennemi. Les annales de nos luttes pour la suprématie dans l'Inde ont montré combien il est facile d'attirer à l'attaque par une retraite simulée des ennemis sans discipline et dont les chefs ne savent pas profiter des situations. Dans plus d'une occasion ce seul stratagème a suffi pour faire sortir un ennemi d'une forte position et lui enlever ainsi les avantages d'un terrain favorable et préparé.

Le plus léger mouvement en arrière produit toujours une

[1] Par le capitaine Ch. E. Caldwell R. A. Traduit du n° 139 (1887) du *Journal of the Royal United Service Institution.* — Nous prendrons la liberté de faire suivre de quelques observations cet article d'un haut intérêt, mais qui n'a pas réussi à nous convaincre que, même contre des sauvages, il soit d'un bon calcul de dédaigner les règles fondamentales de l'art de la guerre. *(Réd.)*

avance correspondante de l'ennemi. Nos troupes avaient à peine quitté le sommet de la colline d'Hasheen qu'il était déjà couronné par les Arabes. Lorsque, durant la sortie de Kandahar, la retraite de Deh Khojeh devint nécessaire, les Afghans envahirent le village de tous côtés et furent près de transformer la retraite en déroute. Un mouvement rétrograde en face de pareils adversaires est une opération très hasardeuse, vu l'ardeur qu'ils déployent dans la poursuite.

Cette tendance d'attaquer un ennemi qui tourne le dos peut souvent être mise à profit. A Futtehabad l'artillerie et la cavalerie firent sortir d'une forte position un corps formidable de Shinwarris, puis, se retournant lorsque l'infanterie eut rejoint, le mirent en fuite.

A Kambula, les irréguliers de Buller amenèrent les Zulus à faire, avec l'aile droite de leur armée, une attaque prématurée qui fut poussée jusqu'à peu de distance du camp où l'infanterie avait un excellent champ de tir.

A Quintana dans le Transkei les Cafres furent habilement attirés dans une embuscade : la cavalerie légère et une compagnie s'avancèrent, puis, se repliant devant l'ennemi, l'attirèrent jusque sur le gros où il fut reçu par un feu roulant d'artillerie et de mousqueterie. Le résultat fut une victoire complète avec des pertes insignifiantes.

Pendant la reconnaissance en force le jour avant la bataille de Kandahar, la cavalerie poussa jusque tout près des positions afghanes ; dès qu'elle se retira l'ennemi se lança en poursuite et l'on dut faire prendre les armes à une grande partie de la division de Caboul. L'information cherchée était obtenue, l'obscurité mit un terme à l'engagement, mais cet incident montre avec quelle facilité des adversaires de cette sorte peuvent être attirés hors du terrain qu'ils ont choisi.

Il est singulier que cette simple ruse d'une fausse retraite ait été si rarement employée dans ces campagnes. A Hasheen, les Arabes semblent avoir volontairement attiré les Anglais et s'être rassemblés, pendant ce temps, sur leurs flancs et leurs derrières pour s'emparer des bagages ; mais, en aucune occasion, on n'employa contre eux la même manœuvre. La formation en carré serait très appropriée à ce stratagème grâce au contrôle parfait exercé sur le tout par son commandant et au caractère essentiellement défensif de cette formation.

A Tamai une halte, semblant dénoter de l'hésitation, à peu de distance du ravin où les Arabes étaient rassemblés, aurait pu

amener l'ennemi à se découvrir. Un mouvement à droite aurait eu bien des chances de provoquer une attaque dans des conditions fort différentes de la formation désordonnée dans laquelle le carré se trouvait lors de la charge ennemie.

Lorsqu'à Abu Kru le carré s'avançait en combattant de la zareba vers le Nil, il formait un but facile pour les tirailleurs cachés dans les herbes et dont le feu causait du désordre ; dès que l'ennemi eut fait sa charge le danger disparut et la marche continua sans incident. Une retraite simulée vers la zareba aurait pu précipiter l'attaque des Arabes et hâter ainsi la crise.

Villages et forêts. L'attaque et la défense des villages et des bois jouent un rôle important dans les guerres continentales. Les villages de boue de l'Afghanistan, généralement entourés de murs crénelés, donnèrent souvent lieu à des luttes acharnées ; les épais buissons de l'Ashanti causèrent une confusion et des erreurs inévitables pour des troupes engagées dans les bois. Les principaux désavantages que subissent les soldats réguliers dans la défense des villages et forêts, c'est-à-dire la dispersion et le manque de direction qui s'en suit nécessairement, disparaissent dans le cas de guerriers combattant chacun pour soi. Ce fait rendait les villages afghans faciles à défendre et tendait à égaliser les forces dans les jungles impénétrables de l'Ashanti et des environs de Souakim.

Nous avons déjà fait remarquer le peu d'efficacité du feu de l'artillerie de campagne contre les villages de boue. L'attaque de Kandahar sur Deh Khojah réussit d'abord ; en effet, on parvint à prendre pied dans les abords du village. L'ennemi pouvant cependant amener des renforts sur ce point, la tentative de conserver le terrain gagné n'aboutit qu'à nous faire subir des pertes plus grandes que si l'attaque avait échoué dès l'abord.

Cet exemple montre que ce qui, entre troupes civilisées, est le plus difficile dans l'attaque d'un village, — la marche en avant sur le terrain découvert avoisinant — est, en fin de compte, ce qu'il y a de plus aisé quand les défenseurs sont mal armés.

Après la prise d'un village afghan des groupes restent cachés dans les réduits et les recoins prêts à en sortir à l'improviste, Après que le village de Gundi eut été enlevé à la bayonnette pendant la bataille de Kandahar et que les assaillants eurent poussé plus loin, on laissa plusieurs compagnies de Goorkhas pour chasser les Afghans de leurs cachettes. Plusieurs heures après que nos troupes eurent pénétré dans Giniss et que la résistance organisée

eut pris fin on trouvait encore dans des maisons des Arabes prêts à se défendre jusqu'à la mort.

Les Asiatiques et les sauvages qui se plaisent à répandre le sang et qui combattent avec la férocité et l'adresse de bêtes sauvages sont très redoutables dans de pareils combats par les pertes qu'ils peuvent causer après la prise du village.

On a souvent vu en Afghanistan de quelle défense sont capables les villages de boue. Metammeh se trouva trop fort pour que les troupes de Gubat pussent l'attaquer. Les villages des Ashantis auraient été susceptibles d'une défense obstinée, mais nos adversaires préférèrent continuer leur tactique de combat de buissons plutôt que de s'enfermer dans leurs hameaux. Ils ne firent qu'une faible résistance à Amoaful et à Ordashu et les troupes d'hommes armés de Coomassie ne firent aucune tentative pour empêcher le corps expéditionnaire d'entrer dans la ville et de se former sur la place du marché. A Becquah l'ennemi défendit l'entrée de la ville avec quelque vigueur, mais se replia rapidement une fois cette première ligne forcée.

Les nombreuses expériences de ces guerres ont montré que les villages de boue si familiers aux Anglo-Indiens peuvent être convertis en postes défensifs d'une grande force et que les Afghans en apprécient bien la valeur; dans le Soudan on a aussi pu profiter de localités analogues. L'art de fortifier promptement les hameaux et clôtures si caractéristiques de tout théâtre de guerre de l'Orient mérite une étude pareille à celle accordée aux types de villages européens.

Les campagnes contre les Afghans, les Abyssins et les Boers, ainsi que la campagne d'Egypte, n'offrent pas d'exemple de combat dans les bois, mais les luttes de l'Ashanti compensent bien cela.

Le théâtre des opérations au delà du Prah consistait essentiellement en forêts; les arbres gigantesques entourés à leur base par un fourré épais et malaisé à traverser. On y fraya des chemins dans la chaleur du combat avec les sabres-bayonnettes. Le caractère topographique du pays était de nature à montrer les difficultés auxquelles les troupes disciplinées sont en butte dans les combats de bois et de taillis. La formation normale des Ashantis était un ordre dispersé très lâche leur permettant de déployer leur habileté à se cacher et à se mouvoir rapidement dans des buissons qui semblaient impénétrables.

« Un point qui ressort de l'expérience d'aujourd'hui, écrivait Wolseley dans sa dépêche après la première affaire d'Essaman,

c'est que pour combattre dans les forêts africaines, il faut une très forte proportion d'officiers. Vu l'épaisseur des fourrés, un officier ne peut exercer de contrôle que sur les hommes très rapprochés de lui, ce qui nécessiterait, pour ce service, au moins un officier pour vingt hommes. »

Afin de diminuer autant que possible l'unité tactique, des ordres furent donnés pour que les compagnies pussent fonctionner en sections qui devaient rester indépendantes pendant la guerre sous le rapport du commandement et de l'administration. Dans l'action trois sections étaient déployées, une restait en soutien à 40-80 yards en arrière. Cette organisation marcha très bien et les hommes restèrent dans la main, même dans des circonstances très difficiles.

Les Ashantis tâchaient toujours d'envelopper la force insignifiante qui leur était opposée, espérant la démoraliser en menaçant sa ligne de retraite. La pression de l'ennemi sur l'arrière était ignorée, mais les troupes se trouvant au milieu d'un demi-cercle de feu, sans savoir d'où il partait et ne voyant que des buissons de tous côtés, il était souvent difficile d'empêcher les compagnies d'un même régiment de se fusiller mutuellement.

Les expériences d'Amoaful et d'Ordashu furent celles des forêts de Gifert et du Niederwald exagérées. A Amoaful les différentes troupes perdirent tout contact entr'elles. L'ignorance absolue quant à la position des détachements voisins rendait toute coopération incertaine.

A Ordashu il arriva qu'une compagnie entière ouvrit subitement le feu dans toutes les directions lorsqu'il n'y avait pas d'ennemi à portée, trompé par le bruit de la fusillade qui semblait très rapprochée. Les officiers se dirigeaient avec la boussole et le succès qui couronna leurs efforts pour maintenir l'ordre fit, ainsi que la solidité et la discipline des soldats, beaucoup pour le crédit de l'armée.

Dans un semblable pays et en face d'adversaires si capables d'en mettre à profit les particularités, il est remarquable que l'armée britannique n'ait presque jamais été surprise. A Iscabio même une surprise heureuse fut faite contre le camp ennemi.

La différence entre la tactique employée dans l'épaisse végétation tropicale de l'Ashanti et l'ordre de bataille rigide des fourrés voisins de Souakim, est très marquée. La méthode de guerre des Soudanais ne permettait pas les formations dispersées si profitables sur la route de Coomassie.

Mais il est un rapport sous lequel les expériences de ces deux

campagnes si différentes coïncident. L'ignorance totale des mouvements ennemis qui rendit si pénible les luttes au delà du Prah était tout aussi grande dans les marches sur Hasheen et Toprek.

C'est placer le soldat européen dans une position très désavantageuse que de pénétrer dans une jungle remplie d'ennemis aussi audacieux et aussi nombreux que ceux qui étaient rassemblés sous les étendards d'Osman-Digma. Bien que la formation en carré tint les Arabes en échec, les différentes faces en étaient nécessairement rompues par des bouquets de bois et la manœuvre d'un corps solide appesanti par les voitures était une opération difficile dans un pareil terrain. Le carré remplit néanmoins son but en protégeant les animaux de transport, l'hôpital et les blessés. C'était une formation incommode, mais la meilleure pour aller à l'encontre de circonstances si défavorables. Les raisons stratégiques doivent être bien impérieuses pour faire jeter une armée dans des situations tactiquement si dangereuses.

Les enseignements à tirer des combats de buissons dans l'Ashanti s'accordent avec l'expérience des guerres continentales. Ils indiquent la difficulté de contrôle, la disposition à la panique et la nécessité de petites unités qui est caractéristique des opérations dans les bois, et ils établissent la certitude que la victoire restera aux meilleures troupes. Tout ce qu'on peut conclure des opérations hasardeuses dans les fourrés voisins de Souakim, c'est qu'il est dangereux de laisser un ennemi aussi audacieux et aussi résolu occuper de pareilles cachettes.

Ordres sur le champ de bataille. Bronzart de Schellendorf, dans son excellent ouvrage sur le service de l'état-major, paraît sanctionner l'envoi d'ordres verbaux durant un engagement. Les circonstances peuvent rendre ceci inévitable, mais un épisode de la guerre d'Egypte montre combien il est nécessaire de donner par écrit les ordres importants. Un message, envoyé verbalement par un officier dans la première action de Kassassin, demandant l'aide de la cavalerie, fut donné d'une manière qui fit paraître le cas plus urgent et la situation plus grave que cela n'était en réalité. C'est sous une fausse impression que le général Drury Lowe entreprit le mouvement qui aboutit à la charge de nuit.

Opérations de nuit. Il ne faut pas être surpris de ce que, en ce qui concerne nos troupes, les attaques de nuit aient joué un rôle si peu important dans les dernières campagnes, car la raison d'être de telles entreprises est d'échapper au feu de l'ennemi ou de le prendre à l'improviste. Les armes de nos adver-

saires ne sont pas assez redoutables, et en général le terrain n'est pas assez favorable pour que des commandants affrontent le désordre et la confusion inséparables de telles opérations.

Mais il est étrange que l'on ait si peu tenté d'attaques nocturnes contre nos troupes quand l'obscurité protégeait des guerriers inférieurs en discipline et en armement.

L'attaque de Dewangniri pendant la guerre du Bhootan, le coup de main tenté sur le fort Battye par les Shinwarris, la continuation de la lutte bien avant dans la nuit autour de Rorke's Drift, et la surprise à l'aurore sur la rivière Intomke ne sont que des exceptions confirmant la règle que nos adversaires, dans ces petites guerres, montrent un grand dégoût pour les attaques de nuit organisées.

Plus que cela ; ils tiennent rarement pour importants les mouvements nocturnes de leurs adversaires, tels que les marches de nuit et les préparatifs pour prendre d'assaut leurs positions à la pointe du jour.

Il n'y a pas grand chose à apprendre de ces luttes de nuit. L'attaque de Dewangniri réussit en tant que surprise, mais aucun parti ne put opérer dans les ténèbres et au jour les Bhooteas furent chassés. Ceci pour montrer quelles difficultés attendent de telles entreprises.

L'attaque de nuit sur la montagne de Morosi est un remarquable exemple d'assaut donné au milieu de la nuit sur un terrain très difficile. Le seul chemin praticable pour les assaillants avait été fortifié avec soin, mais des fentes dans les rochers permirent d'éviter la défense, et pour l'ascension il fallut employer les échelles de siège. Les Cafres furent surpris et cette entreprise hardie fut couronnée d'un brillant succès.

L'éclat livide de l'incendie de l'hôpital fut très utile, permettant aux défenseurs de Rorke's Drift de se servir de leurs fusils. L'attaque du fort Battye fut repoussée, mais non sans perte, et la garnison l'échappa belle. A Souakim les cercles de fer des bottes de foin servirent de simple et efficace sauvegarde contre les harassantes attaques nocturnes des maraudeurs.

Les assauts faits à la pointe du jour et préparés de nuit ont rendu de grands services dans nos récentes campagnes. La marche de nuit sur Tel-el-Kebir surprit complètement les Egyptiens. Non moins remarquable, pour le caractère décisif des résultats, fut le mouvement par lequel le général Roberts amena sa colonne principale sur le flanc des Afghans, la nuit avant l'assaut de Pei-

war Kotal. L'attaque contre les Arabes à Giniss eut lieu peu après l'aurore, nos préparatifs ayant été faits dans l'obscurité.

Avant l'assaut de Tel-el-Kebir, l'observation des travaux égyptiens montra que les avant-postes et piquets ennemis ne s'avançaient à quelque distance des retranchements qu'après le lever du jour, et du reste, dans ces campagnes, nos adversaires négligeaient les précautions de postes avancés.

Les difficultés et dangers, inséparables des marches de nuit, se sont fréquemment présentées ces dernières années. Même à Tel-el-Kebir, où l'entreprise réussit si bien, la brigade des Highlanders exécuta un faux mouvement tournant, un ordre de halte n'ayant atteint que les compagnies du centre tandis que les troupes des flancs ne le reçurent pas et continuèrent leur marche. La bévue fut découverte à temps, mais 25 minutes furent perdues avant que la brigade pût reprendre sa marche.

La marche de nuit de deux brigades par dessus les collines pour menacer les derrières d'Ali Musjid fut exécutée au milieu de telles difficultés que les troupes ne purent prendre part à l'action; cependant leur arrivée tardive causa l'évacuation des retranchements pendant la nuit.

La retraite de Dewangniri peu après le coup de main tenté par les Bhootas offre un vif exemple du désordre de ces marches nocturnes. Le gros perdit son chemin, les périls de la route dans les collines produisirent une panique; dans la confusion les blessés furent abandonnés, les canons jetés dans les précipices pour les sauver de capture, et la troupe arriva à destination dans un état de complète démoralisation.

La montée de Majuba Hill de nuit fut heureuse en ce sens qu'elle surprit les Boers, mais les troupes en furent épuisées.

Une marche forcée du « 6th Foot » au début de la campagne d'Hazara est digne d'attention. La distance parcourue était de 20 milles dans la région torride; les plus grandes précautions pour ce qui concerne l'eau et les courants d'air dans la colonne avaient été prises et on espérait que de nuit la santé du régiment ne souffrirait pas. Six hommes cependant moururent d'apoplexie causée par la chaleur et plusieurs autres furent rendus temporairement incapables; ce qui montre que sous les tropiques les marches de nuit ne sont pas beaucoup moins éprouvantes que les effets du soleil.

En Egypte où les nuits sont fraîches et la nature du pays favorable, il y a beaucoup à dire en faveur de l'action d'éviter la

chaleur et l'éclat du jour, mais même dans de telles circonstances les marches de nuit conviennent mieux pour un effort isolé comme devant Tel-el-Kebir et dans la marche en avant d'Abu-Klea au Nil, que pour des opérations suivies.

La marche d'Abu-Klea porta les forces britanniques sans danger bien des milles en avant dans un pays infesté des partisans du Mahdi et très favorable à leur tactique. Cependant on perdit bien des chameaux avec leurs charges précieuses; la formation des troupes durant la marche en deux colonnes s'avançant parallèlement pour être plus compactes causa une grande confusion qui fut augmentée par des obstacles, tels que les buissons d'épines et les herbes du désert; soudain un cri long et puissant annonça à l'ennemi que les Anglais étaient en route, et la tentative d'atteindre le Nil sans combat avorta. Les périlleuses opérations du jour suivant furent très fatiguantes vu l'épuisement des hommes, mais la distance à franchir devant l'ennemi n'était qu'une fraction de ce qu'on avait fait dans la marche de nuit. L'abandon du champ de bataille d'Ingogo après l'arrivée de la nuit par le petit corps anglais emportant ses canons prouve le manque de vigilance de nos adversaires. Les Boers montrèrent une grande habileté tactique dans les engagements et dans leurs mouvements pendant le combat, mais sous l'impression que l'Ingogo était trop grossi pour que des troupes pussent le traverser, ils négligèrent d'être sur leurs gardes et permirent ainsi à la colonne de s'échapper.

Une succession de marches de nuit sape l'efficacité d'une armée. Le besoin de repos pour les hommes et les animaux et la nécessité d'un mouvement lent, ainsi que le temps perdu pendant la marche, annulent souvent l'avantage de la fraîcheur sous les tropiques. On a exprimé bien des opinions différentes sur la marche à travers le désert de Bayuda. Les circonstances étaient en tout cas favorables vu le clair de lune et le caractère du terrain et cependant il y eut à chaque instant confusion.

Les chameaux sont en tout temps difficiles à charger et il est nécessaire de bien ajuster leurs fardeaux. Tout retard causé par l'incertitude du chemin ou un désordre dans l'obscurité fait rester les animaux de transport plus longtemps chargés et augmente ainsi l'effort qui leur est imposé. En partant avant le jour hommes et bêtes ont l'estomac vide et souffrent en conséquence. Dans la marche de Kabul-Kandahar, on profita du clair de lune pour partir à 2 h. 30 du matin, de manière à éviter les chauds rayons

du soleil d'août. Marchant à travers le Khyber où il y a des camps de repos et où on ne peut manquer la route de nuit, on trouva meilleur d'éviter les grandes chaleurs du jour et de se mouvoir d'étape en étape avant l'aurore.

Mais bien que les paniques à propos d'un rien auxquelles les troupes sont si portées dans l'obscurité aient été généralement évitées dans le Soudan et l'Afghanistan, la perte des bagages, le besoin de repos, la fatigue causée par la marche sur un terrain inégal et les autres inconvénients inhérents aux marches de nuit se firent sentir dans toutes les occasions. Dans le Khyber bien des hommes auraient préféré braver le soleil du matin plutôt que d'être exposés la nuit à l'air brûlant au lieu de se reposer.

Il a été prouvé que, malgré la présence de l'ennemi, on peut en général exécuter des marches de nuit sans craindre de dérangement. Des actions moins éclatantes peut-être que la victoire de Tel-el-Kebir et l'assaut de Peiwar Kotal, mais montrant aussi bien le manque de précautions des guerriers irréguliers, ont été à maintes reprises préparées par une marche de plusieurs heures avant le lever du soleil.

De nombreux épisodes des petites campagnes de l'Afghanistan montrent avec quelle facilité on peut surprendre l'ennemi au point du jour. L'attaque de Jummoo dans la campagne de Jowaki, faite au petit jour après une difficile marche de nuit, prit les Afreedis au dépourvu. Les surprises au point du jour furent un des traits marquants de la guerre des Cafres; les Zulus appréciaient les avantages d'attaquer avant le lever du soleil; le roi Théodoros se fit une grande réputation militaire par ses attaques de nuit et ses précautions contre les attaques de nuit, mais l'enseignement à tirer de vingt ans de campagne dans tous les continents est indubitablement qu'en présence de tels ennemis, les marches de nuit peuvent être entreprises avec toutes les chances de succès. D'un autre côté les marches de nuit, à quelque distance de l'ennemi, paraissent rarement atteindre leur but, qui est d'épargner les troupes et les transports, et ne semblent praticables que dans des circonstances exceptionnelles.

Marches en général. Les difficultés de transport et les routes tendent, dans ces pays, à raccourcir les marches. La marche de sir F. Roberts de Ali-Kehl à Charasiah par le Shutargarden Pass prit 10 jours; la distance était de 62 milles. La marche de lord Chelmsford de Fort-Marshall à Umvolosi (45 milles) prit quatorze jours, dont quatre de halte. De Prahsu à Amoaful (environ 40 mil-

les) l'armée britannique mit 10 jours. La distance de 340 milles entre Senafe et Magdala fut traversée en soixante-dix-sept jours, donnant une vitesse moyenne de 4 ½ milles en 24 heures. Pour une longue marche en face des obstacles qu'on rencontre sur le théâtre de ces guerres, 6 milles par jour semblent être la vitesse ordinaire. La division Stewart, marchant sur Ghuzni, avança de 10 milles par jour, le terrain étant favorable et le transport excellent, tandis que la fameuse marche de Kabul-Kandahar fut faite à raison de 15 ½ milles par 24 heures. Mais de tels faits sont exceptionnels. Le Royal-Irish, en route pour Metammeh, fit 120 milles en six jours, fait qui serait très difficile à surpasser, si l'on tient compte du caractère du terrain traversé.

L'enseignement à retirer des marches de ces campagnes, est qu'elles sont beaucoup plus lentes que celles auxquelles on est accoutumé dans les guerres européennes et que l'on doit modifier d'après cela les calculs des opérations. Des événements récents nous donnent l'assurance que, quand il y a besoin d'un effort, le soldat anglais peut être favorablement comparé, sous le rapport de la marche, à un soldat de l'Europe continentale.

Travaux de défense. L'art de la fortification de campagne, compris par nos antagonistes d'Asie et d'Afrique, montre les avantages découlant du mode le plus simple de travaux de défense. Derrière leurs grossiers parapets de pierre, les Ghilzis ou les Pathans laissaient approcher nos soldats à petite distance. Les palissades de Cachar, Perak et de Burnah fournirent maintes fois une résistance opiniâtre. Les tranchées de Tel el-Kebir, d'autre part, construites d'après des principes scientifiques et avec des profils formidables, montrent quel sérieux obstacle un travail en terre peut opposer à une colonne l'attaquant en ordre compact.

Mais ce sont nos travaux de défense construits pour les exigences de la guerre irrégulière qui ont le plus grand effet moral. Les zarebas, simples enclos d'abattis épineux, ont donné au Soudan une défense suffisante contre l'assaut des Arabes. A Rorke's Drift, un parapet grossier formé, dans un moment désespéré, de sacs de farine et de boîtes à biscuits, permit à sa poignée de défenseurs de tenir en échec les essaims de Zulus enflés du succès d'Isandlwhana. Les camps de wagons sont le mode reconnu de défense dans l'Afrique du Sud. Un simple parapet suffit à préserver le fort Battye dans la nuit de l'attaque afghane. Le poste de Dubrai, près de Kandahar, protégé par un mur de 4 ½ pieds, tint jusqu'à ce que la munition manquât. Des bandes de boîtes

de foin furent un bon obstacle près de Souakim et les mines y eurent un plein succès. Sur les collines du Naga, une sorte de pieu appelée « panjee », consistant en éclats de bambou barbelés, pour les empêcher d'être enlevés du terrain, furent un sérieux obstacle à Konoma. L'histoire de ces luttes montre presque à chaque page la valeur des travaux de défense du type le plus grossier.

Sommaire des enseignements tactiques. De toutes les leçons tirées de nos petites guerres, les plus importantes semblent être : 1° La nécessité d'une formation serrée lorsqu'on combat des adversaires comme les Zulus et les Soudanais; — 2° La possibilité d'employer l'ordre dispersé pour des combats de broussailles et opérations de collines; — 3° L'importance de réserver le feu jusqu'à ce que l'infanterie soit à courte distance; — 4° La tendance qu'a la préparation du combat par l'artillerie à prévenir les actions décisives; — 5° La valeur de la lance comme arme de cavalerie; — 6° L'opportunité pour la cavalerie d'agir à pied; — 7° L'avantage des marches de nuit pour surprendre l'ennemi à l'aurore; — 8° La possibilité d'attirer des adversaires inhabiles et indisciplinés à une action par une hésitation simulée, et 9° Le danger d'un terrain coupé dans le voisinage d'une position.

Il y a eu dans ces campagnes des incidents qui ont jeté du discrédit sur les armes britanniques, mais, somme toute, l'expérience de vingt ans de guerres irrégulières prouve l'heureuse adaptation par les chefs de principes à des circonstances anormales, l'appréciation intelligente des exigences d'un tel service par les subordonnés et de la constance ainsi que de la confiance en eux-mêmes des hommes.

Si, de l'art de la guerre illustré par les opérations qui ont eu lieu en campagne, nous passons aux enseignements concernant l'organisation et les préparatifs, le tableau n'est pas si brillant.

ORGANISATION

Un des points les plus importants de la politique militaire d'un Etat est, dit Jomini, la nature de ses institutions militaires.

Bien que la réorganisation de notre armée sur une base conforme à la pratique des guerres continentales ait développé et régularisé les ressources du pays, l'expérience des dernières campagnes a montré bien des points faibles dans notre système et bien des défauts dans notre cuirasse.

Le fait que des guerres sans importance nationale suffisent à

déranger les engrenages et à renverser les calculs sur lesquels repose la structure compliquée de notre organisation militaire indique des vices fondamentaux dans son fonctionnement, et le fait que des expéditions envoyées contre des peuplades insignifiantes ne peuvent quitter nos rivages sans qu'on fasse appel à la seconde ligne de défense donne certes matière à rëflexion.

Mobilisation des réserves. Lorsqu'au printemps de 1878 la question d'Orient arriva à une période aiguë et que les réserves furent appelées pour la première fois, l'absence d'un plan pratique de mobilisation se fit vivement sentir. Il n'y avait pas d'arrangements pour l'équipement des réservistes et il se passa plusieurs semaines avant que ceux-ci pussent prendre place dans les rangs. Le manquement était complet et indéniable.

La leçon ne fut pas perdue. La mobiilsation partielle de 1882 fit voir de grandes améliorations dans notre organisation. Néanmoins les arrangements pris pour placer l'armée sur le pied de guerre laissaient beaucoup à désirer. Obéissant aux règlements les réservistes rejoignirent au premier appel le quartier de leur district régimentaire, mais là, au lieu d'être immédiatement équipés, ils furent dans bien des cas expédiés à d'autres dépôts et même à des corps commandés pour le service.

Les dépôs n'étaient pas pourvus en temps de paix d'armes et d'effets d'équipement prêts à être livrés aux réservistes si cela était nécessaire. On dut au dernier moment réquisitionner tout ce dont on avait besoin de Pimlico et de Woolwich, ce qui donna un surcroit de besogne à ces deux centres. Il y a des magasins dans les dépôts centraux et il est étrange que tout l'équipement nécessaire aux troupes du district n'y soit pas rassemblé, prêt pour la mobilisation. Les réservistes mobilisés en 1885 furent équipés à leur dépôt, il n'y eut aucune confusion et tout marcha aisément.

En 1882 les réservistes rejoignirent pour la plupart des régiments avec lesquels ils n'avaient aucune connexion, conséquence naturelle d'une mobilisation partielle où tous les hommes d'une classe sont appelés sans distinction de régiments. En 1885, les réservistes des régiments qui avaient besoin de renforts rejoignirent seuls les drapeaux, arrangement peut-être moins équitable mais plus commode.

Mais toute mobilisation partielle est répréhensible en ce qu'elle implique l'appel de la réserve dans un but non conforme à celui de sa formation. Les propositions du « Localization Committee »

supposaient l'existence d'un corps d'armée toujours prêt pour le service. Les engagements passés entre l'Etat et le soldat impliquent une période de réserve qui ne doit être interrompue que si les intérêts vitaux de l'empire sont en question et tout appel d'hommes de la vie civile à la vie militaire pour faire face aux exigences de campagnes de peu d'importance est préjudiciable aux intérêts du service.

Appeler les réserves sans danger imminent, quand il s'agit simplement de soutenir un système qui a échoué au moment de l'épreuve, c'est un acte qui frise une violation d'engagements. Il engendre des sentiments d'incertitude et de mécontentement qui doivent diminuer la popularité du service militaire et par conséquent entraver le recrutement.

Les officiers de loi de la couronne ont émis l'avis qu'en cas de guerres indiennes ou coloniales *suffisamment importantes, réclamant des forces considérables*, les réserves peuvent légalement être appelées. Mais ce n'est pas une question de loi, c'est une question de justice. Un patron quelconque prendra-t-il des réservistes comme ouvriers, sachant qu'ils peuvent être appelés partout où les excentricités de quelque obscur potentat demandent la mise sur pied d'une poignée de soldats anglais ?

Organisation pour les petites guerres. La réorganisation de l'armée était basée sur la supposition qu'un certain nombre de régiments, les premiers à mettre sur pied, auraient un effectif leur permettant d'entrer en campagne avec le nombre réglementaire, après élimination des non-valeurs. Comment cela s'est-il passé en pratique ? Lorsque les nouvelles d'Isandlwhana nécessitèrent l'envoi de renforts à Natal, il manquait aux cinq premiers bataillons 1500 hommes pour les amener à l'effectif de 840. Ce vide fut comblé par des volontaires d'autres bataillons. Les efforts faits subséquemment pour maintenir à l'effectif les régiments en tête du rôle avaient placé les affaires sur un meilleur pied au début de la guerre d'Egypte, mais même alors il fallut plus de 2500 réservistes pour compléter les bataillons mis sur pied. En 1885 on eut de nouveau recours à la réserve.

L'effectif de 940 officiers et hommes de troupes fixé par les estimations de cette année pour les bataillons en tête du rôle leur permettra-t-il de prendre la campagne sans faire des emprunts à d'autres corps ou à la réserve ? Nous en doutons.

Lee événements de 1878, 1882 et 1885 prouvent que les réserves commandées pour rejoindre les drapeaux répondront à

l'appel. Ils montrent que cette force existe de fait et pas seulement sur le papier, mais aussi que pour la mobilisation on a grand besoin d'une organisation pratique. La guerre des Zulus montra la faiblesse des bataillons censés prêts pour le service et les campagnes d'Egypte et du Soudan n'ont pas relevé le crédit du système en ce qui concerne les guerres coloniales. Mais quels que soient les défauts d'organisation révélés dans ces campagnes en ce qui concerne les hommes, ils ne sont rien comparés au déplorable manque de chevaux et de réserve de chevaux expérimentés en 1882.

Questions de chevaux. Pour l'expédition d'Egypte on embarqua 5400 chevaux, c'est-à-dire sensiblement moins de la moitié de l'effectif requis. Les trois régiments de cavalerie de ligne reçurent un effectif de 465 chevaux de troupe au lieu de 524 et il ne fallut pas emprunter moins de 591 chevaux à d'autres régiments pour leur permettre d'entrer en campagne. L'artillerie restée en Angleterre dut céder 934 chevaux pour amener les batteries engagées à l'effectif de guerre et assurer les transports régimentaires. Le génie, avec un effectif bien moindre que celui prescrit par le règlement, embarqua seulement 10 chevaux de moins que l'effectif total de l'arme sur pied de paix.

Des chevaux restés en Angleterre, 2450 furent réformés pour âge et devinrent par conséquent impropres au service. Ainsi pour mettre sur pied de guerre 4 régiments de cavalerie, 8 batteries, une colonne de munitions et un rudiment du corps du génie, au lieu des 6 régiments de cavalerie, des 15 batteries, des 6 colonnes de munitions et du détachement complet du génie qui forment l'effectif nécessaire à un corps d'armée, les armes montées furent réduites à un état de complète impuissance.

Le tableau n'est pas encourageant, car en 1878 dans une période très critique il fallut quatre semaines pour acheter 2250 chevaux et en 1882 on les acheta à raison de 100 par semaine. Ces faits se passent de commentaires.

Une leçon à tirer de la seule campagne à laquelle aient pris part de la cavalerie et de l'artillerie amenés d'Angleterre c'est que la condition des armes montées ne supportera pas, en ce qui concerne les chevaux, une mobilisation même partielle, et que la formation de réserves d'où l'on puisse tirer des remontes est d'une nécessité brûlante. L'envoi à Souakim en 1885 de deux escadrons de chacun des régiments choisis pour le service, au lieu d'un régiment complet, peut s'expliquer par la supposition qu'au-

cun n'avait assez de chevaux pour mettre 4 escadrons en ligne.

Dans la guerre d'Egypte la perte en chevaux de cavalerie jusqu'à la fin de septembre ne fut que d'environ 10 %, proportion satisfaisante vu les services rendus par cette arme et les difficultés en ce qui concerne l'eau, le fourrage et le terrain. Ceci montre que la sélection exercée avant l'embarquement n'a pas été inutile.

Il vaut la peine de noter qu'un régiment de cavalerie et une batterie, venant d'Inde, furent rapidement montés à Natal pendant la guerre des Boers et que les animaux rendirent de bons services. Cette expérience peut être utile pour les futures campagnes dans le sud de l'Afrique.

Transport. On a reconnu depuis longtemps que le service rudimentaire de transport, organisé pour les guerres continentales, est tout à fait impropre aux campagnes irrégulières qui incombent souvent à nos troupes. Lorsque les hostilités deviennent inévitables on doit improviser un service de transport approprié aux conditions qui se présentent. En Inde où des portions de l'armée doivent toujours être maintenues sur le pied de guerre, il existe actuellement un noyau de service de transport capable de s'augmenter rapidement à l'occasion. Dans ce pays, la formation d'un dépôt sur ces bases paraît hors de cause par des considérations financières.

Les animaux de bât ont été longtemps l'unique moyen de transport en Egypte. La substitution de petites charrettes en 1882 aux lourds wagons ne réussit pas à adapter le transport à roues aux déserts de Wady Tumilat. Les tombereaux maltais à deux chevaux en nécessitèrent quatre, ce qui rendit dès le début la moitié du matériel inutile. Le 3 juin déjà, un mois avant le départ de l'expédition, on recommanda l'achat de 1000 mulets en Amérique, mais on n'eut pas recours de plusieurs semaines aux marchés du Levant, et il arriva ainsi que lorsque le corps expéditionnaire débarqua à Ismailia, tout l'effort tomba sur les transports régimentaires qui ne le supportèrent pas.

Des mulets achetés à la hâte dans la Méditerranée, bien que très nécessaires sur le théâtre de la guerre, furent arrêtés dans différents ports jusqu'à l'arrivée des transports qui avaient déjà amené des troupes en Egypte. Beaucoup d'autres, achetés aux Etats-Unis et au Cap, ne furent jamais débarqués. Sans le chemin de fer, les opérations auraient dû être suspendues.

Du moment que pour l'expédition d'Abyssinie on avait acheté 8000 mulets sur les bords de la Méditerranée, il semble étrange

que des difficultés aient surgi en 1882. Mais le fait que 1800 de ces animaux, achetés à Smyrne et Beyrout furent retenus par le gouvernement ottoman, n'aurait guère pu être prévu.

Dans son rapport le commandant Goodrich écrit ce qui suit : « Non seulement le service de transport était le point faible de l'expédition, mais on peut dire sans exagération qu'il faisait complètement défaut. » Ce n'est que le 3 septembre, douze jours après la descente à Ismailia, que le commissariat commença à amener des approvisionnements aux troupes.

Pendant ce temps, vers le 1er septembre, le contingent indien avait débarqué 1237 mulets complètement équipés, et le rapport du colonel Low fait remarquer avec satisfaction qu'on les utilisa pour aider le corps venu d'Angleterre. Le contraste est très frappant et montre la valeur d'un service de transport efficace et élastique, dont la charpente existe déjà en temps de paix.

Les expériences de la campagne d'Egypte prouvent la nécessité de se procurer les moyens de transport indispensables avant d'entamer les hostilités dans un pays où le transport à roues organisé pour l'Angleterre est impraticable, et de se fournir de vaisseaux pour amener ce matériel sur le théâtre de la guerre, indépendamment du corps expéditionnaire. Le transport par bête de somme ne serait pas avantageux dans ce pays, mais il vaudrait la peine d'établir un dépôt à Chypre. Une grande quantité de bâts devraient être emmagasinés dans nos grandes places d'armes méditerranéennes, prêts en toute circonstance.

L'admirable service de transport actuellement pratiqué en Inde est le fruit des leçons de la guerre des Afghans. Dans les premiers temps de cette campagne, les forces engagées étaient réduites presqu'à l'inaction par le manque de transport, attribuable à l'ignorance de leur devoir de la part des officiers qui en étaient chargés et à l'absence d'un système régulier. Les pertes en bêtes de somme furent énormes. Dans l'opinion des autorités civiles un tiers des animaux disponibles à Scinde fut détruit en moins de trois mois.

Les opérations se terminèrent par la réussite des arrangements de transport dans la marche de Caboul à Kandahar; voici ce que dit à ce sujet le chef du département dans son rapport : « Je dois dire que je doute que la marche eût pu être faite ainsi, si le lieutenant-général n'avait pas, depuis des mois, insisté pour que les régiments en général et les soldats en particulier, apprissent

quelque chose du service de transport. » Cette remarque résume toute l'affaire.

En Abyssinie également, l'organisation défectueuse et le manque d'expérience entravèrent la formation d'un service de transport efficace.

Ces campagnes montrent l'importance du système d'organisation des transports et la nécessité de quelque expérience de la part des officiers chargés de ls direction.

En Afghanistan, le transport par matériel loué fut reconnu inapplicable pour les troupes engagées. Il est vrai que, dans la première phase de la guerre, le transport loué soutint bien la comparaison avec le transport acheté, mais ce ne fut plus le cas lorsque ceux qui étaient chargés de le diriger gagnèrent en expérience. La séparation d'animaux appartenant au même individu donnait lieu à des difficultés et n'était praticable que pour la ligne de communications. Le système a ses avantages, en assurant des conducteurs expérimentés, mais, vu les indemnités en cas de perte, les propriétaires n'ont rien à gagner à prendre soin de leurs bêtes et demandent beaucoup de surveillance. Dans le sud de l'Afrique on usa beaucoup du louage, mais on a calculé que, dans la guerre des Zulus, on aurait fait une grande économie en achetant dès l'abord les voitures et les attelages. Dans la guerre des Boers où les opérations se passèrent surtout dans le Natal, le système de louage marcha parfaitement et dans le Zululand cette méthode fut reconnue la meilleure, mais aussi la plus chère.

Les corps de porteurs ont souvent fait un bon service. Dans l'Ashanti, où c'était le seul moyen de transport, les mécomptes inhérents à l'emploi du travail manuel devinrent très apparents. Les porteurs désertaient par bandes ; la nécessité de maintenir la discipline obligea d'en remettre la direction au colonel Colley, en laissant de côté le système pratiqué ordinairement. « Passer les porteurs au département du contrôle, écrivait Wolseley, c'est jeter de l'eau sur un tamis. » Des mesures énergiques furent nécessaires. Dans les expéditions de Lushai et de Duffla, ainsi que dans la guerre des Zulus, on lutta contre les mêmes difficultés et l'expérience a prouvé que si, d'un côté, les porteurs ont une grande mobilité, il est, d'autre part, nécessaire de les organiser plus soigneusement.

La principale objection à ce mode de transport, outre la difficulté de conserver les porteurs, est la tendance à la panique d'un corps d'hommes désarmés. Le jour d'Amoaful, un convoi

de porteurs jeta sa charge et prit la fuite en approchant de Quarmon. Une fois, le corps des porteurs Zulus, alarmé par de faux bruits, refusa d'avancer et les charges restèrent toute une nuit au bord de la route sans garde, tandis que les hommes étaient allés s'abriter en arrière.

La difficulté de procurer aux porteurs leur nourriture accoutumée, est souvent une cause d'embarras. Les Fantis, qui se nourrissent surtout de plantain, étaient mécontents du riz qu'on leur donnait. En Abyssinie les coolies bengalais souffrirent parce que la nourriture qu'on leur fournissait ne leur convenait pas.

Les guerres d'Afghanistan et du Soudan ont prouvé, — ce que savent d'ailleurs ceux qui ont étudié la question, — que le chameau est impropre aux opérations nécessitant un travail journalier. Se nourrissant lentement, il lui faut de fréquents jours de repos pour paître. Tandis que sa propriété d'emmagasiner l'eau et son indifférence à la chaleur en a fait le vaisseau du désert, la délicatesse de sa constitution ne lui permet pas de supporter de grands efforts ou des privations. Il se prête très bien à un travail lent et régulier à la base ; il n'est pas à sa place avec des colonnes avançant rapidement. Dans la vallée de Kurum, pendant la première partie de la guerre d'Afghanistan, il en disparut 9496 sur 13,840 ; cette statistique condamne le chameau comme animal de transport là où il y a un rude travail à accomplir. Le contraste entre les chevaux et les chameaux pendant les opérations difficiles dans le désert de Bayuda fut très marqué. Les chevaux, bien que très abattus par le manque d'eau et la fatigue, supportèrent cette rude épreuve et se remirent bientôt, tandis que les chameaux succombèrent.

Conclusions générales sur l'organisation. Discuter à fond les questions de mobilisation et de transport soulevées par l'expérience de ces guerres dépasserait le cadre de cet essai. Nous ne toucherons que les points les plus saillants.

On a l'habitude d'indiquer la campagne d'Egypte de 1882 comme un modèle d'opérations de ce genre. Mais les rapports de cette courte lutte supportent-ils un examen attentif? Ils témoignent de courage et de patience de la part des combattants; ils présentent un bel exemple d'habileté stratégique et d'exécution d'un plan audacieux et bien conçu, mais ils dénotent un vice radical d'organisation et un regrettable manque de transports. « Tous les calculs du War Office, dit l'historien allemand de

cette campagne, se sont de nouveau montrés mauvais et impraticables, » — remarque qui ne peut être taxée d'injuste.

Ainsi la seule fois où, pendant ces vingt dernières années, une armée d'une certaine importance a été mise sur pied, toute la structure militaire de l'empire en a été ébranlée. C'est une leçon qui mérite d'être prise à cœur.

EQUIPEMENT

Tendance à alléger le poids porté par le soldat. Dans ces campagnes, on a généralement eu la tendance d'alléger autant que possible la charge du soldat, tout en maintenant l'efficacité de chaque individu comme machine de combat. La maxime de Napoléon qui dit : « Il est cinq choses qu'il ne faut jamais séparer du soldat : son fusil, ses cartouches, son sac, ses vivres pour au moins quatre jours et son outil de pionnier », est inapplicable aux opérations de cette sorte, où on supporte une grande chaleur et où l'on rencontre des climats mortels.

Le havre-sac ou valise a toujours été confié aux transports régimentaires. Outre cela, la charge ordinaire, pour le soldat d'infanterie, est 43 livres. Chez les Ashantis, elle fut réduite à 35 livres à peu près, en laissant la capote et les gamelles aux transports de régiment. Dans l'Afghanistan, la tunique était généralement portée en marche, mais dans les troupes de sir F. Roberts, qui portaient les habits de coutil, les capotes étaient transportées par régiment et le poids était réduit à un minimum (33 ½ livres). A Tel-el-Kebir, sans les capotes, mais avec un jour de vivres et 100 cartouches, le poids était de 38 livres. Dans le Zululand et pendant la guerre des Boers, la charge, avec la capote, était d'environ 43 livres.

Chez les Ashantis, un porteur était donné pour 3 hommes, les sacs contenant les capotes, une feuille de toile imperméable par homme et la tente-abri étaient répartis entre trois. En Afghanistan le froid nécessita souvent trois couvertures par homme.

Généralement, lorsque la charge du soldat a été diminuée, ce qui restait aux soins des transports de régiments a d'ordinaire dépassé le poids déposé par les soldats. Il semble raisonnable d'espérer qu'après l'expérience des dernières guerres l'opportunité de toujours faire porter les sacs des soldats sera prise en considération.

Mauvaise qualité des armes. Le fait qu'à Abu Klea et Souakim les Martinis ratèrent au moment critique a été attribué soit à la

défectuosité de la culasse, soit au dérangement du mécanisme par des grains de sable, soit à l'emploi des cartouches en forme de bouteille. La faiblesse de l'extracteur, — une question à étudier, — unie à l'introduction de sable, était probablement la cause principale de l'accident, mais la cartouche était aussi défectueuse. La munition a toujours été une source de plaintes depuis l'introduction de l'arme.

Le fait que l'armée britannique ne possède pas, comme les autres, de solides cartouches en métal, ne peut s'expliquer que par leur prix plus élevé. Notre modèle est si défectueux que les cartouches doivent être transportées dans de pesantes et solides caisses pour ne pas perdre leur forme; portées séparément ou maniées sans précaution, elles deviennent bientôt inutiles. Dans la campagne du Nil on s'aperçut que les cartouches portées en bandoulière perdaient leurs balles. Livrer aux soldats des cartouches construites sur des principes d'économie, c'est presque leur manquer de parole. Il est, en outre, de fait que des cartouches qui avaient été dix ans en magasin ont été expédiées sur le Nil et peuvent avoir contribué à grossir la liste des morts à Abu-Kléa.

Quant au fait que les bayonnettes se tordaient, opposées aux boucliers des Arabes, il se passe de commentaire. Nous avons le droit d'espérer qu'il ne se renouvellera pas.

Service des munitions pour les armes portatives. La question de garder les réserves de munitions dans l'action, qui paraît insoluble dans les guerres d'Europe n'a pas, dans ces campagnes, causé beaucoup d'inquiétude. En Afghanistan et en Egypte la réserve régimentaire était portée sur des mulets mais fut rarement requise. Il en fut autrement dans le sud de l'Afrique. Dans certains cas les caisses de munitions étaient dans les wagons à bœufs, arrangement très commode pour des actions comme Ulundi, mais dont le danger fut démontré à Isandlwhana; ailleurs on employa le transport à bât.

Dans l'Ashanti, où la dépense de munitions était grande, les porteurs firent très bien ce service ; ils avançaient dans la ligne de feu et distribuaient la munition pendant les temps d'arrêt du combat. Dans la campagne de Jowaki la nature du terrain empêchait les animaux de bât de suivre l'infanterie; onze hommes par compagnie furent chargés de porter la munition de réserve; l'opposition étant insignifiante, ce système ne fut pas sérieusement mis à l'épreuve ; il a de graves défauts. La commodité du transport à mulets pour les réserves de régiments est bien constatée. Leur

activité et leur dureté rendent ces animaux capables de travaux pénibles, mais il leur faut un peu d'exercice pour être tranquilles au feu et, comme pour les autres bêtes de somme, le paquetage demande de grands soins.

Les caisses de cartouches pesant environ 80 lbs ont paru encombrantes ; elles se prêtent mal au transport à dos d'homme ou a être amenées à la main sur le champ de bataille. Le comité d'équipement de Caboul a recommandé des caisses de cuir bordées de fer blanc contenant 240 cartouches et pesant environ 28 lbs. Dans le Zululand on essaya de porter les munitions de réserve dans des sacs, à dos de mulet, mais les cartouches s'endommageaient ; le système de petites caisses portatives comme celles employées dans la campagne de Jowaki et recommandées par le comité de Caboul semble le meilleur.

Le nombre de cartouches porté par les hommes a beaucoup varié. Dans le Soudan le Camel corps avait 150 cartouches par homme. Cette charge semble avoir, dans la marche finale de Wilson sur le Nil, forcé les hommes à partir sans leurs vivres. En 1882 à Tel-el-Kebir chaque homme portait 100 cartouches et à Kirbekan 60. Dans l'Ashanti les hommes avaient 70 cartouches sur eux et 50 en première réserve. En Abyssinie 200 cartouches par homme étaient à la charge du régiment.

Le nombre élevé porté par les hommes en Egypte et au Soudan montre la tendance, même lorsqu'on ne s'attend pas à une forte dépense, à dépasser le nombre fixé par les règlements. « Les troupes peuvent souffrir de la faim pendant 24 heures, disait lord Hardinge, mais si elles manquent de cartouches pendant une heure, elles ont bien des chances d'être battues. »

Ces campagnes semblent indiquer la nécessité d'augmenter le nombre de cartouches portées par chaque homme. Les statistiques données à propos de la tactique du feu ne montrent pas, il est vrai, une forte dépense moyenne, mais, d'autre part, le combat eut rarement un caractère prolongé et désespéré. La dépense moyenne ne peut d'ailleurs être prise pour guide, car des individus et même des compagnies entières peuvent dépasser de beaucoup la moyenne et il est très désirable qu'à aucun moment les cartouchières ne soient vides. On peut rarement compter sur la réserve régimentaire. Le grand nombre de cartouches ordonné pour Tel-el-Kebir, El Teb et la marche sur Metammeh montre que des chefs expérimentés n'estiment pas suffisantes les 70 cartouches du règlement.

Le fait que la bayonnette s'est trouvée impuissante contre les solides boucliers de cuir des Arabes a fait naître l'idée de la remplacer par le sabre-bayonnette. Le poids additionnel d'une demi-livre semble plus que compensé par la force supérieure et l'utilité générale. Dans l'Ashanti le sabre-bayonnette fut toujours employé au-delà du Prah à ouvrir la voie dans les épais buissons. Dans les environs de Souakim il aurait servi à couper les bouquets de mimosas et de cactus et à construire les zarebas.

Artillerie. La science de l'artillerie a, depuis 1865, fait des progrès gigantesques. Notre matériel a donc été dans un état de transition pendant toute la période que nous étudions et l'est encore à présent. On peut cependant tirer des expériences des campagnes les plus récentes des conclusions qui jettent du jour sur la question de l'équipement pour la guerre continentale ou irrégulière.

Les fréquentes occasions où, comme à Tamai et à Ahmed-Kehl, on a dû recourir au shrapnell après avoir tiré les quelques coups de mitraille donnés à chaque pièce, semblent indiquer la nécessité d'augmenter la proportion de cette dernière munition, au moins pour la guerre irrégulière. A Ordashu, à Tel-el-Kebir et ailleurs l'artillerie s'avança à portée de mitraille ; à l'Ingogo et à Abu-Klea l'ennemi arriva à quelques mètres des canons. Une semblable tactique nécessite beaucoup de mitraille. A Ekowe on en improvisa avec des morceaux de fer-blanc.

Le service de la munition d'artillerie sur le champ de bataille est une question de la dernière importance. La dépense a généralement été minime et cependant le système en vigueur n'a pas supporté l'effort qui lui était imposé. Sur ce point les statistiques sont le plus sûr guide.

En exceptant Maiwand où la perte des fourgons laisse le chiffre douteux, la plus forte dépense paraît avoir été à Tel-el-Mahuta, où deux canons tirèrent plus de 100 coups chacun. Pendant la première affaire de Kassassin un canon Krupp servi par l'artillerie de marine tira 93 coups, la munition de l'artillerie à cheval ayant fait défaut. A Kambula la dépense fut d'environ 80 coups ; à Urzoo, pendant un bombardement prolongé de villages de boue, 18 canons tirèrent 895 coups, soit environ 50 par pièce. Mais ces exemples dépassent la moyenne.

A Laings Neck et à Tamai on tira 30 coups, à Ahmed-Kehl environ 20. Pendant les quatre jours de combat qui précédèrent la retraite de l'armée de Caboul sur Sherpore, on ne tira pas 12 coups par pièce. A la seconde affaire de Kassassin où, des deux

côtés, on mit en ligne beaucoup d'artillerie, la dépense fut de 10 coups par pièce.

Pendant toute la guerre d'Egypte la première batterie d'artillerie à cheval débarquée qui prit part à tous les combats, ne tira que 819 coups. L'expérience générale du service de l'artillerie dans les guerres irrégulières montre une dépense moyenne de munitions fort au-dessous de celle des campagnes continentales.

Cela étant, le wagon de munitions paraît peu approprié à ce service. Tandis que les avant-trains transportent de 24 à 36 coups suivant la nature de la pièce, chiffre qui suffit généralement, mais pas toujours, pour un jour de combat, les wagons en contiennent de 72 à 108, c'est-à-dire plus qu'il n'en faut, et si ces lourds véhicules accompagnent les canons il y a une grande perte de force. En Egypte ces wagons se montrèrent très défectueux. On les a décrits comme combinant le maximum de poids avec le minimum de capacité.

A Kassassin les wagons étant restés pris dans le sable, les canons furent à court de munitions; les batteries arrivaient en ligne sans autre munition que le contenu de l'avant-train. Dans l'Afghanistan on trouva les wagons si incommodes qu'on proposa d'en faire porter le contenu par des mulets et des poneys. Le système le plus élastique d'avant-trains semble mieux adapté que le wagon à un terrain où le transport à roues est difficile. Les chevaux supplémentaires qu'on ajoute dans les endroits pénibles produisent plus d'effet sur une légère voiture que sur une lourde, vu la perte de force dans les longs attelages. A Maiwand on eut grand peine à transporter les munitions des wagons aux avant-trains. Il faut noter qu'à Maiwand et à l'Ingogo tous les wagons tombèrent aux mains de l'ennemi.

Depuis Isandlwhana on a beaucoup discuté sur l'armement des conducteurs d'artillerie. On ne peut pas penser à les laisser sans défense. A Ahmed Kehl les conducteurs se servirent efficacement de leurs pistolets; en Egypte ils étaient armés de revolvers. Les sabres de cavalerie essayés au Cap parurent trop encombrants et l'opinion des officiers d'artillerie semble favorable à quelque forme de pistolet, les revolvers étant dangereux pour les amis et pas assez meurtriers pour les ennemis.

Dans ces dernières années on a donné beaucoup d'attention à la question de l'estimation des distances, mais jusqu'ici les résultats n'ont pas été satisfaisants. A Tel-el-Mahuta le stadia exagéra de plus de 1000 yards la distance des canons ennemis; on s'en

servit peu dans les dernières actions de la guerre d'Egypte. A Lanigs Neck, dans des circonstances favorables, l'erreur fut de 450 yards. Sur les collines rocheuses de l'Afghanistan l'instrument put difficilement servir. L'obus est encore le meilleur stadia pour l'artillerie, mais si l'on arrivait à construire un système simple et juste, il pourrait être utile pour l'infanterie et les mitrailleuses à grande distance.

Habillement. L'habillement d'une armée basée sur l'enrôlement volontaire offre de grandes difficultés. Pour le service de garnison en temps de paix il faut une certaine pompe. Les rudes exigences de la guerre rendent la commodité de première importance. Pour satisfaire des conditions si paradoxales il n'y a qu'une méthode et les expériences de nos petites guerres y concluent aussi. Nous devons avoir deux tenues, une de paix et une de guerre. La tentative de porter le coutil en Inde après le retour des troupes de l'Afghanistan, où il avait rendu de si grands services, excita un mécontement général et le coutil fut bientôt remplacé par l'élégant et martial habit blanc.

Dans le sud de l'Afrique et en Egypte la cavalerie remplaça avantageusement ses grandes bottes par des « putties », mais il n'aurait pu être question de les introduire en Angleterre.

Des équipements excellents dans les camps sont mis de côté pour le service actif; les vêtements grossiers du désert et des forêts font place à l'habit rouge lorsque les vapeurs ramènent les troupes dans leur pays.

Ce serait sortir du cadre de cet essai que de donner les détails de l'uniforme adapté aux conditions du service en campagne. Nous préférerions un système régulier auquel on puisse apporter rapidement et sans frottement les modifications jugées nécessaires pour le corps placé sur le pied de guerre. Chaque campagne nous montre la même histoire: on opére une révolution momentanée dans la tenue de ceux qui y prennent part. Ailleurs, une semaine après la déclaration de guerre, des centaines de mille hommes sont équipés en uniformes neufs qui sont toujours tenus en réserve au quartier du régiment, paquetés, étiquetés et prêts à servir.

Ce système si simple est ce que nous demandons. La tenue de service de chaque homme sous les drapeaux devrait être dans le magasin du régiment, celle de chaque réserviste à l'endroit où il devra d'abord se rendre. Les ordres spéciaux donnés au dernier moment, les réquisitions télégraphiques de Pimlico, les articles

de toute importance arrivant sur le quai après le départ du transport, voilà les conséquences inévitables de notre centralisation où aucune unité n'a d'importance propre et où les magasins de régiment sont remplis d'habits en partie usés au lieu de tenues de campagne qui sont de toute nécessité.

Voitures. Le fourgon d'ordonnance pesant 18 cwt a été généralement écarté comme trop encombrant pour le service de transport dans des territoires dépourvus de routes ; lorsqu'on l'a employé, il a toujours causé des désagréments. C'est cependant sur ce véhicule que repose tout le système des transports régimentaires. Dans les guerres des Boers et des Zulus il fut reconnu peu propre aux marches difficiles ; il est trop massif, devient horriblement lourd s'il est fortement chargé ; dans les défilés de l'Afrique du sud son peu de stabilité fut très apparent, et il supportait difficilement la comparaison avec les wagons à bœufs et à mulets du pays. En Egypte on le remplaça par des charrettes maltaises qui furent d'un bon usage, mais la nature du terrain rendait difficile tout transport à roues. On l'employa aussi en Abyssinie et en Afghanistan là où il y avait des routes. Le léger fourgon écossais fonctionna en Cafrerie à côté des grands wagons du Cap et fut très utile dans le terrain inégal. Dans l'expédition de la Rivière Rouge les wagons canadiens pesant 11 cwt., furent employés avec succès dans les chemins improvisés par les troupes à mesure qu'elles avançaient.

Tout matériel de transport à roues venu de Woolwich paraît être sans nécessité solide et pesant, et est en conséquence mis de côté comme impossible à utilîser dès l'ouverture des hostilités. Les questions de solidité et de force de traction y ont le pas sur celle bien plus importante de la mobilité. Il vaut mieux risquer de briser une voiture en l'allégeant et, par conséquent, en l'affaiblissant, que d'être forcé de s'arrêter par une tentative de s'assurer contre tout accident.

Bivouac contre camp. Dans le climat favorable du Soudan où la pluie tombe rarement, et où les nuits ne sont jamais très froides, les tentes étaient généralement renvoyées lorsqu'on arrivait à proximité de l'ennemi. La santé des hommes souffrit peu d'être exposés, pendant la marche à travers le désert de Bayuda ; mais après Tamaï en 1884, le manque d'abri pendant les grandes chaleurs du jours éprouva fortement les soldats. Pendant les expéditions sur les collines des frontières de l'Inde comme dans les campagnes de Lushai et Jowaki et aussi dans la guerre afghane,

on a souvent mis de côté les tentes sans détriment pour la santé des troupes tout en augmentant leur mobilité. Dans le bon climat et sous les bonnes conditions de la Rivière Rouge, les hommes ont souvent préféré bivouaquer en dépit des pluies soudaines.

Dans la première marche sur Kassassin le manque de transport empêcha d'emporter les tentes, les troupes eurent donc beaucoup à souffrir de la chaleur tropicale et du reflet du jour.

La petite garnison de Potchefstrom bivouaqua plusieurs semaines dans son fort réservé, exposée aux effets de la saison des pluies aussi bien qu'aux privations de nourriture et ne perdit que deux pour cent des hommes par maladie. Chez les Ashantis on se servit de la tente-abri, mais dans la dernière marche de Coomassie à travers l'Ordah on les laissa en arrière.

Pour des opérations prolongées sous le soleil oriental ou dans des climats froids et humides, les tentes sont une nécessité ; mais les impedimenta des équipages de campement jettent un tel fardeau sur une armée et empêchent tellement ses mouvements, qu'il ne faudrait épargner aucun effort pour les réduire à un minimum.

La tente-cloche, spacieuse et portative, a été trouvée excellente dans toutes les campagnes où on l'a employée: mais même cela accroît d'une manière notable les difficultés de transport, et les annales de nos petites guerres tendent à démontrer l'opportunité de bivouaquer partout où cela est possible. Les grandes tentes-marquises employées dans les plaines de l'Inde ne furent pas trouvées bonnes dans l'Afghanistan vu leur poids et les chameaux nécessaires à leur transport, elles ont été remplacées par celles de l'artillerie de montagne.

D'un côté les intempéries nuisent à la santé des troupes et ainsi empêchent le succès, mais, d'autre part, le bivouac augmente la mobilité et facilite les opérations. Les faits nous montrent cependant que les avantages du bivouac font plus que contrebalancer ses défauts.

Enseignements à tirer pour ce qui concerne l'équipement et l'organisation. Vingt ans de guerre irrégulière, dans des conditions toujours nouvelles, servent à jeter de la lumière sur le point si discuté de l'habillement et de l'équipement des troupes en campagne. Non seulement l'expérience qu'on y a acquise expose l'inutilité de beaucoup de choses contenues dans les tables élaborées à ce sujet, sur des théâtres de guerre tels que ceux sur lesquels se passent nos campagnes ; mais encore elle fait naître des

doutes sur la valeur de certains articles dans quelque circonstance que ce soit.

Nos transports attelés et nos wagons à munition pour l'artillerie n'ont pas été d'un bon usage, la carabine et la bayonnette se sont montrées défectueuses et l'équipement des soldats et des officiers a été trouvé mauvais à beaucoup d'égards. Un grand empire colonial entraîne une suite continue de petits combats avec les peuplades sauvages de ses frontières, et pour de telles opérations il faut prendre des précautions toutes spéciales pour l'équipement et l'organisation.

Comme l'art de conduire des troupes est modifié pour les guerres de partisans et les guerres irrégulières, ainsi l'administration et l'économie intérieure d'une armée doivent l'être quand ses fractions combattent des guérillas ou des sauvages. On ne saurait trop insister sur ce point.

Nous devons toujours être prêts pour une guerre avec une formidable puissance continentale ; mais nos institutions militaires semblent avoir été créées pour cela et l'équipement de nos armées seulement disposé dans ce but. Il s'ensuit que l'ouverture des hostilités sur une petite échelle affecte sérieusement tout le système qui est façonné pour de grandes opérations, tandis qu'en même temps les petits corps envoyés pour ce conflit souffrent gravement de l'absence d'organisation pour une guerre irrégulière.

Les grandes nations militaires du continent, quand elles font la guerre, la font sur pied de guerre et dans un climat européen, tandis que nous devons être prêts à la faire sur pied de paix et dans des climats ne ressemblant en rien aux nôtres. C'est ce qui introduit la plus grande difficulté dans la confection d'un système militaire pour l'armée britannique.

Conclusion. Les annales du rôle long et varié des campagnes auxquelles les troupes britanniques ont pris part, de 1865 à nos jours, demanderaient une étude serrée et soignée. Des luttes de cette sorte ne présentent pas l'intérêt qui entoure les grands conflits européens de l'époque. Leurs épisodes sont moins frappants, leurs résultats moins décisifs, leur histoire moins claire et moins intelligible. Là où les motifs qui influencent les commandants des armées en présence sont connus, leurs actions sont nécessairement plus instructives comme illustrations de l'art de la guerre que là où les mouvements et le but d'un parti sont enveloppés dans le doute.

Les opérations de quelques milliers de soldats anglais, dans des lieux éloignés, opposés à des adversaires sans armes de précision, ni organisation, ne supportent pas la comparaison, comme études stratégiques et tactiques, avec les événements mouvementés de 1866 et 1870; mais les enseignements à retirer de leur histoire ne sont pas les moins intéressants ni les moins valables.

Ces actions montrent sous toutes leurs formes les vicissitudes de la guerre irrégulière. Elles nous enseignent à agir avec les races sauvages et féroces de l'Afrique, à soumettre les tribus fanatiques et traîtresses des montagnes de l'Asie, à conduire les opérations dans les luxuriantes forêts tropicales et à lutter avec les ennemis puissants et acharnés qui partagent notre domination sur les colonies au sud du Zambèze. Elles nous donnent des enseignements concernant la stratégie, la tactique et l'administration. Nous apprenons encore par leur histoire que dans notre système militaire il y a beaucoup de défectueux et peu qu'on puisse défendre, — mais nous y apprenons davantage. C'est que le soldat anglais d'aujourd'hui n'est pas indigne du riche héritage de glorieuses traditions qui lui sont parvenues du passé ténébreux; que l'esprit qui animait notre armée dans les fatigues et les privations de l'hiver de Crimée ou dans les jours sombres de la révolte des Indes, existe toujours dans ses rangs et n'attend qu'une occasion d'être employé à une nouvelle victoire.

Le récit de ces opérations prolongées et pénibles est éclairé çà et là par de brillants exploits, des actes de courage et de dévouement comme Napier aimait à les rapporter autrefois.

Les intervalles longs et éprouvants qui séparent les incidents les plus saillants du conflit actuel témoignent que les fatigues et les difficultés ont été supportées courageusement et sans murmures. « La première qualité du soldat, dit Napoléon, est la constance à supporter les fatigues et les privations, le courage ne vient qu'en seconde ligne. » L'histoire militaire de ces vingt dernières années montre que le personnel de notre armée possède une forte provision de ces deux qualités et ce n'est pas la moindre leçon qui découle des pages ci-dessus.

Rassemblement de troupes de 1887.[1]

DIRECTION DES MANŒUVRES DES VIe ET VIIe DIVISIONS

ORDRE N° 1.

1. Les exercices de guerre que les VIe et VIIe divisions doivent faire l'une contre l'autre les 12, 13 et 14 septembre 1887, auront pour base l'idée générale suivante, approuvée par le département militaire fédéral :

Une division de l'Ouest a atteint Winterthour. Les plus forts détachements de l'armée de l'Ouest se trouvent dans la partie inférieure de la vallée de la Thour, jusqu'à Frauenfeld.

Une armée de l'Est qui a passé le Rhin sur la ligne Rheineck-Buchs, s'avance le long de la rive gauche du lac de Constance, dans la direction Weinfelden-Frauenfeld. Elle a poussé une de ses divisions (division de l'Est) en partie par St-Gall et en partie par Wildhaus, jusqu'à Wyl.

2. La direction des manœuvres se conformera en tout exactement aux prescriptions du chap. VII, page 219 et suivantes du règlement de service pour les troupes suisses en campagne. Dans la prévision que cette partie du dit règlement sera rappelée et répétée dans le cours des exercices préliminaires, il n'est donné ici qu'un petit nombre de prescriptions complémentaires et explicatives.

3. Il n'y aura, avant les manœuvres, aucune entente à leur sujet. Une manœuvre manquée est beaucoup plus instructive qu'un spectacle arrangé à l'avance. Par conséquent, MM. les divisionnaires ne sauront rien de plus du cours des manœuvres que ce que chacun peut en savoir d'après « l'idée générale. »

Seulement, la veille de chaque jour de manœuvre, les divisionnaires recevront des ordres semblables à ceux, par exemple, qui seraient donnés, en temps de guerre, par le grand quartier-général de chacune des deux armées ennemies, aux chefs de deux divisions détachées. On a choisi la forme d'ordre (au lieu d'idée spéciale) en vue d'étendre le cercle des officiers appelés à étudier exactement des ordres et de les exercer à en bien saisir le sens.

Afin que le directeur des manœuvres soit orienté sur les ordres donnés par les divisionnaires eux-mêmes, ces ordres lui seront communiqués par écrit avant 8 heures du soir.

On ne se propose pas de faire usage de bataillons marqués pour provoquer le résultat des opérations ; cela se fera plutôt, en cas de nécessité, au moyen de nouvelles supposées, ou par des détachements spéciaux tirés des divisions et que le directeur des manœuvres fera commander pour être directement à sa disposition (déta-

[1] Voir notre précédent numéro.

chements auxiliaires). Dans le cas où ils seraient employés, ils devront s'annoncer au divisionnaire à la disposition duquel ils auront été mis par le directeur.

5. Il ne sera pas tracé de ligne de démarcation. Un adversaire décidé saura déjà punir comme elle le mérite une extension anormale de front.

6. Les troupes de la VIe division (division de l'Ouest) porteront, afin qu'on puisse les distinguer, une bande blanche à leur shako. Les détachements auxiliaires porteront les signes distinctifs du parti pour lequel ils seront employés.

7. Chaque batterie d'artillerie montrera, au moyen de drapeaux, sur quelle arme et dans quelle direction elle fait feu. Pour le feu sur l'infanterie, elle élèvera un drapeau blanc, pour le feu sur la cavalerie un drapeau rouge et aucun drapeau pour le feu sur l'artillerie.

8. En ce qui concerne la conduite tactique, on renvoie au supplément de la nouvelle école de régiment et de brigade. On espère que, par l'observation de ces prescriptions, les manœuvres suivront un cours vif et relativement rapide. Mais, quelque conforme que puisse être sa situation au sens et à l'esprit du règlement mentionné, l'offensive ne doit jamais empêcher une préparation à décharge régulière, ni faire abstraction de l'effet du feu ennemi. Il n'est pas moins dans l'esprit du règlement que l'offensive cède pour un temps la place à la défensive si cela paraît commandé par la situation respective des adversaires dans le combat.

9. Doivent assister à la critique les officiers des hauts états-majors, les commandants des unités de troupes et ceux des officiers qui sont appelés à prendre un commandement.

10. Après chaque manœuvre, celle du 14 septembre exceptée, les avant-postes doivent être immédiatement places et occupés toute la nuit sur le pied de guerre.

11. Les manœuvres ne marcheront bien que si les troupes demeurent fraîches. C'est pourquoi les officiers doivent prendre à tâche de ménager les forces du soldat et d'éviter les fautes qui ont été si souvent observées, surtout dans les commandements inférieurs, comme d'arriver trop tôt sur place, d'interrompre hors de propos la marche, de corriger inutilement de petites fautes dans la formation, d'ordonner des allées et venues inutiles de détachements, de ne pas accorder le repos à propos ou de ne pas faire poser les sacs pendant un repos prolongé, etc.

Pour ce qui la concerne, la direction fera ce qui lui sera possible pour ménager les troupes, et, en conséquence, afin de diminuer l'étendue du territoire occupé par les cantonnements et de raccourcir ainsi les marches à faire pour aller aux cantonnements et revenir

au champ des manœuvres, plusieurs corps de troupes seront appelés à bivouaquer, si le temps est favorable.

Si l'on s'applique ainsi de tous côtés à ménager et à conserver les forces de la troupe, il y a lieu d'espérer que celle-ci, dont la bonne volonté est reconnue, supportera courageusement les grandes fatigues que ces manœuvres lui imposent.

12. Le directeur des manœuvres, juge suprême de camp, sera accompagné de l'état-major suivant :

Chef d'état-major : Lieutenant-colonel *Boy de la Tour*, à Delémont, chef d'état-major de la IIIe division.

2e officier de l'état-major général : Capitaine d'état-major *Schmid*, à Aarau, 2e officier de l'état-major général de la IIIe division.

Adjudant : Capitaine d'infanterie Charles *Küpfer*, à Berne.

Quartier-maître : Lieutenant *Deucher*, à Winterthour.

Secrétaire d'état-major : Lieutenant *Baugerter*, à Lyss.

Un secrétaire du bureau du chef d'arme de l'infanterie.

Le département militaire fédéral a nommé comme juges de camp et leurs adjudants :

Colonel *Bindschedler*, instructeur d'arrondissement de la IVe division.

Adjudant : Major d'infanterie *Thormann*, à Berne.

Colonel-divisionnaire *Künzli*, commandant de la IVe division.

Adjudant : Major d'infanterie *Heller*, à Lucerne.

Colonel-divisionnaire *Pfyffer*, commandant de la VIIIe division.

Adjudant : Major d'état-major *Weber*, à Zurich.

Colonel *Wille*, instructeur en chef de la cavalerie.

Adjudant : Major de cavalerie *de Cerjat*, à Lausanne.

Pendant les manœuvres, le directeur a son quartier-général à Frauenfeld.

13. Suivant communication du département militaire fédéral, assisteront aux manœuvres :

MM. le général *Herzog*, chef d'arme de l'artillerie.
le colonel *Zehnder*, chef d'arme de la cavalerie.
le colonel *Lochmann*, chef d'arme du génie.

Berne, le 12 août 1887.

ORDRE N° 2. PRESCRIPTIONS CONCERNANT LES DÉCISIONS DU JURY

En application des dispositions du nouveau règlement d'exercice, IVe partie, et afin de donner aux manœuvres des VIe et VIIe divisions, autant que possible, le caractère d'une véritable guerre, les principes d'après lesquels le jury procédera dans ses décisions sont portés comme suit à la connaissance des troupes :

1. Les décisions du jury doivent toujours être considérées comme

remplaçant l'effet des armes, qui, dans de simples exercices militaires, ne peut pas être produit.

2. Lorsqu'une troupe sera déclarée hors de combat, il lui sera indiqué où elle doit se retirer et pendant combien de temps elle doit s'abstenir de prendre part aux manœuvres. En vue de l'instruction de la troupe, aucun corps, sauf pour cause grave, ne sera mis hors de combat pour tout le temps des manœuvres. Le mieux sera d'employer de tels corps comme réserve.

Le commandant d'une troupe déclarée hors de combat doit en informer immédiatement son supérieur immédiat, lequel en avise aussitôt le divisionnaire. Le directeur des manœuvres est prévenu du fait, sans retard, directement par le jury.

3. Si l'intervention d'un juge de camp devient nécessaire, il doit déclarer, en justifiant brièvement sa décision, à qui la victoire appartient, et fixer le temps pendant lequel la poursuite ne doit pas avoir lieu.

4. Si un grand mélange des troupes ou une position anormale de combat venaient à se produire, la manœuvre serait interrompue pour un moment. Un tel ordre ne peut être donné que par le directeur des manœuvres.

5. Des travaux de fortification (fossés de tirailleurs, embrasures de tir d'artillerie) ne doivent être pris en considération que s'ils répondent aux prescriptions réglementaires et à la situation tactique. Pour les fossés de tirailleurs, il faut prendre garde particulièrement au champ de tir.

Il n'y a lieu d'avoir égard à des travaux simplement marqués que si l'état de paix seul avait empêché de les exécuter et s'il est prouvé que l'exécution de ces travaux aurait été possible pendant le temps que la troupe a eu à sa disposition.

Le juge de camp le plus rapproché doit être consulté au sujet de ces travaux marqués, sur lesquels il décidera suivant les circonstances des adversaires. (S'il s'agissait de la destruction de ponts, par exemple.)

6. *Appréciation du feu de l'infanterie.* Elle portera sur les éléments suivants : La distance, la plus ou moins juste appréciation de la force de l'ennemi, la manière de viser, la durée du feu sur un même but, la densité de la gerbe de feu, l'effet du feu ennemi, la discipline au feu et les surprises.

Un détachement d'infanterie en formation compacte, non couvert, qui est exposé à un feu d'infanterie régulier et bien nourri, ne doit pas stationner ou se mouvoir entre 600 et 1000 mètres de l'ennemi, à moins qu'il ne soit protégé par un feu actif de tirailleurs. Autrement, il attirerait l'intervention des juges de camp, lesquels pourraient déclarer ce détachement hors de combat. Et même si elle est protégée par ses propres tirailleurs, une troupe d'infanterie en for-

mation compacte qui stationne ou se meut à découvert à moins de 600 mètres d'un feu d'infanterie ennemi, doit être déclarée hors de combat. Si une ligne de tirailleurs s'avance à découvert à moins de 300 mètres de l'ennemi, le résultat de la lutte est alors décidé en très peu de temps, soit que l'un ou l'autre des adversaires charge à la bayonnette, soit qu'il se retire.

7. Vis-à-vis d'un corps d'infanterie en bon ordre, la cavalerie doit se borner à un simulacre d'attaque sans s'approcher à moins de 800 mètres.

8. Des attaques de front par de l'infanterie ou de la cavalerie sur de l'artillerie faisant feu, doivent être repoussées si elles n'ont pas été précédées d'un feu d'infanterie suffisamment long à une distance de 800 mètres au moins. On ne peut pas empêcher l'artillerie de marcher à l'attaque avec l'infanterie, mais si cette attaque se fait à une distance de moins de 800 mètres, il y a à compter sur une grosse perte dans les attelages, perte qui devient à 2 ou 300 mètres si considérable qu'il ne reste plus suffisamment de chevaux pour traîner les pièces.

9. Les attaques à la bayonnette par l'infanterie sont jugées sur les facteurs suivants : Efficacité du feu de l'infanterie ou de l'artillerie ennemies, préparation de l'attaque par son propre feu, rapport des forces en présence, arrivée de renforts à l'un ou l'autre des adversaires, si l'attaque a été exécutée avec élan, s'il a été pris des dispositions pour surprendre l'ennemi par derrière. Des feux d'infanterie sur le flanc de l'ennemi ont une grande valeur.

10. Les attaques de la cavalerie doivent être inattendues et rapides. Pour les apprécier, il sera pris tout d'abord en considération la proportion des forces opposées et la formation au moment de l'attaque. Si un détachement de cavalerie réussit à en surprendre un autre plus fort, tandis qu'il est encore occupé à se préparer à attaquer, la victoire doit être attribuée au premier. Envelopper l'aile ennemie tout en exécutant une charge de front est un bon point en faveur de l'attaque.

Une attaque sur de l'infanterie encore intacte exige une formation relativement profonde. Si le terrain ne permet pas à la cavalerie de se couvrir et d'exécuter l'attaque par surprise, elle doit s'avancer avec la plus grande rapidité, sous peine d'être repoussée. Dans les attaques contre l'infanterie, c'est une circonstance décisive si cette dernière, à ce moment-là, change de formation et ainsi n'est pas prête à temps à faire feu, ou si elle se met immédiatement à un feu régulier. Si l'infanterie tire des salves pleines, cela est un signe qu'elle tire de sang-froid, et il faut alors attribuer de grandes pertes à la cavalerie.

De l'artillerie en marche qui n'est pas couverte par d'autres troupes ne peut pas se défendre contre des attaques de cavalerie, non

plus que si elle est surprise sur ses flancs par une brusque attaque.

Les attaques de cavalerie contre cavalerie doivent s'arrêter à 20 mètres de distance. La décision du jury remplace celle de l'arme blanche. Le détachement déclaré vaincu doit se retirer à 300 mètres en arrière sans reformer ses rangs. Le détachement vainqueur, au contraire, peut se remettre en ordre, ou avec une partie de ses forces poursuivre le vaincu, toutefois sans s'en approcher à une distance de moins de 100 mètres. Si, à 300 mètres, le détachement vaincu n'est pas reçu par d'autres troupes, il doit alors se remettre en ordre, mais tant qu'il est poursuivi et qu'il n'est pas reçu, il lui est interdit de reprendre l'attaque.

Lorsque la cavalerie a mis pied à terre, son feu doit être assimilé à celui de l'infanterie.

11. L'efficacité du feu de l'artillerie est appréciée sur les facteurs suivants : Attaque ou surprise après s'être approché de l'ennemi sans qu'il s'en doute. Choix de l'emplacement des batteries au point de vue du champ du tir et de l'étendue qui, de là, est à découvert ; nature et distance des buts, choix du projectile, concentration du feu sur un même but, durée du feu, efficacité du feu de l'adversaire.

12. Des détachements compacts de la force d'une compagnie ou d'un escadron ne peuvent pas demeurer, s'ils sont à découvert, à 2000 mètres ou moins d'un feu d'artillerie bien dirigé et bien nourri. On peut le tolérer cependant jusqu'à 1500 mètres lorsqu'au feu de l'artillerie ennemie répond celui de la propre artillerie.

Si de l'infanterie en formation compacte et qui est à découvert ne prend pas, aussitôt qu'elle arrive à 1500 mètres d'un feu d'artillerie, la formation en ligne ou celle en colonnes par pelotons, de même que si de la cavalerie marche au pas à cette distance à portée d'un tel feu, il y a lieu de leur attribuer de grandes pertes. Des détachements qui demeureraient à découvert, à la distance de 1000 mètres ou moins, en marchant d'un côté ou de l'autre, doivent être déclarés pour un temps hors de combat.

Si des lignes de tirailleurs ennemis parviennent à s'approcher jusqu'à 500 mètres de l'artillerie et la prennent sous leur feu, cette artillerie est à considérer comme n'étant plus capable de se mouvoir.

Il y a lieu d'attribuer de grandes pertes à une artillerie qui est obligée de se mettre en batterie vis-à-vis d'une artillerie ennemie qui la canonne à 2400 mètres ou moins.

Berne, 31 août 1887.

Le directeur des manœuvres,
FEISS, colonel.

ORDRE GÉNÉRAL POUR LE COURS DE RÉPÉTITION DE BRIGADE DE LA VIe DIVISION D'ARMÉE

Jusqu'au 9 septembre, que doivent commencer les manœuvres de brigade, les colonels-brigadiers d'infanterie, ainsi que les commandants des cours spéciaux pour les pionniers d'infanterie, pour la cavalerie, pour l'artillerie, pour le corps sanitaire et pour les troupes d'administration, commanderont et dirigeront eux-mêmes ces cours, conformément aux ordres et directions qui leur auront été donnés. Le bataillon de carabiniers sera, pendant ce temps, sous le commandement du chef de la XIIe brigade d'infanterie.

Remarque. Le 7 septembre, jour où commencent les exercices de régiment, les pionniers d'infanterie rejoignent leur régiment respectif.

Pour les exercices de brigade du 9 et du 10 septembre, lesquels seront dirigés par le colonel-divisionnaire, les compagnies de guides, les escadrons du régiment de cavalerie, les régiments de la brigade d'artillerie et les ambulances du lazareth de campagne, s'organiseront avec chacune des brigades d'infanterie et conformément aux ordres du divisionnaire, de manière à former deux détachements de troupes composées, chacun sous le commandement d'un colonel-brigadier d'infanterie.

La compagnie d'administration demeurera avec son train en dehors des détachements et devra pourvoir à la subsistance des deux.

A la fin des manœuvres de brigade, samedi après-midi, tous les corps seront réunis en *division* et le colonel-divisionnaire prendra le commandement de la division pour les exercices de division commençant le 12 septembre.

Après ces exercices, la VIe et la VIIe divisions, réunies sous le commandement du directeur des manœuvres, seront passées en inspection par M. le chef du département militaire fédéral.

Après l'inspection, la division se disloque et les différents corps et états-majors sont licenciés le 16 septembre.

A l'exception du parc de division, du bataillon du génie, de la 1re section du bataillon du train et de l'ambulance n° 30, ainsi que du grand-juge, de l'auditeur de la XIIe brigade d'infanterie, plus de 3 adjudants et 2 secrétaires d'état-major de l'état-major de la division et du bataillon du train, les états-majors et corps de troupes qui, d'après la « Répartition de l'armée suisse en 1887 », forment la VIe division doivent entrer au service au temps prescrit par le tableau des écoles et les ordres de marche. — En repourvue de places demeurées jusqu'ici vacantes et, en remplacement d'officiers manquants, entreront au service :

Comme 2e officier de l'état-major de la division : Capitaine d'état-major général Schulthess.

Comme 1er adjudant de la division : Major d'artillerie Huber.

Comme 2e adjudant de la division : Premier lieutenant de cavalerie Müller.

Comme adjudant du médecin de la division : capitaine Erni.

Comme commandant de la compagnie de guides n° 6 : Premier lieutenant de cavalerie Hägler.

Comme officier du train de la XIe brigade d'infanterie : Premier lieutenant d'artillerie Widmer.

Comme officier du train de la XIIe brigade d'infanterie : Premier lieutenant d'artillerie Sulzer.

La compagnie de guides n° 11 est jointe aux corps de troupes de la VIe division.

A titre d'essai, des médecins de brigade et de régiment, tirés du corps des médecins, seront adjoints aux états-majors des brigades d'infanterie et d'artillerie et des régiments d'infanterie. Les détails de cette disposition sont donnés par la circulaire du 15 août du département militaire fédéral, circulaire envoyée à tous les commandants de brigade, de régiment et de bataillon, ainsi qu'à tous les officiers sanitaires.

Jusqu'au commencement des exercices de régiment et de brigade, les différents corps de troupes seront logés aux lieux désignés par le tableau d'écoles, excepté que le bataillon 67 logera non pas à Nänikon, mais à Uster, et que le régiment de cavalerie sera logé tout entier à Wetzikon, au lieu d'être partagé entre cet endroit et Oberuster.

Seront logés :

L'état-major de la XIe brigade d'infanterie et celui du 22e régiment d'infanterie à Winterthour.

L'état-major du 21e régiment d'infanterie à Pfäffikon.

L'état-major de la XIIe brigade d'infanterie et du 24e régiment d'infanterie à Zurich.

L'état-major du 23e régiment d'infanterie à Uster.

L'état-major du régiment de cavalerie à Wetzikon.

L'état-major de la brigade d'artillerie à Bülach.

Dès le commencement des manœuvres de régiment et de brigade, les ordres de dislocation détermineront, selon les manœuvres, les lieux de cantonnement des troupes. La compagnie d'administration seule conservera son premier cantonnement à Winterthour.

L'état-major de la division logera les 6 et 7 septembre à *Zurich*, les 8 et 9 septembre à *Uster ;* dès le 10 septembre inclusivement à *Winterthour*.

Le jour où commenceront les manœuvres de régiment, l'équipement de corps de chaque bataillon sera augmenté d'une voiture couverte à deux chevaux pour le transport des couvertures.

La partie de la munition préparée, savoir de 100 cartouches par

arme, avec 10 % de réserve, qui pourra demeurer disponible par le fait des hommes manquants, cette munition, disons-nous, sera pour tous les bataillons déposée provisoirement à l'arsenal de Zurich et tenue à la disposition du commandant de la division. De ces 100 cartouches par arme, 10 sont destinées aux exercices préliminaires, 20 aux exercices de régiment, 25 à ceux de brigade et 45 enfin aux manœuvres de division.

Pour ce qui concerne le service d'entretien et d'administration et le service de vétérinaire, on renvoie au plan pour l'entretien et à l'instruction donnés par le commissaire des guerres de la division, ainsi qu'à l'instruction donnée par le vétérinaire en chef.

Les manœuvres du service de campagne seront exécutées dans l'ordre suivant :

Les 7 et 8 septembre, exercices de régiment d'infanterie contre régiment d'infanterie, chaque brigade à part, avec participation du bataillon de carabiniers joint à la XIIe brigade. La direction de ces manœuvres incombe aux colonels-brigadiers. Ceux-ci dresseront le plan des manœuvres d'après les données générales qu'ils recevront du commandant de la division, auquel ils soumettront leur projet pour être proposé à l'approbation du département militaire fédéral.

Les 9 et 10 septembre, exercices de brigade contre brigade, avec participation du bataillon de carabiniers et des armes spéciales. Ces manœuvres seront dirigées par le colonel-divisionnaire ; un ordre spécial en déterminera le plan général.

Le 11 septembre, jour de repos.

Les 12, 13 et 14 septembre, manœuvres de la VIe contre la VIIe division. Le 15 septembre, les divisions réunies seront inspectées par le chef du département militaire fédéral.

M. le colonel-divisionnaire Feiss, chef d'arme de l'infanterie, est chargé par le département militaire fédéral de la direction des manœuvres de divisions. En ce qui concerne le plan de ces manœuvres, les juges de camp, etc., on renvoie à l'ordre n° 1 de la direction des manœuvres, qui a été distribué à tous les officiers des hauts états-majors et à tous les commandants des unités de troupes, adjudants de bataillons et chefs de compagnie de l'infanterie.

De l'état-major général sont commandés pour suivre en qualité d'*officiers de la section historique*, les manœuvres de brigade et de division :

Colonel à l'état-major général A. Schweizer.

Major à l'état-major général F. Meyer.

Capitaine à l'état-major général A. Brunner.

Capitaine à l'état-major général H. Gribi.

Chacun est tenu de donner en tous temps à ces officiers les renseignements qu'ils demandent.

Capitaine à l'état-major général R. de Reding est commandé pour

accompagner les *officiers étrangers* qui suivront les manœuvres. Il est recommandé d'avoir pour eux les plus grands égards.

Les *officiers suisses* non en service qui voudront assister aux manœuvres ne sont pas admis à porter l'uniforme. Sur présentation personnelle ou demande par écrit, il leur sera délivré par le bureau de la division une *carte de légitimation* les autorisant à assister aux manœuvres et à la critique, ainsi qu'à visiter les cantonnements et les bivouacs.

Le département militaire fédéral a désigné comme *commissaires de campagne*, chargés de liquider les demandes en indemnités pour dommages causés aux cultures :

Colonel Schenk, pour le territoire du canton de Zurich.

Grand conseiller Kuhn, pour le territoire du canton de St-Gall.

Lieutenant-colonel Koch, pour le territoire du canton de Thurgovie.

Les gouvernements des dits cantons ont désigné comme *commissaires civils* :

Pour le canton de Zurich : M. Eschmann, conseiller d'Etat. (Remplaçant : M. Bühler, juge de district.)

Pour le canton de St-Gall : Capitaine Högger.

Pour le canton de Thurgovie : Major Zehnder.

Les débitants de boissons et brosseurs qui veulent suivre la troupe doivent en demander la permission au commandant de la division. Cette permission ne sera accordée que sur le vu d'une recommandation du commandant de la troupe que le requérant se propose de suivre. Pour obtenir une telle recommandation, ce dernier doit produire un certificat de moralité délivré par l'autorité compétente ; il doit en outre prendre l'engagement de se soumettre aux ordres militaires ainsi qu'aux lois et règlements soit du canton, soit de la commune dans lesquels il veut exercer son industrie.

Zurich, août 1887.

Le commandant de la VIe division d'armée :
H. Bleuler, colonel-divisionnaire.

VIIe DIVISION.

IDÉE GÉNÉRALE POUR LES MANŒUVRES DE RÉGIMENT ET DE BRIGADE DU 8 AU 10 SEPTEMBRE 1887.

« Une *armée de l'est* est en train de passer le Rhin en plusieurs colonnes, au-dessus et au-dessous du lac de Constance. Les avant-gardes de ces colonnes, fortes de un régiment jusqu'à une brigade (*détachements de l'est*) ont, dans la journée du 7 septembre, passé la frontière près de Constance, à Ste-Marguerite et à Au, et s'avancent dans l'intérieur du pays.

Une *armée de l'ouest* marche à leur rencontre sur la ligne Brugg-

Zurich. Elle est sous la protection d'une division d'armée (division de l'ouest) renforcée par de la landwehr. Cette division se trouve le 7 septembre, avec ses principales forces, près de Wyl, et elle a des détachements (*détachemcnts de l'ouest*) qui sont en avant sur les principales routes conduisant vers l'Est. »

De la situation donnée par ce qui précède résultent pour les trois jours de manœuvres les circonstances de combats suivantes :

Le 8 septembre, sur la route ou dans le voisinage de la route qui conduit de Affeltrangen à Wyl, a lieu une rencontre du détachement de l'est de l'extrême aile droite avec le détachement de l'ouest de l'extrême aile gauche. (*Exercices de régiments de la XIIIe brigade.*)

Le même jour, sur la route Waldstatt-Lichtensteig, se livre un combat entre le détachement de l'est de l'aile gauche et un détachement de l'ouest de l'aile droite. (*Exercices de régiments de la XIVe brigade.*)

(Un détachement de l'est et un détachement de l'ouest appartenant tous deux au centre sont supposés se battre ce jour-là sur la Glatt.)

Les 9 et 10 septembre, le détachement de l'est de l'aile gauche (*XIVe brigade*), renforcé d'une brigade, se bat dans le Toggenbourg contre les détachements de l'ouest de l'aile droite (*XIIIe brigade*), également renforcé.

(Les deux autres détachements des corps adversaires sont, ces deux jours-là, également *supposés.*)

VIIe DIVISION. ORDRE No 3.

DISPOSITIONS POUR LES MANŒUVRES DE CAMPAGNE.

I. *Conduite à tenir par les troupes.* Les troupes qui sont au feu ne doivent pas s'approcher à moins de 100 mètres l'une de l'autre. S'il y a des doutes sur la réussite d'une attaque, les deux corps en présence doivent attendre, l'arme au pied, la décision d'un juge de camp.

Les cultures doivent être épargnées autant que possible. Il est absolument défendu de pénétrer dans les vignes, les jardins, les parcs ou autres précieuses plantations.

Sauf ordres supérieurs, il est interdit de traverser les chemins de fer ailleurs qu'aux passages existants.

Les ponts et passages marqués comme détruits doivent être respectés comme tels.

Les travaux de fortifications (fossés de tirailleurs, embrasures d'artillerie, batteries) ne doivent être pris en considération que s'ils répondent aux prescriptions règlementaires et à la situation tactique.

On n'aura égard aux ouvrages simplement marqués que si l'état de paix seul a empêché de les exécuter, et s'il est prouvé que l'exécution en aurait été possible pendant le temps dont la troupe a disposé. Dans les cas douteux, on peut en appeler à la décision d'un juge de camp.

Il ne doit pas être fait de prisonniers.

Les batteries faisant feu doivent marquer leur but comme suit : contre l'infanterie, par un drapeau blanc ; contre la cavalerie, par un drapeau rouge, et contre l'artillerie, sans drapeau.

II. *Formation des trains. a)* Les troupes au combat doivent être suivies immédiatement du *premier échelon de munition* ou *train léger de combat* comprenant les demi-caissons et fourgons de bataillon d'infanterie, les voitures de matériel de pionniers d'infanterie et une partie du lazareth de camgagne.

b) Suit une seconde ligne : le *parc de division* ou *gros train de combat*, en deux ou trois échelons.

c) Avec les autres voitures de corps (voitures de provisions, de bagages et de couvertures, fourgons d'état-major) on forme le *train léger d'entretien* ou *colonnes d'approvisionnements et de bagages*, à laquelle un ordre spécial indique chaque jour un lieu de rendez-vous après le combat.

d) *Le gros train d'approvisionnement* comprend les voitures de la compagnie d'administration, et opère le transport des vivres dès le siège de cette compagnie aux lieux de rassemblement.

Les colonnes de train sont commandées comme suit :

Les premiers échelons de munitions par les lieutenants de train de brigade, le parc de division par son commandant, la colonne d'approvisionnement et de bagages par le commandant du train de bataillon, ou par un officier monté délégué à cet effet ; le gros train d'approvisionnements par le chef de détachement II du train de bataillon.

III. *Remplacement de la munition dans le combat.* Pendant le combat, les demi-caissons sont ramenés en arrière sur le parc de division, qui complète la munition. Immédiatement après le combat il est fait rapport, par la voie de service, sur la consommation de munition, ensuite de quoi le commandant de la division prend pour la suite les dispositions nécessaires. Pour le reste, il faut suivre les dispositions de l'ordonnance du 24 août 1881.

IV. *Service sanitaire pendant le combat.* Le service sanitaire doit être exercé pendant le combat. Il établira les places de pansement et marquera le transport des blessés. A ce dernier effet, il emploiera les soldats éclopés ou dont les pieds sont blessés et les pourvoira de tables diagnostiques. Après chacun de ces exercices les médecins qui les auront dirigés enverront un rapport sommaire au médecin en chef de la division.

V. *Dislocation, occupation des cantonnements, distribution des trains.* Afin de recevoir l'ordre de dislocation, devront se présenter au chef de l'état-major sur la place de critique (les 8 et 9 septembre, par brigade, devant les officiers de l'état-major général) un représentant de chacun des corps de troupes placés sous les ordres immédiats du commandant de la division, auxquels la nouvelle dislocation est communiquée.

Pour les cantonnements composés de différentes armes, il sera autant que possible désigné un chef des quartier-maîtres, sur les ordres duquel l'occupation de la localité aura lieu. (Pour Wyl, il y sera pourvu par le bureau du commissariat des guerres de la division, aussi longtemps que l'état-major de la division siègera dans cet endroit.)

Arrivés devant l'endroit désigné pour leur cantonnement, les troupes doivent faire halte et repos, et n'entrer dans cet endroit que lorsque les logements pour tous les hommes qui doivent y loger ont été fixés.

Chacune des colonnes d'approvisionnement et de bagage, ainsi que les premiers échelons de munitions envoient un officier monté prendre les ordres de dislocation sur la place de critique, ordre d'après lesquels leurs chefs font marcher les voitures par corps vers les quartiers qui leur ont été désignés.

Les détachements de pionniers suivent sans autres ordres le premier bataillon de leur régiment.

Pour autant qu'il sera possible, les communes seront averties à temps, par le commissaire des guerres de la division, des logements de troupes qui leur sont imposés.

VI. *Service dans les cantonnements.* Dans chaque cantonnement, le plus ancien officier en rang prend le commandement de la place et donne les ordres nécessaires pour le service de garde, de police, etc. Dans les cantonnements occupés par les troupes de différentes armes, l'infanterie pourvoit, dans la règle, au service de la police ; par contre la garde des parcs et des écuries est faite par l'arme que cela concerne. Le feu et la lumière doivent être, dans les cantonnements, l'objet de la plus sévère surveillance.

VII. *Entretien.* Il est à prévoir que pendant les manœuvres de campagne, la plupart des troupes ne pourront préparer leur repas que tard dans l'après-midi ou le soir ; c'est pourquoi les hommes devront prendre leur demi-ration déjà cuite avec eux, pour la manger pendant la pose de critique.

VIII. *Avant-postes.* Pendant les exercices de détachements, c'est l'affaire de ceux qui les commanderont de faire garder les avant-postes pendant la nuit ou de les retirer. Mais pendant les exercices de division, ce service devra être fait absolument comme en campagne.

IX. *Domestiques d'officiers.* Ils porteront comme signe distinctif

un brassard rouge. Ils seront sous la surveillance immédiate des adjudants d'état-major, lesquels en dresseront une liste.

X. *Industriels (cantiniers)*. Ils doivent être porteurs d'une autorisation des autorités cantonales compétentes, d'accord avec le commandant de la division. Ils ont à se soumettre aux ordres militaires et, en ce qui concerne l'exercice de leur profession, aux lois et règlements cantonaux ainsi qu'aux règlements communaux.

Wyl, le 3 septembre 1887.

Le commandant de la VIIe division d'armée,
A. VOEGELI, colonel-divisionnaire.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Plusieurs journaux étrangers, en première ligne le *Standard*, ont annoncé que M. Rouvier, voyageant en Suisse, a fait une visite au président de la Confédération et a conféré avec lui sur l'occupation éventuelle de la Savoie neutralisée par la Suisse, en cas de guerre entre la France et l'Italie.

L'agence Havas déclare que cette nouvelle est complètement inexacte. D'autre part, de Berne notamment, on confirme ce démenti ; on ajoute, avec raison, que la question de la neutralisation militaire de la Savoie rattachée à la neutralité helvétique serait parfaitement réglée entre la Suisse et la France par les traités mêmes de 1815 et 1861 sans nécessité de convention, nouvelle ou ancienne. La seule clause qui aurait pu provoquer des explications, celle relative à la retraite des garnisons ordinaires *par le Valais,* ne renferme en soi aucune difficulté de formé ni de fond.

Le Conseil fédéral a nommé capitaine à l'état-major général, M. Alf. Sacc, à Colombier, 1er lieutenant d'infanterie.

M. Berney, Albert, de l'Abbaye, capitaine et instructeur d'infanterie de deuxième classe à la Ire division, est nommé contrôleur des armes de la première division, en remplacement de M. Thury, démissionnaire pour raison de santé. Il y avait une 15e d'aspirants.

D'après le rapport des experts fédéraux, les dommages résultant de l'explosion du dépôt de munitions de Boulex le 28 août, sont moins considérables qu'on ne l'avait supposé. La valeur des munitions détruites est évaluée à 65,000 fr., ce qui, avec la perte du bâtiment, porte à environ 70,000 fr. la somme à supporter par la Confédération. On ignore toujours la cause de l'explosion.

Lire dans la *République française* du 11 septembre un article fort intéressant et aimable sur l'*armée suisse* dû à la plume de M. G.-L. Cathis, consul des Etats-Unis à Zurich.

Berne. — M. le lieutenant-colonel Peter, commissaire des guerres de la IIIe division et chef du bureau du contrôle des finances

fédérales, est décédé dimanche à l'âge de 45 ans. C'est une perte sensible pour l'armée.

Vaud. — Le major Gallandat, commandant du bataillon de carabiniers n° 1, a été enseveli mercredi à Rovray. Le cortège comptait une députation du Grand Conseil, deux conseillers d'Etat, MM. Viquerat et Golaz ; une députation du 9e bataillon L. actuellement en service à Lausanne, composée de M. le capitaine Dubrit et de M. le 1er lieutenant Segesser ; cinq 1ers lieutenants du bataillon de carabiniers n° 1, en tenue.

Le cercueil était porté par quatre sergents-majors et quatre sergents du bataillon que commandait le défunt. Les cordons étaient tenus par MM. les majors Emile Favre, d'Echallens ; Besson, de Niédens ; Bourgeois, d'Orbe, et Louis Favre, de Thierrens.

MM. Viquerat, conseiller d'Etat, et Wetter, pasteur, ont parlé sur la tombe.

France — On écrit à la *République française :*

« Châlons-sur-Marne, 19 août.

« Pour la première fois depuis la guerre, l'école de Saint-Cyr est venue s'installer au grand complet au camp de Châlons ; jusqu'à présent nos futurs officiers allaient, tous les ans, à Fontainebleau ; ils y trouvaient un polygone de dimensions restreintes et s'y exerçaient surtout au tir des pièces de siège établies sur le mail et à la batterie de la Salamandre ; on sait que, dans nos forts détachés, en cas d'investissement, l'infanterie serait forcément appelée à servir les pièces, son rôle habituel ne pouvant devenir actif qu'au moment de l'assaut et pendant les dernières périodes des travaux de tranchée. Ce qui faisait défaut, à Fontainebleau, c'était l'espace nécessaire pour la mise en pratique du service en campagne ; le polygone même se prête peu, par la nature du terrain et le soin que l'on paraît avoir eu d'y conserver une masse de souches, aux exercices de l'infanterie.

» De plus, le général Tramond, qui commande l'école de St-Cyr, tenait à familiariser le personnel placé sous ses ordres avec le nouveau fusil, le fusil de petit calibre et à répétition, inventé par le général Tramond et par le colonel Lebel, construit et expérimenté à l'école normale de tir, au camp de Châlons. L'école normale de tir se dédouble en commission d'expériences et commission des feux de guerre ; c'est elle qui s'est occupée du fusil Lebel, de la balle d'acier, de la nouvelle poudre ; elle a fait la dernière partie de ces recherches avec le concours de la commission d'expériences de Versailles. Quarante capitaines suivent, chaque année, les cours de l'école normale ; on choisit parmi eux les professeurs des trois écoles régionales de la Valbonne, du camp du Ruchard et du camp de Châlons ; ce sont les professeurs de ces écoles secondaires qui forment les instructeurs de tir de nos régiments d'infanterie et du génie et de nos bataillons de chasseurs à pied. Vous apercevez de suite les avantages d'une si logique et si rationnelle organisation ; vous en voyez aussi le grave inconvénient : sans doute nous avons introduit l'unité dans les méthodes et la progression de l'instruction ; mais le mot d'ordre part maintenant, pour l'infanterie entière, de l'école normale de tir ; nul progrès ne peut être réalisé que par cette école. C'est l'inévitable conséquence d'une centralisation qui, d'ail-

leurs, était nécessaire et qui, somme toute, a fait beaucoup plus de bien que de mal.

» On parle beaucoup — et surtout au camp de Châlons — du nouveau fusil inventé par un capitaine d'artillerie de Bourges ; au cours de sa récente visite à Bourges, M. le général Ferron a assisté aux essais du fusil Pralon ; il a été émerveillé des résultats obtenus et a tenu à traduire sa satisfaction en proposant, séance tenante, le jeune inventeur pour le grade de chevalier de la Légion d'honneur. Le fusil Pralon est-il supérieur au fusil Lebel ? C'est une question que des officiers très compétents pourront, seuls, résoudre. Ce que je tiens à dire, c'est qu'on a eu tort de présenter l'école de Châlons comme une rivale dangereuse pour l'artillerie, qui jusqu'à présent exerçait le monopole du service des armes portatives ; il n'y a pas de rivalité, il n'y a qu'un égal désir de bien faire. On a commencé, on poursuit activement la fabrication du fusil Lebel ; la découverte du capitaine Pralon vient un peu tard, voilà tout. Au surplus, nul ne se fait illusion sur la valeur relative des perfectionnements que tous les peuples apportent à leur armement ; les progrès de la science des armes nous obligeront à renouveler indéfiniment notre matériel ; il nous faut une arme à répétition aujourd'hui, nul ne le conteste. Avant dix ans, les travaux des ingénieurs ou l'intervention de quelque nouveau Dreyse forceront toutes les nations à reprendre, sur de nouvelles bases, ce travail de Sisyphe.

» En attendant, les élèves de St-Cyr sont ravis du fusil inventé par leur général et par le colonel Lebel ; après avoir fait un seul exercice de tir avec le fusil Gras, les saint-cyriens ont été armés du nouveau fusil : ils s'en sont servis successivement à 200, à 400, à 600 et à 800 mètres. On a pu constater que la déviation, à ces distances, était à peu près négligeable et que le recul était très faible. Ces deux points sont acquis désormais et n'offrent pas un médiocre intérêt. Comment se comporte le fusil à des distances plus grandes ? C'est ce que nous saurons demain, mais il semble, en tout état de cause, que l'arme du colonel Lebel ait fait ses preuves. Quoi que disent quelques tacticiens, le tir de l'infanterie à plus de mille mètres ne sera que très exceptionnellement employé en campagne ; il nous suffit, pour le prouver, de rappeler les expériences décisives qui furent faites jadis au camp de Châlons. »

— M. Thiroux, lieutenant-colonel d'infanterie, sous-chef d'état-major du 3e corps, est nommé à l'emploi de professeur des cours d'histoire militaire, de stratégie et de tactique générale à l'école supérieure de guerre. (*Le Soir.*)

— L'essai de mobilisation effectué par le 17e corps d'armée, général Bréart, à Toulouse, paraît avoir fort bien réussi et non moins mérité les éloges que lui a décernés le ministre de la guerre. Nous n'avons pas cru devoir relater en détail cette opération qui n'avait rien de bien marquant au point de vue militaire proprement dit, les principales difficultés et innovations étant du ressort administratif et des chemins de fer.

Citons cependant quelques passages d'une correspondance de l'*Avenir militaire,* de Toulouse, 7 septembre :

« Après le 82e et le 126e de ligne, dit ce journal, c'est l'artillerie divisionnaire qui a commencé à s'embarquer aux quais de la gare.

» Les deux premières de ces batteries sont parties le 4 septembre (5e jour de la mobilisation), à 10 heures et 11 heures du matin ; leur embarquement s'est effectué rapidement et régulièrement en présence du commandant en chef et du général de Mornac, commandant l'artillerie du 17e corps.

» La première entrait en gare à Carcassonne à 2 h. 40, et son train était immédiatement aiguillé sur la voie desservant le chantier de débarquement de gauche établi à la gare de l'Estagnol. En tête de cette voie, et sur la partie correspondant aux trains qui portaient les fourgons et les voitures les plus lourdes, on avait installé huit rampes mobiles en charpente ; d'autres rampes mobiles à longrines en fer étaient préparées pour le débarquement des chevaux et d'une partie des pièces et caissons. La commission de ligne du Midi se propose de profiter des nombreux débarquements qui vont s'effectuer avec ces rampes pour trancher la question des rampes en bois et des rampes en fer.

» Les premières ont l'avantage d'être plus stables, d'offrir, pour les grosses voitures, une surface plus considérable ; mais leur poids — 1,500 kilogrammes environ — oblige à les démonter lorsqu'on veut les déplacer. D'un autre côté, on a beau les disposer d'axe en axe correspondant aux longueurs moyennes des trucs, on est presque toujours obligé, en raison des dimensions essentiellement variables de ces voitures, de procéder à des mouvements individuels de wagons qui retardent sensiblement l'opération. Les rampes à longrines, qui ne pèsent que 750 kilogrammes et s'accrochent à la portière même du truc, sont, au contraire, facilement déplaçables ; mais, pour les grosses voitures, elles n'offrent pas toujours une stabilité et, par suite, une sécurité suffisantes. Disons toutefois que, pour le débarquement des deux batteries qui nous occupent, les deux systèmes se sont également bien comportés ; il convient donc d'attendre pour se prononcer à leur sujet.

» La première batterie n'avait pas encore évacué la gare que la seconde s'y présentait à son tour ; l'intervalle entre les deux trains n'était que d'une heure dix minutes. Mais le cas était prévu et cette dernière batterie a été conduite sur la voie de garage du chantier de gauche où l'attendaient exclusivement des rampes à longrines en fer. On a dû seulement faire une coupure au train pour laisser libre la sortie de la gare, la route à suivre traversant à niveau la voie de gauche.

» Pour chacune des deux batteries, le débarquement a duré une heure et demie, alors que le service des chemins de fer avait compté sur deux à trois heures. Le matin, on avait trouvé également que les trois heures accordées pour l'embarquement étaient beaucoup plus que suffisantes ; mais il vaut mieux pécher par excès que par défaut, et ce qui s'est passé ce même jour à la gare de l'Estagnol est là pour le prouver.

» En effet, la machine qui venait chercher les voitures vides du premier train a déraillé, près d'une aiguille, par suite d'un écartement qui s'est produit dans la voie. On a pu immédiatement relever le fourgon, ce qui a permis de dégager l'aiguille et le service n'en a souffert en rien. Mais il a fallu plusieurs heures pour relever la machine, et, si le déraillement était survenu en un autre point, le mouvement du chantier de débarquement eût pu en souffrir. C'est

pour parer à ces éventualités qu'il est toujours sage et prudent d'avoir ce que l'on appelle en style de chemin de fer, des *battements* largement prévus.

» En somme, la période de concentration a bien débuté. On peut dire que la commission de ligne n'a rien négligé pour la réussite. Après avoir établi les graphiques militaires et les tableaux de marche et de transport du corps d'armée, elle a étudié et préparé tous les détails d'organisation des gares d'embarquement et de débarquement.

» Conformément au règlement, la commission de ligne a pris, depuis le premier jour de la mobilisation, la direction de tous les transports militaires. Elle a sous ses ordres, dans chaque gare, une commission de gare, qui, sur certains points, comme à Toulouse, est à la fois commission de mobilisation, d'embarquements, de halte-repas et de point de départ d'étapes. Afin de pouvoir être reconnus de loin, les membres militaires de ces commissions de gare ont au képi un bandeau blanc qui rappelle la coiffe blanche que portent les chefs et sous-chefs de gare quand ils sont de service.

» La réquisition des chevaux a été brusquement arrêtée par un télégramme ministériel. On sait qu'en dehors de la portion mobile du corps d'armée, il existe un certain nombre d'unités comprises sous la double dénomination de *fractions disponibles* et *de dépôts*, et qui, tout en se mobilisant en même temps que le corps d'armée proprement dit, sont destinées à recevoir des affectations spéciales. Il avait été décidé que, pour rendre l'expérience aussi complète que possible, ces diverses unités, une fois leur mobilisation faite, se rendraient à la gare d'embarquement, de manière à bien prouver qu'elles étaient prêtes au jour et à l'heure dits. Mais, si les chevaux ne manquent pas pour la constitution de ces unités, il n'en est pas de même des hommes, et ce déficit tient tout simplement à ce que l'on a une classe de moins qu'en cas de mobilisation réelle, la classe de 1886 n'étant pas encore appelée sous les drapeaux, tandis que celle qu'elle remplace est libérée. C'est pour ce motif que l'on a prescrit de clore la réquisition des chevaux, et il est probable que l'on va rendre immédiatement à leurs propriétaires ceux de ces animaux qui se trouvent en excédent; ce sera toujours une économie.

» L'embarquement à Montauban de l'ambulance de la 33e division, partie à 4 h. 50 de l'après-midi, est arrivée à Villefranche-de-Lauragais à 9 h. 35 du soir. La gare de Montauban a été fort bien organisée pour l'embarquement des nombreux trains de matériel qui doivent s'y constituer. On a réuni par une passerelle les quais couverts et découverts de la gare aux marchandises, de telle sorte que l'on charge simultanément à quai plus de 30 wagons. Des rampes solidement construites avec des traverses recroisées, piquetées et recouvertes de gravier, raccordent le terre-plein des quais avec le sol de la cour et rendent aussi facile que possible l'arrivée du matériel. Trois foyers de lucigène ont été installés pour les embarquements de nuit, concurremment avec les becs de gaz ordinaires. »

Le soir du 10 septembre, un banquet de 55 couverts a eu lieu à la sous-préfecture de Castelnaudary. M. le général Ferron, ministre de la guerre a prononcé le discours suivant :

« Messieurs, je porte un toast au 17e corps d'armée et à son chef vaillant et expérimenté.

» L'épreuve que vous venez de faire, mon cher général, ne laisse pas que d'être délicate.

» Sans doute, nous, militaires, qui savons avec quels soins minutieux ont été rédigées les instructions de 1878 et 1879 relatives à la mobilisation (instructions fort peu modifiées depuis), avec quel zèle elles sont étudiées par les chefs militaires qui ont mission de les appliquer, nous avions de bonnes raisons pour avoir confiance ; mais il faut bien le dire, notre confiance n'était partagée ni par le Parlement, ni par la nation. Il y avait un doute presque universel, et ce doute était pour nous une cause sérieuse de faiblesse.

» Tant que je serai ministre, messieurs, je ne négligerai rien, absolument rien, pour qu'aucun doute ne puisse subsister, ni à l'intérieur, ni à l'extérieur, au sujet de la puissance militaire de la France. J'ai donc recueilli avec empressement le projet de loi déposé par mon prédécesseur pour faire un essai de mobilisation.

» J'ai dû toutefois le modifier, car une simple convocation des unités du corps d'armée n'eût pas été concluante et l'appel de l'armée territoriale ne nous eût rien appris, tout en causant un préjudice très grave aux intérêts économiques de la région.

» A cette convocation de l'armée territoriale, j'ai préféré l'embarquement en chemin de fer de tout le corps d'armée mobilisé à peu près dans les conditions normales, et quelques jours de manœuvres avec de véritables unités de guerre.

» L'essai que vous venez de faire, messieurs, nous permet ces constatations bien consolantes ; d'abord, le zèle patriotique de toutes les autorités civiles pour l'accomplissement d'un grand devoir, zèle auquel je suis heureux de rendre hommage, ensuite le dévouement de nos belles populations méridionales, si vives, si intelligentes et auxquelles on peut tout demander quand il s'agit de l'intérêt sacré de la Patrie.

» Cet essai nous permet de constater une fois de plus l'extrême habileté de nos directeurs de chemins de fer et le zèle du personnel sous leurs ordres. Grâce à cette habileté et à ce zèle, l'expérience a été aussi probante que possible sans nuire d'une manière sensible aux intérêts commerciaux du pays.

» Je remercie M. le directeur et tout le personnel de la Compagnie du Midi.

» L'expérience est concluante, malgré quelques défectuosités de détail; nous avons constaté que nos unités de première ligne seraient prêtes en temps opportun pour l'embarquement aux heures fixées par les graphiques de marche.

» Après la manœuvre à laquelle je viens d'assister, j'ai la confiance que nos officiers d'infanterie peuvent faire combattre efficacement les compagnies de guerre.

» La preuve dont le Parlement et la nation avaient besoin a été faite par vous, mon général ; le doute, cette cause de faiblesse qui nous obsédait a disparu ; à moi maintenant à corriger les imperfections signalées dans l'ensemble des opérations. Je ne faillirai pas à cette tâche.

» Au nom de M. le président de la République, au nom du gouvernement et du pays, je vous remercie, mon cher général, et je vous prie d'accepter pour vous et de transmettre aux officiers et aux troupes sous vos ordres, l'expression de ma complète satisfaction. »

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXII° Année. | N° 10. | 15 Octobre 1887

La tâche de notre cavalerie suisse.

INSTRUCTION SUR LA MANIÈRE DE COMPRENDRE ET D'ENSEIGNER LA PRATIQUE DU SERVICE DE CAMPAGNE DANS NOS ÉCOLES ET NOS COURS. [1]

Ce n'est qu'avec un grand fonds chez l'homme et le cheval, joint à un goût tout particulier du service de campagne et à l'habitude de se mouvoir sur toute espèce de terrain, que notre cavalerie suisse sera de force à répondre à ce qu'on demande d'elle, vis-à-vis des difficultés qu'elle rencontrera toujours dans son infériorité numérique et dans les imperfections inhérentes à toute milice.

I. La tâche de la cavalerie et l'organisation qui en doit résulter.

Notre cavalerie est numériquement faible, et elle manque en outre d'une unité, reconnue indispensable chez les grandes armées, savoir : *la division de cavalerie.*

On peut concéder sans doute que par suite des circonstances particulières à notre petit pays neutre entouré de grands Etats garants de sa neutralité, à notre sol peu étendu et très coupé, à notre organisation de milices territoriales, nous n'ayons pas un besoin absolu de divisions de cavalerie à mettre en première ligne pour des opérations de grande envergure et dont les conséquences ont une portée décisive quelquefois sur l'issue même de la campagne. Il n'en est pas moins vrai qu'une importante partie de la tâche qu'ont à remplir, dans la règle, ces *divisions de cavalerie* proprement dites, ne doive être faite aussi par notre *cavalerie de division ;* et il en résulte que nous sommes amenés à une autre conception de la position et des devoirs de la cavalerie de division que ceux qui lui incombent chez les armées des grands Etats considérés à juste titre, dans toutes les questions tactiques, comme des modèles.

Les régiments de cavalerie attachés à nos divisions ont donc à

[1] Par M. le colonel Wille, instructeur chef de l'arme, traduit par M. Quinclet, lieutenant d'infanterie.

s'acquitter à la fois des tâches qui incombent soit à une division de cavalerie, soit à la cavalerie de division. Dans le premier cas, le régiment de cavalerie doit, au point de vue de l'indépendance de ses entreprises et de la distance du corps auquel il appartient, jouir d'une liberté refusée à la cavalerie de division proprement dite. Mais cette liberté se limite en quelque mesure, par le fait que le régiment ne doit pas oublier qu'il fait partie intégrante de la division d'armée.

Préciser les limites de ces libres mouvements est d'ailleurs impossible ; le théâtre des opérations, l'éloignement, le nombre et la composition des forces ennemies, en un mot, *les circonstances seules*, peuvent les déterminer.

La disposition répondant au double but de notre cavalerie auprès d'une division en marche ou au repos, c'est-à-dire qui n'en est pas encore venue aux mains avec l'ennemi, est la suivante : *tout le régiment de cavalerie en avant*, tandis que le service d'ordonnances et de patrouilles se fait auprès de la division par la compagnie de guides.

Aussitôt que par suite d'un rapprochement opéré par les deux partis, ou par un seul, un combat général s'engage, la distance qui séparait le régiment de cavalerie de la division disparaît, et ce dernier rentre naturellement à la division ; il a alors à s'acquitter de la tâche qui incombe à la cavalerie dans le combat. Plus tard, selon la mesure dont l'un ou l'autre aura repoussé son adversaire, il pourra augmenter de nouveau la distance qui le sépare de sa division et ainsi son degré d'indépendance.

Si plusieurs divisions se trouvent l'une à côté de l'autre en marche en avant ou en déploiement, c'est au commandant en chef à décider si les régiments des divisions doivent être tous réunis, ou en partie seulement, pour être employés devant le front comme division de cavalerie, renforcée d'un bataillon de carabiniers et d'une ou deux batteries légères. Ce sera le cas la plupart du temps et on ne laissera qu'à des divisions isolées et particulièrement exposées un escadron pour leur service spécial d'exploration.

Si plusieurs divisions sont disposées les unes derrière les autres, les régiments de cavalerie des divisions d'arrière sont réunis en avant pour y former de grands corps de cavalerie de la force de ceux dont nous avons parlé plus haut. Le commandant en chef décide en outre si les régiments de dragons des divisions de la

tête seront en tout, ou seulement en partie, réunis au corps de cavalerie ou s'ils resteront à leurs divisions.

Toutes ces dispositions dépendent des appréciations du commandant basées sur les circonstances.

Toutefois, en principe général, si la nature du terrain ne s'y oppose pas absolument, les régiments de dragons doivent tous être placés en avant du front des troupes; les guides pourvoiront au service d'ordonnances et de patrouilles auprès des divisions.

II. Service et répartition des guides.

L'effectif de quarante-deux hommes des compagnies de guides est un peu faible pour le service qu'elles ont à faire auprès des divisions; mais n'oublions pas que si nous ne possédons que fort peu de cavalerie nous avons cependant dans notre armée beaucoup d'autres hommes montés qui peuvent être employés au service d'ordonnances et qu'en outre on peut disposer d'autres moyens pour ce service.

Les guides seront employés :

1° *En marche*, au maintien de la communication entre des colonnes qui se suivent ou marchent parallèlement et en outre au service d'ordonnance et des rapports.

2° *Au repos*, au service des rapports, des patrouilles et des avant-postes, ainsi qu'à maintenir les communications intérieures avec les troupes.

3° *Pendant le combat*, comme ordonnances des chefs de troupes et pour s'acquitter du service particulier des patrouilles expédiées par le divisionnaire.

Si la division se trouve au repos, *loin de l'ennemi*, ou en marche de paix d'un point à un autre, pas n'est besoin d'employer de la cavalerie aux services désignés sous les numéros 1 et 2; la compagnie de guides reste, dans ce cas, réunie sous le commandement de son capitaine et il n'y a pas lieu à des détachements spéciaux.

Est-on *en marche à proximité* de l'ennemi ? la moitié au moins de la compagnie de guides sera répartie à l'avant-garde; là son service consiste en : 1° celui des rapports, 2° celui des reconnaissances, c'est-à-dire rapide examen des chemins et des différentes particularités du terrain sur lesquels le chef de l'avant-garde ou de l'extrême avant-garde désire être au clair, bien que la cavalerie se trouve déjà en avant.

Le commandant de l'avant-garde détache, dans la règle et selon les circonstances, au commandant de l'extrême avant-garde, au moins la moitié des guides qu'il a à sa disposition. Le reste de la compagnie demeure au gros de la division, à l'exception de six guides qui sont attachés au commandant du premier échelon de la colonne des voitures, pour le service des rapports.

Si la division marche en colonnes parallèles, la compagnie de guides, à l'exception des ordonnances nécessaires au divisionnaire, est répartie entre les diverses colonnes et la plus grande partie sera employée aux avant-gardes de ces colonnes.

Aux avant-postes, la moitié de la compagnie de guides, en tous cas, sera placée sous le commandement direct du chef de ces derniers, pour le service des rapports et celui des patrouilles; l'autre moitié reste au gros.

Pour le combat, à chaque chef de régiment d'infanterie et à chaque chef de bataillon isolé, seront attachés deux guides pour les rapports; il en sera de même pour chaque commandant de brigade d'infanterie (aux chefs de l'artillerie, du parc et des différents trains, ne seront pas attachés d'ordonnances de cavalerie, attendu que les trompettes montés et les adjudants sous-officiers suffisent amplement pour ce service.)

En dehors toutefois de cette répartition normale, le divisionnaire pourra adjoindre des guides comme ordonnances à d'autres chefs de troupes, selon que les circonstances le lui feront juger nécessaire.

Quant aux deux officiers de guides et au reste de la compagnie ils demeurent à la disposition immédiate du chef de la division.

Ces officiers sont adjoints au personnel de l'état-major de la division comme officiers d'ordonnance; les guides fonctionnent pour le service des rapports, ou accompagnent les patrouilles de reconnaissance envoyées par l'état-major de la division, patrouilles qui, suivant leur importance, sont conduites par des officiers d'état-major général ou par des officiers ou sous-officiers de guides.

III. Le régiment de cavalerie devant le front.

Si la division est en marche ou en position, la place du régiment de cavalerie est devant le front.

Sa tâche consiste à établir et à maintenir constamment le con-

tact avec l'ennemi, ainsi qu'à s'opposer à ce qu'il puisse en faire autant contre nos propres troupes.

Le régiment éclaire et couvre à la fois. La distance qui sépare la cavalerie des troupes qui se trouvent derrière elle, ainsi que les dispositions et formations que la cavalerie emploie, varient d'après la mission à remplir. Cette distance peut être normalement d'un jour de marche d'infanterie (20 à 25 kilomètres) et sera plus ou moins grande d'après les circonstances.

On peut toutefois considérer comme règle générale :

1° Que si le *contact avec l'ennemi n'est pas encore établi*, cette distance peut et doit être plus grande, puisque le but essentiel est de découvrir aussitôt que possible où il est et ce qu'il fait.

Si le contact est établi et que l'on ne cherche pas à éviter l'ennemi, la distance diminuera suivant le mouvement en avant de l'un ou de l'autre des deux adversaires.

2° *D'après l'importance tactique et stratégique du terrain.* Si l'on doit atteindre et occuper un défilé important, un cours d'eau, avant que la cavalerie ennemie y parvienne, cette distance pourra s'accroître considérablement pour être ensuite réduite à zéro, car notre cavalerie n'avancera de nouveau que lorsque notre infanterie aura atteint le point indiqué; il en sera de même si l'on doit gagner un centre de communications soit pour y organiser un mouvement de troupes du landsturm, comme renfort pour notre faible effectif de cavalerie, soit pour empêcher le rassemblement d'un landsturm ennemi.

Quant à la formation et à la répartition à adopter pour notre cavalerie, ainsi qu'à sa façon d'agir, elles seront laissées au choix du commandant de cette dernière, choix qui résultera, soit des circonstances, soit de la mission à remplir.

Ce qui sera dit dans la suite sur ce sujet ne doit être considéré ni comme directions en tous cas, ni encore moins comme règle absolue, mais bien comme principe généralement admis.

IV. La cavalerie en marche.

La cavalerie détachée en avant des autres troupes a comme mission principale (les autres n'étant que secondaires) *le service d'exploration*, qui consiste à couvrir la marche en avant des autres troupes et à transmettre au commandant des troupes les renseignements nécessaires à ses dispositions ultérieures.

Les ordres qu'elle reçoit à cet effet sont rarement fixés et déterminés d'une façon définitive. Ils contiennent généralement :

ce que l'on sait de l'ennemi, quels sont les desseins du commandant des troupes, quel est le but de la marche et par où et de quelle façon s'avancent d'autres troupes amies.

La mission donnée à la cavalerie n'est que la conséquence logique de ces communications; l'officier de cavalerie qui en est chargé doit, pour l'exécution de sa consigne, non pas s'attacher à la lettre morte de ses instructions, mais se pénétrer de leur esprit et de la pensée qui les a dictées.

Les moyens de s'éclairer consistent en patrouilles conduites par des officiers, et dont la force pourra, selon les circonstances et selon leur degré d'indépendance, être d'une demi-escouade jusqu'à celle d'un escadron.

En général les patrouilles ne doivent pas être plus fortes que ne l'exige la nécessité.

Le commandant de la cavalerie, dès qu'il a reçu ses ordres, lance en avant ses patrouilles dont la mission est de se porter dans la direction et vers le but de la marche. Leur nombre, ainsi que leur développement latéral, varient d'après les points stratégiques et tactiques importants qui se trouvent dans la direction de la marche, d'après ce que l'on sait de l'ennemi ou de ce que l'on est autorisé à conclure sur sa situation, et d'après la position des troupes amies agissant dans le même but. Il est en général plus à propos de n'envoyer qu'un nombre restreint (2 ou 3) de ces patrouilles indépendantes dans la direction des points très importants et de détacher du gros, pour remplir les missions secondaires, des patrouilles qui le rejoindront, une fois leur consigne exécutée.

Le commandant de la cavalerie doit communiquer à son chef l'envoi de ces patrouilles indépendantes et la mission dont elles sont chargées.

La distance à laquelle ces patrouilles se portent en avant ne dépasse en général pas 10 à 20 kilomètres.

La manière dont ces patrouilles indépendantes doivent être conduites ainsi que l'heure à laquelle et les questions sur lesquelles elles ont à faire rapport, dépendent : 1° du fait que l'on est oui ou non en contact avec l'ennemi. 2° de ce que, dans le premier cas, l'on sait de l'ennemi et à quelle proximité on se trouve de lui, et dans les deux cas du fait que la marche en avant s'exécute sur terrain ennemi ou non.

Dans tous les cas les patrouilles doivent s'efforcer d'atteindre

aussi vite que possible les points d'une haute importance pour la marche en avant des troupes qui suivent.

Si le contact avec l'ennemi n'est pas encore établi, on continuera à s'avancer au trot et sans s'attarder à se masquer, sur la route et vers le but de la marche, en s'enquérant en passant, dans les villages, dans les gares, etc., de tout ce qui pourrait donner des indices sur l'ennemi.

Arrive-t-on à constater que l'ennemi y a passé? Il faut en transmettre immédiatement la nouvelle en arrière, lors même qu'il ne s'agirait que d'une faible patrouille, ce fait constituant un premier contact avec l'ennemi dont il importe que le commandant des troupes soit informé.

La patrouille se rencontre-t-elle à l'improviste avec une patrouille ennemie? le mouvement en avant dans la direction de marche s'interrompt et l'on doit s'efforcer de faire des prisonniers, d'anéantir l'ennemi ou, tout au moins, de pousser la patrouille sur la cavalerie qui suit, car le premier soldat ennemi tombant en notre pouvoir sera la source de renseignements précieux pour la conduite de nos troupes.

Le contact avec l'ennemi est-il au contraire déjà établi? alors on sait que ses patrouilles peuvent déjà se trouver sur le terrain à parcourir; il faut dans ce cas agir avec beaucoup de prudence, faire tous ses efforts pour passer inaperçu, surveiller les localités en les contournant; le fait que des patrouilles ennemies ont passé ou qu'on les a découvertes n'a pas besoin d'être signalé en arrière, car cela n'intéresse plus autant pour la conduite des troupes qui suivent, et le gros de la cavalerie pourra repousser ces patrouilles ou s'en emparer.

Le chef de patrouille devra donc les éviter, et plus il sera certain que l'ennemi éclaire ou a éclairé déjà dans le rayon où il se trouve, plus il devra s'efforcer d'atteindre rapidement sur sa route de marche tel point d'importance pour la colonne qui suit.

Que ce point soit encore libre ou dans la main de l'ennemi, il doit en être fait rapport immédiatement en arrière, et qu'on l'occupe ou l'observe seulement, la marche en avant doit être interrompue jusqu'à ce que le gros de la troupe soit arrivé ou l'ait dépassé.

Si le contact avec l'ennemi n'est pas encore établi, le chef de patrouille continue à avancer, et s'il ne fait pas rapport, cela indiquerait que le point en question peut être dépassé sans danger.

De station en station, le chef de patrouille atteindra ainsi le but de sa marche, d'où il rejoindra son corps ; ou bien, selon les circonstances, il y demeurera, s'éclairant et observant en avant, reconnaissant même dans une autre direction, en faisant, dans les deux derniers cas, rapport immédiat. S'il vient à rencontrer une force ennemie de quelque importance, sa tâche ne consiste plus pour le moment à atteindre le but de sa marche, mais bien à observer l'adversaire et à se rendre compte de sa direction de marche et de celle des autres troupes avec lesquelles il pourrait avancer conjointement.

Seulement, après l'avoir fait aussi complétement que possible, il pourra revenir à son premier but ou bien, sans s'en préoccuper plus longtemps, retourner directement à son chef.

Toutefois, avant de renoncer à sa principale et première mission, il ne manquera pas de faire rapport. La cavalerie suit ces patrouilles, réunie, dans la règle, sur la principale route de marche ; quelquefois cependant, selon les circonstances, elle sera divisée en deux ou trois parties, toujours en communication.

Le régiment a alors comme tâche :

1° de chasser devant lui les faibles détachements qui pourraient entraver sa marche ;

2° d'empêcher par la force le service d'exploration ennemi ;

3° d'atteindre lestement les points importants qui se trouvent sur sa marche et de les occuper pour n'en repartir que lorsque l'avant-garde sera arrivée et aura pris sa place.

A pareille besogne notre cavalerie se trouvera, la plupart du temps, en face d'une autre cavalerie, supérieure non seulement en nombre, mais naturellement aussi en habileté ; aussi devra-t-elle agir plus que toute autre arme avec indépendance et éviter de se mettre dans la situation d'être rejetée sur l'infanterie qui la suit.

Il faut donc se garder d'émietter en missions secondaires une cavalerie déjà si peu nombreuse; il faut en principe la faire marcher en avant dans la direction principale, réunie en aussi grand nombre que possible. En outre, elle aura à se garder de s'engager avec l'ennemi en petits combats isolés ; elle devra se dérober à propos et mettre le plus possible à profit la configuration du terrain si elle veut s'acquitter des devoirs qui lui sont imposés.

Elle doit être pénétrée du sentiment qu'elle combattra avec succès un ennemi, même supérieur sous tous les rapports, si, mettant à profit la vitesse de ses chevaux et connaissant bien son

terrain, elle atteint avant lui ou par surprise des points où son infériorité se trouve balancée par les avantages de sa position et par l'inattendu de son attaque.

On serait dans l'erreur si l'on croyait que la propagation de ces principes dans l'instruction de la cavalerie pût nuire dans l'esprit du cavalier au caractère distinctif de son arme qui est l'*offensive ;* cela dépend uniquement de la manière dont ces principes sont exposés.

L'audace jointe au sentiment de leur responsabilité doit être provoquée chez nos hommes par des appels raisonnés. Il faut leur inculquer l'entrain à se porter en avant en ne comptant que sur soi-même, sur ses propres forces, sur sa propre initiative et non sur le secours de troupes de soutien.

Et d'ailleurs, que d'occasions où le succès n'est dû qu'à un hardi temps de carrière le sabre au poing !

C'est l'affaire des patrouilles de s'assurer, autant que possible, de la distance réelle de grands corps de cavalerie ennemis, s'avançant en masses ou en reconnaissance et dont la présence est toujours plus ou moins connue. Selon le degré de proximité de l'ennemi le chef de la cavalerie, une fois renseigné, devra ou se porter en avant ou rester dans la contrée où il se trouve, ou bien encore se porter même en arrière, afin de prendre position dans les localités où la cavalerie ennemie est nécessairement forcée de passer pour aller de l'avant.

La configuration générale de notre pays permettra de trouver toujours, à des distances relativement peu considérables les unes des autres, des points pouvant être considérés comme des *positions*. Ce sont, la plupart du temps, des sortes de défilés faciles à barrer et à défendre avec l'arme à feu.

On s'efforcera, dans ces cas, de mettre autant de mousquetons en ligne que possible; point ne sera besoin de réserve à cheval et le nombre des cavaliers employés à la garde des chevaux pourra être beaucoup plus réduit que ne le prescrit le règlement.

Fréquemment aussi on pourra, en dépit de ses éclaireurs, surprendre l'ennemi en flanc par de bons feux, tandis que le reste de la troupe l'attaquera de front.

Dans de telles positions c'est au chef de la cavalerie à décider, d'après la nature du terrain et sa propre appréciation des circonstances, comment il faut agir.

Ce qu'il doit surtout ne jamais faire, c'est d'évacuer si complètement la position devant l'ennemi que celui-ci puisse se jeter

impunément sur l'infanterie qui suit, ou se laisser refouler sur elle.

Il devra au contraire s'efforcer d'arrêter l'ennemi jusqu'à ce que l'infanterie soit là, ou que le divisionnaire ait pris d'autres dispositions.

Ce n'est qu'alors qu'il pourra, selon les circonstances, se dérober complètement à la cavalerie ennemie et en faisant un grand détour masqué, revenir sur les derrières de l'adversaire et recommencer le combat.

Pendant tout le temps que notre cavalerie s'efforcera de retenir la cavalerie ennemie, c'est aux patrouilles expédiées en avant à effectuer les explorations et reconnaissances ordonnées, et le commandant de la cavalerie enverra souvent sur les derrières de l'ennemi d'autres patrouilles encore, auxquelles leur force permettra de l'inquiéter, mais non de le repousser et de le culbuter.

Le régiment, comme du reste tout corps de cavalerie précédé de ses patrouilles, pourvoira aux mesures nécessaires à sa propre sûreté et c'est en tout cas au commandant à fixer, d'après les circonstances, les formations à prendre par le régiment ainsi que le nombre et la force des subdivisions à détacher et l'étendue de leur développement latéral.

Il est à remarquer ici et à poser en principe qu'en tenant compte du grand nombre des chevaux employés aux patrouilles d'officiers envoyées en avant, la faiblesse numérique de notre cavalerie exige impérieusement que cette dernière ne soit pas divisée à l'infini, à droite et à gauche ainsi que dans sa profondeur, de peur qu'en somme il ne reste plus en mains du commandant d'effectif suffisant pour marcher avec succès à l'ennemi.

En général donc on donnera à l'avant-garde du régiment la force d'un peloton qui marchera sur la route avec ses éclaireurs en avant et couvrira ses flancs par une patrouille à droite et une à gauche à la distance d'au moins un kilomètre.

Dans le cas où la vue peut librement s'étendre au loin, ou bien si le terrain est impraticable sur les flancs, point n'est besoin de ces patrouilles et en tout cas elles peuvent être rappelées de temps à autre.

La distance à laquelle ces patrouilles latérales peuvent s'éloigner varie naturellement selon que le terrain est plus ou moins couvert; toutefois elles ne doivent jamais rester en arrière de la hauteur de la pointe, mais au contraire marcher un peu plus en avant.

La force de ces patrouilles de flanc se détermine d'après la nature et la configuration du terrain.

Les distances en profondeur entre les éclaireurs, le peloton d'avant-garde et le gros, doivent être telles que les communications continuelles d'avant en arrière se fassent avec la plus grande facilité. Si les flancs ne sont pas suffisamment couverts par les patrouilles dont nous venons de parler et qui sont fournies par le peloton d'avant-garde, c'est au gros à en détacher d'autres pour y suppléer.

V. Des haltes.

La cavalerie fait ses haltes, soit conjointement avec les troupes avec lesquelles elle fait corps, soit *séparément* lorsqu'elle se trouve à une grande distance en avant de celles qui la suivent.

Dans une marche générale en avant, c'est ce dernier cas qui se rencontre le plus souvent.

Lorsque les divisions sont en ligne, conformément à sa mission qui est d'empêcher l'approche d'éclaireurs ennemis et de signaler aussitôt que possible l'arrivée de corps ennemis d'une certaine importance, la cavalerie *s'établira la plupart du temps en avant de la division.*

1° *Haltes en marche.* Les haltes en marche sont généralement des haltes de nuit ou d'un jour de repos. Si elles doivent être de plus longue durée, on prendra pour règle ce qui sera dit plus loin sous n° 2.

Les haltes se font en cantonnements étendus, en cantonnements resserrés, ou en bivouacs.

On ne s'établit en cantonnements étendus qu'en cas de certitude complète de n'être point attaqué.

Sans cette assurance on prendra des cantonnements resserrés ou on s'établira en bivouacs. Le bivouac est toujours préférable à proximité de l'ennemi, parce qu'ainsi on peut choisir un terrain à l'abri d'une surprise ou sur lequel on pourra toujours facilement se défendre ; toutefois un temps mauvais, une température défavorable et surtout un besoin absolu de repos pour les hommes et les chevaux, en limitent l'emploi aux cas de nécessité. Les points à choisir comme buts de marche d'un jour ainsi que les emplacements de haltes doivent être des points importants de la marche en avant.

Pour les mesures à prendre avant l'arrivée de la troupe, un officier, un sous-officier et trois hommes seront envoyés en avant dans chaque escadron.

C'est au peloton d'avant-garde qu'incombe le service de sûreté de la troupe au repos; son chef doit placer, déjà pendant que le régiment est encore en marche, les avant-postes dont le commandant, après son arrivée, fera encore l'inspection.

Selon le degré de proximité de l'ennemi un escadron, ou même selon les circonstances tout le régiment, pourra servir de soutien aux avant-postes et à cet effet faire le service de piquet; au point de vue de son organisation, du nombre de chevaux qui doivent être désellés, débridés et fourragés à la fois et de la troupe qui peut reposer, on s'en tiendra aux prescriptions générales du règlement.

Le peloton d'avant-garde se divise alors en deux ou quatre patrouilles fixes, placées comme grand'gardes avec leurs postes avancés, et s'il est nécessaire d'en placer davantage un second peloton sera désigné pour ce service.

Ces patrouilles seront placées sur la direction principale de marche de l'ennemi, et autant que possible de façon à ce qu'elles puissent se voir d'un poste à l'autre de jour; si cela ne peut se faire il importe que chacune d'elle sache au moins exactement jusqu'à quelle distance elle doit observer soit d'un côté soit de l'autre, et qu'ainsi l'espace entier qui les sépare puisse être éclairé.

Dans certains terrains où il est impossible de trouver des points d'où l'on puisse se voir réciproquement et de nuit surtout, la communication sera maintenue par de continuelles patrouilles; le commandant du peloton aura tout particulièrement, par de fréquentes visites à cheval d'un poste à l'autre, à contrôler la vigilance et le service de ses hommes, ainsi que l'entretien des communications.

La distance des patrouilles fixes entr'elles, ainsi que celle des avant-postes au gros dépend absolument du terrain et d'autres facteurs qui rendent impossible de fixer des règles absolues à cet égard.

Les emplacements des patrouilles fixes seront des points d'où elles puissent de jour observer le plus loin possible sans être aperçues et se mouvoir sans être remarquées, et ceux choisis pour la nuit ne devront pas, à l'ordinaire, être les mêmes que ceux de jour.

Les positions de nuit seront choisies sur les routes d'accès dont la cavalerie ennemie pourrait user dans l'obscurité pour surprendre, par une rapide poussée en avant, nos troupes au repos: des ponts, par exemple, et divers endroits où le terrain se rétrécit

sans que de leur nature ils puissent être considérés comme de véritables défilés.

On devra toujours barrer le plus possible ces points par des abattis et des barricades, mais il sera cependant à propos de ne faire exécuter ces travaux qu'aussitôt après la tombée de la nuit.

Ces mesures peuvent aussi être prises, pour le jour, à l'égard de véritables défilés.

Les patrouilles fixes mettent pied à terre, les chevaux toujours bridés et prêts à être montés, un tiers seulement peut être à la fois dessanglé et débridé pour les fourrager ; de jour on place un poste avancé.

De nuit, une sentinelle double à cheval sera placée à quelques cents mètres en avant de la position, et devant la position même une sentinelle simple, tandis que le reste de la troupe, armé du mousqueton, campe immédiatement en arrière.

On veillera à ce qu'un passage soit laissé aux sentinelles extérieures pour se retirer derrière les barricades.

Mais qu'on ne l'oublie pas, le véritable moyen de pourvoir à sa sécurité c'est d'envoyer continuellement, de jour comme de nuit, une ou deux petites patrouilles de reconnaissance en avant, sur la direction de marche principale de l'ennemi.

Ces patrouilles s'avancent en évitant la route, sans cependant la perdre de vue et sans se laisser apercevoir jusqu'à la distance de 4 à 6 kilomètres en avant; elles tâchent de gagner un point d'où elles puissent s'assurer, soit à l'œil, soit en écoutant, si l'ennemi s'avance et ensuite, à couvert et hors de sa vue, se porter aussi vite que possible en arrière et en annoncer l'approche.

2° *Haltes prolongées de la cavalerie devant des troupes en position.*

Si les troupes campent en position, s'attendant seulement à l'arrivée prochaine de l'ennemi dont les avant-postes ne sont pas encore à proximité, la cavalerie sera placée à une grande distance en avant des troupes; sa tâche consistera à reconnaître déjà de loin et à annoncer la marche de l'ennemi.

Elle aura à s'opposer à ce que de petits détachements de cavalerie ennemie reconnaissent la position de nos troupes, à retarder la marche en avant des forces adverses et à les pousser à d'inutiles déploiements contre nos positions.

Dans ces cas, on la renforcera fréquemment par de l'artillerie et des pionniers d'infanterie, dans certaines positions par des détachements d'infanterie.

Dans le pays même, la cavalerie utilisera à son avantage le landsturm disponible.

La cavalerie ne campera pas réunie, comme nous l'avons posé en principe pour la marche en avant, mais les régiments seront généralement partagés en escadrons qui occuperont des secteurs désignés et formeront ainsi, au devant des divisions en ligne, une grande chaîne d'avant-postes couvrant l'armée campée en arrière.

Chaque escadron (ou peloton ou deux escadrons réunis) aura sa position assignée; le commandant devra la faire renforcer, fortifier ou barricader de suite, en prenant les dispositions nécessaires pour sa défense à l'arme à feu. De ces positions se développera un réseau de patrouilles d'officiers s'étendant très en avant, ayant pour mission d'annoncer la concentration et la marche en avant de l'ennemi et de l'observer jusqu'à ce qu'il ait dessiné tout à fait ses intentions.

Il sera facile de ces positions, soit par leurs feux, soit par des attaques à cheval plus en avant, d'empêcher l'approche d'abord de petits corps de cavalerie ennemis et même de forces plus considérables; ainsi l'on tiendra dans ces positions aussi longtemps que l'adversaire ne se sera pas développé de manière à ce que toute résistance ultérieure soit impossible.

Alors seulement elles pourront être abandonnées et les escadrons, dans leur retraite, se reformeront en régiment, tout en conservant par leurs patrouilles restées en arrière le contact immédiat avec l'ennemi.

VI. La cavalerie dans le combat.

On distingue deux espèces de patrouilles dans le combat:

1° Les patrouilles qui fournissent au commandant en chef les renseignements sur l'ennemi, sa force et son développement, et d'après lesquels il prend lui-même ses dispositions; il est à observer ici que l'on peut, avant le développement général du combat, considérer dans un certain sens comme patrouilles du même genre tout le régiment et même toute la cavalerie qui se trouve devant le front.

2° Les patrouilles que le commandant de la cavalerie expédie pour son propre compte, afin d'épier et d'utiliser les occasions particulièrement avantageuses de combat,

Le service de patrouilles de reconnaissance du commandant en chef des troupes se fait, si le combat s'engage au moment de la marche en avant de l'ennemi, ou si la cavalerie se trouve dans

la position indiquée au chapitre V, § 2, par la cavalerie elle-même et par les patrouilles qui se trouvent au-devant d'elles.

Dans ce cas un petit nombre de patrouilles suffira pour procurer au commandant des troupes tous les renseignements demandés sur certains points particulièrement désignés, et les officiers de guides se trouvant à l'état-major y suffiront généralement. S'il en fallait d'autres, on les commandera dans le régiment de dragons.

C'est le divisionnaire, soit son chef d'état-major, qui fixe le nombre de ces patrouilles, et détermine si ce seront des patrouilles d'officiers ou de sous-officiers.

Il donne à chaque chef de patrouille ses instructions détaillées et précises sur la tâche qu'il a à remplir, et les patrouilles, leur mission une fois terminée, rentrent à leurs corps.

De même que ces chefs de patrouille, les brigadiers d'infanterie, le commandant de l'artillerie, le commandant de régiment de la cavalerie reçoivent leurs propres instructions.

Pour que notre cavalerie numériquement faible puisse combattre avec succès, le régiment ne devra être partagé que dans des cas spéciaux, et il sera par exemple infiniment plus rationnel, au lieu de couvrir l'un des flancs de sa division de deux escadrons et l'autre flanc d'un troisième escadron, d'attacher tout le régiment au flanc le plus exposé ou à celui qui offre le plus d'avantages à la cavalerie au point de vue de la nature et de la configuration du terrain, et de couvrir l'autre flanc par une forte patrouille de reconnaissance seulement, mais poussée très en avant.

Si, après l'avoir reconnu, notre cavalerie sait tirer parti de notre terrain, la plupart du temps si coupé et où la vue ne saurait s'étendre au loin, elle pourra rendre les meilleurs services chaque fois qu'elle sera commandée par un chef courageux, entreprenant et qui sache profiter de tous les moyens qu'il peut avoir à sa disposition.

La mission donnée à ce chef devra être de telle sorte qu'elle lui permette de déployer toute son indépendance et son initiative, et pour cela sa troupe numériquement toujours faible devra lui être laissée *tout entière* dans la main pour le combat.

Le faible effectif de notre cavalerie ainsi que le degré insuffisant d'habileté et de dressage de nos hommes et de nos chevaux, la configuration de notre pays vis-à-vis de la portée et de l'effet actuel des armes à feu, ne nous permettent pas de mettre à la disposition du commandant en chef une réserve de cavalerie pour

agir avec elle à l'instar du grand Napoléon, ou de réunir les régiments de cavalerie de plusieurs divisions pour procéder dans la bataille pareillement aux masses de cavalerie des armées des grands Etats.

La manière d'opérer de notre cavalerie dans le combat devra toujours, plus ou moins, avoir le caractère de petite guerre.

Pendant la mise en bataille des troupes, notre cavalerie aura à éviter les combats en ligne avec la cavalerie de l'ennemi et à s'efforcer surtout, en déployant la plus grande activité, de contraindre son infanterie et son artillerie à se tenir constamment sur leurs gardes contre des attaques subites à l'arme blanche ou le feu inattendu de dragons à pied.

Elle arrivera ainsi à ralentir la marche en avant de l'infanterie ainsi que la mise en batterie de l'artillerie, et surtout en général à inquiéter et fatiguer l'adversaire, fait de grande importance pour la suite du combat.

Pendant la bataille, la cavalerie reçoit généralement l'ordre de couvrir un des flancs contre son débordement, soit de soutenir l'attaque d'une aile ennemie, et nous estimons que son emploi sur l'aile avec laquelle on veut envelopper l'ennemi est en principe très rationnel.

Rarement le commandant du régiment envoyé sur une aile pourra s'arrêter à sa hauteur en s'éclairant par des patrouilles en avant et sur ses flancs ; il devra plutôt avancer prudemment avec son régiment, reconnaître l'extrémité de l'aile ennemie, s'assurer si quelque colonne ne cherche pas, sur ces entrefaites, à l'envelopper et enfin après avoir tourné l'adversaire engager la lutte hardiment.

L'officier de cavalerie entreprenant trouvera maintes occasions de bons coups ; s'il ne réussit pas à agir sur un point donné, ou bien si la vigilance de l'ennemi l'empêche d'entreprendre quoi que ce soit avec espoir de succès, qu'il tente la fortune ailleurs. Souvent aussi la cavalerie contribuera au succès général par le fait seul de sa présence sur un point où l'ennemi sait qu'elle est prête à l'attaquer ; elle le gênera ainsi considérablement dans ses mouvements.

Les objectifs d'attaque sur l'aile ennemie ou sur ses derrières sont les troupes de première ligne engagées sur le front, celles qui s'avancent des dernières lignes ou celles en formation de rendez-vous, les colonnes de munitions en marche vers le front, les trains d'équipages de toute sorte, etc. Si notre régiment se

trouve en arrière de l'aile ennemie, c'est là qu'il sera le mieux placé pour se jeter en cas d'issue malheureuse du combat sur les derrières de l'adversaire, ou en cas de succès pour disperser l'ennemi repoussé.

La cavalerie combat ou *à cheval le sabre en main*, ou *à pied avec le mousqueton ;* mais en principe on ne doit combattre à pied que lorsqu'il est impossible de le faire à cheval.

Toutefois il ne faut pas se dissimuler que, dans notre pays et conformément à la tactique de la petite guerre, que nous estimons en général propre à notre cavalerie, le combat à pied avec l'arme à feu devra être fréquemment employé; l'emploi simultané des deux méthodes sera très avantageux.

Dans *le combat à cheval* on attaquera toujours à *rangs serrés une cavalerie en ligne prête aussi à engager l'action à cheval.*

L'attaque à *rangs ouverts* sera par contre de règle contre une cavalerie surprise dans son développement avant d'être en ligne, ainsi que contre l'infanterie et l'artillerie.

Les circonstances décideront dans ce cas de l'opportunité d'une *réserve à rangs serrés,* telle que le règlement le prévoit; réserve qui n'est absolument nécessaire que dans une attaque à rangs ouverts contre la cavalerie.

L'attaque *en échelons* sera toujours à préférer contre l'infanterie dans quelque formation ou situation qu'elle se trouve (repos, marche, combat), surtout si le terrain permet de diriger le second échelon dans une autre direction.

Le nombre des échelons ainsi que la distance à laquelle ils se suivent sont laissés à l'appréciation du commandant du régiment.

On peut dire en général que plus la surprise sera réussie, moins on aura à former d'échelons se suivant le plus rapidement possible et plus on pourra tenir en arrière une réserve à disposition.

Quant à l'*artillerie suivie d'une escorte*, on ne fondra sur elle que si l'on est assez en force pour les surprendre et les attaquer toutes deux en même temps.

Au reste, contre l'*artillerie* la formation que l'on adopte importe moins que la *direction* de l'attaque et sa *rapidité*, et point n'est besoin de former des échelons; mais il sera bon d'avoir en arrière sous la main, si toutefois l'effectif le permet, une réserve aussi forte que possible à opposer à des subdivisions d'autres armes qui viendraient prendre part au combat.

Contre une cavalerie supérieure en forces et dans notre pays

en général, le combat simultané à cheval et à pied sera, comme nous l'avons déjà dit, fréquent et avantageux.

La subdivision à cheval engage l'ennemi supérieur en nombre à l'attaquer dans le rayon d'action des tirailleurs placés à couvert, pour ensuite se jeter sur lui et le poursuivre aussitôt que, surpris par ce feu inattendu et mis en désordre, il se dispose à faire demi-tour; tandis que les tirailleurs à pied, remontant rapidement à cheval, suivent l'attaque en *ordre serré.*

Répétons-le, ce n'est qu'en cherchant à surprendre son adversaire et en menant l'affaire avec la plus grande énergie que notre cavalerie, inférieure au point de vue du nombre comme à celui de l'habileté des hommes et du dressage des chevaux, pourra lutter avec succès.

Aussi la manière dont elle devra chercher à s'approcher de son point d'attaque, sans le laisser apercevoir trop tôt, est-elle de la plus grande importance; le régiment qui avance dans la direction à lui donnée par le commandant, devra mettre à profit les moindres couverts ou sinuosités du terrain qui le dérobent, lui et ses mouvements, à l'œil de l'ennemi; son chef, en dehors de sa troupe et d'un point qui lui permet de voir plus en avant, le dirigera par signes ou ordres transmis, tandis que les éclaireurs à cheval, conduits par un sous-officier habile, constatent la praticabilité du sol, mettent le front à l'abri de toute surprise, et que des patrouilles couvrent ses flancs.

La formation adoptée par le régiment sera donc nécessairement celle qui lui permettra le mieux de couvrir son mouvement en avant; la plus favorable sera donc généralement *la ligne de colonnes* ou la *colonne par pelotons.*

Le chef de régiment expédie à quelques cents mètres en avant un officier bien monté, habile et décidé, avec trois hommes comme *patrouille de combat,* pour chercher un objectif d'attaque et faire savoir, au moment voulu, la présence d'un ennemi à éviter ou à attaquer; cet officier doit connaître exactement la zone où se meut le régiment afin de pouvoir faire son rapport à temps. Le chef de régiment agit alors, autant que faire se peut, non seulement d'après le rapport à lui transmis, mais aussi d'après une reconnaissance rapide qu'il fait lui-même et du point d'attaque et de la situation.

Il ne devra jamais oublier un seul instant que toute son activité tactique n'a de valeur et d'importance qu'autant qu'elle concourt directement au but de la direction générale du combat, qu'il ne

doit donc pas s'engager dans des entreprises aventureuses qui pourraient le détourner de sa tâche ou le rendre incapable de remplir la mission principale à lui imposée par le divisionnaire et dont celui-ci attend le résultat.

VII. Instruction.

Pour autant que les considérations exposées ci-dessus sur l'emploi tactique de notre cavalerie sont justes, voici les buts divers que nous devons nous proposer d'atteindre dans son instruction.

Hommes et chevaux devront d'abord être habitués à parcourir toute espèce de terrains et à en surmonter les obstacles, et l'on s'efforcera de convaincre nos cavaliers qu'ils rencontreront bien peu de difficultés de ce genre dont ils ne puissent triompher, soit directement, soit en les tournant.

On formera aussi la troupe progressivement à un trot de marche aisé et prolongé. Dans les *évolutions* on apportera une attention toute particulière : au rétablissement rapide de l'ordre serré et de la profondeur primitive de la colonne, lorsque celui-là a été rompu ensuite du passage d'un terrain difficile et que cette dernière a dû s'allonger; à la rapidité des mises en ligne en avant ; à la promptitude avec laquelle la troupe doit se rallier derrière son chef dans chaque formation ou situation, à celle avec laquelle elle doit mettre pied à terre pour le combat à l'arme à feu et remonter à cheval, ainsi qu'à l'exécution de manœuvres ordinaires sur un simple signe du chef.

On cherchera, dans l'instruction, à donner à la troupe un *vrai goût du service de campagne* et à enseigner à nos cavaliers à faire leurs rapports avec simplicité et exactitude.

Point n'est besoin en effet de les fatiguer dans les écoles, en exigeant d'eux qu'ils apprennent pour ainsi dire par cœur les divers chapitres du service des avant-postes ou de sûreté en marche, ni de leur faire considérer comme de haute importance de réciter, d'après un ordre logique et pédantesque, ce qu'ils ont à communiquer.

Non ; ce que l'éclaireur ou la sentinelle a seulement à savoir, et bien savoir, c'est que derrière lui se trouvent des corps entiers dont la vie et la sûreté dépendent de son bon sens et de son attention.

Nos hommes doivent connaître à fond ces services et le reste être laissé à leur intelligence.

Ils faut qu'ils sachent sur quoi leur attention doit se porter, ce qui doit particulièrement l'attirer, comment ils ont à se comporter dans un village, dans un bois, vis-à-vis d'un pont détruit, ou à la première apparence de l'ennemi, etc., etc.; de plus bien comprendre qu'ils ne doivent faire rapport que lorsqu'ils sont sûrs d'avoir bien vu, et annoncer seulement ce qu'ils ont vu, en n'ignorant pas que le plus petit détail sur l'ennemi a son importance et que leur chef doit être mis au courant de tout ce qu'ils ont observé et entendu.

N'exigeons d'eux dans des services si courts aucune forme particulière pour leurs rapports, n'allons pas prétendre à une corection qui ne ferait que les embarrasser, et tâchons seulement d'obtenir qu'ils s'expriment avec facilité et assurance ; tout ce qui resterait d'obscur dans leurs rapports pourra être éclairci par des questions.

A l'école l'instructeur étudiera avec les recrues dans la salle de théorie, au moyen d'une esquisse sur la planche noire, les différentes positions dans lesquelles ils pourraient se trouver et leurs devoirs divers; puis il se rendra avec eux à cheval sur le terrain et là, plaçant deux d'entre eux comme éclaireurs et les instruisant et les questionnant tour à tour ainsi que leurs camarades sur ce qu'ils auraient à faire en chaque point dans un cas donné, il s'assurera qu'ils ont bien compris et les amènera ainsi à agir toujours à propos, en supposant des situations et des cas inattendus.

Ce qui est surtout à désirer chez nos officiers et sous-officiers, c'est cette confiance en soi-même, cette initiative pleine d'entrain, cette habileté, cette hardiesse à cheval qui, jointes à la rapidité de décision, créent chez le soldat la confiance en ses chefs.

Que les commandants et instructeurs y réfléchissent et soient bien convaincus qu'il vaut mieux savoir passer sur des fautes de peu d'importance sans les relever que d'ébranler la confiance de la troupe en faisant de nos officiers de cavalerie des hommes trop préoccupés des fautes qu'ils pourraient commettre et, partant, toujours indécis.

Avant tout, les supérieurs doivent chercher à développer à un haut degré chez les officiers le goût de l'équitation ; non pas celui, voulons-nous dire, d'une haute école de manège (à laquelle, reconnaissons-le avec respect, il nous est interdit de penser, vu le peu de durée de nos cours), mais celui de l'équitation de campagne, qui a bien, elle aussi, ses difficultés et quelquefois ses dangers.

Il faut la pratiquer dans notre cavalerie, non pas seulement parce que partout c'est à l'officier à donner l'exemple, mais, et tout particulièrement, parce qu'elle concourt puissamment à développer chez lui les qualités qui lui sont indispensables.

Pouvoir peser une décision et la prendre dans un mouvement rapide, apprécier de sang-froid un obstacle et les dangers qu'il présente et les surmonter, sont des aptitudes sans lesquelles il n'y a pas d'officier de cavalerie accompli.

Nos officiers doivent encore être spécialement exercés à juger d'un terrain au point de vue topographique et tactique pour être en état d'en tirer parti de toutes manières, de ne pas s'y perdre et de savoir toujours s'y retrouver.

Le service de chef de patrouille doit leur être parfaitement connu.

Si quelques exercices, d'une nature formelle, suffisent pour le service de sûreté en marche d'un régiment, l'établissement d'un bivouac ou le placement d'avant-postes dans une halte, on ne pourra jamais par contre employer trop de temps à étudier les missions dont peut être chargée une patrouille d'officiers, et celles-ci seront données de telle sorte que si, pendant leur exécution (ce que l'instructeur aura prévu), quelque incident inattendu survient et force à les modifier, on puisse juger, par la manière dont l'officier aura agi, de son intelligence et de son aptitude à envisager de pareilles situations et à s'en tirer. C'est dans ces cas surtout que nos officiers trouveront l'occasion de montrer qu'ils savent profiter d'un terrain et, en dépit des difficultés qu'il offre, arriver rapidement à leur but.

Ce que nous venons de dire ne diminue en rien du reste la nécessité de former nos premiers lieutenants dans nos écoles au service de sûreté en marche d'un régiment, avec envoi de patrouilles en avant, aux mesures de sûreté à prendre dans les haltes, et à la conduite de la troupe sur tout terrain, avec exercices de combat.

Le surmenage des chevaux de cavalerie en Suisse.[1]

Lorsque l'on se reporte à quelque vingt ans en arrière et qu'on voit ce qu'est devenue la lourde cavalerie d'autrefois on est forcé de convenir qu'il s'est fait un immense progrès. Les cavaliers

[1] Tout en insérant avec plaisir cet article, qui renferme des renseignements et des aperçus d'un haut intérêt, nous devons en laisser à l'auteur, sur son offre d'ailleurs, toute la responsabilité. *Réd.*

sont mieux instruits, ils montent bien à cheval, quoiqu'il y ait encore bien quelques critiques à leur adresser, mais ils sont néanmoins plus alertes, plus souples et plus aptes à faire le service d'éclaireur, indispensable à toute armée en campagne. Les chevaux ont beaucoup gagné, non-seulement en élégance, mais encore sous le rapport des allures. On ne voit plus, comme on voyait autrefois, de lourds chevaux portant de non moins lourds cavaliers, s'enlever avec peine et ne pouvant fournir qu'une carrière très courte; le souffle leur manquait, ils étaient pleins de foin et presque vides d'avoine. Le progrès est immense, c'est incontestable; mais tout cela n'a pas été obtenu sans sacrifices. Nous n'avons pas à nous en plaindre, nous contribuables, du moment que c'est pour le bien de la patrie et pour la défense de sa neutralité. Cependant nous avons le droit de demander que les sacrifices qu'on nous impose soient réduits à leur minimum et c'est sur ce point que nous désirons attirer l'attention de ceux qui ont dans leurs attributions la cavalerie.

Les chevaux de remonte sont en très grande partie achetés dans les provinces du nord de l'Allemagne, un petit nombre est acheté en Suisse. Les sociétés d'agriculture, appuyées par de nombreux officiers supérieurs très compétents, ont demandé depuis plusieurs années et ont pu enfin obtenir que les achats de chevaux de cavalerie fussent faits en plus grand nombre dans le pays. Voilà longtemps que le département fédéral du commerce et de l'agriculture encourage l'élevage des chevaux de cavalerie en faisant acheter par des experts des étalons anglais d'abord, puis des étalons anglo-normands ensuite, race à laquelle on s'est arrêté pour l'amélioration de notre espèce chevaline. Ces étalons sont remis aux cantons avec un rabais de 40 %, perte que subit la Confédération, et l'acheteur profite encore d'un rabais pouvant aller jusqu'à 20 % que lui fait le canton dans lequel doit rester l'étalon au service du public. En sus, d'après le règlement fédéral du 23 mars 1887, un subside de 10 % est accordé à tout étalon ayant servi à la monte d'une manière satisfaisante pendant six ans. Ce subside est élevé à 20 % après dix ans du même service. Le prix d'un étalon après tous ces subsides ne consiste plus guère alors qu'en une avance de fonds. C'est agir très largement, sans compter que depuis deux ans le même département fédéral du commerce et de l'agriculture donne des primes pouvant s'élever à 280 fr. aux pouliches et juments poulinières issues d'étalons importés.

Les étalons sont achetés au point de vue militaire surtout, le point de vue agricole étant plus ou moins sacrifié. On pourrait et on devrait croire que le département militaire fédéral, entrant dans ces vues, fait des efforts pour encourager l'élevage des chevaux.

Il n'en est malheureusement rien; ce département tend au contraire à décourager l'élevage en n'achetant presqu'à regret que quelques chevaux du pays que la remonte dénigre à plaisir.

Il faut avouer que c'est un singulier spectacle que celui que nous offrent ces deux départements fédéraux travaillant dans un sens opposé! Hâtons-nous d'ajouter, pour tout dire, que sur la demande des Chambres fédérales le département militaire a consenti à acheter cette année 20 jeunes chevaux de 3 ans nés et élevés dans le pays pour expérimenter si ces chevaux, mis à un bon régime, seraient capables de fournir un bon service dans un an. On a observé en effet que c'est toujours à partir de cet âge que nos éleveurs abusaient de leurs jeunes chevaux, lesquels arrivés à l'âge du service étaient déjà tarés et impropres à la cavalerie.

Un bon point à ce département pour cette preuve de bonne volonté, quoique ce ne soit pas avec 20 chevaux qu'on puisse arriver à une expérience concluante. Mais l'essai sera peut-être continué, acceptons-en l'augure.

Les chevaux achetés chaque année en Allemagne pour la remonte sont assez bien choisis; ils ont du sang, de l'élégance, de bonnes formes, mais il ne faut pas croire qu'ils soient exempts de tares; il n'y a pour s'en convaincre qu'à assister à la vente des chevaux de remonte aux recrues, ventes auxquelles les tares apparentes sont indiquées aux acheteurs; mais enfin il n'y a pas de chevaux parfaits, pas plus en Allemagne qu'en Suisse; passons.

Les chevaux qu'ont vend à nos recrues sont payés à beaux deniers et les prix varient de 1200 à 1500 francs, la plupart à ce dernier prix. La recrue ne paie que la moitié du prix, il est vrai, et reçoit l'autre moitié en dix annuités, de sorte que le cheval finit par ne plus rien lui coûter. Mais les prix indiqués ci-dessus n'en sont pas moins intégralement payés par le pays. Ce prix nous semble quelque peu élevé en présence du prix des chevaux dans l'Allemagne du nord et certes la cavalerie allemande ne se recrute pas aussi chèrement, croyons-nous. Il est vrai que nous avons les frais d'achat et de transport qui ne manquent pas que de grever assez fortement le prix d'achat. En attendant, cet argent sort du

pays tandis que lorsque nous achetons des chevaux en Suisse, l'argent reste au moins dans le pays. Il y aurait donc plus d'avantages à acheter des chevaux en Suisse, quitte à en réformer un plus grand nombre et on aurait l'immense avantage d'encourager l'élevage des chevaux, ce qui nous semble être le premier but, car, en cas de guerre européenne, tous les marchés de chevaux nous seront fermés et force nous sera d'acheter les chevaux nécessaires à la cavalerie dans le pays. Si les éleveurs sont découragés, et hélas déjà beaucoup le sont! à produire le cheval de guerre, la remonte en cas de guerre sera pitoyable et peut-être fort embarrassée.

Les chevaux achetés en Allemagne sont dressés pendant trois mois dans un des dépôts de remonte, mais après ce dressage ils sont loin d'être des chevaux aptes au service qu'on leur demande. Beaucoup n'ont que 4 ans et sont donc des enfants demandant des ménagements. Il est impossible d'exiger d'eux le travail qu'on est en droit d'attendre d'un cheval de 6 ou 7 ans, de même qu'on ne peut exiger d'un jeune homme de 12 à 14 ans qu'il fournisse le travail d'un homme de 20 à 30 ans. C'est cependant ce que l'on fait et c'est ce qui constitue un vrai surmenage préjudiciable au présent comme à l'avenir du jeune cheval.

Les chevaux de cavalerie des recrues commencent leur service avec la première école qui dure deux mois. Ils sont dressés par des hommes *ad hoc* expérimentés, peu nombreux eu égard au nombre de chevaux à dresser, de sorte qu'ils ne peuvent en abuser et n'en abuseraient d'ailleurs pas sachant bien ce que l'on peut demander à de jeunes chevaux. Ils sont montés ou attelés tous les jours, car étant destinés à des milices, ces chevaux doivent pouvoir être attelés par le cavalier qui les emmène chez lui; s'ils étaient exclusivement réservés à la selle, les $^7/_8$ resteraient à l'écurie faute d'emploi chez nos cultivateurs qui ne montent guère à cheval. Ce dressage peut être considéré comme suffisant si on admet que le cheval doive seulement se laisser monter ou s'atteler plus ou moins bien. Il est tout à fait insuffisant si sous ce mot de dressage on entend un cheval *mis*, c'est à-dire parfaitement obéissant à la main qui le conduit. Ce dressage demande beaucoup de temps et nous reconnaissons qu'il est impossible de livrer à nos recrues des chevaux semblables. C'est donc à la recrue à terminer et à perfectionner le dressage. Mais qu'est-ce qu'une recrue de cavalerie si ce n'est un jeune homme peu expérimenté, qui souvent a l'habitude des chevaux parce qu'il y en a

chez son père, mais qui ne sait pas s'en servir avec modération et en abuse volontiers, et nous pouvons dire ici que nous en parlons par expérience, car arrivé à l'âge mûr nous nous souvenons combien nous avons souvent abusé des jeunes chevaux.

Les recrues de cavalerie soignent généralement bien leurs chevaux, ils les aiment, s'y attachent et les voient souvent dépérir avec chagrin. En attendant, dans les manœuvres, dans les courses au loin, ils ne les ménagent pas suffisamment et les fatiguent souvent inutilement. Ces jeunes chevaux pleins d'ardeur, comme le sont de jeunes hommes, dépensent leur vie exubérante en sauts, en gambades, en détours inutiles là où un vieux cheval conduit par un homme d'expérience fait le même travail avec une bien moins grande dépense de force. Les chefs ne peuvent entièrement réprimer cette exubérance et d'ailleurs ils ne peuvent inculquer la sagesse et le calme. Par contre ils peuvent empêcher un emploi excessif des chevaux qui a pour résultat de les user et de les déprécier en fort peu de temps. Par une longue expérience, ayant eu tous les ans 1400 à 1500 jeunes chevaux, dont la moitié de 4 à 5 ans, à habituer à un service pénible, nous avons toujours vu que plus le cheval est ménagé dans ses jeunes années plus il dure longtemps, et nous ne craignons pas d'avancer qu'un jeune cheval ménagé par un petit service pendant un an, fournit un bon service pendant 3 ou 4 ans de plus qu'un cheval surmené dans la première année de service. Il y a donc intérêt pour le cheval et pour la bourse à n'exiger un dur service que graduellement.

Ce n'est pas ainsi qu'on agit en Suisse avec les chevaux de cavalerie et c'est un tort ; on veut aller trop vite au détriment de leur durée. L'instruction des recrues doit se faire rapidement et en deux mois elles doivent apprendre ce que l'on apprend en un an ailleurs. Nous ne discuterons pas ce point de vue, étant incompétent dans la question militaire ; mais nous dirons que l'instruction des recrues ne doit pas se faire au détriment des chevaux qui nous coûtent fort cher.

Les chevaux de cavalerie sont bien nourris, puisqu'ils reçoivent 4 ½ kilos d'avoine, 5 ½ kilos de foin et 3 ½ kilos de paille, quoique cette ration ne s'applique pas à des chevaux faisant un service très dur. Ce service peut être cependant considéré comme dur quand des chevaux doivent, pendant plus de quatre heures par jour, porter leur homme avec le paquetage qui en double le poids ; lorsque ce travail se renouvelle souvent, une ration sup-

plémentaire serait nécessaire. Du reste, quel que soit l'âge d'un cheval, lorsqu'on le voit maigrir c'est qu'il souffre et la plupart du temps c'est par excès de travail, par une dépense de force qui n'est pas réparée. Or il est attristant de voir que ces jeunes chevaux qu'on a achetés bien gras avec un beau poil luisant, trottant sans se laisser exciter, revenir au bout de deux mois de service maigres et fatigués à l'excès. Cela n'est pas seulement attristant pour les yeux mais encore pour la bourse. Et nous ne disons pas cela pour les chevaux inférieurs, mais bien pour les mieux achetés sous le rapport de la conformation. Il faut alors plusieurs mois pour les refaire et malgré cela ils se ressentent toujours de ce surmenage hâtif. En abusant d'un vieux cheval on a le même inconvénient, mais quand il est refait par un service approprié à ses forces et nourri convenablement, il peut ne pas rester de traces de son surmenage.

On dit que la remonte en hommes pour la cavalerie n'est pas facile; cela est bien compréhensible. Faisant abstraction de la question d'argent et de la situation de l'individu qui doit avoir à sa disposition une écurie pour entretenir son cheval, il y a encore une question de satisfaction personnelle.

Il est pénible en effet pour un jeune homme d'être obligé d'abuser de son cheval et de le voir dépérir, car il faut obéir avant tout et cela dégoûte du métier ceux qui aiment les chevaux; or cet amour des chevaux va plus loin qu'on ne pense. Combien n'avons-nous pas vu de cochers abandonner leur gagne-pain plutôt que d'abuser de leurs chevaux ! Combien n'en avons-nous pas vu prélever sur leur salaire une petite somme pour acheter un peu d'avoine ou pour donner un peu de pain à leurs chevaux afin de les maintenir en bon état. Gare au propriétaire qui, avec ces hommes de chevaux, comme on dit, ne ferme pas bien son coffre à avoine ; le plus honnête cocher du monde ne résiste pas toujours à la tentation et en réalité ce n'est pas pour lui, c'est pour son maître; on ne peut lui en faire un crime.

Le surmenage des chevaux de cavalerie est un reproche que nous adressons surtout aux écoles de recrues. Les autres écoles sont moins longues, car tandis que les premières ont une durée de deux mois, les autres ne durent guère que 10 jours. De plus, les chevaux, dès le premier cours de répétition, ont un an de plus et peuvent être considérés comme des chevaux faits, rompus au travail et supportant mieux la fatigue. Les chevaux amenés du nord de l'Allemagne ont été longuement préparés pour la

vente, ils sont mous et portent une mauvaise graisse qu'ils doivent perdre d'abord pour en reprendre une de meilleur aloi qui ne soit pas produite par les farineux ou autre nourriture semblable.

Ils doivent en outre racheter le climat et le régime comme cela arrive toujours chez les chevaux qu'on dépayse. Les chevaux achetés en Suisse se trouvent dans de meilleures conditions et quoique préparés pour la vente ils n'ont pas à racheter le climat comme les autres. Aussi ces chevaux, après le dressage, supportent-ils bien mieux le service de l'école de recrues. On en voit rarement à l'infirmerie. Par contre on fait venir de nombreux chevaux de la régie pour remplacer les chevaux allemands malades ou incapables de continuer le service. Nous serions curieux à ce propos de connaître le pour cent et des chevaux malades et des chevaux réformés des deux provenances du pays et de l'Allemagne; la différence doit être toute à l'avantage du premier.

Le service des chevaux de recrues est encore rendu fort pénible par les chaleurs. Cette fatigue supplémentaire pourrait, nous semble-t-il, leur être facilement évitée en ne choisissant pas justement pour ces écoles les deux mois les plus chauds de l'année.

Le climat du nord de l'Allemagne n'est pas le nôtre, il est plus régulier. Nos hivers sont aussi froids et même plus froids; mais nos étés sont plus chauds, la preuve en est dans les plantes que nous cultivons et qui ne réussissent pas dans le nord.

Le service pourrait encore être adouci pour les chevaux en ne les faisant sortir que de grand matin et le soir. Cela se fait autant que possible, nous dit-on, mais pas d'une manière générale; la chaleur n'est pas seule à éviter: il y a encore les mouches, et celles dites taons sont terribles pour les chevaux étrangers. Nous voudrions encore que dans les écoles de cavalerie le cheval d'un cavalier-propriétaire ne soit jamais donné à un autre cavalier; agir ainsi c'est détruire chez l'homme l'amour de son cheval et en même temps nuire au dit cheval.

Il faudrait aussi que les chevaux de 4 ans eussent régulièrement et à tour de rôle un jour de repos dans la semaine. Ce jour-là ils seraient remplacés par des chevaux supplémentaires de la régie ou autres; l'instruction de l'homme n'en souffrirait guère et on conserverait les chevaux. Quant à la dépense supplémentaire que cela occasionnerait, on la retrouverait dans la plus-value des chevaux et surtout dans le goût du cheval que l'on développerait chez l'homme au lieu de le dégoûter et de l'habituer à abuser des

chevaux, car ce qu'il aura vu faire à la caserne il le fera chez lui; c'est ce qu'il faut éviter.

Le surmenage des jeunes chevaux de cavalerie nous a paru une chose assez fâcheuse pour être signalée, et tout en faisant la part des exigences du service militaire nous croyons qu'il pourrait y être facilement remédié. B.

Une nouvelle poudre.

La revue anglaise l'*Iron*, du 10 août, publie l'article suivant:

On a souvent demandé à la science une poudre de guerre sans fumée, la fumée étant une gêne extrême sur les champs de bataille comme dans les casemates. Les nuages de fumée servent à masquer une attaque utile, mais ils empêchent le soldat de savoir où et comment il tire. La fumée trahit la position des troupes, et si elle permet à un général de voir où sont ses troupes, elle les montre aussi à son adversaire. Finalement elle est un aide pour l'assaillant, lui permettant, dans les dernières phases du combat, de gagner du terrain en passant inaperçu ; et chacun sait qu'être à l'abri de la vue est presqu'autant à souhaiter qu'être à l'abri du feu. Tout compte fait l'on doit considérer comme un avantage une diminution d'intensité de la fumée sur les champs de bataille.

Cet avantage paraît être offert par la poudre de M. Schulze et la poudre dite E. C. ; mais, par contre, leur pouvoir propulseur est encore fort incertain, et, à ce titre, aucune d'elles ne jouit de la faveur des autorités compétentes. Une troisième poudre vient d'être essayée et d'avoir l'approbation du War Office ; c'est la poudre Johnson Barlaud ou plus brièvement la poudre J. B. En décembre dernier, des essais ont été faits officiellement et des rapports favorables ont été envoyés au War Office.

Pour ces essais on se servit d'un Martini-Henry et d'un Martini-Enfield ; ils donnèrent le résultat suivant. Le Martini-Henry, chargé avec de la poudre du gouvernement à raison de 85 grains donna une vitesse initiale de 1,314 pieds par seconde ; chargé de poudre J. B. à raison de 60 grains, il donna une vitesse de 1520 pieds. Avec un Martini-Enfield, chargé de poudre du gouvernement, la vitesse initiale fut de 1570 pieds ; avec la poudre J. B. de 1890 pieds.

La poudre J. B. donne une trajectoire plus tendue, un recul moindre, une vitesse plus grande, et, qualité inappréciable, un encrassement insignifiant. Cette poudre se conserve aussi beaucoup mieux que celle du gouvernement ; elle supporte avec plus de facilité le transport et s'avarie moins ; enfin, elle est moins dangereuse à manipuler et à fabriquer. Son poids spécifique est inférieur, et l'inven-

teur prétend arriver à fabriqner des cartouches ayant un poids bien moindre que les cartouches actuellement employées.

On essaya de nouveau la poudre J. B. le 9 août à Golchester, avec une mitrailleuse Gardener, devant une nombreuse réunion d'officiers de l'armée anglaise des plus compétents. La mitrailleuse appartenait au 2e bataillon de volontaires, Essex Regiment, et était servie par dix hommes de ce bataillon sous les ordres du chef armurier, qui connaissait parfaitement l'arme qu'il avait à manœuvrer. Cette mitrailleuse se compose de deux canons de fusil Martini-Enfield, montés sur un affût un peu plus large que l'affût ordinaire de la mitrailleuse Gardener ; les roues ont un diamètre supérieur (de 8 pouces). A droite et à gauche, sur l'axe des roues, se trouvent deux petits coffres, l'un contenant diverses pièces détachées et engins nécessaires, l'autre 800 cartouches. Au besoin le premier coffret peut aussi être rempli de cartouches. Le caisson est pourvu de brancards, il contient 2,600 cartouches et peut être traîné soit par un cheval de taille ordinaire, soit par dix hommes.

Les feux s'ouvrirent sur une cible située à 750 yards. La première expérience — poudre du Gouvernement — furent faites avec le canon droit, et 26 cartouches furent rapidement tirées. Trois cartouches partirent sans éclater, l'amorce étant trop profonde pour être atteinte par le percuteur. Dans la seconde expérience — poudre du Gouvernement — on tira 15 cartouches ; 2 ne partirent pas. La troisième expérience — encore avec la poudre du Gouvernement — fut faite, le tir réglé, avec 10 cartouches, qui donnèrent quatre coups dans la cible et pas de raté. Les 40 premiers coups avaient été tirés pour encrasser le canon. On se servit ensuite du canon gauche — poudre J. B. — ; on tira 40 cartouches, dont deux furent écrasées par vice de fabrication ; fabriquées très à la hâte, ces cartouches étaient un peu trop longues. Ce canon gauche étant encrassé, on tira 10 cartouches de la poudre sans fumée, et on eut comme résultat trois projectiles dans le centre même de la cible, deux dans l'intérieur du cercle et trois dans les bords.

Il faut noter que le jour n'était pas favorable pour ces expériences ; une brise légère dissipait la fumée presque aussitôt qu'elle se produisait. Il y avait cependant une différence très marquée entre les fumées des deux poudres, et l'on peut dire qu'il y a autant de différence entre la fumée produite par la poudre du gouvernement et celle produite par la poudre J. B. qu'entre la fumée produite par un coup de pistolet et celle d'une pipe. La fumée de la poudre J. B. est plus facile à se résoudre et moins acre.

L'examen des deux canons montre une différence énorme dans l'encrassement. Le canon où on s'était servi de la poudre J. B. avait à peine de crasse, tandis que l'autre canon avait absolument l'air d'une cheminée ayant besoin d'un fort ramonage. Deux tours du

tampon de laine huilée suffisent pour nettoyer l'un ; tandis que pour l'autre il fallut y revenir souvent et longtemps. Enfin le canon à poudre ordinaire avait conservé une assez grande chaleur, tandis que celui à poudre J. B. était presque froid.

Les deux canons furent de nouveau essayés avec de la poudre du gouvernement au point de vue de la justesse et de la rapidité du tir. Les résultats furent : temps, 8 $^3/_4$ secondes ; but atteint, 18 ; points, 71. — Puis les deux canons furent chargés avec 37 carlouches de poudre J. B. ; résultats : temps, 5 $^1/_2$ secondes ; but atteint, 28 ; points, 95. Les expériences se terminèrent par le tir, en 27 secondes, de 100 cartouches fabriquées par l'Etat ; 23 de ces cartouches n'éclatèrent pas.

Nous laissons naturellement à l'*Iron* la responsabilité de ces beaux résultats annoncés de la nouvelle poudre.

Une innovation dans les tirs fédéraux.

A l'occasion des tirs fédéraux, plusieurs organes de la presse suisse se sont occupés de quelques innovations qu'ils désireraient voir se réaliser, notamment de deux assez marquantes, à savoir :

1° Une part beaucoup plus large faite au tir militaire, avec armes d'ordonnance et à magasin, ce qui ferait entrer en ligne le facteur de la vitesse du tir à côté de celui de la précision ;

2° Un tir d'artillerie.

Laissant, pour le moment, le premier point, nous examinerons le second, celui de la création d'un tir d'artillerie comme partie intégrante du programme de notre grande solennité nationale par excellence, tir qui serait accessible à tous les citoyens comptant dans cette arme de nos milices ou y ayant appartenu.

Constatons dès maintenant que cette proposition n'a pas recu l'accueil qu'elle méritait ; en d'autres termes, cette idée a favorisé certains sourires et haussements d'épaules presque équivoques. Cependant, la première surprise passée, la réflexion s'est faite, et les personnes qui désirent une extension toujours plus grande de nos tirs fédéraux, ainsi que le développement continu et progressif de tout ce qui se rattache à notre armée, ont examiné cette idée avec toute l'attention qu'elle mérite et la trouvent beaucoup plus réalisable qu'au premier abord.

Si l'on ne prend en considération que le point de vue de l'*égalité*, on est forcé d'admettre que, sous ce rapport, nos canonniers ont été jusqu'à maintenant placés dans une sorte d'infériorité en comparaison de leurs camarades des autres corps. Le fusilier, le carabinier, le soldat du génie, le dragon, le guide, le canonnier du parc, comme tous les sous-officiers et trompettes montés, peuvent concourir dans

nos tirs fédéraux avec l'arme dont est dotée l'unité tactique à laquelle ils appartiennent ; seuls les canonniers des batteries sont donc exclus des tirs fédéraux et ne peuvent par conséquent pas faire preuve de leur adresse avec l'arme dont ils se servent si habilement et qui leur a procuré une réputation bien méritée, même dans un lointain étranger.

Faire disparaître cette inégalité choquante, leur permettre de se servir du canon dans nos fêtes nationales, non seulement pour brûler de la poudre en tirant des salves d'honneur ou de réjouissances, les inviter non pas uniquement dans le but de participer à un cortège ou de festoyer dans un banquet ; en un mot, favoriser le plus possible le grand principe de l'égalité, cet idéal de nos tribuns populaires, qui retentit dans toutes nos fêtes et dans toutes les cantines, voilà notre but.

Ici comme partout, il y a les objections. La première que nous avons entendu formuler est celle relative à la ligne de tir. Trouvera-t-on à côté de nos stands pour le Vetterli et le Peabody des places assez étendues pour que les artilleurs puissent faire usage de leurs armes, qui portent à de si grandes distances actuellement ? Y aura-t-il possibilité d'établir, dans de telles conditions, une ligne de tir mesurant au moins de 3 à 4 kilomètres de longueur ? L'Anglais dirait : *That is the question !*

Il est clair que ce sera une rarissime exception que de trouver un tel emplacement à proximité immédiate d'un stand, mais personne n'osera soutenir que ce soit là une condition *sine qua non* pour permettre à un tir d'artillerie de réussir. Il est certain que nos alertes artilleurs consentiront volontiers à faire quelques kilomètres pour atteindre l'emplacement de leur tir et avec les moyens de communication à la fois faciles, rapides et nombreux dont on dispose, il sera toujours possible de trouver, à une pareille distance, un emplacement qui remplisse les principales exigences d'un tir d'artillerie.

On nous objectera certainement encore que les artilleurs ont leurs réunions à eux et qu'à l'occasion de la fête de la Ste-Barbe, par exemple, ils peuvent faire valoir leur adresse et satisfaire leur goût pour le tir. Mais les personnes qui raisonnent de la sorte ont sans doute perdu de vue que la patronne des artilleurs n'est fêtée que dans quelques cantons seulement et, dans ceux-ci encore, d'une façon intermittente et irrégulière. Il n'est pas non plus inutile de rappeler ce fait et d'ajouter que cette fête a toujours lieu au gros de l'hiver (le 4 décembre), c'est-à-dire à une époque de l'année où le temps est volontiers plus mauvais que beau, où les jours sont très-courts (le solstice est, on le sait, le 21 du même mois) ; de plus, ces réunions ne durent qu'une journée, ce qui ne permet pas d'accorder au concours de tir les heures auxquelles il aurait droit. Nous ajouterons ici et nous le disons sans réticence, pour y avoir nous-même

participé : dans ces fêtes, le banquet, la parade, le bal absorbent un temps précieux, au grand détriment d'un exercice toujours très-utile.

Cette courte explication suffira certainement pour démontrer aux amis de la Sainte-Barbe qu'il ne s'agit pas de supprimer cette fête là où elle est célébrée, mais de favoriser un concours de tir d'artillerie sérieux.

Une autre objection que feront intervenir les adversaires d'un tir d'artillerie est tirée de la question financière ; ces tirs exigeront, diront-ils, des sommes peu en rapport avec les services qu'on doit attendre d'eux.

Il va sans dire que nous n'avons pas perdu de vue qu'un coup de canon est d'un prix beaucoup plus élevé qu'un coup de fusil. Mais cette raison ne suffit pas à elle seule pour s'opposer systématiquement à l'innovation projetée et à n'en considérer que les ombres pour laisser de côté les faces lumineuses. Il ne faut pas oublier que les canonniers d'élite, de landwehr et ceux libérés du service forment un effectif qu'il n'est pas téméraire d'évaluer à *12,000 hommes*. C'est, on en conviendra avec nous, un contingent fort respectable ; supposons un instant notre vœu réalisé ; les artilleurs et leurs amis auront aussi à cœur de garnir le pavillon des prix qui leur offrira en souriant une riche collection de récompenses.

Enfin, le paiement d'une carte spéciale, donnant droit à l'entrée de l'emplacement affecté au tir d'artillerie, analogue à la carte qui donne accès au stand des tirs fédéraux, couvrirait certainement en grande partie les frais occasionnés par un semblable tir. De nos jours, rares sont les personnes (y compris les soldats des autres armes) qui ont l'occasion de se rendre compte d'un pareil exercice ; ces cartes se vendraient dès lors très-facilement.

Il nous tarde de conclure.

Avec un projet sérieusement étudié sur ce genre de tir et avec un budget établi avec une certaine précision, nul doute que la Confédération ne subventionne largement cette institution éminemment utile et ne fasse son possible pour la favoriser, pour la développer et pour l'encourager.

L'autorité fédérale et notre administration militaire centrale en particulier disposent d'un trop grand nombre d'officiers d'artillerie excessivement capables, pour ne pas faire étudier cette question sous toutes ses faces, et nous ne doutons pas que la conclusion de leur rapport sera favorable à une innovation non seulement d'une utilité incontestable, mais d'une portée très-patriotique.

Le cadre nécessairement restreint de notre article ne nous permet pas d'entrer dans tous les détails que comporte l'étude d'un sujet aussi complexe ; nous abandonnons ce soin à nos anciens frères

d'armes ; il nous suffit d'affirmer que le premier jalon est planté et qu'il n'y a plus qu'à aligner les suivants sur ce premier jalon.

Nos diverses sociétés de tir en général et plus particulièrement nos sociétés d'officiers et de sous-officiers ont donné trop de preuves de leur activité et de leur dévouement en ce qui concerne le bien de la patrie et de l'armée, pour ne pas examiner avec attention une proposition susceptible d'améliorer davantage encore une partie importante de notre armée fédérale, composée de plus de cent unités tactiques d'artillerie. C.-V.

BIBLIOGRAPHIE

Franckreich unter den Waffen. La France sous les armes, par le baron Blanchard de Meisendorf, traduit de l'allemand par le lieut.-colonel *Hennebert*. Paris. Librairie illustrée, 1887, 1 vol. in-18 de 400 pages. Prix : 4 fr. 50.

On trouve dans ce livre un grand nombre de précieux renseignements militaires de toute sorte, soit sur la France par l'auteur, soit sur l'Allemagne par le traducteur, lesquels pourraient d'ailleurs n'être qu'un même personnage se donnant réciproquement la réplique.

Il est impossible, par exemple, de croire qu'un officier allemand ose penser, et surtout imprimer, s'il le pense, que le système défensif de la Suisse est de nulle valeur, que l'Allemagne n'hésiterait pas « à » mettre la main sur le faisceau de lignes d'opérations dont le dit » territoire est coupé ; nous prendrions possession, dit-il, de cette » précieuse bande de terrain qui a reçu le nom de *plaine* ou *plateau* » *suisse*. Cette zone bien peuplée est sillonnée d'excellentes routes ; » le réseau des chemins de fer y a pris un développement considé» rable ; les armées peuvent facilement y vivre et s'y mouvoir. De » cette base nous pouvons aisément prendre notre élan pour nous » jeter sur la frontière de France, » etc., pages 204 et suivantes.

Einige Reformvorschläge betreffend die Wehrkraft der Schweiz, zugleich Antwort auf *Die Wehrkraft der Schweiz von v. S.*, par A. v. *Ehrenberg*. Winterthour, Ziegler 1887. 1 brochure in-8 de 57 pages. 1 fr. 50.

Tout en répondant à M. v. S. l'auteur développe quelques-unes de ses thèses et propose maintes améliorations aux institutions militaires suisses. Ces projets de réformes sont énumérés dans quatre chapitres traitant du recrutement, de l'instruction, de l'habillement et de l'équipement, de l'organisation. Il y a beaucoup à apprendre dans cet écrit, digne des précédents de l'auteur : *La Suisse en cas de guerre* et le *Guide pratique* dont nous avons parlé en leur temps.

Ferdinand de Lesseps, de l'Académie française : *Souvenirs de quarante ans*, dédiés à mes enfants. Paris, 1887. Librairie de la *Nouvelle Revue*. 2 forts volumes gr. in-8. Prix : 12 francs.

C'est tout un événement que la publication de ces mémoires depuis longtemps annoncés. Ils attireront certainement l'attention de tous ceux qui, depuis près un demi-siècle, suivent avec intérêt les actes du « *Grand Français* ». Chacun, en effet, voudra connaître, dans tous leurs détails, la conception et l'exécution de ces deux œuvres gigantesques : le percement de l'isthme de Suez et celui de l'isthme de Panama.

Avec cette charmante bonhomie, qui fait de lui un conteur incomparable, M. de Lesseps nous fait assister à toutes les vicissitudes, grandes et petites, qui ont aidé à l'accomplissement de ses entreprises ; nous racontant par le menu son existence à la cour d'Ismaïl Pacha, ses voyages dans le désert, ses négociations, semant à pleines mains, dans le récit de ses aventures en Egypte, une foule d'anecdotes diverses qui, déjà, sont de l'histoire.

Le premier volume des *Souvenirs* contient en outre une intéressante narration des deux missions dont M. de Lesseps fut chargé, en 1848 et 1849, à Madrid et à Rome ; puis quelques études piquantes d'actualité sur l'Abyssinie, la vapeur, etc., enfin le spirituel discours qu'il prononça le 23 avril 1884, jour de sa réception à l'Académie française.

Voilà plus qu'il n'en faut, croyons-nous, pour assurer le succès de cet ouvrage dont la place est marquée d'avance dans toutes les bibliothèques, comme contenant d'inappréciables matériaux destinés à ceux qui, plus tard, tenteront d'écrire l'histoire de notre temps.

Mountain artillery, its organisation, equipment and tactiq. — The question of draught of Mountain batteries.
Deux brochures in-8, par le capitaine W.-L. *White*, R. A. Woolwich, 1887.

Dans la première de ces brochures l'auteur fait un exposé complet, accompagné de sept jolies planches lithographiées et de plusieurs tableaux, des artilleries de montagne du continent, ainsi que de celle nouvellement établie en Angleterre.

Dans la seconde il complète ses données par d'intéressantes comparaisons et observations, ainsi que par divers renseignements, tirés surtout de l'ouvrage de Beckerhinn sur l'artillerie de montagne des armées européennes et de quelques articles de la *Rivista militare italiana*.

Napoléon et ses détracteurs, par le prince Napoléon. Paris, Calman Lévy, 1887. 1 vol. in-18 de 315 pages. Prix : 3 fr. 50.

Ce volume contient surtout, en dix chapitres, un charmant éreintement des détracteurs de Napoléon, notamment de M. Taine et des

sources de son pamphlet connu, c'est-à-dire des mémoires du prince de Metternich, de Bourienne, de Mme de Rémusat, de Miot de Melito. C'est à lire, non à résumer ou paraphraser.

En outre l'ouvrage contient en appendice un document important soit le *Traité de Reichenbach* du 27 juin 1813, qui était inconnu, paraît-il, à M. Thiers, et, dans un chapitre spécial, d'intéressants renseignements sur la publication de la correspondance de Napoléon Ier ordonnée par Napoléon III et dont le prince Napoléon a eu, en partie, la direction. Citons textuellement quelques-uns de ces renseignements, dont bon nombre sont inédits :

.....Voici la méthode qui fut suivie pour la publication de la *Correspondance*. Une commission fut nommée, elle fit rechercher toutes les lettres dans les dépôts publics de la France. Souvent les originaux manquaient : ainsi les lettres adressées aux généraux, aux fonctionnaires, etc..., avaient souvent été gardées par les destinataires ; mais cette lacune avait été comblée par les minutes qui existaient toujours. Avec cet ordre parfait qui caractérisait Napoléon, il gardait toutes les minutes de ses lettres dictées, n'écrivant presque jamais lui-même. Qu'il écrivît de son cabinet, des pays qu'il visitait ou des champs de bataille, il trouvait toujours le moyen de garder ses minutes. Il en manque fort peu.

Le travail est complet pour ce qui concerne les dépôts publics en France.

De nombreuses circulaires furent adressées aux gouvernements étrangers et aux particuliers. Les réponses ne se firent pas attendre : elles arrivèrent avec empressement, surtout de la part du British Museum de Londres, des archives d'Autriche, de Russie, de Prusse, d'Italie, de Suède, d'Espagne. Ces administrations ont même permis aux employés français de collationner et de vérifier leurs documents. Là encore, point d'omission. Chaque pièce a été vérifiée, les dates, l'orthographe des noms ont été contrôlés par un de nos employés, et la copie, ainsi certifiée, m'était remise avec la plus scrupuleuse exactitude.

Pour les particuliers, la difficulté était plus grande. Un grand nombre d'entre eux ont ouvert leurs archives de famille, et autorisé la vérification des pièces, mais il est impossible d'affirmer que toutes les lettres de Napoléon aient été communiquées, car on ne pouvait exercer aucune action contre les personnes négligentes ou mal disposées. C'est ainsi que la famille de Bigot de Préameneu n'a communiqué, je crois, qu'une partie des lettres en sa possession, tandis qu'elle en a communiqué un beaucoup plus grand nombre à M. le comte d'Haussonville.

Puis-je être responsable des omisssions qu'entraîne une pareille réserve ?

Ces préliminaires prirent quelque temps.

Jusqu'au seizième volume, c'est-à-dire pour la période qui s'étend depuis le siège de Toulon jusqu'au 1er septembre 1807, la méthode arrêtée pour le choix des documents ne fut pas exactement suivie par la première commission. Ce choix fut fait un peu au hasard.

Si l'on eût publié toutes les lettres, le résultat eût été fastidieux, indigeste et stérile. Par exemple lorsque l'empereur donnait un ordre au major-général, il en informait le ministre de la guerre, le répétait au général de division, et souvent au chef de corps. Cela faisait quatre ou cinq répétitions d'un seul ordre. De même pour les instructions aux fonctionnaires civils ; elles étaient adressées souvent, à la fois, au ministre, au préfet, à celui qu'elles concernaient. Il y avait des redites nombreuses, quelques-unes sans aucun intérêt, d'autres tout à fait intimes et pouvant parfois nuire aux destinataires ou à leurs familles.

Napoléon écrivait la plupart du temps sur un ton spécial, suivant les circonstances et suivant l'homme auquel il s'adressait : il forçait souvent sa pensée pour agir sur lui. Nous en avons des preuves certaines. Adressant un jour au maréchal Baraguey d'Hilliers une lettre fort dure, il écrit en même temps au ministre de la guerre : « J'ai vigoureusement tancé Baraguey d'Hilliers, il le méritait un peu, mais *j'ai forcé la note* pour agir sur lui. »

Il faut se rendre compte des habitudes de travail de Napoléon. Il se levait presque toutes les nuits, et il dictait en se promenant, pendant deux ou trois heures, au secrétaire de service, Bourrienne, le baron de Menneval, ou le baron Fain. A la guerre, c'étaient ses aides de camp, ou Berthier, ou le comte Daru qui écrivaient. Après son second sommeil, vers sept ou huit heures du matin, il se faisait représenter ses lettres mises au net et les signait, rarement avec des corrections.

Comment ce génie incomparable pouvait-il, en consultant peu de documents, se souvenir de l'emplacement de la dernière compagnie, de la structure des places fortes, des effectifs à un homme près et de leurs positions, des routes, du temps nécessaire pour les parcourir, et dicter d'un premier jet ? C'est fabuleux, mais cela est.

Malgré la bonne volonté de la première commission, il se produisit quelque désordre et des abus incontestables. Napoléon III en fut frappé, j'en causais souvent avec lui, et il me dit un jour : « Le travail de la *Correspondance* ne me satisfait pas ; on n'applique pas bien mes intentions, veux-tu t'en charger ? » J'acceptai avec empressement, mais je fis mes conditions.

En principe, j'établis qu'héritiers de Napoléon, nous devions nous inspirer de ses désirs avant tout, et le faire paraître devant la postérité comme il aurait voulu s'y montrer lui-même. Est-il admissible que ses intentions fussent méconnues par ses héritiers ?

Voilà la préoccupation générale à laquelle j'ai obéi ; mais j'affirme

en conscience qu'aucune pièce éclairant l'histoire n'a été dissimulée. Quand il s'est agi de la malheureuse affaire du duc d'Enghien, on a tout publié ; Napoléon Ier nous y autorisait. Il disait en effet dans une adjonction faite à son testament, à Sainte-Hélène :

« J'ai fait arrêter et juger le duc d'Enghien, parce que cela était nécessaire à la sûreté, à l'intérêt et à l'honneur du peuple français, lorsque le comte d'Artois entretenait, de son aveu, soixante assassins à Paris. Dans une semblable circonstance, j'agirais de même. »

Ces mots furent écrits en interligne, ainsi qu'on peut le vérifier, dans l'original, aux archives nationales, après que l'empereur eut entendu la lecture d'un article sur le duc d'Enghien, paru dans une Revue anglaise, qui attaquait outrageusement les ducs de Vicence et de Rovigo. Napoléon voulut couvrir ses généraux et assurer la responsabilité de cet acte.....

.....La publication des lettres concernant Louis, roi de Hollande, a fourni une preuve de plus de l'esprit d'équité de Napoléon III. Il voulut que les intentions de Napoléon fussent respectées, même au détriment de son père.....

(Ici le prince Napoléon reproduit une lettre de Napoléon au roi de Hollande, qu'il avait retranchée pour ne pas abuser de l'abnégation de Napoléon III.)

..... Toutes les autres suppressions portent, ou sur des doubles emplois, ou sur des lettres insignifiantes. M. Taine, en proie à son hostilité systématique, insinue en vain le contraire. Qu'il prouve son dire.....

.....Au moment où je pris la direction de la *Correspondance*, j'insistai pour modifier la composition de la commission. J'en fis éliminer deux membres importants, le maréchal Vaillant et Mérimée. Le maréchal était un homme d'esprit, mais dont les sentiments politiques ne m'inspiraient que peu de confiance. Il avait été l'aide-de-camp du général Haxo, qui appartenait à l'armée du Rhin, sous Moreau, et qui avait conservé les préventions de quelques officiers de cette armée. Le maréchal Vaillant avait épousé la veuve d'Haxo, et madame Vaillant, femme du ministre de la maison de l'Empereur, ne mettait jamais les pieds aux Tuileries. Heureusement la tyrannie de Napoléon III n'était pas bien dure pour ses grands officiers. J'avais eu avec le maréchal quelques scènes vives. Il était comte romain, mais il ne s'en vantait pas, et n'aimait pas qu'on le lui rappelât. Du reste, ce n'est pas avec moi seulement que le maréchal était ainsi. Il était bourru avec tout le monde, sauf avec l'Empereur.

Pendant l'Empire, nous fûmes en dissentiment sur presque toutes les questions : siège de Rome en 1849 ; — guerre du Mexique ; — guerre de 1870. Un jour que nous sortions ensemble des Tuileries, en juillet 1870, je l'apostrophai en lui disant : « Comment, monsieur le maréchal, pouvez-vous pousser ainsi à la guerre ? Est-ce que vos

connaissances militaires ne vous font pas hésiter devant une semblable entreprise ! »

Il me répondit :

« Je ne sais si cette guerre est bonne ou mauvaise, mais le maître parait la vouloir, on l'y pousse beaucoup, et après tout, voyez-vous, je veux être toujours de son avis, il me méduse ! »

Mérimée était un sceptique et un cynique. Il aimait à se moquer de tout, surtout de Napoléon Ier. En voici un exemple. Une lettre de Napoléon à Fouché, de 1807, une de celles qu'on me reproche si vivement d'avoir supprimées, portait ces mots :

« Quels cancans fait-on à Paris sur l'accouchement de madame ***? On dit que l'enfant est de moi, démentez cela... » Et l'empereur, par une boutade, démontrait qu'il ne pouvait y être pour rien. Voilà ce que Mérimée trouvait piquant. Il voulait absolument qu'on publiât cette lettre avec le nom. Il est parfaitement vrai que c'est moi qui ait mis mon *veto*. De pareilles tendances d'esprit de la part d'un collaborateur à une œuvre sérieuse me révoltaient.

J'exigeai la démission de ces deux membres.

Sainte-Beuve faisait également partie de la commission. Je le connaissais beaucoup ; je savais qu'il n'aimait guère Napoléon. C'était un esprit charmant, surtout critique, et empreint de socialisme autoritaire. Je demandai à l'empereur de réfléchir avant de l'exclure, et j'eus plusieurs longues conversations avec Sainte-Beuve sur l'œuvre que j'entreprenais. Je lui en expliquai le but, je lui dis les sentiments et l'esprit que j'y apporterais, et lui demandai loyalement s'il voulait m'aider ou me contrecarrer. Il me tendit la main. « Après tout, me dit-il, vous connaissez mieux Napoléon que moi qui ne m'en suis pas spécialement occupé ; vous avez une mission à remplir, et si vous voulez de moi, je vous seconderai. » Jamais en effet nous ne fûmes en désaccord, notre amitié fut vive et durable, j'allais passer de longues heures dans son petit logement de la rue Montparnasse ; je l'assistai pendant sa maladie. Je le regrettai vivement. Après sa mort, il ne fut pas remplacé à la *Correspondance*.

M. de Laborde avait sa place indiquée dans la commission comme directeur des archives. Il fut toujours très empressé et courtois, quoiqu'il fût un ami politique très tiède. A sa mort il fut remplacé par M. Alfred Maury, le savant presque universel.

Amédée Thierry, historien distingué, homme de bon conseil et de rapports agréables, et le général Favé, vrai type d'officier français, affable, instruit, travailleur, bienveillant, d'un ardent patriotisme, et dont les opinions politiques se rapprochaient beaucoup des miennes, complétaient la commission.

Je suis heureux de rendre ce témoignage à mes collaborateurs.

En 1869, les événements se précipitaient. Les élections législatives témoignaient d'un grand désir de réformes à l'intérieur. En même

temps, la situation fausse créée en Europe par la guerre de 1866, et l'ambition de la Prusse accumulaient les nuages à l'extérieur. J'étais inquiet, je prévoyais les crises prochaines, et je me hâtais d'achever mon œuvre. Je ne perdis pas un jour, et grâce à ce labeur, la *Correspondance* fut terminée en 1869, peu de mois avant la catastrophe.

Je rappellerai incidemment que le budget prévu, non seulement ne fut pas dépassé, mais ne fut même pas atteint, ce qui n'est guère conforme à nos habitudes administratives....

NOUVELLES ET CHRONIQUE

On annonce la démission de M. le major baron v. Rheinbaben comme attaché militaire allemand à Berne et son prochain départ pour le Midi par raison de santé. M. le major de Rheinbaben sera certainement regretté à Berne où il laisse les meilleurs souvenirs.

Le rassemblement des Ve et VIIe divisions, qui s'est terminé le 15 septembre dernier, a fort bien réussi. L'inspection finale a présenté un charmant coup d'œil. Nous y reviendrons.

Disons, en attendant, qu'on se loue des résultats de deux principales innovations à l'occasion de ce rassemblement : l'emploi des vélocipédistes et l'assurance contre les accidents. Sur ce dernier point les journaux zuricois donnent les renseignements suivants : La compagnie d'assurances *la Zurich* avait assuré pendant le rassemblement 596 officiers et 12,630 hommes de la VIe et de la VIIe division, à 3 fr. 50 pour les officiers et 1 fr. pour les soldats. Elle a eu à indemniser 80 victimes d'accidents divers.

En vue de l'amélioration de la race chevaline, le Conseil fédéral a délégué M. le colonel Wille, MM. les vétérinaires Potterat, chef de l'arme, et Schwarz dans le nord-ouest de la France, pour y faire l'achat de plusieurs étalons. D'après les instructions qui leur ont été données, ces messieurs devront s'occuper avant tout de l'excellence des sujets qui leur seront présentés ; la question de prix ne viendra qu'en second lieu.

Il y a trois semaines déjà, MM. les lieut.-colonels Potterat, vétérinaire fédéral en chef, et Vigier, directeur de la régie, ont livré aux haras de Thoune 24 chevaux hongrois, achetés en Hongrie même pour le compte de la Confédération, dont on dit beaucoup de bien, quoique on les trouve un peu près terre.

M. le lieut.-colonel Camille Favre, à Genève, a été nommé colonel et commandant de la 1re brigade d'infanterie, en remplacement de M. le colonel de Guimps, démissionnaire pour raison de santé.

Berne. — Le 6 courant est mort à Berne, après une longue maladie, M. le colonel Alfred Zuricher, juge à la cour d'appel du canton

de Berne. Zuricher était à la fois un excellent militaire et un juriste distingué. Avant d'être à la cour d'appel, il avait exercé les fonctions de procureur de la République. Il commandait la 7e brigade d'infanterie de landwehr.

— Le soldat Hurst, du 32e bataillon, qui, dans une manœuvre contre le 33e bataillon, s'est servi de cartouches à balle et a blessé un soldat et tué un autre, a été renvoyé devant le tribunal militaire.

Argovie. — Un lieutenant de l'école de recrues a été puni de 4 jours d'arrêts de rigueur, par M. le colonel de Crousaz, pour avoir malmené au moyen de son sabre, sur la place d'exercices d'Arau, un homme de sa section.

Lucerne. — M. le colonel Stocker, ancien député de Lucerne au Conseil des Etats qu'il présida, ancien instructeur en chef de l'infanterie, actuellement réviseur des comptes de la compagnie du Gothard, est mort à l'âge de 62 ans après une longue maladie. Caractère droit, ferme et loyal, Stocker emporte l'estime de nombreux amis, même de ceux qui étaient loin de partager ses opinions ardentes de vieux catholique et de grand centralisateur.

Belgique. — Les journaux belges, notamment l'*Indépendance*, donnent les renseignements ci-après sur la construction des *fortifications de la Meuse* tant discutées, construction qui a commencé dès que les Chambres eurent voté ces fameux « compléments indispensables » du réseau primitif basé sur Anvers.

On n'a pu détacher qu'un officier du génie pour chaque fort à construire, et encore fallut-il descendre jusqu'au grade de lieutenant. Ces Messieurs sont relégués dans de petites localités des environs de Liège et de Namur pour 3 ans. Mais pour l'ingénieur véritable, la construction c'est la vie, c'est la guerre, c'est l'idéal.

Les études premières étaient terminées longtemps avant les débats parlementaires. En même temps que ceux-ci le génie et l'état-major avaient eu les leurs. Le choix des emplacements *définitifs* des forts avait été fixé par le génie sur les indications générales et préliminaires du corps d'état-major.

Ces emplacements étant fixés, chaque officier a dû faire l'application au terrain du type de fort élaboré en terrain horizontal par l'inspecteur général du génie qui a laissé pour cette opération la plus grande latitude aux officiers sous ses ordres. L'éminent ingénieur admet la discussion sur tous les points; il a adressé aux constructeurs des forts une circulaire empreinte d'un esprit très large. Toute controverse est parmise; elle ne cessera que quand les plans définitifs auront été adoptés par M. le ministre de la guerre.

En même temps que les officiers travaillent à l'application au terrain d'un fort idéal, les géologues de l'Etat, MM. Rutot et Vandenbroeck, aidés par des équipes de soldats du génie, procédaient au sondage du terrain, à l'emplacement de chaque fort. Ces opérations ont rencontré beaucoup de difficultés à cause de la nature rocheuse du sol. Il en résulte des retards, mais des mesures sont prises pour pousser activement ce travail préalable. L'importance de la connaissance du sous-sol se conçoit aisément. De sa nature dépendent l'éta-

blissement des fossés, la profondeur et le cube des fondations et le prix même du fort.

Quand l'inspectorat aura vérifié les projets complets qui fixeront les limites des terrains à exproprier, on commencera les expropriations, et en même temps on préparera les pièces pour les adjudications. On compte que ces deux opérations seront terminées au même moment et alors on pourra entreprendre l'exécution proprement dite.

Il y a deux types à appliquer sur la Meuse, le type *fort* et le type *fortin*. La forme est triangulaire ; au centre, un même massif de béton porte les coupoles dont le nombre varie suivant l'importance de l'ouvrage ; il y a des forts à Liége et à Namur qui ont jusqu'à neuf coupoles. Dans le massif de béton, on ménage les magasins à poudre, les communications vers la gorge où se trouvent les logements de la garnison. Bien que la règle soit le type triangulaire, il est dès à présent certain que certains forts placés sur des croupes devront avoir la forme quadrangulaire.

Les coupoles sont l'âme de la défense. Une commission composée d'officiers généraux et supérieurs du génie et de l'artillerie est chargée de choisir le type de coupole.

Un concours restreint a été ouvert entre spécialistes de Belgique, de France et d'Allemagne, et la commission se réunira prochainement pour examiner les projets qui seront présentés par les industriels concurrents.

La coupole se compose de l'avant-cuirasse et de la calotte qui constituent le couvert, et ensuite du mécanisme. La forme et la constitution de ces parties, le système du mécanisme sont laissés au choix des concurrents auxquels on n'impose qu'une condition, c'est que la coupole résistera aux moyens d'attaque les plus perfectionnés actuellement existants en Europe.

Ces moyens d'attaque, canons et projectiles, sont soigneusement cachés par les divers Etats qui tiennent beaucoup à ce qu'on ignore la puissance de leur matériel de siège. Ainsi les Allemands ont un certain mortier rayé de 15 cm. dont les essais ont été faits dans le plus grand mystère et dont on se méfie fort. Ce sont ces secrets qui amènent la multiplication des espions, ceux-ci n'étant pas envoyés par les gouvernements la plupart du temps, mais par des industriels qui ont un immense intérêt à être au courant des faits. On ne sait pas non plus exactement ce que les Allemands mettent dans leurs obus de siège et quel a été le résultat des expériences.

La coupole choisie ne sera pas soumise à des expériences ; elles sont inutiles. Les expériences qui ont eu lieu à Kumersdorf en Prusse ont établi des lois ; on sait aujourd'hui quelle est l'épaisseur du métal qui est traversée par un projectile animé d'une force vive donnée. Souvent cette épaisseur est égale au calibre du projectile.

Le métal de l'avant-cuirasse sera la fonte dure, le métal de la calotte vraisemblablement le fer laminé ou la fonte dure.

Toutes les pièces de canon sont sous coupole. Le calibre varie dans un même fort suivant le rôle que doivent jouer les pièces. Certaines d'entre elles sont affectées à la défense éloignée, d'autres à la défense rapprochée.

La défense éloignée est confiée à des canons longs de 12 à 15 cm.

de calibre dont la portée efficace va à 7000 mètres et à des obusiers qui tirent efficacement les uns à 2500 mètres, les autres à 4000 mètres. L'obusier de 21 cm. met à 2500 mètres 50 % des coups dans un rectangle de 12 mètres sur 5.

La défense rapprochée est confiée à des canons à tir rapide, de véritables canons à répétition, du calibre du canon de campagne : 5 à 6 cm. La charge fait corps avec le projectile comme dans la cartouche du fusil. Il y a du reste plusieurs systèmes également ingénieux : Nordenfelt, Hotchkiss, Maxim. Si l'on veut, ce sont des mitrailleuses perfectionnées.

La commission dont nous avons parlé tout à l'heure déterminera le type de canon qui sera choisi. Qui l'emportera de Krupp, de Bange ou de Cockerill ? C'est ce que nous n'examinerons pas ici.

Le pointage des pièces sera direct.

Chaque fort sera muni d'un phare électrique pour retrouver pendant la nuit les points de repère soigneusement établis durant la paix et qui doivent guider le tir. Naturellement le faisceau lumineux sera aperçu par l'adversaire qui tâchera d'envoyer ses obus dans l'appareil, mais il n'y réussira pas parce qu'il y a un truc. Ce que l'artilleur ennemi visera comme étant le phare électrique ne sera pas la source lumineuse, laquelle est placée à l'abri de tout projectile.

Comme nous l'avons dit plus haut, on n'emploiera plus de maçonneries, mais de grosses masses d'un béton très dur. Des expériences vont avoir lieu à Brasschaet pour déterminer le choix du béton. Des abris de fortification ont été construits en trois espèces de bétons différentes. Ces expériences coûteront assez cher, mais c'est de l'argent bien employé. Etant donnée l'importance du but à atteindre, il faut savoir avec certitude où l'on va et ne pas craindre de consacrer à des essais quelques sommes dont le chiffre n'est rien à côté de la dépense totale.

Un mot des terrassements et du flanquement. Les fossés, s'ils sont taillés dans le roc, seront seulement revêtus d'une couche de ciment, afin que la pierre ne se désagrège pas au contact de l'air et de la pluie ; s'ils sont creusés dans la terre meuble, ils n'auront de revêtement qu'à la contrescarpe. Plus d'escarpe revêtue, c'est le comble du défilement !

Les fossés seront flanqués par des coffres à revers, des pièces casematées indestructibles par le feu de l'artillerie ennemie. Le rôle du fossé est d'empêcher une attaque de vive force. C'est grâce au fossé bien flanqué que, lors du siège de Belfort, les redoutes des Hautes et des Basses Perches ont pu résister aux assauts réitérés des Prussiens pendant un temps très long. Une compagnie du génie qui s'était jetée dans le fossé a été prise comme dans une ratière et a dû se rendre prisonnière.

Les pièces chargées du flanquement dans les forts liégeois et namurois seront des canons à tir rapide, leur portée ne devant pas aller au-delà de la longueur du fossé. Il y aura là telle mitrailleuse capable de lancer 1005 projectiles en une minute ; une véritable pluie de fer accueillerait l'assaillant assez téméraire pour descendre dans le fossé. C'est ce qui explique la suppression du mur d'escarpe; cet obstacle à l'assaut est devenu inutile. L'efficacité du flanquement

a aussi entraîné la suppression du réduit, une attaque de vive force étant considérée comme complètement impossible.

La correspondance des feux est établie entre les forts, de manière que les deux forts voisins collaborent à la défense de celui qui est attaqué.

Les forts seront toujours en état de défense, tandis qu'à Anvers des travaux considérables seraient nécessaires au moment de la guerre.

On espère que toute la défense de la Meuse sera terminée dans trois ans.

Allemagne. — Le général comte de Werder vient de mourir dans sa propriété de Glussov, en Poméranie, à l'âge de 79 ans.

On sait que le général dirigea en 1870, à la tête du 1er corps prussien et de la division badoise, le siège de Strasbourg. Il passa ensuite avec ses forces les Vosges, occupa Dijon et soutint contre l'armée française de l'Est les batailles de Villersexel et d'Héricourt, qui se terminèrent par l'internement de cette armée en Suisse.

C'est encore une grande figure allemande qui disparaît.

On annonce aussi la mort, à l'âge de 79 ans, du général comte de Kirchbach, le célèbre chef de ce 5e corps d'armée prussien qui prit une part si importante aux batailles de Wissembourg, de Wörth, de Sedan, de Bougival.

Grande-Bretagne. — L'*United Service Gazette* annonce que l'école militaire du génie de Brompton a reçu l'ordre de détacher un certain nombre d'officiers sur le continent pour y visiter les principaux champs de bataille des dernières guerres. Cette reconnaissance sera dirigée par M. le major Livesay, professeur à la dite école.

Italie. — Toute la presse s'occupe du récent pèlerinage à Friedrichsruhe de M. le président du conseil Crispi. Mais aucun journal ne sait dire quel a été le résultat positif de cette importante entrevue, sauf que l'ancien et illustre garibaldien a été fort bien reçu par le prince de Bismark, ce qui n'est guère étonnant après un aussi long voyage.

— Vu l'importance de l'expédition en préparation contre l'Abyssinie, le gouvernement italien vient d'appeler un général de division à la tête de la garnison de Massaouah. Le général de San Marzano a été désigné ; il partira à la fin du mois pour son poste. Les opérations contre les Abyssins commenceront aussitôt après l'arrivée du général qui suivra de peu celle des troupes expéditionnaires.

Les volontaires abondent pour le corps d'Afrique.

France — A l'occasion de la polémique soulevée par le prétendu ralentissement dans la fabrication du fusil Lebel, dont les journaux intransigeants accusent le ministre de la guerre actuel, le journal *Le Soir* donne ce renseignement-ci en passant : « Le fusil Lebel, avec ses cartouches, revient à 100 francs pièce à l'Etat. A la fin de l'année nous aurons dépensé déjà 50 millions environ à en fabriquer.

l'an prochain nous dépenserons à peu près pareille somme. C'est donc un million de fusils que nous aurons à la fin de 1888. Dès le printemps, on doit admettre que l'armement sera suffisant pour l'armée active et deux classes de réservistes au moins.

» Voilà donc le général Ferron lavé d'une accusation bien injuste, et qu'on eût mieux fait de contrôler avant de la lancer. »

— *Les chiens de guerre au 9e corps.* — Organisé à la hâte et avec des équipes improvisées de chiens, dont la plupart ne remplissaient nullement les conditions de race, d'intelligence ou d'aptitudes, le service n'a pu fonctionner sérieusement que dans un seul régiment du 9e corps, le 32e. Les résultats ont cependant été absolument concluants et ont dépassé tout ce qu'on pouvait attendre au bout de si peu de temps.

Sans aucune fatigue pour les fantassins, M. le lieutenant Jupin, chargé de l'expérience, a assuré aux avant-postes la communication entre les petits-postes et grand'gardes, entre les grand'gardes et réserves des avant-postes. Les dépêches portées au cou du chien dans un petit sac en cuir arrivaient très vite et sans erreur. Après un tel résultat, obtenu en si peu de temps, — trois jours de dressage, — il est permis d'affirmer que le système de correspondance par fanions a vécu.

En effet, par ce moyen on ne peut guère transmettre plus d'un mot à la minute ; l'envoi d'une dépêche demande donc environ 10 minutes. Avec les chiens estafettes on envoie plusieurs longues dépêches et on reçoit la réponse dans le même laps de temps.

Cet excellent résultat n'a été obtenu, il est vrai, qu'avec deux chiens très bien doués ; le temps a manqué pour les dresser tous également.

Enfin on a pu se rendre compte au 32e que les surprises nocturnes étaient désormais impossibles contre une ligne d'avant-postes pourvue de *chiens militaires*. Fréquemment — tous les deux jours environ — M. le lieutenant Jupin a fait fonctionner les chiens comme *vedettes :* à 300 ou 550 mètres et plus, l'approche d'un isolé, d'une patrouille ennemie était éventée ; les chiens prévenaient par un léger grondement, puis, si ces étrangers continuaient à s'approcher, il devenait alors impossible de modérer les chiens qui, à 50 ou 60 mètres, se mettaient à aboyer furieusement en se portant en avant. Même des sentinelles endormies ou fatiguées n'avaient pas à craindre d'être enlevées. (*La France militaire.*)

PARIS, 6 octobre 1887. (Correspond. particul.). L'*incident* du 24 septembre à Raon-sur-Plaine paraît en bonne voie d'arrangement. L'empereur Guillaume, las de ces alertes, la troisième en quelques mois par le fait de ses trop zélés fonctionnaires à poigne, a spontanément ordonné qu'une réparation en argent sera accordée à la veuve Brignon. Espérons que cette leçon sera entendue par qui de droit ; mais on ne peut se dissimuler que des *incidents* pareils et réitérés aigrissent les esprits à tel point qu'il suffirait maintenant d'une légère étincelle pour amener une conflagration immense.

Le ministre de la guerre général Ferron est rentré hier de sa

grande tournée de frontières, arrivant de Nice. De vos côtés, après avoir passé en revue les garnisons de Modane et de St-Michel, en compagnie du général Zedé, à vous connu, il a visité les forts de Replaton et de l'Esseillon, où il a ordonné divers « compléments indispensables », puis s'est dirigé sur Briançon, ce fier nid d'aigle, si formidablement renforcé et agrandi depuis quelques années, enfin sur Grenoble. Il a ordonné un nouveau camp retranché aux environs de Nice !

La réorganisation de l'armée se poursuit avec les nouvelles dislocations destinées à renforcer les effectifs de la frontière du nord-est, à l'expiration des manœuvres de cet automne.

Les portions principales des 18 régiments régionaux de nouvelle formation occupent les emplacements suivants, à dater du 1er octobre 1887 :

145e régiment, à Maubeuge ; 146e, à Toul ; 147e, à Verdun ; 148e, à Verdun ; 149e, à Epinal ; 150e, à Verdun ; 151e, à Belfort ; 152e, à Epinal ; 153e, à Paris ; 154e, à Commercy ; 155e, à Lérouville ; 156e, à Toul ; 157e, à Lyon ; 158e, à Briançon ; 159e, à Nice ; 160e, à Perpignan ; 161e, à Lyon ; 162e, à Paris.

Le fonctionnement administratif des nouveaux régiments d'infanterie, ainsi que des nouveaux régiments de cavalerie a commencé le 1er octobre, date à laquelle ces corps ont dû être complètement constitués.

Quant à l'artillerie, on annonce que les quatre premières batteries du 8e régiment d'artillerie qui avaient quitté Châlons pour rejoindre, en manœuvres, la 11e division d'infanterie, sont parties, après ces manœuvres, pour Nancy, où elles occupent les baraquements de Brichambaut, à titre définitif. La 11e division aura ainsi son artillerie divisionnaire constamment à portée.

Le 8e d'artillerie n'a plus à Châlons que deux batteries qui seront ultérieurement transférées à Toul où le dépôt du régiment tiendra garnison. Elles seront à titre provisoire conservées à Châlons dans le quartier du 25e. La caserne Saint-Pierre a repris le 20 septembre sa destination d'avant la guerre et elle est devenue quartier de cavalerie à l'arrivée du 2e hussards.

La 11e division d'infanterie se complète à Nancy par l'arrivée de son quatrième régiment, le 79e, qu'on avait trop longtemps maintenu à Neufchâteau.

Plusieurs autres mouvements analogues sont signalés à l'occasion de la fin des manœuvres ; mais je m'abstiens de les enregistrer ici.

A propos de ces manœuvres y compris l'essai de mobilisation du 17e corps, on a publié de nombreux ordres du jour de chefs de corps d'armée. Tous se font remarquer par un ton relativement modeste et réservé. On ose mentionner que tout n'a pas marché comme sur des roulettes et que s'il y a des progrès réalisés, il en reste encore à faire. La note pompeuse du cliché d'antan a disparu, et c'est là un vrai progrès.

La rentrée à Paris des officiers étrangers revenus du 9e corps a été l'occasion d'un grand dîner militaire offert, le 21 septembre, par le général Ferron. Y assistaient, outre les membres de ces missions, MM. Rouvier, président du conseil ; Flourens, ministre des affaires

étrangères ; Barbey, ministre de la marine ; les généraux Saussier, Thibaudin, Brugère, Carrey de Bellemare, Jamont, Lebelin de Dionne, Fabre ; Haillot, chef d'état-major général au ministère ; le colonel Kessler, chef du cabinet, et le prince Komatzu, du Japon.

Une réception très brillante a suivi ce festin, couronné par une douce pluie de croix de la Légion d'honneur, grosses et petites, sur les poitrines de MM. les officiers étrangers, comme suit :

Grand-officier. — MM. le baron Freedericksz, général-major, représentant la Russie, et le baron Szvetenay, feld-maréchal, représentant l'Autriche-Hongrie.

Commandeur. — MM. le comte Lanza di Busce, major-général aide-de-camp du roi d'Italie ; le général-major Bisserot, représentant la Belgique ; le brigadier-général Baird, représentant les Etats-Unis ; le général de brigade Chakir-Pacha, représentant la Turquie ; le colonel Brakenhielm, représentant la Suède.

Officier. — MM. Holbeck, colonel chef d'état-major d'artillerie, représentant le Danemark ; le colonel Lara, représentant le Pérou.

Chevalier. — MM. Salinas Vega, commandant, représentant la Bolivie ; le major de Pesters, représentant les Pays-Bas ; le major Jardine, représentant le Portugal ; le major Dragonier Voutchkovitch, représentant la Serbie, et le capitaine Yoda Hirotaro, représentant le Japon.

Je ne vous parle pas des tiraillements qui se sont produits, pendant et avant les manœuvres, entre divers généraux et des mutations qui en sont résultées. C'est l'histoire sempiternelle des vanités humaines de tous les ordres et de tous les pays.

Quelques modifications ont été apportées dans la tenue de ville des sous-officiers d'infanterie.

L'épaulette est d'une forme plus élégante que le modèle adopté pour la troupe ; le bourrelet qui entoure la partie supérieure de l'épaulette est formé par des franges rouges et bleues.

Le modèle de l'épée est adopté définitivement. La lame est droite, triangulaire, à pans évidés.

La monture est analogue, quant à la forme, à celle des sous-officiers du génie, mais la poignée et la garde, ainsi que les deux coquilles fixes, sont en bronze blanc de nickel.

Le fourreau est en tôle d'acier.

La longueur de la lame est de 81 centimètres ; le poids de l'épée de 700 grammes sans fourreau, de 1010 grammes avec fourreau.

Il est question aussi de rendre l'épaulette aux officiers.

Tous ces changements d'ornementation, affaire de simple tyrannie de mode, ont pour le moins l'inconvénient d'occasionner de lourdes et oiseuses dépenses.

Dans l'équipement, il en est de même. Le *Progrès* annonce, par exemple, que la confection hâtive de 250,000 poches à cartouches du modèle démodé de 1868, succédant à celle de deux millions de chargeurs en cuir, aura fait subir à l'Etat une perte sèche de francs 2,600,000. Les poches à cartouches sont à peine terminées, que les fameux chargeurs sont à la veille d'être relégués en magasin.

« Jusqu'ici le général Ferron, dit le *Progrès*, a su se garer des erreurs en matière d'équipement. Il agira prudemment en mettant un frein à la manie des transformations et des commandes exagé-

rées qui hante certains bureaux. Le ministre fera bien d'y regarder de très près avant d'autoriser la résurrection des antiques gibernes dont on menace l'infanterie. »

Je n'ai pas à vous entretenir des écrits princiers dont nous avons été régalés ces jours-ci ; ils ne sont pas de votre domaine. Le manifeste du comte de Paris a été vite surpassé par le meurtre Brignon et Wangen, et par quelques scandales d'hommes plus ou moins politiques (Crouzet, Castelnau, Marsoulan, etc.). Pour ce qui concerne le militaire il n'y a d'ailleurs à relever dans l'habile document que ce passage trop riant de belles promesses pour être cru sur parole : « La monarchie mettra les traditions militaires à l'abri des fluctua- » tions de la politique en donnant à l'armée un chef incontesté et » immuable. La permanence du commandement au sommet aura » pour conséquence la solidité de la discipline à tous les étages de » la hiérarchie. »

A ce propos notez ce petit chef-d'œuvre de spech militairo-dynastique du duc de Chartres, au repas de noces de la fille du général Charrette, le 27 septembre, à la Basse-Motte : « Permettez-moi, monsieur et Madame, a dit l'honorable colonel de cavalerie disponibilisé, de porter votre santé, de vous exprimer les souhaits que vos amis dévoués et empressés forment pour un bonheur que vous méritez bien. La joie générale de ce jour est un premier garant de ce bonheur; pour ceux qui vous connaissent, il en est de meilleurs : c'est votre caractère, votre foi, votre vaillance.

» Je suis chargé de vous exprimer tous les vœux de mon frère. Il aurait voulu être ici, vous le savez, Madame. Je suis fier d'être en cette circonstance l'interprète de celui qui, naguère encore, s'intitulait le premier serviteur de la France. Ces paroles sonnent bien à la Basse-Motte, dans ce séjour où l'on est sans cesse sous l'empire de deux sentiments : une ardente foi religieuse pour notre Dieu, un profond dévouement pour notre patrie.

» Serviteurs de la France, nous l'avons été tous deux, mon général — permettez ce souvenir — dans des circonstances bien glorieuses pour vous et pour vos compagnons, bien émouvantes pour moi, bien tristes pour tous les Français.

» Serviteurs de la France, nous l'avons été, nous le sommes encore, nous le serons toujours ! »

Ce serait le moment de vous parler, pour rester en *high life*, du récent livre du prince Napoléon contre M. Taine et autres détracteurs du grand homme. Mais je dois ajourner la chose à une autre lettre, pour la moins écourter. Je mentionne seulement aujourd'hui que le livre a un réel succès auprès des connaisseurs, et qu'il en aurait davantage sans quelques hors-d'œuvre qui le déparent tant pour le fond que dans la forme. Diverses boutades en style ultra-napoléonien, eussent été avantageusement remplacées par des raisonnements comme l'auteur sait souvent en produire. Il ne réussira pas non plus à faire considérer Thiers et Jomini comme des détracteurs du grand capitaine. C'est là une originalité par trop corsée.

Toujours pour rester dans le grand monde politique, je vous signale un autre discours important et mordant de M. Jules Ferry, ancien président du conseil. Dans ce discours-ministre il y a entr'autres quelques passages militaires, bons à noter, à propos de la

guerre acharnée menée par quelques journaux contre le successeur du général Boulanger.

« Quand il s'agit du ministère Rouvier et surtout du général Ferron, a dit M. Ferry, tous les moyens sont bons. On a donc porté contre le ministre de la guerre cette accusation abominable, véritable accusation de haute trahison : il réduit, il ralentit, il paralyse la fabrication des nouveaux fusils ! Pourquoi ? Que s'est-il passé ?

» Le ministère Rouvier, qui est un ministère d'économies, s'est attaché, non seulement à faire des économies sur le budget ordinaire, mais à réduire le budget des dépenses extraordinaires, qui est la grande préoccupation des financiers. Il a ramené les dépenses extraordinaires de la guerre et de la marine pour 1888 de 169 millions à 100 millions. Est-ce aux dépens du nouvel armement ? Certains se hâtent de l'affirmer, mais il n'en est rien. La vérité, c'est qu'il a été impossible d'employer en 1887, à la fabrication du fusil Lebel, toutes les sommes allouées par les Chambres ; pour fabriquer le nouveau fusil, il a fallu des installations considérables, un outillage entièrement nouveau. On ne peut fabriquer dans une journée au delà d'un certain nombre d'armes.

» Mais les sommes non employées sont reportées sur l'exercice prochain, de sorte que, tout compte fait, et grâce au report de 70 ou 77 millions de 1887 à 1888, on dépensera, en 1888, pour les fusils seulement, 48 millions au lieu de 42 prévus par le ministre précédent. Et voilà la grande trahison du général Ferron.

» Je suis sûr, Messieurs, qu'au contraire des intransigeants, vous appréciez fort ce ministre de la guerre, actif et modeste, qui parle peu et agit beaucoup. Au commencement de juin, quand le général Ferron a pris les affaires, il n'existait dans les arsenaux — on nous l'a appris ces jours-ci — qu'un nombre insignifiant de ces armes nouvelles. Aujourd'hui la fabrication bat son plein.

» On a construit, dans ce pays, de magnifiques baraquements ; malheureusement, il eût fallu, pour les occuper, prendre 60 ou 70 bataillons dans l'armée active, c'est-à-dire désorganiser la mobilisation dans 60 ou 70 régiments, et renouveler les fautes de 1870... Le général Ferron n'a pas fait de baraquements, mais il a obtenu du Parlement, en quelques jours, la création de 18 nouveaux régiments d'infanterie, qui vont renforcer notre armée de première ligne, sans coûter un sou de plus au budget. Il nous a dotés de la même manière de six nouveaux régiments de cavalerie. Il est en ce moment à Nice, étudiant les lacunes de notre frontière, renforçant la garnison des Alpes-Maritimes, non par crainte de nos bons voisins d'Italie, mais parce qu'il n'y a pas de si bons voisins qui vaillent une bonne frontière.

» Non seulement il a fait voter par la Chambre le service de trois ans, mais il en va faire l'expérience. On saura enfin s'il est possible d'incorporer la totalité du contingent. Il fait tout cela avec calme, avec suite, sans fracas, à la grande satisfaction de tous les vrais patriotes. »

P. S. L'empereur Guillaume vient de se faire un fameux bon point en accordant gracieusement 50 mille marcks à la famille Brignon.

Je ne vous parle pas des affaires Caffarel et d'Andlau qui remplissent toutes nos feuilles. C'est Bazaine qui va rire de cette fin de son acharné dénonciateur.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXII° Année. | N° 11. | 15 Novembre 1887

La nouvelle loi militaire française[1].

Avec la rentrée des Chambres, la discussion de la loi militaire ne tardera pas à être reprise. Comme on le sait, les deux premiers titres, relatifs au recrutement et au rengagement des sous-officiers ont été discutés déjà et adoptés sans entraîner de changements notables au projet primitif. Il faut faire une exception en faveur du rejet de l'art. 49, décision qui, par son importance, mérite de nous arrêter quelque peu.

L'art. 49 autorisait le ministre de la guerre à renvoyer en congé illimité dans leurs foyers les hommes qui, après deux ans de service, auraient obtenu un certificat d'instruction et connaissances militaires suffisantes. La proportion des renvoyés devait, chaque année, être fixée par le ministre de la guerre sur tout l'effectif du contingent incorporé. Cette mesure, politique plus que militaire, et qui, d'autre part avait en vue l'intérêt du budget plus que celui de l'armée, fut repoussée par la Chambre. Elle le fut sur les instances même du général Ferron, qui déclara non seulement accepter tous les hommes dont le projet augmente les anciens contingents, mais les accepter pour trois ans entiers, sans grever le budget de plus de huit millions. Là était en effet la grosse question. La loi augmente les effectifs; le budget ne pouvant augmenter en proportion, il faut diminuer le temps de service. Dans les conditions où se place le projet, ses promoteurs estimaient que même une diminution à trois ans ne pourrait suffire; jamais, pensaient-ils, les ressources nécessaires à l'entretien d'effectifs aussi considérables que ceux prévus par la loi, pendant un temps aussi long, ne seraient obtenues. Peut-être se mêlait-il certaine préoccupation politique à leur désir de diminuer la durée du temps à passer sous les armes. C'eût été un moyen de capter une popularité nouvelle que d'alléger encore les charges militaires des citoyens tout en persuadant à la nation qu'aucun préjudice n'en résulterait pour la force et la consistance de l'armée.

[1] V. sur l'ensemble du projet de loi le numéro de juillet de la *Revue militaire.*

Quoi qu'il en soit, le général Ferron ne partagea pas cet avis. Pour lui, comme pour toute personne compétente en la matière, trois ans est un minimum que l'on ne saurait dépasser sans compromettre gravement la sûreté du pays. Ce n'est pas une garde nationale qu'il faut pour lutter contre les armées permanentes qu'entretiennent actuellement les puissances européennes, ce sont des soldats aguerris qu'un passage sous les drapeaux d'une durée suffisante rend aptes à combattre intelligemment et courageusement. Le général Ferron, soutenant donc le principe fondamental du projet, prouva à la Chambre que ces deux nécessités : maintien des ressources budgétaires habituelles et augmentation des effectifs, n'étaient pas inconciliables avec le service de trois ans. La Chambre, à une majorité considérable (113 voix), se rangea à l'opinion du ministre et repoussa l'art. 49[1].

La durée du service est donc maintenue à trois ans pour tout citoyen et cette obligation ne peut être modifiée qu'en vertu de l'art. 50, autorisant le ministre de la guerre à envoyer en congé chaque année et dans les proportions nécessitées par les lois de finances, à partir du 1er octobre et jusqu'au 31 mars au plus tard, une partie de la classe qui termine sa deuxième année de présence sous les drapeaux. N'eût-il pas mieux valu, au lieu de laisser entièrement l'application de cette prescription à l'arbitraire du ministre, l'entourer des formalités que prévoyait l'art. 49 ? L'envoi en congé aurait ainsi dépendu d'un examen portant sur l'instruction militaire acquise par le soldat dès son entrée au service, et les hommes ayant obtenu les meilleurs certificats auraient seuls bénéficié de la latitude accordée au ministre de la guerre. En admettant une telle disposition, l'intérêt des finances aurait été sauvegardé et, d'autre part, la loi aurait créé entre les hommes une certaine émulation profitable à l'armée.

* * *

Tandis que la Chambre continuait la discussion militaire, le général Ferron, ministre de la guerre, considérant que l'ensemble du projet ne serait de longtemps adopté et que, grâce aux nécessités parlementaires et aux surprises, toujours possibles, de la politique intérieure en France, sa mise en vigueur serait considérablement retardée, déposa quatre nouveaux projets de loi devant lui permettre de prendre sur le champ les mesures les plus pressantes pour la réorganisation de l'armée.

[1] Chambre des députés, séance du 6 juillet 1887.

Ces quatre projets traitent les questions suivantes :

1° Réorganisation de l'infanterie.

2° Augmentation de la cavalerie.

3° Incorporation pendant un an, par assimilation avec la deuxième portion du contingent, des jeunes gens de la classe de 1886 dispensés en vertu de l'art. 17 de la loi du 27 juillet 1872.

4° Amélioration de la position des sous-officiers rengagés et commissionnés non adjudants.

Nous ne nous arrêterons pas aux deux derniers projets, dont l'un, celui relatif à l'incorporation des dispensés de 1886, n'a pas été admis. Les dispositions véritablement importantes et constituant un notable progrès sur l'état de choses antérieur sont celles concernant l'infanterie et la cavalerie.

Réorganisation de l'infanterie.

La loi du 13 mars 1875 relative à l'organisation de l'infanterie créait 144 régiments de ligne de 4 bataillons chacun, plus deux compagnies de dépôt, et 30 bataillons de chasseurs de 5 compagnies chacun, dont une de dépôt. Ces troupes se recrutaient dans les 144 subdivisions de régions, à raison de un régiment par subdivision.

Cette organisation présentait deux graves inconvénients.

Premièrement, les hommes étant répartis en un grand nombre de compagnies, seize par régiment, sans compter celles de dépôt, ces compagnies présentaient, en temps de paix, un effectif dérisoire. Les cadres, chargés de commander à ce nombre d'hommes restreint, risquaient de perdre le sentiment de leur responsabilité et ne trouvaient plus un intérêt suffisant à l'accomplissement de leur tâche quotidienne. Enfin, le passage du pied de paix au pied de guerre, modifiant la situation du jour au lendemain dans une mesure trop sensible, était de nature à provoquer certaines hésitations dans le maniement et l'entretien de la troupe. En second lieu, les quatrièmes bataillons devant, en temps de guerre, être laissés en arrière par leurs régiments respectifs, manquaient entre eux de cohésion.

Telles sont les imperfections auxquelles la loi promulguée le 25 juillet 1887 doit porter remède.

Pour y parvenir, elle commence par supprimer les compagnies de dépôt des 144 régiments d'infanterie et des 30 bataillons de chasseurs; elle supprime de même les quatrièmes bataillons des 144 régiments. Ceux-ci ne se composent donc plus que de trois

bataillons chacun. Leur recrutement par subdivisions de région est maintenu. La loi crée ensuite dix-huit nouveaux régiments d'infanterie, également à raison de trois bataillons chacun et recrutés sur l'ensemble de la région. Ces dix-huit régiments qui ont été définitivement formés le 1[er] octobre et se numérotent de 144 à 162, occupent les emplacements suivants : 145e régiment, à Maubeuge, 146e à Toul, 147e et 148e à Verdun, 149e à Epinal, 150e à Verdun, 151e à Belfort, 152e à Epinal, 153e à Paris, 154e à Commercy, 155e à Lunéville, 156e à Toul, 157e à Lyon, 158e à Briançon, 159e à Nice, 160e à Perpignan, 161e à Lyon, 162e à Paris.

Pour organiser ces régiments, 54 quatrièmes bataillons furent pris sur les 144 supprimés. Dès lors, la composition, sur le pied de paix d'un de ces régiments nouveaux, dits régiments régionaux, est la suivante :

ETAT-MAJOR

Officiers.

Etat-major de régiment.

	Hommes.	Chevaux. Intérieur.	Chevaux. Afrique.
Colonel ou lieutenant-colonel	1	2	2
Major	1	1	2
Lieutenant en premier ou en second adjoint au lieutenant-colonel	1	1	1
Sous-lieutenant porte-drapeau	1	—	—
Officiers comptables :			
Trésorier	1	—	—
Officier d'habillement	1	—	—
Adjoint au trésorier	1	—	—
Médecin-major de 1re ou de 2e classe	1	1	2
Médecin aide-major	1	1	1
Total	9	6	8

Etat-major de bataillon.

	Hommes.	Chevaux. Intérieur.	Chevaux. Afrique.	Pour 3 bataillons. Hommes.	Pour 3 bataillons. Chevaux. Intérieur.	Pour 3 bataillons. Chevaux. Afrique.
Commandant	1	1	2	3	3	6
Lieutenant faisant fonctions d'adjudant-major	1	1	1	3	3	3
Total	2	2	3	6	6	9

TROUPE

Petit état-major du régiment.

	Hommes.
Tambour-major	1
Caporal sapeur	1
Sapeurs ouvriers d'art	12
Total	14

Petit état-major de bataillon.

	Hommes.	Pour 3 bataillons. Hommes.
Adjudant	1	3
Caporal tambour ou clairon	1	3
Soldat muletier	1	3
Soldat porte-sac	1	3
Total	4	12

Section hors rang.

	Hommes.
Adjudant vaguemestre	1
Chef armurier	1
Sergents.	
Maître d'escrime	1
Premier secrétaire du trésorier	1
Premier secrétaire de l'officier d'habillement	1
Chargé des détails de l'infirmerie	1
Garde-magasin de l'habillement	1
Fourrier	1
Caporaux.	
Secrétaire du colonel	1
Premier secrétaire du major	1
Deuxième secrétaire du trésorier	1
Deuxième secrétaire de l'officier d'habillement	1
Secrétaire de l'armement	1
Premier secrétaire de l'adjoint au trésorier	1
Moniteur d'escrime	1
Conducteur des équipages	1
Premier ouvrier armurier	1
Premier ouvrier tailleur	1
Premier ouvrier cordonnier	1
Soldats.	
Deuxième secrétaire du major	1
Troisième secrétaire du trésorier	1

	Hommes.
Troisième secrétaire de l'officier d'habillement	1
Deuxième secrétaire de l'adjoint au trésorier	1
Ouvriers armuriers	4
Ouvriers tailleurs	3
Ouvriers cordonniers	3
Aide-maréchal-ferrant	1
Total	34

Une compagnie.

	Hommes.	Chevaux.
Capitaine	1	1
Lieutenant	1	—
Sous-Lieutenant	1	—
Total des officiers	3 [1]	1
Adjudant	1	—
Sergent-major	1	—
Sergents	4	—
Sergent-fourrier	1	—
Caporaux	8	—
Tambours et clairons	2	—
Total des hommes de cadres	17	—
Soldats	108	—

Douze compagnies.

Capitaines	12	12
Lieutenants	12	—
Sous-lieutenants	12	—
	36	12
Adjudants	12	—
Sergents-majors	12	—
Sergents	48	—
Sergents-fourriers	12	—
Caporaux	96	—
Tambours et clairons	24	—
Total des hommes des cadres	204	—
Soldats	1296	

[1] Dans la compagnie à effectif renforcé, le cadre comprendra 4 officiers : 1 capitaine et 3 lieutenants ou sous-lieutenants.

RÉSUMÉ

	Hommes.
Officiers supérieurs	5
Officiers des autres grades	46
Total	51
Sous-officiers, caporaux et hommes de troupe des cadres	264
Soldats	1296
Total	1560
Chevaux d'officiers :	
A l'intérieur	24
En Algérie	29

Les 90 quatrièmes bataillons restants sont fondus dans les trois autres bataillons des 144 régiments primitifs, dits subdivisionnaires. Les effectifs de ces derniers, sur le pied de paix, sont en résumé de :

	Hommes.
Officiers supérieurs	8
Officiers des autres grades	54
Sous-officiers, caporaux, soldats et hommes des cadres	295
Effectif total des cadres du régiment	357
Soldats	1296
Effectif total du régiment	1653
Chevaux d'officiers :	
A l'intérieur	31
En Afrique	36

Il y a donc une différence de 42 hommes entre les régiments régionaux et les régiments subdivisionnaires, en faveur de ces derniers. Elle provient : 1° D'une augmentation de 3 officiers dans l'état-major de régiment, savoir : un lieutenant-colonel, un second médecin-major et un chef de musique. 2° De la musique du régiment qui se compose d'un sous-chef et de 38 musiciens.

Quant aux bataillons de chasseurs à pied, leur composition est la suivante :

OFFICIERS

Etat-major du bataillon.

	Hommes.	Chevaux.
Chef de bataillon commandant	1	1
Capitaine-major	1	—
Capitaine adjudant-major	1	1
Lieutenant-trésorier	1	—

	Hommes.	Chevaux.
Officier d'habillement	1	—
Médecin-major de 2e classe	1	1
Médecin aide-major	1	1
Total	7	4

TROUPE

Petit état-major

	Hommes.
Adjudant	1
Sergent-major clairon, chef de fanfare	1
Caporal clairon	1
Chef armurier	1
Sergent-major vaguemestre	1
Maître d'escrime	1
Section hors rang.	
Sergents.	
Premier secrétaire du trésorier	1
Garde-magasin de l'habillement	1
Fourrier	1
Caporaux.	
Deuxième secrétaire du trésorier	1
Conducteur des équipages	1
Premier ouvrier tailleur	1
Premier ouvrier cordonnier	1
Armurier	1
Soldats.	
Secrétaire du chef de bataillon	1
Secrétaire de l'officier d'habillement	1
Ouvriers armuriers	2
Ouvrier tailleur	1
Ouvrier cordonnier	1
	20
Enfant de troupe	1

Une compagnie.

	Hommes.	Chevaux.
Capitaine	1	1
Lieutenant	1	—
Sous-lieutenant	1	—
Total des officiers	3 [1]	1

[1] Dans les compagnies à effectif renforcé, le cadre comprendra 4 officiers : 1 capitaine et 3 lieutenants ou sous-lieutenants.

	Hommes.	Chevaux.
Adjudant	1	—
Sergent-major	1	—
Sergents	6	—
Sergent-fourrier	1	—
Caporaux	12	—
Clairons	4	—
Total des hommes des cadres	25	—
Effectif total des cadres d'une compagnie	28	—
Soldats	108	—
Effectif total de la compagnie	136	—
Enfant de troupe	1	—
Quatre compagnies.		
Capitaines	4	4
Lieutenants	4	—
Sous-lieutenants	4	—
Total des officiers	12	—
Adjudants	4	—
Sergents-majors	4	—
Sergents	24	—
Sergents-fourriers	4	—
Caporaux	48	—
Clairons	16	—
Total des hommes des cadres	100	—
Effectif total des cadres dans les compagnies	112	—
Soldats	432	—
Effectif total des 4 compagnies	544	—
Enfants de troupe	4	—

RÉSUMÉ

	Hommes.
Officiers supérieurs	1
Officiers des autres grades	18
Sous-officiers, caporaux et hommes des cadres	120
Effectif total des cadres du bataillon	139
Soldats	432
Effectif total du bataillon	571
Enfants de troupe	5
Chevaux d'officiers	8

La majoration des effectifs s'est donc opérée comme suit: Dans 90 régiments, par la fusion dans les trois bataillons maintenus, des hommes du quatrième, supprimé. Dans les 72 autres régiments, soit 54 anciens et 18 nouveaux, par l'introduction dans les régiments des hommes des 288 compagnies de dépôt. Enfin, dans les bataillons de chasseurs, par l'incorporation des hommes de la cinquième compagnie ou compagnie de dépôt supprimée, dans les quatre compagnies maintenues. Dès lors, au lieu de 80 hommes, les compagnies d'infanterie en comptent 125 et celles de chasseurs 133.

Voilà pour les hommes. Mais que deviennent les cadres des unités supprimées ? En ce qui concerne les anciennes compagnies de dépôt des chasseurs, le ministre de la guerre a décidé de les maintenir tous, au moins provisoirement. La raison en est la spécialisation de 12 bataillons au service alpin qui exige 6 compagnies par bataillon, de manière à pouvoir opposer 72 compagnies françaises aux 75 compagnies italiennes.

Dans l'infanterie, un cadre complémentaire de 1 commandant, 4 capitaines et 4 lieutenants est constitué dans chacun des 144 régiments subdivisionnaires. Nous en verrons la raison plus tard. Ce cadre complémentaire est formé des officiers des anciennes compagnies de dépôt. D'autre part, sont maintenus dans leur intégralité, les cadres des 54 quatrièmes bataillons composant les régiments nouveaux et qui sont complétés par un certain nombre de nominations. Tous ces emplois une fois occupés, restent supprimés ceux de 8 capitaines, 8 lieutenants et 12 sous-lieutenants par bataillon des 90 anciens quatrièmes bataillons. A leur égard, ainsi qu'à celui des sous-officiers et caporaux se trouvant dans la même situation, la loi prend les décisions suivantes :

Art. 5 et 6. Les officiers, sous-officiers et caporaux qui, par suite de l'application de la présente loi, se trouveront en excédent des effectifs, seront placés à la suite de leurs corps et appelés à remplir la moitié des emplois de leur grade vacants dans l'arme de l'infanterie.

Art. 7. Par dérogation à l'art. 1er de la loi du 11 mars 1831 et conformément aux dispositions de la loi du 5 janvier 1872, pourront être admis à la pension de retraite, à titre d'ancienneté, après 25 ans accomplis de service effectif, et jusqu'à concurrence d'un nombre d'officiers égal à l'excédent d'effectif devant résulter de l'application de la présente loi :

1° Sur leur demande, les officiers d'infanterie en activité de service ;

2° D'office, les officiers d'infanterie en non activité pour infirmités temporaires ou par mesure disciplinaire.

Ces officiers, exceptionnellement admis à la retraite en vertu de la loi, demeurent, dans certaines conditions, à la disposition du ministre de la guerre. (Art. 9.)

Telles sont les prescriptions à l'aide desquelles la loi espère obvier à l'inconvénient des suppressions d'emploi.

***

Reste à examiner une transformation plus importante encore, provoquée par la loi nouvelle. C'est la transformation des conditions dans lesquelles devra s'opérer à l'avenir l'organisation de l'infanterie de réserve. Jusqu'ici cette infanterie était, on le sait, représentée par les 144 quatrièmes bataillons, plus les 288 compagnies de dépôt dans l'infanterie et les 30 compagnies de dépôt des chasseurs. Au jour de la mobilisation, ces troupes pouvaient former un total de plus de 220 bataillons dans lesquels venaient s'encadrer tous les réservistes laissés au dépôt après la mise au complet des trois premiers bataillons. Sous la nouvelle organisation, cette infanterie de réserve disparaît en temps de paix ; elle n'est plus représentée que par le cadre complémentaire signalé ci-dessus et qui, en temps de mobilisation, se trouve complété par l'appel des officiers de réserve.

Certains écrivains regrettent l'ancien système. Ils voyaient dans la réserve permanente une sûreté de plus pour la solidité des troupes et le renforcement des armées de première ligne. Après avoir pourvu à la défense des places, il restait de nombreux bataillons capables de constituer une excellente réserve, ou même former des unités tactiques nouvelles s'unissant à celles de première ligne. Dorénavant cette troupe n'aura plus la consistance nécessaire, et comment l'aurait-elle puisqu'elle est uniquement composée d'hommes qui depuis longtemps ont quitté les drapeaux et n'ont qu'un lointain souvenir de leur service actif? Ces reproches, pour être exagérés, n'en ont pas moins, jusqu'à un certain point, leur raison d'être. Il est évident que les premières troupes, celles destinées à porter en rase campagne les premiers et les plus terribles coups à l'ennemi, doivent être les mieux composées, les plus exercées et les plus résistantes. En augmentant l'effectif permanent de ces troupes, et en rapprochant des frontières 18 régiments nouveaux, la loi a donc accompli un progrès

incontestable. N'y avait-il pas imprudence et danger à immobiliser dans les compagnies de dépôt, unités d'instruction, des combattants au premier chef, des hommes plus que tous autres capables de faire leur preuve sur les premiers champs de bataille ? C'est à des individus moins vigoureux, à des cadres anciens, supportant moins aisément les fatigues des marches et des combats, mais qu'une vieille expérience du métier militaire rend éminemment aptes à développer chez des conscrits les vertus guerrières, que doit être abandonnée cette tâche de l'instruction. Mais il faut se rappeler, d'autre part, que les bataillons de réserve, ceux jadis représentés par les 4e bataillons, doivent souvent être prêts à partir en même temps que les régiments de première ligne ou peu après eux. Et par être prêts il faut entendre non seulement organisés, mais capables d'entrer en campagne et de combattre avec chance de succès. Pour atteindre ce résultat en temps voulu, suffit-il de conserver en permanence un cadre de 9 officiers seulement par bataillon ? Quelque valeur qu'aient ces officiers, quelles que soient leurs connaissances militaires et la fermeté de leur commandement, ils ne suffiront pas pour donner, dès l'abord, à des hommes nouvellement réunis sous les drapeaux, cette confiance, cette sûreté que provoque instantanément la certitude d'être entouré de cadres nombreux sachant leur affaire, décidés dans le commandement et la conduite de la troupe, lui donnant sans hésitation l'impulsion favorable. Ce qu'il aurait donc fallu, c'est que la loi conservât, sinon tous, du moins une beaucoup plus grand partie des cadres permanents, destinés à recevoir les troupes de réserve qui, dès le premier jour, auraient repris plus de cohésion et de fermeté.

Augmentation de la cavalerie.

Sous l'empire des lois de 1872-1875, la cavalerie française comptait 59,482 chevaux ; la cavalerie allemande en compte 71,500. Ce chiffre se répartit en 93 régiments ou 372 escadrons à opposer aux 78 régiments français. En outre, tandis qu'en cas de mobilisation l'effectif de ces derniers ne dépasserait pas 120 sabres par escadron, les escadrons actifs allemands pourraient immédiatement prendre la campagne avec 135 sabres. Le seul avantage de la cavalerie française est le nombre de ses officiers, 3176 contre 2358 officiers allemands, soit dans un régiment français 5 officiers supérieurs et 40 officiers des autres grades ; et dans un régiment allemand 2 officiers supérieurs et 25 officiers des autres grades.

Il est certain que cet avantage ne compense pas les inconvénients que présente l'infériorité numérique de la cavalerie française sur la cavalerie allemande, d'autant plus que, dans l'état actuel des choses, ce grand nombre d'officiers est pour le moins inutile. En conséquence le ministre de la guerre est autorisé par la loi du 25 juillet 1887 :

1° A créer 13 régiments de cavalerie, savoir :

4 de dragons ;
1 de chasseurs ;
6 de hussards ;
2 de chasseurs d'Afrique.

2° A supprimer le 6e escadron de chacun des régiments de chasseurs d'Afrique existants.

Dorénavant, les régiments seront donc tous à 5 escadrons.

La création de ces treize nouveaux régiments se fera petit à petit, d'après les ressources qui seront successivement consenties par la commission du budget.

Conformément à cette loi, le ministre de la guerre a décrété aussitôt la création de 4 régiments, savoir : 2 de dragons qui ont pris les numéros 27 et 28, et 2 de chasseurs d'Afrique, numéros 5 et 6.

Ces deux derniers remplacent en Algérie les 2e et 4e de hussards qui rentrent en France et sont reconstitués, le premier à Châlons, le second à Sampigny.

Les 27e et 28e de dragons sont également formés à Châlons et occupent les baraquements laissés libres par le départ du côté de la frontière de l'Est de la brigade de cuirassiers de la 4e division indépendante. Ces 4 nouveaux régiments, avec les 11e et 12e de cuirassiers à Niort et à Angers qui leur sont adjoints, forment la 3e division indépendante. Nul doute qu'avant longtemps ces deux régiments de cuirassiers quitteront leurs garnisons actuelles pour être rapprochés des nouveaux corps sur la frontière de l'Est.

C'est ainsi que peu à peu la cavalerie française s'apprête à tenir tête aux 9 régiments de cavalerie allemande échelonnés en Alsace-Lorraine.

Avant de terminer établissons encore, comme nous l'avons fait pour l'infanterie, la composition sur le pied de paix d'un régiment de cavalerie à 5 escadrons d'après la loi nouvelle.

Officiers.

Etat-major.

	Hommes.		Chevaux.	
Colonel ou lieutenant-colonel	1		3	
Commandants (dont un major)	2	3	4	7
Lieutenant en 1er ou en 2e porte-étendart (officiers d'approvisionnement)	1		1	
Médecin-major de 2e classe	1		1	
Médecin aide major	1		1	
Officiers comptables :				
Trésorier	1		1	
Officier d'habillement	1		1	
Adjudant au trésorier	1		1	
Vétérinaire en premier	1		1	
Vétérinaire en second	1		1	
Aide-vétérinaire	1	9	1	9
Total de l'état-major		12		16

Troupe.

Petit état-major.

	Hommes.		Chevaux.	
Adjudants	3		3	
Adjudant vaguemestre	1		1	
Maréchal des logis trompette	1		1	
Brigadier trompette	1	6	1	6
Chef armurier		1	—	
Peloton hors rang.				
Maréchaux des logis :				
Maître d'escrime	1		—	
1er secrétaire du trésorier	1		—	
1er secrétaire de l'officier d'habillement	1		—	
Garde-magasin de l'habillement	1		—	
Chargé de l'infirmerie des chevaux et des détails des écuries	1		—	
Maître sellier	1		—	
Fourrier	1	7	—	
Brigadiers :				
Secrétaire du colonel ou du lieutenant-colonel	1		1	
2me secrétaire du trésorier	1		—	
1er secrétaire de l'adjoint au trésorier	1		—	
2me secrétaire de l'officier d'habillement	1		—	

	Hommes.		Chevaux.	
Chargé de l'infirmerie des hommes	1		—	
Prévots d'armes	2		—	
1ers ouvriers :				
Armurier	1		—	
Sellier	1		—	
Tailleur	1		—	
Bottier	1	11	—	
Cavaliers :				
Secrétaire du major	1		—	
3e secrétaire du trésorier	1		—	
2e secrétaire de l'adjoint au trésorier	1		—	
3e secrétaire de l'officier d'habillement	1		—	
Attaché à l'infirmerie des chevaux	1		—	
Conducteurs des équipages régimentaires	7		14	
Ouvriers :				
Armuriers	2		—	
Sellier	1		—	
Tailleur	1		—	
Bottier	1	17	—	15
Total du petit état-major et du peloton hors rang		42		21

Un escadron.

	Hommes	Chevaux.
Capitaine	1	1
Lieutenant en premier	1	1
Lieutenant en second ou sous-lieuten.	3	3
Total des officiers	5	5
Maréchal des logis chef	1	1
Maréchaux des logis	6	6
Maréchal des logis fourrier	1	1
Brigadiers	12	12
Brigadier maître maréchal-ferrant	1	1
Aides maréchaux-ferrants	3	3
Trompettes	4	4
Total des hommes de cadres	28	28
Cavaliers	122	104

Cinq escadrons.

Capitaines	5	5
Lieutenants en premier	5	5
Lieutenants en second ou sous-lieut.	15	15
Total des officiers	25	25
Maréchaux des logis chefs	5	5
Maréchaux des logis	30	30
Maréchaux des logis fourriers	5	5
Brigadiers	60	60
Brigadiers maîtres maréchaux-ferrants	5	5
Aides maréchaux-ferrants	15	15
Trompettes	20	20
Total des hommes de cadres	140	140
Cavaliers	610	520

Chaque escadron compte dans le rang : 1 sellier, 1 tailleur, 1 bottier, 1 perruquier.

Résumé.

	Hommes.	Chevaux.
Officiers supérieurs	3	7
Officiers des autres grades	34	34
Sous-officiers, brigadiers et hommes des cadres	182	161
Cavaliers	610	520
Effectif total du régiment	829	722

Postérieurement, M. le général Ferron a encore élaboré quatre projets de décrets spéciaux de réorganisation, dont on trouvera l'indication sous notre rubrique *France*.

Choses et autres.

Sous ce titre nous voulons liquider aujourd'hui quelques affaires retardées par des communications d'obligeants correspondants auxquelles il était bien naturel que nous cédions le pas

dans nos précédents numéros. D'ailleurs il n'y avait pas péril en la demeure, comme on en jugera.



Le mémoire si instructif de M. le capitaine Ch.-E. Callwell, de l'artillerie royale, sur les *leçons à tirer des dernières campagnes des troupes britanniques*, gardera longtemps toute sa valeur; et puisque la traduction in extenso en a été publiée dans nos numéros d'août et de septembre dernier, nous croyons devoir la faire suivre, comme nous l'avions annoncé dès le début, de quelques observations destinées moins à contester certaines thèses de l'auteur qu'à préciser le sens dans lequel elles doivent être comprises.

Il nous a semblé entr'autres que sous le nom d'exceptions à des règles générales il ne faisait qu'énumérer des variétés plus ou moins marquées de ces mêmes règles, d'où résultent quelques malentendus à l'endroit de leurs prétendues exceptions. La plupart de celles-ci n'en sont pas, à teneur des exemples historiques cités à l'appui.

Quoi de plus naturel et de plus conforme à toutes les règles admises, que des guerres sur des terrains aussi différents que le sont ceux de l'Afghanistan, ou du sud de l'Afrique, ou de l'Egypte, ou de l'Abyssinie, ou du Canada, exigent des moyens d'action, des effectifs, des parcs, des costumes, des vivres, etc., très différents les uns des autres et ne ressemblant point à ceux des manœuvres d'automne des armées continentales ?

Quoi de plus naturel encore et de plus conforme à toutes les règles que d'avoir un armement et une tactique adaptés à ceux des forces qu'on a à combattre ?

Tous les traités d'organisation et de tactique, les règlements mêmes de tous les pays le disent formellement, et nous ne saurions admettre que la diversité des moyens d'action employés par la Grande-Bretagne dans les campagnes susmentionnées, ait besoin d'une justification, ni qu'elle constitue une innovation, une exception ou même une originalité quelconque.

Toutes les armées européennes ont, par exemple, sauf l'armée suisse et pour bonnes raisons, une tenue d'hiver et une d'été, une tenue de parade et une de campagne; des réserves d'infanterie, d'artillerie, de cavalerie, de parc, de matériel du génie, de vivres, etc., de manière à doter tel corps d'opération, ou d'avant-garde ou de réserve des moyens spéciaux qui lui sont nécessaires pour la tâche

immédiate qui lui incombe. Quand on possède, comme la Grande-Bretagne, un empire embrassant toutes les latitudes et sur lequel le soleil ne se couche jamais, l'obligation de pourvoir à ces diverses exigences de climats et de peuples, sur terre et sur mer, est grande, il est vrai, colossale même ; mais ce n'est qu'affaire d'intensité non de règle nouvelle ou d'exception à une règle constante. Aussi fait-elle bien de laisser à son organisation militaire l'élasticité qui lui permet de constituer des troupes d'opérations selon les besoins et les conditions du moment. Si elle agissait autrement, si elle se bornait à posséder, à l'instar de l'Allemagne, de la France, de la Suisse, une organisation d'ensemble parfaitement uniforme et symétrique offrant l'avantage purement bureaucratique de transférer, par un seul ordre, un corps d'armée d'un point sur un autre, de Calcutta au Canada, par exemple, comme le ferait l'Allemagne de Posen à Metz, alors l'Angleterre, loin de se conformer à une règle générale, y apporterait une exception gratuite, ou mieux une violation nuisible, qui n'aurait d'autre excuse qu'un insensé besoin d'imitation.

Pour la tactique, il n'en est pas autrement que pour l'organisation et la composition des corps. Celles-ci commandent celle-là. Il ne viendra à l'idée d'aucun officier de faire donner en forces la cavalerie en pays de montagne ou en région de marais. On n'enverra pas les mêmes colonnes de vivres et fourrages dans des plaines herbeuses que dans des déserts de sable ; on ne mènera pas des parcs de siège ni des éléphants sur la Rivière-Rouge, pas plus que des canonnières en Abyssinie, et les généraux sur le terrain ne feront que leur simple métier en engageant leurs forces dans les mêmes principes qui ont présidé à leur constitution et à leur mobilisation. Tout cela est tellement élémentaire que nous avons peine à comprendre comment l'honorable auteur du mémoire a pu y voir des exceptions à expliquer et à justifier.

Quant à la *stratégie,* si l'on prend soin de définir exactement ce qu'on entend par là, les leçons à tirer des récentes campagnes britanniques sont les mêmes qu'en matière d'organisation et de tactique.

Rien n'y contredit à l'autorité des bonnes règles reconnues, ce qui ne veut certes pas dire que parfois la faute ou l'exception, en Afrique ou en Chine aussi bien qu'en Lorraine ou en Bohême, ne puisse, grâce à des vices plus forts encore dans l'autre camp, obtenir des succès, même de grands triomphes.

Les combinaisons stratégiques peuvent varier à l'infini sans

quitter le domaine strict des règles établies; elles varient d'après le but même de la guerre. Ce but sera-t il la jonction avec une armée amie ? ou sera-ce le passage forcé à travers un territoire gênant? ou la prise de possession même de ce territoire? ou la prise seulement d'un gage-ôtage de ce pays? ou le châtiment de sa population, plus ou moins sauvage, plus ou moins bien armée, plus ou moins protégée par des positions et des lignes de défense, naturelles ou artificielles? Suivant l'un ou l'autre de ces cas de la guerre en perspective, le plan d'opérations sera différent, par conséquent l'*objectif* différent aussi.

Or dans des pays, sauvages ou pas, vastes ou restreints, déserts ou populeux, où il n'y a pas d'objectif fixe ou connu d'avance, l'opération d'une guerre à fond ne pourra être la même que dans tel autre pays doté, par exemple, d'une capitale fortifiée, noyau des ressources nationales et des concentrations militaires, but tout indiqué d'un coup décisif.

L'opération principale contre une région vaste et de populations nomades, telle que le Far-West américain, devra être précédée d'une opération préliminaire destinée à faire déterminer les plans et ainsi l'objectif de l'ennemi, par exemple, le point où se concentreront ses forces ou ses pouvoirs constitués. Cette campagne-là demandera naturellement plus de temps d'action que celle précédemment supposée, pour laquelle on aura pu, déjà longtemps avant la mobilisation, connaître l'objectif et étudier tous les moyens d'y tendre.

Mais l'une et l'autre devront être également bien préparées, en vertu des mêmes principes qui disent que la première condition pour faire la guerre, c'est de savoir ce qu'on veut au moyen de cette guerre, et de se mobiliser en conséquence.

Or nous n'avons pas vu que, dans les campagnes britanniques dont nous parlons, l'expérience ait infirmé ces règles fondamentales. Au contraire, l'expédition d'Egypte en 1882, fort bien préparée, a donné du premier coup, à Tel-el-Kebir, un résultat décisif. On peut en dire autant de la prise de Caboul par sir F. Roberts et de la guerre d'Abyssinie par lord Napier, tandis que la campagne contre les Bœrs, commencée avec une poignée d'hommes seulement, alors que de nombreuses forces étaient encore en arrière, recueillit très justement les fruits amers de sa mauvaise préparation. Des fautes du même genre furent punies de la même façon à Amoaful, à Isandlwhana, à Abuklea, où il y eut, il est vrai, d'autres facteurs encore en jeu.

C'est en effet une excellente règle de stratégie que de prendre l'initiative des opérations, mais à la condition expresse d'être suffisamment prêt à ces opérations, sinon c'est souvent courir à des déceptions décourageantes et à des désastres irréparables.

Les Anglais n'étaient pas prêts, au début de la campagne des Bœrs, pas plus que les Français en juillet 1870 ; leurs défaites n'eurent rien d'anormal ; les uns et les autres se sont trouvés devant des forces supérieures et inattendues, alors qu'ils croyaient terrifier par un subit coup de foudre des adversaires pris en défaut. Pour les Anglais le coup de foudre projeté ne fut qu'un coup d'épée dans l'eau ; pour les Français ce fut une catastrophe dont ils ne purent se relever, précisément à cause de leur vigoureuse impulsion première. Leur prompte initiative, très louable en soi, leur devint funeste. Si au lieu d'aller au-devant des batailles du mois d'août en Alsace et en Lorraine, ils avaient replié toutes leurs forces sur Châlons ou même sur Paris, conformément à ce qu'eût conseillé une meilleure connaissance de l'état d'infériorité dans lequel les plaçait, à ce moment, leur préparation défectueuse, ils auraient probablement échappé à d'aussi grands revers militaires.[1]

Il n'en reste pas moins que l'initiative des opérations est une bonne chose en tout pays et dans toutes les circonstances, moyennant qu'on soit à même de procéder à des opérations, et les récentes campagnes britanniques, soit dans leurs succès soit dans leurs échecs, ne font que confirmer pleinement cette règle. En outre elles sanctionnent cette autre règle de gros bon sens qu'il faut réfléchir avant d'agir, regarder son chemin avant de marcher, à peine d'encourir le sort de l'astrologue de la fable tombant dans un puits en mesurant les astres.

M. le capitaine Callwell s'applique encore à justifier la dissémination des forces britanniques d'invasion sur plusieurs colonnes à grandes distances les unes des autres, en démontrant que chacune des colonnes, soit dans la seconde campagne du Zululand, soit dans celle des Ashantis et de l'Afghanistan, était en état de résister à toutes les forces de l'ennemi.

La justification est certainement plausible dans l'espèce, mais au point de vue général elle ne l'est plus.

Nul n'oserait prétendre qu'il soit prudent à un Etat quelconque de ne se mettre en campagne au loin qu'avec le double des forces

[1] Pour cette concentration en arrière il eût fallu, à la vérité, n'avoir pas le souci de tant de places frontières à garder comme de précieux trésors.

de sa partie adverse. A ce compte il n'y a plus grand besoin de stratégie ni d'autre branche marquante de l'art militaire. La supérioté d'effectif peut suppléer à tout.

Mais si ces diverses guerres sur tous les points du globe se produisaient *simultanément* et non plus *successivement*, peut-être avec une campagne européenne par dessus le marché, combien faudrait-il rabattre de cette justification de la séparation des colonnes britanniques !

Les doubles et triples lignes d'opérations ont parfois réussi, surtout en fortes colonnes ; plus souvent encore elles ont échoué. Ce qui vaut mieux en tout pays et en tout temps, c'est de se fier à la bonne règle que s'il est utile à une armée de se diviser pour faciliter ses marches et ses approvisionnements ainsi que pour divertir l'ennemi, cela ne doit se faire que dans la mesure permettant, à toute heure, une prompte concentration sur une partie quelconque du front. Ce fut là le grand talent de Napoléon Ier et l'on ne pourrait proposer de meilleur modèle, malgré quelques succès obtenus par le système des lignes multiples d'opérations.

Après cela nous ne pouvons que remercier, pour notre part, M. le capitaine Callwell de son instructive étude sur ces diverses campagnes lointaines. Souvent racontées dans leurs menus détails, elles n'avaient pas encore été l'objet d'un coup d'œil d'ensemble et de remarques comparatives frappées au coin de la science professionnelle. Ajoutons que le texte anglais du *Journal of the Royal United Service Institution* comprend une copieuse indication de sources officielles et particulières qui seraient d'un haut prix pour un récit complet de cette intéressante période d'événements militaires, dont quelques-uns ont une importance universelle.

***

On nous prie de bien vouloir examiner les questions relatives à la *neutralité du sol suisse, y compris celui de la zone de Savoie,* dans l'éventualité de la grande guerre européenne qui pointerait à l'horizon, et l'on nous dit que cet examen serait d'autant plus opportun que nos quatre puissants voisins nouent, en vue de cette conflagration, des alliances plus ou moins sincères et solides, tandis que les deux autres grandes puissances garantes de notre neutralité s'apprêteraient aussi à y prendre un rôle actif.

Nous répondrons à nos honorables correspondants que nous avons déjà discuté longuement[1] l'hypothèse principale des cas

[1] Voir *Revue militaire suisse* de 1884, nos de juillet et décembre, et 1885 no de juillet.

possibles de violation de la neutralité suisse, c'est-à-dire celle d'une tentative d'opération soit des Français soit des Allemands à travers la Suisse, pour s'aborder plus facilement que sur leur frontière commune d'Alsace-Lorraine et du bassin du Rhin, aujourd'hui bardée de places-fortes et de barricades de tout genre.

A ce que nous écrivions il y a 3 ans, nous n'avons rien à ajouter ni à retrancher : un mouvement tournant aussi large, dans une région aussi accidentée et en face d'un ennemi d'égale force, serait une opération si aventureuse qu'elle est au-dessous de toute discussion. Si l'on note en outre qu'elle se mettrait gratuitement à dos la Suisse, qui n'est pas encore une nation désarmée, on se figure ce que vaudrait cette belle combinaison, qui ressemblerait à celle de Marengo comme le corbeau ressemble à l'aigle.

Un passage à travers la Suisse ne serait profitable au belligérant qui le tenterait qu'après avoir préalablement pris possession de la Suisse même, comme en 1798-1800. Mais il y a tout lieu de croire qu'en ce cas la prise de possession ne serait ni assez rapide ni assez complète pour y trouver son compte, même dans l'éventualité d'une entente entre deux de nos grands voisins. S'il en survenait trois, la situation serait plus sombre sans doute, complètement différente à coup sûr. Ce serait une sorte de dénonciation plus ou moins légale des traités garantissant la neutralité de la Suisse, qui ne pourrait nous laisser indifférents. Alors il y aurait lieu d'examiner si nous pourrions, après cela, prétendre à notre neutralité envers et contre tous par nos seules forces, et si non, de quel côté chercher les appuis nécessaires et à quels prix.

On admettra qu'il vaut mieux laisser chômer cet examen que de l'étaler dans nos colonnes, où elles auraient l'air de romanesques rêveries.

Les choses de la zone neutre de Savoie sont plus positives. Toutefois nous n'avons pas mission de nous immiscer en une affaire qui est plus diplomatique et administrative que militaire, dans ses détails d'application au moins.

La question de fond est résolue par les traités : ce sol[1] doit être neutre à l'égal du sol helvétique, c'est-à-dire qu'en cas de

[1] L'article 3 du traité de paix du 20 novembre 1815, par lequel le roi de Sardaigne rentre en possession de la Savoie, précise cette limite comme suit : « La neutralité de la Suisse sera étendue au territoire qui se trouve au nord » d'une ligne à tirer depuis Ugine y compris cette ville, au midi du lac d'An- » necy, par Faverge jusqu'à Lécheraine, et de là au lac de Bourget jusqu'au » Rhône, de la même manière qu'elle a été étendue aux provinces de Cha- » blais et de Faucigny par l'art. 92 de l'acte final du Congrès de Vienne. »

guerre autour de cette zone, aucun belligérant n'y doit résider. Dans les éventualités discutées, où l'on suppose la France et l'Italie en hostilités ou préparatifs d'hostilités l'une contre l'autre, cela voudrait dire qu'aucune force militaire française ou italienne ne pourrait séjourner dans la dite zone. Comment s'effectuerait et s'assurerait cette mesure, à la fois restriction pour les belligérants et obligation pour la Suisse neutre? Ce n'est pas notre affaire, nous le répétons. Mais il nous semble que les voies et moyens efficaces abondent, pourvu qu'il se produise un peu de bonne volonté de part et d'autre, dont d'heureux et nombreux exemples ont été donnés par maints actes internationaux de ces dernières années.

Il est à noter aussi que la Suisse n'a pas plus l'obligation d'occuper, en tout état de cause, tout ou partie de la zone neutre de Savoie, que tel ou tel autre point de la Suisse, qui pourrait être exposé à des violations fantaisistes ou accidentelles d'un de ses voisins.

P. S. A ce sujet se rattacherait ce qu'il y aurait lieu de répondre à un journal italien très considéré, la *Nazione*, qui, dans l'éventualité d'une violation française de la neutralité suisse, conseille à son gouvernement de vite s'emparer d'Hospenthal. Mais nous pouvons renvoyer le valeureux stratège des bords de l'Arno à l'excellente réplique que vient de lui adresser le *Journal de Genève*, n° 252. D'ailleurs la *rapidité* avec laquelle on a su opérer dans la Mer-Rouge promet encore quelques nuits tranquilles à la landwehr d'Hospenthal.



Revenons à la question de *Napoléon et de ses détracteurs*, car c'est toute une question qu'ont soulevée, par le temps qui court, les opuscules de M. Taine et du prince Napoléon, au lieu de passer inaperçus comme cela aurait eu lieu il y a quelque vingt ans, si tant est qu'ils eussent pu se produire.

A la vérité la question n'est pas nouvelle. L'un et l'autre livre ont leurs devanciers émérites.

Celui du prince Napoléon, daté de Prangins, s'appuie essentiellement sur les Dictées et la Correspondance de Napoléon Ier et sur l'histoire connue de cette époque, telle qu'elle ressort de maints ouvrages compétents et sérieux où figurent en première ligne ceux de Matthieu-Dumas, de notre compatriote payernois

Jomini, de son disciple en stratégie M. Thiers, sans parler des nombreux dithyrambes courtisanesques du premier et du second empire, qui constituaient ce qu'on a appelé trop pompeusement la « Légende napoléonnienne. »

Le livre de M. Taine descend d'une part des fameuses polémiques de Châteaubriand, de Mme de Staël, de M. de Bonald, de toute la Fronde du premier Empire, devenue le pouvoir sous la Restauration; d'autre part des réquisitoires de l'opposition sous le second empire, monarchistes et républicains, volumes de Charras, de Michelet, de Quinet, de Victor Hugo, et autres bombardeurs du bonapartisme en général et de Napoléon III en particulier, qui atteignirent l'apogée de la popularité par la défaite de Sedan et la révolution qui s'en suivit. Sous le régime du 4 septembre « publier une brochure contre Napoléon Ier ou Napoléon » III était, dit le prince [1], un facile moyen de parvenir ; les intri» gants de toute sorte usèrent et abusèrent du procédé, on arri» vait ainsi aux positions les plus hautes ; il suffisait d'un peu de » verve et de beaucoup de mauvaise foi. »

En ajoutant à toute cette littérature française anti-bonapartiste les racontars de quelques mécontents intimes et les mémoires de divers hommes d'Etat ou généraux étrangers pleins de fiel d'avoir été si souvent battus par le grand capitaine, on a l'arsenal où M. Taine a puisé les munitions pour sa plantureuse redite du pamphlet de Châteaubriand contre « Buonaparte » en 1815.

Il y a pourtant mis aussi du sien, un cachet tout spécial et qui n'est pas sans mérite ; il aurait même quelque utilité moyennant une étude équivalente en contrepartie. Constatons ces titres par le témoignage du livre de Prangins, où ils sont mêlés, il est vrai, à de vertes critiques :

Qu'est-ce donc que M. Taine, dit le prince Napoléon [2]. Quel est son système? Quelle est sa méthode, sa doctrine? Quelle est la philosophie qui l'inspire?

M. Taine est un entomologiste ; la nature l'avait créé pour classer et décrire des collections épinglées. Son goût pour ce genre d'étude l'obsède ; pour lui la Révolution française n'est que la « métamorphose d'un insecte [3] ». Il voit toute chose avec un œil de myope : il travaille à la loupe et son regard se voile ou se trouble dès que l'objet examiné atteint quelques proportions. Alors, il redouble ses

[1] *Napoléon et ses détracteurs*, page 7.

[2] *Napoléon et ses détracteurs*, page 8.

[3] Taine, *Origines de la France contemporaine*, t. 1er, préface, p. 5.

investigations; il cherche un endroit où puisse s'appliquer son microscope ; il trouve une explication qui rabaisse, à la portée de sa vue, la grandeur dont l'aspect l'avait d'abord offusqué.

Critique littéraire, critique d'art, historien, philosophe, sa méthode ne varie jamais. Cœur sec, esprit étroit, fermé aux intuitions vives, comme aux impressions généreuses, analyste perpétuel, toujours armé de sa pince à dissection, et prenant plaisir à déchiqueter sa victime jusqu'aux dernières fibres, sans un cri de l'âme, sans une aspiration vers l'idéal, M. Taine, s'il apprécie une philosophie, veut connaître le bulletin médical de la vie du philosophe, et, s'il examine une œuvre d'art, l'état pathologique du sculpteur ou du peintre. Il démontrera que la morale de la Réforme trouve son origine dans l'usage de la bière ; et, devant un tableau de maître, ayant à juger la chevelure d'une femme, il essayera de compter ses cheveux. Ses articles ne sont qu'une mosaïque, formée de phrases extraites avec patience de libelles antérieurs ; on n'y sent aucune unité de travail ; ce ne sont que des morceaux plaqués sur un mastic ; on reconnaît d'un bout à l'autre de son œuvre un labeur de rapiéçâge subtil, ou l'écrivain enchevêtre, avec une habileté particulière, les passages qu'il copie et ceux qu'il invente.

Quand on borne son talent à une accumulation de petits faits, on devrait être au moins réservé dans ses conclusions et sobre de théories. Tout au contraire. M. Taine les prodigue, et sous une forme soi-disant scientifique, se lance à chaque instant dans l'idéologie pure. Dans le champ de la science humaine, il n'est aucun système que M. Taine n'ait la prétention d'avoir renouvelé. Ses livres, pourtant si divers, portent tous l'empreinte de cette folie métaphysique qu'il raille chez les autres. Après avoir amassé des documents en nombre énorme, son esprit, impuissant à dominer les matériaux dont il veut user, les brouille, les confond, les oublie, s'attache à quelque point imperceptible, à quelque côté justemen délaissé, et, groupant les faits au rebours de leur importance, ordonnant les idées au rebours de leur valeur, enfante quelque chimère, où M. Taine se reconnaît, se complait et s'admire. Adieu alors la clairvoyance, la précision, l'impartialité, la bonne foi! La chimère s'empare de lui, elle l'entraîne, elle l'aveugle ; rien n'existe plus de ce qui pourrait la combattre; tout doit s'y adapter, tout doit s'y asservir. Citations tronquées, sources suspectes, documents apocryphes, légendes extravagantes, textes falsifiés pour défendre et glorifier sa théorie, M. Taine emploie toutes ces armes avec une inconscience rare. C'est ainsi qu'il est parvenu à échafauder une série de systèmes, en littérature ou en philosophie. Mais l'histoire ne se prête pas à de tels jeux d'esprit, et l'historien qui s'y livre provoque le dédain.

Habitué à épiloguer sur l'infiniment petit, à expliquer ce qui nous

semble élevé, par une cause inférieure, ignorée jusqu'à lui, M. Taine devait être et est matérialiste. Il n'a en cela rien renié de sa doctrine. En attaquant la Révolution, avec plus de violence que Joseph de Maistre et plus de fanatisme que de Bonald, il est resté un simple matérialiste. C'est même au nom de la philosophie athée qu'il bafoue les idées libérales du XVIIIe siècle. Pour M. Taine, « l'homme est un animal méchant, un gorille féroce et lubrique[1] ». Rien de plus répugnant qu'une telle affirmation. Par la croyance à une origine divine et à une responsabilité devant Dieu, l'absolutisme de l'ancien régime lui-même gardait encore un reflet d'idéal ; mais ces théories de marchand d'esclaves, cette politique de garde-chiourme soulèvent le cœur. Traiter ainsi la créature humaine, c'est la ravaler à l'état de brute irresponsable, et c'est à cela que la philosophie de M. Taine aboutit. Que lui parle-t-on de vice et de vertu ? Servons-nous encore de ces mots, soit, mais sans y attacher le même sens qu'autrefois, sans croire qu'ils impliquent une idée quelconque de mérite ou de démérite. « Le vice et la vertu sont des produits comme le vitriol et le sucre[2] ». Est-ce pour cette phrase, que je note entre bien d'autres, que M. Taine est devenu l'oracle de cléricaux exaltés ?

Quand une telle philosophie l'accompagne et le guide, l'esprit arrive vite au pessimisme le plus profond. J'ignore quels motifs ont pu amener, chez M. Taine, l'amertume que révèlent toutes ses productions. Je pourrais les rechercher si je suivais sa méthode ; j'aime mieux en accuser sa philosophie seule. M. Taine voit surtout le mal, c'est le mal qu'il décrit et qu'il aime. Dans le dernier volume de son *Histoire de la Révolution*, comme dans la seconde partie de son étude sur Napoléon, il entasse horreurs sur horreurs, avec une sorte de joie maladive.

Une épopée comme la révolution, une légende héroïque comme l'Empire, demandent un historien dont l'âme soit à la hauteur des événements qu'il raconte. Pour s'élever jusqu'à la compréhension de cette période extraordinaire, qui a renouvelé la face de l'Europe et ébranlé l'humanité, il faut autre chose que le scepticisme d'un épicurien désabusé ou le pédantisme d'un philosophe à formules. Il faut des dons qui manquent à M. Taine et que M. Taine n'aura jamais.

Avec les dons d'érudition et les dispositions d'esprit de M. Taine ainsi que son habileté à mêler les domaines de la publicité et de l'intimité à la recherche d'effets scabreux, on voit vite à quelle étonnante caricature il a pu réduire le grande figure du Petit-Caporal. Cela rappelle le fameux livre des lois de Rabelais.

[1] Taine, *Origines de la France contemporaine*, t. III.

[2] Taine, *Histoire de la littérature anglaise*, introduction, § 3, t. I, p. 15.

En procédant de cette façon à la biographie des adversaires et des détracteurs de Napoléon, à titre de représailles légitimes, croit-on que l'histoire en aurait grand profit? Certes il faut avouer que le vainqueur de Rivoli et d'Austerlitz ne fut pas toujours un modèle de toutes les vertus chrétiennes et que, comme homme privé, Washington, Turenne, Gustave-Adolphe et tant d'autres lui furent bien supérieurs. Mais si on le compare aux plus grands de ses émules, à Fréderic, à Marlborough, à César, à Alexandre, dont la mémoire est à l'abri des polémiques, Napoléon Ier ne fait pas encore trop mauvaise figure; il recevrait l'absolution de plus d'un prélat farouche à défaut de celle de M. Taine, qui n'est pas bien sûr de la gagner lui-même, vu son manque absolu de charité comme critique et son oubli constant du passage de l'Ecriture : « Ote la poutre qui est dans ton œil avant de voir la paille qui est dans l'œil de ton prochain. » ·

C'est sans doute fort humiliant que les plus grands génies de ce bas monde aient les défauts et les vices communs à notre pauvre humanité. Mais si l'on dresse le bilan de leurs actes publics au point de vue purement humain, en laissant le soin du reste à Celui seul qui sonde les cœurs et les reins et qui punit les méchants jusqu'à la 3e et 4e génération, on ne saurait contester à Napoléon Ier le plus haut rang parmi tous les Français qui ont illustré leur pays et leur siècle, le premier rang parmi les capitaines des temps modernes. Encore aujourd'hui il reste le grand maître dans cet art de la guerre qui fonde et consolide les Etats, et que les illustres généraux prussiens actuels ont mieux su étudier que leurs collègues de France.

Ces titres-là, ce n'est pas le livre de M. Taine qui les effacera des annales du monde, où ils sont gravés en traits indélébiles.

Le livre de Prangins n'y ajoutera également pas grand chose. Il atteste les nobles sentiments d'un parent dévoué et fidèle, mais plus chaleureux qu'éclairé sur les matières que son oncle avait surtout à cœur, plus expert en politique révolutionnaire qu'en affaires militaires, doué d'une plume élégante, entraînante qui rappelle un magnifique discours au Sénat du second empire, mais plus féconde que discrète et passablement étourdie dans le choix de ses arguments.

Ainsi le prince Napoléon, après s'être livré à un « éreintement » dans les meilleures règles des mémoires du prince de Metternich, de Bourienne et d'autres détracteurs très réels de Napoléon, s'en prend à... M. Thiers pour ses récits de 1813.

C'est tomber bien à faux, car même en supposant que M. Thiers n'ait pas tout su ni tout vu très juste à cette occasion, ce qui est possible, il n'en rend pas moins pleine justice aux mérites de Napoléon dans cette suprême campagne comme en beaucoup d'autres, et il reste l'historiographe le plus complet, le plus expert, le plus brillant, le plus sympathique de l'école napoléonienne. On ne le lui reprocha que trop dans le camp opposé; on l'accusa d'avoir fait la « légende du ratapoilisme. » MM. Quinet, Michelet, Charras ne se sont pas fait faute de l'attaquer sur ce point, avec quelque raison ça et là peut-être, et quand il reçoit d'autre part les chaudes bordées du prince Napoléon, on pourrait bien demander si ce dernier ne fait pas, comme certains détracteurs qu'il pulvérise, acte de noire ingratitude et si ses jugements sur l'Histoire justement célèbre du Consulat et de l'Empire ne sont pas trop influencés par la rancune qu'il garde à M. Thiers de ses luttes personnelles contre le régime du 2 décembre. S'il est singulier que M. Thiers n'ait pas été appelé à devenir le premier ministre du second empire, au lieu d'en avoir été la victime, très récalcitrante et finalement victorieuse victime, il est vrai, ce n'est point un motif de contester à sa belle publication les titres qui lui sont universellement reconnus.

Non content d'incriminer M. Thiers, l'antagoniste de M. Taine s'en prend à..... Jomini. « Puis vint Moreau, dit-il, que le destin » tua d'un boulet à Dresde. Alexandre voulait le nommer généralissime, et s'écria en le voyant mort : « Dieu a prononcé ! »
» Puis Jomini, que Metternich lui-même qualifie de déserteur. » M. Thiers est plein d'indulgence pour Jomini, pour ce Jomini » qui, la veille encore chef d'état-major du maréchal Ney, passe » à l'ennemi et détermine l'attaque de Dresde par les coalisés.[1] »

On ne peut qu'admirer l'opportunité de ce hors d'œuvre et surtout la méprisante dénomination, empruntée à l'autorité de ces mêmes mémoires de Metternich que le prince Napoléon fustige si bien comme source principale de M. Taine !

Pour faire, hélas ! le dénombrement des « déserteurs » impériaux, le prince n'avait pas besoin d'aller jusqu'à Payerne, ni de sortir de sa famille ; ceux de haut lignage eussent dû passer avant le pauvre officier vaudois poussé à bout par un débordement inouï de mauvais traitements, en retour de ses services éclatants à la bataille de Bautzen et dans plusieurs autres affaires marquantes.

[1] *Napoléon et ses détracteurs*, pages 91, 92.

Au moins le neveu aurait-il pu n'être pas moins généreux que l'oncle et s'inspirer à cet égard des sentiments équitables de l'exilé de Sainte-Helène qui daigna justifier notre compatriote des accusations dont il était l'objet.[1]

Le prince Napoléon, qui est érudit, aurait bien pu tenir compte du fait assez connu que, dès 1810 déjà, Jomini avait reçu un brevet de général russe et que lorsqu'il rejoignit le quartier-général russe en 1813, c'était encore pendant l'armistice; qu'il ne trahit rien, sinon sa propre fortune dominée par le feu sacré stratégique.

En tout cas Jomini a prouvé par ses écrits, notamment par son « Histoire critique des guerres de la Révolution » par sa « Vie militaire et politique de Napoléon, jugé au Tribunal de César, » ainsi que par son « Précis de l'art de la guerre » qu'il devait être compris au nombre des fervents disciples et des admirateurs de Napoléon Ier, non de ses détracteurs. Ses écrits et ses jugements impartiaux sur les campagnes de Napoléon, bases de ceux de M. Thiers, et d'innombrables publications contemporaines, n'ont pas peu contribué à asseoir la renommée du grand capitaine sur

[1] « On a accusé Jomini d'avoir trahi Napoléon et livré son plan de bataille de 1813 aux alliés. S'il fallait un autre témoignage que celui de Jomini pour démentir ces accusations, il ne serait pas difficile d'en produire un grand nombre. Mais il en est un qui les éclipse tous, car il part de la prétendue victime de cette trahison, de Napoléon lui-même, qui aurait eu cependant plus d'intérêt que tout autre à rejeter sur le compte d'autrui la responsabilité de ses revers de Culm et de Leipzig. Or voici ce que Napoléon écrivait à Ste-Hélène, dans ses mémoires autographes à propos d'un livre *(Histoire de la campagne de Saxe)* qui répétait cette accusation contre Jomini :

« C'est à tort que l'auteur de ce livre attribue au général Jomini d'avoir » porté aux alliés le secret des opérations de la campagne et la situation du » corps de Ney. Cet officier ne connaissait pas le plan de l'Empereur ; l'ordre » du mouvement général, qui était toujours envoyé à chacun des maréchaux, » ne lui avait pas été communiqué, et l'eût-il connu, l'Empereur ne l'accuse- » rait pas du crime qu'on lui impute. Il n'a pas trahi ses drapeaux comme... » Il avait à se plaindre d'une grande injustice ; il a été aveuglé par un senti- » ment honorable. Il n'était pas Français, l'amour de la patrie ne l'a pas re- » tenu. »

» Si, d'ailleurs, Jomini s'est séparé de Napoléon pour se soustraire aux humiliations qui le poursuivaient, qui n'a pas fait de même en Europe et avec des motifs moins plausibles? Combien étaient-ils au baptême du roi de Rome et combien au départ pour l'île d'Elbe et pour Ste-Hélène? De quelle façon les flatteurs de sa puissance l'ont-ils quitté au moment des revers, depuis les Saxons à Leipzig jusqu'à ses propres ministres à Paris.

» Jomini, frappé injustement, est parti le lendemain d'une victoire, seul et pauvre comme aux premiers jours. D'autres, que Napoléon avait gorgés d'honneurs et de richesses, l'ont abandonné au moment où il avait le plus besoin d'eux et ont tourné contre lui tout ce qu'ils tenaient de sa munificence. » *Le général Jomini, sa vie et ses écrits. Esquisse biographique et stratégique*, par Ferdinand *Lecomte*, colonel à l'état-major fédéral suisse, 2e édition. Paris, Tanera, éditeur, 1869.

ses vraies et solides bases et à élever ainsi à sa mémoire le monument impérissable qui défie tous ses détracteurs présents et futurs.

Nous ignorons si l'on trouvera jamais ce mérite aux brochures du château de Prangins.

Le surmenage des chevaux de cavalerie en Suisse.

RÉPONSE

L'auteur du bienveillant article « *Le surmenage des chevaux de cavalerie en Suisse* », inséré au n° 10 de votre journal, a montré par son ouvrage l'intérêt sincère qu'il porte à la cavalerie suisse et à son développement ; — il paraît avoir prévu aussi des objections et des critiques.

Un officier, jeune encore, mais ayant déjà travaillé nombre d'années à l'instruction de la cavalerie, demande à l'auteur la permission de lui répondre par quelques lignes, dont il tâchera d'éliminer toute aigreur.

Tous ceux qui ont l'honneur de s'occuper de l'organisation et de l'instruction de notre armée et spécialement de la cavalerie sont très flattés et très reconnaissants de toutes les marques d'intérêt dont on veut bien honorer leur travail qui est souvent pénible, dont la valeur est parfois contestée et dont les résultats sont difficiles à apprécier.

Les instructeurs de toutes les armes seront toujours heureux de pouvoir donner tous les renseignements possibles à ceux qui se donnent la peine de nous les demander et de nous faire part de leurs opinions et des critiques qu'ils auraient à adresser à notre travail.

Toutefois, d'autre part nous croyons avoir le droit d'exiger de ceux qui veulent bien porter des jugements publics et compétents de venir se renseigner de près et longuement sur ce qui se fait et sur l'état réel des choses ; nous ne pouvons accepter des critiques sévères et motivées, fondées sur les observations d'une courte visite et sur des racontars.

L'article en question nous adresse deux reproches que je veux essayer d'examiner de mon mieux, en évitant si possible de me placer à un point de vue trop exclusivement militaire.

L'auteur se plaint *en première ligne* du peu d'intérêt et de

bienveillance que nous portons au développement de l'élevage du cheval en Suisse.

La condition fondamentale pour la valeur des services qu'une cavalerie peut rendre à son pays est la bonne qualité de son matériel de chevaux; le service principal de la cavalerie de nos jours et surtout de la cavalerie si peu nombreuse de notre pays, consiste à fournir à l'armée des renseignements sur l'ennemi, le terrain, etc.

Si la cavalerie veut se procurer des renseignements précieux et valables, il faut qu'elle aille les trouver au loin, les procure vite et qu'elle sache échapper aux prises de l'ennemi en profitant des avantages du terrain.

Il saute aux yeux que pour suffire à une telle tâche il faut que la cavalerie soit montée *sur un cheval qui puisse aller vite, longtemps et capable de porter son cavalier dans tous les terrains.*

Je demande à tous ceux qui ont dû faire du service dans ces conditions-là, ainsi qu'à ceux qui ont vu travailler la cavalerie aux manœuvres des dernières années, à ceux qui l'ont eue sous leurs ordres, si notre cheval du pays, non quelques bêtes extraordinaires, mais le cheval de cette qualité toujours choisie et sortant de la moyenne, que l'on veut nous donner, pourrait suffire à ce service ?

Je ne crains pas leur réponse, qui est donnée déjà par le fait que, rarement aux manœuvres, l'on voit un officier monté sur un cheval du pays.

Je prierai tous ceux qui s'intéressent à cette question et ceux qui doutent de ces appréciations de venir se rendre compte eux-mêmes aux dépôts de remonte des difficultés que rencontre le dressage de la majeure partie des chevaux du pays et de l'insuffisance du résultat obtenu.

Je les prie de se rendre compte dans les rapports officiels des pour cent de ces chevaux qui doivent être réformés pendant les dépôts, les écoles de recrues et dans les premières années de service.

Ils verront aussi les soins que la troupe doit mettre au sellage de bon nombre de ces chevaux afin d'éviter les blessures, suites du défaut de conformation.

Et enfin que l'on regarde un escadron traverser au trot ou au galop un terrain mou ou labouré et que l'on compare la manière dont les chevaux des différentes provenances passent ce terrain.

Je crois d'ailleurs me donner une peine inutile en constatant

la supériorité, au point de vue militaire, de la majeure partie des chevaux de cavalerie étrangers sur ceux achetés dans le pays; nos dragons et guides reconnaissent cette supériorité et, *de plus,* ils sont en général contents, chez eux aussi, du travail de ces chevaux dont le dressage et l'acclimatation se sont améliorés par suite des expériences faites pendant de longues années. Leurs critiques, si critique il y a, s'adressent actuellement encore au règlement des intérêts entre le cavalier et l'Etat; on dit que des projets qui doivent remédier aux inconvénients sont à l'étude.

Si l'on ne conteste plus la qualité du nouveau cheval de cavalerie, ce qui se faisait encore il y a peu d'années, les reproches faits au système de remonte s'adressent à ses désavantages pour les intérêts économiques de notre agriculture.

On reproche à la cavalerie de ne pas soutenir les éleveurs de notre pays.

Il y a en Suisse deux espèces d'éleveurs qui présentent des chevaux aux commissions de remonte :

Les uns sont des messieurs faisant l'agriculture en grand ou des propriétaires de domaines de luxe, qui produisent des chevaux pour leur plaisir et souvent à grands frais; ils arrivent généralement, par les soins et les connaissances qu'ils mettent à cet élevage, à nous présenter des produits dont les qualités sont reconnues et pour lesquels les commissions paient des sommes quelquefois plus élevées que les prix payés pour les chevaux étrangers.

Ces éleveurs, dont le nombre malheureusement est très petit, ont le plein droit de réclamer un intérêt tout spécial à des récompenses pour leurs efforts, par lesquels ils tendent à améliorer la race chevaline dans notre pays.

Toutefois ces éleveurs voudront bien avouer que dans cet élevage ils ne trouvent guère un avantage économique; l'élevage rationnel du cheval de sang demandant une nourriture dont le prix est trop élevé en Suisse.

D'un autre côté nombre de gens nous présentent des chevaux dont l'élevage n'a rien à faire avec un système et une tendance à l'amélioration.

Ce sont en partie des produits obtenus d'une vieille jument dont on voulait encore tirer profit dans ses vieux jours, ou alors des chevaux qui montrent des traces fâcheuses et incurables d'un travail exagéré dans leur première jeunesse.

Ces éleveurs là cherchent un avantage économique dane l'élevage du cheval; les résultats de leurs efforts sont frappants !

La cavalerie ne pourra venir à leur secours aussi longtemps qu'ils resteront sourds à nos reproches et à nos vœux.

Il est incontestable d'ailleurs que depuis l'importation des étalons étrangers et depuis la distribution de primes aux poulinières, des progrès commencent à se réaliser et personne n'osera dire que le système de remonte actuel de la cavalerie a exercé une influence fâcheuse sur l'élevage du cheval en Suisse.

Nous reconnaissons qu'il est important pour l'armée que nous arrivions à élever un cheval de selle et nous serons heureux de le trouver un jour en Suisse; toutefois nous croyons que, vu la situation agricole de notre pays, les éleveurs devraient concentrer leurs efforts à la production d'un bon cheval d'artillerie qui puisse au besoin porter son cavalier; des chevaux de ce genre suffiront à bon nombre de nos officiers montés.

Mais jamais nous ne pourrons admettre que l'on augmente encore les difficultés si grandes que rencontrent l'organisation et l'instruction de notre arme en Suisse en nous donnant un cheval insuffisant.

Nous sommes d'avis que la possibilité et la probabilité que nous soyons un jour en état de rendre à l'armée et au pays les services qu'on doit nous demander vaut bien les quelques cent mille francs que nous payons chaque année à l'étranger pour nos chevaux.

L'auteur du travail en question veut enfin « attirer notre attention » sur le « surmenage des chevaux » dans les écoles de recrues, fait dont nous ne connaissons que trop et la vérité et les inconvénients.

Si dans certaines périodes de nos écoles de recrues nous demandons un travail relativement trop fort pour un certain nombre de jeunes chevaux, nous agissons en parfaite connaissance de cause et nous nous rendons parfaitement compte des suites que peut entraîner cette manière d'agir.

La meilleure preuve est que nous nous efforçons de trouver tous les moyens possibles pour combattre ces difficultés.

C'est pour ménager les chevaux des recrues que nous disposons dans chaque école des chevaux de dépôt (non de régie) dont le nombre est malheureusement fortement limité par le budget. — C'est dans ce but aussi que pendant la période des exercices nous ne sortons plus qu'une fois par jour, et toujours de bon matin, et que nous ne faisons que rarement monter nos cavaliers

avec le paquetage ; c'est aussi pour parer aux détériorations possibles que nous demandons à nos recrues un service d'écurie si soigné et si exact.

Les suites fâcheuses du travail sont, de plus, réduites par l'entraînement graduel auquel nous soumettons nos jeunes chevaux.

L'auteur paraît supposer que dans les cours de remonte « les chevaux sont préparés à la vente » et « chargés d'une mauvaise graisse, » — il n'en est pas ainsi ; nous tâchons au contraire de les habituer peu à peu à un travail dur autant que nous le permet notre personnel, peu nombreux il est vrai.

Pendant les premières cinq semaines de l'école de recrues, les chevaux ne font que deux et finalement trois heures de travail par jour et c'est seulement pendant les trois dernières semaines que les chevaux travaillent pendant 4 ou 5 heures au service de campagne et à l'exercice.

Nous avouons que ce dernier travail est généralement trop fort et que l'on peut en constater les suites aux jambes et à l'état général d'un certain nombre de chevaux.

Cela arrive de même dans les armées permanentes où les chefs d'escadron s'occupent pendant tout l'hiver, avec un soin tout spécial, à rétablir et à engraisser les chevaux qui ont souffert des manœuvres.

Pour apprécier la gravité de ces dégâts il faut examiner d'une part l'état des chevaux après un ou deux ans de service, et d'autre part consulter les listes de réforme.

On ne s'étonnera pas en constatant qu'après un ou deux ans de séjour à la maison, aux travaux de campagne, la plupart des chevaux qui avaient souffert des jambes se soient remis.

Les réformes se font en majeure partie pour cause de pousse, état maladif, dont les causes sont généralement ou d'anciens catarrhes ou un régime de nourriture et d'entretien fautifs.

En somme je ne veux pas contester que le travail que nous faisons faire à nos chevaux dans les écoles de recrues ne nous coûte pas quelques bêtes qui auraient pu rendre de longs et bons services s'ils avaient été ménagés pendant leur jeunesse, toutefois je crois que le surmenage n'est ni tellement exagéré ni tellement funeste dans ses suites.

Vu cet état de choses, notre ligne de conduite nous est dictée par les appréciations suivantes :

Pour former une cavalerie qui puisse remplir son rôle et qui vaille son argent (si elle ne suffit pas à sa tâche, elle ne vaut pas

un sou), nous devons faire de nos jeunes gens des cavaliers intrépides qui soient *habitués* à aller *vite, longuement* et *partout* et nous devons exercer leurs chefs, officiers et sous-officiers, à les conduire dans toutes les conditions et dans toutes les situations ; cela est sûrement difficile, on disait dans le temps impossible !

Nous ne pouvons arriver à ce but sans faire marcher les chevaux quelquefois vite, quelquefois loin et quelquefois dans de mauvais terrains, pas plus que l'on ne peut apprendre à nager en chambre.

Nous estimons *que le but vaut les sacrifices* que nous voulons bien réduire au minimum et, pour conclure, rappelons-nous ce proverbe trop vrai pour notre cas : « On ne peut faire des omelettes sans casser des œufs. »

Berne, octobre 1887.

Ed. Wildbolz,
capitaine et instructeur de cavalerie.

Visite sanitaire des recrues en 1886.

Le bureau de statistique du Département fédéral de l'intérieur vient de publier une fort intéressante étude sur les résultats du recrutement d'automne 1886, appuyée de nombreux et précieux tableaux. Nous en extrayons les données ci-après :

Introduction.

Les matériaux de la présente publication ont été recueillis et coordonnés d'après le mode adopté les années précédentes ; toutefois les tableaux ordinaires ont été complétés par l'état des résultats de la visite des *incorporés* qui avaient demandé leur exemption, ainsi que par la reproduction du *rapport sommaire* des commissions de visite sanitaire. La publication du tableau relatif aux incorporés était annoncée déjà dans notre rapport de l'année dernière ; quant au « rapport sommaire », nous le reproduisons à la demande expresse du médecin en chef de l'armée. Nos appréciations sur les données de ces deux annexes trouveront leur place à la fin de cette introduction.

Les matériaux mis à notre disposition, c'est-à-dire les inscriptions des contrôles nominatifs, fournissent matière, en ce qui concerne leur exactitude et la confiance qu'ils méritent, à certaines observations qu'on trouvera dans les chapitres suivants. Si nous sommes loin de pouvoir encore nous déclarer satisfaits sous tous les rapports, nous nous empressons d'ajouter que nos critiques ne s'adressent

que pour une faible part aux commissions sanitaires. Certaines détectuosités tiennent évidemment à des circonstances dont la responsabilité n'incombe pas aux commissions ni à leurs membres en particulier. Telle est d'abord la surcharge imposée aux autorités préposées à la visite. A cet égard, le dernier recrutement n'a différé en rien des précédents. Malgré la prescription réglementaire qui fixe au chiffre « normal » de cent hommes par jour le maximum des visites, il n'y a pas eu l'automne dernier moins de 111 jours (soit près du tiers des 332 jours d'inspection), où les commissions ont eu à visiter 120 hommes et plus; pendant 20 jours les inscriptions ont même atteint ou dépassé le chiffre de 150. Nous avons reproduit l'année dernière à cette même place le témoignage compétent d'un médecin de division, constatant que la visite consciencieuse et réglementaire de 100 hommes par jour constitue déjà une tâche si pénible pour les médecins qui en sont chargés qu'il n'est pas possible de dépasser ce chiffre notablement et fréquemment sans compromettre l'exactitude et la précision des résultats. Mais comme les récentes instructions du département militaire fédéral recommandent aux autorités de recrutement d'observer mieux, à l'avenir les prescriptions réglementaires sur cette matière, on est en droit d'espérer une amélioration sensible tout au moins à partir de l'année prochaine.

Une autre cause doit avoir encore nui à l'uniformité des appréciations et à l'exactitude des résultats lors du dernier recrutement (nous n'avons pas pris d'informations à cet égard les années précédentes) ; c'est le changement par trop fréquent du personnel des commissions sanitaires dans certains arrondissements. Le règlement détermine comme suit la composition de ces commissions :

« Le médecin de division désigne parmi les médecins (d'élite ou de landwehr) incorporés dans sa division les membres des commissions sanitaires. Celles-ci se composent d'un officier supérieur du service sanitaire fonctionnant comme président et généralement de deux membres choisis parmi les médecins militaires.

» Ces médecins doivent être choisis en raison de leur aptitude et de manière à fonctionner autant que possible :

» *a*) En dehors du cercle de leur pratique habituelle ;

» *b*) Dans des cercles modérément éloignés, en évitation de frais inutiles. »

Si l'on veut appliquer ces conditions à la lettre, il est sans doute impossible d'établir pour tous les arrondissements de division une règle uniforme sur les mutations du personnel sanitaire; en raison des différences topographiques des arrondissements, ainsi que de l'inégalité des distances des divers lieux de recrutement, certaines régions devront nécessairement exiger plus de changements que d'autres. A suivre ces instructions sans discernement, on risque

cependant de les dépasser et parfois même de les enfreindre ; il nous semble que c'est le cas pour les mutations survenues l'année dernière dans un arrondissement de division ; nous les énumérons dans le tableau suivant, en désignant par des majuscules les médecins appelés à fonctionner :

Jours de visite.		Membres de la commission sanitaire.
Août	2 — 7	A. B. C.
»	9 — 12	D. E. F.
»	13 — 14	D. F. G.
»	16 — 19	H. J. K.
»	20 — 24	H. L. M.
»	25 — 27	N. O. P.
»	28 — 31	N. O. Q.
Sept.	1 — 3	N. R. S.
»	6 — 8	D. K. T.
Oct.	2 — 8	C. U. V. (W.)
»	9 — 16	U. V. X. (Y.)
	Total	24 médecins.

Ce tableau sera plus significatif encore, lorsque nous aurons ajouté que les conditions topographiques de cet arrondissement sont les plus favorables qu'on puisse imaginer, que tous les lieux de recrutement sont situés sur une ligne le chemin de fer, et que d'autre part non plus aucune difficulté sérieuse n'empêchait de composer les commissions d'une manière plus rationnelle.

Il est incontestable cependant que les commissions qui demeurent pendant un certain temps composée des mêmes membres, ou qui ne sont soumises qu'à un remaniement partiel et peu fréquent, déploient plus d'habileté dans les visites, et sont naturellement plus aptes à formuler des appréciations uniformes. C'est sans doute par ce motif que dans d'autres arrondissements de division l'on s'attache visiblement à maintenir le plus longtemps possible en fonctions le président de la commission, et à n'admettre qu'une alternance entre *deux* médecins pour le remplacer pendant toute la durée des opérations. La fréquence des mutations du personnel sanitaire varie beaucoup dans les divers arrondissements ; ainsi l'un d'eux n'a employé que 10 médecins pour tout le recrutement, deux autres en ont eu de 12 à 13, deux autres chacun 20 et deux autres encore chacun 24. (Les contrôles de l'une des divisions ne fournissent pas de données à cet égard.) Puisqu'il est constaté qu'on a si peu cherché jusqu'ici, même dans les limites d'un seul arrondissement, à garantir l'uniformité des appréciations, on est en droit de conclure qu'il reste encore beaucoup à faire pour observer convenablement la prescription du règlement qui recommande de veiller par tous les moyens à ce que

le recrutement s'opère d'une manière identique et uniforme *dans toute la Suisse.*

Les intérêts de l'armée, ceux des hommes appelés au service et qui ont droit à l'égalité de traitement, et enfin ceux — plus modestes — de la statistique, se réunissent ici pour exiger que cette matière soit l'objet d'une constante attention.

* * *

Nombre des hommes visités.

Le nombre des recrues visitées annuellement pendant la dernière période décennale est le suivant :

Année.	Recraes visitées.
1886	30,391
1885	30,713
1884	29,965
1883	29,918
1882	29,699
1881	29,379
1880	29,146
1879	29,131
1878	28,516
1877	26,282

Comme nous l'avions prévu il y a déjà deux ans, on constate pour la première fois cette année une diminution du nombre des hommes appelés au recrutement, laquelle succède à une augmentation constante, quoique parfois assez faible, depuis 1877. La diminution la plus considérable s'observe dans les cantons de Vaud et de St-Gall, qui perdent chacun environ 300 hommes ; elle est d'ailleurs compensée en partie par une augmentation de près de 400 hommes dans le canton de Berne. En ce qui concerne l'ensemble de la Suisse, il ne faut pas s'attendre à une augmentation importante dans les prochaines années ; on peut même prévoir plutôt une diminution qui ne sera pourtant pas de longue durée. Les résultats du recensement qui aura lieu l'année prochaine permettront de formuler une opinion plus précise et plus complète à cet égard.

* * *

D'après l'année de naissance, les recrues visitées en 1886 se divisent comme suit :

Année de naissance.	Recrues visitées.
1867	22,830
1866	3,757
1865	2,408
1864	881
1863	238

Année.	Recrues visitées.
1862	97
1861	54
1860	42
1859	27
1858	27
1857	9
1856	13
1855	7
1853	1

Les recrues de la dernière classe forment donc, comme d'habitude, environ 3/4 du nombre total.

Onze recrues, auxquelles les contrôles assignaient l'année 1868, figurent ici et dans les tableaux 1 et 2 comme appartenant à la dernière classe.

* * *

Au recensement du 1er décembre 1880, on a constaté la présence en Suisse de 25,739 citoyens du sexe masculin nés en 1867. Il peut en être décédé dans l'intervalle environ 575 (= 2 ¼ %), de sorte que cette classe aurait dû fournir 25,164 hommes au recrutement. Il ne s'en est cependant présenté, comme nous l'avons vu plus haut, que 22,830 à la visite sanitaire ; on doit donc admettre que les 2334 autres ont émigré dans l'intervalle (c'est-à-dire depuis fin 1880). La comparaison de ce chiffre avec les résultats correspondants des dernières années montre que la classe 1887 a un peu moins souffert de l'émigration que les précédentes.

Année de naissance	Présents au 1 déc. 1880	Décédés avant la visite	Vivants à l'époque de la première visite	Présents à la visite	Non présents à la visite
1867	25,739	env. 575	env. 25,164	22,830	env. 2334
1866	26,716	» 530	» 26,186	23,233	» 2953
1865	25,485	» 425	» 25,060	22,489	» 2571
1864	25,524	» 320	» 25,204	22,720	» 2484

En ce qui concerne les hommes de la dernière catégorie, c'est-à-dire ceux qui étaient absents à l'époque où ils auraient dû se présenter pour la première fois à la visite, nous avons prouvé par un état comparatif inséré dans notre dernière publication que la moitié d'entre eux environ se représentent dans les années suivantes et que ceux-ci ne doivent par conséquent être considérés au moment du recrutement que comme des émigrés *temporaires*. Nous continuons ici ce tableau pour l'année 1886.

	Visités pour la première fois	Appartenant à la dernière classe	Appartenant à des classes antérieures
1886	24,216	22,830	1386
1885	24,625	23,233	1392
1884	23,937	22,489	1448
1883	23,932	22,720	1212

De l'aptitude au service en général, ainsi que par district et canton.

Sur les 30,391 recrues visitées en automne 1886, 6107 ont été ajournées à un an ou deux, et 24,284 seulement ont été l'objet d'une décision définitive ; parmi ces dernières, 15,308 ont été reconnues aptes au service et 8,976 impropres au service. Celles-ci représentent donc le 37 % des déclarations définitives. Ce résultat est un peu plus favorable que celui des années précédentes. Il serait toutefois prématuré d'en conclure à une amélioration de la qualité physique et des conditions sanitaires des hommes vis-à-vis de ceux des années antérieures. Il n'est pas impossible que ce résultat en apparence plus favorable provienne en tout ou en partie du fait que les commissions, par suite de motifs et de circonstances que nous n'avons pas à rechercher ici, se seraient montrées moins sévères que d'habitude dans la visite des recrues. Quoi qu'il en soit, nous croyons devoir rappeler ce que nous avons déjà dit précédemment, à savoir que les variations en hausse ou en baisse de la proportion susmentionnée ne peuvent pas être considérées comme l'expression certaine et précise de la réalité. Sous cette réserve, nous reproduisons ici les chiffres des dix dernières années.

Année de naissance	Aptes au service	Impropres au service	Décisions définitives	Proportion des impropres au service par 100 décisions définitives
1886	15,308	8,976	24,284	37
1885	15,006	9,548	24,554	39
1884	14,499	9,358	23,857	39
1883	14,793	8,894	23,687	38
1882	14,775	8,736	23,511	37
1881	14,034	9,510	23,544	40
1880	12,967	10,718	23,685	45
1879	12,508	10,892	23,400	47
1878	13,971	8,623	22,594	38
1877	12,670	8,166	20,836	39

* * *

Si l'on calcule cette proportion par district et par canton, non pas d'après les résultats d'une année isolée, mais d'après le résultat d'ensemble des trois dernières années, les *cantons* suivants accusent la proportion la plus favorable et la plus défavorable. Sur 100 recrues ayant fait l'objet d'une décision définitive, ont été reconnues impropres au service :

Dans le canton de Nidwald[1]	24	Dans le canton de Lucerne .	43
» du Tessin[1] .	26	» d'Appenzell Rh. I.	43
» de Vaud . .	31	» d'Argovie . .	43
» d'Obwald[1] .	33	» de Schwyz .	44
» de Neuchâtel	34	» du Valais . .	44
. . . .		» de Fribourg .	50

L'extension de ce calcul à une période de trois ans a contribué à réduire notablement le nombre, indiqué l'année dernière, des *districts* accusant des résultats extraordinairement défavorables, c'est-à-dire *moins* de 50 % d'hommes aptes au service. Le nombre de ces districts s'est abaissé de 19 à 11. Une autre conséquence en a été que ces districts n'apparaissent plus autant qu'auparavant comme des parties continues d'un même territoire. D'autres constatations restent néanmoins acquises : ainsi la partie allemande du Haut-Valais avec quelques districts voisins de l'Oberland bernois et la majeure partie du canton de Fribourg d'une part, et de l'autre les districts de Kulm, de Lenzburg et de Zofingen, dans le canton d'Argovie, constituent les deux plus grandes régions parmi celles qui accusent des résultats défavorables, tandis que les districts les mieux partagés, c'est-à-dire comptant moins de 30 % d'hommes impropres au service, se trouvent surtout dans les cantons de Vaud et du Tessin. La 2e colonne du tableau 9 fournit les données précises pour chaque district. *(A suivre.)*

Société des Officiers de la Confédération suisse.

SECTION VAUDOISE

Le Comité vient d'annoncer comme suit les sujets de concours pour l'hiver 1887-1888 :

1. Etude de géographie militaire sur la partie neutralisée de la Savoie.

2. Mesures préparatoires et exécution de la mobilisation d'un bataillon, d'un escadron ou d'une batterie.

(Il est rappelé que le *premier jour de mobilisation* est le surlendemain du jour où l'ordre de mobilisation a été rendu; que l'heure d'entrée au service est fixée à 9 heures du matin ; que l'infanterie et la cavalerie se réunissent le premier jour de mobilisation, l'artillerie

[1] Dans un rapport adressé cette année à la société suisse d'utilité publique *sur la valeur alimentaire du lait et du fromage*, on explique les résultats favorables du recrutement dans les cantons d'Unterwald et du Tessin par le fait que dans les deux cantons, qui sont les contrées de la Suisse où la consommation du fromage est la plus répandue et la plus fréquente, cette alimentation substantielle rend la population plus saine et plus robuste qu'ailleurs.

le deuxième jour ; que l'infanterie et la cavalerie doivent être prêtes à marcher le matin du deuxième jour et l'artillerie le matin du quatrième jour de mobilisation).

Le commandant reçoit pour la subsistance de sa troupe l'indemnité de vivres en argent ; les fourrages sont fournis par la commune contre bons.

L'auteur choisira sa place de rassemblement au lieu où se trouve le matériel de corps de son unité ; il indiquera les mesures à prendre et rédigera les différents ordres à donner ; il fera un tableau du temps employé aux différentes opérations.

Le jour où l'unité est prête à marcher, elle doit opérer une marche de 25-30 kilomètres dans une direction à choisir par l'officier.

3. La conduite du feu de l'infanterie.

4. L'équipement du soldat d'infanterie ; ses modifications éventuelles, entre autres en vue de la guerre de montagne.

5. Du rôle de la cavalerie dans les guerres futures.

6. L'équipement du soldat de cavalerie et le paquetage.

7. Etude sur les explosifs. (L'auteur pourra étudier la question au point de vue général, ou l'emploi des explosifs pour le chargement des pièces et projectiles de l'artillerie).

8. Etude sur la conduite du feu des groupes d'artillerie (régiment, brigade).

9. Organisation défensive d'une position au moyen de la fortification de campagne. (Choisir une position, l'occuper avec un effectif déterminé, faire le plan des ouvrages, croquis, devis, etc.)

10. L'organisation des troupes de chemins de fer.

11. La vélocipédie militaire.

12. De l'emploi des conserves et des comprimés pour l'alimentation des troupes et des chevaux.

13. Les services de l'arrière des troupes sanitaires (transports, hôpitaux, etc.)

14. Etude d'un point spécial d'histoire ou de géographie militaire.

N.B. Tous les travaux devront être déposés avant le 1er juin 1888 entre les mains du Comité.

Le Comité.

La sous-section de Lausanne de la Section vaudoise des officiers, réunie samedi soir 5 novembre, a reconstitué son comité. Elle l'a composé de M. Guiguer de Prangins, major d'artillerie, président (président sortant) ; Wenger, major d'infanterie ; H. Manuel, capitaine du génie ; Bornand, 1er lieutenant adjudant d'infanterie, et de Muralt, lieutenant d'artillerie.

BIBLIOGRAPHIE

Les expéditions françaises au Tonkin, par Pierre LEHAUTCOURT. Livraisons 1-4. Paris, *Spectateur militaire*, 1887. Prix : 1 fr. 75.

Ici nous présentons à nos lecteurs les premiers chapitres d'un travail que bon nombre d'entr'eux connaissent déjà par le *Spectateur militaire* et qui paraît maintenant comme ouvrage séparé. Il doit comprendre environ 25 livraisons hebdomadaires de 32 pages et sera donc complet au bout de six mois environ. Le prix de la livraison fort modique, eu égard à la bonne exécution soit du texte, soit des dessins et plans qui l'agrémentent, est de 50 cent., exceptionnellement 20 cent. pour la première livraison.

Les quatre fascicules que nous avons sous les yeux contiennent, outre une introduction, la description du Tonkin et de l'Annam, des notions sur leur histoire, leur topographie, les mœurs de leurs habitants, etc., ainsi que le récit des événements militaires et politiques récents jusqu'à la mort de Francis Garnier et de Balmy et au traité du 15 mars 1874 entre la France et l'Annam.

Le texte, qui se fait remarquer par un style clair et attrayant et par un jugement juste et exempt de parti pris, est accompagné de vues et de types de l'extrême Orient, ainsi que des portraits des hommes qui s'y sont le plus dinstingués.

En résumé la manière remarquable dont M. Lehautcourt a traité ses prolegomènes de la conquête du Tonkin ne laisse aucun doute sur le succès de son ouvrage.

Guerre de 1870-1871. Les grandes batailles de Metz, par Alfred DUQUET. Paris, Charpentier, 1888, in-8, 341 pages et cinq cartes. Prix : 3 fr. 50.

Sous ce titre M. Duquet, l'écrivain militaire français bien connu, fait le récit des opérations de l'armée de Bazaine — si tant est qu'on puisse donner le nom d'opérations à cette suite ininterrompue de déceptions — pendant le premier mois de la guerre, du 19 juillet au 18 août, jour de la mémorable bataille de St-Privat. Un volume qui paraîtra incessamment sous le titre : *Les derniers jours de l'armée du Rhin* complètera l'histoire des défaites de cette brave et malheureuse armée et des fautes de son pitoyable général.

Nous ne saurions vraiment pas ce qu'il faut le plus louer dans l'ouvrage de M. Duquet, la justesse et l'impartialité du jugement ou la clarté et la précision souvent éloquentes de l'exposition. Un autre point qui frappe peut-être encore davantage, c'est la manière consciencieuse et rigoureuse dont M. Duquet fait ses déductions ; jamais il n'émet une assertion de quelque importance sans l'appuyer de plusieurs citations empruntées aux auteurs les plus compétents, français, allemands, anglais, belges et d'autres pays. Cette manière

de procéder donne confiance au lecteur et n'entrave pas la marche du récit, vu l'habile coordination des citations.

Un chapitre est consacré à chacune des quatre grandes batailles de la campagne : Forbach, Borny, Rezonville et Saint-Privat, un à la retraite sur Metz et un à chacune des journées d'intervalle pendant la grande lutte devant Metz. Le récit se termine par quelques pages de conclusion où l'auteur exprime son indignation de patriote sur la conduite de Bazaine.

L'ouvrage renferme en outre les tableaux indiquant la composition des armées belligérantes et des cartes des champs de bataille dont l'exécution typographique ne laisse rien à désirer.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Soleure. — Le dimanche 6 novembre a eu lieu à Balsthal une fête populaire en commémoration de la participation de Soleure à la guerre du Sonderbund. 350 vétérans y ont pris part, parmi eux, M. le colonel Hammer, conseiller fédéral, qui a fait la campagne en qualité de sous-lieutenant d'artillerie. Au banquet, M. Hammer a porté le toast à la patrie en termes éloquents et chaleureusement applaudis.

Allemagne. — Le ministre de la guerre allemand général Bronsart de Schellendorff, après avoir inspecté en détail toutes les fortifications de la frontière russo-allemande, a soumis à l'empereur les projets de nouvelles fortifications destinées à compléter le système actuel.

L'empereur et le maréchal de Moltke ont approuvé ces projets et depuis quelques jours on a commencé la construction de nouveaux forts autour de Grandevitz et Thorn.

Italie. — Nous venons de lire dans le *Diritto* du 27 octobre le magnifique discours que M. le président Crispi a prononcé au banquet du 26 à Turin. Mais ce chef-d'œuvre d'éloquence paraît être aussi un chef-d'œuvre de diplomatie. En tout cas, il a été une déception pour ceux qui s'attendaient à y trouver de l'inédit sur la politique extérieure et notamment sur l'entrevue de Friedrichsruhe. « Ne nous plaignons pas de cet effacement relatif, dit le *Nord*, si compétent en ces matières, et louons le ton général de la harangue ministérielle, qui n'a rien de provoquant ni de grandiloque. M. Crispi, comme d'autres hommes d'Etat en pareille occurence, aurait pu se laisser griser par les fumées du banquet de Turin et les effluves sympathiques d'une partie au moins de l'assistance ; il a résisté à ce genre d'ivresse particulière et son langage porte l'empreinte d'une sobriété et d'une réserve qui contrastent heureusement avec l'intempérance oratoire de son prédécesseur, le comte Robilant. Il aurait pu, sans être à Rome, monter au Capitole et rendre grâces aux dieux ; il n'en a rien fait. Le *premier* Italien a triomphé assez modestement de sa visite à Friedrichsruhe. Il a parlé beaucoup de l'Allemagne, pas du tout de l'Autriche ; il a fait une allusion à la triple

alliance et a insisté longuement sur le rapprochement italo-germanique. Il s'est montré fort aimable pour la France, aimable avec affectation, aimable jusqu'à l'invraisemblance. Car enfin, si un conflit surgissait par malheur entre les deux Etats riverains des Vosges, il est hors de doute aujourd'hui que l'armée italienne se masserait sur la frontière des Alpes, à supposer qu'elle n'essayât pas de la forcer, immobilisant tout au moins un fort contingent de troupes françaises. Mais en somme ces douceurs adressées à la France partent d'un bon naturel, et lors même qu'elles seraient inspirées dans une certaine mesure par la perspective du traité de commerce franco-italien à renouveler, ce souci est assurément légitime et n'a rien qui prête à la critique.

» M. Crispi ne montre pas moins d'aménité et d'optimisme en ce qui touche la tranquillité de l'Europe. « L'on a conspiré à Friedrichsruhe, s'est-il écrié, mais en faveur de la paix ! » C'est entendu et nous y souscrivons, en faisant remarquer toutefois qu'il s'agit ici, en fin de compte, d'une paix toute spéciale, appuyée sur les bayonnettes, d'une sorte de paix qu'on pourrait qualifier de comminatoire, voire même de coërcitive. »

France. — Le vice-amiral Jaurréguiberry, sénateur, est mort hier matin à Paris, dit le *Soir* du 23 octobre.

Né en 1812, il entra au service en 1831 et y fit une carrière des plus brillantes, se distinguant en Crimée, en Cochinchine et en Chine où, en 1860, il commandait les marins fusiliers.

Promu contre-amiral en 1869, il commandait une division de l'escadre d'évolutions au commencement de 1870.

Après avoir pris part au blocus de la Jade, il fut appelé à servir sous Chanzy dans l'armée de la Loire.

On sait quels services il a rendus à la tête de son corps d'armée.

Le 9 décembre 1870, il fut nommé vice-amiral.

Depuis il a rempli de hautes situations dans l'armée navale.

Il était grand-croix de la Légion d'honneur, médaillé militaire et officier d'académie.

Il laisse un fils qui est capitaine de frégate et deux filles.

— M. le général de brigade Bertrand, commandant supérieur à Sousse (Tunisie), a été nommé adjoint au gouverneur de Verdun, commandant supérieur de la défense du groupe de Verdun.

— M. le général de brigade Thomas, nouvellement promu, a été nommé adjoint au gouverneur d'Epinal, commandant supérieur de la défense du groupe d'Epinal.

— M. le général de brigade Giovanninelli a été nommé adjoint au gouverneur désigné de Paris, commandant supérieur de la défense du groupe de Paris.

— M. le général de brigade Raynal de Tessonnière, nouvellement promu, a été nommé adjoint au gouverneur de Lyon, commandant supérieur de la défense du groupe de Lyon.

— Quatre projets de loi viennent d'être déposés sur le bureau de la Chambre par le ministre de la guerre :

L'un prescrit que pourront être nommés sous-lieutenants, soit dans la réserve, soit dans l'armée territoriale, selon les besoins du service, les anciens engagés conditionnels d'un an et les sous-offi-

ciers appartenant par leur âge à la réserve de l'armée active qui satisferont à certaines conditions d'aptitude déterminées par le ministre de la guerre.

Le second porte création de 2 régiments d'artillerie de montagne à 6 batteries ; de 2 régiments mixtes composés de 2 batteries montées, 2 à pied et 6 de montagne pour l'Algérie et la Tunisie ; suppression des deux régiments de pontonniers, dont les officiers de l'état-major, les sections hors rang et 9 compagnies sont versées dans l'artillerie, les 19 autres compagnies passant au génie ; toutefois, les officiers et les sous-officiers de ces dernières pourront, sur leur demande, être maintenus dans l'artillerie.

Aucun emploi d'officier supérieur et de capitaine ne sera créé.

Pour le train des équipages, les officiers et sous-officiers de l'artillerie et de la cavalerie pourront concourir par moitié pour les emplois des nouvelles compagnies.

Le troisième fait passer de l'artillerie au génie les pontonniers. Le service des équipages sera assuré par 19 compagnies des anciens régiments de pontonniers prenant la place des 19 compagnies supprimées dans les 19 premiers bataillons du génie.

Le transport des équipages de pont sera fait par les 19 compagnies supplémentaires créées dans les 19 escadrons du train.

En outre il porte à 12 le nombre des compagnies de chemins de fer et les réunit en 1 régiment de 3 bataillons. Ce régiment sera formè des 4 compagnies actuelles, des 4 compagnies de dépôt supprimées dans chacun des 4 régiments du génie et de 4 compagnies nouvelles.

Il propose la formation d'un 5e régiment dit de sapeurs de chemins de fer, à 3 bataillons de 4 compagnies et 1 compagnie de sapeurs-conducteurs.

En Algérie, en Tunisie et aux colonies, le service du génie sera assuré par les compagnies *bis* rattachées aux régiments de l'intérieur.

Enfin le quatrième crée, comme en Italie, des troupes spéciales de montagne. Le projet propose la création de 12 bataillons de *chasseurs de montagne* prélevés sur les 30 bataillons de chasseurs existant et dont le nombre serait ramené à 18. Ces bataillons seront constitués à 6 compagnies. A chaque bataillon sera adjointe une batterie de montagne. Ces 12 batteries seront groupées en 2 régiments spéciaux de 6 batteries chacun.

Une tenue spéciale, appropriée au climat, sera donnée aux troupes de montagne.

PARIS, 24 octobre. (Corresp. part.). — Pour compléter mes indications antérieures sur le voyage de M. le ministre de la guerre, je vous envoie ci-joint quelques coupures de diverses correspondances sur la visite que M. le général Ferron vient de faire aux garnisons de Nancy et de Toul.

De Nancy, à la date des 17 et 18 octobre, on mande que le général Ferron, après avoir visité la frontière des Alpes, passe l'inspection de nos forteresses de l'Est. Ce voyage, bien entendu, n'a rien qui puisse froisser les susceptibilités de nos voisins ; le second de M. de

Moltke, le général de Waldersée, n'était-il pas, au mois de septembre, à Thionville ?

Le général de Boidenemetz, commandant la 11e division d'infanterie, le préfet de Meurthe-et-Moselle, M. Schnerb, et le général de Vaulgrenant, commandant la brigade de hussards, — dont un régiment est à Nancy et l'autre à Pont-à-Mousson, — attendaient le ministre à la gare. Dans l'après-midi, le ministre, en tenue civile, a parcouru le plateau de Malzéville où d'importants travaux de fortification passagère ont été construits. Le plateau de Malzéville est en quelque sorte la clef de la position de Nancy, position que nous avons renoncé à fortifier et que nous nous bornerions, en cas de guerre, à défendre à l'aide du canon.

On a fait à Nancy ce que l'on n'a fait nulle part ailleurs : quatre batteries du 8e régiment d'artillerie — celles-là mêmes qui devaient être attachées en campagne à la 11e division d'infanterie — ont été détachées de leur régiment et logées dans les baraquements qui furent édifiés, au mois de janvier dernier, sur le plateau qui domine la route de Neufchâteau. Rien de plus logique, n'est-ce pas ? Aussi faut-il espérer que cet exemple sera suivi, et que l'on ne persistera pas davantage à réunir dans une même garnison, sous le spécieux prétexte de faciliter l'administration, les huit batteries destinées aux divisions d'infanterie, et les huit batteries qui doivent former l'artillerie de corps.

Ce matin le général Ferron, accompagné du général de Boisdenemetz et de trois officiers d'ordonnance, a visité successivement la caserne Sainte-Catherine et la caserne Landremon ; il a passé la revue des quatre régiments d'infanterie de la 11e division, dont un, le 70e, est arrivé récemment de Neufchâteau et a été logé dans des baraquements. Le ministre a été très satisfait de la tenue des troupes qui ont défilé avec une rare correction.

Le ministre de la guerre ne s'est pas contenté de passer en revue les cinq régiments qui forment la garnison de Nancy ; au cours des entretiens qu'il eut avec le général de Boisdenemetz, de sérieux problèmes ont été résolus. Vous n'ignorez pas que, dans le système de nos fortifications actuelles, la position de Nancy est tout à fait excentrique. La ville de Nancy est située à deux pas de la frontière ; à sa droite, elle est protégée par la garnison de Lunéville et par le fort de Saint-Nicolas ; à sa gauche, elle n'a qu'un seul régiment de cavalerie, stationné à Pont-à-Mousson. En arrière, la forêt de Haye la relie à la forte position de Toul. A maintes reprises, il fut question d'entourer Nancy d'une ceinture de forts détachés. Le gouvernement allemand s'en émut, paraît-il, et, d'autre part, l'état-major général est hostile à l'excessif développement des travaux de fortification.

A vrai dire, l'armée d'invasion qui s'emparerait de Nancy et qui pénétrerait, par cette trouée, jusqu'au pied des remparts de Toul, risquerait de se trouver dans une situation critique : vers le nord, elle serait menacée par l'armée française qui se concentrerait à l'abri des forts de la Meuse ; vers le sud, elle aurait affaire à l'armée qui se réunirait, sur la Moselle, aux environs d'Epinal. Au surplus, la ville de Nancy est aujourd'hui protégée par une division d'infanterie, une brigade de cavalerie et quatre batteries d'artillerie, et l'on a choisi, pour ces troupes, d'excellentes positions sur le plateau de Malzéville qui domine la route de Château-Salins. Le pays accidenté

se prêterait merveilleusement à une résistance prolongée. Dans ces conditions ne vous semble-t-il pas préférable d'éviter au trésor de nouvelles dépenses et de laisser à la population de Nancy les moyens de s'étendre à son aise?

Je crois que le ministre de la guerre est de cet avis ; il a décidé seulement que les baraquements en bois où sont logés le 79e régiment d'infanterie et quatre batteries montées du 8e régiment d'artillerie seront transformés, à bref délai, en casernements définitifs.

L'après-midi le ministre a visité les environs d'Agincourt et le soir il a reçu à dîner les notabilités civiles et militaires de Nancy.

Le 18 octobre, à 7 heures du matin, le général Ferron est monté en break à Nancy ; ses officiers d'ordonnance l'accompagnaient. Par la route qui traverse la forêt de Haye, le ministre s'est dirigé vers Toul où il est arrivé à onze heures et demie. Une seule halte, de très courte durée, au fort de Villey-le-Sec. On sait que la position du plateau de Haye a toujours attiré l'attention de l'état-major général et du comité des fortifications. Le plateau de Haye est compris entre la Meurthe et la Mosellle, qui décrit une boucle en avant de Toul. Les bois touffus limités par des pentes escarpées se prêteraient à merveille à l'installation hâtive d'épaulements provisoires ; en même temps, il serait très facile de concentrer et d'organiser une armée à l'abri de cette forêt épaisse. Aussi le génie a-t-il fait tracer plusieurs percées qui faciliteraient, le cas échéant, le déplacement des troupes. Jadis, vers 1875, le général de Rivière eut l'idée de construire cinq ou six forts aux abords de la forêt de Haye. On eût fait, à l'entour de Nancy, un immense camp retranché dont le premier saillant eût été à Pont-Saint-Vincent et le dernier aux portes mêmes de Toul. Ce projet fut abandonné aussitôt après que le général de Rivière eut quitté le ministère de la guerre, repris ensuite et de nouveau écarté. Aujourd'hui, la forêt de Haye est flanquée à sa droite et à sa gauche par les forts de Frouard et de Pont-Saint-Vincent ; le fort de Frouard, qui est muni d'une tourelle blindée, a été complété par la construction de la batterie de l'Eperon, qui commande à la fois les trois vallées de la Meurthe, de la Moselle et de l'Amezule.

En arrière, les canons de Toul et du fort du mont Saint-Michel passent leurs gueules d'acier par delà les parapets éloignés. Dès l'année 1874, on construisait le fort du mont Saint-Michel ; puis d'autres redoutes furent élevées sur le plateau sud, à la même place où les Allemands, durant le siége de 1870, avaient installé leurs batteries de bombardement. Le fort du mont Saint-Michel, qui nous domine de 290 mètres, est, en réalité, la citadelle de Toul ; garni de redoutes sur une étendue totale de plus de 1000 mètres, il constitue une véritable place de guerre indépendante.

Quatre batteries du 8e régiment d'artillerie sont venues, au mois d'août, renforcer la garnison de Toul, où se trouvaient déjà le 6e bataillon d'artillerie de forteresse, deux batteries détachées du 12e régiment d'artillerie et le 146e régiment d'infanterie, de création toute récente. Toutes ces troupes ont été passées en revue par le ministre de la guerre, qui avait été reçu, à quelque distance de la ville, par le général Lanty, gouverneur de Toul, le colonel Gillet, commandant de la place, et le commandant de Morlaincourt.

Le même soir, à 10 heures, le ministre est reparti pour Paris après deux journées bien remplies.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXIIe Année. N° 12. 15 Décembre 1887

Rassemblement des VIe et VIIe divisions d'armée.

Pour les renseignements sur la composition détaillée des états-majors et des corps de troupes, les dislocations et autres préliminaires indispensables, nous nous en référons aux documents publiés dans nos numéros d'août et de septembre ainsi qu'à la carte au 100 millième accompagnant notre numéro de septembre.

Les exercices de régiments et de brigades ont eu lieu aux dates indiquées. Bien qu'ils aient offert maintes occasions d'études d'un vif intérêt, nous les laisserons de côté pour aborder d'emblée les manœuvres de divisions, qui, à tous égards, ont été fort dignes de l'attention que leur ont vouées les nombreux spectateurs, tant militaires que civils, accourus sur les champs de bataille de la région Aadorf-Wängi-Hagenbuch.

Comme nous ne saurions faire de meilleur récit de ces trois intéressantes journées dés 12, 13 et 14 septembre que celui publié par une plume hautement compétente dans la *Schweizerische Militair-Zeitung*, nous prendrons la liberté d'en donner ci-après une traduction, accompagnée de quelques remarques.

L'ordre de bataille des deux divisions était le suivant, dit notre confrère de Bâle :

VIe Division.

Commandant : colonel-divisionnaire Bleuler.

Sur la première ligne, les brigades d'infanterie XII et XI, colonels Gessner et Meister, formées des régiments 24, 23, 22 et 21, lieut.-col. Brandenberger, Locher, Wild, d'Orelli.

Ces régiments comprennent de gauche à droite les bataillons

72 71 70   69 68 67   66 65 64   63 62 61

Sur la deuxième ligne,

1. A gauche, le régiment de dragons VI, lieut.-col. Blumer, formé des escadrons 18, 17, 16.

2. Au centre et à droite, la brigade VI d'artillerie, colonel Bluntschli, formée des régiments I, II et III, Vogt, d'Orelli et Rosenmund, composés respectivement des batteries 36, 35, — 34, 33, — 32, 31.

3. A l'extrême droite, le bataillon de carabiniers 7.

Sur la troisième ligne,

1. A gauche, le lazareth de campagne VI, major Kreis, composé des ambulances 29, 28, 27, 26.

2. A droite, la compagnie d'administration VI, major Scherer.

VII° Division.

Commandant : colonel-divisionnaire Vögeli.

Sur la première ligne, les brigades d'infanterie XIV et XIII, colonels Baumann et Berlinger, composées des régiments 28, 27, 26 et 25, commandés par les lieut.-col. Lämmlin, Hungerbühler, Schlatter et Challande.

Ces régiments sont formés respectivement des bataillons

84 83 82   81 80 79   78 77 76   75 74 73

Sur la deuxième ligne,

1. A gauche, le régiment de dragons VII, major Markwalder, formé des escadrons 21, 20, 19.

2. Au centre et à droite, la brigade d'artillerie VII, colonel Vogler, composée des régiments 3, 2, 1, Wirth, Heitz et Pestalozzi.

3. A l'extrême droite, le bataillon de carabiniers 7.

Sur la troisième ligne,

1. A gauche, le bataillon du génie 7, major Miesch.

2. Au centre gauche, le lazareth de campagne VII, major Haffter, formé des ambulances 35, 34, 33, 32.

3. Au centre droit, le parc de division VII, major Steger.

4. A l'extrême droite, la compagnie d'administration VII, major Huber.

Dimanche 11, la VI° division cantonna à Winterthour et environs, la VII° à Wyl et environs.

Le directeur des manœuvres avait établi pour les manœuvres de division qui devaient commencer le lendemain une « Situation générale de guerre » comme suit :

« Une division de l'Ouest a atteint Winterthour. La plus grande partie de l'armée de l'Ouest occupe la partie inférieure de la vallée de la Thour jusque près de Frauenfeld.

» Une armée de l'Est, après avoir traversé le Rhin sur la ligne Rheineck-Buchs, s'avance sur la rive gauche du lac de Constance dans la direction Weinfelden-Frauenfeld. Pour couvrir son flanc gauche, elle pousse une division (division de l'Est) par St-Gall, et en partie par Wildhaus jusqu'à Wyl. »

Si nous comparons cette idée générale avec la dislocation des deux divisions, nous voyons que la VI[e] division doit représenter la division de l'Ouest, et la VII[e] celle de l'Est. Il faut ajouter que suivant ordre émis par le directeur des manœuvres pour le 11 septembre, le 11 au soir et le lendemain matin, la VI[e] division devait placer des avant-postes à 8 kilom. à l'est de Winterthour, sur la ligne Waltenstein (commençant par le sud), Schnasberg-Buch-Attikon-Sulz, et la VII[e] division devait également placer des avant-postes à 4 kilom. ouest de Wyl, sur la Murg, dès Oberwangen (commençant au sud) jusqu'à Ste-Marguerite. De plus, de la VII[e] division, le bataillon de carabiniers 7 et une batterie de 4 à 6 pièces d'artillerie avaient ordre de se trouver le 11 au soir au quartier-général du directeur des manœuvres à Frauenfeld afin d'être le lendemain à sa disposition pour donner au combat la direction qu'il jugerait à propos.

Les deux ordres aux commandants de division portaient en post-scriptum :

Armée de l'Est : quartier-général à Sulgen ;

Armée de l'Ouest : quartier-général à Andelfingen.

Nous devons faire mention de ce post-scriptum parce que, dans cette manière de faire, le directeur des manœuvres s'est écarté de la forme usitée pour la communication de l'idée générale et a donné à cette communication la forme d'ordres émanés du grand quartier-général de l'armée.[1]

Toutefois, avant de nous occuper de ces ordres venant d'un grand quartier-général figuré, nous croyons à propos de jeter encore un rapide coup d'œil sur le terrain où devaient avoir lieu les manœuvres de division.

Winterthour, le quartier-général de la VI[e] division est, en droite ligne, à une distance de 24 kilom., soit une journée de marche de Wyl, le quartier-général de la VII[e] division. Une bonne chaussée relie ces deux points entr'eux, et à égale distance, c'est à dire à 12 kilomètres de l'un et de l'autre, se trouve sur cette chaussée le grand et beau village de Aadorf, sur la Lutzelmurg, petite rivière qui court du sud au nord et se déverse dans la Murg. Dès Winterthour jusqu'à environ 3 kilom. de Aadorf, la route parcourt le fond d'une étroite et longue vallée encadrée

[1] Nous ferons remarquer qn'il y a bien des manières de formuler les suppositions ou *idées* tant *générales* que *spéciales* qui doivent servir de bases aux manœuvres, et que l'Instruction sur le service de campagne laisse, à cet égard, la latitude nécessaire. *Réd.*

des deux côtés d'une suite de collines. A la dite distance de Aadorf, cette vallée s'élargit en une plaine d'un kilomètre de largeur, absolument dépourvue d'arbres, qui s'étend jusqu'à Aadorf et à la Lutzelmurg; au sud, cette plaine est bornée par la petite ville de Elgg et le mamelon en partie boisé du Haggenberg, haut de plus de 100 mètres, qui s'élève entre Elgg et Aadorf. A l'est de Aadorf, le terrain s'élève insensiblement, d'abord à découvert, puis presque partout boisé, et s'abaisse ensuite vers la Murg, laquelle court dans la direction nord-ouest vers Frauenfeld et la Thour. De Aadorf, la chaussée monte en droite ligne jusqu'au point culminant de la hauteur et là se bifurque. L'un des bras conduit par dessus le Tuttwylerberg à Münchweilen et Wyl; l'autre descend par Wängi dans le Murgthal qu'il traverse, puis il remonte dans la direction de Weinfelden.

La plaine de Aadorf est bornée au nord par le Schneitberg, colline couverte de vignobles, sur le flanc nord de laquelle se trouve le petit village de Hagenbuch, dans une situation idyllique entre le Schneitberg au sud, la colline plus petite du Burg au nord et le cours de la Lützelmurg à l'ouest, cours encaissé et bordé de forêts. Au pied oriental de la colline du Burg, la route de Aadorf-Frauenfeld se croise avec celle de Matzingen-Hagenbuch.

L'ordre que le commandant de la VIe division reçut le 12 au matin pour la journée était daté du grand quartier-général figuré de l'armée de l'Ouest à Andelfingen, 11 septembre à 7 heures du soir et était conçu en ces termes :

« Nos avant-postes sur le cours inférieur de la Murg annoncent que l'armée ennemie s'avance du côté de Frauenfeld; des patrouilles d'éclaireurs ennemis sont signalées de Pfyn et de Frauenfeld. J'ai l'intention de m'emparer demain des passages de la Thour près de Pfyn et de Heschikofen.

» Vous avez l'ordre de vous rendre maître demain de la ligne de la Murg dans la direction de Münchweilen.

» La tête de l'infanterie de l'avant-garde ne doit pas dépasser la ligne des avant-postes avant 8 heures du matin. »

Ainsi donc, la VIe division avait pour le 12 septembre l'ordre de s'avancer de front avec l'armée figurée de l'Ouest par Aadorf sur Wyl et de s'emparer d'abord des passages sur la Murg.

En même temps, le commandant de la VIIe division recevait du grand quartier-général figuré à Sulgen un ordre semblable, mais dans le sens opposé. Cet ordre portait :

« L'ennemi s'est avancé jusqu'à Winterthour et à Frauenfeld.

» J'ai l'intention de prendre demain Frauenfeld et de franchir la ligne de la Murg.

» Vous avez ordre de couvrir mon flanc gauche en marchant dans la direction Elgg-Winterthour, et d'attaquer l'ennemi où vous le trouverez.

» La tête de l'infanterie de l'avant-garde ne doit pas passer la Murg avant 7 h. 45 m. du matin. »[1]

C'est sur la base de ces ordres de la direction des manœuvres, ordres qui devaient nécessairement amener une rencontre, qu'eut lieu le combat. Nous allons le suivre dans ses trois phases : la marche en avant, l'attaque et la décision.

a) La marche en avant.

Le commandant de la VIe division avait émis pour le 12 un ordre de marche suivant lequel la division devait se rassembler le matin à l'est de Winterthour sur le champ dit « Grüzen. » De là, elle devait se mettre en marche, l'avant-garde à 6 $^3/_4$ heures et le gros à 7 $^1/_2$ heures et suivre la route de la vallée en se dirigeant par Räterschen sur Aadorf « pour s'emparer de la ligne de la Murg dans la direction de Münchweilen. »

L'avant-garde, commandée par le colonel-brigadier Gessner, se composait du régiment d'infanterie 24, des pionniers de la XIIe brigade d'infanterie, d'une section de guides, du IIIe régiment d'artillerie et de l'ambulance 28. A la tête du gros marchait l'autre régiment (n° 23) de la XIIe brigade d'infanterie, avec les régiments d'artillerie II et III; la brigade XI marchait dans le chemin parallèle qui suit le côté nord de la vallée. Le gros était protégé sur ses côtés par le bataillon de carabiniers 6 et le bataillon 63 (du 21e régiment, brigade XI) dont le premier suivait les hauteurs sur la droite et l'autre celles sur la gauche.

Le régiment de cavalerie avait, ensuite d'ordres spéciaux, pris les devants de bon matin, en éclaireur. Il vaut la peine de considérer d'un peu plus près son activité.

Une instruction générale à la cavalerie portait l'ordre suivant : « Afin de renseigner sur les positions de l'ennemi, le commandant du régiment enverra chaque matin des patrouilles, chacune sous la conduite d'un officier, qui devront partir à 4 heures et avoir

[1] Par cette dernière prescription on voit que, contrairement à ce qui avait été annoncé, la Direction des manœuvres a reconnu la nécessité de fixer des lignes de démarcation entre les belligérants. *Réd.*

passé avant le lever du jour la ligne des avant-postes ennemis. Ces patrouilles seront composées d'un officier et de 2 cavaliers choisis par escadron. Les rapports de ces patrouilles seront faits directement aux commandants d'avant-garde ou d'avant-postes et au colonel-divisionnaire. »

A cet ordre général était venu s'ajouter l'ordre spécial donné par le divisionnaire le 11 au soir au commandant du régiment: « Vous devez vous avancer rapidement avec tout le régiment en éclaireur par Hagenbuch, Aadorf, Dänikon, dans la direction de Münchweilen et vous assurer des passages sur la Lutzelmurg. Départ à 6 h. du matin de la place du rendez-vous près d'Ober-Winterthour. Les messagers me trouveront sur la route Winterthour-Elgg-Aadorf. — Le commandant de la division. »

Le 12, à 4 heures du matin, le commandant du régiment de cavalerie envoya trois patrouilles, chacune sous la conduite d'un officier, savoir:

La première, à gauche, par Hagenbuch-Aawangen-Matzingen-Münchweilen;

La seconde, au centre, par Aadorf-Tuttwyl sur Münchweilen;

La troisième, à droite, par Aadorf-Dänikon-Iffwyl à Münchweilen.

Le régiment partit à 6 heures de Winterthour, savoir l'escadron 16 par Wiesendangen-Hagenbuch-Aawangen-Matzingen « pour surveiller les passages de la Murg »; le gros (escadrons 17 et 18), sous les ordres du chef du régiment, se rendit à Aadorf en suivant la route de la vallée par Räterschen. A Aadorf, le commandant du régiment fit faire halte à l'escadron 18, au chef duquel il donna l'instruction suivante: « Vous ferez occuper par deux sections mises à pied le passage sur la Lutzelmurg; vous enverrez une patrouille d'observation à Dänikon et une autre sur la tour de l'église à Aadorf; la troisième section restera à cheval avec la colonne de chevaux. »

L'escadron 17 se mit en marche. Déjà en deça du pont de Aadorf le commandant du régiment fut avisé qu'un escadron ennemi « était posté de l'autre côté de Aadorf. » « Escadron contre escadron » pense le commandant du régiment, et il donne au n° 17 l'ordre d'avancer. Il est 7 ½ heures.

On le voit, dans un instant, les deux escadrons vont fondre l'un sur l'autre. Nous avons donc sujet de nous demander comment l'escadron ennemi était venu jusque là et ce qu'il voulait.

Le commandant de la VII[e] division avait aussi publié pour le

12 un ordre de marche commençant ainsi : « La division marchera en avant dans l'ordre suivant ; une avant-garde de cavalerie libre de ses mouvements, une avant-garde et un gros, ce dernier divisé en colonne de droite et colonne de gauche. » L'avant-garde de cavalerie devait se composer des escadrons 19 et 20 ; l'avant-garde, sous le commandant du colonel-brigadier Berlinger, devait être formée du régiment d'infanterie 25, un détachement de guides, de l'escadron 21, du régiment d'artillerie II, de la compagnie de sapeurs et de l'ambulance 33 ; enfin le gros devait comprendre toutes les autres troupes de la division, partagées en 2 colonnes, savoir : une colonne de gauche, formée de la brigade d'infanterie XIV, du régiment d'artillerie III, du gros du bataillon du génie et d'une ambulance ; puis une colonne de droite, sous les ordres du brigadier d'artillerie Vogler, comprenant le régiment d'infanterie 26 et le régiment d'artillerie I.

L'ordre de marche de division déterminait dans les termes suivants la manière dont la marche en avant devait être effectuée :

« L'avant-garde de cavalerie fait le service d'éclaireur selon sa propre initiative, d'après les ordres de son commandant. Elle ne doit pas franchir la Lutzelmurg avant 8 h. du matin.

La tête de l'avant-garde franchira la Murg à 7 h. 45. Son gros marchéra sur Aadorf par Ober-Tuttwyl. Elle dirigera ses détachements à droite sur Wittenwyl et à gauche sur Guntershausen. Elle a pour mission de se mettre aussitôt que possible *en possession du Haggenberg.* »

« Le gros marchera dès Munchweilen sur les deux routes par Tuttwyl et Wängi contre Aadorf. Là, le commandant lui donnera des ordres détaillés.

» Les deux colonnes ne passeront la Lutzelmurg que sur mon ordre exprès. »[1]

A 6 ½ heures, le régiment de cavalerie (moins l'escadron 21) partit de son rendez-vous à l'est de Münchweilen, et à 7 h. 45 m. la tête de l'avant-garde de la division passa aussi le pont sur la Murg près de Münchweilen, bientôt suivi du gros. Celui-ci se partagea aussitôt après en deux colonnes, comme il était prévu, l'une devant se diriger sur Ober-Tuttwyl et l'autre sur Wängi.

Si nous considérons de nouveau le mouvement en avant de la cavalerie, nous voyons que les dispositions prises concernant cette arme diffèrent sur deux points de celles prises par la VI[e] division : 1° seulement deux escadrons (n[os] 19 et 20) furent placés sous les

[1] Même remarque qu'à la page 521 ci-dessus. *Réd.*

ordres du commandant du régiment; 2° les patrouilles de cavalerie ne devaient pas passer la Lutzelmurg avant 8 heures.

Nous pensons, avec le commandant du régiment, que le service d'éclaireur de la division devait souffrir de ces dispositions. D'une part, la cavalerie chargée de ce service ne peut jamais être trop forte et, en cas de besoin, la compagnie de guides doit être mise de réquisition. D'autre part, le divisionnaire ne peut jamais être informé trop tôt des mouvements et de la situation de l'ennemi.

Cet ordre de ne franchir la Lutzelmurg qu'à 8 heures du matin ne tarda pas à manifester ses fâcheux effets, car les patrouilles de cavalerie de la VI[e] division tombèrent sur les avant-postes de la VII[e] déjà longtemps avant que celle-ci se mît en mouvement; et dans le voisinage de Wyl, ces patrouilles prirent à un messager en vélocipède l'ordre de la VII[e] division, ensorte que le commandant de la VI[e] fut de très bonne heure instruit des dispositions et intentions de la division adverse. Dans cette dernière, au contraire, les avis sur la marche de la VI[e] division ne parvinrent qu'après 9 heures au commandant de la VII[e] division, c'est-à-dire dans un temps où ces avis ne pouvaient plus avoir grande valeur.

Retournons maintenant au régiment de dragons 7 (escadrons 19 et 20). Il avait, avons-nous dit, l'ordre de marcher comme avant-garde de cavalerie de la VII[e] division par Elgg dans la direction de Winterthour, de surveiller la marche des corps ennemis, et d'empêcher le plus possible leurs éclaireurs. Le commandant du régiment fit partir d'abord du rendez-vous à l'est de Munchweilen 4 patrouilles composées chacune d'un officier et de 3 hommes et laissées à leur initiative:

La 1[re] (à gauche), par Bichelsée-Turbenthal sur Winterthour);

La 2[e] et la 3[e] (au milieu), l'une par Dänikon sur Aadorf, et l'autre par Ober-Tuttwyl-Aadorf contre Winterthour;

La 4[e] (à droite), par Wängi-Matzingen-Wiesendangen contre Winterthour.

Ensuite, le commandant du régiment forma de l'escadron 19 deux escadrons, et ainsi avec son régiment normal improvisé se mit au trot sur la route par Ober-Tuttwyl. Lorsqu'il s'approcha de Aadorf, la patrouille de sûreté annonça que « la cavalerie ennemie passait à Aadorf. »

Nous en arrivons maintenant au point où nous en étions restés dans le récit de la marche de la VI[e] division. Ainsi que nous le savons déjà, « la cavalerie ennemie » c'était l'escadron 17. Dans la

rencontre des deux corps de cavalerie dont l'un comprenait deux escadrons et l'autre un seul, un malentendu joua un grand rôle. Nous racontons l'affaire en détail comme exemple de l'influence de « Sa Majesté le hasard » dans les événements militaires.

Il nous a été rapporté que, sur l'avis qui lui était donné de la présence au delà de Aadorf d'un escadron ennemi, le commandant du régiment de dragons 6 lança l'escadron 17 directement à travers le village; il n'avait pas lieu de penser que son escadron valût moins que celui de l'ennemi. Mais bientôt un nouveau message lui apprit que c'était un régiment entier qui se trouvait dans le voisinage et non pas seulement un escadron. Il envoya alors l'ordre à l'escadron de revenir derrière la Lutzelmurg, mais voulut s'assurer lui-même du fait annoncé par le dit message. Le chef de l'escadron 17 commanda sans doute : « Volte-face et en arrière, » mais, dans son ardeur, il suivit de sa personne le colonel du régiment, et l'escadron prit à sa suite la même direction.

Lorsque le commandant du régiment 7 aperçut l'ennemi, « il tourna à gauche avec deux escadrons et attaqua l'escadron ennemi. » Par ordre du jury, ce dernier dut se retirer derrière Aadorf et fut mis pour une demi-heure hors de combat.

Le régiment de dragons 7 avait dès lors devant soi à Aadorf seulement l'escadron 18 dont une partie avait mis pied à terre en vue de la fusillade, et l'on avait lieu de penser qu'il en viendrait facilement à bout. Mais le commandant du régiment renonça à poursuivre cet avantage (probablement, pensons-nous, parce que cela aurait nécessité un combat pour le passage de la Lutzelmurg, et que l'horloge de la tour de l'église de Aadorf n'avait pas encore sonné 8 heures) et conduisit le régiment le long de la rive droite de la Lutzelmurg jusque vis-à-vis de Egg, à 1 ½ kilom. au nord de Aadorf. Là, par des chemins extrêmement difficiles, où il fallait marcher à la file, le corps passa la Lutzelmurg sans être inquiété par la cavalerie ennemie. Cela prit plus d'une demi-heure, au bout de laquelle aussi l'escadron 17 fut dégagé du ban qui pesait sur lui. Le chef du régiment lui donna l'ordre de « s'avancer contre le régiment de cavalerie ennemi, de l'attirer hors de Aadorf, et si possible de tenir assez longtemps pour que l'infanterie de la VIe division puisse arriver. » L'escadron 17 se mit en devoir d'exécuter cet ordre ponctuellement, « mais il fut attaqué, poursuivi et mis pour la seconde fois hors de combat. »

Le régiment 7 de cavalerie se trouva à ce moment en face de l'avant-garde de l'infanterie de la VIe division qui arrivait; recon-

naissant qu'il n'était pas possible de pousser en avant, il fit volte-face et se mit à l'exécution d'un nouveau plan, dont il sera dit quelques mots un peu plus loin.

b) L'attaque.

Vers 9 heures, la tête de l'avant-garde de la VIe division était arrivée à Elgg, et celle de la VIIe près de Wittershausen (sur la route entre Ober-Tuttwyl et Aadorf).

Pour ce qui concerne la VIIe division, le bataillon 73 avait été envoyé, conformément à l'ordre de division, une moitié (2 compagnies) comme sûreté à droite par Matzingen sur Aawangen, et l'autre moitié (2 compagnies) comme sûreté à gauche par Eschlikon-Guntershausen. Comme compensation pour ce bataillon, on donna au commandant de l'avant-garde le bataillon 79 du régiment 27 appartenant à l'autre brigade. L'avant-garde se composait ainsi des bataillons 74, 75 et 79, et du régiment II d'artillerie.

Comme nous l'avons dit plus haut, cette avant-garde avait l'ordre d'occuper aussitôt que possible le Haggenberg. Avec raison, le commandant de l'avant-garde de la VIe division avait aussi la même intention. Il fallait également s'emparer du village de Aadorf. Dès 9 heures, l'effort de chacun des deux adversaires tend donc à se rendre maître du Haggenberg et de Aadorf.

Le bataillon 74 entre le premier dans ce village, et en combattant contre l'escadron 18 qui est à pied; il pénétre jusqu'à la lisière occidentale, tandis que le bataillon 75 prend une position de réserve et que le régiment d'artillerie se prépare à faire feu.

D'autre part, à la demande instante du commandant du régiment 6 de cavalerie, le bataillon 72 arrive de Elgg, entre à Aadorf, dégage l'escadron 18 et repousse le bataillon 74 à la lisière orientale du village.

Pendant ce temps, la lutte éclatait plus vive encore sur le Haggenberg. Le bataillon 79 avait été dirigé sur cette colline et avait réussi à en atteindre le sommet. Bientôt après, le demi-bataillon 73, arrivant de Dänikon, vint se placer à sa gauche. Mais à ce moment, sur l'autre côté du mamelon, le gros de l'avant-garde de la VIe division était en marche de Elgg sur Oberhof. C'étaient les bataillons 70 et 71 et le régiment III d'artillerie, troupes auxquelles se joignit bientôt le bataillon de carabiniers 6, qui jusque là avait marché sur le flanc droit de la division. Devant ces forces, le bataillon 79 et le demi-bataillon 73 de la VIIe division durent abandonner leur prise de possession de la colline du Haggenberg.

L'artillerie de l'avant-garde de la VIe division prit position sur la hauteur, de manière à être adossée de deux côtés à la forêt; celle-ci fut occupée par l'infanterie. De sa position, l'artillerie commandait non seulement le flanc oriental du mamelon, mais aussi toute la plaine au sud de Aadorf par laquelle devait arriver le gros de l'ennemi.

Ces engagements préliminaires n'eurent toutefois pas une grande influence sur le résultat final de la lutte; le coup décisif fut donné par les dispositions prises de chaque côté pour le gros.

Ainsi que nous le savons déjà, le gros de la VIIe division fut, dès le commencement des opérations de la journée, c'est-à-dire après le passage du pont de Münchweilen, partagé en deux colonnes dont la plus petite, formée d'un régiment combiné, devait passer par Wängi, et dont la plus forte, commandée par le divisionnaire lui-même, devait marcher en avant par Ober-Tuttwyl. Il était entendu que les deux colonnes se réuniraient entre cette dernière localité et Aadorf, pour agir ensuite ensemble.

Lorsque la colonne principale fut parvenue à la descente de la hauteur de Ober-Tuttwyl, le divisionnaire envoya aussitôt les bataillons 81 et 80 du régiment 27 rejoindre au Haggenberg le 3e bataillon (79) de ce régiment, qui y était engagé, comme nous l'avons vu ci-dessus, contre l'avant-garde de la VIe division; les trois bataillons réunis devaient s'emparer complètement du mamelon et, par là, rendre possible à la division de continuer sa marche sur Elgg. Le régiment III d'artillerie prit position à l'est de Dänikon et dirigea son feu contre l'artillerie ennemie sur le Haggenberg. On lui donna pour se couvrir le bataillon 83 du régiment 28, tandis que les deux autres bataillons de ce régiment furent placés provisoirement, comme réserve de la division, au nord de là, sur la route conduisant à Aadorf,

La colonne de droite du gros, commandée par le brigadier d'artillerie Vogler, avait passé Wängi, lorsqu'un message de la cavalerie lui apprit que plusieurs bataillons ennemis (probablement une brigade entière) était en marche par Hagstall sur Aawangen. Le colonel-brigadier Vogler quitta alors la route de Aadorf et se dirigea directement sur Aawangen. Cette direction, la même qu'avait prise auparavant le demi-bataillon 73, conduisit son régiment combiné d'abord à Wittenwyl.

Le colonel-brigadier informa aussitôt le divisionnaire de cette déviation du chemin primitivement fixé, et en même temps demanda du renfort.

Le divisionnaire accéda à cette demande et envoya au commandant de la colonne de droite, pour le soutenir, les bataillons 82 et 84, lesquels se mirent immédiatement en marche du côté de Wittenwyl.

C'était un peu après 11 heures. A ce moment, la VII[e] division tout entière était engagée, mais en deux corps complètement séparés l'un de l'autre, savoir l'un près de Wittenwyl, qui comprenait 5 $^1/_2$ bataillons et 2 batteries, et l'autre, près de Aadorf et du Haggenberg, qui comprenait 6 $^1/_2$ bataillons et 4 batteries. Entre les deux, deux montagnes arrondies couvertes de forêts qui interceptaient la vue et empêchaient toute communauté d'action. Il y avait bien 3 kilom. en droite ligne entre les deux ailes extrêmes des deux corps, et, ce qui était le pire, c'est que déjà la division avait donné sa dernière réserve.

Il est à peine nécessaire de dire que cette situation était pleine de dangers. D'un autre côté, on peut se demander si le divisionnaire, sur l'annonce que son flanc droit, à Aawangen, était menacé par des troupes ennemies présumées de la force d'une brigade, pouvait négliger cette menace. N'était-il pas plutôt, en quelque sorte, forcé d'opposer à ce danger des forces équivalentes ? La large extension donnée à son front, ainsi que l'emploi de ses réserves, n'étaient-ils pas les conséquences naturelles et nécessaires de la situation ? La question est discutable. Le divisionnaire aurait pu tout aussi bien refuser nettement au commandant de la colonne de droite le renfort qu'il demandait. Il y a plus, il pouvait lui infliger un blâme d'avoir, de sa propre initiative, dévié de la direction prescrite, et puisqu'il était à Wittenwyl, lui ordonner de tenir bon contre l'ennemi et de lui envoyer par la route de Aadorf, pour être réunies au gros, toutes les forces qui ne lui étaient pas indispensables. Après cela, le divisionnaire devait se jeter avec toute l'impétuosité possible sur l'ennemi à Aadorf et au Haggenberg, profitant ainsi de sa supériorité numérique du moment pour lui infliger une défaite. Avait-il repoussé l'ennemi de Aadorf et du Haggenberg, l'avait-il forcé à se retirer sur Elgg ? alors la brigade ennemie qui avait tenté de tourner la VII[e] division par Wittenwyl, ne pouvait plus guère nuire ; il ne lui restait rien d'autre à faire qu'à battre en retraite rapidement, et on aurait pu lui appliquer le proverbe : « qui tourne est lui-même tourné. »[1]

[1] En résumé tout ce qui concerne ces fameux « mouvements tournants » et les lignes de démarcation sur les flancs paraît rester encore trop dans le vague, quoique ce ne puisse être affaire de fantaisie dans des manœuvres de paix. *Réd.*

Vers 10 heures, la tête du gros de la VIe division entra à Elgg. Le divisionnaire avait le plus haut intérêt à demeurer maître du Haggenberg, car c'était une condition nécessaire pour pouvoir opérer le passage de la Lutzelmurg. Mais le sommet de ce mamelon ne présente qu'une surface restreinte ensorte qu'il n'était pas possible d'y placer d'autres troupes que l'avant-garde qui l'occupait déjà. Le gros devait, par conséquent, avancer vers la Lutzelmurg en passant soit au nord soit au sud du Haggenberg. Si l'on passait au sud, on menaçait la ligne de retraite de l'ennemi et la sienne propre était menacée dans la même mesure; la division demeurait toutefois étroitement concentrée. Si l'on passait au nord du mamelon, cela ne pouvait en aucun cas se faire par la plaine, car, à ce moment, la division n'était pas encore tellement maîtresse du village de Aadorf qu'un retour offensif de l'ennemi ne fût pas à craindre, et qu'il ne pût s'en suivre sur la plaine une attaque qui coûterait beaucoup d'hommes. Par contre, on pouvait diriger tout le gros sur Aadorf en lui faisant longer le pied nord du Haggenberg, ou bien seulement une partie et conduire l'autre le long de la limite nord de la plaine par Hagstall sur Elgg-Wittenwyl. Mais vu son éloignement, cette dernière manœuvre avait trop l'air de tendre à tourner l'ennemi, ce qui, dans ce cas, aurait eu l'inconvénient que ce dernier pouvait s'en apercevoir trop tôt et de loin.

Le commandant de la VIe division se décida à faire placer le gros au nord du Haggenberg. Il prit les trois dispositions suivantes :

Les deux régiments d'artillerie du gros furent envoyés rejoindre le régiment d'artillerie de l'avant-garde sur le Haggenberg, mais une seule batterie put y trouver place, ensorte que le régiment II d'artillerie redescendit la colline et se rendit sur la route de Elgg à Aadorf. Le régiment d'infanterie 23 avait déjà été dirigé sur la même route avec ordre de prendre position comme réserve générale derrière Aadorf.

Par contre, la XIe brigade fut envoyée de la gare de Elgg sur Hagstall avec mission de tourner l'aile droite de l'ennemi et de la culbuter. La tête de la brigade arrivait à Aawangen lorsqu'elle reçut du divisionnaire l'ordre de diriger immédiatement deux bataillons en arrière contre Aadorf. Le colonel-brigadier fit partir aussitôt les bataillons 61 et 62 du régiment 21 dans la direction indiquée, et avec les trois bataillons du régiment 22 qui lui restaient, il traversa la Lutzelmurg près d'Aawangen. Là il trouva

un renfort extrêmement désiré dans le bataillon 63 (du régiment 21) qui, l'on s'en souvient, avait accompagné la colonne de marche de la division comme corps de flanc gauche. Dans sa marche de Aawangen sur Wittenwyl, la brigade fut arrêtée, un peu au nord de Weyern, par une position ennemie qui, il est vrai, se composait seulement du demi-bataillon 73, mais dirigeait sur les 4 bataillons un feu violent. La brigade fut bien forcée d'y répondre; mais bientôt survint le régiment combiné du brigadier d'artillerie Vogler, devant les forces supérieures duquel la brigade se retira sur Wittenwyl.

Nous voyons que, entre 11 heures et midi, la VI[e] division aussi, présente un front de plus de 3 kilom. d'étendue et est partagée en deux corps complètement séparés l'un de l'autre. Il est vrai que sa droite comprend 9 bataillons et 6 batteries, c'est-à-dire la plus grande partie de la division.

c) La décision.

La décision est prononcée proprement par le rapport des forces qui se trouvaient sur le champ de bataille vers midi. Aux 9 bataillons et 6 batteries de la VI[e] division postées près de Aadorf-Haggenberg, la VII[e] division n'avait à opposer que 6 ½ bataillons et 4 batteries.

Cependant, la victoire fut, pendant une heure encore, plus ou moins violemment disputée.

D'abord, avant midi, un assaut fut livré par le régiment 27 du corps de l'Est, assisté du demi-bataillon 73 et d'une partie du bataillon 74, sur la position du Haggenberg occupée par l'avant-garde de la VI[e] division. Les dits bataillons avaient mis à profit les ondulations du terrain pour s'approcher lentement et se préparer à faire feu, puis, à 11 h. 35 m., le signal de l'assaut leur fut donné. L'assaut fut exécuté avec élan, mais il échoua complètement sous le feu rapide tiré à courte distance par les 14 pièces qui occupaient la hauteur, et sous le feu tiré de flanc par l'infanterie postée des deux côtés sur la lisière de la forêt.

Le régiment 27 avec le demi-bataillon 73 et la partie mentionnée du bataillon 74 durent se retirer derrière la Lutzelmurg, ce qu'ils firent avec méthode et en bon ordre entre Dänikon et Aadorf. Ils prirent de nouveau position de l'autre côté de la Murg, au sud de la route Aadorf-Wittershausen, où le bataillon 83 vint les rejoindre.

Le régiment III d'artillerie, que ce bataillon avait eu jusque-là

mission de couvrir, avait été placé à côté de l'autre régiment d'artillerie à l'est de Aadorf et droit au nord de la chaussée. C'est là que le combat fut le plus vif. Il n'y avait à l'est de Aadorf d'autre infanterie que le bataillon 75 et une partie du 74. Il fut par conséquent facile à l'ennemi, vu sa supériorité numérique, de l'enfoncer. Le régiment de réserve de la VI[e] division (régiment 23) traversa Aadorf et se réunit à l'est du village avec les bataillons 61 et 62 qui avaient été envoyés là par la XI[e] brigade. Le régiment II d'artillerie traversa aussi le village et ouvrit son feu dans une position prise à la lisière orientale, tandis que, dans le même temps, les 4 batteries postées sur le Haggenberg envoyaient leurs décharges dans les rangs ennemis. Le demi-cercle de fer se rétrécit toujours davantage autour des 6 $^1/_2$ bataillons et des 4 batteries de la VII[e] division. Enfin l'assaut leur fut donné, et les troupes de la VII[e] division se retirèrent à la faveur d'une pause ordonnée par le jury, dans une nouvelle position entre Wittershausen et Scheur. Ainsi finit le combat à 1 h. 15 m.

Pendant ce temps, les deux corps détachés qui se trouvaient en présence sur la partie nord du champ de bataille avaient lutté et l'avantage s'était déclaré tantôt pour l'un tantôt pour l'autre.

Lorsque le commandant de la XI[e] brigade d'infanterie eut, avec ses 4 bataillons, chassé le demi-bataillon 73 de sa position au nord de Weyern, il marcha à travers champ libre à l'attaque des troupes du colonel d'artillerie Vogler. Celui-ci avait pris position à l'ouest de Wittenwyl et repoussa l'attaque. Alors le commandant de la XI[e] brigade prit position le long d'une colline, à l'ouest de Weyern.

Pendant ce temps, l'arrivée des bataillons 82 et 84 du régiment 28 apportait du renfort au colonel Vogler. Le commandant de la XIV[e] brigade d'infanterie, qui les avait amenés, prit le suprême commandement. Il conduisit les 5 $^1/_2$ bataillons et les 2 batteries à l'attaque contre les positions de l'ennemi, mais le feu rapide de celui-ci les força de reculer.

La situation des 4 bataillons de la XI[e] brigade était néanmoins peu enviable, et ce fut avec bonheur qu'ils virent arriver du renfort que leur envoyait le directeur des manœuvres, savoir des troupes réservées à sa disposition, le bataillon 7 de carabiniers et la batterie combinée prise de la VII[e] division.

Du reste on n'arriva pas, sur cette partie du champ de bataille, à un résultat positif.

Par décision du directeur des manœuvres, dans la critique qui

fut tenue entre 2 et 3 heures, la VIIe division devait se retirer derrière la Murg et le champ de bataille appartenait à la VIe division.

Nous avons à ajouter quelques mots encore concernant l'activité de la cavalerie pendant le combat.

Nous avons entendu dire qu'après avoir rencontré près de Elgg l'avant-garde ennemie et en avoir été repoussé, le commandant du régiment 7 de dragons conçut un nouveau plan, savoir de tourner la VIe division. Cette opération devait avoir pour effet d'abord d'agir sur les communications de cette divisision avec ses derrières, de fournir l'occasion d'attaquer les détachements, de les mettre en déroute, et enfin d'appuyer avec vigueur une attaque générale opérée par la VIIe division.

Il voulait opérer ce mouvement par Hagenbuch et Ober-Schneit. Mais la présence d'infanterie ennemie à Hagenbuch le força à chevaucher par Aawangen-Matzingen au nord de Hagenbuch. Il était midi lorsque le régiment descendit par de mauvais chemins près d'Elgg, dans la plaine. Il conduisit le régiment, en formation de manœuvre, entre les chaînons méridionaux du Schneitberg et le chemin de fer, à Aadorf, où le combat paraissait être le plus chaud. En passant, il s'empara d'un lazareth de campagne et d'un train de brigade de la VIe division placés sur la route Elgg-Aadorf. A Aadorf même il passa devant une ligne de trains de la VIe division, et se dirigeait vers le régiment II d'artillerie placé à l'Est de Aadorf. A ce moment, la trompette donna le signal de la fin du combat.

Après l'attaque de la VIe division, le commandant du régiment 6 de cavalerie se rendit, avec les escadrons 17 et 18 à Aawangen, et là tira à lui l'escadron 16 qui jusqu'à cette heure avait manœuvré entre Aawangen et Matzingen. Le commandant du régiment lui fit ensuite passer la Lutzelmurg près d'Elgg, puis, longeant le bord de la forêt, il tenta une attaque contre le régiment II d'artillerie posté à l'orient de Aadorf, mais il fut reçu par une telle grêle de projectiles qu'il se retira en hâte.

Le régiment se rendit alors par Weyern sur le flanc gauche de la brigade XI d'infanterie et, à la faveur d'un petit bois, surprit par derrière l'infanterie ennemie, laquelle se retira aussitôt vers Wittenwyl où était déjà son artillerie. Enfin le régiment de cavalerie alla se placer sur le flanc droit des positions de l'ennemi qu'il inquiéta continuellement jusqu'à la fin du combat.

Le combat sur la Murg le 13 septembre.

Comme nous l'avons vu, le résultat du combat du 12 fut que la VIIe division dut se retirer derrière la Murg, et que la VIe division prit possession des deux rives de la Lutzelmurg.

Suivant les nouveaux ordres d'armée donnés immédiatement après la critique par le directeur des manœuvres, la VIIe division dut établir ses cantonnements dès Buswyl à Stettfurt et placer des avant postes sur la rive droite de la Murg. Buswyl se trouve à 3 kil. sud-ouest de Wyl, et Stettfurt à 5 kilom. sud-est de Frauenfeld. Ces deux points frontières du district du cantonnement sont éloignés l'un de l'autre, en ligne droite, de 10 kilom. L'ordre venu de Sulgen, grand quartier-général figuré de l'armée de l'Est, était conçu en ces termes :

« L'ennemi s'est emparé du passage de la Thour près de Pfyn, mais il ne lui a pas été possible de pousser plus loin. Avec l'aide de renforts qui me sont arrivés, je reprendrai demain l'offensive. Vous avez l'ordre de protéger mon flanc gauche en prenant position entre la Lauche et la Murg. Cette position doit être fortifiée et occupée à 7 ½ heures du matin. »

Le commandant de la VIIe division donna alors en hâte ses ordres pour la nouvelle dislocation de sa division et transporta son quartier-général à Affeltrangen.

De Affeltrangen, trois routes rayonnent vers la Murg. Celle du nord conduit à Matzingen par Stettfurt. Le régiment 25 d'infanterie fut cantonné le long de cette route, avec état-major à Matzingen. Celle du milieu va à Wängi par Anetswyl. On y cantonna le 26e régiment d'infanterie avec état-major à Wängi. Enfin celle au sud conduit par Ste-Marguerite à Munchweilen ; ces deux localités et les villages de Trungen et de Bronschhofen, situés plus à l'orient, furent désignés pour le cantonnement du 27e régiment d'infanterie. avec quartier-général à Münchweilen. Münchweilen, Wängi, et Matzingen sont situés sur la Murg. L'état-major de la XIIIe brigade fut logé à Matzingen et celui de la XIVe à Münchweilen. Le bataillon de carabiniers fut cantonné à l'extrême aîle gauche, savoir à Sirnach. Le régiment 28 d'infanterie fut envoyé comme réserve dans les localités situées au sud de Affeltrangen, le long de la route qui va de là à Wyl. La cavalerie et l'artillerie furent dispersées dans les cantonnements de l'infanterie ; enfin les autres troupes, savoir le parc de division, la compagnie d'administration

le lazareth et le gros du bataillon du génie vinrent à Wyl, où une partie d'entr'elles était déjà la veille.

Vu l'étendue de cette dislocation, on avait ordonné, cela va de soi, que le service de garde se ferait par régiment.

Nous avons dit que la dislocation était « étendue ». Cela était prévu dans l'ordre d'armée du directeur des manœuvres et était nécessité par les exigences du service de paix. Mais comme nous nous sommes proposé d'avoir toujours en vue la situation de guerre, il y a lieu de rappeler ici que l'ennemi étant si près, il aurait fallu, il va sans dire, disloquer la division sur un espace beaucoup plus restreint. La possibilité de cantonner les troupes étant admise, après que le commandant de la division avait transporté son quartier-général à Affeltrangen, puis annoncé l'intention d'abandonner sa ligne de retraite sur Wyl et de prendre pour sa base Weinfelden ou Bürglen, la division aurait dû, en cas de guerre, être logée à Affeltrangen, Lommis et Tobel, avec détachements d'avant-postes sur la Murg, dès Matzingen jusqu'à Ste-Marguerite.

C'est par la même raison que l'administration et le train ont pu être laissés à Wyl ; en cas de guerre, ils auraient dû être envoyés à Weinfelden ou à Bürglen, c'est-à-dire derrière la Thour, parce qu'à Wyl, sur l'extrême aile gauche de l'armée, ils étaient trop exposés.

Par contre, nous ne pouvons pas trouver la raison pour laquelle les états-majors de brigade et de régiment ont été cantonnés si loin et en avant, à Matzingen, Wängi et Münchweilen. A notre avis, ils auraient dû être placés dans des localités beaucoup plus en arrière.

L'ordre donné après la critique du 12 septembre, du grand quartier-général de l'armée de l'Ouest, à Andelfingen, au commandant de la VI[e] division, était ainsi conçu :

« Je me suis rendu maître du passage de la Thour près de Pfyn, mais vu la vigoureuse résistance de l'ennemi, il ne m'a pas été possible d'aller plus loin. Des renforts m'étant arrivés, j'ai l'intention de reprendre l'offensive. La VI[e] division est chargée de chercher à rencontrer la division ennemie qu'elle a rejetée hier en arrière et de la mettre en déroute. »

L'ordre indiquait ensuite les cantonnements que devait prendre la VI[e] division, savoir autour d'Aadorf, dans le rayon entre Elgg à l'ouest, Bichelsee au sud, Tuttwyl à l'est et Aawangen au nord. L'ordre ajoutait que les avant-postes ne devaient pas passer la

Murg. Pour la marche en avant du lendemain, il était prescrit que la tête de l'infanterie de l'avant-garde ne devait pas passer la ligne des avant-postes avant 8 h. du matin.

On verra, en jetant un coup d'œil sur la carte, que cette dislocation était aussi très étendue. D'Elgg à Tuttwyl, il y a 6 kilom. et de Bichelsée à Aawangen 7 kilom.

Le commandant de la division prit son quartier général à Aadorf, cantonna la XIIe brigade avec le gros de l'artillerie et de la cavalerie à Aadorf et Elgg, le régiment 21 d'infanterie dans les localités au sud-est de Aadorf, avec l'état-major de la brigade à Dänikon, et envoya le régiment 22 aux avant-postes. La compagnie d'administration demeura à Winterthour, et les autres administrations et trains furent logés en arrière des cantonnements des troupes.

Les avant-postes allèrent occuper leurs positions à neuf heures du soir. A l'aile droite à l'est de Tuttwyl, à cheval sur la chaussée, était le bataillon 66; à l'aile gauche, à l'est de Wittenwyl, était le bataillon 64, et au centre, sur la route, à mi-chemin entre Aadorf et Wängi, près de Breiten, se trouvait le bataillon 65.

Les cantonnements les plus rapprochés de la ligne des avant-postes étaient celui du bataillon 67 à Weyern-Wittenwyl, et du bataillon 63 à Ober et Unter-Tuttwyl.

Vu la grande proximité des cantonnements des corps adversaires et de leurs avant-postes, ainsi que leur grande étendue, on peut se demander s'il n'eût pas été plus pratique d'établir, comme l'avait fait la VIIe division, deux ou trois commandements d'avant-postes au lieu d'un seul.

De petites escarmouches eurent lieu déjà au moment de l'occupation des avant-postes et se renouvelèrent pendant toute la nuit, tantôt ici, tantôt là. Elles étaient causées par les patrouilles qu'envoyaient les avant-postes de la VIIe division au-delà de la Murg, et que ceux de la VIe division envoyaient jusqu'à la Murg. Spécialement pour l'étroite ligne d'avant-postes de la VIe division, la situation n'était pas très agréable. Dans un rapport qu'il envoya le lendemain matin à deux heures, par un vélocipédiste, au commandant de la division à Aadorf, le commandant des avant-postes exprima les craintes qu'il éprouvait d'être attaqué. Nous donnons textuellement ici les principaux passages de ce rapport intéressant et qui caractérisait la situation :

« Sur l'aile droite de nos positions, tout est en ordre ; le ba-

taillon 66, qui occupe la section Wallenwyl-Bommershäusli (1 km. orient de Unter-Tuttwyl) ne voit pas trace d'ennemis.

» Sur l'aile gauche, les avant-postes opposés ne sont séparés que par des distances de 100 jusqu'à 200 mètres. Les cantonnements et les postes de sûreté de l'ennemi s'avancent jusqu'à la rive gauche de la Murg près de Wängi-Heiterschen-Matzingen. Lors de l'occupation des postes, une vive fusillade a éclaté sur toute cette aile, a duré jusque près de neuf heures et a nécessité l'action d'une compagnie du gros des avant-postes.

» J'ai reçu les communications suivantes sur la dislocation de l'ennemi, communications que je regarde comme certaines parce qu'elles m'ont été confirmées de divers côtés :

A Sirnach : le bataillon de carabiniers 7.

A Wängi : artillerie, cavalerie, et les bataillons 75 et 76.

A Matzingen : artillerie et le bataillon 73.

A Stettfurt : le bataillon 74.

» L'ennemi a établi jeudi et vendredi deux ponts à colonnes près de la fabrique de Jacobsthal (à mi-chemin entre Wängi et Matzingen) et à Alp. Nos patrouilles se sont avancées jusqu'à ces ponts ; elles ont constaté que l'accès du pont près de la fabrique est très difficile. Sitôt qu'il sera jour, la situation de nos avant-postes ne sera, semble-t-il, plus tenable. Ou nous devrons les retirer sur toute la ligne, ou les renforcer considérablement sur les points qu'il importe le plus de maintenir, afin de rejeter vigoureusement en arrière les positions de l'ennemi. Veuillez me donner des ordres touchant ce que je dois faire à cet égard. »

Ce rapport signale le service de sûreté de l'ennemi comme étant exécuté près de Wängi « avec beaucoup d'énergie et même avec un caractère offensif, » tandis que près de Matzingen, il serait assez facile de culbuter les postes.

Ensuite de derniers renseignements qu'il reçut, le commandant des avant-postes se décida, en même temps qu'il expédiait ce rapport au colonel-divisionnaire, à donner l'ordre au chef du bataillon d'avant-postes 64, qui se trouvait en première ligne, de culbuter les avant-postes ennemis.

Mais avant de voir comment fut exécutée cette entreprise nocturne, suivons le vélocipédiste au quartier général de la VI[e] division.

Le message qu'il y portait de la part du commandant des avant-postes donna du travail de nuit à l'état-major général, et les plumes coururent vite sur le papier. A 3 h. 50 m., le division-

naire envoya au commandant des avant-postes la réponse suivante :

« Je vous accuse réception de votre rapport de ce matin à deux heures et vous fais savoir que les bataillons de fusiliers 63 à Tuttwyl et 67 à Wittenwyl-Weyern ont reçu l'ordre de se mettre sans bruit à votre disposition. De plus, le bataillon 68 à Aadorf ainsi que le régiment I d'artillerie se rendront au carrefour des routes Aadorf-Tuttwyl, Aadorf-Wängi et Dänikon-Wängi. Le colonel-brigadier Meister prendra le commandement du corps d'avant-postes et des troupes ci-dessus indiquées. En cas d'attaque de l'ennemi, il faut maintenir à tout prix les positions Unter-Tuttwyl et Breitenloh-Wittenwyl. »

Cette réponse fut également confiée à un vélocipédiste, lequel la remit à 4 h. 20 m. en mains du commandant des avant-postes.

Le divisionnaire avait après cela à expédier aux commandants des bataillons 63, 67 et 68 l'ordre spécial qui les concernait, et à faire venir le colonel-brigadier Meister de son quartier-général à Dänikon. Celui-ci arriva bientôt à Aadorf où il reçut l'ordre verbal d'occuper immédiatement les hauteurs de Tuttwyl et de tenir l'ennemi près de Wängi en échec.

Enfin de nouveaux ordres furent donnés aussi au commandant du régiment de cavalerie. Il lui avait déjà été enjoint la veille d'éclairer le 13 de bon matin dans la direction Munchweilen-Sirnach, Wängi et Matzingen, et de prendre ses dispositions de manière qu'à 7 ½ h. du matin, le divisionnaire puisse être renseigné exactement à Aadorf sur les positions de l'ennemi. Le matin à quatre heures, le divisionnaire lui ordonna verbalement d'envoyer un détachement de dragons au commandant des avant-postes, et de faire surveiller par un escadron tous les passages qui de l'est et du sud conduisent au Tuttwylerberg.

Le lieutenant-colonel Blumer, fit partir immédiatement l'escadron et le détachement de dragons comme il était ordonné, et en même temps il envoya trois patrouilles chacune sous la conduite d'un officier, avec charge de recueillir les renseignements demandés pour 7 ½ h. par le divisionnaire.

L'attaque nocturne à laquelle le commandant des avant-postes s'attendait de la part de la VIIe division n'eut pas lieu. Mais à quatre heures du matin, le commandant du bataillon d'avant-postes 64 alla attaquer Matzingen. Il employa à cette opération les compagnies une et deux de son bataillon ; la deuxième avait

jusque-là veillé en avant-poste à cheval sur le chemin Wittenwyl-Matzingen et la première formait un renfort d'avant-poste au sud de Wittenwyl. La première compagnie en tête, le major Geilinger s'avança avec son demi-bataillon en silence et à travers l'obscurité sur Matzingen. Il arriva sans être découvert jusqu'aux maisons voisines du pont de la Murg, c'est-à-dire à l'entrée occidentale de Matzingen. Là se trouvait une section d'avant-poste; celle ci fut surprise et répandit l'alarme dans la partie du village la plus considérable, qui se trouve de l'autre côté du pont. Il s'y éleva aussitôt une grande agitation; on y entendit des allées et venues de soldats de toutes armes, ce qui engagea le commandant de la troupe assaillante à lui interdire d'entrer dans le village. Lorsque l'infanterie ennemie se fut rassemblée, elle sortit sous la conduite personnelle du colonel-brigadier commandant de la XIIIe brigade; alors le major Geilinger se retira, considérant le but de son entreprise comme atteint.

Au lever du jour, le colonel-brigadier Meister, occupait avec le régiment 21 d'infanterie et le régiment I d'artillerie la colline de Unter-Tuttwyl du sommet de laquelle on a vue sur toute la vallée de la Murg et au loin sur les terrains occupés par les ennemis. Au pied du Tuttwylerberg, du côté nord, est situé le grand village de Wängi, où les avant-postes des deux partis avaient bataillé pendant toute la nuit et bataillaient encore.

Déjà avant huit heures, le feu de l'artillerie commença sur cette section de la ligne de la Murg, savoir du côté de la VIIe division par le régiment I, qui avait pris position sur la hauteur de Stegen (à mi-chemin entre Wängi et Anetswyl), et du côté de la VIe division par le régiment I posté sur la hauteur de Unter-Tuttwyl. En même temps, le commandant de la brigade en fit descendre le bataillon 63 et l'envoya contre Wängi. Les trois bataillons du régiment d'avant postes etaient encore à ce moment dans leurs sections : le n° 64 près de Wittenwyl, le n° 65 près de Breitenloh, et le n° 66 près de Krillberg, à un kilomètre à l'est de Ober-Tuttwyl.

Il est maintenant grand jour, et l'heure est arrivée où, selon les dispositions prises par le directeur des manœuvres, la bataille du jour doit normalement commencer.

Nous nous souvenons que, suivant ces dispositions, la VIIe division devait se retirer derrière la Murg, et que la VIe devait l'attaquer. Chacun des commandants de division avait déjà la veille donné ses ordres pour les premières opérations de la journée.

Nous commençons encore cette fois par la VII° division.

Il ne serait pas possible de reproduire l'ordre donné pour ce jour-là par son divisionnaire avec plus de brièveté et d'élégance qu'il ne l'avait lui-même rédigé. N'ayant donc pu, malgré tous nos efforts, parvenir à l'abréger, nous le reproduisons ci-après in-extenso.

« Affeltrangen, 12 septembre 1887 au soir.

Aile droite : régiment d'infanterie 25 (deux bataillons en position, un en réserve).

Centre : régiment d'infanterie 26 (un bataillon en position, deux bataillons en réserve).

Aile gauche : régiment d'infanterie 27 (deux bataillons en position, un bataillon en réserve).

Réserve générale : régiment d'infanterie 28.

1. La division a dû se retirer aujourd'hui sur la rive droite de la Murg et occupe d'étroits cantonnements entre la Murg et la Lauche. Des avant-postes sont sur la Murg, depuis Matzingen jusqu'à Sirnach.

2. L'armée de l'Est reprendra demain l'offensive contre Frauenfeld. La VII° division a l'ordre d'assurer le flanc droit de l'armée, et de prendre position entre la Lauche et la Murg.

3. La division ennemie qui nous est opposée aujourd'hui occupe Aadorf et le Tuttwylerberg,

4. J'ai l'intention d'occuper les hauteurs qui s'étendent au nord de Wängi dès Ruggenbühl jusqu'à Schönenberg-Rengetswyl et d'augmenter la force de cette position par des travaux de fortifications.

5. La position est divisée en trois sections. La disposition ci-dessus des troupes indique comment doit se faire l'occupation, Aile droite : Ruggenbühl jusqu'à Sonnenreich; centre : Sonnenhof jusqu'à Lachen; aile gauche : Lachen-Schönenberg-Rengetswyl. Réserve générale près d'Anetswyl.

6. Le bataillon de carabiniers 7 prendra position près de Sedel pour couvrir le flanc gauche.

7. La brigade VII d'artillerie choisira ses positions sur la hauteur le long de l'ancienne route Ste-Marguerite-Matzingen.

8. Le régiment VII de cavalerie partira de bon matin pour faire par Matzingen et par Sirnach le service d'éclaireur.

9. La division VII prend position près de la route Bettwiesen-Tägerschen.

10. La colonne de vivres et de bagages s'arrêtera à la route Affeltrangen-Tobel.

11. Le train de combat se tient respectivement derrière ses régiments.

12. Distribution des vivres dès 9 heures du matin à Lommis.

13. Je me tiendrai à la bifurcation des routes près de Neuhaus, au nord-est de Wängi.

On ne peut pas nier que d'après les règles de la tactique et en présence d'un adversaire d'égale force, cette disposition ne soit trop étendue. De l'extrême aile droite au sud-est de Matzingen jusqu'au centre derrière Wängi, le front mesure 2 ½ km. ; de là jusqu'à l'extrême aile gauche près Schönenberg, de nouveau 2 ½ km., et jusqu'à Sedel encore un kilomètre; ainsi en tout 5 ½ km. Pour un effectif de 11 à 12,000 hommes, cette ligne était bien un peu trop mince, et toute la formation (pour chacune des trois sections un régiment d'infanterie et un en réserve) était trop symétrique. On aurait pu faire graviter les forces à disposition autour d'un point prépondérant, par exemple au centre du front, où l'on aurait placé derrière Wängi une brigade entière d'infanterie ou plus, et où l'on aurait gardé le gros de l'artillerie en réserve, faisant seulement surveiller les ailes à Matzingen et à Sedel-Münchweilen par la cavalerie et par de petits détachements d'infanterie.

Avant de voir si l'ennemi a su tirer avantage, et quel avantage, de cette extension de front, trop grande selon nous, nous voulons d'abord examiner comment ont été exécutés, dans l'occupation des positions indiquées, les points laissés par l'ordre de division à l'initiative des chefs de la cavalerie et de l'artillerie. De cette dernière, les régiments I et II se portèrent près de la réserve, à l'ouest d'Anetswyl, des deux côtés de la route de Wängi ; le régiment III vint se placer à un kilomètre à l'est de Matzingen, derrière l'extrême aile droite, presque en face de Stettfurt. Du régiment de cavalerie, se détachèrent à 5 ½ h. du matin plusieurs patrouilles, commandées chacune par un officier, pour aller éclairer les routes tactiques les plus importantes. Le régiment lui-même se trouva à 6 ½ heures au rendez-vous donné à la sortie occidentale de Stettfurt; de là il se rendit immédiatement jusqu'à Matzingen, où il apprit par ses éclaireurs que de l'infanterie ennemie se trouvait à Hagenbuch, et que de Aawangen un escadron de dragons ennemis s'avançait contre Matzingen.

Le commandant du régiment jugea prudent, avant de marcher

dans un sens ou dans l'autre, de se faire rendre compte plus complètement de la situation, mais bientôt, comme nous le verrons, il fut appelé d'un autre côté par le commandant de la division.

Pendant la nuit, le bataillon du génie avait jeté près d'Alp des ponts sur la Murg, et établi une position de retraite près d'Anetswyl.

Sur toute la ligne de défense, l'infanterie travailla avec activité à creuser des fossés de tirailleurs.

Passons maintenant à la VIe division. Elle n'avait reçu de son commandant, pour le matin du 13, qu'un ordre de rassemblement suivant lequel le corps d'avant-postes devait pour le moment garder ses positions, le régiment 21 d'infanterie, avec le régiment I d'artillerie, devaient, sous le commandement du colonel-brigadier Meister, se rassembler à 7 ½ heures près d'Ober-Tuttwyl, et toutes les autres troupes recevaient pour la même heure rendez-vous à l'est de Aadorf.

Nous avons déjà mentionné que le colonel-brigadier Meister était à ce moment déjà sur place et en action, tandis que le régiment d'avant-postes était encore dans ses sections.

C'est pourquoi nous nous occuperons maintenant du gros, rassemblé au rendez-vous, à l'orient d'Aadorf.

A 8 ¼ heures, il s'y trouvait :

La XIIe brigade d'infanterie;

Le bataillon 6 de carabiniers;

Les régiments d'artillerie II et III.

Le commandant de la VIe division était instruit d'une manière certaine de la présence à et derrière Wängi de fortes troupes ennemies, ainsi que la présence près de Matzingen de corps d'infanterie et d'artillerie. Ses renseignements concernant l'aile gauche ennemie, dans la direction de Ste-Marguerite, paraissent avoir été moins complets. En tout cas, il y a lieu d'admettre que s'il avait eu connaissance de toute l'étendue des lignes ennemies, il se serait décidé, vu que le succès dans ce cas était certain, à une attaque sur le centre ennemi, pour le culbuter, ou à l'enfoncer et à passer au travers. Mais d'après les renseignements reçus, Wängi pouvait tout aussi bien être l'aile gauche des positions ennemies, puisque de là jusqu'à Matzingen, elles s'étendaient sur deux kilomètres et demi, ce qui eût été bien assez pour toute leur ligne. En conséquence, le commandant de la VIe division se décida à une attaque d'ensemble des positions ennemies, en la

bornant du côté de Wängi à une démonstration, et en portant l'effort principal contre les hauteurs au sud de Matzingen (Ruggenbühl-Hinterberg).

Sur la place de rendez-vous à l'est de Aadorf, il donna verbalement l'ordre suivant :

« Le gros marchera sous le commandement du colonel-brigadier Gessner ; il est chargé de l'exécution de l'attaque principale, celle contre la position Ruggenbühl-Auli, soit Jacobsthal. A cet effet, il doit s'avancer rapidement dans cette direction et opérer avec énergie le passage de la Murg. C'est de là que je me propose de culbuter l'ennemi.

La XIe brigade d'infanterie avec le régiment 1 d'artillerie opéreront, sous les ordres du colonel-brigadier Meister, une démonstration contre Wängi.

Le bataillon 6 de carabiniers ira rapidement en avant, comme détachement de gauche, par Wittenwyl-Matzingen-Ruggenbühl, et se tiendra en communication avec le gros (XIIe brigade d'infanterie). »

Le gros se mit en marche à 8 ¼ heures, s'avançant à travers la forêt du côté de Wittenwyl. Au sud de ce village, c'est-à-dire entre Wittenwyl et Scheuer, les deux régiments d'artillerie prirent position et entrèrent en lutte, à près de trois kilomètres de distance, avec les deux régiments d'artillerie de la VIIe division postés à l'est d'Anetschwyl. La XIIe brigade d'infanterie, bien massée, passa devant Wittenwyl en se dérobant à la vue de l'ennemi à la faveur des forêts et des ondulations du terrain.

Pendant ce temps avait lieu, bien à propos, la démonstration du corps du colonel-brigadier Meister contre Wängi.

Le bataillon 63, vigoureusement soutenu par le feu de l'artillerie, s'empara du village et repoussa en arrière vers les hauteurs le bataillon 78 qui l'occupait. Mais survint de l'est le bataillon 81 avec l'aide duquel le 78 reprend l'offensive; le bataillon 63 est forcé de rentrer dans le village où il est accueilli par le 61, arrivé dans l'intervalle. Ces deux bataillons évacuent Wängi, qui ainsi rentre en possession du 78.

Alors le colonel-brigadier Meister réunit aux bataillons 61 et 63 le 62 (du régiment 21) et le bataillon d'avant-postes 65, et avec ces quatre bataillons, il renouvelle l'attaque sur Wängi. De nouveau ce village est perdu pour la VIIe division, et les bataillons de la VIe commencent à gravir la pente opposée du côté d'Anetswyl. Mais la VIIe division envoie aux siens de tous côtés

des renforts; sa réserve générale se met aussi en marche d'Anetswyl et même son régiment de cavalerie accourt des hauteurs de Matzingen, ensorte que le colonel-brigadier Meister doit une seconde fois évacuer Wängi. Toutefois, par ces deux énergiques reprises, le but de la démonstration était atteint autant qu'il pouvait l'être.

Ensuite de ces faits, le commandant de la VIIe division donna ordre aux corps qui formaient son aile gauche, savoir le régiment 27 et le bataillon 7 de carabiniers de se rapprocher du centre et de se poster près d'Anetswyl.

Nous allons maintenant considérer l'attaque principale, pour laquelle la XIIe brigade d'infanterie, le bataillon 6 de carabiniers et les régiments d'artillerie II et III étaient rassemblés depuis 9 heures près de Wittenwyl.

Avant de commencer l'attaque décisive sur l'aile droite de l'ennemi, près de Ruggenbühl, le divisionnaire, sachant que le colonel-brigadier Meister soutenait à ce moment-là un violent combat contre le centre de la VIIe division lui envoya du renfort, savoir la batterie 35 et le bataillon d'avant-postes 64, lesquels se mirent immédiatement en route du côté d'Unter-Tuttwyl. En même temps que ces deux corps, le colonel-brigadier Meister vit venir à lui l'extrême droite de la division, formée du bataillon 66, et il se trouva ainsi, après sa seconde attaque sur Wängi, à la tête de sa brigade tout entière et il avait de plus trois batteries, ensorte que moins un bataillon, il disposait d'autant de forces que le divisionnaire lui-même. Par cet affaiblissement des forces destinées à l'attaque principale, ce dernier avait diminué d'autant ses chances de succès, comme aussi le commandant de l'autre moitié de la division devait être tenté de sortir de son rôle purement démonstratif, et d'agir d'une manière effective parallèlement à la colonne de gauche. De ce moment, la VIe division marchait en deux colonnes d'attaque séparées par un espace considérable, contre un adversaire concentré, lui laissant ainsi le choix de se jeter sur l'une ou sur l'autre.

La colonne de gauche de la VIe division (brigade Gessner) marcha de Wittenwyl en trois échelons contre la ligne de la Murg s'étendant dès Matzingen jusqu'à Auli (soit Jacobsthal), accompagnée sur son flanc gauche par le régiment VI de cavalerie, et protégée sur ses derrières par les batteries 33, 34 et 36.

Dans le premier échelon se trouvaient le bataillon 6 de carabiniers et les bataillons de fusiliers 67 et 68; dans le second, les

bataillons 69 et 70, et dans le troisième, les bataillons 71 et 72. Lorsque le premier échelon déboucha de la forêt, il aperçut sur la hauteur bordant la rive opposée de la Murg l'infanterie ennemie, qui avait fortifié cette position par des fossés de tirailleurs. C'étaient les bataillons 73, 74 et 75 formant le régiment 25 d'infanterie; ils tenaient d'en haut et à courte distance la vallée de la Murg sous leur feu. Néanmoins le bataillon de carabiniers va sur la gauche effectuer près de Matzingen le passage de la rivière, le bataillon 68 en fait autant sur la droite près d'Auli, et le bataillon 67 passe à Alp, c'est-à-dire au milieu, la Murg dont les eaux étaient alors très basses. Arrivés de l'autre côté, on profite de ce que l'on est à couvert dans un escarpement de la rive pour se remettre en ordre; une partie de ce premier échelon, qui ne peut trouver aucun abri, gravit la pente très raide, en partie boisée, qui est devant elle. Bientôt après, le deuxième échelon passe la Murg à son tour, puis un peu après aussi le troisième échelon. Alors le divisionnaire donne le signal de l'attaque générale.

Pendant ce temps, le commandant de la VIIe division n'était pas resté inactif. Au régiment 25 déjà en position, il avait adjoint successivement sur cette aile le régiment 28, puis le régiment III d'artillerie et le régiment VII de cavalerie, ensorte que bien que les troupes de la VIe division fussent parvenues sur la hauteur bordant la rive droite de la Murg et que les juges de camp leur reconnussent la possession du terrain conquis, elles ne pouvaient avancer davantage, ayant devant elles les forces équivalentes sinon supérieures de la VIIe division.

Le directeur des manœuvres mit alors fin à la lutte par le signal : « cessez les feux. »

Justement à ce moment, le colonel-brigadier Meister conduisait sa brigade à une nouvelle attaque contre Wängi, laquelle également ne vint pas à exécution.

Dans la critique qui suivit, le directeur des manœuvres déclara que l'attaque de la VIe division n'avait pas entièrement réussi, et il renvoya cette division derrière la Lützelmurg.

Le combat du 14 septembre près de Hagenbuch.

Après le combat du 13 septembre, le directeur des manœuvres avait ordonné que la VIe division prendrait ses cantonnements derrière la ligne Elgg-Hagenbuch, et la VIIe les siens derrière

la ligne Eschlikon-Tuttwyl-Wittenwyl-Matzingen-Thundorf. Les divisionnaires avaient la latitude de remplacer, s'ils le jugeaient à propos, les cantonnements par le bivouac. C'est ce que fit le commandant de la VIe division, par la raison que le district qui lui était assigné pour ses cantonnements ne contient que de petits villages, en petit nombre, et éloignés les uns des autres. Il choisit pour l'emplacement du bivouac le fond de la vallée de Hagenbuch, lequel se trouve au nord de la colline de Burg, et au sud des pentes du Schneitberg ; à l'ouest, il est borné par une suite de collines basses. Du haut des sommets du Burg et du Schneitberg, on voit à l'orient la vallée de la Lützelmurg, couverte de forêts et de taillis. On a également sous les yeux le haut et large dos de la montagne au pied de laquelle est caché, dans la vallée de la Murg, le village de Matzingen.

Le bataillon 6 de carabiniers fut placé en avant-poste vers Hagstall et Burg jusqu'à la Lützelmurg pour garder le bivouac. La nuit était sombre; et vers le matin le thermomètre descendit jusqu'à 3 degrés. De temps en temps, il tombait de faibles averses de pluie. On ne manquait pas de bois pour faire les feux, mais on n'avait que peu de paille. Il y avait bien sur place quelques chariots avec des tentes, mais on en fit peu d'usage. Heureusement, chaque homme était pourvu d'une couverture.

La VIIe division, ayant dans son district de nombreux villages, cantonna, savoir, une brigade à Matzingen, une autre à Wängi, et les autres troupes autour de Lommis. Sa ligne d'avant-postes s'étendait dès Eschlikon par Tuttwyl-Wittenwyl et Matzingen jusqu'à Thundorf.

En ce qui concerne la VIe division, la donnée stratégique du directeur des manœuvres, pour le 14 septembre, reposait sur la supposition que le 13 l'armée de l'ouest avait été repoussée derrière la Murg inférieure (au-dessous de Frauenfeld).

Le commandant de cette armée écrivait de son grand quartier général supposé à Andelfingen :

« Je chercherai à me maintenir sur la ligne de la Murg. La VIe division occupera le plateau de Hagenbuch et soutiendra les attaques de l'ennemi. La position devra être prise à 7 $^{1}/_{2}$ heures du matin. »

Ainsi donc, le commandant de la VIe division avait à prendre le 14 au matin une position défensive dans le voisinage de son bivouac. En conséquence il donna le 13 au soir l'ordre suivant :

1. Après le combat d'aujourd'hui, nous avons dû nous retirer derrière la Lützelmurg.

2. La division bivouaque près de Hagenbuch.

3. Nos avant-postes sont placés près de Sonnenhof-Egghof-Aawangen-Friedthal-Huzenwyl-Ristenbühl-Moos.

La division a l'ordre d'occuper le plateau de Hagenbuch et de tenir ferme contre l'attaque de l'ennemi.

a) La brigade XI d'infanterie (moins les bataillons 63 et 66) avec ses pionniers et le régiment I d'artillerie occupera le côté droit de la position du Schneitberg jusqu'à Hagenbuch. Commandant de la section à droite : colonel-brigadier Meister.

b) La brigade XII d'infanterie (moins les bataillons 69 et 72) avec tous les pionniers et le régiment III d'artillerie, occupera le côté gauche de la position de Hagenbuch jusqu'à Burg. Commandant de la section à gauche : colonel-brigadier Gessner.

c) Les bataillons 63, 66, 69, 72, avec le bataillon de carabiniers et le régiment II d'artillerie formeront la réserve générale sous le commandement du colonel-brigadier Bluntschli. — Les ambulances se joindront à la réserve. Position : derrière Hagenbuch.

4. Les deux sections se fortifieront par des fossés de tirailleurs, des retranchements et des embrasures d'artillerie, de façon à pouvoir opposer la plus opiniâtre résistance.

5. La cavalerie recevra un ordre spécial pour le service d'éclaireur par ses patrouilles. Le régiment prendra position derrière Ettenbühl, c'est-à-dire près de la station d'Elgg.

6. La brigade XI d'infanterie fera descendre une compagnie vers Birmenstall avec charge de surveiller la montée du Schneitberg.

7. Toute la munition qui se trouve encore dans les caissons sera distribuée aux troupes.

8. Les trains de guerre attachés aux brigades d'infanterie, ainsi que les voitures de matériel de pionniers et les batteries de réserve seront rangés derrière Kreuzbühl (à l'est d'Ober-Schneit.) Les chars de bagages et d'approvisionnement se rassembleront vers 7 heures sur la route près d'Ober-Schneit.

9. A 7 1/2 heures, toutes les troupes devront se trouver sur les positions qui leur sont indiquées.

10. La distribution des vivres aura lieu dès 8 heures à la sortie occidentale de Bertschikon. La colonne attendra là des ordres ultérieurs.

11. Des avant-postes, le bataillon de carabiniers se retirera sur la position en combattant, et se réunira à la réserve.

12. Dès 7 1/2 heures, je me trouverai sur la colline au sud d'Oberdorf.

Il ressort de cet ordre que le commandant de la VI[e] division veut faire occuper le lendemain matin, chacun par une brigade d'infanterie de 4 bataillons et un régiment d'artillerie, les deux bastions naturels, savoir le Burg et le Schneitberg qui s'élèvent l'un au nord, l'autre au sud de la vallée de Hagenbuch, et en même temps, placer au centre de sa position de défense une réserve de même force, puis faire fortifier ces trois positions. Les deux bastions ont une grande force tactique, aussi bien sur le front que sur les flancs. Mais la défense serait dans des conditions moins favorables si l'un de ces points d'appui devait être abandonné, car alors la ligne de front serait reculée et formerait un angle allant du bastion encore intact à la position de la réserve, *et cette position occupant le fond de la vallée serait dominée par le bastion abandonné.* Il en résulterait que le combat décisif devrait être livré sur celle des deux collines contre laquelle se serait portée l'attaque principale de l'ennemi, et que la réserve postée derrière Hagenbuch devrait être conduite sur le point attaqué, soit comme renfort, soit comme principal soutien de la résistance.

Le commandant de la VII[e] division avait reçu du directeur des manœuvres, pour le 14, l'ordre « d'attaquer et de repousser la division de l'Ouest retirée derrière la Lützelmurg. »

Le commandant de la division avait d'abord l'intention de diriger son attaque sur le Schneitberg, mais ayant reçu, le 13 à 7 h. du soir, du grand quartier général figuré, l'ordre de se rapprocher du gros de l'armée, il rassembla le 14 au matin sa division près de Matzingen. Là, il distribua verbalement ses ordres pour la marche en avant contre les positions ennemies près de Hagenbuch. Il choisit pour cela la route qui va de Matzingen à Hagenbuch par Ristenbühl, route qui le conduisait directement sur la colline du Burg. La distance de Matzingen jusqu'à Burg étant seulement de 2 1/2 km., il n'y avait pas lieu d'établir proprement un ordre de marche, mais plutôt d'ordonner, pour être exécutée dès le rendez-vous de la division, une formation de combat contre l'aile gauche ennemie, sur le Burg. Toute la division fut avec raison employée à cet effet. Le divisionnaire détacha seulement, avec charge d'exécuter du côté d'Aawangen une

attaque démonstrative, et en même temps pour couvrir son flanc gauche, le bataillon de carabiniers avec un peloton de cavalerie et de l'artillerie.

L'attaque de la division contre Burg commença sous la protection du feu des IIe et IIIe régiments d'artillerie qui, postés sur la rive droite de la Murg, au nord de Matzingen, tiraient de loin sur la garnison du Burg, qu'ils voyaient parfaitement. Le régi- III-VI qui s'y trouvait ne tarda pas à accepter le combat. Pendant ce temps, le régiment 28 (de la XIVe brigade), avec le régiment I d'artillerie, comme avant-garde, se déployèrent du côté de Ristenbühl pour entrer en lutte.

Du haut de la colline du Burg, l'attaqué leur envoya des salves de feu d'infanterie. Bientôt, derrière le régiment 28 et à gauche vint se placer le régiment 27, appartenant à la même brigade, ensorte que le commandant de la XIVe brigade d'infanterie eut ses 6 batteries pour marcher à l'attaque du Burg. Pendant ce temps, la XIIIe brigade d'infanterie passait le pont sur la Murg près de Matzingen, et vint se ranger derrière le régiment 27 et à couvert.

Le bataillon 6 de carabiniers, qui avait été placé en cordon d'observation et de sûreté en avant du déploiement de la VIe division se retira en combattant. Le combat fut surtout violent dans les forêts le long de la Lützelmurg, près d'Aawangen, où le bataillon 6 eut affaire avec le bataillon 7. Une partie de ce dernier pénétra jusqu'à l'aile droite de la VIe division au Schneitberg, mais elle fut reçue par deux bataillons de la brigade Meister, qui la repoussèrent dans les bois de la Lützelmurg.

Le combat devenait toujours plus vif autour du Burg. La situation était encore loin de se décider lorsque le commandant de la VIe division retira de là les 4 bataillons de la brigade XII, ainsi que la batterie 35 pour les joindre à sa réserve derrière Hagenbuch, quant à la batterie 36, il l'envoya rejoindre sur le Schneitberg la brigade XI. Puis il adjoignit à celle-ci les deux bataillons que, par un ordre précédent, il venait d'ajouter à la réserve.

Après la perte du Burg, qui eut lieu vers 9 1/2 heures, nous voyons la VIe division prendre une nouvelle position d'environ 1 1/2 km., faisant front contre le nord-est, sur laquelle elle était partagée en deux moitiés égales, savoir l'une, formant l'aile droite, qui comprenait la brigade XI avec les batteries 31, 32, 36, et occupait les pentes nord-est du Schneitberg, et l'autre formant l'aile gauche, comprenant la brigade XII, les batteries 33, 34 et 35, et

le bataillon de carabiniers, occupait le terrain ondulé qui s'étend entre Hagenbuch et Bewangen. Ces deux moitiés de la division étaient séparées par l'enfoncement marécageux qui se trouve au sud de la route Hagenbuch-Ober-Schneit.

Pendant ce temps, le VII[e] division avait pris possession du Burg et là, le régiment III d'artillerie se préparait à continuer le combat. La VII[e] division s'avance avec impétuosité. Elle a à sa droite le régiment 25 d'infanterie le long du pied nord de la colline du Burg. Au sud de cette colline marche le régiment 28, à la gauche duquel le régiment 27 s'avance à cheval sur le route Häusli-Hagenbuch. A son extrême gauche se trouve le régiment 26 avec le bataillon de carabiniers, sur le terrain en plaine qui s'étend au sud de Hagenbuch, contre le Schneitberg. Ce mouvement en avant est vigoureusement soutenu par l'artillerie du III[e] régiment qui tonne du haut du Burg, par celle du régiment II, posté au sud de cette colline, et vers la fin du combat encore par l'artillerie du régiment I posté près de Häusli. La VI[e] division y répondait sur toute sa ligne par un feu très vif, et le divisionnaire se préparait à lancer l'infanterie de son aile gauche contre un corps d'ennemis qui débouchait de Hagenbuch, lorsque le directeur des manœuvres fit donner le signal : « Cessez les feux. »

Nous avons seulement quelques mots à ajouter concernant l'activité de la cavalerie.

Le régiment de cavalerie 7 se trouva à 6 1/4 heures du matin au rendez-vous près de Wittenwyl. Son commandant s'était donné pour tâche de la journée « de harceler la division ennemie sur ses flancs et sur ses derrières, de couper autant que possible ses communications, de chercher les occasions de mettre en déroute, par des attaques à l'improviste, des détachements de l'ennemi ou même si possible sa réserve générale; c'est-à-dire en somme d'empêcher que ces détachements ou cette réserve ne puissent remplir la mission qui leur était assignée dans le plan du commandant en chef de leur division. » — La vue des feux de bivouacs de la VI[e] division, qu'on distinguait pendant la nuit très bien de Wängi, et qui faisaient présumer que le bivouac était établi près de Hagenbuch, cette vue, disons-nous, fut ce qui inspira la sus-dite résolution au colonel du régiment 7 de cavalerie. De Wittenwyl, le régiment, assuré de la route à suivre, trotta rapidement en passant par Aadorf jusqu'au delà de Hagstall ; là on lui annonça des patrouilles de cavalerie ennemie arrivant depuis Schneit.

L'escadron 20 les repoussa en arrière, puis se mit près d'Unter-Schneit en position de combat à pied afin d'éloigner les autres patrouilles qui pourraient survenir, ou éventuellement pour empêcher qu'un corps de cavalerie ennemie ne vînt à déboucher de ce côté. Pendant ce temps, les deux autres escadrons, sous la conduite personnelle du chef du régiment, se rendaient à Schneitberg, où ils arrivèrent à 7 h. 15 m., après une marche très pénible. De cet endroit élevé, on voyait en bas dans la vallée une partie de la division ennemie. Du train appartenant à cette division, qui retournait de Schneitberg à Ober-Schneit, fut enlevé après une vive fusillade. Mais l'escadron qui avait fait cette opération était à peine remonté à cheval lorsqu'un bataillon ennemi déboucha de Schneitberg, le repoussa et le mit hors de combat. L'escadron intact était à couvert. L'escadron 20 vers Unter-Schneit ne pouvant non plus aller plus loin, le commandant rassembla le régiment et le conduisit par Elgg contre Hagenbuch. Dans cette marche, il réussit à surprendre un bataillon ennemi qui s'avançait sous la formation en échelons, et cette attaque eut un tel succès que le directeur des manœuvres déclara que le régiment de cavalerie avait passé sur le corps du bataillon.

Le commandant du régiment 6 de cavalerie envoya à 4 h. 30 m. du matin six patrouilles conduites chacune par un officier et à 6 heures se mit en route avec son régiment pour Bewangen. Il avait reçu du commandant de la division l'ordre verbal « de fouiller avec soin les hauteurs à l'ouest de Hagenbuch, et de prendre une position de laquelle il pût protéger le flanc droit et la réserve de la division contre des entreprises de l'ennemi. » Le commandant du régiment ne trouva pas d'autre position que la hauteur entre Hagenbuch-Bewangen et Ober-Schneit qui pût être utilisée par de la cavalerie. Il écrit à ce sujet : « On dominait de là complètement tous les chemins d'accès tant à notre réserve qu'à notre dos et à nos flancs. Tout corps de cavalerie qui aurait tenté une attaque aurait été jeté par nous dans le marais à droite ou rejeté de côté sur la gauche. Aussi la cavalerie ennemie n'osa-t-elle rien entreprendre. Elle s'efforça seulement de nous attirer hors de notre excellente position et tira sur nous depuis Schneitberg, c'est-à-dire à environ 1200 m. Nous eûmes seulement à repousser près d'Ober-Schneit, mais sans en venir à un combat, l'escadron 21 qui harcelait nos trains et notre artillerie de réserve.

L'escadron 17 essaya au dernier moment une attaque de flanc contre un bataillon d'infanterie venant de Gerlikon, mais ce der-

nier, s'apercevant à temps de la situation, fit volte-face dans le défilé et se retira. Les escadrons 16 et 18 se tenaient prêts à charger l'infanterie ennemie si elle réussissait à gravir la hauteur à l'ouest de Hagenbuch, et à la précipiter de nouveau de cette hauteur. »

C'est par là que nous terminons notre rapport sur le rassemblement de troupes de cette année. Comme dans les précédents rassemblements, les troupes et leurs chefs ont montré la meilleure volonté à faire le mieux possible, et on a de nouveau constaté des progrès réjouissants, mais toutefois, il reste beaucoup à faire.

L'inspection eut lieu le lendemain, 15 septembre, sur la plaine de Aadorf par un magnifique temps d'automne et en présence d'un très nombreux public.

Dans un prochain numéro nous présenterons quelques observations à l'occasion de ce rassemblement de troupes.

Visite sanitaire des recrues en 1886.

(Suite et fin.)

Des causes d'incapacité d'après les professions.

En restreignant, cette fois encore, nos calculs aux professions qui ont fourni, pendant les trois dernières années, plus de 200 recrues ayant fait l'objet d'une décision définitive, nous avons établi le classement suivant :

Sur 100 recrues soumises à une décision définitive, ont été déclarées impropres au service :

Moyenne pour toutes les professions : 38.

Voituriers	23	Commerçants, commis, etc.	36
Bouchers	25	Jardiniers	37
Fondeurs	26	Peintres	37
Charpentiers	27	Selliers	37
Maçons	28	Tonneliers	37
Mécaniciens	28	Ouvriers et employés des postes et télégraphes	37
Tailleurs de pierre	29	Aubergistes, sommeliers	38
Serruriers	29	Confiseurs	39
Maréchaux	30	Tuiliers et chaufourniers	39
Ferblantiers	31	Agriculteurs	40
Ouvr. et emp. de ch. de fer.	31	Imprimeurs	40
Etudiants	31	Brodeurs	41
Boulangers	32	Teinturiers	41
Barbiers	32	Cordonniers	43
Couvreurs	32	Relieurs	49
Meuniers	33	Fileurs, tisserands, etc.	49
Menuisiers	33	Ouv. de fabriq., s. a. désig.	52
Instituteurs	33	Tailleurs	58
Charrons	34	Sans profession indiquée	59
Horlogers	35		

Nous avons déjà eu plusieurs fois l'occasion de rappeler que ces écarts, quelque considérables qu'ils paraissent, ne doivent pas être attribués exclusivement à l'exercice des différentes professions. Ils peuvent évidemment s'expliquer aussi par le fait qu'avant que l'influence professionnelle puisse s'exercer, le choix d'une profession détermine lui-même un départ des individus sains et robustes et de ceux qui sont faibles et maladifs, et que par conséquent, dès le début, certaines professions comprennent plus d'hommes de la première catégorie, et d'autres plus d'hommes de la seconde. En somme et en réalité, les deux facteurs concourent ensemble dans toutes les professions, en s'influençant mutuellement dans un sens favorable ou défavorable, ou en se neutralisant en tout ou en partie. Il est donc impossible d'indiquer approximativement, même pour une seule profession, quelle est dans la proportion d'aptitude ou d'inaptitude la part qu'il faut attribuer au mode de recrutement de la profession et au choix des hommes qui l'exercent, et quelle est celle des effets subséquents de l'activité professionnelle.

La comparaison des diverses professions, telle qu'elle ressort du classement ci-dessus, n'en conserve pas moins sa valeur propre. La connaissance de ces faits, même indépendamment des causes qui les produisent, fournit à elle seule des éclaircissements sur les différences de mortalité et sur d'autres influences professionnelles qui resteraient sans cela inexpliquées. (Nous renvoyons à cet égard aux exemples à l'appui que nous avons exposés dans notre dernière publication.)

Des causes d'incapacité.

Nous avons exposé dans nos précédentes publications combien les données relatives à l'existence et la fréquence des diverses causes d'incapacité ont eu à souffrir de la règle en vertu de laquelle il suffit, pour toutes les recrues déclarées impropres au service, d'indiquer un seul motif d'incapacité, alors même que l'individu visité en accuse deux ou plusieurs.

Un grand pas a été fait déjà en 1885 pour corriger cette défectueuse pratique : le département militaire fédéral a invité par une circulaire les commissions à tenir compte des exigences de la statistique en énonçant aussi complétement que possible toutes les causes appréciables d'incapacité. Cette disposition à compléter et à améliorer les matériaux de la statistique s'est amplement manifestée depuis, et notamment lors des visites d'automne 1886. La première expression s'en trouve dans « l'instruction pour les visites sanitaires », dont une prescription formelle et obligatoire exige dorénavant l'inscription *la plus complète possible* de toutes les infirmités qui ont de l'importance pour la statistique [1].

[1] A notre connaissance, cette prescription concernant les visites des recrues n'existe jusqu'ici qu'en Suisse. Mais nous sommes heureux de pouvoir cons-

On est en droit d'espérer que ce progrès considérable est définivement acquis. Les tableaux qui résument les visites de l'automne dernier prouvent d'ailleurs que cette prescription a été beaucoup mieux observée qu'auparavant, et même que l'année précédente. En effet, on a noté en moyenne en 1886 128 motifs d'incapacité pour 100 hommes dispensés, tandis que ce chiffre n'était que de 122 en 1885. Il nous semble néanmoins fort douteux que cette recommandation ait été observée par les commissions sanitaires du 1er arrondissement de division, et peut-être aussi par celles du 2e.

Il ressort suffisamment des chiffres cités plus haut : (100 : 128), que si l'on avait appliqué l'ancienne méthode aux visites de l'automne dernier, un quart environ des infirmités constatées n'aurait pas été mentionné, que par conséquent les matériaux ont bénéficié d'une très notable augmentation, et enfin que l'étude et la répartition et de la fréquence des diverses infirmités qui dispensent du service militaire conduit nécessairement à des résultats forts défectueux, si elle se base uniquement sur les relevés par trop incomplets de la période précédente. Cette impression se fortifie encore lorsqu'on constate que, pour quelques-unes des infirmités les plus importantes, ce complément d'informations dépasse de beaucoup la moyenne susmentionnée. Le rapport sommaire reproduit à la fin de la présente publication en fournit la preuve. Ce rapport, pour l'élaboration duquel on s'est borné à motiver chaque dispense par *une seule* des infirmités inscrites dans les contrôles, — de sorte que le nombre des causes de dispense correspond nécessairement au nombre des hommes dispensés, — présente exactement les résultats qu'on aurait obtenus en appliquant la méthode imparfaite dont on faisait usage auparavant. C'est ainsi qu'il accuse (page 49), parmi les causes d'incapacité des recrues, seulement 2034 cas de goître (= 1536 + 498), et 606 cas de pieds plats (= 529 + 77), tandis que d'après le tableau 1 ces motifs de dispense ont été constatés en réalité, le premier pour 2757 recrues, et le second pour 835 ; en appliquant l'ancienne méthode, on n'aurait donc pu constater que 70 % des goîtres et 68 % des pieds plats relevés à la visite ; dans le 5e arrondissement en particulier — (cantons de Soleure, Bâle-Ville, Bâle-Campagne et Argovie, ce dernier sans le district de Muri et une partie du district de Bremgarten), l'inscription d'une seule infirmité n'aurait permis de relever que le 57 % des goîtreux.

Nous souhaitons que cet exposé détaillé du développement des

tater qu'elle a aussi été réclamée depuis lors dans d'autres pays. V. « Die Verbreitung der zu Kriegsdiensten untauglich machenden Gebrechen der Wehrpflichtigen in Oesterreich-Ungarn. — Rapport au VIe congrès international d'hygiène et de démographie à Vienne, 1887. » Par M. le Dr Paul Myrdacz, médecin de régiment dans l'armée autrichienne et membre effectif du Comité sanitaire de l'armée. (Vienne 1887.)

relevés des visites sanitaires, tel que nous l'avons demandé et obtenu jusqu'ici, contribue à la réalisation de ces perfectionnements partout où leur utilité n'est pas encore suffisamment appréciée.

* * *

La signification et la valeur comparative des diverses causes d'incapacité ne dépendent pas seulement de l'absence d'omissions, mais aussi de l'uniformité du mode de constatation dans les divers arrondissements. En d'autres termes, il faut que les cas identiques qui sont soumis aux différentes commissions soient partout appréciés avec une rigueur à peu près égale. Il va sans dire que cette uniformité ne doit pas seulement être exigée des commissions pendant une année, mais qu'elle doit constamment leur servir de règle.

Certains faits mentionnés dans notre dernière publication nous avaient déjà conduits à exprimer des doutes sur l'observation générale de cette règle, et dans l'introduction qui précède nous avons exposé combien elle nous paraît compromise, du moins en certains lieux, par la composition des commissions et les trop fréquentes mutations de leurs membres. Les chiffres suivants nous semblent justifier suffisamment l'opinion qu'il reste encore aujourd'hui *beaucoup* à faire sous ce rapport.

En comparant les résultats des deux dernières années, on ne tarde pas à s'apercevoir que ceux de l'automme 1886 sont dans l'arrondissement de la 2e division extrêmement plus favorables, et dans l'arrondissement de la 7e division beaucoup plus défavorables que ceux de l'année précédente. Nous citerons à titre d'exemple, pour le premier de ces arrondissements, les résultats du canton de Neuchâtel, et pour le second ceux du canton de St-Gall.

Sur 100 recrues ayant fait l'objet de décisions définitives, ont été reconnues impropres au service :

District	1885	1886	Différence.
Boudry	48	23	—25
Chaux-de-Fonds	34	22	—12
Locle	34	23	—11
Neuchâtel	37	22	—15
Val-de-Ruz	35	25	—10
Val-de-Travers	47	21	—26
Canton de Neuchâtel	37	23	—14
Gaster	38	48	10
Gossau	43	56	13
Rheinthal Ober-	41	51	10
Rheinthal Unter-	34	33	—1
Rorschach	28	60	32
St-Gall	33	45	12

District	1885	1886	Différence.
Sargans	45	51	6
Seebezirk	60	52	—8
Tablatt	38	55	17
Toggenburg, Alt-	35	36	1
Toggenburg, Neu-	27	43	16
Toggenburg, Ober-	26	31	5
Toggenburg, Unter-	35	36	1
Werdenberg	45	44	—1
Wyl	30	57	27
Canton de St-Gall	38	46	8

Il faut remarquer avant tout que cette disproportion exorbitante entre les résultats de ces deux années ne peut en aucun cas être attribuée au complément d'indications relatives aux infirmités des hommes dispensés. Ces nouvelles données n'exercent aucune influence sur la proportion des hommes impropres au service dans le nombre total des hommes visités.

On ne peut certainement pas admettre non plus que les résultats de ces deux années correspondent à la réalité. Il faudrait avoir la foi des lecteurs du « calendrier séculaire », et croire à l'influence des astres qui « dominent » alternativement chaque année dans le firmament, pour comprendre que deux classes consécutives de la jeunesse d'une seule et même région d'une certaine étendue présentent d'aussi notables différences dans leur constitution physique.

La seule explication que l'on puisse donner de ce fait est donc celle-ci : il faut que les conditions d'acceptation aient été bien moins sévères en automne 1886 que l'année précédente dans le canton de Neuchâtel, tandis qu'elles doivent l'avoir été beaucoup plus dans la majeure partie des districts st-gallois. En d'autres termes on a exempté la première fois et incorporé la seconde fois, et vice-versa, un très grand nombre de recrues dont l'état physique ne présentait aucune différence.

Ces observations suffiraient à prouver qu'il y a là un vice d'organisation qui appelle un remède énergique, ou bien dira-t-on peut-être que dans l'appréciation de l'incapacité de service l'uniformité importe moins que dans la distribution des notes aux examens pédagogiques? Pour ces derniers, on a trouvé le moyen de procéder avec une uniformité dont n'approche que de très loin celle des visites sanitaires.

On comprendra facilement qu'en présence d'une pareille situation le bureau de statistique s'abstienne de dresser des relevés comparatifs de la fréquence des diverses causes d'incapacité dans les différentes parties du pays. Les inégalités que nous avons constatées sont dans un rapport si étroit avec les circonscriptions régionales,

avec les arrondissements de division, ou avec le territoire assigné aux opérations de certaines commissions, qu'elles nuisent avant tout à la comparaison *locale et territoriale* des résultats.

Elles se font moins sentir, il est vrai, dans la comparaison des résultats d'après les *professions*. Ici l'on peut admettre que les inégalités initiales se compensent en grande partie, tout au moins pour les professions qui sont également répandues dans tout le pays, mais non toutefois pour celles qui s'exercent particulièrement dans certaines régions, comme l'horlogerie, la broderie, etc. Aussi ne donnons-nous les états comparatifs suivants que sous cette réserve. Ils ont été calculés sur l'ensemble des résultats des trois années 1884-1886 et restreints aux professions qui ont fourni pendant cette période de trois années au moins 400 recrues soumises à une décision définitive.

Sur 100 recrues ayant fait l'objet d'une décision définitive, ont été déclarées impropres au service à cause des infirmités ci-après désignées :

Goitre, moyenne générale, 10.1 ; *pieds plats*, moyenne générale, 3.8; *hernie*, moyenne générale, 3.1.

Des résultats des mensurations corporelles.

La comparaison des résultats de quelques années consécutives démontre, comme cela est d'ailleurs dans la nature des choses, que les relevés des mesures corporelles sont autrement uniformes et précis que ceux de l'incapacité de service et des infirmités qui la produisent. En effet, bien que les premiers soient encore entachés de quelques défauts et de certaines inexactitudes (tendance à arrondir les chiffres, relâchement de la mesure à la limite de l'aptitude), ces défectuosités ont ceci de particulier qu'elles se compensent à peu près dans un même arrondissement, ou se présentent partout avec une certaine uniformité. Elles peuvent donc bien influencer l'exactitude de la mesure absolue, mais non pas fausser d'une manière appréciable les comparaisons à établir entre les diverses régions, les diverses professions, etc.

* * *

Nous indiquons pour la première fois le chiffre des recrues dont le développement du thorax *dépasse le 53 %* de la taille. On n'avait inscrit jusqu'ici que le nombre des recrues dont le thorax était inférieur à la moitié de la taille (< 50 %) ; il a semblé utile cependant d'établir, à côté du nombre des cas de développement insuffisant de la poitrine, celui des cas où ce développement est très accentué, comme on l'a déjà fait précédemment pour la taille et le périmètre du bras. En admettant comme limite à cet égard un développement de 53 % de la taille, nous ne contestons pas que cette norme puisse paraître au premier abord parfaitement arbitraire, et il est assez pro-

bable qu'aucun manuel d'anthropométrie ne l'a adoptée jusqu'ici. Toutefois, nous avons trouvé que cette limite de 53 % répond le mieux au but que nous nous proposons, et qu'elle est en corrélation exacte avec celle de 50 % qui est déjà adoptée d'autre part ; mais il va sans dire que si on en propose une meilleure, nous ne nous refuserons pas à l'accepter.

Quant aux résultats de ce premier classement, comme ils ne se basent encore que sur des nombres de peu d'importance, on fera bien de ne les utiliser qu'avec prudence, surtout pour des petits districts et des professions exceptionnelles.

* * *

En reproduisant, cette fois aussi, le tableau relatif à l'ensemble des mensurations corporelles, nous croyons devoir rappeler que toutes ces mesures ont été prises exclusivement sur des recrues de la plus jeune classe, et que celles qui concernent la taille et le développement insuffisant du thorax ont été calculées sur les résultats de trois années et celles du périmètre du bras sur les résultats de deux années, tandis que la colonne relative au développement très prononcé du thorax ne se base que sur les résultats d'une seule année. Ces chiffres comparatifs n'embrassent en outre que les professions qui ont fourni, dans l'ensemble des trois années, au moins 400 recrues à la mensuration.

Défaut de taille, moyenne générale, 13 [1], 20 [2] %.

Défaut de thorax, moyenne générale, 26 [3], 28 [4] %.

Défaut de périmètre du bras, moyenne générale, 22 [5], 13 [6] %.

Après ce que nous avons exposé plus haut relativement à l'aptitude au service, nous n'avons plus besoin d'insister ici sur le fait que les causes qui produisent de pareilles différences ne doivent pas être cherchées exclusivement dans la diversité des professions et qu'elles n'en proviennent peut-être même pas en majeure partie.

* * *

Nous nous bornons pour cette fois aux quelques autres observations suivantes relativement aux résultats des mensurations corporelles.

C'est une opinion assez généralement répandue, — même en dehors des cercles incompétents, — que la mesure du thorax et surtout celle du bras, telles qu'elles sont prescrites pour le recrutement, sont au fond sans valeur, et il ne faudrait même pas aller bien loin pour les entendre taxer tout uniment de ridicules. — Sans vouloir donner les mensurations de l'automne dernier comme une réfutation

[1] Moins de 156 cm. — [2] 170 cm. et au-dessus.
[3] Moins de 50 % de la taille. — [4] Plus de 53 % de la taille.
[5] Moins de $^1/_7$ de la taille. — [6] Plus de $^1/_6$ de la taille.

absolue de cette opinion, nous ferons remarquer qu'elles n'en ont pas moins révélé des faits d'une certaine importance, car il en ressort qu'il y a eu moins d'exemptions que dans l'autre catégorie parmi les recrues dont le thorax était très large (plus de 53 % de la taille) et lee bras très forts (plus de $^1/_6$ de la taille). Aussi bien, ce fait a été constaté dans les cas où la décision ne découle pas des prescriptions routinières d'un règlement, mais où elle dépend exclusivement de la libre appréciation des médecins chargés de la visite. C'est ainsi qu'en élaguant des calculs les recrues dont la taille et le perimètre du thorax et du bras sont considérés comme insuffisants en vertu de prescriptions formelles, on obtient les chiffres suivants :

Taille	Recrues accusant un **thorax** de					
	50—53 % de la taille c.-à-d. **un thorax moyen.**			plus de 53 % de la taille c.-à-d. un **thorax large.**		
	Admis	Ajournés	Dispensés	Admis	Ajournés	Dispensés
	%	%	%	%	%	%
161—165 cm	67.3	6.6	26.2	73.3	3.7	23.0
166—170 »	71.5	5.1	23.3	77.9	3.5	18.6
171—175 »	75.7	4.8	19.5	79.5	3.4	17.2
176 **ou plus** »	78.9	3.3	17.8	82.3	2.9	14.7

Taille	Recrues accusant un **périmètre du bras** de					
	$^1/_7$-$^1/_6$ de la taille c.-à-d. **un bras moyen.**			plus de $^1/_6$ de la taille c.-à-d. **un gros bras.**		
	Admis	Ajournés	Dispensés	Admis	Ajournés	Dispensés
	%	%	%	%	%	%
161—165 cm	62.3	11.8	25.9	74.3	4.6	21.1
166 - 170 »	66.8	10.4	22.8	74.8	5.4	19.8
171—175 »	68.9	10.2	20.9	80.9	3.2	15.9
176 **ou plus** »	71.5	10.6	17.9	69.8	4.6	25.6

Il ressort de ces chiffres que les recrues accusant un développement du thorax ou du bras au-dessus de la moyenne sont pour ainsi dire dans tous les cas moins affectées d'infirmités que celles dont les mêmes organes n'accusent que des dimensions moyennes. (L'exception qui se produit pour le périmètre du bras dans la dernière série ne se base que sur 43 mesures et ne tire donc pas à consé-

quence.) — A moins d'admettre que l'aspect de formes plus pleines et plus arrondies abuse plus facilement les médecins sur l'existence des défauts des hommes qu'ils visitent, on doit bien reconnaître que ces mensurations ne sont pas dépourvues de toute valeur pour l'appréciation de l'état sanitaire de ceux-ci.

Acuité visuelle, myopie et hyperopie.

Nous nous plaisons à constater que les inscriptions dans les contrôles concernant l'acuité visuelle, la myopie et l'hyperopie des recrues, ne laissent plus guère à désirer, *quant à la forme*, la diversité dont nous avons dû nous plaindre à plusieurs reprises ayant à peu près complétement disparu pour faire place à une uniformité presque absolue des inscriptions

Mais quant au fond, nous n'apercevons encore que peu de traces d'amélioration. Ainsi les contrôles de l'automne dernier renferment encore plus de 100 inscriptions de myopie ou d'hyperopie (M. ou H.) *sans indication du degré*, et le grand nombre des exemptions fait supposer de nouveau que l'anomalie de réfraction était très prononcée dans nombre de ces cas.

Dans certains arrondissements, ou du moins de la part de certaines commissions, l'inscription des cas de myopie ou d'hyperopie de moins de 2 d. ou de moins de 1,5 d. est régulièrement omise, tandis qu'ailleurs on inscrit ces vices de conformation, selon les prescriptions, à partir de 0,5 d. Il est clair dès lors que les premiers accusent un nombre de vues normales beaucoup trop considérable. On ne peut naturellement pas non plus accorder la moindre confiance aux relevés du Tessin, qui n'accusent que 10 myopes sur 1200 yeux examinés. Les indications relatives à l'occasion de l'acuité visuelle sont également à peu près aussi incomplètes que par le passé.

Ces lacunes et ces défectuosités des matériaux de la statistique sont si graves qu'elles excluent la possibilité de comparer les résultats ou de les apprécier utilement. Aussi ne les avons-nous coordonnées, cette fois encore, et ne les publions-nous que dans l'espoir de les voir s'améliorer peu à peu. Quelques spécialistes prétendent que cette amélioration devrait commencer par la révision des prescriptions réglementaires et des contrôles de visite. Une des premières conditions pour y arriver consisterait évidemment à diminuer le travail des commissions.

Société des Officiers de la Confédération suisse.

SOUS-SECTION DE LAUSANNE.

Lausanne, 14 novembre 1887.

Monsieur et cher camarade,

Nous vous communiquons la composition du Comité de notre sous-section pour l'année 1887-88 :

Président : M. le major d'artillerie Guiguer de Prangins ; membres du Comité : M. le major d'infanterie Wenger, vice-président ; M. le capitaine du génie H. Manuel, caissier ; M. le premier lieutenant d'infanterie Bornand ; M. le lieutenant d'artillerie de Muralt, secrétaire.

Nous vous faisons connaître ci-contre les sujets des travaux mis au concours par le Comité cantonal et les commissions que nous avons désignées pour rapporter sur ces divers objets. L'officier le plus élevé ou le plus ancien en grade est chargé de convoquer la commission, de la constituer, de faire savoir au plus tôt au président de la sous-section l'époque probable où le travail sera présenté et quel sera le rapporteur.

Les séances auront lieu le lundi, tous les quinze jours, au café du Musée, à 8 heures du soir. Les convocations auront lieu par communiqués dans les journaux et par annonces dans la *Feuille d'avis* du samedi et l'*Estafette* du dimanche précédant la séance.

Le Président, Ch. Guiguer de Prangins, major.
Le Secrétaire, J. de Muralt, lieut. d'artillerie.

Sujets de concours pour l'hiver 1887-1888.

1. Etude de géographie militaire sur la partie neutralisée de la Savoie.

2. Mesures préparatoires et exécution de la mobilisation d'un bataillon, d'un escadron ou d'une batterie.

Il est rappelé que le premier jour de mobilisation est le surlendemain du jour où l'ordre de mobilisation a été rendu ; que l'heure d'entrée au service est fixée à 9 heures du matin ; que l'infanterie et la cavalerie se réunissent le premier jour de mobilisation, l'artillerie le deuxième jour ; que l'infanterie et la cavalerie doivent être prêtes à marcher le matin du deuxième jour et l'artillerie le matin du quatrième jour de mobilisation.

Le commandant reçoit pour la subsistance de sa troupe l'indemnité de vivres en argent ; les fourrages sont fournis par la commune contre bons.

L'auteur choisira sa place de rassemblement au lieu où se trouve le matériel de corps de son unité ; il indiquera les mesures à prendre et rédigera les différents ordres à donner ; il fera un tableau du temps employé aux différentes opérations.

Le jour où l'unité est prête à marcher, elle doit opérer une marche de 25-30 kilomètres dans une direction à choisir par l'officier.

M. le lieutenant-colonel d'infanterie Pingoud ; M. le capitaine de cavalerie André ; M. le capitaine d'artillerie Ruffieux ; M. le capitaine d'infanterie Colombi ; M. le premier lieutenant d'artillerie J.-J. Mercier ; M. le premier lieutenant de cavalerie Ed. Bonnard.

3. La conduite du feu de l'infanterie.

M. le major d'infanterie Grenier ; M. le capitaine d'infanterie Gilliéron ; M. le premier lieutenant d'infanterie Auberjonois.

4. L'équipement du soldat d'infanterie ; ses modifications éventuelles, entre autres en vue de la guerre de montagne.

M. le major d'infanterie de Meuron ; M. le premier lieutenant de carabiniers Morin ; M. le premier lieutenant d'infanterie G. Auckenthaler.

5. Du rôle de la cavalerie dans les guerres futures.

M. le lieutenant-colonel de cavalerie Boiceau ; M. le capitaine d'artillerie G. Rochat.

6. L'équipement du soldat de cavalerie et le paquetage.

M. le capitaine de cavalerie Perrin ; M. le premier lieutenant de cavalerie A. Mercier ; M. le lieutenant de cavalerie J. Regamey.

7. Etude sur les explosifs. (L'auteur pourra étudier la question au point de vue général, ou l'emploi des explosifs pour le chargement des pièces et projectiles de l'artillerie).

M. le lieutenant-colonel du génie Guillemin ; M. le capitaine d'infanterie Chuard ; M. le capitaine du génie Buche.

8. Etude sur la conduite du feu des groupes d'artillerie (régiment, brigade).

M. le colonel-brigadier d'artillerie Delarageaz ; M. le major d'artillerie de Charrière de Sévery ; M. le major d'artillerie Melley ; M. le capitaine d'artillerie Ed. Manuel ; M. le capitaine d'artillerie Meyer.

9. Organisation défensive d'une position au moyen de la fortification de campagne. (Choisir une position, l'occuper avec un effectif déterminé, faire le plan des ouvrages, croquis, devis, etc.)

M. le capitaine d'artillerie G. Rochat ; M. le capitaine du génie H. Verrey ; M. le premier lieutenant d'infanterie Bornand ; M. le lieutenant du génie Ancel.

10. L'organisation des troupes de chemins de fer.

M. le major d'infanterie Wenger ; M. le capitaine du génie P. Manuel.

11. La vélocipédie militaire.

12. De l'emploi des conserves et des comprimés pour l'alimentation des troupes et des chevaux.

M. le major d'administration de Roguin ; M. le capitaine médecin Dr Kohler ; M. le capitaine médecin Dr Dind ; M. le capitaine d'administration Allamand ; M. le premier lieutenant médecin Dr Berdez.

13. Les services de l'arrière des troupes sanitaires (transports, hôpitaux, etc.)

14. Etude d'un point spécial d'histoire ou de géographie militaire.

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES ARMES SPÉCIALES

La séance annuelle dite de Ste-Barbe était convoquée par la circulaire ci-après du Comité, en date de Lausanne, le 14 novembre 1887 :

Monsieur et cher camarade. — La Société vaudoise des armes spéciales est convoquée en assemblée annuelle pour le samedi 3 décembre prochain, à 1 ½ heure après-midi, à l'Abbaye de l'Arc, à Lausanne.

Ordre du jour :

A. Affaires administratives. — 1. Inscription de nouveaux membres. 2. Rapport du Comité sur l'état de la caisse ; nomination de la commission de vérification des comptes ; rapport de cette commission ; fixation de la contribution annuelle. 3. Rapport du Comité sur la bibliothèque et allocation d'un crédit pour achat de livres.

B. Travaux. — 1. La conduite du feu des groupes d'artillerie (régiment, brigade), par M. le major d'artillerie Melley. 2. Les manœuvres d'automne de la 28e division badoise en 1887, par M. le lieutenant-colonel d'infanterie Secretan. 3. Quelques observations sur le recrutement et le service du train, par M. le capitaine d'artillerie Spengler.

C. Communications diverses. — Le téléphone de campagne. Le nouveau fusil français. Le canon américain à dynamite et à air comprimé. Un danger des armes à trajectoire trop tendue.

D. Propositions individuelles.

A 5 ½ heures : Dîner.

N. B. Sont de droit membres de la Société vaudoise des armes spéciales les commandants de corps de troupes combinés (art. 56 de la loi sur l'organisation militaire), les officiers de l'état-major général, ceux du génie et ceux de l'artillerie qui demandent à en faire partie (art. 1er du règlement de la Société).

Le Président, P. CERESOLE, colonel-divisionnaire.
Le Secrétaire, C. MELLEY, major d'artillerie.

La séance a eu lieu conformément à cet attrayant programme ; c'est dire qu'elle a été nourrie et aussi agréable que substantielle ; entr'autres les travaux de MM. le major Melley et lieutenant-colonel Secretan ont été fort applaudis, ainsi que des communications de M. le capitaine Spengler sur le train, de M. le lieutenant Faillettaz sur le fusil Lebel, auxquels nous reviendrons. A 5 heures, on travaillait encore.

Quant au banquet, il a été fort gai et s'est prolongé tard. Plusieurs officiers supérieurs, MM. les colonels Lecomte, commandant de la IIe division ; Lochmann, chef d'arme du génie ; C. Favre, commandant la première brigade d'infanterie ; de Perrot, de Vallière et Pâquier, de l'artillerie, y assistaient. On y remarquait aussi l'ancien chef de l'artillerie vaudoise, M. le colonel Tissot, M. le

commandant d'Heilly, attaché militaire à l'ambassade de France, et M. le capitaine Pernissen, de l'état-major de l'armée royale norvégienne. Les toasts les plus courtois ont été échangés entre les officiers suisses et étrangers, dit la *Gazette*.

La hausse à niveau.

Chacun de nos honorables lecteurs sait que, depuis de nombreuses années déjà, on fait, un peu partout et surtout en Suisse, les plus louables efforts pour perfectionner les armes à feu portatives et en rendre le tir plus sûr et plus précis. Si nous nous reportons à nos anciennes carabines de stand d'il y a 35 à 40 ans, qui ne se souviendra de tout l'attirail qu'elles portaient en guise de mire et de guidon, de manière à ce que la mise en joue soit des plus correctes sous tous les rapports? Il y avait le fil à plomb, l'aiguille de mire, la pointe du guidon avec sa tête rouge et jusqu'à la lunette d'approche, pour grossir le but, les figures de la cible. N'oublions pas non plus les écrans de mire et de guidon, pour empêcher la reverbération de la lumière sur le canon (bronzé toujours) et les châtoiements désagréables à l'œil. A cette époque, on ne se servait guère de hausse mobile et l'on ne tirait qu'à une seule et même distance, le but en blanc de 180 à 200 pas. Nous nous rappelons encore aussi très bien avoir vu des niveaux d'eau installés sur ces massifs et lourds engins que l'on appelait les carabines de précision ou de stand de la décade de 1840.

Depuis que l'on a introduit le petit calibre et surtout depuis l'adoption du chargement par la culasse, on a cherché communément à réduire le plus possible le poids de l'arme et à ne conserver au canon que le contre-poids nécessaire pour une bonne et solide mise en joue. On en revient de jour en jour aux armes faciles à manier et aisément transportables en campagne, en cas de besoin, même pour tout citoyen qui ne fait pas partie de l'armée. L'ancienne arme exclusivement de stand, lourde et peu maniable a vécu; elle s'en va; dans quelque temps d'ici, elle aura complètement disparu.

Toutefois les armes de campagne que l'on fabrique aujourd'hui — sans en exclure nullement, pour l'armée, les Martinis — sont aussi des armes de précision qui peuvent très bien s'employer au stand, pour y faire mouche à tout coup. Notre fusil Vetterli, notre carabine d'ordonnance, aussi bien que le mousqueton de cavalerie et les deux calibres de revolvers sont des armes de premier choix et fabriquées avec le plus grand soin.

Mais ce n'est pas le tout d'avoir une bonne arme, qu'elle s'appelle Vetterli, Martini, Gras, Chassepot, Lebel, Peabody, Spencer, Werder, Berdan, Flobert, Winchester, Henry, Mauser ou Rubin, il

faut encore et avant tout savoir s'en servir. Combien n'avons-nous pas de tireurs qui sont solides sur leurs jambes, ne bronchent pas un brin en visant leur but et croient être absolument sûrs du point où leur coup doit porter. Aussi sont-ils tout étonnés, nous dirons même très souvent furieux de voir marquer le coup à un tout autre endroit que celui auquel ils s'attendaient, ordinairement très loin du centre, lorsque la cible n'est pas manquée. Ils sont tout disposés alors à en mettre la faute soit sur le marqueur, soit sur les mauvaises conditions de la poudre ou de leur arme. Il ne leur viendra jamais à l'idée de se dire que ce manque à touche vient de leur propre faute, de ce qu'ils n'ont pas tenu leur arme d'aplomb, de niveau. Tout tireur devrait connaître assez de ballistique pour savoir que la ligne de mire — celle qui part de l'œil, passe par le cran de hausse, le guidon et le point visé — doit être dans un seul et même plan vertical avec la ligne de tir ou trajectoire parcourue par la balle depuis l'âme du canon jusqu'au point touché — qui devrait toujours être le même que le point visé, quand il y a précision absolue. En d'autres termes et pour parler pratiquement, l'arme doit être entièrement de niveau ou d'aplomb et l'on aura trouvé le plan vertical en question.

Nos vieux carabiniers de stand le savaient bien ; c'est pourquoi nombre d'entre eux suspendaient à leur mire un petit niveau d'eau. Aujourd'hui on accorde beaucoup trop peu d'attention à ce défaut, à cette fausse position, pourrait-on dire ; cependant c'est là une funeste habitude pour un tireur, car, une fois que le pli est pris, il est bien difficile de s'en défaire.

M. Dainesi, à Milan, a cherché à remédier, d'une manière très pratique, à cet inconvénient et à redresser le tireur qui aurait déjà pris l'habitude de cette fausse position. Il a perfectionné le niveau de nos anciens carabiniers. Au lieu du niveau d'eau massif et peu commode, suspendu à la mire, il introduit un minuscule petit niveau à bulle d'air dans une rainure qu'il pratique dans la hausse, immédiatement au-dessous de son cran, de telle sorte que, tout en visant et du même coup d'œil, on peut voir si l'arme est d'aplomb et corriger tout doucement et sans secousse le défaut de position, qui, le plus souvent, est extrêmement faible, mais n'en cause pas moins une grande différence dans la précision. Le liquide renfermé dans le tube du niveau est coloré en rose, rouge, carmin, bleu, vert, jaune, etc., à la volonté de l'amateur.

Ce petit instrument peut n'être pas très pratique pour nos fantassins en campagne, mais pour un exercice de tir quelconque, soit de stand soit de campagne, il a une valeur réelle. Nous l'avons expérimenté à plusieurs reprises et, entre autres, au tir fédéral de Genève, et nous ne pouvons que le recommander vivement à tous les tireurs et plus particulièrement à ceux qui sont encore de force moyenne,

d'autant plus qu'il est très bon marché et très aisé à poser dans une hausse quelconque et de tout système. M. le major Ernest Tritten, à Berne, est l'unique représentant, pour toute la Suisse, de la maison Dainesi, à Milan, pour cette hausse à niveau.

(*Schw. Schützenzeitg.*)

BIBLIOGRAPHIE

Précis de la campagne de 1859 en Italie, avec huit croquis dans le texte. Bruxelles, Muquardt, 1887, in-8, 297 pages. Prix : 5 francs.

La campagne de 1859 est d'un haut intérêt à plus d'un point de vue : En premier lieu, c'est depuis Napoléon Ier la première grande guerre européenne règulièrement conduite, si nous faisons abstraction de la campagne de Crimée qui ne consista, à proprement parler, qu'en un long siège. C'est en Italie, en 1859, que les armes rayées, fusil et canon, firent leur première apparition sérieuse sur les champs de bataille.

En outre, cette campagne, bien que ne présentant pas de grands coups de théâtre, tels que capitulations et révolutions, est fort instructive au point de vue stratégique. Elle fournit, par exemple, la preuve évidente du fait que la meilleure manière de se défendre est encore de prendre l'offensive et surtout de la soutenir vigoureusement. C'est pour avoir hésité trop longtemps que Gyulai se fit battre à Magenta et c'est pour avoir agi avec promptitude et décision que Napoléon III, bien secondé par Mac-Mahon et par la vaillante petite armée du roi Victor-Emmanuel, y remporta la victoire, qu'un moment d'indécision à la dernière heure faillit lui enlever.

Tous ces enseignements ressortent clairement de la lecture de l'ouvrage publié par la librairie Muquardt, a quel nous nous plaisons à reconnaître les mêmes qualités de forme et de fond qu'aux volumes précédents sur les guerres de 1805 et de 1866.

Un appendice fort intéressant et fort utile est formé par le tableau des mouvements des deux armées belligérantes pendant toute la durée de la guerre, tableau qui, avec l'aide d'une bonne carte, permet au lecteur de retrouver pour chaque jour la position des troupes en présence. Excellente innovation, que nous espérons retrouver dans les *Précis* qui suivront.

Guerre de 1870-1871. Les derniers jours de l'armée du Rhin (19 août-29 octobre) avec deux cartes des opérations militaires, par Alfred Duquet. Paris, Charpentier, 1888, in-8, 358 pages. Prix, 3 fr. 50.

Dans ce volume, M. Duquet reprend le récit au lendemain de la bataille de St-Privat et le mène jusqu'à la capitulation de Metz et au procès de Bazaine. Ce n'est plus une relation froide et impartiale

qu'il nous donne ; c'est d'un bout à l'autre un réquisitoire éloquent et indigné contre le commandant en chef de l'armée du Rhin, et aussi un peu contre ses lieutenants, qui, s'ils ne prirent pas part à ses machinations, montrèrent du moins en plus d'une occasion une coupable faiblesse.

De la lecture du livre de M. Duquet semblerait découler clairement l'intention de Bazaine de se laisser enfermer dans Metz ; la tentative de sortie du 26 août et la bataille volontairement manquée de Noisseville en seraient une preuve évidente.

M. Duquet nous paraît cependant aller un peu loin lorsqu'il accuse Bazaine d'avoir livré son armée pour de l'argent. Nous nous contentons de croire que s'il a trahi, c'est entraîné par son ambition et par son incapacité, ce qui est déjà bien assez. Comme circonstance atténuante on pourrait dire aussi que la révolution si intempestive du 4 septembre avait singulièrement compliqué la tâche de tous les chefs qui avaient reçu leur mission directement de l'Empereur. Quoiqu'il en soit, nous ne saurions que féliciter M. Duquet de la publication de ce nouveau volume, destiné à prendre une place importante dans la collection des documents relatifs à la guerre de 1870-1871.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Par arrêté du Conseil fédéral, du 29 novembre dernier, les officiers et les secrétaires d'état-major dont les noms suivent ont été libérés du service militaire à partir du 31 décembre prochain, sous réserve des prescriptions de la loi sur le landsturm :

A. *Section des chemins de fer de l'état-major général.* — Major Jean Schneider, St-Gall.

B. *Infanterie.* — Colonels Hermann Diethelm, Lachen ; Gustave de Guimps, Yverdon ; Hermann Hug, Genève. Lieutenants-colonels Ch. Savary, Faoug ; Jos. Bläsi, Lausanne ; Charles Fahrländer, Aarau ; Rodolphe Iselin, Bâle. Capitaine Adolphe Wettler, Aarau.

C. *Cavalerie.* — Capitaine Adelrich Gyr, Einsiedeln.

D. *Artillerie.* — Colonel Walo de Greyerz, Lenzbourg ; Bernard Hammer, Berne. Lieutenant-colonel Edouard Haag, Bienne. Majors Walter Mooser, Zurich ; Otto Tscherter, Bienne ; J.-J. Seiler, Liestal ; Emmanuel Passavant, Bâle ; Giulio Gianini, Sobrio. Capitaine Guillaume Muller, Wyl. Premier lieutenant Henri Æbli, Glaris.

E. *Génie.* — Major Hans von Muralt, Zurich. Capitaine Edouard Patry, Genève. Premier lieutenant Emile Schmid, Zurich. Lieutenant Gottl. Bigler, Berne.

F. *Troupes sanitaires.* — 1. Médecins. — Lieutenant-colonel Auguste Keiser, Zoug. Capitaines Ernest Muller, Altorf; Grégoire Wittmer, Granges ; Joseph Hêche, Saignelégier ; J.-A. Wartenweiler, Romanshorn ; Jean Michel, Winterthour ; Gustave Irminger, Kussnacht, Zurich ; Otto Nägeli, Ermatingen ; Gottl. Bachmann, Reiden ;

Gabriel Maggini, Giornico ; Guillaume Rengger, Brougg ; Giulio Zendralli, Bondo ; Alexis Pégaitaz, Bulle ; Balthasar Denz, Churwalden ; Dominique Riedweg, Dietikon ; J.-J. Gebhard, Mullheim ; Charles Näf, Lucerne ; Adolphe Peyer, Lenzbourg ; Joseph Schurmann, Lucerne ; Hans Weber, Berne; Séraphin Ecœur, Troistorrents ; J.-L. Reverdin, Genève ; Robert Ronus, Bâle ; Théophile Lotz, Bâle ; G.-L. Courvoisier, Bâle ; Joseph Weber, Tuggen. Premiers lieutenants Jules Imfeld, Sarnen ; Marco Caglioni, Ascona. — 2. Vétérinaires. — Premiers lieutenants Jean Bichsel, Goldbach ; Chr. Nägeli, Hofstetten ; Robert Kest, Baden ; Guillaume Friedli, Ursenbach ; François Diezig, Brigue ; Xavier Keller, Sarmenstorf ; Jean Meuwly, Montagny ; Robert Lipp, Entlebuch.

G. *Troupes d'administration.* — Major Otto Frölich, Romanshorn. Capitaines Jean Kull, Wohlen ; Charles Schreiber, Rigi-Staffel ; Joseph Ziegler, Soleure ; François Hotz, Zoug ; Alfred Moser, Feuerthalen ; Jacques Biaggi, Lugano. Premier lieutenant Conrad Lohrer, Schaffhouse.

H. *Aumônier.* — Gottfr. Schönholzer, St-Gall.

I. *Secrétariat d'état-major.* — Lieutenant Guillaume Wéith, à Lausanne. Adjudant-sous-officier Gaston Anselmier, Berne.

Ont été transférés dans la landwehr à la fin de l'année, avec les incorporations ci-après :

I. *Infanterie.* — Capitaine C. Fluhler, Stanz.

II. *Cavalerie.* — Capitaine Max Jenner, Berne, comp. de guides 4 L.

III. *Artillerie.* — Capitaines Adolphe Studer, Thoune, bat. du train 2 L.; Adolphe Haldimand, Munsingen, colonne de parc 3 L.; Oscar Légeret, Montreux, bat. du train I, 2 L. Premiers lieutenants Henri Messikommer, Uster, bat. du train VIII L.; J. Schmid, Aarau, colonne de parc 8 L.; Jean Sutermeister, Lucerne, bat. du train IV, 3 L.; Charles Nussbaumer, Hottingen, colonne de parc 5 L.; Aug. Weidenmann, la Neuveuille, comp. d'artificiers 1 L.; Rodolphe Gilli, Sils (Engadine), colonne de parc 8 L.; Anatole L'Eplattenier, Alger, bat. du train I, 1 L. Lieutenant J. Bider, Langenbruck, colonne de parc 5 L.

IV. *Génie.* — Capitaines Jean Schlatter, Aussersihl, régiment d'infanterie 30 L.; Henri Kuhn, Paris, Pontonniers 6 L.; Alfr. Kunz, Kempten, bat. du génie 6 L., adjud.; Henri Verrey, Lausanne, rég. d'infanterie 5 L. Premiers lieutenants René Masset, Funchal, sapeurs 1 L.; Ch. Simon, Aubonne, rég. d'infanterie 7 L.; Harry Bienz, Bâle, sapeurs 5 L.; Oscar Messerli, Genève, sapeurs 1 L. Lieutenants Otto Zehnder, Zofingue, sapeurs 5 L.; Walter Wagner, Lörrach, sapeurs 5 L.; Gottl. Strikler, Paris, sapeurs 6 L.; Aug. Schärrer, Lucerne, pontonniers 6 L.

V. *Troupes sanitaires.* — *a*) Médecins. — Capitaines Xavier Cuony, Fribourg, train sanitaire I ; Emile Lang, Hitzkirch, colonne de parc 4 L ; Paul Barth, Bâle, à disp.; Jos. Hartmann, Zurich, ambulance 31 L.; Antoine Krähenmann, Wyl, bat. de fusiliers 73 L.; Conrad Veraguth, St-Maurice, ambulance 36 L.; Charles Real, Schwytz, ambulance 37 L.; Frédéric König, Jegenstorf, ambulance 11 L.; Charles Vögtli, Bâle, ambulance 17 L.; Charles Meyer, Schinz-

nach, à disp.; Guillaume Bachmann, Egerkingen, colonne de transport IV; Gotth. Merz, Menziken, bat. de fusiliers 55 L.; Alfred Secretan, Lausanne, bat de carabiniers 1 L.; Louis Secretan, Lausenne, ambulance 2 L.; Charles Willi, Winterthour, à disp.; Alf. Hausammann, Lausanne, batterie de montagne 62 L.; Guillaume von Speyr, Berne, bat. de fusiliers 53 L.; Alfr. Munch, Brestenberg, compagnie de position, 7 L.; Sébastien Studer, Kirchberg, ambulance 12 L.; Théodore Heusser, Wädenswyl, ambulance 26 L.; Benoit Isch, Schwarzenbourg, bat. de fusiliers 40 L.; Léonce Crévoisier, Porrentruy, bat. de fusiliers 24 L.; Roman Muller, Wohlen, section d'hôpital V; Eug. de la Harpe, bataillon de fusiliers 3 L.; Gaspard Borsinger,Baden, bat, de fusiliers 56 L.; Robert Cunier, aux Ponts, bat. de fusiliers, bat. de fusiliers 20 L.; Ch. Saloz, Genève, bat. de fusiliers 13 L.; Louis Weissenbach, Romont, section d'hôpital II; Ch. Decker, Bex, ambulance II L.; Conrad Streiff, Mollis, ambuance 36 L.; Hermann Dolder, Stäfa, bataillon de fusiliers 72 L.; Othmar Muller, Schmerikon, bataillon de carabiniers 7 L.; Gaspard Streber, Willisau, bat. de fusiliers 38 L.; Jos. von Moos, Kussnacht (Schwytz), bataillon de fusiliers 86 L.; Eugène Bischoff, Bâle, bataillon de fusiliers 27 L.; Edgar Masson, Carouge, bataillon de fusiliers 8 L.; Antoine Schnyder, Malters, ambulance 17 L.; Jules Comte, Genève, bat. de fusiliers 14 L. Premiers lieutenants Théophile Faure, Locle, ambulance 7 L.; Jean Fullimann, Bauma, ambulance 32 L.; Jean Martin, Genève, train sanitaire I. — *b*) Pharmaciens. — Capitaine C.-Gaspard Keller, Zurich, ambulance 26 L. Premier lieutenant Will. Beck, Chaux-de-Fonds, ambulance 7 L. — *c*) Vétérinaires. — Capitaine Rodolphe Heiz, Reinach, à disposition. Premiers lieutenants Richard Mury, Boudry, bataillon du train I, 2 L.; Frédéric Lehmann, Rernenried, à disposition; Reinold Schmidt, Laufon, à disposition; Conrad Weinmann, Kussnacht, colonne de parc 6 L.; Joseph Bischof, Rorschach, à disposition; Jean Fasciati, Bivio, à disposition; Albert Butschi, Frutigen, à disposition; Giacomo Bondolfi, Poschiavo, colonne de parc 8 L.

VI. *Troupes d'administration.* — Capitaines Jean Jenny, Morat, bataillon du génie 3 L.; Hermann Biehly, Olten, régiment d'infanterie 15 L.; Albert Fleury, Porrentruy, régiment d'infanterie 7 L.; Attilio Salvioni, Bellinzone, régiment d'infanterie 32 L.; Robert Berger, Cerlier, régiment d'infanterie 7 L.; Conrad Ochsner, Winterthour, régiment d'infanterie 22 L.; Conrad Bach, St-Gall, régiment d'infanterie 26 L.; Albert Eng, Riesbach, bataillon de fusiliers 59 L.; Alex. Lehmann, Langenthal, bataillon de fusiliers 40 L.; Donat Golaz, Orbe, régiment d'iufanterie 1 L.; Oscar Diener, Uster, bat. de carabiniers 6 L.; Louis Vital, Coire, régiment d'infanterie 28 L. Premiers lieutenauts Aug. Bruschweiler, Amriswyl, bataillon de fusiliers 86 L.; Arnold Casserini, Carasso, bat. de fusiliers 96 L.; Conrad Mafle, St-Gall, bataillon de fusiliers 87 L.; Guillaume Wachs, St-Gall, régiment de fusiliers 89 L.; Gustave Ritter, Liestal, bataillon de fusiliers 46 L.; Frédéric Eisinger, Coire, compagnie d'administration 8 L.

VII. *Secrétariat d'état-major.* — Lieutenant E. Crinsoz de Cottens, Lausanne, à disp. Adjudants-sous-officiers Xav. Scherer, Lucerne, à disposition; Jean Keller, Buchs, à disposition.

Ont été rayés du nombre des officiers :

Jacob Sieber, Soleure, jusqu'ici lieutenant-colonel des troupes d'administration; Maurice Meyer, de Lövendourg, jusqu'ci lieutenant des troupes d'administration ; Berthold Fehlmann, de Lenzbourg, jusqu'ici lieutenant des troupes d'administration.

CHANGEMENTS DE COMMANDEMENT. TRANSFERTS.

Lieutenants-colonels E. Muret, Morges, de régiment d'infanterie 3 à régiment d'infanterie 2 L.; G. Agassiz, St-Imier, de régiment d'infanterie 6 à disposition ; majors A. Mooser, Alstetten, de bataillon de carabiniers 7 L. à disposition ; M. Ludwig, Pontresina, de lazaret de campagne VIII, à disposition. Capitaine E. Bally, Aarau, de bataillon de fusiliers 57 L. à bataillon de carabiniers 5 L. Adj.

Le Conseil fédéral a publié un règlement sur l'organisation du *landsturm*. D'après l'art. 28, l'habillement consistera en une capote, un chapeau portant la cocarde cantonale et le numéro du corps, un brassard. Les troupes auxiliaires porteront l'habit civil et le brassard ; la coiffure sera la même que celle des hommes portant fusil.

L'assemblée annuelle des officiers de l'état-major sanitaire a eu lieu dernièrement à Olten sous la présidence du médecin en chef de l'armée fédérale. On s'y est occupé surtout des moyens d'arriver à une application uniforme des prescriptions relatives à la visite sanitaire des recrues.

La commission nommée par le Conseil fédéral pour présider aux essais de fusils petit calibre est composée de MM. les colonels Feiss, président ; Künzli, Bleuler, Gressly, von Mechel ; des lieutenants-colonels Thélin, Veillon, Vonmatt ; de MM. Blumer et Müheim, conseillers aux Etats, et de M. Amsler, de Schaffhouse.

Examinant la question de la réduction du prix des cartouches soulevée par l'assemblée des tireurs suisses à Neuchâtel en 1885, sur la proposition de M. le colonel Lecomte, au nom des tireurs de Lausanne, la commission du Conseil national s'est rangée à l'avis de réduire de 60 centimes à 50 centimes le prix du paquet de 10 cartouches. Nous ne pouvons que la féliciter de cette décision.

Le Conseil féderal propose aux Chambres fédérales, actuellement en session, un projet de loi concernant une prolongation de la durée du service des officiers. D'après l'art. 1er de ce projet, le temps de service durera, pour les officiers dans l'élite, jusqu'à 34 ans accomplis, dans la landwehr, jusqu'à 48 ans accomplis ; leur passage à la landwehr, puis au landsturm, aura lieu à la fin de l'année dans laquelle la limite d'âge aura été atteinte.

L'art. 2 excepte de cette disposition : *a*) Les capitaines de toutes armes qui ne pourront passer de l'élite à la landwehr qu'à la fin de l'année où ils auront 38 ans accomplis ; *b*) les majors, lieutenants-colonels et colonels, qui peuvent être pendant toute la durée de leur temps de service incorporés soit dans l'élite, soit dans la landwehr.

L'art. 3 met hors de vigueur les art. 1, 10 et 12 de la loi ne 1874 sur l'organisation militaire, en tant qu'ils sont en contradiction avec la loi nonvelle. L'art. 4 contient la clause du referendum.

Berne. — Le conseil de guerre de la IIIe division a jugé, les 18 et 19 novembre, l'affaire Hürst. Le rapport des experts, très intéressant, déclare l'accusé responsable, mais à un faible degré. Le réquisitoire de l'auditeur a duré une heure et quart ; il croit à la responsabilité de Hürst, qui a voulu, par méchanceté, tuer les officiers et gardé, à cet effet, des cartouches à balle.

Le ministère public demandait la réclusion à perpétuité.

Le major Kernen, défenseur, a parlé pendant une heure.

Après une heure et demie de délibérations, le jury a rendu son verdict. Il a déclaré Hürst coupable de meurtre sur Müller et de tentative de meurtre sur Bleuler, estimant l'accusé responsable.

Les juges ont condamné Hürst à 25 ans de travaux forcés, à la défense de porter les armes, à l'interdiction à vie des droits civiques, aux frais du procès, à 8000 fr. d'indemnité aux héritiers de Müller et à 400 fr. à Bleuler. Hürst a écouté la condamnation avec impassibilité.

Zurich. — Le Grand Conseil de Zurich a voté une proposition de M. le professeur Schneider, complétée par M. Pestalozzi, conseiller municipal, et tendant à faire examiner par le Conseil d'Etat la question d'une centralisation complète des affaires militaires. Voilà donc la question introduite par deux grands cantons, Berne et Zurich, ce qni ne veut pas dire qu'elle en soit plus avancée pour cela.

Neuchâtel. — Dans sa séance du 29 novembre, le Conseil d'Etat a nommé au grade de lieutenant d'infanterie :

A. Dans les fusiliers. Les caporaux Henri Clerc, à Neuchâtel ; Albert Calame, à Neuchâtel ; Henri Pillichody, à Fleurier ; Arthur Quinche, à Cornaux ; Hans Gœring, à la Chaux-de-Fonds : Adolphe Perrenoud, à Neuchâtel ; Jean Houriet, au Locle.

B. Dans les carabiniers. Le caporal Jules Breitmeyer, à la Chaux-de-Fonds.

Genève. — Le Conseil d'Etat, sur la proposition du département militaire, a nommé au grade de lieutenant dans l'infanterie d'élite MM. William Borel, Henri de Westerweller et Louis Derriey (carabiniers), et Rodolphe Senglet, Hippolyte Coutau, Théodore Mallet, Gustave Boissier, Frédéric Amez-Droz, Louis Patry, Camille Rochette, Maurice Dunant et Charles Vullioud (fusiliers).

France. — Un cours de quatre conférences (les vendredis 23 novembre, 2, 9 et 16 décembre) d'un haut intérêt a été commencé par M. le lieutenant-colonel Delair, du génie, au Cercle militaire de Paris, sur l'organisation défensive des Etats.

Le programme de ces conférences est le suivant :

Considérations générales sur le rôle et l'utilité de la fortification ; objections contre son emploi ; opinions diverses à ce sujet.

Divers modes d'organisation défensive des Etats ; remparts de frontières ; forteresses.

I. Remparts de frontières, anciens et modernes.

la voie sage que tracent devant elle l'intérêt et la volonté du pays.

Elle dira qu'en retour j'ai été enlevé du poste où sa confiance m'avait placé.

En quittant la vie politique, je ne forme qu'un vœu, c'est que la République ne soit pas atteinte par les coups dirigés contre moi et qu'elle sorte triomphante des dangers qu'on lui fait courir.

Je dépose sur le bureau de la Chambre des députés ma démission des fonctions de président de la République française.

Le président de la République,
1er décembre 1887. Signé : Jules Grévy.

— On lit dans le *Journal officiel* du 4 décembre :

Paris, le 3 décembre 1887.

M. Jules Grévy a adressé hier à MM. les présidents du Sénat et de la Chambre des députés sa démission de président de la République française.

Les Chambres ont donné acte de la démission et se sont réunies aujourd'hui, à deux heures, à Versailles, en assemblée nationale, à l'effet de nommer un nouveau président de la République.

M. Sadi Carnot, député, a été élu président de la République par 616 voix sur 827 votants.

Après la proclamation du vote, le Conseil des ministres a porté à M. Carnot le procès-verbal de la séance constatant sa nomination.

M. Sadi Carnot est, ajoute l'*Avenir*, le petit-fils du conventionnel Carnot qui, après avoir été nommé membre du Comité du Salut public, fut ministre de la guerre après le 18 brumaire, et qui assura la défense d'Anvers en 1814. Entré en 1857 à l'Ecole polytechnique, où il passa trois ans, M. Sadi Carnot en sortit dans le corps des ponts et chaussées.

Le nouveau président de la République est âgé de 50 ans ; un de ses fils est sous-lieutenant au 27e de ligne, à Dijon.

— Le ministre de la guerre, général Ferron, a déposé, le 2 décembre, les six projets de loi suivants :

Le 1er tendant à ouvrir au budget ordinaire du ministère de la guerre (exercice 1888) un crédit spécial de 71,000 francs à titre de subvention au cercle national des armées de terre et de mer ;

Le 2e relatif aux règles à établir pour la mise en route des recrues ;

Le 3e modifiant la loi du 16 mars 1882 sur l'administration de l'armée, et ayant pour objet de donner une autonomie complète au corps de santé.

Le 4e relatif au nombre de chevaux dont les officiers et assimilés de tous grades appartenant à l'armée active doivent être pourvus sur le pied de paix ;

Le 5e portant création de deux bataillons d'infanterie légère d'Afrique ;

Le 6e portant modification à la loi du 20 mars 1880, relative au service d'état-major.

— M. Wilson bénéficie d'une ordonnance de non lieu.

— Le général Logerot remplace le général Ferron au ministère de la guerre. M. de Mahy revient au ministère de la marine et des colonies.

